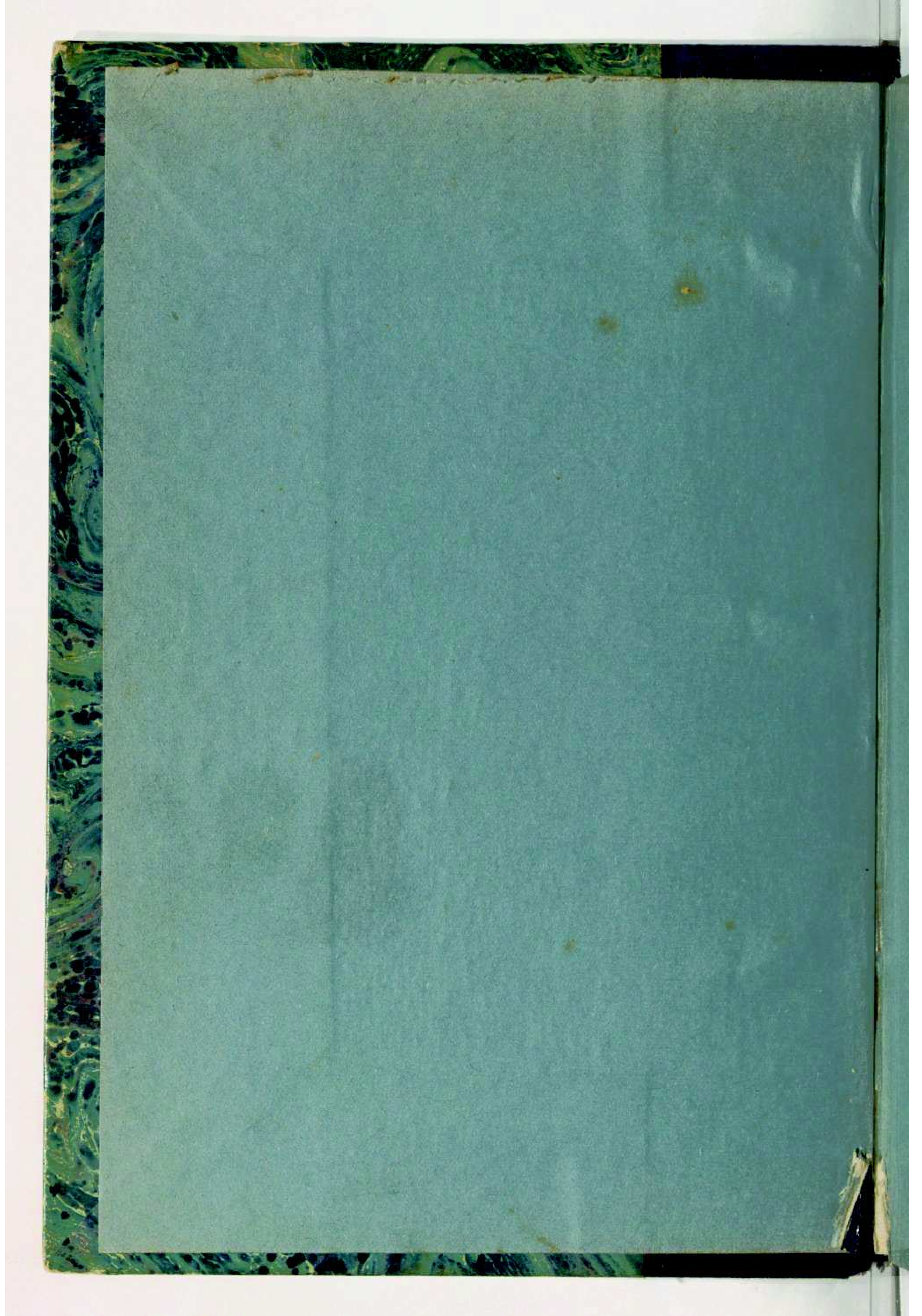
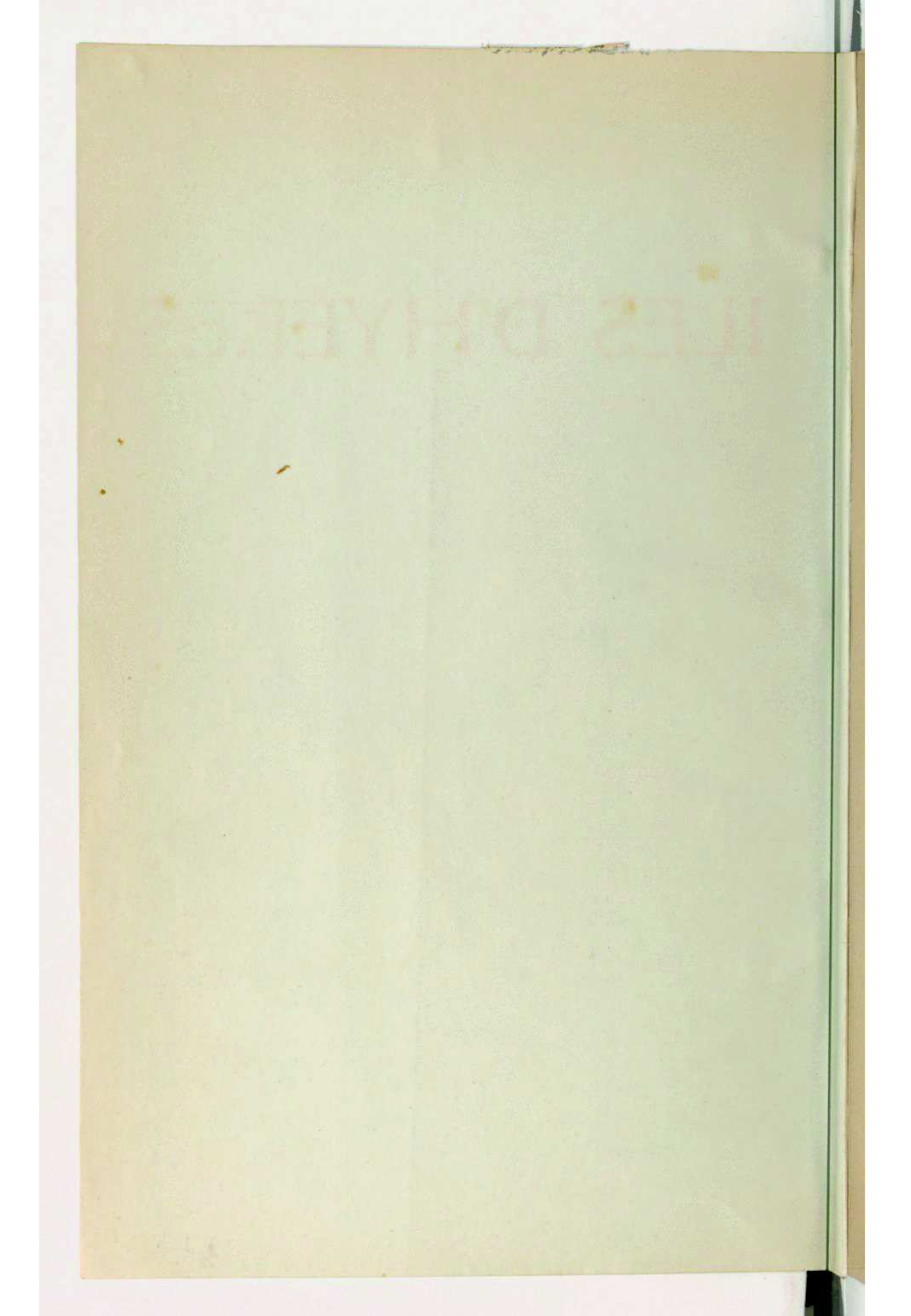






EMILE JAHANDIEZ

LES ILES D'HYÈRES

HISTOIRE — DESCRIPTION — GÉOLOGIE FLORE — FAUNE

Troisième édition augmentée et entièrement refondue



TOULON
Etablissements RÉBUFA et ROUARD, LIBRAIRES-EDITEURS

1929



MINISTÈRE de l'AGRICULTURE
CENTRE
de PROVENCE
à ANTIBES
N° 1687
769
INSTITUT des RECHERCHES AGRONOMIQUES

LES ILES D'HYÈRES

LES

ILES D'HYÈRES

MONOGRAPHIE DES ILES D'OR

PRESQU'ILE DE GIENS

PORQUEROLLES — PORT-CROS — ILE DU LEVANT

Histoire

Description - Géologie - Flore - Faune

PAR

EMILE JAHANDIEZ

Vice-Président de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon

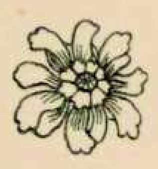
Membre de la Société Botanique de France, etc.

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE ET ENTIÈREMENT REFONDUE

Ouvrage orné de 60 illustrations
dont 27 hors-texte et 5 cartes

PAR ALBERT JAHANDIEZ

AVANT-PROPOS DE M. CHARLES RICHET





TOULON

RÉBUFA et ROUARD, LIBRAIRES-EDITEURS

1929

AVANT-PROPOS

Il arrive parfois qu'on écrit des préfaces sans être bien compétent pour juger l'œuvre qu'on présente au public. Mais ici, peut-être par exception grande, il s'agit d'un sujet qui m'est très familier.

Voici près de vingt ans que je fréquente les îles d'Hyères, et que je les ai parcourues en tous sens : c'est dire que je les aime d'un grand amour, ces îles délicieuses, adorables, un des plus purs joyaux de la France.

Elles ont même, comme pour charmer davantage, l'agrément d'être méconnues, ou, pour dire vrai, inconnues.

Les Français, les Parisiens surtout, redoutent les voyages sur mer. Ils se croient perdus, quand ils n'ont plus le pied sur le continent. Et, quoique la distance entre Porquerolles et Toulon ne soit que de deux heures et demie à peine, ils hésitent à entreprendre cette innocente traversée. Les visiteurs qui abordent les îles d'Hyères sont donc rares ; mais j'avoue que je n'en ressens aucune peine.

On peut en effet, sans importuns, y goûter en pleine sérénité la nature solitaire et souriante. Se reposer là après l'agitation fiévreuse, angoissante, de la vie trop civilisée qui nous dévore, c'est une joie incomparable.

Et c'est aussi une nécessité pour l'esprit. A force de vivre avec les hommes, on finit par perdre son moi. *Toute originalité s'efface. On cesse de penser par soi-même, pour penser comme les autres, ce qui équivaut à ne plus penser du tout. On s'essouffle dans une palpitation malsaine et inutile, comme l'écureuil qui tourne stérilement dans sa cage, et, malgré tous les tracas dont on est assiégé, malgré toutes les paroles qu'on prononce, malgré toutes les démarches qu'on multiplie, on n'a de l'activité que l'illusion.*

Mais ici, en face de la mer toujours changeante, sous le soleil toujours clément, parmi ces arbres toujours verts, la vraie activité, c'est-à-dire celle de l'esprit, peut s'exercer librement. C'est le rêve, lequel est sans doute supérieur à l'action. Pour les poëtes, les artistes, les savants, rien ne vaut quelques semaines de méditation et d'isolement dans ces chères îles. On se dégage des vanités mesquines, et des troublants soucis : on se fait une personnalité ; on développe sa vie intérieure, qui est la vie véritable.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que cette pacifique Méditerranée soit toujours un lac azuré sans rides. Les îles d'Hyères connaissent parfois tout le tumulte du vent déchaîné et de la mer furieuse. Sur le versant Sud, qui regarde le large, s'élèvent, à Port-Cros, à Porquerolles, et même à l'île Ribaud, des falaises abruptes, sauvages, fouettées par le vent et l'écume des vagues ; rochers nus, déchiquetés, sur lesquels, de ci de là, se dressent quelques pins bizarres, étonnés de pouvoir végéter parmi les pierres arides et dans l'air salin. Les goélands y viennent faire leurs nids, et nuls autres passants ne se hasardent à visiter ces escarpements solitaires.

Du côté Nord, qui regarde le continent, les pentes sont douces, fleuries, parfumées , joyeuses, avec des anses pittoresques, des calanques imprévues, des golfes à eaux limpides, où les nymphes chantées par Homère, ont dû jadis prendre leurs ébats voluptueux. Aussi bien peut-on choisir, selon l'humeur du moment, entre les paysages jolis ou sublimes, gais ou grandioses, radieux ou désolés du versant méridional ou du versant septentrional. On pourra chercher dans les uns ou dans les autres le reflet de son émotion.

MM. Jahandiez, qui ont écrit cette instructive monographie sur les îles d'Hyères, n'ont pas été insensibles à cette séduction ; et c'est à cause de cette séduction même qu'ils ont écrit leur livre. Mais ils ont avant tout voulu faire œuvre de science. Botanistes habiles, ils ont exploré la flore si curieuse des îles, et ils ont dressé le catalogue exact et minutieux des plantes qu'elles contiennent. Mais ils sont aussi zoologistes, géologues, passionnés pour toutes les sciences naturelles, de sorte que cet ouvrage, richement documenté, forme un tout bien homogène, et si complet que les naturalistes, venant après MM. Jahandiez, ne trouveront plus qu'à glaner.

Mais mes savants amis n'ont pas seulement exploré les rochers, les collines, les bois et les broussailles ; ils ont aussi fouillé dans les bibliothèques. Avec une érudition saine et rare ils ont ainsi reconstitué tout le passé historique des Stœchades.

Elles n'ont jamais été bien favorisées par les hommes, ces îles infortunées. On a peine à croire qu'il y a moins de deux cents ans, elles étaient encore soumises aux incursions des Barbaresques. Plus tard, ce furent des établissements militaires, des lazarets pour conva-

lescents, des colonies pénitentiaires. Tout a été fait par la France — et heureusement sans succès — pour enlaidir une de ses plus belles régions.

Et me voici déchiré par deux sentiments contraires ; d'une part le désir de voir très connues, très fréquentées, très célèbres, ces îles merveilleuses ; d'autre part la crainte que les visiteurs médiocres, les voyageurs en quête d'émotions, les touristes épris de banalité et de snobisme, ne déshonorent cet asile de paix et de beauté. Mais, si j'hésite entre ces deux opinions contradictoires, il est un point sur lequel ma conviction est très solide, c'est que la monographie de MM. Jahandiez intéressera tout le monde, même ceux qui n'auront pas le facile courage de faire une excursion aux îles d'Hyères.

CHARLES RICHET.

Ile du Grand-Ribaud, juillet 1913.

PRÉFACE

En présentant au public la deuxième édition de ce livre, l'éminent professeur, M. CHARLES RICHET — un des plus fervents admirateurs des îles d'Hyères — nous avait donné une précieuse marque de sympathie, nous l'en remercions bien sincèrement.

Afin de rendre notre travail aussi complet que possible nous avons utilisé beaucoup de bonnes volontés. Pour la partie historique, nous devons des remerciements à MM. MIREUR et POUPÉ, de Draguignan ; à M. AUDE, conservateur de la Bibliothèque Méjanes d'Aix, et à M. L. HENSELING, conservateur de la Biblicthèque Municipale de Toulon.

Au point de vue des sciences naturelles, quelques-uns de nos collègues, de la *Société d'Histoire naturelle de Toulon*, nous ont aimablement offert leur important concours. Nous citerons, entre autres M. PAUL MADON, Président honoraire, qui nous a rédigé les Oiseaux ; M. L. POURCEL, les Pcissons ; le regretté J. AZAM, les Orthoptères ; M. H. POWELL, les Lépidoptères ; M. R. MOLLANDIN DE BOISSY, les Coléoptères ; M. A. DE CROZALS, dont la précieuse collaboration a enrichi considérablement nos florules des Muscinées, des Lichens et des Champignons, enfin, M. H. PARENT, pour la partie

géologique ; nous leur en exprimons toute notre reconnaissance.

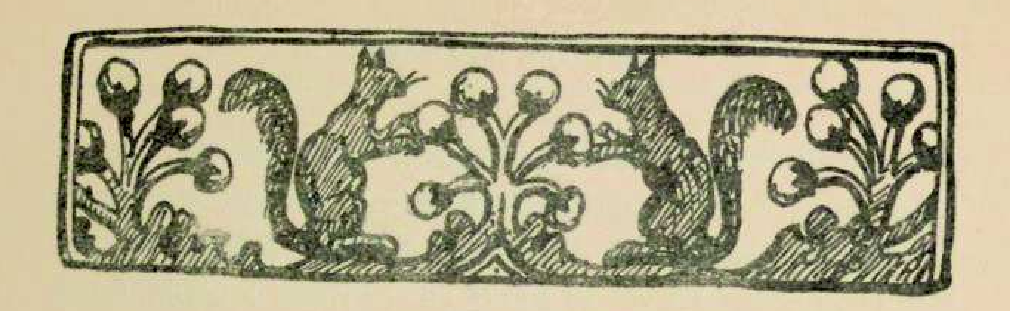
Il nous est particulièrement agréable de remercier aussi divers spécialistes : M. CORBIÈRE, de Cherbourg, qui a déterminé toutes nos récoltes bryologiques ; le regretté PAUL HARIOT, du Muséum, qui avait étudié nos Algues ; le Dr VAN GAVER et M. JEAN TIMON-DAVID, de Marseille, qui nous ont documenté sur les Diptères, et M. TOPSENT, de Dijon, qui nous a communiqué une intéressante liste des Spongiaires de Porquerolles.

Grâce à ces précieuses collaborations, et à des recherches poursuivies depuis vingt-cinq années, nous pouvons présenter aux lecteurs un volume renfermant cent-trente pages et six planches de plus que la première édition, bien qu'établi sous une forme plus condensée. La partie descriptive a été aussi revisée, tous les itinéraires indiqués ont été parcourus de nouveau en 1928.

Enfin, nous devons remercier aussi bien vivement M. et Mme F.-J. FOURNIER, propriétaires de Porquerolles, et M. MARCEL HENRY, propriétaire de Port-Cros, tant pour leur aimable accueil que pour l'importante souscription qui nous a permis de publier cette nouvelle édition, considérablement augmentée ; nos sentiments de gratitude s'adressent également à nos éditeurs : MM. RÉBUFA et ROUARD.

E. J.

Carqueiranne, février 1914 — septembre 1928.



PRESQU'ILE DE GIENS

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Situation insulaire de Giens dans les temps anciens. — Antiquités. — Premier document historique sur Giens. — La famille de Pontevès, seigneurs de Giens. — La presqu'île pendant le XIX[e] siècle. — Sa situation actuelle — Son avenir.

DANS les temps anciens la presqu'île de Giens devait être une île. Suivant M. Lenthéric, les deux isthmes sablonneux qui la relient au rivage ne sont soudés au continent que depuis une époque qui n'est pas très éloignée (1).

Cependant on a découvert, en 1849, en exécutant des travaux pour l'établissement de nouvelles salines, des traces de canaux qui coupaient les deux cordons littoraux pour faire communiquer la ville romaine d'Olbia — aujourd'hui l'Almanarre — avec la rade d'Hyè-

(1) Voir la *Provence Maritime*, p. 223 et suiv. Page 236, l'auteur nous dit toutefois *qu'il est certain qu'aux premières années de notre ère la soudure existait déjà depuis longtemps.*

res. La position insulaire de Giens se trouverait donc antérieure à l'occupation romaine, bien que les chartes et documents des premiers siècles et mêmes certaines pièces de 1474 et 1477, continuent à qualifier le territoire du nom d'île.

Des vestiges assez importants d'établissements romains (puits, aqueduc, égout), ont été reconnus près de la Tour-Fondue et sur le rivage de la rade du Pradeau (1), on a également retrouvé quelques ruines romaines autour du château de Giens (2).

Parmi les monnaies romaines trouvées dans la presqu'île, la plupart sont à l'effigie de Néron, Galba, Vespasien, Titus, Nerva et Trajan.

Le premier document historique que nous possédons sur Giens date de 1284, année où Charles 1er, roi de Naples et comte de Provence, en fait don à son médecin, Raimond Ortolan et à ses héritiers.

« En 1309, cette seigneurie appartenait à Foulques et Hugues Ottabon. Le 12 octobre 1399, Arnaud, Guillaume et Louisette de Villeneuve, enfants d'Hélion de Villeneuve, baron de Trans, et de Decane Rostang, firent hommage pour Giens.

« En 1474, Raimond et Jean de Glandevès étaient seigneurs de Giens. Cette branche des Glandevès, seigneurs de Faucon, conserva la seigneurie de Giens jusqu'à son extinction.

« Le 16 janvier 1540, Louise de Glandevès et son

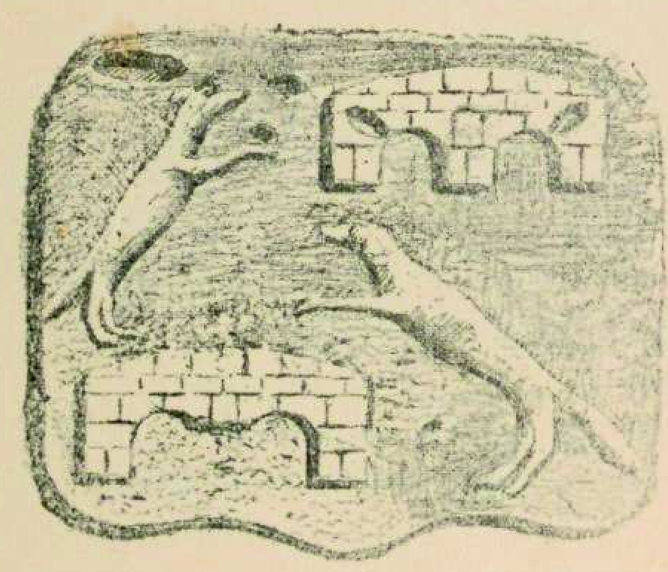
---

(1) Vestiges décrits par DE BONSTETTEN, *Carte archéologique du département du Var*, p. 22. Voir aussi DE GÉRIN-RICARD, *Survivance ou coïncidence à propos de la marque de potier FABI.* (Bull. Soc. d'Et. Scient. et Arch. de Draguignan, t. 21 (1916-1917), p. 16-17).

(2) Le Dr JAUBERT a reconnu des traces d'anciennes sépultures sur l'emplacement actuel du cimetière de Giens. Voir *Hyères avant l'histoire*, p. 61.

époux, Boniface de Pontevès, en prêtèrent hommage en même temps que de La Garde, La Valette, etc...

« Une portion de la seigneurie de Giens vint ensuite aux Thomas, avec La Garde et La Valette, et cette portion fut même englobée dans la baronnie de La Valette lors de son érection, en 1578. Nicolas Thomas prêta hommage pour La Garde, La Valette et l'île de Giens, en 1579, 1597, 1605 et 1611. Mais la plus grande partie



— ARMOIRIES DES SEIGNEURS DE PONTEVÈS (1) —
(VIEUX CHATEAU DE GIENS)

de la seigneurie de Giens, sinon la totalité, était aux mains des Pontevès, lorsque Antoine-François de Pontevès, ancien chevalier de Malte, fit ériger cette terre en marquisat, sous le nom de Pontevès-Giens, en octobre 1691. Elle est restée dans leur famille jusqu'à la Révolution (2) ».

(1) Armoiries des seigneurs de Pontevès-Giens : Ecartelé au premier et quatrième de gueules, au pont de deux arches d'or ; au deuxième et troisième d'or, au loup ravissant d'azur.

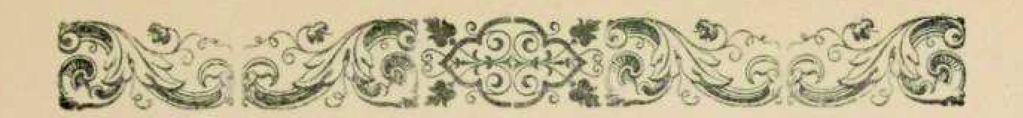
(2) MARQUIS DE BOISGELIN, *Les Thomas, marquis de La Garde, barons de Sainte-Marguerite, etc... Généalogie.* (Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. 20, (1894-95), p. 103).

Depuis un siècle la presqu'île a changé plusieurs fois de propriétaires. Acquise d'abord par M. Siéveking, syndic de la ville de Hambourg, elle fut vendue, en 1839, à un prêtre, M. de Beauregard, qui la céda à M. Le Goff, banquier à Cannes.

Actuellement le territoire de Giens se trouve morcelé entre un certain nombre de petits propriétaires laborieux, qui s'appliquent d'une façon intelligente à le mettre en valeur.

Giens et le Lavandou produisent les premières primeurs du littoral. La population, composée il y a cent ans de quelques familles de pêcheurs, ne cultivant que l'olivier et le figuier, s'est augmentée assez rapidement, elle a passé de 202 habitants en 1862, à 324 en 1876, 720 en 1903 et 760 en 1926.





II

D'HYÈRES A GIENS

Communications. — « Une curiosité géologique ». — Salins des Pesquiers. — Leur histoire. — Le hameau des Pesquiers. — Les « cabanons ». — L'isthme occidental. — Monument des naufragés de l'*Arrogante*. — Arrivée à Giens.

C'EST d'Hyères que l'excursion de la presqu'île de Giens se fait le plus facilement et présente le plus d'intérêt. Un service d'autobus relie trois fois par jour la cité des Palmiers au village de Giens. Deux de ces voitures se rendent d'abord à l'embarcadère de la Tour-Fondue et correspondent avec la chaloupe de Porquerolles (1). La traversée de ce point à l'île la plus importante du groupe est fort courte, avantage appréciable pour les voyageurs qui craignent les rigueurs de la mer.

L'automobile part près de la poste d'Hyères et descend d'abord les longues avenues bordées de palmiers et de casuarines, puis la route, après avoir croisé la voie du chemin de fer du Sud et passé sous la ligne des Salins, longe de vastes champs remplis de fleurs et de plantes exotiques ; on passe tout proche le joli site de Costebelle, chanté par Lamartine. D'immenses hôtels-casernes — séjours favoris des Anglais — s'y échelonnent au milieu des pins. Du côté de Carqueiranne, le mont des Oiseaux déploie sa masse imposante,

(1) En été les trois services desservent la Tour-Fondue.

autrefois couverte de bois, malheureusement ravagés par le formidable incendie des 22 et 23 août 1912. Bientôt, tournant à gauche, près de la station de l'Almanarre, l'autobus prend le chemin de cette localité à la Plage.

Au loin, se profile la pittoresque silhouette de la presqu'île. Vue d'ici, on ne peut douter que cette péninsule qui, comme l'a dit Elisée Reclus : *constitue l'une des curiosités géologiques les plus remarquables de France*, ne fit jadis partie du groupe des îles d'Hyères, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment. En 1811, Giens est accidentellement redevenu une île. A la suite d'un violent orage, les deux isthmes qui le relient au continent se trouvèrent coupés, d'importants travaux furent nécessaires pour rattacher de nouveau le territoire à la terre ferme.

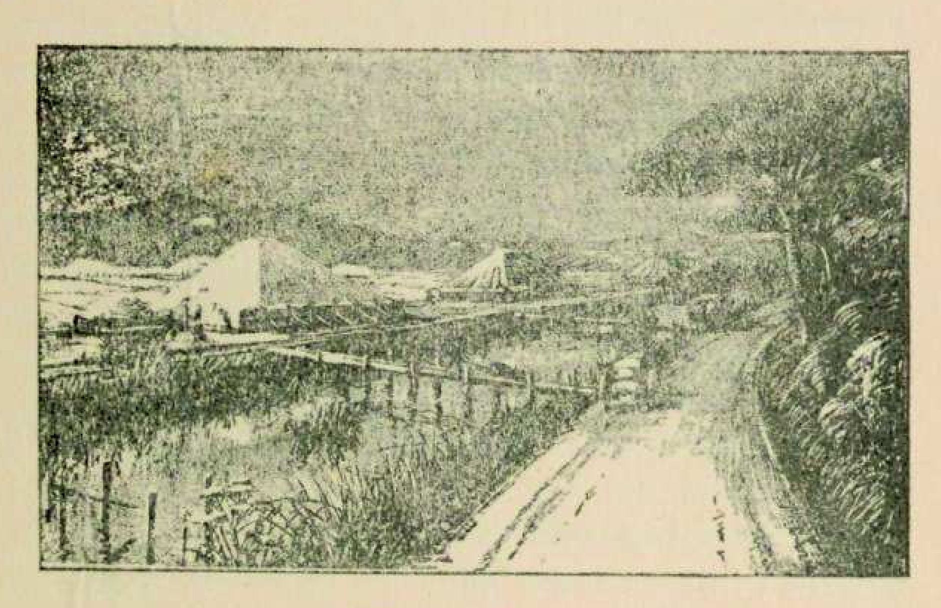
Après avoir traversé des marécages couverts de roseaux (1), dont la récolte a lieu chaque été, — car ces robustes graminées servent à fabriquer des abris pour les fleurs hivernales et donnent lieu à un certain trafic, — l'ont atteint la route de Giens, qui longe d'un côté les beaux bois de pins pignons renfermant le champs de courses d'Hyères (2), et de l'autre suit les vastes salins des Pesquiers, dont les tas de sel couverts de tuiles ressemblent à de petites maisons basses.

La communauté d'Hyères possédait depuis 1438,

(1) *Phragmites communis* Trin.

(2) Les bois de la Plage sont particulièrement intéressants au point de vue mycologique, car en plus de nombreux champignons répandus dans toute la France on peut y rencontrer, rarement il est vrai, quelques espèces appartenant plutôt à la flore du nord de l'Afrique, telle que : *Gyrophragmium Delilei* Mont., *Colus hirudinosus* Cav. et Séch., etc., qui s'y montrent à leur limite septentrionale. Voir la partie sciences naturelles à la fin de ce volume.

l'étang des Pesquiers, dont elle avait affermé la pêche à la fin du XVII[e] siècle (1). Il faut croire que les habitants devaient peu respecter les droits des fermiers, car l'un de ceux-ci demanda en 1791 à résilier son bail, parce que les Hyérois venaient, malgré lui, pêcher dans l'étang sur ses bateaux, dont ils s'emparaient avec violence !



— SALINS DES PESQUIERS —

En 1847, M. Emile Gérard devint propriétaire des Pesquiers et de toutes ses dépendances moyennant la somme de 250.000 francs. Peu de temps après, une compagnie industrielle convertit en salines la partie marécageuse de l'étang. Actuellement le damier de bassins carrés recouvre 210 hectares (2).

(1) Ce fut le roi René qui abandonna aux habitants d'Hyères la possession de l'étang des Pesquiers, se réservant seulement « *le sizain* (sixième) *par tête de poissons royaux.* » A. DENIS et R. CHASSINAT, *Hyères ancien et moderne*, p. 65.

(2) Production annuelle du sel aux Pesquiers : 15 à 20.000 tonnes, selon les années.

Avant la création des salins il n'existait aux Pesquiers qu'une petite maison au bord de l'étang.

L'exploitation du sel devait grouper sur ce point un certain nombre d'ouvriers, un hameau s'est élevé près du Gras, canal qui relie l'étang à la mer, et se trouve accessible aux tartanes et autres voiliers de faible tonnage. Imaginez d'abord une petite place où s'érigent le poste des douaniers et une chapelle minuscule ; puis un peu plus loin, bordant la route, quelques guinguettes et de rares boutiques, et vous aurez une idée de ce village, où prédomine l'élément italien.

Le promeneur qui traverse le bois de pins, situé entre l'étang et la mer, est surpris de la quantité de maisonnettes — il y en a une centaine — dispersées parmi les arbres. Ces cabanons, chers aux Méridionaux, construits sur le sable d'une façon sommaire, sont la plupart en planches, car ce terrain appartient encore à la ville d'Hyères, qui le loue en concession par fragments. Une de ces cabanes fut habitée par le général Cluseret, devenu député du Var dans les dernières années de son existence aventureuse.

A partir des Pesquiers, la route côtoie le bord de l'étang. La bande de terre qu'elle parcourt, mesurant en son point le plus étroit près de deux cents mètres, est appelée l'Accapte.

Selon E. Reclus, ce nom doit tirer son origine du droit de bris, jadis exercé par les seigneurs sur les bateaux naufragés (1). Le surnom d'*Albanais*, donné dans la région aux habitants de Giens, et que l'on n'a

(1) ELISÉE RECLUS, *Villes d'hiver de la Méditerranée*, p. 60.
On aperçoit encore, sur un rocher isolé, à l'extrêmité Est d'une prairie, près de la montée de la route de Giens, une vieille tour ruinée, appelée Tour de l'Accapte.

pu encore expliquer, pourrait bien venir des mêmes causes. Nous devons ajouter que cette dénomination n'a plus sa raison d'être de nos jours, la sympathique et laborieuse population de la presqu'île ne la mérite certes pas (1).

Il y a moins d'une cinquantaine d'années, cette route n'existait pas. On se rendait à Giens par l'isthme occidental, appelé plage de Giens.

Cette flèche de sable et de débris de coquilles n'a que soixante mètres environ de largeur sur quatre kilomètres de longueur. Elle part près du hameau de l'Almanarre, où se voient d'importants vestiges, en partie immergés, de la ville romaine d'Olbia. Un mauvais sentier la suit ainsi que le télégraphe de Giens. Couverte d'une curieuse végétation halophile, elle est infestée de moustiques, particulièrement au printemps et à l'automne (2).

L'étang des Pesquiers est fréquenté par de nombreux oiseaux de passage : canards, sarcelles, poules d'eau,

---

(1) En réalité, nous nous rallions plutôt à l'opinion suivante d'A. Bodinier : « Cette terre avait été donnée à la commune d'Hyères à bail emphytéotique, le document stipulant ce genre de bail s'appelait un *accapt*, cette partie de terrain était désignée sous le nom de « terre d'accapt », qu'elle a gardé parce qu'elle n'en avait pas d'autre ». *Hyères et ses environs*, p. 152. — Le même auteur, p. 154, fait dériver le nom moderne d'Albanais, d'*Olbiani* ou Olbianais, habitants de la ville romaine d'Olbia qu'il situe à la Tour-Fondue ; des découvertes archéologiques assez récentes ont permis de fixer l'emplacement d'Olbia à l'Almanarre.

(2) En suivant le bord de l'étang on souffre peu de ces insectes. L'entomologiste pourra faire sur ce rivage une récolte abondante de coléoptères des genres : *Cicindela*, *Nebria*, *Scarites*, *Tentyria*, *Pimelia*, *Phaleria*, *Adimonia* et de bien d'autres, dont nous donnerons la liste à la fin de ce volume.

Au sujet des plantes des sables de Giens consulter : E. Jahandiez, *Note sur la végétation littorale de la presqu'île de Giens*. (Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon, année 1910, p. 70-75, 1 pl.)

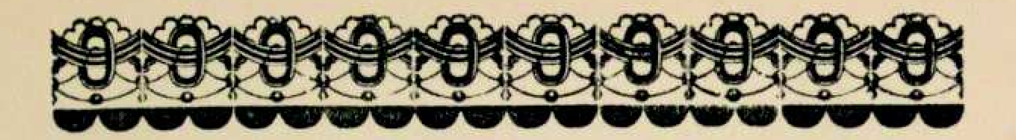
foulques et macreuses ; on y peut voir aussi, mais de plus en plus rarement, de beaux flamants roses. Autrefois les habitants d'Hyères se réunissaient assez souvent l'hiver aux Pesquiers, pour chasser sur de petites barques à fond plat. Mais le nombre des oiseaux a bien diminué et ces chasses ont cessé depuis que l'étang est devenu propriété particulière.

En quittant l'Accapte le chemin s'élève sur le territoire de Giens proprement dit. Le pays est accidenté, quoique le versant nord de la presqu'île soit plus incliné que la côte sud, qui ne présente guère que des falaises élevées et abruptes, configuration analogue à celle de Porquerolles. La campagne, bien cultivée, offre presque partout, aux regards, des vignes et des champs de primeurs, protégés du mistral par des abris en roseaux.

A mi-côte, la route se bifurque, allant vers la gauche à la Tour-Fondue et, de l'autre côté, au village de Giens, en passant devant l'hôpital Renée Sabran.

Les piétons peuvent suivre un chemin un peu plus court en laissant la route lorsqu'elle commence à s'éloigner de l'étang. Ce chemin, au contraire, en longe la partie sud, jusqu'à sa jonction avec une route conduisant directement au village.

Un peu avant la montée qui précède Giens, un chemin, sur la droite, rejoint la route de la Madrague et passe devant le cimetière, où l'on a érigé, par les soins du Souvenir français, un monument à la mémoire des victimes de la batterie flottante l'*Arrogante*, naufragée à la Badine en 1879. Après avoir dépassé le chemin du cimetière, la route s'élève en décrivant quelques lacets, et aboutit au centre du petit village de Giens.



III

PRESQU'ILE DE GIENS

(Partie Ouest)

Le village de Giens. — Ruines du Vieux Château. — Situation privilégiée. — Hameau de la Madrague. — Les grandes pêches d'autrefois. — Les îlots de l'ouest. — *Escampobariou*, origine de ce nom. — Un projecteur électrique au fond d'un puits. — Le Sémaphore. — Chemin sur les crêtes de la presqu'île. — Le port du Niel. — Retour au village.

Le petit village de Giens occupe une situation ravissante. A cheval sur la crête qui parcourt la presqu'île dans toute sa longueur, on y jouit de tous côtés d'un splendide panorama. L'automobile d'Hyères s'arrête devant l'église, modeste édifice dédié à Saint-Pierre, patron des pêcheurs et de la péninsule (1). Un tronçon de rue, bordée de belles maisons, constitue le village moderne ; c'est là que se trouve l'hôtel, fréquenté l'hiver par un certain nombre d'étrangers (2). Cette rue se trouve limitée à l'ouest par les ruines du vieux château. Une autre rue étroite, en contre-bas

(1) A droite de l'église, face à la haute mer, a été érigé le monument à la mémoire des enfants de Giens morts pour la France pendant la Grande Guerre.

(2) Le village possède maintenant deux hôtels : *Hôtel de la Paix* et *Audibert*.

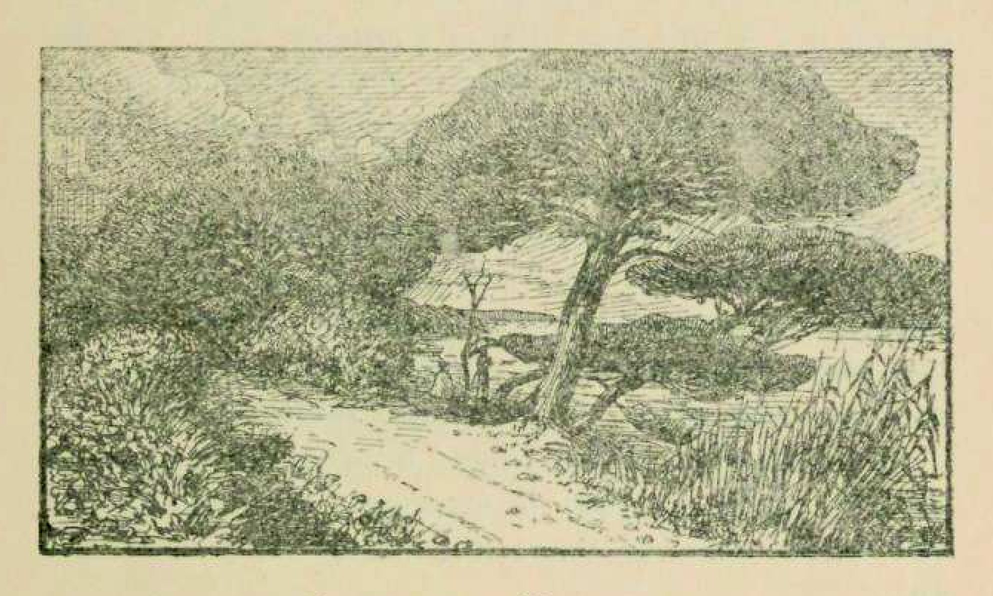
de la première du côté de l'étang, représente le vieux Giens avec ses maisons pittoresques.

Le seul monument ancien du village, les ruines du vieux château seigneurial, offre peu d'intérêt au point de vue archéologique. Construit sur une plateforme de rochers schisteux, il ne présente plus actuellement qu'un vaste quadrilatère de murailles renfermant une cour et quelques caves. Ces caves, utilisées autrefois par les habitants, sont maintenant abandonnées à cause du mauvais état de leurs voûtes. En déblayant la cour, il y a une trentaine d'années, on a mis à découvert une sorte d'autel en pierre dure, où se voient figurées, en relief dans un écusson, les armes parlantes des seigneurs de Pontevès, que nous reproduisons ici, page 3 (1).

Au point le plus élevé des ruines, une pyramide a été édifiée par la marine pour servir de signal. De ce point, on jouit d'un coup d'œil splendide sur toute la presqu'île, les îles d'Hyères, le rivage et les montagnes du continent entre Toulon et Brégançon. Juste en face, du côté nord, le sanatorium de Vertaubanne, établi sur le flanc du mont des Oiseaux, attire les regards.

(1) Lors de son inspection sur les côtes de Provence, en 1633, M. de Seguiran visita le château de Giens qu'il nous décrit ainsi : « Et peu après notre arrivée (à Hyères), serions monté à cheval, accompagné desdits consuls et plus apparents de la ville, pour aller en l'isle de Giens, éloignée d'icelle d'environ deux petites lieues, à laquelle on peut aller par deux langues de terre qui joignent le terroir dudict Hyères à celui de Giens... Et arrivé en ladicte isle y aurions visité le château appartenant au sieur de Giens, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de ce pays, consistant en un carré de douze cannes en chaque face, assez bon pour soutenir une attaque à la main, mais sans canons et autres armes à feu ; ayant ladicte isle cinq mille en sa circonférence... ». *Correspondance d'Escoubleau de Sourdis*, t. 3, p. 280.

Giens qui, de même que les îles, dépend de la commune d'Hyères (1), est administré par un adjoint spécial ; il possède un bureau des postes et télégraphes, deux écoles et plusieurs magasins.



— CHEMIN DE LA MADRAGUE —

Avant de quitter le village, nous signalerons les avantages qu'il présente à la création d'un grand hôtel d'hiver. Jouissant d'un climat sec, doux et régulier, Giens, malgré sa position presque insulaire, reste toujours en communication avec le continent.

Après avoir longé le pied du vieux château, la route de la Madrague descend en lacets jusqu'au rivage de la mer. Le chemin suit maintenant la côte bordée de

(1) Avant les érections en communes distinctes de La Crau, La Londe et Carqueiranne, la commune d'Hyères avec ses 26.000 hectares de superficie était la plus vaste de France ; elle comprend encore actuellement 13.440 hectares. Hyères offrait aussi la particularité d'être le chef-lieu d'un canton qui n'était composé que d'une seule commune. Actuellement la section de Giens fait des démarches pour être érigée en commune.

pins, de nerpruns et de lentisques centenaires (1), il passe devant quelques villas et arrive à une petite agglomération constituant le second hameau de Giens. Ce groupe de maisons a conservé le nom de la Madrague, en souvenir de la pêche du thon qui s'y pratiquait encore il y a une quarantaine d'années. Ces lieux devaient présenter à cette époque plus d'activité qu'aujourd'hui, car on y faisait des pêches assez fructueuses (2).

Le thon n'était pas le seul poisson pêché dans ce labyrinthe compliqué de filets, tant de fois décrit, qui constitue une madrague. On y prenait surtout des maquereaux, des sardines, et aussi quelquefois l'espadon, rare sur nos côtes. Des requins, ravageurs redoutés de ces engins de pêche, furent plusieurs fois capturés dans les filets. En 1880, la madrague de Giens rapportait encore près de vingt mille kilos de poisson par an.

Un certain nombre de pêcheurs habite toujours à la Madrague. On peut voir leurs barques sur le rivage et, près de la route, les grandes chaudières servant à teindre les filets et les voiles dans une infusion d'écorce de pin d'Alep, espèce de conifère très répandue dans la région (3).

(1) On remarque dans un champ, sur la gauche, un rocher isolé haut de 7 à 8 mètres. Ce bloc de quartz a été étudié par de Saussure lors de son exploration géologique de la presqu'île de Giens. Voir H. de Saussure, *Voyages dans les Alpes*, § 1470.

(2) L'origine de cette madrague remonterait au moins au XVIII[e] siècle, car le *Magasin de la Madrague* est indiqué sur la carte de *la rade d'Engien*, publiée par Joseph Roux, en 1764, dans le *Recueil des principaux plans des ports et rades de la Mer Méditerranée.*

(3) Cette infusion, appelée *barcade*, consiste en un mélange de 4 parties de vieille écorce de pin pour 5 parties d'eau douce qu'on fait bouillir 18 à 24 heures. Les filets plongés dans ce mélange,

Après les dernières maisons, la route s'éloigne de la mer, elle traverse des champs de primeurs et des vignes ; on aperçoit à droite la pointe de l'Ermitage, puis les cultures font place aux bois de pins.

Si l'on quitte la grande route, conduisant au sémaphore et à Escampobariou, pour prendre sur la droite un petit chemin sous bois, débouchant au bord de mer, on parvient bientôt à l'Aiguade. En cet endroit, une source jaillit près du rivage, elle est bien connue des pêcheurs qui viennent y faire la bouillabaisse ; de nombreuses pierres enfumées éparses sur le sable témoignent de leurs fréquentes stations culinaires. Près de là, se trouve une ferme, la dernière de cette partie de la presqu'île. Un peu plus loin, presque à l'extrémité occidentale, se voit l'ancienne batterie de l'Aiguillon, où l'on a installé un projecteur électrique.

Quelques îlots rocheux : la Redonne, la Longue, la Ratonnière (1), se montrent près de la côte. Plus loin on aperçoit le rocher de la Fourmi, situé à deux kilomètres en mer et fréquenté par les pêcheurs du petit port de Carqueiranne.

Une route, créée par le génie, part du projecteur et rejoint celle du sémaphore. En la suivant, on arrive bientôt à un pont ; de là, on peut prendre sur la droite un sentier traversant les bois. Après une montée assez rapide, on débouche sur la route d'Escampobariou.

tous les quinze jours, durent en général de 15 à 20 ans, alors que sans cette précaution ils seraient détériorés au bout d'un an ; 400 kilogrammes d'écorce peuvent teindre cinquante filets de 1.500 mètres carrés.

(1) L'îlot de la Ratonnière, rocher escarpé, est habité par de nombreux rats — d'où probablement son nom, — ces rongeurs n'ont guère à y dévorer que des touffes rabougries de Mauve arborescente, *Lavatera arborea* L.

Etablie par la marine en 1902-1903, cette route se déploie dans une des régions les plus pittoresques et les plus sauvages de la presqu'île. Taillée dans le rocher, en maint endroit des murs soutiennent la chaussée en corniche au-dessus de falaises abruptes.

Descendant en pente douce vers Escampobariou, la route contourne les sinuosités du massif rocheux. On aperçoit la pointe du Chevalier, où se trouve une ancienne batterie, puis le chemin aboutit devant le bâtiment abritant le moteur du projecteur, ainsi que le gardien et sa famille.

Nous sommes à *Escampobariou*.

Ce nom bizarre, qui signifie littéralement : *renverse baril*, doit être une allusion à l'agitation constante de la mer dans ces parages. La falaise, verticale, s'élève à 119 mètres au-dessus des flots bouillonnants (1). Le point où nous sommes est à mi-côte, c'est ici que l'on a installé, en 1904, un projecteur électrique, destiné à éclairer la passe.

De cette hauteur, un puits a été creusé dans le rocher jusqu'à une vingtaine de mètres du niveau de l'eau. Là, une galerie, munie de rails, permet d'avancer l'appareil à l'orifice ouvert en face de la mer, et de le faire rentrer rapidement en cas de danger (2).

---

(1) Les rochers d'Escampobariou offrent aux botanistes quelques plantes intéressantes, citons entre autres : *Brassica Robertiana* J. Gay, et *Euphorbia dendroides* L.

(2) La pointe d'Escampobariou figure sur les anciennes cartes de l'état-major sous le nom de pointe des Salis. Ces désignations doubles sont fréquentes sur le littoral provençal, et la remarque faite à ce sujet par George Sand est encore applicable de nos jours : « Dans le Var, il ne faut pas beaucoup espérer retrouver l'orthographe des noms propres ; chacun les arrange à sa fantaisie, et beaucoup de localités en ont plusieurs à choisir. Les cartes nouvelles sont, sur beaucoup de points, en plein désaccord avec les anciennes pour spécifier les criques, les calanques, les caps, les pointes, les écueils et les îlots ». *Tamaris*, p. 32.

Il y a une trentaine d'années, un phoque avait élu domicile dans une des grottes marines d'Escampobariou. Traqué pendant près de quatre ans par les pêcheurs, dont il détruisait le poisson et les filets, ce monstre marin alla expier ses forfaits dans le bassin d'une ménagerie.

A l'est du projecteur se voit la pointe escarpée du Rabat, qui porte une batterie ruinée (1).

Parvenus à notre point extrême, dans cette région, nous reviendrons sur nos pas pour regagner Giens.

Il faut d'abord gravir le chemin descendu tout à l'heure. On croise ensuite une route militaire reliant différents ouvrages de défense, puis longeant les talus d'une batterie, on laisse, sur la droite, le chemin montant au sémaphore fortifié, qui s'élève à 121 mètres d'altitude, point culminant de la presqu'île (2).

La route, qui offre de beaux points de vue, descend

---

(1) M. REINAUD, dans son volume *Invasions des Sarrazins en France*, p. 295, mentionne d'après les auteurs arabes la présence de *rebaths*, ou lieux d'observation, élevés dans le Languedoc, par Ocba, vers l'an 734 ; ce nom de pointe du *Rabat* ne serait-il pas dû, à la présence sur ces rochers dominant la côte, d'un poste de ce genre ?

(2) Du sémaphore on jouit d'une très belle vue sur la côte sud de Giens. Un petit sentier descendant vers la mer, particulièrement agréable à suivre au printemps au milieu des bruyères en fleurs, permet d'atteindre la jolie calanque du Rabat. On débouche à l'entrée d'un vallon, et prenant un étroit sentier qui suit la côte vers l'ouest, on aboutit au-dessus d'un ravin desséché, en le traversant on se trouve en présence d'une curieuse arcade naturelle creusée par la mer dans un phyllade plissé.

Nous nous étendrons plus longuement, à la fin de ce livre, sur cette intéressante station géologique étudiée par de Saussure et Falsan, mais nous tenons à signaler cette excursion relativement facile, ignorée ou négligée par la plupart des touristes, bien qu'elle présente un des sites les plus pittoresques de la presqu'île.

De cette calanque du Rabat, souvent animée par des barques de pêcheurs, on jouit d'un beau coup d'œil sur la pointe du Pignet à l'est et au nord sur les hauteurs du sémaphore. Un sentier, peu

en lacets vers la côte nord. Elle effleure l'ancien chemin du sémaphore à la Madrague. En le suivant, — ce qui abrège le trajet — on atteint le petit castel de Châtenois, entouré d'un beau massif de pins. De là, on peut suivre un sentier, assez mal tracé, à travers un maigre maquis, permettant de rejoindre le chemin qui suit la crête de la presqu'île.

Etablie depuis peu, cette voie décrit ses méandres au milieu de défrichements récents. De petits cabanons, destinés à ramasser les ustensiles aratoires, se construisent chaque jour sur les flancs de ces vallons fertiles, bien abrités du mistral. Déjà, les champs de primeurs : artichauts, petits pois, pommes de terre et haricots, se déploient en longues bandes, limitées par des abris en roseaux et de verdoyantes touffes d'anthémis.

Cette promenade est une des plus attrayantes du territoire de Giens, on y jouit continuellement d'un panorama grandiose. La situation élevée du chemin permet de se rendre compte des multiples découpures de la côte sud.

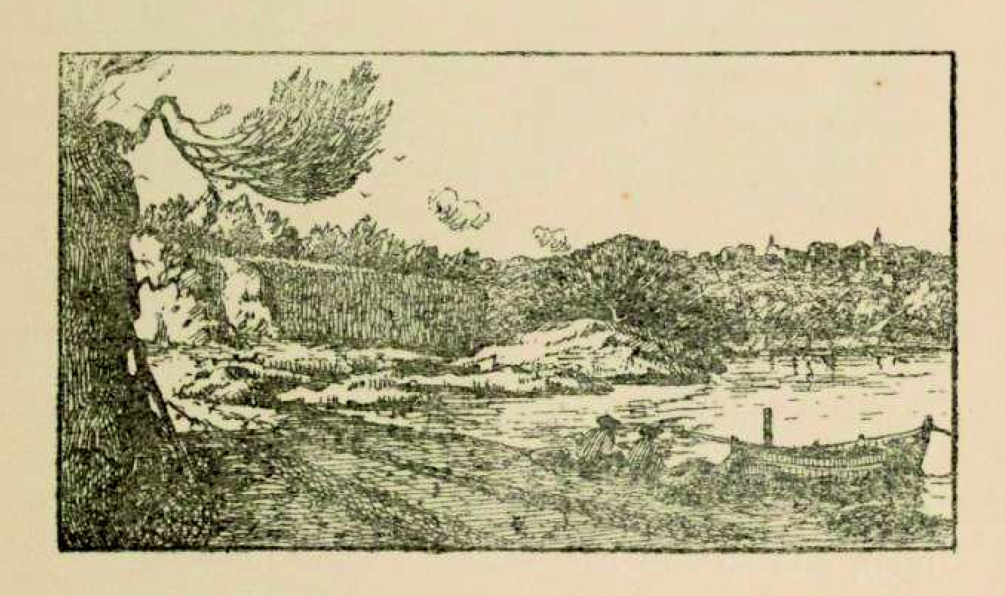
Une série de lacets nous amènent au-dessus de la pointe des Morts, nom bien sinistre pour un site aussi gracieux. On domine maintenant la baie du Niel, un chemin sur la droite, dans la vallée qui nous sépare

fréquenté, conduit à la vieille batterie du Rabat, terrasse située à l'extrêmité de la pointe, et envahie par une végétation touffue de pins, de genévriers et de passerines. Au retour, ce sentier offre une belle vue sur Escampobariou, puis, s'élevant vers le nord par une pente assez rapide, permet de rejoindre la nouvelle route du projecteur. Un promeneur accompagné d'un guide connaissant bien le chemin, mettra environ une heure pour se rendre du village de Giens à la calanque du Rabat.

Actuellement (1928), plus de la moitié de ce trajet se fait sur un bon chemin.

de Giens, conduit en quelques minutes à ce petit port niché dans la verdure.

On a construit ici, il y a une vingtaine d'années, une jetée destinée à fermer cette baie trop largement ouverte aux courants de la passe. Nous ne discuterons pas ici la valeur de cet abri, mise en doute par bon nombre de pêcheurs, mais il est facile de se rendre compte, par la quantité de barques réunies en ce

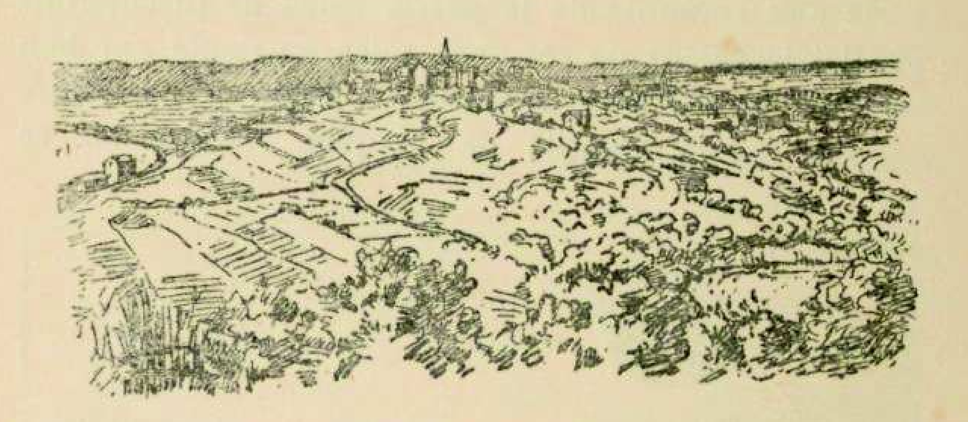


— Le Port du Niel —

point, de l'intérêt que présente le port du Niel, seul refuge de la côte sud de la presqu'île avec la Tour-Fondue.

En quittant ce lieu pittoresque, où de nombreux pêcheurs, assis sur le sable de la plage, réparent leurs filets à l'ombre des pins et des tamaris, le chemin s'élevant au milieu de cultures en gradins, soutenues par de petits murs en pierres sèches, nous conduit en moins d'un quart d'heure au village.

Voilà donc résumé, de la façon qui nous semble la plus pratique, l'itinéraire de la partie ouest de Giens, il va sans dire que l'ordre de cette promenade peut varier agréablement au gré des touristes. Telle que



LE VILLAGE DE GIENS — VUE DU COTÉ OUEST

nous l'exposons ici, cette excursion que nous considérons comme la plus intéressante de la presqu'île, peut se faire — si l'on ne craint pas la marche assez pénible à travers un pays accidenté — dans un après-midi, elle ne doit pas dépasser, selon nous, quatorze kilomètres.





IV

PRESQU'ILE DE GIENS

(Partie Est et le Grand-Ribaud)

L'hôpital Renée Sabran. — Son origine, son organisation et ses résultats. — La Tour-Fondue. — Projet de transfert de la ville d'Hyères au Pradeau sous Henri IV. — Fort de l'Estérel. — La Badine. — Naufrage de l'*Arrogante*. — La rade d'Hyères, son importance et son histoire. — L'île du Grand-Ribaud.

En quittant le village de Giens pour aller à la Tour-Fondue, nous suivons d'abord le chemin parcouru à l'arrivée. La route, descendant en pente douce, domine la côte sud. En moins de dix minutes on se trouve devant la grille du sanatorium. Une plaque de marbre noir, scellée dans le mur, porte cette inscription :

HOSPICES CIVILS DE LYON
HOPITAL RENÉE SABRAN

Nous ne saurions trop conseiller aux voyageurs de visiter ce remarquable établissement. Ils pourront ainsi conserver le souvenir d'une œuvre charitable et humanitaire, qui fait le plus grand honneur à son fondateur et aux généreux souscripteurs qui l'ont secondé dans sa tâche bienfaisante (1).

(1) On peut visiter l'hôpital René Sabran : le matin, de 11 heures à midi, le soir, de 2 à 3 heures et de 4 à 5 heures.

Le terrain où se déploient aujourd'hui les vastes bâtiments du sanatorium n'était, il y a quarante ans, qu'un maquis inculte et sauvage. C'est alors que M. Sabran, négociant lyonnais et président du conseil d'administration des hospices de Lyon, résolut, sur les encouragements du Dr Vidal, d'Hyères, et de M. Raymonenq, représentant de M. Legoff, propriétaire de la presqu'île, de faire à ses frais l'essai du traitement marin sur vingt scrofuleux.

Le remarquable résultat de cette expérience décide M. Sabran, il achète le terrain et l'offre aux hospices. Une souscription est ouverte ; en quelques jours elle s'élève à 225.000 francs : de nouveaux dons viennent encore s'ajouter à cette somme. Le sanatorium était créé.

Tous les bâtiments sont dispersés dans de beaux massifs de pins d'Alep. Le premier édifice qui attire les regards en entrant est la chapelle, don de madame Sabran, en souvenir de sa fille Renée. A droite, se voit le pavillon de l'administration, renfermant les bureaux et les magasins.

En face de la chapelle, en descendant vers la mer, se présente le pavillon central. Il abrite les cuisines et les réfectoires. Les petites tables de marbre, bien alignées sur deux rangs, sont constamment garnies de leurs assiettes, serviettes, couverts et gobelets. Une salle d'école se trouve également à l'extrémité du bâtiment.

Cet édifice est flanqué de quatre constructions servant de dortoirs, deux à droite pour les garçons, deux à gauche pour les filles. Chaque pavillon renferme cinquante lits. C'est un plaisir de voir l'ordre et la minutieuse propreté qui règnent dans ces chambres, pour le plus grand bien de l'hygiène.

En se rapprochant de la plage, on rencontre bientôt la piscine, don de M. Renouard. Des machines destinées à chauffer l'eau, permettant de continuer, même pendant l'hiver, le traitement marin.

Un peu plus haut, se voit le bâtiment qui renferme les moteurs et chaudières de la piscine, ainsi qu'une batterie d'accumulateurs distribuant la lumière électrique dans tous les locaux. Un réseau téléphonique réunit les différents pavillons à la loge du concierge, reliée directement au bureau d'Hyères.

Depuis 1894, l'établissement possède un wagon-hôpital, construit en participation avec la Société de secours aux blessés militaires. Il est employé au transport des malades de Lyon à Hyères.

En cas de maladie contagieuse, un pavillon d'isolement, don des héritiers du baron de Vitta, a été édifié et muni d'étuve à vapeur.

Notre programme ne nous permet pas de traiter plus longuement ce sujet, exposé d'une façon plus complète par un autre auteur (1). Un simple détail peut donner une idée des difficultés rencontrées par les fondateurs dans leurs travaux. Les eaux potables ont dû être amenées d'Hyères par une canalisation spéciale de 12 kilomètres. Des réservoirs, d'une contenance de 300 mètres cubes, ont été établis dans la colline ; ils permettent à l'eau de conserver, pendant les fortes chaleurs de l'été, une température fraîche et constante.

Actuellement, les petits scrofuleux, hospitalisés ici, sont au nombre de 150 : 100 filles et 50 garçons. Le

(1) Voir C. Chapeau, *A travers la presqu'île de Giens*, pages 33 à 48. C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté la plupart des renseignements concernant le sanatorium.

traitement, qui donne jusqu'à 80 pour cent de guérisons, est des plus simples. Il consiste surtout en bains et en promenades dans les bois de pins.

Ce sont les sœurs hospitalières qui, avec un dévouement bien digne d'éloges, prennent soin des jeunes malades. Cet ordre présente la curieuse particularité de n'avoir point de supérieure. Il ne forme pas de congrégation, les sœurs se conformant à l'autorité des administrateurs.

En quittant le sanatorium, la route rejoint bientôt l'embranchement d'Hyères (1). Après avoir gravi une côte assez rapide, d'où l'on jouit d'une belle vue sur les îles du Grand-Ribaud et de Porquerolles, le chemin descend au milieu des cultures au petit port de la Tour-Fondue.

Une batterie, édifiée sur une pointe rocheuse, deux embryons de jetées, dont la plus longue, celle de l'Est, a été prolongée, il y a une quinzaine d'années, par les soins de la Compagnie foncière de Porquerolles, quelques maisons et un modeste café, constituent tout ce port.

Ce nom bizarre de la Tour-Fondue proviendrait, paraît-il, de ce que le fortin actuel, appelé autrefois fort du Pradeau, fut construit sur l'emplacement d'une tour écroulée (fondue).

Déclassé depuis longtemps, ce vieux fort, établi vers

(1) Près de ce carrefour, un chemin longeant les clôtures du sanatorium, permet d'atteindre très rapidement la crête des imposantes falaises de la côte sud, découpées en d'étroites et profondes calanques. Cette excursion est beaucoup moins longue et présente des aspects presque aussi grandioses que celle d'Escampobariou ; il y a une vingtaine d'années on pouvait encore se rendre ainsi jusqu'à la Tour-Fondue, mais les cultures s'étant développées, des barrières interceptent maintenant le passage.

1634, par ordre de Richelieu, s'en va en ruines aujourd'hui. A l'intérieur des remparts se trouve un corps de garde, petite construction basse, complètement délabrée. Le chemin de ronde est envahi par une végétation de ficoïdes, de giroflées sauvages, de cinéraires maritimes et de *Lotus Allionii* Desv., dont les rameaux étalés sur les décombres se couvrent, au printemps, d'une multitude de fleurs d'un jaune vif.

Le courrier tri-quotidien de Porquerolles est embarqué ici sur une grande chaloupe à pétrole, le *Cormoran*, qui correspond avec l'arrivée de l'autobus d'Hyères, et prend aussi des passagers ; la traversée, d'environ 5 kilomètres, demande de 20 à 25 minutes.

On peut faire une promenade intéressante de la Tour-Fondue à la pointe de l'Estérel. Le chemin suit la côte bordée de pins courbés et tordus par les vents de la Passe, il domine la rade du Pradeau et permet de découvrir, dans toute son étendue, la pittoresque silhouette de Porquerolles.

En 1608, Henri IV avait formé le projet de bâtir une ville sur ce rivage. Il espérait y transférer les habitants d'Hyères, dont la cité avait été en partie détruite par les guerres de religion. Ce projet qui avait, paraît-il, reçu un commencement d'exécution, fut complètement abandonné après l'assassinat du roi, survenu deux ans plus tard.

Après avoir traversé quelques cultures, le chemin entre dans une région aride envahie par les cistes et les lentisques ; cette partie orientale de la presqu'île appartient à l'Etat. La route que nous suivons aboutit au fort de l'Estérel, couronnant le cap de ce nom.

De ce point, l'œil embrasse toute la rade d'Hyères, et plus particulièrement la partie occidentale, connue

sous le nom de rade de la Badine. C'est sur cette plage qu'eut lieu, le 19 mars 1879, le naufrage de la batterie-flottante l'*Arrogante*. Surpris par une tempête de vent d'est, ce navire se perdit en plein jour à quelques encâblures du rivage. Cette catastrophe fit quarante-sept victimes.

La marine a édifié un petit appontement dans la baie de la Badine, où l'on fait quelquefois des essais d'explosifs (1) ; de ce point un chemin sous bois, assez pittoresque, permet de gagner la partie sud de l'Accapte, en passant près de la tourelle ruinée sigalée ci-dessus (2), et ensuite la grande route près de la montée de Giens.

« La rade d'Hyères, mer intérieure de plus de 150 kilomètres carrés, protégée des grands vents et de la houle par la chaîne des îles (3) », a joué un rôle important à différentes époques de notre histoire.

Au XII[e] siècle, et pendant les siècles suivants, Hyères était le rendez-vous des pélerins de Terre-Sainte. Le 12 juillet 1254, les nefs du roi Saint-Louis entraient dans la rade d'Hyères. « Après ce que nous eumes esté dix semainnes en la mer, arrivames à un port qui estoit à deux lieues dou chastel que en appeloit Yères », nous dit le sire de Joinville dans son naïf langage.

Nos ennemis ont souvent fait de la rade d'Hyères la base de leurs opérations contre Toulon. On y vit, en 1524 et 1536, les armées de Charles-Quint ; puis, en

(1) Les tirs de la marine se faisaient autrefois en ces lieux, mais à la suite des justes réclamations des habitants, ils ont été transférés à Porquerolles ; on les exécute maintenant sur le rocher des Mèdes.

(2) Voir p. 8, note 1.

(3) Elisée Reclus, *Géographie Universelle*, t. 2, p. 313.

1707, la flotte anglo-hollandaise, composée de 102 bâtiments. Les Anglais l'occupèrent pendant le siège de Toulon, en 1793.

De cette rade partit, en 1684, l'importante flotte que Louis XIV destinait à abattre l'orgueil de Gênes. En mai 1830, la rade fut le point de concentration des six cents navires qui devaient porter l'armée d'invasion en Algérie.

De nos jours, la rade d'Hyères, heureux complément du port de Toulon, sert surtout de rendez-vous à l'escadre d'évolutions de la Méditerranée et de champ d'exercice à ses équipages.

Ile du Grand-Ribaud

A six cents mètres environ au sud de Giens se voit l'îlot rocheux du Grand-Ribaud, d'une superficie de seize hectares et demi.

Cette île faisait, jadis, partie de la seigneurie de Giens (1). Comprise dans l'achat de la presqu'île par M. Siéveking, elle fut acquise par M. Périmont, gardien de phare, qui résida longtemps sur ce rocher, pratiquant l'élevage des chèvres, qu'il laissait errer en liberté à travers les broussailles de l'îlot. Le Grand-Ribaud devint ensuite la propriété d'un marseillais, M. Martin, qui fit construire la villa actuelle.

Mise en vente en 1887, l'île ne trouva pas d'acquéreurs. Environ six ans plus tard elle fut achetée en

(1) « Henry de Pontevès, seigneur de Gyen, fut nommé, à la date du 6 octobre 1643, par Louis XIV, la reine-mère étant régente, capitaine et gouverneur de la Tour de l'île de Ribaudas, terroir de Gyen, que Louis XIII avait fait construire ». Charles Ginoux, *Notice historique sur la commune de La Garde près Toulon*, p. 27.

commun par le docteur Charles Richet, membre de l'Institut et professeur de physiologie à la Faculté de Paris, M. Renouard, éditeur à Paris et le peintre Louis Gaidan, de Nîmes.

En débarquant dans l'île, on remarque d'abord la villa des propriétaires, coquette demeure, flanquée d'une tourelle carrée et entourée de plantes exotiques. C'est là que M. Richet se livra à des expériences de spiritisme, sur le médium célèbre Eusapia Paladino, d'origine napolitaine.

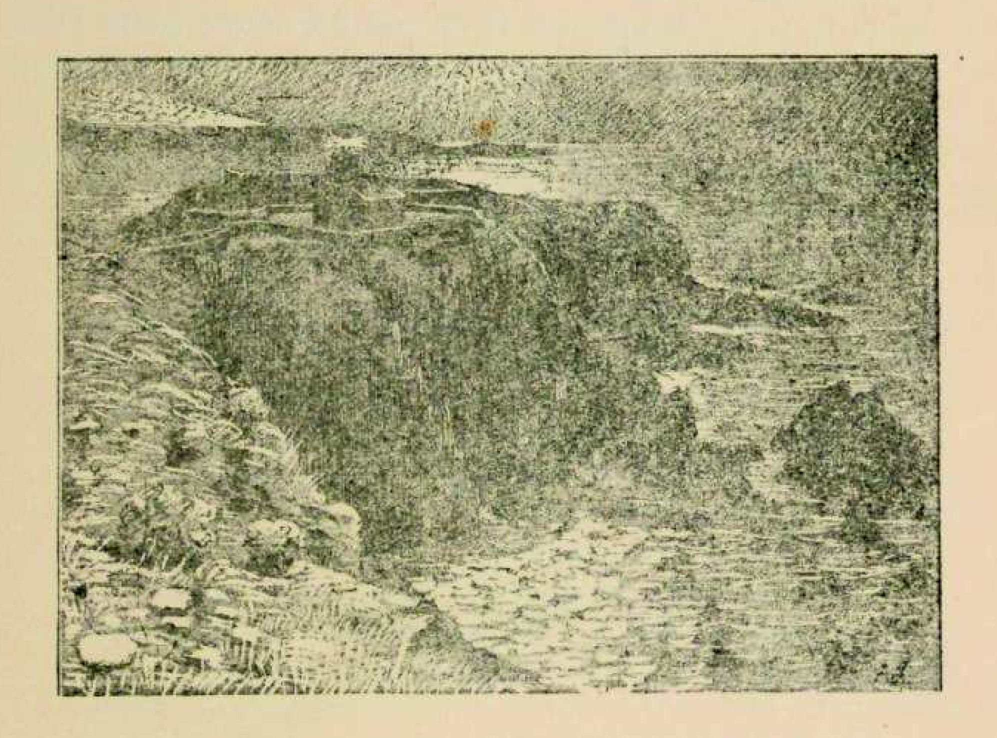
L'éminent professeur est un de ces hommes heureusement doués, dont la vaste intelligence peut cultiver les sciences les plus diverses. En dehors de la médecine, où il fait autorité, le Dr Richet a exécuté de remarquables croisières océanographiques avec le prince de Monaco ; cherché la direction des ballons ; dirigé pendant dix ans la *Revue Scientifique ;* écrit des poésies, des drames, des romans et des fables sous son nom et sous le pseudonyme de Charles Epheyre. Vice-président de la Société française pour l'arbitrage entre nations, il a fait aussi, pendant la Grande Guerre, de nombreuses conférences de propagande dans les principales capitales de l'Europe (1).

Près du château, des citernes cimentées servent à recueillir l'eau nécessaire à la consommation. Il y a bien deux puits dans l'île, mais les eaux en sont saumâtres. La végétation ne se compose guère que de broussailles touffues de lentisques, de genévriers de Phénicie, de myrtes et de cistes. Des sentiers, frayés

(1) Après 47 ans d'enseignement ininterrompu et de fécondes recherches, le professeur Charles Richet a fait, le 26 juin 1925, sa dernière leçon à la Faculté de Médecine de Paris.

dans ce maquis en miniature, où pullulent les lézards, permettent de circuler dans les différentes directions.

Sur le point culminant, M. Richet a fait construire une tour, dans laquelle il se livre à ses recherches favorites, partageant l'emploi de ses séjours au Grand-Ribaud entre la pêche et l'étude. Il avait essayé d'ac-



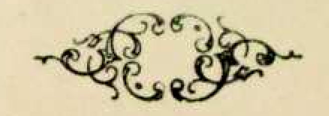
Ile du Grand-Ribaud — Le Phare et la Batterie

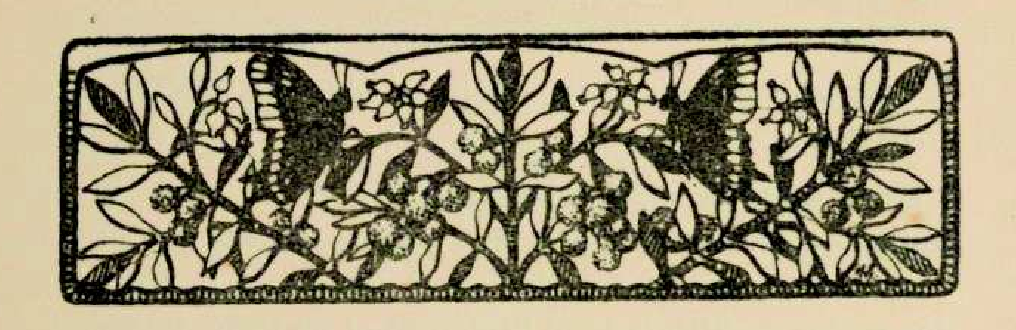
climater ici des kangurous d'Australie ; après un commencement de résultats, — des jeunes étaient nés dans l'île, — ces animaux s'étant échappés sont morts couverts de blessures, occasionnées par les broussailles épineuses du maquis, dans lequel ils faisaient des bonds formidables.

La pointe sud de l'îlot appartient au génie, qui possède ici une batterie aujourd'hui déclassée. Cette batterie

a été édifiée, vers 1812, sur les ruines d'une tour, établie jadis aux frais de la Provence, par ordre de Richelieu. Près de là, sur la crête d'une falaise abrupte, s'élève un phare à feu fixe d'une portée de 18 kilomètres.

L'île du Grand-Ribaud est appelée communément, dans le pays, Roubaud. Il en est de même pour l'îlot rocheux du Petit-Ribaud, situé entre cette dernière et la côte, qui se trouve quelquefois désigné sous le nom de Roubaudon. Une ligne d'écueils le relie en partie à la presqu'île de Giens.





PORQUEROLLES

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Les Stœchades. — Premiers conquérants des îles. — Colonies massaliotes. — Les Stœchades sous la domination romaine. — Antiquités et monnaies trouvées à Porquerolles. — Les Stœchades berceau du christianisme gaulois. — Invasions successives des Maures africains. — Rabelais *calloier des Isles Hieres*. — Porquerolles du XIVe au XVIe siècles. — Les Chevaliers de Rhodes aux îles d'Hyères. — Les Turcs et les Français célèbrent le Rhamadan à Porquerolles. — Richelieu fait élever des forteresses dans les îles. — Le sieur de Séguiran visite l'île en 1633. — Marquisat de Porquerolles. — Porquerolles pendant le XVIIIe siècle. — La Révolution. — Bonaparte aux Iles d'Hyères. — Occupation par les Anglais en 1793. — Travaux de défense ordonnés par Napoléon Ier. — La Restauration et le retour des émigrés. — La princesse Christine de Belgiojoso réfugiée à Porquerolles. — L'Ile propriété du Duc de Vicence, de M. de Roussen, de la *Compagnie foncière*, puis de M. Fournier. — Importance actuelle des cultures.

Le groupe des îles d'Hyères, les Stœchades des Grecs, (de *stoichades*, rangées en ligne), se compose de trois îles principales et de quelques îlots rocheux. Porquerolles, la plus proche du continent ; Port-Cros, qu'avoisine l'îlot de Bagaud ;

et l'île du Levant ou du Titan, la plus abandonnée de nos jours.

Cette opinion, généralement admise jusqu'ici, a été contestée récemment par M. Jules Mouquet. Après un long séjour aux îles d'Hyères et l'examen approfondi des textes de Strabon, de Ptolémée et de Pline l'Ancien, cet auteur identifie ainsi les Stœchades proprement dites :

Prote = presqu'île de Cépet.
Mese (ou Pomponiana) = presqu'île de Giens.
Hypaea (ou Hypate) = île de Porquerolles.

Les trois autres îles d'Hyères constituaient l'archipel de Planasie :

Sturium = Bagaud.
Phœnice = Port-Cros.
Phila = l'île du Levant (1).

Selon Dioscoride, (III, 31), qui les nomme *Stichades*, elles empruntaient leur nom à une herbe, qu'il décrit comme assez semblable au thym et qu'il appelle *Sticha*, or d'après la description et la figure donnée par Matthiole, cette plante ne peut être que la *Lavandula Stœchas* L., lavande abondante à Cépet, à Giens et aux îles d'Hyères, mais faisant complètement défaut dans celles du golfe de Marseille.

---

(1) J. Mouquet, *Les Stœchades sont-elles nos îles d'Hyères ?*, Revue archéologique, 1925, p. 95-103. — Dès 1858, dans un *Mémoire sur l'attaque, la défense et l'occupation permanente de la Rade et des Iles d'Hyères*, resté inédit, le Commandant André Gras, du Génie, présentait la même identification en ces termes : « Cette désignation (Iles d'Or), encore inexpliquée, paraît du reste n'être qu'une abréviation des deux mots latins *Stœchades orientis*, par lesquels on a dû les désigner bien souvent à cause de leur position à l'Orient des grandes Stœchades, représentées par Porquerolles, la presqu'île de Giens et Cépet. Leur véritable nom antique, d'après Pline, paraît être *Sturium* pour Bagaud, *Phœnice* pour Port-Cros et *Phila* pour l'île du Levant ».

Le nom de Stœchades n'a d'ailleurs pas survécu à l'antiquité, dès le moyen-âge les textes désignent ces îles sous le nom que leur donne la ville d'Hyères, dont elles n'ont cessé de relever au point de vue administratif.

L'île de Porquerolles, la plus grande (1) et actuellement la plus peuplée du groupe, paraît avoir, dans l'antiquité, appartenu successivement à toutes les nations conquérantes du Midi.

Les Celtes, premiers habitants connus, en furent chassés par les Liguriens, remplacés à leur tour par les Phocéens de Marseille qui vinrent y fonder des établissements importants (2).

« En l'an 82 avant J.-C., un consul romain, C. Scipion, ayant été abandonné de ses troupes, dans la guerre civile qui précéda le retour de Scylla à Rome, se réfugia à Massalie pour échapper aux proscriptions, mais ne se sentant pas en sûreté dans cette ville, il se rendit aux Stœchades de la baie d'Hyères et y passa les dernières années de sa vie (3) ».

Sous la domination romaine, l'empereur Claude, chassé par la tempête, vient chercher un refuge dans les îles Stœchades. Ce fut aussi dans ces îles que, vers l'an 69 de notre ère, Valens ,le plus habile des

---

(1) Superficie de Porquerolles : 1254 hectares.
» de Port-Cros : 640 hectares.
» de l'Ile du Levant : 996 hectares.

(Chiffres du Cadastre).

(2) Vers les années 390 à 350 avant J.-C., selon P. CASTANIER, *Histoire de la Provence dans l'antiquité*, t. 2, p. 135.

(3) AIMÉ DY, *Les Stœchades*, La Provence artistique et pittoresque, t. 2 (1882), p. 364.

généraux de Vitellius, s'enfuit après la défaite et la mort de cet empereur ; il y fut fait prisonnier par les lieutenants de Vespasien, qui ordonna de le décapiter. Ajoutons qu'un géographe anglais, Pinkerton, y a cru trouver l'île de Calypso (1).

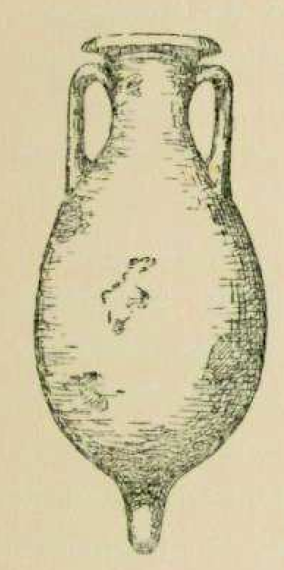
Parmi les antiquités les plus remarquables recueillies à Porquerolles, il convient de citer une pierre tombale, remontant au 1er siècle de l'ère chrétienne, découverte en 1886, en creusant les fondations d'une écurie à la ferme de Notre-Dame. Cette pierre, conservée dans la villa de M. le Dr Cunéo, mesure 50 centimètres sur 60 ; elle porte cette inscription :

D. M.
VASSIACLIB
TYCHE
ADQVIESC

rétablie et traduite ainsi par MM. Salomon Reinach et Espérandieu : *Vassia C (aii Vassii) lib (erta) — Tyche — [hic] adquiesc (it)*. « Vassia Tyché, affranchie de Caius Vassius, repose ici ». Au-dessus de l'inscription se dresse un fronton surmonté de deux colombes ; aux extrémités, un acrotère (2).

(1) Voir PINKERTON, *Géographie*, traduction française, t. I, p. 223. C'est à titre de curiosité, que nous citons cette opinion car, dans une importante étude, M. Bérard est parvenu à identifier l'île de Calypso avec l'îlot de Peregil, situé sur la côte marocaine, à 10 kilomètres environ à l'ouest de Ceuta. Ce petit îlot n'est connu de nos jours que par le conflit qu'il faillit s'élever, en 1887, à la suite de sa prétendue occupation par l'Espagne, il répond bien aux données de l'Odyssée. — Voir les cinq articles de M. BÉRARD, publiés dans la *Revue Universitaire*, fin 1900, janvier et février 1901.

(2) Cf. J. MOUQUET, *op. cit.*, p. 104, qui en donne une photographie.



Amphore trouvée
à Porquerolles

Au quartier dit la Maurotte, la mise au jour de tuyaux de plomb, mit sur la voie d'une découverte plus importante. « Ils aboutissaient à deux petites salles pavées en mosaïque, de sept à huit pieds carrés. Parmi les décombres et les restes de bois que le feu avait noircis, on aperçut dans l'une d'elles le squelette d'une femme ayant les genoux pliés, et sur ce squelette, assez bien conservé, celui d'un fort jeune enfant ; ce dernier n'était pas complet et les ossements en étaient plus altérés (1) ». On a aussi recueilli à Porquerolles de belles amphores et des colliers de verroteries datant de la période romaine. Récemment, en 1906, près du sanatorium militaire, des dallages anciens ont été démolis au cours de travaux de terrassement.

Toutes ces trouvailles attestent nettement l'existence d'une population romaine dans l'île, de même que les fragments de poteries étrusques ramassées sur le plateau des Mèdes, et les nombreuses pièces de monnaies réunies dans son musée de Porquerolles par le père Ollivier, ancien aumônier militaire (2).

---

(1) A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 508.

(2) Cette précieuse collection de tout ce qui concernait l'île au point de vue des sciences naturelles et de l'archéologie, s'est trouvée malheureusement dispersée après la mort de l'aumônier, en 1896. Ayant pu recueillir une partie des collections du Cabinet d'histoire naturelle de l'abbé Ollivier, nous en publions le catalogue à la fin de ce volume.

Les monnaies trouvées à Porquerolles et réunies par ce savant modeste appartenaient aux règnes d'Auguste, Tibère, Caligula,

Aux premiers âges du monachisme de nombreux anachorètes vécurent dans ces îles, et selon Denis Faucher (1), Saint-Honorat qui fonda en 375 le célèbre monastère de Lérins serait venu d'abord se recueillir auprès de Caprais, un pieux ermite retiré dans les Stœchades, véritable berceau du christianisme gaulois.

Vers le Ve siècle, les moines de Lérins, fondèrent une succursale dans l'île du Levant ; successivement, d'autres monastères s'installèrent à Port-Cros et à Porquerolles (2).

L'établissement de Porquerolles, dépendant alors du couvent du Thoronet subit, dès 1160, le pillage des Maures d'Afrique (3). Leurs incursions se renouvelleront dès lors sans cesse jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Du Xe au XIIIe siècle les îles furent comprises dans les dépendances du fief d'Hyères, appartenant à la maison de Fos ; mais Porquerolles, en particulier, était plutôt la propriété des Sarrazins qui, à partir de 1198,

---

Claude, Néron, Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurèle, Faustine la Jeune, Commode, Pertinax, Sévère, Gordien, Gallien, Maxence, Constantin, Crispus, Constantin II, Constance Ier, Constance II et Julien l'Apostat.

Parmi les antiquités antérieures à l'occupation romaine, l'abbé Ollivier avait réuni diverses pierres taillées, de la période néolithique, entre autres une hachette en serpentine, une autre en grès et une troisième en jadéite. On a trouvé aussi dans l'île plusieurs médailles remontant aux Phocéens de Marseille, où figuraient des effigies d'Apollon et de Pallas, et une d'Antibes, présentant une Victoire.

(1) *Annales Provençales* 1777-1786.

(2) « Les religieux de Porquerolles étaient couverts d'une tunique noire qui descendait jusqu'à mi-jambe, ils portaient la barbe longue et la tête rasée, en hiver ils se couvraient d'un long manteau blanc ». *Essai statistique sur la ville d'Hyères, son territoire et ses îles*, par V***, manuscrit de la bibliothèque d'Hyères, t. 1, p. 33.

(3) Il paraîtrait même que ce monastère fut renversé plusieurs fois avant cette date, car selon certains auteurs, il aurait été construit au Xe siècle par dom Hilaire, religieux dont parle Bouche dans son *Histoire de Provence*.

y avaient fondé des colonies régulières (1). Leur occupation dura jusque vers 1505 ; leurs monnaies, trouvées en petit nombre, ont pu cependant fixer l'époque de leur domination dans l'île.

Selon Nostradamus, Romée de Villeneuve exila à Porquerolles le troubadour Rambaud d'Orange, seigneur de Courtezon, pour faire « pénitence de ses effronteries et des lascivités de sa plume ». Le poète passionné ayant célébré dans ses vers les charmes de Marguerite, fille aînée de Raymond-Béranger V, comte de Provence, qui devint reine de France en 1234.

En 1200, Porquerolles n'est encore connu que sous le nom de *Bastida de Porquerollas*.

En 1257, Charles d'Anjou, comte de Provence et frère du roi de France Louis IX, revendique la possession de la ville d'Hyères, de ses îles et de ses dépendances. Il cède en échange, à Roger, Bertrand et Mabille, vingt-deux villes ou villages.

« Ce fut dans une des îles Hyères et probablement à Porquerolles, qu'Isabelle, fille de Saint-Louis, femme de Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre, mourut au mois d'avril 1271, à son retour de la croisade où elle avait accompagné son mari (2) ».

Pour combattre les déprédations des pirates barbaresques qui infestaient ces parages, Charles II, comte de Provence et roi de Sicile, concéda en 1304, l'île de Porquerolles à Pierre Mège de Toulon, en récompense

(1) « En 1197, les Sarrazins font une nouvelle descente sur les côtes de Provence, ils enlèvent les moines des îles d'Hyères et les habitants de Toulon ». *Statistique du departement du Var*. (1838), p. 339.

(2) A. de Claparède, *L'Ile de Porquerolles*, p. 5. (Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. 6, 1891).

de ses services, sous la réserve que tout le revenu, en surplus de 25 livres, reviendrait au souverain, et avec les seules réserves des droits du roi et des tiers particuliers, et du droit de tenir garnison dans le château de Sainte-Agathe, — qui était déjà construit à cette époque, — pour la protection des habitants (1).

Vers le milieu du XIV[e] siècle, un célèbre religieux, connu sous le nom de *Monge des Iles d'Or*, vint de nouveau attirer l'attention sur l'archipel. Nous aurons plus loin l'occasion de parler de ce fameux anachorète, en faisant l'historique de l'île du Levant, et de prouver, grâce à de récentes recherches, que ce personnage mystérieux n'a jamais existé.

Une autre célébrité, bien plus grande, mais d'un ordre tout différent, se rattache aux couvents des îles d'Hyères, c'est le nom illustre de François Rabelais.

En effet, dans ses éditions publiées à Paris en 1546, à Valence en 1547 et à Lyon en 1548, Rabelais ajoute à son titre de docteur en médecine, celui de *calloier* (moine ?) *des Isles Hieres*.

De plus, dans la *Vie de Gargantua et de Pantagruel* (2), en parlant de diverses plantes, il dit ceci : « Les aultres ont retenu le nom des régions desquelles furent ailleurs transportées, comme pommes médices, ce sont poncires, de Médie... stœchas (3), *de mes isles Hieres*, antiquement dictes Stœchades »

(1) Voir J. Bozon, *Histoire abrégée des Iles d'Hyères*, p. 8. Cependant il n'est fait aucune mention de forteresse aux îles d'Hyères dans le *Procès-verbal de visite, en* 1323, *par Robert de Milet, des fortifications des côtes de Provence, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la Turbie*. Cf., Documents inédits sur l'histoire de France, t. 4, p. 623-692.

(2) Livre III, chap. L, § 3.

(3) *Lavandula Stœchas* L. — Lavande des îles d'Hyères, voir p. 32.

On ignore le motif qui donna l'idée à l'auteur de Gargantua de présenter les îles d'Hyères comme siennes. *Calloier*, tel qu'il figure sur les anciennes éditions citées plus haut, ne paraît pas venir de *kalos* (caloyer), car Rabelais, remarquable helléniste, n'aurait pas commis cette erreur étymologique.

Ne serait-ce pas une simple plaisanterie, où l'auteur semble se donner un titre monastique, tandis qu'en réalité il se donne tout simplement un titre plaisant. Origine : le mot espagnol *calle*, avec suffixe indiquant la profession ; donc, quelque chose comme « inspecteur des chemins des îles d'Hyères », alors qu'il n'y avait sans doute aucun chemin dans ces régions au XVIe siècle. Mais à supposer que Rabelais soit venu herboriser dans les îles, il a souffert des mauvais sentiers et s'en est constitué plaisamment l'inspecteur (1).

Notons aussi que Rabelais habitait à Montpellier, où l'influence espagnole pouvait se faire sentir encore dans le langage ; sans compter qu'en Italie même, le mot espagnol s'est conservé en plusieurs endroits (2).

En 1471, l'île devint la propriété de Palamède de

(1) Une question posée à ses lecteurs par la « Provence Médicale », en 1911, sur l'origine du titre pris par Rabelais de *calloier* des Iles d'Hyères, fut suivie de sept réponses qui n'apportèrent, selon nous, aucune solution satisfaisante à cette énigme, la plupart des correspondants identifiant le titre de *calloier*, de Rabelais, avec celui de *caloyer* (moine), des Grecs modernes. Or, Rabelais, contemporain de Jean Nostradamus, a peut-être simplement voulu répondre à la mystification du *Monge des Iles d'Or*, œuvre du fantaisiste historien provençal, par celle du *Calloier des Isles Hieres*.

(2) Le titre de « caloyer des isles d'Hyères », figure sur le piédestal du buste de Rabelais, inauguré à Meudon, le 29 mai 1887.

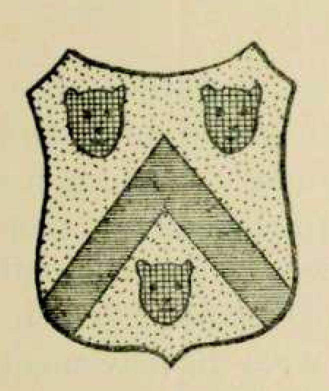
Forbin, ministre du roi René et seigneur de Soliers, qui la légua par son testament, en 1479, à son fils Louis.

La lutte contre les barbaresques imposait de grands sacrifices aux seigneurs de l'île. Un Nicolas de Forbin fut tué en combattant un corsaire, et nous voyons en 1519, alors que le seigneur de Soliers faisait reconstruire le Château, les audacieux pirates enlever une barque chargée d'ouvriers, pendant la bénédiction de l'édifice, et les emmener prisonniers en Barbarie.

Deux ans plus tôt, en 1517, une croisade avait été prêchée à Marseille pour délivrer les îles de ces corsaires ; mais la terreur qu'ils inspiraient était telle que cette expédition n'eût pas lieu (1). Cependant, vers 1528, ces îles qui servaient depuis si longtemps de repaire aux infidèles, faillirent devenir le boulevard de la chrétienté.

C'était après la prise de Rhodes, par Soliman, en 1522, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dépossédés, s'étaient établis provisoirement à Viterbe, dans la Romagne. Ils sollicitèrent alors de François I[er] le droit de s'établir aux îles d'Hyères, en même temps d'ailleurs, qu'ils demandaient au gouvernement espagnol, l'île de San Pietro, sur les côtes de Sardaigne. Le

(1) « Enuiron, deux ans après la publication de cette Croisade, vne Galère des Turcs auec 24. Fustes, ayant pris quelques Vaiffeaux Chrétiens aux isles d'Hyères, coupèrent la main droite, les oreilles et le nez, et firent vne grande Croix en la tête de deux hommes, dont l'vn estoit François et l'autre Catalan, et en leur donnant congé et liberté, leur dirent : *allez à vos Rois & dites leur que c'est la croisade qu'ils ont fait prêcher* ». HONORÉ BOUCHE, *La Chorographie de Provence*, t. 2, p. 535.



ARMOIRIES DE FORBIN
SEIGNEUR DE SOLIERS
ET DE PORQUEROLLES (1)

roi de France ne se pressant pas de répondre, les intrigues de Charles-Quint firent accepter au grand maître, Villiers de l'Isle-Adam, l'île de Malte, où l'ordre vint se fixer en 1530 ; plus tard encore il fut question de leur céder l'île du Levant.

Pendant ce temps, les pirates barbaresques continuaient leurs exploits : « En juin 1530, douze galères africaines s'arrêtèrent aux îles d'Hyères. Le terroir entre Hyères et Toulon, jusqu'à la Valette, fut le principal théâtre des dévastations de leurs équipages (2) ».

L'année suivante, en 1531, François I[er] étant venu à Hyères, fit relever la forteresse de Porquerolles et la munit d'une garnison assez importante. Malheureusement, peu de temps après, il fut obligé de retirer ses troupes. C'est à la suite de ce voyage que François I[er] créa le marquisat des Iles-d'Or, comprenant : Bagaud, Port-Cros et l'Ile du Levant ; nous aurons l'occasion d'en parler plus loin quand nous nous occuperons de ces îles.

Lorsque Charles-Quint envahit la Provence, en 1535, il aurait, selon Pitton (3), changé les noms anciens de quelques régions, entre autres, les îles d'Hyères, reçurent le nom éphémère d'îles d'Autriche, et furent éri-

---

(1) Armoiries de Forbin, seigneur de Soliers et de Porquerolles : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopards arrachées de sable et lampassées de gueules.

(2) BRUN, *Documents sur la marine de Toulon*, p. 15.

(3) *Histoire de la ville d'Aix*.

gées en duché, dont André Doria ne garda la dotation qu'une quinzaine de jours.

En 1558, un fait singulier se passa à Porquerolles. Les Turcs, commandés par Barberousse et alliés aux Français contre Charles-Quint, vinrent y célébrer les fêtes du Beïram, qui terminent le Rhamadan. Le plus curieux fut que les troupes chrétiennes s'associèrent à ces réjouissances des infidèles, « par manière de plaisir et pour les saluer brâvement » nous dit naïvement Nostradamus.

« Durant les Guerres de Religion (vers 1564), un catholique exalté et cruel, le sieur de Flassans, avec une bande d'aventuriers, remplit de terreur Aix et ses environs. Poursuivi et réfugié à Porquerolles, il y fut bloqué par le comte de Tende, qui le tint en respect avec quelques compagnies envoyées à Hyères (1) ».

L'île de Porquerolles, devenue, en 1571, la propriété des seigneurs de Pontevès, comtes de Carcès, fut conservée par cette famille jusqu'en 1575, année où un édit de Henri III la fit rentrer au domaine en échange de la seigneurie du Revest ; échange transformé en un achat en 1579 (2) ».

En 1581, Alphonse d'Ornano est mis en possession du fort de Porquerolles, et le 12 juin de cette année on y porta deux pièces d'artillerie, par ordre du duc d'Angoulême.

Malgré la formation d'une ligue des ports de Proven-

(1) *Le Feu*, numéro de mai 1926, p. 193.

(2) Un de Pontevès aurait fait venir, à grand frais, une cinquantaine de familles alsaciennes et lorraines pour peupler Porquerolles, mais toutes ont disparu, dominées par l'élément provençal. Cf. A. Noel de Saint-Pol, *Les Iles d'Hyères*, La Provence à travers champs, 2e série, (1882), p. 117.

ce contre les pirates barbaresques, en 1585-1586 (1), et la croisière de deux mois, faite pendant l'hiver de 1621, par M. de Beaulieu, sur les côtes de Provence et aux îles d'Hyères, qui aboutit à la capture de quatre vaisseaux de pirates (2), l'île fut plus que jamais assaillie par les corsaires (3).

Une pièce des archives du Génie militaire (4), dit que Porquerolles fut la dot de Marie de Médicis.

Le roi s'était réservé le droit d'entretenir la garnison de Porquerolles aux frais du trésor public. Cette charge onéreuse provoqua à maintes reprises des plaintes de la part du Parlement et des Etats de Provence. Cependant les sommes dépensées pour cet entretien avaient dû être peu importantes, ou avoir été détournées de leur destination par des fonctionnaires infidè-

---

(1) F. Mireur. *Ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques en* 1585-1586. (Documents inédits sur l'histoire de France, t. 5, p. 601-638).

(2) *Mercure françois*, t. 7, (1622), p. 105. Le *Mercure* cite parmi les localités visitées : Toulon, Brégançon, Ribaudas, Porcairoles, Baigneau, Porte-Cros, Port Maille (dans Port-Cros), le cap Rond, le cap d'Abenas, (Bénat), etc...

(3) Citons entre autres ravages des pirates à cette époque les deux faits suivants, empruntés à la *Correspondance des beys de Tunis et des Consuls avec la Cour* (1577-1830), publiée par Eugène Plantet. «... Pour regard de la pouldre et mèches à sa Majesté, qui furent pris aux Isles d'Yères, en ai rendu une infinité de plaintes et prières d'y bailler contentement. Issouf-dey m'a respondu qu'il estoit marri que cela fust arrivé, n'y pouvant remédier, d'autant que les soldats les respartirent avant de venir à terre. Ils disent que c'est la coustume et privilège du soldat qui trouve munition de guerre. Voilà toute la satisfaction que j'en ai pu tirer, à mon grand regret... ». Lettre de Pierre Bourely, Tunis, 27 mars 1623.

En 1631, Osta-Morat, bey de Tunis, écrit aux Consuls et gouverneurs de Marseille, au sujet de corsaires « qui avaient poussé l'audace jusqu'à s'emparer de Porquerolles et de Giens ». Voir *op. cit.*, t. 1, pp. 60 et 108.

(4) Extrait des Conseils du Génie pour 1812.

les, si l'on en juge par l'état dans lequel se trouvait la forteresse, en 1633, quand elle fut visitée par le sieur de Séguiran, seigneur de Bouc et conseiller du roi. Voici ce qu'il dit de Porquerolles : « Et nous étant mis sur un bateau qui nous attendait audict port d'Argentière, serions allé visiter l'île de Pourquerolles, de laquelle, ensemble d'une forteresse qui y est, nous aurions fait tirer le plan par le sieur de Maretz ; ayant appris du sieur de Bourlequin, qui y commande, qu'il n'y avait autre canon ni arme qu'un canon de fer hors de calibre, d'entre moyenne et batarde, de six pieds de longueur, monté sur un mauvais affût, etc.

« Sur la plateforme de ladicte forteresse, une autre pièce de fer d'entre moyenne et faucon, tirant sept pieds et demi.

« Et dans le corps de garde du donjon, cinq arquebuses à croc, deux à mèches, deux mousquets et deux boîtes de fer (1) ».

A la suite de cette inspection, des ordres furent donnés pour remédier à la situation précaire des forteresses des îles d'Hyères. On lit, en effet, dans une instruction signée du roi, le 16 juin 1635, donnée à M. d'Hémery : « M. d'Hémery doit partir sans perdre de temps, pour se concerter avec le sieur Du Plessis-Besançon, à l'effet de faire commencer à Toulon et aux îles d'Hyères les travaux dont le devis a été donné par le sieur d'Argencourt (2) ».

Cependant la défense de l'archipel laisse encore

(1) Voyage et inspection de M. de Séguiran sur les côtes de Provence en 1633, ajouté à la *Correspondance d'Escoubleau de Sourdis*, publiée par Eugène Sue. (Voir t. 3, p. 282).

(2) *Correspondance de Richelieu*, t. 8, p. 106. L'original de cette instruction se trouve aux archives de Turin.

beaucoup à désirer deux ans plus tard, comme nous le prouve ce passage d'une lettre adressée par le cardinal de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux, le 1er juin 1637 : « On dit que le changement que l'on fait des garnisons dans les îles d'Hyères empêche qu'on ne puisse conserver les forts en bon état, parce que ceux qui s'en vont ne se soucient pas de tout rompre, et qu'ainsi il vaut mieux y mettre des gens qui n'en bougent et qui y soient établis pour y demeurer, en leur donnant des appointements si raisonnables et si bien payés qu'ils aient sujet de s'y arrêter. »

Dans le mémoire envoyé en réponse par M. de Sourdis, celui-ci demande « pour la tour de Ribaudas, petit et grand Langoustin, Porquerolles et la Lecastre, cent cinquante hommes ou deux cents au plus (1). »

Cette même année 1637, Louis XIII fait don de Porquerolles à François d'Ornano, seigneur de Mazargues, qui était déjà capitaine et gouverneur de la tour de Porquerolles (2).

L'île ne possédait alors d'autres fortifications que celles du Château, réparées et améliorées quelques mois plus tard par Richelieu, qui fit, à la même époque, construire les deux forteresses du Grand et du Petit Langoustier et celle de l'Alicastre.

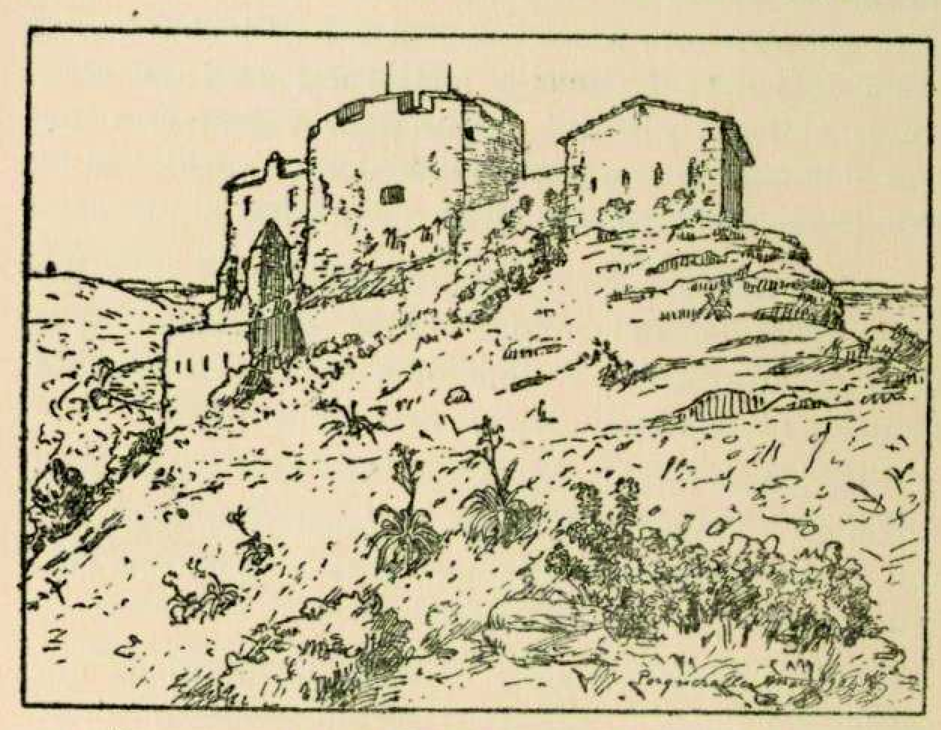
Après le décès de François d'Ornano, sa veuve, Mar-

---

(1) *Correspondance de Sourdis, op. cit.*, p. 400 et 413.

(2) Ces lettres patentes donnaient au sieur d'Ornano, à nouveau bail et emphytéose perpétuelle, le domaine de l'île entière, excepté la Tour et le circuit de la forteresse, moyennant une somme de 150 livres par an et l'entretien, pendant 40 jours, d'un homme à cheval armé pour servir en cas de besoin de ban et d'arrière-ban. Le but de cette inféodation était, comme le portent les lettres, *d'obvier aux invasions des Turcs et des pirates*. (Archives communales).

guerite de Montlaur, qui eut la jouissance de Porquerolles jusqu'en 1658, vendit l'île 34.000 livres au sieur Mathieu Molé, chevalier de Malte et chef d'escadre, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat. Ce dernier étant mort avant l'enregistrement des lettres patentes du roi, ses titres furent confirmés à son frère, Fran-



PORQUEROLLES. — VIEUX CHATEAU SAINTE-AGATHE

çois Molé, maître des requêtes de Louis XIV, fils du célèbre président Molé, garde des sceaux de France.

En 1707, l'armée du duc de Savoie, qui devait assiéger Toulon, s'empare d'Hyères, cette ville n'ayant pu lui faire aucune résistance : « Maîtres d'Hyères, les ennemis firent une descente à l'île de Port-Cros, d'où ils furent repoussés. Ils furent plus heureux à Porquerolles, dont ils s'emparèrent sans coup férir, ainsi que des trois forts qui sont dans cette île, lesquels n'avaient d'autres défenseurs qu'une quinzaine de paysans,

qui furent enfermés et gardés à vue pendant tout le temps que les Anglais y restèrent (1) ».

En 1737, par un arrêt du parlement de Paris, l'île de Porquerolles est adjugée pour 25.500 livres aux enfants de M. et M[me] d'Hendicourt de Lenoncourt ; ces derniers ayant renoncé pour eux à l'héritage de Mathieu Molé (2).

A cette époque, les incursions des pirates barbaresques deviennent de plus en plus fréquentes. Dans la *Correspondance des beys de Tunis,* nous relevons les faits suivants :

En 1726, le chef de corsaires Chaban-Reïs, « après avoir fait de l'eau sous le château de l'île de Porquerolles, a arrêté en vue de cette place un bâtiment génois, qu'il a ensuite abandonné après lui avoir enlevé une partie de son chargement ». L'année suivante, « un corsaire tunisien avait été surpris par un vaisseau du roi, poursuivant, près des îles d'Hyères, un bâtiment italien. Le corsaire fut arrêté, et la cour de France ordonna qu'il fut conduit à Tunis sous l'escorte du vaisseau qui l'avait saisi ». En 1731, « deux corsaires tunisiens, ont pillé le 22 mars dernier, au mouillage dans les îles de Porquerolles, un bâtiment de Menton ; ils ont même poursuivi l'équipage à terre (3) ».

La défense de l'archipel était d'ailleurs bien négligée à cette époque. En 1743, il ne restait plus un seul soldat en garnison dans les îles, les forts les mieux situés, comme les châteaux de Porquerolles et de Port-Cros, servaient de résidence aux seigneurs quand, par

(1) *Journal du siège de Toulon*, par M. Vialis, officier du génie. Passage cité par C. Laindet de la Londe, *Histoire du siège de Toulon par le duc de Savoie*, p. 101.

(2) Archives communales.

(3) *Op. cit.*, t. 2, p. 174, 183 (en note) et 258.

hasard, ils s'aventuraient dans leurs domaines, les autres étaient transformés en bergeries.

Cependant, en 1744, le comte de Maurepas, ministre de la marine, de passage à Toulon, décide la réparation immédiate des forts et leur approvisionnement. Plus tard, en 1747, sur les instances du maréchal de Belle-Ile, des troupes régulières remplacèrent les milices et un camp fut établi à Port-Cros (1).

Ce fut des îles d'Hyères que partit, le 12 avril 1756, une escadre composée de 12 vaisseaux et 4 frégates, portant le maréchal duc de Richelieu à la conquête de Minorque sur les Anglais.

A la Révolution, la famille de Lenoncourt ayant émigré, l'île fut vendue en 1792, à la famille Marquant d'Hyères, pour la somme de 34.800 francs.

En 1793, les Anglais occupèrent les îles d'Hyères en même temps que Toulon, ils eurent soin d'y faire avant leur départ (25 janvier 1794) le plus de ravages possible. C'est alors que fut créé, pour les côtes de Provence, depuis les Bouches-du-Rhône jusqu'à l'embouchure du Var, une commission dont Bonaparte officier d'artillerie, paraît avoir fait partie, — il ne

(1) Etat de la garnison des îles d'Hyères suivant une pièce officielle datée du 12 juillet 1757, et contresignée par le maréchal de Mirepoix. (Archives de l'Hérault). Instructions pour le marquis de Fremeur :

« ..... il y a dans les isles d'Hyères un bataillon de milice de Châlon-sur-Saône et une compagnie d'invalides d'environ 60 hommes...

« ..... J'observerai seulement que ces isles ne peuvent donner aux troupes qui y seront employées aucun secours, et qu'il faut les y approvisionner comme dans un vaisseau.

« Les troupes y souffrent beaucoup. Comme toutes les subsistances y viennent de terre, elles y sont fort chères.

« Du temps que j'étois en Provence j'avais obtenu de la province qu'elle leur y donnerait le pain... »

(A cette époque c'était le sieur Milet de Monville, ingénieur avec brevet de colonel, qui était commandant des îles d'Hyères). Extrait de VATTIER D'AMBROYSE, *Le Littoral de la France*, t. 6, p. 269 et suivantes.

fut nommé général qu'un peu plus tard, au cours de sa mission (1).

D'importants travaux furent commencés à Porquerolles en vue de la réorganisation de la défense des îles ; malheureusement la confusion occasionnée en France par l'invasion des frontières, vint arrêter les travaux dès le mois de juin 1794.

En 1802, un bâtiment napolitain parti de Corfou avec des expéditions françaises fut capturé par des corsaires algériens, sous le canon des îles d'Hyères ; la cargaison fut vendue et les 38 hommes de l'équipage emmenés en captivité (2).

En 1804, l'île est revendue au sieur Régis, homme de loi, et c'est de 1810 que datent en réalité les travaux de défense que l'on voit aujourd'hui.

A cette époque, Napoléon qui commandait en maître à l'Europe, voulut mettre un frein aux entreprises de l'Angleterre qui, maîtresse de la mer, avait pris la rade d'Hyères pour base de ses opérations. L'empereur fit pousser activement la construction et l'amélioration d'un certain nombre de batteries, dont nous aurons l'occasion de parler au cours de notre description de l'archipel. Tous ces travaux étaient terminés en 1813, à l'exception de quelques projets abandonnés dès le début.

La Restauration fit voter le milliard des émigrés

(1) En janvier 1794, le général Bonaparte inspecte les îles d'Hyères, ainsi que nous le prouve la lettre suivante :

« Au citoyen Dupin :

« Port-la-Montagne, 10 pluviose, an II, (29 janvier 1794).

« Je viens des Iles d'Hyères ; j'y fais établir plusieurs batteries pour mettre ces îles en défense et pour qu'elles puissent offrir un point de protection à nos vaisseaux contre une escadre supérieure.

Buonaparte. »

(Dépôt de la guerre), *Correspondance de Napoléon Ier*, t. 1, p. 20.

(2) Plantet (E), *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France*, t. 2, p. 501.

avec une loi prescrivant que tous les biens confisqués par l'Etat seraient rendus à leurs ci-devant propriétaires, s'ils n'avaient été vendus, ou n'avaient reçu une affectation spéciale de l'Etat.

L'héritier de l'ex-émigré, M. de Lenoncourt, se rendit acquéreur, le 8 août 1821, avec un sieur Michel, pour la somme de 38.000 francs, des terrains appartenant à M. Régis. C'est alors que M. de Lenoncourt entama un procès, devant durer plus de trente ans, avec la direction du Génie, revendiquant la possession des terrains conservés par cette administration.

Vers 1830, une célèbre conspiratrice, la romanesque princesse Christine de Belgiojoso, chassée de sa patrie par les poursuites de la police autrichienne, se serait réfugiée quelques mois à Porquerolles avant de se fixer à Paris (1).

Le 26 avril 1856, le duc de Vicence, marquis de Caulaincourt, fils du célèbre diplomate du premier empire, devient seul propriétaire de l'île, qu'il achète 202.000 francs, en y comprenant les importants terrains que Noilly et Plasse, de Marseille, avaient acquis, en 1828, du sieur Michel, pour 80.000 francs (2).

Vingt-cinq ans plus tard, le 15 décembre 1881, le duc de Vicence, qui a laissé un excellent souvenir dans l'île, vend le domaine de Porquerolles pour la somme de 800.000 francs à M. de Roussen, alors président du conseil d'administration de *la Petite République Française*, et propriétaire de l'île jusqu'en 1905, année où une société anonyme, possédant son siège à Paris, en fit l'acquisition au prix de 1.500.000 francs (3).

(1) Cf. Henry Bordeaux, *La Princesse des Iles d'Or*, dans le « Figaro » du 7 juillet 1908.

(2) Il faut faire exception pour les 150 hectares appartenant à l'Etat.

(3) Ajoutons qu'en 1887, le *Corriere* de Naples publia cette nou-

La *Compagnie foncière de l'île de Porquerolles* entreprit de suite d'importants travaux : construction d'une usine électrique, de trois grands bassins en ciment armé de la contenance chacun de 4 millions de litres, de canalisations, de serres, d'une vaste habitation à la Ferme, etc. ; mais cette activité dura peu, les fonds des actionnaires ayant été rapidement épuisés par une administration défectueuse.

Le 23 février 1912 l'île fut acquise, pour la somme de 1.000.100 fr., par un financier français, M. F.-J. Fournier, qui a réalisé une fortune considérable au Mexique, où il a été le fondateur de sociétés pour l'exploitation des mines d'or et d'argent de « Las Dos Estrellas » et administrateur de la « Mexico Mineral d'El Oro ». Son but, en achetant Porquerolles, était d'en faire une propriété de plaisance, — ce qui est la destination naturelle de ces îles, — cependant de grands travaux d'exploitation agricole ont été entrepris, ils se poursuivent encore actuellement avec un personnel de 150 ouvriers.

La vigne est, de beaucoup, la principale culture de l'île ; elle occupe environ 200 hectares, produisant par an de 10 à 12.000 hectolitres de vin ; 20 hectares sont consacrés à l'avoine, 6 aux primeurs et un hectare est complanté d'arbres fruitiers : pêchers, pruniers, amandiers, auxquels il convient d'ajouter 4 hectares réservés aux raisins de table et 2 au chasselas. Sept serres, construites par la Compagnie Foncière, sont utilisées pour la culture des roses forcées et des primeurs ; l'éle-

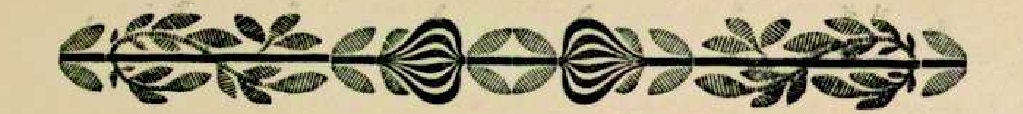
velle aussi étrange que fantaisiste : « Le pape Léon XIII, fatigué de ne pas jouir à Rome de toute son indépendance, aurait l'intention d'acheter l'île de Porquerolles et de s'y retirer avec la cour pontificale. » Un bruit analogue avait couru, avec plus de fondement d'ailleurs, que dans le cas où le pape serait contraint de quitter la Ville Eternelle, l'Angleterre lui offrait un asile à Malte.

vage ne comporte plus qu'une importante basse-cour. L'exploitation est pourvue d'un matériel des plus perfectionnés et les caves, — qui sont, paraît-il, les plus grandes du département du Var, — ne renferment pas moins de 40 énormes cuves en ciment armé, d'une contenance totale de 18.000 hectolitres.

Pour remédier au déboisement, occasionné par l'extension des cultures, M. Fournier a fait commencer le reboisement de l'île sur une surface de 6 hectares environ. Quarante mille jeunes arbres, semés en pépinière, ont été mis en place dans l'île depuis 1921, en particulier des Eucalyptus, des Mimosas et des Pins Pignons. Le « Cedro » des montagnes du Mexique, *Cupressus lusitanica* Mill. var. *Benthami* Henry (*C. thurifera* Schlecht.), a été introduit, mais craignant le vent, il ne prospère que dans les vallons abrités. De nombreux Cyprès de Lambert, *Cupressus macrocarpa* Hartw., à croissance rapide, ont été plantés en ligne comme brise-vent dans les cultures (1). Nous applaudissons au succès de ces tentatives, ayant avec nous les nombreux artistes et amis de la nature qui se sont passionnés pour ces régions, et nous espérons que M. et Mme Fournier continueront, — ainsi qu'ils nous l'ont assuré, — à protéger ce qui subsiste des forêts de Pins d'Alep, la plus riche parure de Porquerolles, et qu'elles feront longtemps encore l'admiration et les délices des visiteurs de cette île enchanteresse (2).

(1) Nous sommes heureux de remercier ici M. Messac, administrateur du domaine de Porquerolles, et M. Barbier, chef des cultures, des renseignements ci-dessus qu'ils ont eu l'amabilité de nous fournir.

(2) Pour la protection des cultures, contre les déprédations du gibier, des kilomètres de grillages ont été placés dans toute l'île. Les seuls chemins qui ne soient pas fermés par des barrières sont : les routes des Mèdes, du Langoustier, du phare et du sémaphore ; il est vrai que le propriétaire permet aux promeneurs de circuler dans toutes les régions closes, à la condition d'en aller faire la demande à l'administrateur, M. Messac.

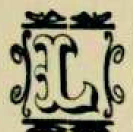


II

DE TOULON A PORQUEROLLES

Le Village

Les îles d'Hyères peu visitées autrefois. — La traversée de Toulon à Porquerolles. — Origine du nom de Porquerolles. — Le village, sa fondation. — Le régime des concessions. — Le port de Porquerolles. — Description du village. — L'église. — Curieuse origine du chemin de croix. — Le sanatorium militaire, sa transformation en préventorium civil. — Le Vieux Château Sainte-Agathe. — Population de l'île. — Climat.



Les îles d'Hyères, et en particulier Porquerolles et Port-Cros, sont visitées maintenant par un grand nombre de touristes.

Autrefois, les voyageurs s'aventuraient rarement dans ces régions ignorées et, sans nous arrêter à l'erreur grossière, encore quelque peu accréditée de nos jours, qui place la ville d'Hyères dans les îles, nous citerons ces lignes que Millin écrivait en 1807 :

« L'île du Levant est *la plus petite* et la plus misérable du groupe (1) ».

En 1834, le *Magasin Pittoresque* donnait cette curieuse description des îles d'Hyères : « *Trois à quatre*

---

(1) *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. 2, chapitre 61, p. 455. L'île du Levant vient au contraire immédiatement après Porquerolles comme superficie, elle laisse loin derrière elle les autres îles du groupe. (Voir note p. 33).

vastes rochers éloignés de plusieurs lieues de la côte, et que visitent seuls les barques de pêche ou les navires chassés par la tempête (1) ». Cependant, déjà à cette époque, un bateau venait trois fois par semaine de Porquerolles à la Tour-Fondue.

Ce service fut remplacé plus tard, probablement pour les besoins de la fabrique de soude du Langoustier, par un bateau qui faisait une fois par semaine le voyage de Marseille à Porquerolles.

Nous avons exposé précédemment le service tri-quotidien actuel établi par la Tour-Fondue (2) ; le voyageur peut à son gré emprunter un autre itinéraire. Trois fois par semaine, depuis 1856, un bateau part de Toulon pour Porquerolles, il revient dans la même journée (3). Ce service est effectué par un petit vapeur, *Les Iles d'Or*, ancien yacht passablement délabré (4).

Le bateau quitte vers sept heures du matin le quai du Parti, dans le pittoresque bassin de la Vieille Darse.

Après avoir joui du panorama de la petite rade de Toulon, les passagers peuvent voir se dérouler ces rivages charmants, si poétiquement dépeints par la plu-

(1) T. 2, p. 231.

(2) Voir p. 25.

(3) Actuellement il n'y a plus qu'un seul départ par semaine, le jeudi, aussi cette voie n'est plus guère employée ; nous maintenons cependant la description de l'intéressant itinéraire de Toulon à Porquerolles, praticable pour les voyageurs disposant d'un yacht ou d'un canot à moteur. La durée du trajet est d'environ 2 heures.

Le 3 avril 1904, un service fut inauguré entre Marseille, Porquerolles, Cannes et Nice. Malheureusement, à la suite du résultat précaire de la première croisière, ce service qui devait être trihebdomadaire fut supprimé.

(4) Le *Jean d'Agrève*, qui fit pendant de longues années le service des îles d'Hyères, avait été vendu après la guerre à une Société marseillaise, il a disparu il y a quelques années dans un naufrage près de Djibouti (Mer Rouge).

me de Paul Bourget dans les lignes suivantes (1). « La mode n'a pas encore touché, heureusement, cette région de la Provence qui conserve, jusqu'à l'étrange presqu'île de Giens, projetée en forme de T, sa jolie physionomie sauvage, cet inexprimable charme d'une autre Grèce, aussi claire, aussi gracieuse dans sa rudesse rocheuse. Une colonnade ruinée sur ces hauteurs, et l'illusion serait complète, tant ce ciel et cette mer, ces montagnes et ces grèves ont la même nuance de lumière transparente que l'Attique ou que le Péloponèse, et, tout autour, ce même air vibrant, subtil, alerte, qu'il suffit de respirer, croirait-on, pour être gai de la gaieté légère des Grecs et des Provençaux ! »

Le vapeur passe près des rochers de la Fourmi, puis arrive en face de la presqu'île de Giens, « ce doigt presque détaché », comme l'a appelé George Sand (2). Nous sommes devant la pointe d'Escampobariou, c'est d'ici que l'on jouit du plus beau coup d'œil sur cette grandiose falaise, mais ce sont également les parages les plus agités de toute la traversée.

Ensuite le bateau longeant les pittoresques rivages de la presqu'île que nous avons décrits précédemment (3), s'engage dans l'étroit passage entre le Petit et le Grand Ribaud, dont on peut voir distinctement la tour, la villa et le phare.

Maintenant le navire se rapproche de Porquerolles. Laissant derrière lui la pointe et l'îlot du Langoustier, il passe devant la pointe Rousset et celle de Bon Renaud. Le temps de jeter un coup d'œil sur ce blanc ta-

(1) Paul Bourget, *Voyageuses*, chap. 4, p. 180.
(2) George Sand, *Tamaris*, p. 32.
(3) Voir p. 16 et suivantes.

pis de sable fin que l'on appelle la Plage d'Argent et l'on accoste bientôt à l'extrémité de la jetée de Porquerolles.

Suivant certains auteurs, l'île de Porquerolles tire son nom des « porcs sauvages », ou sangliers, qui peuplaient jadis ses forêts (1).

Amédée Aufauvre (2) a cru en trouver l'origine dans la désinence gallo-romaine *Olla* (poterie), qui correspond invariablement, selon lui, à l'existence d'anciennes fabriques établies sur ces sols argileux propres à la céramique. Port-Olles se serait transformé, par la suite, en Porquerolles ?

Ces deux hypothèses sont de pures fantaisies, en réalité le nom de Porquerolles dérive de Port-Quairoles, ou Quiéroles, et signifie le port des rochers, (*quair, caer*, celtique). Le nom de Caire, Queyr, abonde en Provence, soit dans la montagne avec le sens celtique, soit sur la côte avec le sens latin, *quadratus*, carré, rocher carré. De même que Port-Cros signifie le port creux et, dans cette dernière île, Port-maye, ou mage, dont on a fait Port-Man, le grand port.

La création du village actuel de Porquerolles ne da-

(1) Quelques historiens, entre autres les abbés Moreri et Delaporte, prétendent même que les sangliers traversaient la mer à la nage pour s'en aller manger les glands des chênes de l'île. De mémoire d'homme, le sanglier est inconnu à Porquerolles et dans les autres îles, d'autre part les chênes y sont peu abondants.

(2) *Hyères et sa vallée*, p. 138. — A titre de curiosité, nous donnons les noms de lieu suivants qui seraient, selon La Sinse, d'origine arabe : « Ile Roubaud, *Rebet*, fermé ; Giens, *Djaïn* ; Porquerolles, *Querrat illaï*, port de la bonté divine ». C. Sénès dit La Sinse, *Provence. Vieilles mœurs. Descriptions et origines*, p. 277. Par contre, le spirituel auteur toulonnais ne cite pas les noms de la pointe du Rabat et de l'Alicastre, d'origine barbaresque moins contestable.

te que de 1820 à 1825 (1). A cette époque la population stable de l'île n'était constituée que par la garnison composée d'une compagnie de sous-officiers vétérans et d'une autre de fusiliers vétérans ; hommes liés depuis longtemps au service, la plupart mariés, et ayant abandonné tout esprit de retour dans leurs foyers.

C'est pour assurer l'avenir de ces vieux serviteurs que l'administration conçut le louable projet de créer un village autour de la forteresse.

Cette idée fut approuvée en tous points par le ministre qui décida, sur les conseils du chef du génie, d'établir un régime de concessions de terrains avec une modique redevance, et par baux de neuf années avec renouvellement obligé.

Le système des concessions inspirant quelque méfiance aux habitants, seule une fabrique de soude s'installa au Langoustier. Le ministre, pour encourager les amateurs, se décida alors à faire quelques modifications qui dissipèrent les appréhensions du début,

---

(1) Napoléon Ier avait formé le projet de créer de petits centres de population dans les îles, mais les événements ne le lui permirent pas. On peut lire à ce sujet la lettre suivante insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. 24, p. 100.

« Au général Clarke, duc de Feltre,
ministre de la guerre, à Paris.

« Gloubokoïé, 21 juillet 1812.

« Monsieur le duc de Feltre,

« Il est nécessaire que des six cohortes de gardes nationales, qui sont dans la huitième division militaire, vous en chargiez une de la garde des îles d'Hyères, en ayant soin de changer cette cohorte tous les mois, lorsque les circonstances le permettent.

« A cette occasion, je dois vous rappeler que j'avais l'intention de racheter toutes les parties des îles d'Hyères et de faire quelque chose pour peupler ces îles.

Napoléon ».

(D'après la copie. Dépôt de la guerre).

et dans une douzaine d'années le village prit à peu près l'extension que nous lui voyons aujourd'hui (1).

Le port de Porquerolles est un excellent abri (2), seuls, les vents d'est y sont à craindre, malheureusement il manque de profondeur et le courrier ne peut accoster qu'avec difficulté tout au bout de la jetée. Seules les balancelles et les tartanes qui viennent souvent s'y réfugier, et les torpilleurs qui y font de fréquentes escales, peuvent s'approcher plus près du rivage.

En quittant la petite jetée du débarcadère on passe devant une grande et belle maison, autrefois domicile de M. et Mme de Roussen, lorsqu'ils venaient à Porquerolles (3). Cette vaste demeure est maintenant occupée par le Grand Hôtel (4).

---

(1) Dans notre première édition nous avions exposé, p. 54-59, avec de nombreux détails, les luttes que les concessionnaires eurent à soutenir contre le propriétaire, M. de Roussen, qui cherchait par tous les moyens à se rendre maître de leurs demeures, en ne leur offrant que des compensations inacceptables. Les baux de concession des habitants, dits baux emphytéotiques, ayant pris fin en 1905, nous jugeons inutile de reproduire cette longue suite de procès et de pétitions qui n'aboutirent qu'à des résultats déplorables pour les insulaires persécutés.

(2) Le port de Porquerolles a une contenance de 3 h. 14, une profondeur de 2m50 et une longueur de quai de 205 mètres. Son produit annuel de pêche est de dix à onze mille kilos de poissons (10.068 kilos en 1901).

Environ 2.000 navires y font relâche chaque année.

(3) Madame Jeanne Ninous, mariée en secondes noces à M. de Roussen, a publié un certain nombre d'ouvrages sous les pseudonymes de Pierre Ninous et de Paul d'Aigremont. Née à Bordeaux en 1845, on peut citer parmi ses principaux romans : *L'Empoisonneuse ; Cœur de Neige ; le Bâtard ; la Goualeuse ; le Secret du Fou ; le Sacrifice de Micheline ; Cœur brisé ; Sans Mère ; Vierges de France ; Filles de Lorraine ; Suprême Victoire ; Maman Laulette*, etc...

Elle a dirigé pendant sept ans le journal *la Famille* (1879-1886), et fait représenter, en 1893, un drame *Mère et Martyre*.

(4) Le village de Porquerolles possède actuellement quatre hôtels et une pension de famille. Un hôtel vient de s'ouvrir aussi au Langoustier.

Presque en face, dans la première maison à droite de la rue, se trouve le café Gautier. M. Gautier est une physionomie bien connue de ceux qui ont fréquenté Porquerolles, où le premier il avait ouvert un hôtel jouissant d'une réputation méritée, mais qu'il fut contraint d'abandonner il y a une vingtaine d'années.

On connaît ailleurs le poète-aubergiste, ici le cafetier est un artiste. Connaissant à fond cette belle île où il est né, travailleur acharné, il a su, sans maîtres, guidé par sa seule inspiration, rendre quelques-uns de ses sites avec un réel talent.

On débouche presque aussitôt sur la place centrale du village. La rue et la place sont bordées de beaux arbres d'essences diverses : eucalyptus, acacias, micocouliers, ormes ; car autrefois chaque concessionnaire était tenu de planter un arbre devant l'habitation qu'il édifiait.

De petites maisons basses, ne comportant pour la plupart qu'un rez-de-chaussée, s'étendent sur trois côtés de cette place, on y peut voir les quelques boutiques de Porquerolles, trois ou quatre cafés, la poste et le bureau des douanes. Tout cet ensemble rappelle certains villages d'Algérie, les coloniaux assurent même que le village de Porquerolles est une surprenante image de Sainte-Marie de Madagascar (1).

Presque seule, dans le fond, une église bien modeste, du style génie militaire, se tient à l'aise dominée par la masse imposante de la vieille forteresse Sainte-Agathe, aujourd'hui déclassée.

---

(1) P. Ruat, *Porquerolles*. (Revue de Provence, t. 8, décembre 1906, p. 189).

L'église, dédiée à Sainte-Anne, patronne des îles, a été édifiée par l'administration de la Guerre avec la participation de la commune, de 1849 à 1851. L'intérieur est d'une grande simplicité, mais il renferme un beau chemin de croix en bois sculpté, d'un certain intérêt au point de vue artistique et dont l'histoire est assez curieuse.

Ces quatorze panneaux furent sculptés par un soldat des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, Joseph Wargnier, envoyé en convalescence à Porquerolles en juin 1868. Ce travail remarquable fut terminé au bout de treize mois. Lors de l'inauguration du chemin de croix, les stations furent portées par quatorze hommes des bataillons d'Afrique à travers les rues du village, à huit heures du soir, à la lueur des flambeaux. Toute la population civile et militaire s'était associée à cette fête religieuse.

On peut se faire une idée de l'importance de cette œuvre en sachant que chaque panneau de noyer massif mesure 1^{m}65 de haut sur 0^{m}71 de large, et, qu'en plus des nombreux personnages, qui y sont traités avec une réelle sincérité d'expression, tous les cadres sont également agrémentés d'ornements sculptés, différents à chaque station.

Renvoyé en novembre 1869, au 3me bataillon d'Afrique à Batna, Wargnier ayant déserté peu de temps après, fut traduit le 16 mai 1870 devant le conseil de guerre de Constantine. Grâce aux pressantes démarches du Père Ollivier, et au talent de son avocat, le célèbre Jules Favre, — qu'une affaire concernant un officier supérieur de bureau arabe avait amené à Constantine, — il fut acquitté à l'unanimité. Libéré au mois de septembre 1871, Wargnier vint exercer son métier de sculpteur à Béthisy Saint-Pierre (Oise).

L'église possède aussi une copie du Christ de Proudhon, offerte par l'empereur Napoléon III, à la suite d'un voyage fait aux îles d'Hyères après la campagne de Crimée (1).

A gauche de l'église, dominant le village, se trouvent les constructions qui constituaient le sanatorium militaire et les casernements de la garnison, supprimés en 1915.

Déjà, à l'époque de la guerre de Crimée, les troupes de retour de cette rude campagne, avaient été hospitalisées à Porquerolles. Lors de l'expédition du Tonkin, les soldats convalescents furent rapatriés à Port-Cros en attendant leur guérison. Au moment de la campagne du Dahomey, le général Zurlenden, alors ministre de la guerre, étant venu à Porquerolles, résolut d'installer de nouveau dans l'île un dépôt de convalescents. En 1895 on y envoya aussi une partie des rapatriés de Madagascar ; la légion étrangère et l'infanterie coloniale fournissaient la majeure partie des convalescents (2).

Jusqu'en 1915 le dépôt reçut encore des malades ou des blessés de guerre, puis il fut abandonné par le Service de Santé. En 1921 l'Institut Marin, installé d'abord

(1) Pour des détails plus complets sur l'église, voir les articles publiés par M. A. PAUL, sous le titre : *Une excursion à Porquerolles*, dans le journal la *Croix du Var*, n^{os} de février à mai 1902. C'est à cette étude que nous avons emprunté une partie des renseignements qui précèdent. Ajoutons que M. l'abbé Bozon, le sympathique aumônier de Porquerolles, bien connu des touristes, est décédé en 1927.

(2) Les botanistes remarqueront près de ces constructions deux beaux Filaos, *Casuarina equisetifolia* Forst., curieux arbres à rameaux nus et pendants, originaires des Indes. Une plante de l'Amérique du Sud, bien naturalisée, l'*Ambrosia tenuifolia* Spreng., abonde dans le fossé voisin et à la batterie du Lion, où l'on trouve également un Genêt d'Algérie, *Genista numidica* Spach, qui se rencontre aussi vers le phare.

au fort Sainte-Agathe, put occuper les bâtiments du sanatorium militaire, et des Pupilles de la Nation y furent envoyés par l'office départemental de la Seine. Trois ans plus tard, tous les locaux furent cédés aux hospices d'Avignon, qui les ont aménagés en préventorium. Cette tentative fut un éclatant succès. Actuellement, l'établissement ouvert toute l'année, compte de 200 à 400 jeunes pensionnaires des deux sexes, occupant les anciens casernements et le fort Sainte-Agathe.

Devant les casernements, à l'est du village, se trouve la batterie du Lion, commencée en 1794 et déclassée en 1874.

Nous terminerons notre visite de la petite capitale des îles d'Hyères, en grimpant jusqu'au vieux château-fort Sainte-Agathe, d'où l'on jouit d'une belle vue sur la rade de Porquerolles.

La forteresse se compose d'un donjon et d'une enceinte dans laquelle on pénètre par un pont-levis. Il existe à l'intérieur quelques cellules d'environ deux mètres carrés, creusées à même le rocher.

Le château Sainte-Agathe doit-être la plus ancienne forteresse de l'île. Nous avons vu, précédemment, qu'il existait déjà en 1304, et qu'en 1519, le seigneur de Soliers le fit reconstruire (1); douze ans plus tard, François Ier est de nouveau obligé de le faire relever. Amélioré au siècle suivant par Richelieu, il se trouva complètement ruiné, en 1793, par les Anglais qui, cependant, ne purent réussir à faire sauter la tour. Les bâtiments ont été reconstruits en 1811, mais l'enceinte crénelée ne date que de 1830 ou 1831 (2).

---

(1) Pages 38 et 40.

(2) A. NOEL DE SAINT-POL, *op. cit.*, p. 107.

Actuellement le Vieux-Château, qui de loin a encore bon air, est déclassé et sert d'annexe au préventorium.

C'est dans un terrain, près de cette forteresse, que l'on avait installé le cimetière provisoire pour les rapatriés de Crimée. Ces malheureux, décimés par le typhus, la peste, la dysenterie, etc., étaient ensevelis de nuit, dans une fosse remplie de chaux. Ce que l'on a pu recueillir de leurs ossements a été transféré solennellement au nouveau cimetière, le 20 janvier 1902, grâce à l'initiative du Souvenir Français, qui a fait élever un monument que nous décrirons plus loin, en parlant de la modeste nécropole de Porquerolles.

Le petit village, qui renferme presque tous les habitants de l'île, en comptait 443 au recensement de 1926 (1). La garnison, supprimée en 1915, comprenait environ 300 militaires ; elle ne se compose plus que d'un petit détachement de marins affecté au poste de T. S. F., et d'un gardien de batterie résidant au fort de la Repentance.

L'île, qui dépend de la commune d'Hyères, est administrée par un adjoint-spécial. Il existe à Porquerolles un bureau de postes, télégraphes et téléphones, une école, un agent sanitaire et une recette des douanes.

Le commerce, autrefois peu actif, a pris de l'importance depuis l'extension des cultures. La plupart des terrains mis en valeur sont plantés de vignes qui donnent un vin très agréable ; la production s'est décuplée depuis la mise en exploitation par M. Fournier (2).

De plus, le climat remarquablement doux et unifor-

(1) Population de Porquerolles : en 1835, environ 100 habitants ; en 1862, 300 ; en 1909, 400 et en 1913, 700, non compris les militaires. Le chiffre actuel de 443 habitants ne comprend pas les pensionnaires du préventorium.

(2) M. de Roussen avait aussi tenté la culture du sorgho à sucre, et l'on peut encore trouver dans le village du rhum fabriqué à Porquerolles.

me de l'île, permet aux malades d'y séjourner dans d'excellentes conditions, aussi bien l'hiver que l'été. Sa situation insulaire lui évite les brusques changements de température, alors que le puissant rideau de hautes falaises, déployées sur toute la côte méridionale, la protège l'été des brûlants coups de vents du sud, le sirocco d'Afrique.

L'éminent professeur Charles Richet a publié une étude sur la constance de la température aux îles d'Hyères, dont il est un hôte fidèle (1), nous en extrayons les moyennes suivantes relatives à l'année 1900, qui fut, presque partout en France, très froide en hiver et chaude en été :

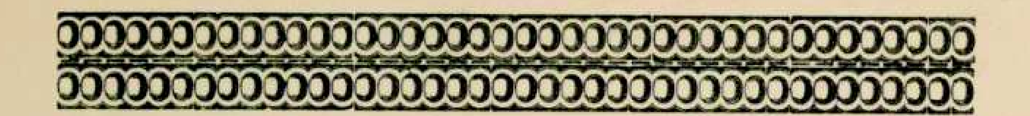
Janvier	13°1	Juillet	23°2
Février	12°6	Août	22°7
Mars	12°4	Septembre ..	22°7
Avril	15°1	Octobre	20°1
Mai	18°1	Novembre ..	15°4
Juin	21°5	Décembre ..	13°7

D'autre part, M. Astius Castellan, médecin de 1re classe de la Marine, a recueilli des données météorologiques au cours d'un séjour de sept mois à Porquerolles, d'août 1900 à mars 1901, il y a relevé seulement 24 jours de pluie. Pour le mois le plus chaud, août 1900, le maxima a été de 25°2 et le minima de 22° ; le mois le plus froid, février 1901, présente comme maxima 10° et comme minima 3°.

M. Castellan termine ainsi son article : « Cette île merveilleuse, reboisée et mieux cultivée, serait le sanatorium rêvé et la station hivernale idéale (2).

(1) *Revue Scientifique* du 6 juillet 1901.

(2) Voir la *Revue Maritime*, t. 153, avril 1902, p. 585 et suiv. Consulter aussi, sur le même sujet : Dr Bernard, *Quelques mots sur le climat de Porquerolles*, br. in-8°. Cet auteur termine ainsi sa notice sur l'influence bienfaisante du climat de l'île : « *Miscere utile dulci*, tel est le but que l'on peut atteindre en venant à Porquerolles ».



III

PARTIE OUEST

Le phare et l'Oustaou de Diou — Route du phare. — La Ferme et l'usine d'électricité. — Cimetière, monument du Souvenir Français. — Poste de télégraphie sans fil. — Le phare. — Le rocher des Indiennes — L'Oustaou de Diou. — L'incendie de 1897.

Le Langoustier et Brégançonnet. — La Plage d'Argent et le fort de Bon-Renaud. — Souterrain barbaresque. — Le Langoustier. — La fabrique ruinée. — Fort du Grand Langoustier. — L'îlot et le fort du Petit Langoustier. — Calanque de Brégançonnet. — Ruines d'une ancienne Vigie et le cap d'Armes. — Retour de Brégançonnet au village.

Le Phare et l'Oustaou de Diou

L'EXCURSION du phare est une de celles qu'accomplissent le plus fréquemment les touristes venus pour peu de temps à Porquerolles ; mais beaucoup font le trajet à l'aller et au retour par la route carrossable, et perdent ainsi l'occasion de jouir de l'aspect grandiose des falaises de la côte sud.

Le chemin du phare part de l'ouest du village et passe devant la ferme principale de l'île, où l'on a entrepris d'importantes cultures de légumes : artichauts, asperges, petits pois, haricots, salsifis ; et de primeurs en serre : pêchers, poiriers, vignes, melons, tomates, chayotes, etc..., ainsi que des roses pour la fleur cou-

pée. A droite de l'entrée se trouve une vaste coopérative générale d'alimentation, établie pour les ouvriers et ouverte également aux autres habitants de l'île. C'est dans le bâtiment central de cette ferme que réside M. Fournier, lorsqu'il vient à Porquerolles.

Une rangée de vieux belombras (1), aux troncs noueux et puissants, bordent un côté de la route, qui se dirige vers le sud au milieu de champs cultivés. On croise, à gauche, l'usine d'électricité installée par la Compagnie foncière pour alimenter les bassins d'arrosage voisins du cimetière et de la Courtade ; elle fournit aussi maintenant l'éclairage au village. A droite, se déploie le plus important cours d'eau de l'île : c'est un ravin encaissé, rocailleux, où l'eau ne fait que de rares apparitions chaque année, à la suite de grandes pluies (2).

A cinq minutes du village, un petit chemin sur la droite conduit au modeste cimetière de Porquerolles.

C'est là que fut inauguré, le 20 janvier 1902, en présence du contre-amiral Bellanger et de diverses délégations, le monument élevé par les soins du « Souve-

(1) *Phytolacca dioica* L. Cette espèce du genre Phytolaque, dont on rencontre aussi de remarquables spécimens à Port-Cros et à l'île du Levant, est originaire de l'Amérique du Sud. Ce bel arbre, au feuillage semi-persistant et touffu, croît très rapidement ; aussi est-il fréquemment employé en Espagne et en Algérie pour ombrager les routes et les promenades publiques. Malgré sa grosseur, son tronc conserve une mollesse herbacée, ce qui n'a rien de surprenant dans un genre où la plupart des espèces ne sont que de grandes herbes ou de simples arbustes.

(2) Ce ravin est désigné, par les insulaires, sous le nom de Garonne. On a pu voir, il y a une trentaine d'années, ce ruisseau, si souvent desséché, inonder une partie du village.

« Dans les usages de Fréjus, de Saint-Tropez et de Grimaud, on appelle *Garonne* des fossés creusés pour l'écoulement des eaux ». M. GIRAUD, *Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var*, (Bulletin de l'Académie du Var, 1871, p. 361).

nir Français » aux soldats de Crimée, du Dahomey, de Madagascar et d'autres campagnes coloniales, morts à Porquerolles, ainsi qu'à ceux des marins de l'*Arrogante* dont les cadavres furent recueillis après le naufrage sur les rivages de l'île.

Le monument, très simple, se compose d'un obélisque portant sur chacune de ses faces un des noms suivants : AFRIQUE ; CRIMEE ; TUNISIE et TONKIN. Quelques caveaux appartenant aux familles notables de l'île, et de modestes tombes soigneusement décorées de coquillages et de galets, sont groupés autour du monument et constituent tout l'ensemble du petit champ des morts.

Un peu plus loin on aperçoit, sur la droite, dans la plaine, la ferme de la Bastide, ancienne concession Pellet et Grimaud, actuellement propriété de M. Fournier.

Reprenant la route du phare nous pénétrons bientôt dans les bois de pins. Quelques sentiers ombragés, se détachant sur la gauche, permettent d'atteindre plus rapidement au but, mais la route carrossable offre l'avantage, après avoir décrit plusieurs lacets, de passer devant la station de télégraphie électrique sans fil, dont les deux grands mâts, visibles de loin, mesurent 48 mètres de hauteur (1). Ces mâts, consolidés par de gigantesques haubans, supportent les deux antennes propageant les ondes hertziennes. Le bâtiment, dont la visite est interdite, renferme deux postes, un pour la transmission, l'autre pour la réception. La transmission, du système Morse, est produite par un courant de haute fréquence provenant de puissants accumula-

(1) Remplacés par des pylones en fer, ces énormes mâts sont maintenant étendus par terre près du poste.

teurs ; lesquels sont chargés par une dynamo. Cette force électro-motrice est transformée en haute fréquence par deux puissantes bobines de Ruhmkorff, système Rochefort.

Ce poste radio-télégraphique communique avec Ajaccio, Agde, Port-Vendres, la Tour Eiffel, l'Algérie et la Tunisie. Il a pu communiquer avec le poste de Poldhu, à l'extrémité des Cornouailles, avec celui de Maxhrihamsh, en Ecosse, distant de 1.700 kilomètres, et avec Berlin, éloigné de 1.400 kilomètres.

Continuant à monter, à travers les pins, on atteint bientôt le sommet de la falaise abrupte que couronne le phare.

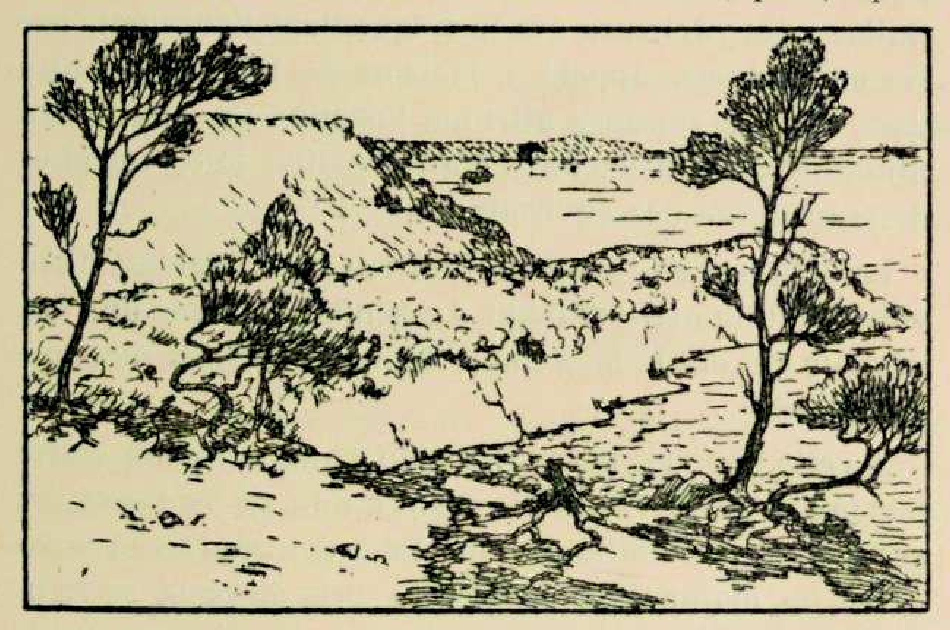
Le phare de Porquerolles est de premier ordre ; il est, après celui de Planier, le plus important de nos côtes méditerranéennes. Construit en 1837, sa lampe s'élève à 82 mètres au-dessus du niveau de la mer ; elle a une puissance de 25.000 becs Carcel, et donne deux éclats prolongés de 38 secondes et deux éclipses de 2 et 7 secondes. Ses feux peuvent s'apercevoir de 64 kilomètres en mer. Le phare est ouvert aux visiteurs, de sa terrasse ont jouit d'une très belle vue sur presque toute l'île et sur la haute mer.

Changeant d'itinéraire, on peut prendre, pour s'en retourner, un petit sentier suivant la crête des falaises dans la direction de l'est. Après une courte descente, au milieu des touffes d'arbousiers et de lentisques, et une nouvelle butte franchie, on débouche dans le fond d'un large vallon, dont la végétation, balayée par les vents du large, se trouve curieusement tordue, rabougrie et inclinée vers le sol, sillonné de crevasses aux abords de la falaise (1).

(1) De là, un chemin ramène aussi à la route du village.

En s'élevant un peu sur l'autre versant on domine la pittoresque calanque des Indiennes, abritée par une puissante arête rocheuse, semblable à l'éperon d'un gigantesque cuirassé.

Le petit sentier grimpe et dévale en serpentant à travers les pins d'Alep et les bruyères arborescentes. On domine bientôt les falaises schisteuses de la Grande Cale, bizarrement excavées et dentelées ; puis, après



PORQUEROLLES. — POINTE DE L'OUSTAOU DE DIOU

une nouvelle montée, on se trouve en face de la charmante petite pointe de l'*Oustaou de Diou* (la Maison de Dieu).

Le bord de la falaise, où nous sommes, présente quelques pins d'Alep aux troncs argentés, contournés par la violence des vents et maintenus en ces lieux grâce à leurs puissantes racines crispées comme des tentacules de pieuvres qui s'accrochent désespérément sur les rochers abrupts. Ce bouquet d'arbres forme un cadre charmant à la petite pointe couverte d'une verdoyante végétation. Derrière, se voit la puissante bar-

rière naturelle que l'île présente à la haute mer, imposante ligne de falaises escarpées désignées sous le nom de Gros Mur du Sud, puis l'îlot du Petit-Saranié, et plus loin se confondant en une seule, les îles de Port-Cros et du Levant

Ce nom d'Oustaou de Diou serait dû, suivant l'opinion des insulaires, à la situation privilégiée de ce port, seul refuge de la côte entre Brégançonnet et la Galère ; les pêcheurs qui le fréquentent l'auraient, par reconnaissance, appelé « Maison de Dieu ». D'autre part, M. des Chesnes attribue l'origine de cette dénomination à la découverte d'un crucifix, faite autrefois dans un puits des environs (1).

La distance de l'Oustaou de Diou au village est d'environ un kilomètre et demi. Le sentier traverse une des régions qui ont le plus souffert lors du terrible incendie d'août 1897.

A cette époque, le feu parti du Langoustier et activé par le mistral se répandit, avant qu'on ait pu l'enrayer, sur près de la moitié de l'île. Déjà il menaçait le village, et les malheureux insulaires, pris de peur, se réfugiaient sur la jetée, emportant à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux, lorsque le vent tombant tout-à-coup permit aux habitants de mettre un terme aux progrès du fléau. Malgré les efforts de la population civile et de la garnison de Porquerolles, joints aux secours venus de Toulon et d'autres lieux, ce gigantesque foyer ne put être éteint qu'au bout de quinze jours (2).

Mais sous ce beau climat la puissance de la végéta-

(1) DES CHESNES (G), *Une excursion à Porquerolles*, p. 18.

(2) Le quartier de l'Oustaou de Diou a été incendié de nouveau il y a deux ans.

tion est telle que, — à l'appui de ce dicton des paysans des Maures, au sujet des broussailles : Qui me coupe me taille, qui me brûle me fume, — les pins, les arbousiers et les lentisques ont déjà repoussé vigoureusement. Les gros troncs que le feu n'avait pas entièrement consumés furent enlevés après l'incendie, mais il en reste encore un certain nombre de petits qui noirs, à demi-calcinés, donnent un aspect lugubre à ce maquis.

On ne retrouve un beau massif de pins qu'en arrivant près d'un moulin à vent ruiné, voisin du vieux Château Sainte-Agathe, c'est-à-dire aux abords même du village, où l'on débouche bientôt sur la place centrale.

Le Langoustier et Brégançonnet

De même que celle du phare, l'excursion du Langoustier peut également se faire par deux chemins différents, en partant par le rivage et en revenant par l'intérieur de l'île.

Lorsqu'on se trouve à l'ouest du village, sur le chemin du phare et près d'un petit lavoir, il faut prendre sur la droite une assez bonne route longeant les cultures florales et maraîchères de la ferme principale. On passe devant quelques constructions neuves, puis à côté du jardin et de la villa du docteur Cunéo (1).

---

(1) La reconstruction des clôtures de cette propriété a occasionné la destruction d'une belle station de *Lathyrus tingitanus* L., reconnu bien naturalisé ici depuis plus de quarante ans. Ce superbe pois à fleurs, originaire de l'Espagne méridionale, du Nord de l'Afrique, de Madère et des Iles Canaries, dont la culture a été souvent recommandé comme fourrage dans la région méditerranéenne, possédait à Porquerolles son unique localité française ; il avait aussi été trouvé dans la plaine, vers la ferme de la Bastide, et nous l'avons revu en mai 1914 sur un autre point de l'île.

Le chemin s'enfonce bientôt dans l'intérieur de l'île, mais un sentier à travers bois permet de gagner le bord de la mer, au-dessus de la pointe rocheuse de Maubousquet, d'où l'on jouit d'une belle vue sur la baie et le village de Porquerolles.

Il est facile de suivre la côte que le sentier longe de très près. On laisse d'abord sur sa droite la pointe Prime, presque détachée du rivage, puis l'on arrive sur cette superbe Plage d'Argent, abritée par un rideau de pins et déployant jusqu'à la batterie de Bon-Renaud, en une courbe molle et gracieuse, le blanc tapis de sable fin qui justifie si bien son nom (1).

Le fort de Bon-Renaud, édifié dans une situation ravissante, est déclassé depuis 1874. Créé en 1813 et refait en 1847 il avait été loué par le Génie, il y a environ 25 ans, à un homme de lettres de Paris, M. Lafitte, qui l'avait fait réparer et meubler pour l'habiter. Emile Fabre y aurait séjourné un certain temps et écrit sa comédie *La Rabouilleuse*, tirée du célèbre roman de Balzac. Actuellement la ville d'Hyères, qui en est locataire depuis deux ans ainsi que de la batterie du Lequin, y envoie chaque été ses colonies scolaires de vacances (2).

Il faut maintenant, s'éloignant un peu de la mer, prendre un petit chemin dans les bois de pins qui font bientôt place à un épais maquis, où se rencontrent sur-

(1) La Plage d'Argent est maintenant close par des grillages.

(2) Lors des épidémies de choléra qui décimèrent Toulon et Marseille, en 1882 et 1885, de nombreuses familles, fuyant le fléau, campèrent pendant de longues semaines dans la plaine de Bon-Renaud.

tout la bruyère arborescente, l'arbousier, le genêt, le lentisque, le myrte et le genévrier de Phénicie (1).

On domine tour à tour les plages de l'Aiguade et de l'Aigustin, dont les noms indiquent des points d'eau bien connus des pêcheurs. C'est de cette dernière plage que part le câble reliant Porquerolles à la Tour-Fondue et au reste du monde. Une ferme ruinée se voit aussi dans ces lieux sauvages (2).

Le sentier s'élève derrière le massif rocheux du cap Rousset, point de l'île le plus rapproché du continent.

On commence à distinguer l'îlot et la presqu'île du Langoustier. Un souterrain existe dans ces parages, une de ses entrées se trouve sur le bord même du sentier, du côté gauche, presque en face d'une pointe rocheuse et aride que surmonte un vigoureux pin, le seul digne d'être remarqué qui se rencontre dans un rayon relativement étendu.

Cette galerie, très régulièrement creusée de main d'homme, suit une pente assez rapide ; des marches avaient été taillées à même le rocher, mais la terre, poussée par le vent, les a en partie recouvertes.

Lorsque l'on a descendu environ cinq à six mètres, on trouve le couloir complètement obstrué, mais au dire des habitants on pouvait autrefois atteindre une galerie horizontale, venant déboucher au bord de la

(1) La bruyère arborescente et l'arbousier atteignent à Porquerolles jusqu'à 50 centimètres de tour et 5 à 6 mètres de hauteur. On y peut voir des lentisques de 40 à 50 centimètres de circonférence et de 5 mètres de hauteur ; le myrte s'y élève parfois jusqu'à 4 mètres, avec une circonférence de 30 centimètres.

(2) Trois fermes, exploitées autrefois dans l'île, sont abandonnées et tombent en ruines de nos jours. Ce sont les suivantes : *l'Aiguade*, *la Vieille Bergerie*, près le cimetière, et *la Jonquière*. Cette dernière était située dans un vallon entre la colline du sémaphore et le Gros Mur du Sud.

mer. Cette ouverture sur les flots existe encore, elle n'est accessible qu'en barque (1).

L'origine de ce souterrain est inconnue, mais sa situation, sur ce point avancé de l'île, ses issues ménagées pour communiquer, selon les événements avec la terre ou avec la mer, nous portent à supposer là une de ces cachettes où les pirates barbaresques, si longtemps maîtres de ces îles, dissimulaient au retour de leurs courses les fruits de leurs rapines (2).

En continuant vers l'Est on passe bientôt devant un bâtiment ruiné, qui était autrefois un poste des douanes (3). Tout-à-coup, apparaît se déployant dans une large vallée, un village entier complètement abandonné.

Quelle est donc la cause de cette solitude ?

Ce petit centre, d'origine relativement récente, n'a pas été déserté à la suite d'un de ces terribles cataclysmes qui provoquent quelquefois l'exode ou l'anéantissement d'une population. Il n'a pas cependant souffert des horreurs de la guerre ; les derniers ravages de ce genre, opérés dans la contrée en 1793, étant antérieurs à sa fondation. Aucune épidémie, non plus, n'est venue décimer ses habitants ; ces redoutables fléaux étant heureusement inconnus dans l'archipel. La seule cause de cet abandon, si complet, est la fermeture de la fabrique de produits chimiques, qui occupait ici de 100 à 150 ouvriers.

(1) Il existerait même une troisième issue au-dessus de la falaise.

(2) C'est l'opinion la plus accréditée dans le pays.

(3) Sur le rivage, au-dessous de cette ruine, un petit port a été dernièrement aménagé par les soins de M. Fournier. Un peu plus loin, presque en bordure du maquis, l'on peut admirer un remarquable Pin d'Alep, ramifié dès la base, et dont les branches puissantes rampent sur le sol.

Cette fabrique de soude et d'acide sulfurique, établie pour la première fois en 1828, expédiait la majeure partie de ses produits à Marseille. Ruinée par la concurrence anglaise et espagnole, les 45 hectares de terrain qu'elle possédait, lors de sa fermeture, en 1876, furent achetés par le duc de Vicence, qui les céda ensuite à M. de Roussen avec le reste de l'île.

En venant du rivage on pénètre dans la plaine du Langoustier en passant devant un puits de dimensions remarquables. On a autour de soi de vastes bâtiments, solidement construits, mais se dégradant chaque jour davantage. Si l'on pénètre dans ceux qui ont encore quelque apparence, on s'aperçoit tout de suite que l'intérieur en est lamentable. Les poutres et les chevrons qui soutenaient la toiture ont été enlevés et les tuiles gisent éparses sur le sol. Des portes démontées se voient étendues dans quelques recoins ; de misérables guenilles traînent encore dessus attestant le passage de charbonniers piémontais ou de pêcheurs génois qui avaient transformé ces boiseries en couchettes. Les cheminées sont brisées et les carrelages arrachés ; on dirait un lieu ravagé comme au temps où les Maures d'Afrique opéraient leurs descentes dans ces îles (1).

Sur le flanc d'une colline s'élèvent les cheminées d'évaporation et les canalisations de l'ancienne usine, dont les dangereux produits étaient embarqués directement dans la baie. Au milieu de la vallée subsiste

(1) Nous avons conservé cette description du Langoustier, rédigée il y a 25 ans, mais l'aspect en est actuellement un peu modifié et moins désolé. M. Fournier a fait un essai de jardin exotique dans les ruines, la ferme de la Fabrique restaurée est maintenant transformée en hôtel, des grillages entourent tout le vallon, mais généralement les portes en restent ouvertes.

encore le vaste réservoir d'eau douce, envahi par les plantes aquatiques. Sur l'autre versant du vallon on remarque la ferme dite de la Fabrique, où se trouvaient logés une partie des enfants de la colonie agricole de M. de Roussen (1). Cette colonie comprenait une centaine d'enfants de l'Assistance publique de Paris, âgés de 14 à 21 ans ; elle fut créée en 1883 et supprimée trois ans plus tard, à la suite d'une révolte qui donna lieu à un retentissant procès.

Du temps de l'usine, les bois avaient été détruits par les émanations sulfureuses dans un large rayon autour du village. Malgré plus d'un demi-siècle écoulé depuis la fermeture, la végétation renaît difficilement sur cette terre empoisonnée où les pluies produisent d'inquiétantes érosions.

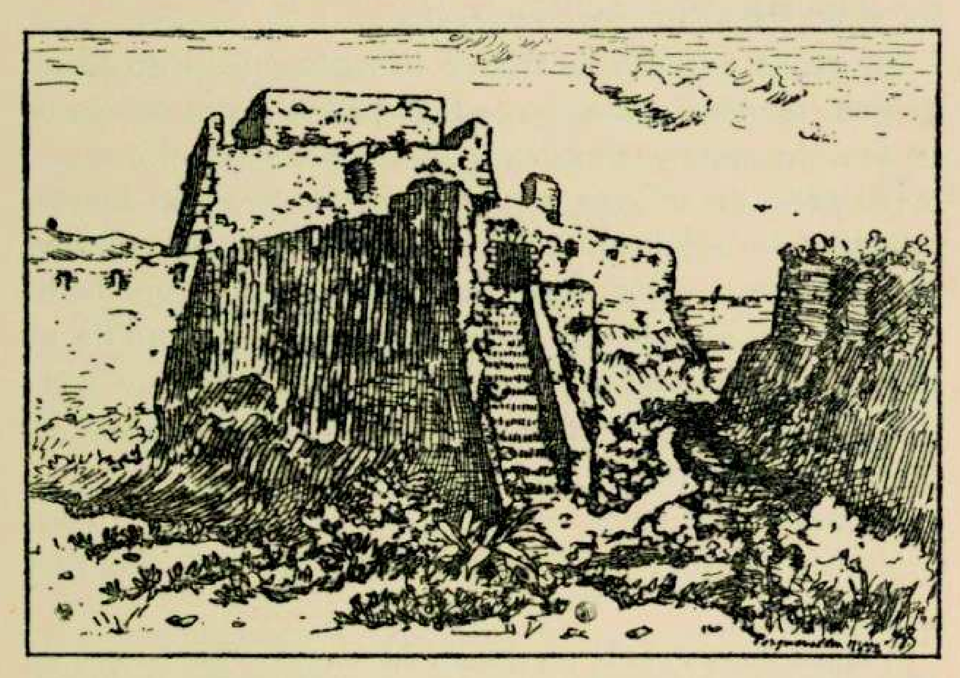
Presque seule, au printemps, la cinéraire maritime qui prospère d'une façon remarquable parmi ces ruines, couvre d'un manteau d'or ce sol ingrat. Mais cette splendeur dure peu, et lorsque vient l'été, il ne reste plus de la charmante composée que son feuillage argenté et cotonneux, peu propre à égayer ces tristes pans de murs brûlés de soleil (2).

Le mouillage du Langoustier est excellent, quoique assez mal défendu contre le mistral. Un isthme étroit, dénudé, couvert de scories, rattache à la terre la pres-

(1) Nous verrons plus loin que les autres habitaient la ferme de la plaine Notre-Dame.

(2) La presqu'île du Grand-Langoustier présente au botaniste un certain nombre de plantes intéressantes, entre autre : *Glaucium flavum* Crantz ; *Matthiola sinuata* R. Br. ; *Cakile maritima* Scop. ; *Frankenia lœvis* L. ; *Genista linifolia* L. ; *Lythrum Hyssopifolia* L. ; *Pulicaria odora* Rchb. ; *Alkanna lutea* D. C. ; *Echium plantagineum* L. ; *Orobanche fuliginosa* Reut. ; *Camphorosma monspeliaca* L. ; *Passerina hirsuta* L. ; *Pancratium maritimum* L. ; etc...

qu'île du Grand-Langoustier qui porte un fort depuis longtemps déclassé, élevé jadis par ordre de Richelieu en même temps que celui de l'îlot voisin du Petit-Langoustier. Louis XIV fit établir un camp sur la presqu'île, près de la pointe Sainte-Anne ; il en subsiste encore une longue ligne de murailles et une citerne. En 1793, avant de quitter le pays, les Anglais mirent le feu



PORQUEROLLES. — FORT DU GRAND-LANGOUSTIER

aux deux forteresses, mais l'incendie ne réussit qu'à consumer les toits et les meubles.

Vers 1810 le fort du Petit-Langoustier fut amélioré et la batterie Sainte-Anne ajoutée au Grand-Langoustier. Ces travaux étaient terminés en 1813.

Lors de la révolte de la colonie agricole de M. de Roussen, en juillet 1886, les enfants mutinés s'étaient enfermés dans le fort abandonné du Grand-Langoustier, dont ils démolirent les cellules pour délivrer leurs camarades prisonniers.

Le fort du Petit-Langoustier fut de nouveau restauré en 1830. Il se compose d'une enceinte renfermant un petit casernement et une tour ronde, dont les murs ont $4^{m}50$ d'épaisseur. Près du fort, une petite estacade sert de débarcadère. L'île n'est qu'un étroit plateau rocheux, d'environ 400 mètres de longueur, entièrement recouvert, dans sa partie sud, d'*Anthyllis Barba-Jovis* L., et de *Passerina hirsuta* L. (1).

En avant de l'îlot se trouve le rocher Jean de Maugaigne, où l'on a élevé une tour-balise rayée de blanc et de noir, appelée tour de la Jaunegarde (2).

La route du village monte rapidement au-dessus de la plaine de la fabrique. Arrivé au sommet des collines qui dominent cette large vallée, on jouit d'une belle vue sur l'ensemble des constructions, la presqu'île et la baie du Langoustier, Giens et les montagnes de Toulon et du cap Sicié, qui forment le fond de ce vaste et lumineux panorama (3).

On peut, près de là, sur la droite, en suivant d'hypothétiques sentiers, qui furent autrefois des chemins

(1) Citons encore parmi les plantes croissant sur les falaises de l'îlot : *Lavatera arborea* L. ; *Senecio crassifolius* Willd. ; *Sonchus glaucescens* Jord. ; *Statice minuta* L., et *Euphorbia peploides* Gouan. — Le Petit-Langoustier est loué maintenant, par l'État, à un continental.

(2) Le 7 juillet 1908, le steamer *Vizzavone*, de la Compagnie Fraissinet, s'échouait, au milieu d'un épais brouillard, sur le rocher de la Jaunegarde ; deux hommes de l'équipage trouvaient la mort dans cet échouement.

Dans la nuit du 28 juillet 1912, un grand paquebot autrichien, le *Zvir*, venait aussi aborder la pointe du Langoustier, heureusement sans faire aucune victime.

(3) La route du Langoustier au village de Porquerolles offre peu d'intérêt jusqu'au carrefour avec le véritable chemin de Brégançonnet. Elle traverse entre deux baies de grillages une sorte de maquis accidenté, embaumant au printemps le ciste, la bruyère et la lavande, et passe à peu de distance d'un grand signal installé par la Marine sur une colline élevée. Ce signal, présente de loin l'aspect d'un gigantesque parapluie fermé ; il est facile d'en atteindre le pied d'où l'on a une belle vue sur la partie ouest de l'île.

charretiers, gagner la jolie calanque de Brégançonnet (1).

Il nous faut traverser une des parties de l'île les plus éprouvées par l'incendie de 1897, car cette région subit la première et avec une rapidité foudroyante les ravages du terrible fléau. En effet, en deux heures, le feu parti du Langoustier et poussé par un violent mistral atteignit le phare (environ 3 kilom. 1/2). Par un hasard inexplicable, les beaux pins de la calanque et ceux de la pointe de Brégançonnet; échappèrent à la destruction, alors que la barque d'un pêcheur, laissée sur la plage par son patron parti au village donner l'alarme, fut la proie des flammes.

La pointe de Brégançonnet érige d'une façon fort pittoresque sa masse pyramidale, égayée par les frondaisons des pins d'Alep couronnant son sommet ; pins tenaces que les vents du large ont battus, courbés et rabougris, sans parvenir à les déraciner.

Deux petits ruisseaux viennent ici se jeter dans la mer. Leurs lits rocailleux, presque toujours à sec, se trouvent encaissés entre des berges couvertes de lentisques et d'une végétation rampante de salsepareilles et d'asperges sauvages, auxquelles s'ajoutent, près de la plage, des touffes de joncs et d'asphodèles, formant un encadrement agreste à cette pointe rocheuse à peine reliée à la terre par un isthme étroit et aride (2).

(1) Nous conservons cet itinéraire qui était praticable aux touristes il y a une quinzaine d'années, mais nous devons prévenir qu'actuellement, M. Fournier ayant fait lâcher dans les bois : faisans, perdrix et autre gibier, il a fait enclore toute la portion sud-ouest de l'île, comprise entre le Langoustier, la poétique calanque de Brégançonnet — dont le vallon a été défriché pour planter de la vigne — et tout le reste des bois jusqu'aux confins du village.

(2) Le site de Brégançonnet a inspiré au peintre Auburtin le sujet de sa fresque « la Calanque », décorant l'escalier du Musée d'histoire naturelle, au palais de Longchamp à Marseille.

L'abri naturel de Brégançonnet est fréquenté par les pêcheurs ; les débris de coquillages et d'oursins, épars sous les pins de la calanque, témoignent de leur assiduité en ce lieu. Ce sont eux, probablement, qui lui ont donné le nom de Brégançonnet, diminutif de Brégançon, pointe de forme analogue surmontée d'un fort et située sur le rivage du continent, à l'est de la rade d'Hyères (1).

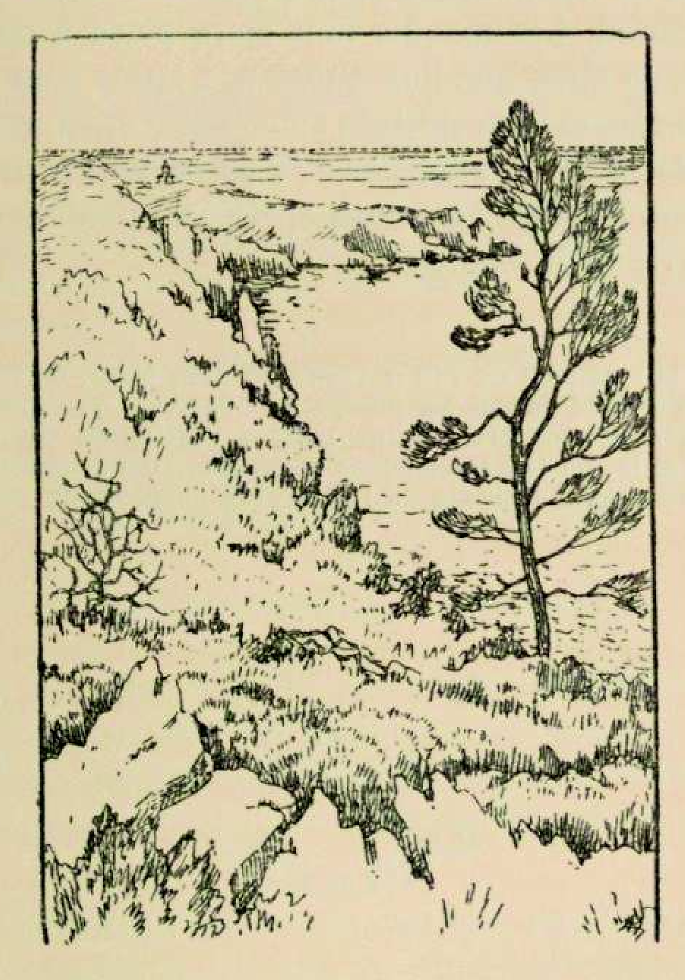
De Brégançonnet on peut aussi gagner le chemin du phare. Cette excursion à travers un maquis absolument sauvage est intéressante mais assez pénible, car le problématique sentier qui suit la crête des falaises se trouve souvent envahi et interrompu par les broussailles. Si l'on a le malheur de quitter cette voie peu fréquentée et de s'égarer dans ces inextricables fourrés, on apprend à ses dépens ce qu'il en coûte de fatigue pour faire quelquefois un trajet insignifiant et revenir à son point de départ.

Une première colline franchie, on arrive bientôt près d'une maison ruinée, située à 113 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui servait autrefois de poste pour les signaux (2). Deux guetteurs habitaient cette vigie entourée maintenant de bois brûlés. On peut en-

(1) Les mêmes raisons, sans doute, on fait donner aussi ce nom de Brégançonnet à un rocher de forme semblable, situé au nord de Bagaud, et presque en face de Brégançon.

(2) Un chemin avait été établi pour relier directement cette vigie au village. Abandonné depuis près d'un siècle, ce chemin n'est plus fréquenté des habitants de l'île. Ce trajet peu praticable ne présente guère d'intérêt au promeneur — sauf pour le botaniste qui rencontrera là une des rares stations du *Teucrium Marum* L., si commun à Port-Cros et à l'île du Levant, mais presque introuvable à Porquerolles, — on descend en face d'un groupe de cyprès séculaires et l'on débouche à la lisière des vignes, à l'ouest du village, dans le vallon dit du Rossignol chantant.

core voir en avant, sur la gauche, une pierre ronde au centre de laquelle était fixé le mât pour les pavillons ; cette pierre a été brisée, inutilement d'ailleurs, le bruit s'étant répandu dans le pays qu'elle dissimulait un trésor. On a de là une belle vue sur la côte sud et sur le



— PORQUEROLLES. — LE CAP D'ARMES —
(Vue prise de la Vieille-Vigie)

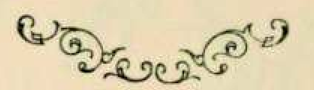
centre de l'île, depuis la chaîne montagneuse de la Repentance jusqu'aux collines cachant le Langoustier.

A partir de la Vieille-Vigie le sentier traverse une série de petits vallons d'un intérêt médiocre, puis re-

joint la route carrossable du phare, près de la belle calanque du cap d'Armes (1).

Un chemin permet de faire le trajet direct de Brégançonnet au village en moins d'une heure. Il atteint la route du Langoustier près sa jonction avec celle de Bon-Renaud. Les maquis font alors place à de beaux massifs de pins, que l'on quitte peu après pour traverser une région bien cultivée en céréales et en primeurs. On croise bientôt le sentier pris en partant pour suivre le rivage. Quelques minutes après l'on peut se reposer à la terrasse de l'hôtel.

(1) De la calanque du cap d'Armes on peut aussi, en traversant le pittoresque ravin qui s'y jette, suivre la crête des hautes falaises rocheuses. Couvertes d'une maigre végétation, elles présentent, çà et là, de larges étendues pierreuses complètement arides. Le sentier rejoint la route du phare près du poste de télégraphie sans fil.





IV

PARTIE EST

Les Mèdes et le Gaillasson. — La plaine de la Courtade. — La route dans les bois. — Le fort Alicastre. — Séjour supposé du « Masque de fer » à Porquerolles. — Légende de la Lycastre. — La plaine de Notre-Dame. — Historique de l'ancien couvent de Porquerolles. — La pointe des Mèdes. — Ascension du sommet des Mèdes. — La batterie du Gaillasson.

La Galère, la Repentance et le Sémaphore. — La batterie du Lequin. — Traversée de la plaine de Notre-Dame. — Calanque de la Galère. — Ilots du Grand et du Petit-Sarranié. — La route et le fort de la Repentance. — Le Sémaphore. — Retour par l'Oustaou de Diou.

Les Mèdes et le Gaillasson

Les plus longues excursions de Porquerolles sont celles de la partie est, soit que l'on se rende aux Mèdes, au Gaillasson ou à la Galère, il faut compter environ dix à douze kilomètres aller et retour.

La promenade des Mèdes est des plus attrayantes, elle offre également l'avantage d'être praticable non seulement aux piétons, mais aussi aux cavaliers et aux cyclistes, car elle se fait sur la meilleure route de l'île (1). Ajoutons encore que le trajet se poursuivant en grande partie sous bois rend cette excursion très agréa-

(1) Les transports de matériaux pour les travaux exécutés à la ferme de Notre-Dame ont défoncé cette route qui, n'ayant pas été entretenue, est très poussiéreuse en été.

ble l'été, alors que presque tous les autres chemins et sentiers frayés à travers le maquis, où les grands arbres sont clairsemés, laissent les promeneurs exposés aux ardeurs du brûlant soleil de Provence.

On quitte le village en passant près des bâtiments du préventorium, la route contourne la batterie du Lion et descend dans la plaine de la Courtade.

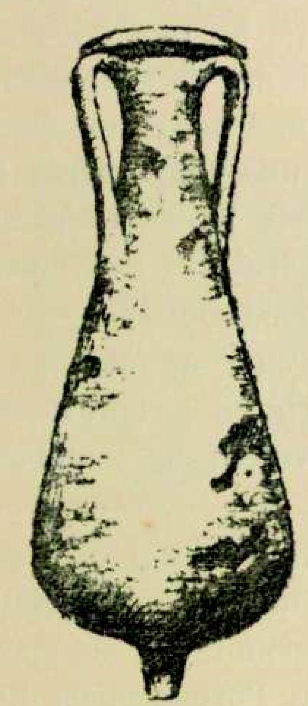
En 1811, Napoléon Ier établit dans cette plaine et dans celle de Notre-Dame, que nous traverserons plus loin, deux camps qui continrent de 800 à 1.000 hommes. Lors de la campagne de Crimée, en 1855, le conseil d'hygiène militaire rapatria à Porquerolles environ 20.000 convalescents qui furent campés sur ces deux points de l'île.

A notre gauche, la jolie plage de la Courtade se déploie en une courbe légère et élégante entre les pointes de Bearlieu et du Lequin. De belles amphores, attribuées suivant les uns à l'époque romaine, selon d'autres à la domination arabe, ont été à différentes reprises recueillies sur cette plage bordée de tamaris tordus et échevelés (1).

Des vestiges de ces deux époques ont été découverts en ces lieux. Nous citerons entre autres plusieurs sépultures gallo-romaines, formées de tuiles plates disposées en triangle, et renfermant des squelettes assez bien conservés ; elles ont été mises à jour sur le bord même de la mer. En juillet 1903, un soldat trouvait sur cette plage une urne contenant des débris d'ossements, un petit vase lacrymatoire et une monnaie de bronze à l'effigie d'Antonin.

(1) A l'extrémité ouest de la plage, près de l'ancien lavoir militaire, se voit le plus remarquable belombra de l'île. Cf. p. 66, note 1.

La route se trouve séparée de la mer par une prairie, sur la droite s'étend un vaste vignoble de 45 hectares. De beaux mûriers, aux troncs noueux, qui alternaient sur le bord du chemin avec de vieux peupliers, essence peu répandue dans ces régions, ont été coupés il y a une quinzaine d'années.



AMPHORE TROUVÉE A PORQUEROLLES (3).

On ne tarde pas à pénétrer dans les bois. Là, de superbes pins fournissent un ombrage fort appréciable l'été (1), alors que des milliers de cigales, dispersées sur leurs branches, se livrent pendant tout le jour à un étourdissant concert (2).

Après avoir croisé sur la gauche le petit chemin conduisant à la batterie du Lequin, on arrive bientôt au carrefour des routes de la Repentance et de l'Alicastre. Laissant de côté la Repentance, que nous visiterons dans l'itinéraire suivant, nous prendrons le chemin de gauche pour gagner le vieux fort Alicastre, que l'on aper-

(1) La Compagnie foncière eut la malencontreuse idée d'élargir outre mesure cette route, autrefois si ombragée, aussi donnons-nous, au point de vue documentaire, deux vues des sous-bois du chemin des Mèdes : une représentant la partie presque privée d'ombre, l'autre montrant une portion de la route n'ayant pas été endommagée.

(2) Le poète provençal, Jean Aicard, nous dépeint de main de maître ce chant de la cigale dans les bois, chant s'abaissant lorsqu'on approche de l'insecte et s'accentuant lorsqu'on s'en éloigne :

Nous la gênons ; elle aime à chanter sans témoins ;
Et — quand elle se tait, — on peut ouïr au loin,
Bruit qui monte et s'abaisse en strophes inégales,
Le tronc rugueux des pins résonner de cigales.
(*L'Ame du Blé*).

(3) Voir aussi p. 35.

çoit émergeant des frondaisons des pins sur le bord d'une falaise escarpée.

On a cru trouver dans ce nom le souvenir d'une forteresse, élevée jadis par un chef barbaresque : *Ali castrum*, château d'Ali. Mais l'Alicastre, tel que nous le voyons actuellement, fut édifié par ordre de Richelieu, de 1633 à 1640. Il se compose d'une petite enceinte étoilée, entourée d'un fossé, avec une tour carrée à l'épreuve servant de réduit. En 1793, les Anglais en abandonnant les îles d'Hyères, renversèrent l'enceinte et incendièrent la tour, le tout fut réparé en 1812.

Cette forteresse servit de prison d'Etat en 1848 et en 1852. Pendant la conquête de l'Algérie un certain nombre de prisonniers arabes, principalement des femmes, y furent internés.

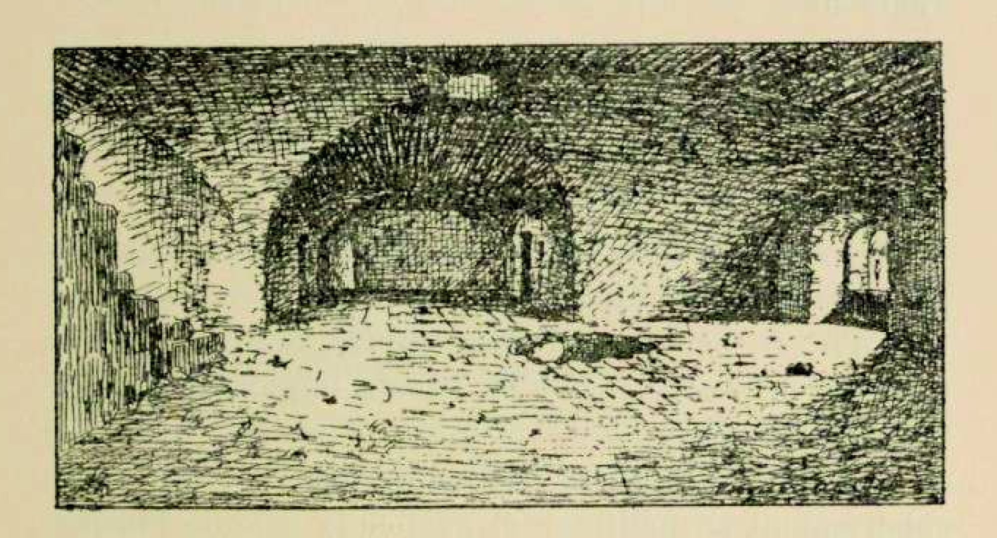
Une tradition locale veut que le mystérieux Masque de fer se soit arrêté ici, le navire qui le transportait du château d'If à l'île Sainte-Marguerite ayant été contraint de relâcher quelque temps à Porquerolles. Sa prison supposée serait la première salle que l'on rencontre à l'intérieur du fort (1), ou l'une des cellules presque souterraines qui se trouvent en-dessous (2).

Si l'histoire était vraisemblable, ce serait bien là un cachot digne d'un prisonnier de cette importance, car une évasion y paraît presque impossible. Eclairée par

(1) L'histoire de ce célèbre prisonnier est maintenant connue, son itinéraire fut différent de celui que nous exposons ci-dessus. Arrêté sur le territoire vénitien, Mattioli, d'abord écroué à Pignerol, fut transféré à l'île Sainte-Marguerite, puis envoyé à la Bastille en 1698.

(2) Le pont-levis est actuellement détruit et il est impossible de pénétrer dans l'enceinte du fort. M. Fournier, locataire de l'Alicastre, rendrait service à de nombreux touristes en y établissant une passerelle, ainsi qu'il a été fait à la batterie du Lequin.

une seule ouverture, munie de barreaux de fer encore solides malgré plusieurs siècles d'exposition aux morsures de l'air salin, cette salle voûtée possède des murailles de près de trois mètres d'épaisseur. En dessous de cette salle se trouve une série de petites cellules obscures. Ajoutons à ce sujet que le canton forestier



PORQUEROLLES. — INTÉRIEUR DE L'ALICASTRE

où se trouve la forteresse, porte encore le nom de canton du Masque de fer (1).

Les anciennes cartes et certains documents du Génie désignent souvent le fort Alicastre sous le nom de fort

(1) L'île de Porquerolles est divisée en 13 cantons forestiers portant les noms suivants : Canton de la Courtade ; du Masque de fer ; de la Jonquière ; de Notre-Dame ; plaine de la Courtade ; l'Oustaou de Diou ; le Château ; le Caillasson ; la Vieille-Bergerie ; de Brégançonnet ; du Langoustier ou de la Fabrique ; de Bon-Renaud et de Maubousquet ou de Pointe-Prime. Le peuplement forestier de l'île a été étudié par M. G. Des Chesnes, inspecteur des Forêts, dans une intéressante brochure intitulée : *Une excursion à Porquerolles*.

de la Lycastre ou de la Licastre, une légende locale explique ainsi l'origine de ce nom bizarre (1).

La Lycastre était un monstre fabuleux bardé d'écailles, la gueule hideuse armée de crocs formidables et les pattes pourvues de griffes acérées ; elle avait son antre sur le bord de la mer, dans les rochers au pied du vieux fort.

Chaque jour, cet animal redoutable sortait de son repaire pour s'en aller détruire les récoltes, massacrer les troupeaux et dévorer les habitants qui s'aventuraient dans ces dangereux parages.

Il y avait déjà bien longtemps que la malheureuse population subissait les ravages de ce monstre, lorqu'une nuit d'hiver, par une affreuse tempête, une nef qui s'en revenait de Terre-Sainte se trouva engloutie dans le voisinage de l'île. Seul, un brave chevalier qui venait de guerroyer contre les Sarrasins, put échapper miraculeusement au naufrage et gagner la côte de Porquerolles.

Bien accueilli par les habitants, le chevalier voyant son séjour dans l'île se prolonger, — à cette époque les navires étaient peu fréquents dans ces régions, — réunit toute la population afin de demander comment

(1) Cette légende offre une certaine analogie avec celle de la Tarasque domptée par Sainte-Marthe, du dragon terrassé par les prières de Saint-Armentaire, à Draguignan, et plus encore avec celle du monstre de Rhodes tué par le chevalier de Gozon. L'histoire de la Tarasque est bien connue, mais nous croyons intéressant de reproduire, d'après un vieil auteur, le récit du combat de Dieudonné de Gozon, qui était Provençal, originaire de la Camargue.

« En ce temps, il y avoit en l'isle de Rhodes ung grand dragon en une caverne,d'où il infectoit l'air de sa puanteur, et tuoit les hommes et les bestes qu'il pouvoit renconstrer, et estoit défendu à tous les religieux soubs peine de privations de l'habit, etc. et à tous subjects de passer en ce lieu qui s'appeloit *Maupas*. Ce dragon étoit de la grosseur d'ung cheval moyen, la teste de serpent, les oreilles de mulet, recouvertes de peau fort dure et d'escailles,

il pourrait s'acquitter de tant de bienfaits, tout en restant fidèle à ses vœux qui étaient de servir Dieu et le bien des hommes. « Généreux habitants, leur dit-il, je mets à votre discrétion mon crédit auprès des grands, pour vous faire accorder les privilèges qu'il vous plaira d'obtenir ; ma fortune est à votre disposition si vous préférez quelques secours pécuniaires, et ma vaillante épée, qui a fauché tant de têtes d'infidèles en Palestine, est prête à sortir du fourreau pour combattre vos ennemis si redoutables qu'ils soient ! »

Le loyal chevalier achevait à peine ses propositions que tous les assistants : hommes, femmes, enfants et vieillards, se jetant à ses pieds, le suppliaient de les délivrer du monstre terrible qui semait la désolation dans leurs campagnes, l'assurant que s'il réussissait dans cette périlleuse entreprise, ce serait bien là le plus grand service qu'il puisse leur rendre.

Notre paladin n'hésite pas, il s'empresse de revêtir son armure, prend son épée et sa lance, puis se fait indiquer exactement le repaire de la Lycastre.

Seul, il s'avance d'un pas allègre et sûr vers l'énorme bête qui, repue, sommeille sur la plage, au milieu des carcasses décharnées de ses dernières victimes.

les dents fort aiguës, la gorge grande, les yeux caves, luysans comme feu avec ung regard esfroyable. Quatre jambes comme ung crocodile ; les griffes fort dures et aiguës ; sur le dos deux petites aisles, dessus de couleur d'ung dauphin, dessoubs jaunes et verdes comme estoient le ventre et la queue comme ung lezart. Il courroit battant de ses aisles, autant qu'ung bon cheval avec ung horrible sifflement.

« Le chevalier de Gozon ayant entrepris de le combattre, s'en alla à Gozon, chez son frère, où il fist ung fantôme qui représentoit naïfvement le dragon, et accoustuma son cheval et deux chiens à l'approcher et l'attaquer courageusement sans crainte.

« Après retourné à Rhodes, fist un jour porter ses armes à l'esglise Saint-Estienne, près Maupas, et y envoya ses serviteurs, et luy, avec ung seul serviteur s'y en allast, sans qu'on recognust son dessein. Il laissa ses serviteurs sur le costeau, et leur com-

Le vaillant chevalier s'approche doucement, bien à portée de son redoutable adversaire. D'un vigoureux coup de lance il transperce le monstre qui, justement, dormait le ventre au soleil, présentant ainsi la seule partie vulnérable de son corps puissamment protégé. L'animal brusquement réveillé se retourne d'un mouvement si violent que la lance se brise dans la plaie, puis poussant un formidable rugissement il se précipite la gueule grande ouverte sur le téméraire chevalier.

Du haut des falaises voisines, les paysans témoins de cet émouvant combat, poussent un cri d'horreur et s'enfuient dans toutes les directions.

Conservant tout son sang-froid, notre héros se tient sur la défensive, et dans un effort suprême, brandissant sa longue épée, il l'enfonce jusqu'à la garde dans la gueule du monstre, qui blessé à mort, chancelle et tombe en vomissant des flots de sang noir sur le sable de la grève.

Les habitants ont entendu les râles de la bête agonisante ; rassurés, ils se rapprochent du chevalier. Celui-ci exténué, s'est affaissé sur le sol, ils le relèvent, le raniment et le félicitent chaleureusement de son glorieux combat.

manda qu'ayant veu le combast, et s'il estoit vaincu et tué, ils s'enfuissent, si non qu'ils vinssent à lui pour le secourir. Et luy armé de toutes pièces, la lance sur la cuisse, marcha vers la caverne, laquelle il trouva suivant contre le courant d'ung ruisseau qui en sortoit. Dans un peu de temps, le dragon vint à luy la teste levée, et bastant des aisles avec son bastement accoustumé. Le chevalier luy courust courageusement contre, baissant la lance, l'atteignit à une espaule, qu'il trouva couverte d'escailles si dures, que la lance se mit en pièces sans rien l'offenser. Cependant les chiens assaillant vivement le dragon de tous costés, et l'ung d'eux l'affera soubs le ventre, chose qui vexa et retarda aucunement le dragon ; de sorte que le chevalier eust loisir de mettre pied à terre, et retourna l'espée au poing contre le dragon, et la lui plongea dans la gorge, où la peau se trouva tendre, et la maniant et

Tout-à-coup un rugissement sourd s'élève du pied des rochers où la Lycastre s'est abîmée ; les habitants vont s'enfuir de nouveau, lorsqu'à la stupéfaction générale on entend le monstre prononcer ces paroles : « Preux chevalier, puisque tu as eu le courage et l'habileté de me terrasser, accorde-moi avant que je ne meure, une chose, une seule, jure-moi qu'à l'avenir, en souvenir de ton fait d'armes, ce lieu portera mon nom ».

« Soit, dit le chevalier, je le jure ! »

Cet engagement n'était pas plutôt pris, que la Lycastre, expirant dans une dernière convulsion, s'enfonçait dans les flots.

En plus de l'intérêt historique et légendaire, l'Alicaste offre l'attrait de sa situation pittoresque. Avec ses imposantes murailles découpées en arêtes, ses larges fossés tapissés de ficoïdes, robustes plantes grasses, amies des vieux murs et baptisées par les Provençaux du nom de *sorcies* ou *sorcières* (1), la vénérable

l'enfonçant toujours de plus en plus, luy trancha le gosier et soubtint ainsy son espée, et soi-même butté contre le dragon jusqu'à ce qu'il eust jecté et perdu tout son sang. Et lors le dragon se sentant faillir, se laissa tomber à terre et accueillit dessoubs soy ce chevalier à qui la force failloit de lassitude et de la puanteur et pesanteur de cette espouvantable charogne. Ses serviteurs voyant le dragon par terre, y accoururent, et voyant qu'il ne bougeoit plus, avec grand peine et travail l'ostèrent de dessus leur maistre qu'ils trouvèrent tout pasmé. Mais voyant que le poulx lui battoist encore, le rafreschirent promptement avec de l'eau du ruisseau, et incontinent il reprit ses esprits et ses sens. Ses serviteurs le désarmèrent et le remirent à cheval, et s'en retourna plein d'allégresse, telle qu'on peut penser, ayant mis si heureusement fin à si haulte entreprise. » BAUDOIN (J.) et DE NABERAT (F.-A.), *Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1643.

(1) *Mesembrianthemum acinaciforme* L., et *M. edule* L. Ces deux plantes peuvent être comptées parmi les plus intéressantes qui se soient bien naturalisées sur le littoral méditerranéen, où elles se ressèment d'elles-mêmes. Elles sont originaires du Cap de Bonne-

forteresse a encore grand air, car sous le beau ciel des îles d'Hyères les ruines, au lieu d'être envahies par une végétation lépreuse de mousses, se revêtent dès le début du printemps d'une riche parure de fleurs sauvages.

Il nous faut maintenant rejoindre la route que nous avons quittée. Elle se rapproche un peu de la mer. Çà et là, des éclaircies à travers les bouquets d'arbres, permettent de jouir d'une belle vue sur le massif rocheux de la pointe des Mèdes d'une part, et sur l'Alicastre de l'autre.

Laissant à droite le chemin de la Galère on longe la vaste plaine de Notre-Dame.

Une ferme en exploitation se trouve dans cette plaine ; les cultures consistent presque exclusivement en vignes. A l'époque de la colonie agricole de M. de Roussen, une partie des enfants étaient logés dans cette ferme, où il existe encore des cellules.

Cette région de l'île, fertile et bien abritée, dût se trouver habitée dès l'époque romaine ainsi que l'atteste la découverte de cette pierre tombale dont nous avons parlé plus haut (1).

Au XIIe siècle, les moines de l'abbaye du Thoronet, désignée aussi sous le nom de Notre-Dame de Flo-

Espérance qui en possède plus de 400 espèces, remarquables tantôt par la beauté et l'abondance de leurs fleurs, tantôt par les formes étranges de cailloux, d'animaux, etc., que simulent les feuilles ou la plante entière. Au Cap, les fruits des *M. edule* et *M. acinaciforme* sont mangés par les indigènes, et désignés par les Anglais sous le nom de figues des Hottentots ; le suc mucilagineux des feuilles est astringeant et diurétique.

(1) Voir p. 34.

rièyes (1), fondèrent en ces lieux une succursale de leur couvent.

Nous avons relaté précédemment, en faisant l'historique de Porquerolles, le pillage de ce monastère par les Maures en 1160. « Le couvent n'offrait plus que ruines et solitude quand des religieux qui ne pouvaient être que des moines de l'ordre de Saint-Augustin, et vraisemblablement de la prévôté de Pignans, songèrent à l'habiter : ce qu'ils firent avec l'agrément de l'anti-pape Innocent III, qui n'avait pas vu un grand inconvénient à cette occupation d'un monastère abandonné par de nouveaux serviteurs de Dieu. Mais, au bout de trente ans, en 1199, les moines du Thoronet en jugèrent autrement. Voulant reprendre le monastère des îles d'Hyères et le faire revenir à leur ordre, ils réclamèrent contre un acte qu'ils regardaient comme une usurpation flagrante ; appuyant leur réclamation de titres et de manifestes auxquels répondirent vivement les religieux de Saint-Augustin.

« Les esprits s'aigrirent et se divisèrent, dans la contrée, pour ou contre les derniers occupants ; et les choses en arrivèrent à ce point que le Saint-Père donna mission aux évêques de Marseille et d'Agde d'informer sur cette affaire et de régler la querelle. Les deux prélats donnèrent raison aux anciens possesseurs qui rentrèrent dans leur propriété ; mais pour en être ar-

(1) Les moines du Thoronet voulaient, par cette désignation, conserver le souvenir de leur première abbaye, fondée en 1136, dans les terres de Tourtour, près de la rivière de Florièyes. Voir Espitalier (l'abbé H.), *Les Evêques de Fréjus*, t. II, p. 163-164. C'est probablement aux moines du Thoronet que cette plaine est redevable de son nom de Notre-Dame, nom qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, et que l'on retrouve également à Port-Cros, attribué à une vallée où subsistent encore les vestiges d'un couvent.

rachés encore quelques temps après, à la suite d'une nouvelle apparition des Maures sur la côte (1) ».

Lorsqu'en 1811 et 1855, des camps furent établis dans cette plaine, on utilisa les anciens puits et l'on en creusa de nouveaux, près du rivage de la mer. Deux de ces puits se voient, à droite, sur le bord de la route ; presque en face, sur la plage, on en remarque trois autres, l'un d'eux est voisin d'un double réservoir envahi par les ronces. On jouit de ce point de la côte d'un beau coup d'œil sur le puissant rocher des Mèdes (2).

Après avoir dépassé les puits, la route pénètre bientôt sur les terrains appartenant à la Marine, leur abord est signalé par un réduit souterrain. Cet abri sert de poste aux matelots chargés de ramasser, après les tirs, les projectiles non explosés et les débris de fonte et de cuivre.

En avançant un peu, on passe devant un emplacement, entouré de rails et de chaînes, où les marins s'exerçaient à faire sauter des tronçons de voie fer-

(1) Denis et Chassinat, *op. cit.*, p. 183. Certains documents placent l'ancien couvent dans le vallon rocheux situé entre le massif des Mèdes et la chaîne des collines dominant la côte est de l'île, citons entre autres la Carte de l'île de Porquerolles, levée en 1812 et 1813 par la brigade topographique. Cependant la plupart des auteurs ayant traité de Porquerolles désignent à cet effet la plaine de Notre-Dame, qui par sa situation favorable à la culture et les puits anciens qu'on y a retrouvés, nous portent également à présumer en ces lieux, l'emplacement du monastère.

(2) La plupart des puits de Porquerolles sont creusés sur le bord de la mer, cependant les eaux, toujours très bonnes, ne tarissent jamais. Il faudrait attribuer cette particularité à l'existence d'une nappe d'eau douce sous-marine ; phénomène observé sur quelques points du littoral provençal. Les insulaires prétendent que leurs eaux viennent directement des glaciers des Alpes ? Voir pour les sources sous-marines de Provence, Falsan (A), *Les Alpes Françaises*, t. 1., p. 162. — Cette hypothèse a été contestée par M.-J. Pourbaix-Ledune, ingénieur hydrologue, dans un rapport spécial. Cf. *Compagnie Foncière de l'Ile de Porquerolles*, p. 25.

rée (1), puis on aperçoit au bord de la mer les ballons en toile qui servent de buts pour les tirs des vaisseaux écoles de canonnage. Souvent, après ces tirs, le chemin se trouve jonché de projectiles ayant glissé dans le sable, et de fragments d'obus qui se sont brisés sur cette dure masse de quartzite si curieusement découpée du rocher des Mèdes.

Nous sommes maintenant au pied de cette imposante croupe rocheuse. Un ravin généralement à sec la sépare des collines de la côte est.

En continuant de suivre le chemin on passe près d'une maison ruinée, puis l'on arrive bientôt devant une petite batterie, édifiée vers 1813, et aujourd'hui déclassée.

Pour bien jouir de l'aspect grandiose du cap des Mèdes, il faut longer les murs du fortin jusqu'à une sorte d'échelle que l'on descendra, ensuite traverser l'isthme étroit qui se trouve en face et escalader le dernier bloc rocheux, surmonté d'un mât et d'une petite guérite en planches.

De ce point on domine un des paysages les plus étranges de cette île si pittoresque. On a d'abord, en dessous de soi, un chaos de roches schisteuses, d'un noir intense du côté ouest et argentées de l'autre. Ce premier plan est dominé par l'extrémité du puissant massif des Mèdes, s'élargissant à sa base en une formidable assise de rochers découpés par les flots. Au mi-

---

(1) Ces exercices ne se font plus depuis longtemps et l'emplacement est envahi par le maquis. Les deux hauts pylones en fer, que l'on aperçoit en mer, érigés sur des blocs maçonnés, servent au réglage des tirs.

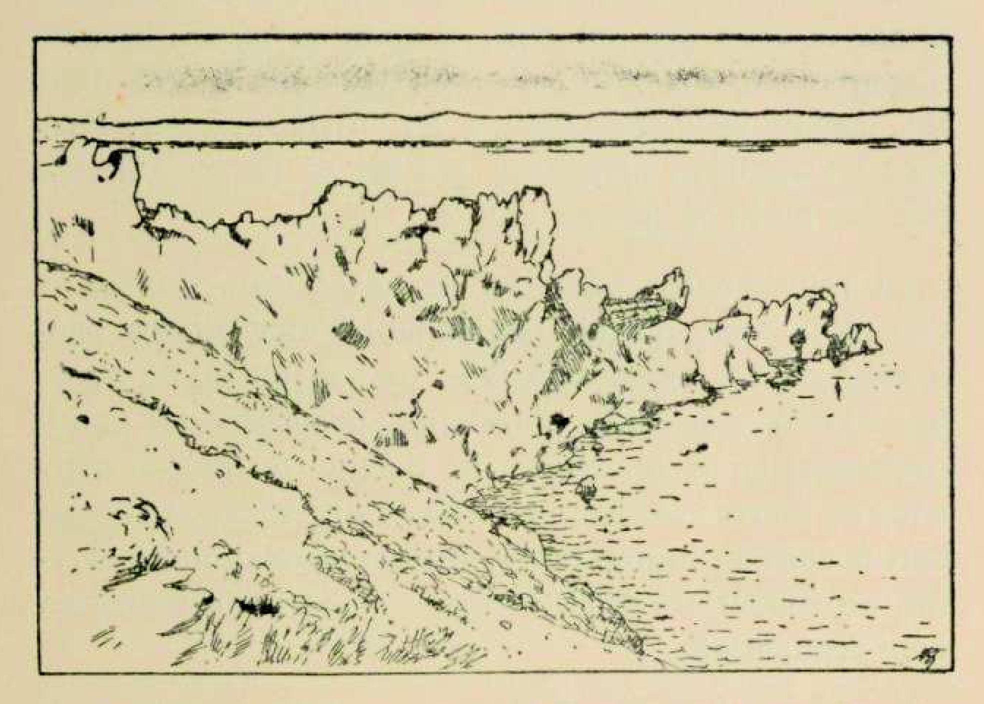
lieu de cet ensemble imposant la petite batterie fait l'effet d'un jouet sur les genoux d'un enfant. Sur la gauche, les hautes falaises dites du Gros Mur, prolongent l'arête escarpée des Mèdes ; alors que de l'autre côté on a le contraste des belles lignes, simples et reposantes, des collines et de la côte nord de Porquerolles.

En mer, à peu de distance du rivage, se voient les trois rochers des Mèdes, dont le plus septentrional attire les regards avec sa cime percée de part en part (1).

En revenant sur nos pas nous conduirons le lecteur au sommet des Mèdes. Cette ascension, assez difficile, est surtout intéressante pour l'archéologue et le botaniste. La montée, en s'élevant au-dessus de la batterie, est impraticable, car l'on se trouve arrêté, à mi-chemin, par un rocher lisse et vertical impossible à contourner. Il faut donc regagner le ravin qui sépare le massif des Mèdes des collines du Gros Mur de l'Est. Là, en suivant un mauvais sentier, qui grimpe à travers les pins brisés par les projectiles, on parvient sur la crête d'une falaise abrupte d'où l'on jouit d'une belle vue sur la Grande Passe des Iles d'Hyères. — De là on peut aussi gagner la batterie du Gaillasson. Le sentier suit la crête des falaises, mais il se trouve fréquemment interrompu, surtout dans sa dernière partie. Ce trajet difficile, peu intéressant d'ailleurs, ne nous semble pas recommandable.

(1) Ce fut sur ces rochers que, par une nuit brumeuse et un fort vent d'est, le transport *La Savoie* vint s'échouer, il y a une quarantaine d'années.

Il faut alors atteindre, au milieu des broussailles, la base des Mèdes. En examinant avec soin le versant sud-est on aperçoit dans la paroi unie et inaccessible du rocher, une faille étroite, jonchée de blocs brisés par les obus. En grimpant parmi ces pierres on pénètre dans une brèche profonde ; cette partie des Mèdes étant hérissée d'une double rangée d'aiguilles rocheu-



PORQUEROLLES. — ROCHER DES MÈDES (Vue du côté Est).

ses. On ne saurait prendre trop de précautions en traversant ce chaos de rochers, car c'est dans cette brèche que se trouve l'orifice d'un souterrain, en partie obstrué, il est vrai, par les éboulements.

On aperçoit bientôt une maisonnette ruinée, entourée d'un épais fourré de ronces. Cette masure dépassée, on débouche sur un petit plateau bordé de tous côtés par des pointes de rochers.

Le sommet des Mèdes a été habité autrefois. L'abbé Ollivier y a trouvé des morceaux de poteries étrusques, finement travaillées, qui prouvent que son occupation par des êtres humains date au moins de l'époque romaine, si ce n'est d'une époque antérieure (1).

De plus, sur un seul point, une arête rocheuse d'environ deux mètres de largeur a été détruite, sans doute par la main des hommes, et cette ouverture permet d'apercevoir la mer ; une large pierre, qui semble taillée, occupe ce vide. Ailleurs, les intervalles qui séparent les aiguilles rocheuses, ont été en partie comblés par des murs en pierres sèches.

La remarquable situation de ce plateau, dominant l'île et la mer, n'avait pas échappé aux pirates barbaresques. On retrouve, à fleur du sol, un grand nombre de débris de tuiles tumulaires, probablement gallo-romaines, et de poteries. Une dizaine de petites maisons en pierres sèches, pourvues d'une niche et subsistant encore au milieu d'une épaisse végétation de myrtes, de genévriers et de lentisques, datent peut-être de leur occupation.

En signalant cette intéressante station archéologique nous terminerons par le vœu de M. Des Chesnes : « Il serait à désirer que quelque chercheur énamouré des beaux sites et de la solitude, vint s'établir, pour quelques jours, sur le rocher des Mèdes, et que, muni d'outils et accompagné d'ouvriers au besoin, il creu-

(1) Dans son *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques du département du Var*, p. 46, M. le Dr A. Guébhard considère les retranchements du sommet des Mèdes comme un castelar préhistorique bien authentique.

sât ce sol intact depuis tant de siècles. Il y aurait certainement un riche butin de curiosités à recueillir (1). »

C'est également sur le rocher des Mèdes que le botaniste peut rencontrer une des raretés de la flore de Porquerolles, la dauphinelle de Requien, un remarquable pied-d'alouette, élevant parfois à plus d'un mètre sa longue grappe de fleurs bleues (2).

Pour le retour on se trouve obligé de suivre la route que l'on a parcourue en venant, mais le promeneur qui a emporté son déjeuner et ne craint pas un détour de quelques kilomètres, peut pousser une pointe sur la côte est, jusqu'à la batterie du Gaillasson.

Le chemin, peu fréquenté, qui conduit dans cette partie éloignée de l'île, passe derrière la ferme de la plaine de Notre-Dame. Il s'élève dans une région couverte de pins d'Alep, agreste et accidentée, ne manquant pas d'attraits pour celui qui aime la nature sauvage et la solitude.

En maints endroits le chemin disparaît sous la végétation envahissante des cistes au parfum pénétrant. Ces bois d'accès difficile sont peu exploités ; çà et là

(1) Des Chesnes, *op. cit.*, p. 5.

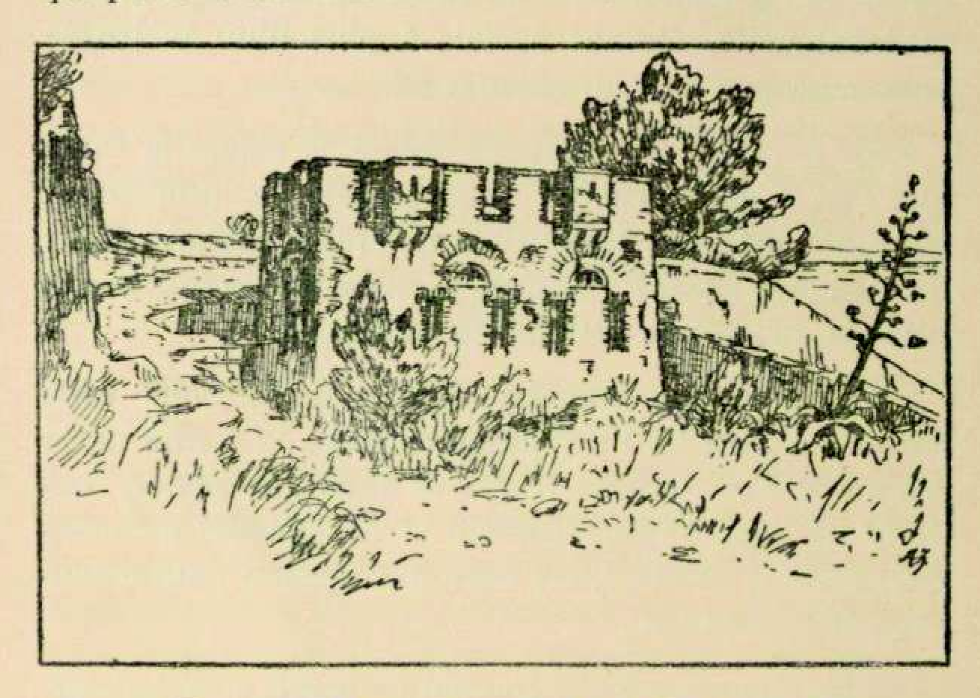
(2) *Delphinium Requienii* D. C. Cette espèce est spéciale aux îles d'Hyères, à la Corse, à la Sardaigne et aux Baléares. A Porquerolles on a trouvé aussi cette belle plante dans une autre station beaucoup plus proche du village et en divers endroits, mais nous l'avons cherchée en vain à Port-Cros et à l'île du Levant.

Signalons aussi, d'après l'herbier de l'abbé Ollivier, la présence aux Mèdes du rare *Galium minutulum* Jord., et de fougères intéressantes, telle que : *Asplenium obovatum* Viv. ; *A. Petrarchæ* D. C. ; *Cheilanthes odora* Sw., etc...

De plus, le savant aumônier avait recueilli, dans cette station, les lichens suivants : *Rocella tinctoria* Ach. ; *R. fuciformis* Ach. ; *Ramanilla pusilla* Le Prévost ; *Chiodecton myrticola* Fée.

d'énormes troncs tombés de vieillesse pourrissent sur le sol, au milieu des broussailles (1).

Après avoir franchi le dernier chaînon de collines de l'île, le sentier descend en lacets jusqu'à la pointe qui porte la batterie du Gaillasson.



PORQUEROLLES. — BATTERIE DU GAILLASSON

Ce fort, construit vers 1813 et refait en 1848, tombe en ruines aujourd'hui ; le pont-levis s'est écroulé dans le fossé. Déclassé en 1874, il avait été acquis par un continental ; depuis quelques années il est devenu la propriété de M. Fournier.

De sa terrasse on jouit d'une vue superbe sur la Grande Passe des îles d'Hyères, sur Port-Cros et l'île

(1) Les entomologistes pourront faire des chasses fructueuses dans ces bois. Un des plus grands capricornes d'Europe, l'*Ergates faber* L., y abonde en compagnie du *Chalcophora Mariana* L., de l'*Oryctes grypus* Illig., du joli *Temnochila cœrulea* Oliv., et de bien d'autres intéressants coléoptères.

du Levant qui lui fait suite. Au nord, la masse imposante des falaises du Gros-Mur fait briller ses roches de schistes talqueux d'un éclat si chatoyant. Au sud, la côte se continue boisée et abrupte, jusqu'à la pointe de la Galère ; on aperçoit un peu plus loin l'îlot rocheux du Petit-Saranié (1).

Cette fois encore il faut revenir sur nos pas pour le retour, d'ailleurs l'étape est longue, et à moins d'être un marcheur endurci, le promeneur qui aura visité les Mèdes et le Gaillasson dans la même journée, éprouvera le besoin de rentrer au village pour jouir d'un repos bien gagné.

La Galère, la Repentance et le Sémaphore

La moitié du trajet de Porquerolles à la Galère se fait sur la route déjà décrite des Mèdes ; toutefois, pour varier un peu, nous conduirons le lecteur par la pointe Lequin, ce qui n'allonge pas sensiblement l'itinéraire.

Le chemin du Lequin se rencontre sur la gauche de la route des Mèdes, un peu plus d'un kilomètre après être entré sous bois, il oblique vers la mer et atteint bientôt la pointe où se trouve la batterie.

Commencée en 1794, reconstruite en 1813, cette batterie, qui ressemble beaucoup à celle de Bon-Renaud, a été refaite et améliorée en 1847. Elle est aujourd'hui déclassée et louée par l'Etat à la ville d'Hyères, qui y loge l'été une partie de sa colonie scolaire.

De ses talus revêtus d'un épais tapis de ficoïdes, dont le bizarre feuillage passe successivement du vert

(1) Il y a une trentaine d'années, le *Taurus*, de la Compagnie Fraissinet, vint s'échouer entre le Gaillasson et le Gros Mur de l'Est.

sombre au rouge brique, on jouit d'une belle vue sur la rade d'Hyères, la pointe des Mèdes et le fort Alicastre.

Un sentier sous bois permet de gagner la vieille forteresse, puis de rejoindre la route des Mèdes à son carrefour avec celle de la Repentance.

En suivant la première on rencontre, sur la droite, à l'entrée de la plaine de Notre-Dame, le chemin de la Galère qui se dirige vers les cultures.

Les bois que l'on traverse présentent, mélangés aux pins d'Alep, quelques beaux chênes-liège aux troncs brunis par des émasclages plus ou moins fréquents (1).

Le chemin pénètre ensuite dans le plus important vignoble de l'île, (65 hectares) ; on laisse derrière soi la ferme de Notre-Dame et l'on passe devant une villa appelée la Maison carrée, construite par M. de Roussen, près de laquelle se trouve un vaste bassin en ciment armé. Quittant bientôt les cultures le chemin carrossable s'élève par une pente assez raide jusqu'à un petit col, il se réduit alors à un sentier descendant plus rapide encore sur l'autre versant, à travers un maquis incendié en 1927.

On débouche subitement au fond de l'étroite et rocheuse calanque de la Galère, abritant généralement quelques barques ; car nous sommes sur un des points de pêche les plus fréquentés de Porquerolles, grâce à l'avantage qu'il présente d'être bien protégé contre le mistral.

En face de cette calanque si pittoresque, animée par les travaux et les apprêts culinaires des pêcheurs, se

(1) On peut évaluer à 7.000 pieds le nombre de chênes-liège disséminés sur le canton de Notre-Dame. DES CHESNES, *op. cit.*, p. 18.

voient les deux rochers du Grand et du Petit-Saranié. En 1812, parmi les nombreux projets conçus par Napoléon Ier pour la défense de la Grande-Passe des Iles d'Hyères, se trouvait celui d'une batterie sur l'îlot du Saranié, mais ce projet fut abandonné (1).

En revanche, une batterie composée de trois plateformes étagées sur les flancs de la pointe de la Galère fut établie à cette époque. Un médiocre sentier permet d'y accéder. De cet ouvrage de défense, déclassé depuis longtemps, il ne subsiste plus que les murailles soutenant les plateformes en hémicycles, et les tiges de fer qui autrefois fixaient les affûts des canons. Au sommet de la pointe se voit aussi une maison ruinée, ancien poste des douanes abandonné. De cet endroit, en suivant un peu vers le nord, des sentiers presque entièrement disparus sous les broussailles, on ne tarde pas à dominer les bizarres falaises schisteuses, découpées et curieusement excavées, qui se déploient entre la Galère et le Gaillasson (2).

La promenade de la Galère est suffisamment longue pour servir de but unique à une excursion ; aussi est-ce seulement pour éviter une lacune dans notre description de Porquerolles, que nous lui avons adjoint la visite de la Repentance et du Sémaphore.

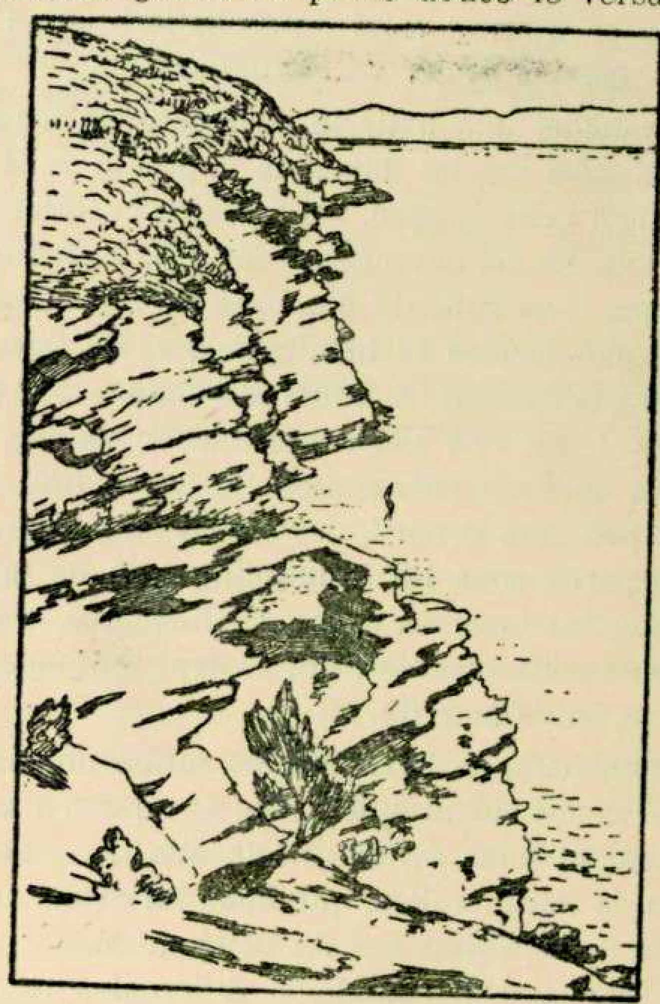
Nous avons déjà signalé, à différentes reprises, le point de départ du chemin de la Repentance, situé au

(1) Les Saraniés, qui font partie du domaine de Porquerolles, doivent tirer leur nom de l'abondance dans leurs eaux du poisson dit Sarran, *Serranus cabrilla* Risso. En janvier 1905, une barque de pêche, montée par trois hommes, sombra dans la nuit sur le Saranié et l'un des marins fut noyé.

(2) Un sentier dominant la côte conduisait autrefois de la Galère au Gaillasson ; on n'en retrouve plus aujourd'hui que des tronçons, ce qui rend ce trajet assez difficile. Du vieux poste des douanes on traverse un vallon aride, où se rencontrent de grands pins que les vents violents de la Passe ont contraint de végéter à plat sur le sol. Après avoir contourné le bloc rocheux situé au nord de

carrefour des routes du cap des Mèdes et de l'Alicastre (1).

Ce chemin gravit en pente douce le versant ouest



PORQUEROLLES. — FALAISES DE LA GALÈRE AU GAILLASSON

des hauteurs de la Repentance. Il est bordé de beaux pins formant un cadre charmant au superbe panorama de la rade d'Hyères, que l'on domine de mieux en

ce vallon on pénètre dans les bois. La marche y est rendue pénible par les nombreux arbres tombés de vieillesse dans ces régions escarpées, difficilement exploitables ; un quart d'heure après, environ, on aperçoit la batterie du Gaillasson.

(1) Le tronçon de route, qui descend directement vers la mer, fut établi pour monter au fort de la Repentance les canons qui étaient débarqués en cet endroit.

mieux à mesure que le chemin s'élève. Après avoir dépassé quelques baraques en bois on se trouve sur une plateforme, d'où part une route en tranchée conduisant au fort.

Construit de 1881 à 1886, le fort de la Repentance est un important ouvrage moderne qui avait été muni d'une puissante artillerie. Dominant l'île, son achèvement avait permis de déclasser et de désarmer toutes les anciennes forteresses ; désarmé lui-même, au début de la guerre, il n'abrite plus maintenant qu'un gardien de batterie.

Un sentier partant de la plateforme en question permet d'atteindre en peu de temps le sémaphore, que l'on aperçoit émergeant au-dessus des bois. De sa terrasse, élevée à 147 mètres d'altitude, on contemple un panorama presque complet de Porquerolles (1).

Un des aspects les plus curieux à observer de ce point culminant, est celui de la vaste plaine Notre-Dame qu'enserrent trois chaînes de hautes collines, couvertes de bois où percent çà et là quelques pointes rocheuses, et que termine vers le nord l'éperon dénudé des Mèdes. A l'horizon se silhouettent en grisaille les découpures des montagnes des Maures, alors que sur l'azur de la mer apparaissent, lointaines et confondues en une seule, les deux Iles d'Or de Port-Cros et du Levant.

Du sémaphore on peut, pour varier l'itinéraire, regagner le village en passant par l'Oustaou de Diou.

Le sentier suit d'abord les crêtes de la chaîne centrale de l'île, qui se transforme en atteignant la côte

(1) La tour du sémaphore s'élève à 154^{m}5 au-dessús du niveau de la mer, mais le sommet qui la porte ne mesure que 147^{m}3, laissant ainsi au Piton du Gros Mur du Sud, haut de 150^{m}, l'honneur d'être le sommet culminant de l'île.

en un massif de falaises escarpées. On a, de ce point, une belle vue sur la formidable barrière maritime désignée sous le nom de Gros Mur du Sud.

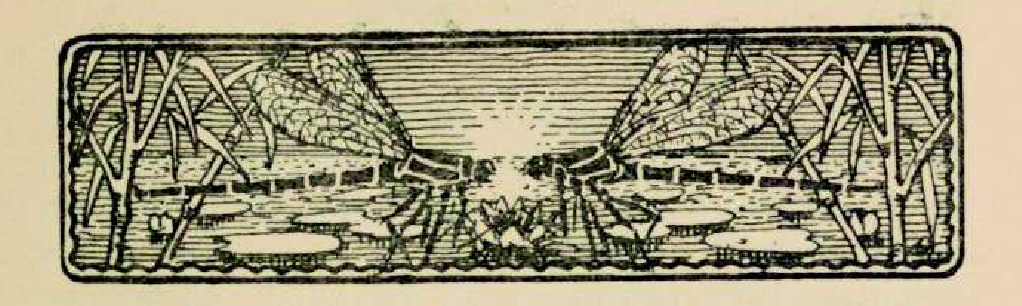
Ensuite, le chaînon de colline se coude et rentre un peu dans l'intérieur de l'île, le sentier descend alors en décrivant de nombreuses courbes. C'est à l'automne qu'il faut parcourir ces régions peu visitées : les arbousiers qui dominent ici présentent à cette époque une abondance de beaux fruits d'un rouge intense, tranchant sur le vert foncé du feuillage et les grappes blanches des fleurs apparues en même temps sur l'arbuste.

Après avoir traversé un massif de pins, le sentier longe l'extrémité des importants vignobles de la Courtade. On passe près de la ferme de l'Oustaou de Diou, qu'avoisine une haute rangée d'eucalyptus, puis escaladant une côte assez raide, on domine bientôt la petite pointe de l'Oustaou de Diou. Un bon sentier rend facile le trajet déjà décrit de ce lieu au village (1).

Nous avons maintenant parcouru les régions les plus diverses de Porquerolles. Ces itinéraires peuvent, naturellement, subir de nombreuses variantes au gré du promeneur ; ils peuvent même s'augmenter de quelques pointes poussées vers certaines régions que nous avons omises dans cette nomenclature, volontairement il est vrai, jugeant leur accès astreint à des sentiers fort problématiques, où l'intérêt qu'elles présentent inférieur aux difficultés à surmonter pour les atteindre. Nous espérons, que même avec ses lacunes inévitables, notre petite étude contribuera à faire connaître et apprécier cette île délicieuse, trop souvent oubliée dans les descriptions de la côte provençale.

---

(1) Voir p. 70 et 71. On peut aussi revenir, directement, de la ferme de l'Oustaou de Diou au village, par un bon chemin.



PORT-CROS

I

RÊSUMÉ HISTORIQUE

Histoire commune avec Porquerolles dans l'antiquité. — Monastère de Port-Cros. — Incursions des pirates barbaresques. — Le marquisat des Iles d'Or créé en 1531. — Christophe de Rocquendorf, marquis des Iles d'Or en 1550. — Les îles lieu d'asile. — Voyage de Séguiran en 1633. — Fortifications élevées par Richelieu en 1634. — Etablissement d'un camp en 1747. — Ravages des Anglais à Port-Cros en 1793. — L'île pendant le XIXe siècle. — Ses ressources et sa population actuelle. — Port-Cros île de repos des hommes de lettres.

L'HISTOIRE de Port-Cros, la *Phœnice* de Pline, semble intimement liée à celle de Porquerolles dans l'antiquité. On ne sait rien d'ailleurs sur ses premiers possesseurs, probablement Celtes, Liguriens et Phocéens de Marseille ; mais l'existence d'une colonie romaine à Port-Cros a été démontrée par la découverte de quelques tombes romaines, de canalisations, et d'une monnaie en or à l'effigie de l'empereur Anastase.

M. J. Mouquet est tenté de voir dans l'archipel de *Planasia*, composé de Bagaud, Port-Cros et l'île du Levant, un archipel phénicien colonisé par les Tyriens plu-

sieurs siècles avant l'établissement des Marseillais aux Stœchades. Le nom de *Phœnice* (Port-Cros) serait, en tout cas, tout à fait significatif : des Phéniciens auraient occupé cette île (1).

L'importante succursale du monastère de Lérins, établie au V[e] siècle à l'île du Levant, fonda plus tard un établissement dans le vallon de Notre-Dame, à Port-Cros. Des colons cultivèrent cette fertile partie de l'île, bien abritée et bien arrosée, dont les récoltes contribuaient dans une large part à l'approvisionnement du grand couvent de Lérins.

Les pirates barbaresques qui devaient ravager l'archipel pendant plus de 500 ans, du X[e] au XVI[e] siècle, amenèrent la ruine du monastère de Port-Cros et la fuite des colons.

L'histoire ne nous apprend rien sur Port-Cros pendant près de quatre siècles (2). L'île devait être déserte et inculte, fréquentée seulement par les pirates Maures auxquels elle servait de refuge (3).

Par acte du 31 juillet 1348, Jeanne, Comtesse de Provence, Reine de Naples et de Sicile, voulant récompenser les services de Jacques de Galbert, de Marseille, lui donna la seigneurie du fort de Brégançon avec toutes ses dépendances ainsi que les îles du Cap Roux (Ile du Levant) et Meillane (*Mediana*, Port-Cros), au même titre que les détenait déjà Guillaume Carbonelli, chevalier de la ville d'Hyères (4).

---

(1) *Op. cit.*, p. 101. Voir aussi ci-dessus, p. 32.

(2) Port-Cros portait, en l'an 1200, le nom d'*Insula Mediana*, ou île du milieu.

(3) On a ramassé à Port-Cros un certain nombre de pièces de monnaies arabes.

(4) Arch. B.-du-Rh. B. 3. Acte reproduit in-extenso par E. Coulet, *Monographie du Fort et de la Seigneurie de Brégançon*, p. 82.

En septembre 1408, le maréchal de Boucicault revenant de Gênes, attaqua quatre embarcations de corsaires près de Villefranche, et les poursuivit jusqu'à Port-Cros : « Et ainsi toute nuict dura entre eulx l'escarmouche où le traitct fut si grand, que de la galée du Mareschal furent tirées sept grosses casses de viretons. Et le lendemain ainsi toujours escarmouchant, allèrent jusques devant le chastel de Briganson, auquel lieu le Mareschal vit la nuict. *Et les Sarrasins se retirèrent en une isle qui est devant le dict chastel ;* et, à la mi-nuict, se partirent secrètement et tindrent leur chemin en Barbarie. Mais des leurs y perdirent plus de quatre cents hommes, que morts, que affolez, comme rapportèrent les chrestiens qu'ils avoient pris, *lesquels leur estoyent eschappez en la dicte isle*. Et des gens du Mareschal, que morts, que blessés, y en eust dix-neuf ; mais moult estoyent lassés, et à bon droict, car cessé n'avoient de combattre ou escarmoucher une nuict et un jour. Si tint son chemin le Mareschal et vint trouver le roi Louis à Toulon, qui moult grande chère et honneur lui fit, louant Dieu de la belle adventure qui advenue lui estoit (1) ».

En 1423, le port de Port-Cros servit de refuge à une flottille de trente voiles que le roi d'Aragon, après l'occupation de Naples, parvint à y rallier et qui, tombant à l'improviste sur Marseille, pilla et saccagea cette ville, avant l'arrivée des secours réunis à Aix (2).

La situation de Port-Cros ne devait changer qu'en l'année 1531.

---

(1) *Livre des faits du bon messire Jean le Maingre, dit Boucicault*, 3e part., chapitre 21.

(2) A. Noel de Saint-Pol, *op. cit.*, p. 204.

A cette époque, François I[er] vint à Hyères et accueillit favorablement une supplique dans laquelle les malheureux habitants, terrorisés par les déprédations des corsaires, exposaient leurs justes doléances. Le monarque prit immédiatement d'importantes mesures destinées à réprimer la piraterie barbaresque. Nous avons vu précédemment qu'il fit relever le château de Porquerolles (1) : de plus, en juillet 1531, il érigea en marquisat, — dit des Iles d'Or, — les trois îles de Bagaud, Port-Cros et du Levant.

Ce marquisat fut donné à Bertrand d'Ornezan, baron de Saint-Blancard, l'aïeul de Charles Gontaut de Biron, « pour le mettre en labour et le garder contre les corsaires ». La donation était faite à lui, à ses héritiers et successeurs, moyennant la cense annuelle de dix mailles d'or de France et la remise, à chaque mutation de seigneur, d'un faucon portant sonnettes d'or et vervelles (2) aux armes royales, avec le chaperon de soie également aux armes royales et, au bas des longes, les armes du marquis des Iles d'Or. En outre le roi mettait à la charge du bénéficiaire les dépenses de fortifications et autres, se réservant pour lui et son gouverneur en Provence, le droit de pénétrer librement et en armes, aussi souvent qu'il lui plairait, dans la forteresse à construire. Ces frais, le nouveau marquis les acquitterait volontiers, ne craignant point de payer trop cher un titre aussi recherché et aussi rare, à une époque où il n'existait en Provence qu'un seul

(1) Voir p. 41.

(2) Anneaux fixés aux courroies qui tenaient les oiseaux par les pattes, et portaient le nom ou les armes de celui à qui l'oiseau appartenait.

marquisat, celui de Trans, érigé en 1505, au profit de Louis de Villeneuve (1).

« Bertrand d'Ornezan était seigneur d'Astarac, baron de Saint-Blancard, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, amiral des mers du Levant, châtelain, juge, capitaine, viguier et conservateur de la tour d'Aigues-Mortes, des mortes-payes et garnisons du dit lieu... Il fut pourvu de la charge de général des galères, l'an 1521. François Ier l'avait envoyé avec neuf galères, quatre brigantins et quatre barques à Rhodes pour s'opposer à la flotte de Selim, empereur des Turcs, qui voulait assiéger cette ville. Il défit devant Toulon l'armée navale de Charles-Quint, commandée par Hugues de Moncade ; il se fit recevoir citoyen de Marseille en 1525... Le choix d'un pareil personnage pour le marquisat des Iles d'Or indiquait l'importance que le roi attachait à ces îles et à leur défense. D'autant mieux que, peu de temps après, le roi ayant besoin de toutes ses troupes, se trouva dans la nécessité de retirer la garnison qu'il avait mise dans l'île de Porquerolles (2) ».

La prise de possession des Iles d'Or eut lieu le 13 février 1532. Saint-Blancard et Pierre Cambe, bailli de Brégançon, se rendirent à Port-Cros. En débarquant le seigneur toucha de la main droite le sol de l'île, en signe de possession ; il assista dévotement à la messe et à la bénédiction d'une croix de bois nouvellement plantée sur cette terre si souvent foulée par les Maures mécréants. Ce voyage s'effectua en grande

(1) J. Fournier, *op. cit.*, p. 256 et 259. En même temps, Bertrand d'Ornezan, recevait le commandement du château-fort de Brégançon, en face des îles d'Hyères.

(2) A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 194.

solennité ; les trois galères de Saint-Blancard prirent la mer à cette occasion ; elles avaient à leur bord une nombreuse assistance devant laquelle se déroula la cérémonie (1).

Bertrand d'Ornezan ne conserva pas longtemps le marquisat des Iles d'Or, qui fit bientôt retour à la Couronne. En décembre 1549, Henri II érigea de nouveau les trois Iles d'Or en marquisat, en faveur d'un seigneur allemand, Christophe de Rocquendorf. Les lettres patentes délivrées à cette occasion nous font connaître la misérable situation de l'archipel à cette époque.

« Ces isles, à nous dûment appartenant, et qui sont Bagaud, Portcros et Isle-du-Levant, ne nous sont pas seulement inutiles et de nulle valeur ni profit, mais elles sont très préjudiciables à nous et à la chose publique de nostre pays, pour ce que c'est le repaire et le refuge des galères, fustes, brigantins et autres navires de pirates infidèles, ensemble de nos autres ennemis qui veulent courir sus, en notre dict pays de Provence, à nos subjects en temps de guerre ; lesquels pirates et ennemis viennent descendre ès dictes isles, pour eux tenir et rafraîchir d'eau et autres choses à eux nécessaires, en attendant qu'il passe par cest endroit navires de nosdictz subjects et autres navires marchands, pour eux jeter dessus et les piller, prendre et détrousser, et pareillement pour faire descente en villages, bourgades d'icelui nostre pays et comté, quand ils voient le temps propice ; et prennent, les-

(1) J. Fournier, *op. cit.*, p. 260. Une première prise de possession avait eu lieu le 3 février, du rivage de Brégançon, l'état de la mer ne permettant pas au délégué officiel de la Cour des Comptes de Provence, Pierre Vitalis, d'affronter la traversée de Port-Cros, il mit Bertrand d'Ornezan en possession de son marquisat, par dessus les flots.

dictz infidèles, hommes, femmes et enfants nos subjects et amènent à leur pays, pour les vendre et tenir esclaves ; à quoy de tout nostre pouvoir nous désirons pourveoir et donner ordre. Pour ce est-il que nous ne saurions mettre lesdictes isles ès mains de personnage plus propre ni qui cherche mieux les moyens de faire mettre en labeur et valeur icelles isles et aussi les défendre, pour obvier aux descentes desdictz ennemis et infidèles, garder et conserver lesdictz habitants et demeurans en icelles, que nostre amé et féal Christophe de Rocquendorf, baron de Molenbourg, etc. ; lequel pour l'entière dévotion et affection qu'il porte en nostre service s'est pour ce retiré auprès de nous, ayant délaissé grandes terres et possessions en Germanie ; résolu de vivre le reste de ses jours en nostre dict pays et y dépenser sa vie et tout ce qu'il a et aura en ce monde, sans y rien épargner... »

Le donataire sera tenu de faire construire le plus tôt possible, dans les îles, les édifices et forteresses nécessaires pour leur défense et celle du pays de Provence, contre les pirates et autres ennemis. Dans ces forteresses, le roi et ses agents auront toujours accès. Les habitants seront exemptés de toute espèce d'impôts, tailles et redevances quelconques ; et, comme sans doute, malgré ces avantages, peu de gens seront disposés à venir habiter les îles, à cause des dangers qu'ils pourront courir, jusqu'à ce que les forteresses soient construites, le nouveau marquis est autorisé à y recevoir tous les criminels poursuivis ou non, condamnés ou non en justice, pour tous crimes et délits commis dans le passé en France ou en Provence, excepté les crimes d'hérésie et de lèse-majesté, leur assurant l'impunité tant qu'ils resteront dans les îles, etc. Le marquis aura le droit d'exiger gabelles, etc., des vaisseaux

étrangers qui viendront aux îles et pour les marchandises qu'ils y débarqueront. Ces lettres patentes furent entérinées à Aix, par arrêt du 19 juin 1550 (1).

La clause relative au droit d'asile fut rapidement connue, et les îles d'Or se trouvèrent envahies par le rebut de la population du littoral. Ces hommes que l'on se proposait d'employer contre les corsaires, ne tardèrent pas à mener la vie de pirates et de naufrageurs ; bien mieux, encouragés quelquefois par leurs gouverneurs, ils firent plus de torts aux navigateurs que les Barbaresques eux-mêmes (2).

D'autre part les courses des Barbaresques n'en continuaient pas moins avec une grande activité. En avril 1565, dix galères armées d'une façon formidable coururent les côtes de Provence, de Fréjus à Bouc, où elles enlevèrent plusieurs bateaux chargés de blé entrés en relâche dans ce port, et les dirigèrent sur Alger avec leurs équipages prisonniers. Les attaques des villages maritimes, les déprédations commises dans les campagnes, les enlèvements des barques de pêcheurs devant Toulon et Marseille, devinrent si fréquents que le 16 mai de l'année suivante, 1566, le marquis d'Elbœuf partit de Marseille avec douze galères pour faire une croisière sur la côte. Il établit son centre d'action à Port-Cros, et fit activement surveiller tout le rivage qui s'étend du Var au Rhône (3).

(1) Document cité par A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 200-201.

(2) « On cite d'eux des traits d'une hardiesse et d'une insolence incroyables. Ainsi, l'un pénétrait dans la rade de Toulon, pour y enlever un riche navire qu'il avait manqué à son passage ; un autre s'emparait d'un vaisseau catalan, sous prétexte de lui porter secours ; tous enfin rançonnaient les gros bâtiments quand ils ne pouvaient les conduire dans leur port qui n'avait point assez de profondeur. » A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 202.

(3) Cf. Louvet, *Troubles de Provence*, t. I, p. 208, et t. 2, p. 213, et Dr G. Lambert, *L'Œuvre de la rédemption des captifs à Toulon*, p. 27-28.

Cet état de choses devait durer jusqu'en 1654, année où le roi Louis XIV, s'intéressant aux remontrances réitérées des Etats de Provence, fit appliquer les peines les plus sévères à tous les actes de piraterie et de banditisme commis par les insulaires et les corsaires.

Pendant ce temps le marquisat des Iles d'Or avait changé cinq fois de propriétaires. Environ deux ans après son investiture, le 14 février 1552, le comte de Rocquendorf en fit don à Gabriel de Lutz, seigneur d'Aramon et ambassadeur de France à Constantinople. Ce dernier mourait en 1560, instituant héritières ses parentes, Jaumette de Grasse et Jacqueline des Estardes. Le 6 juillet 1573, Albert de Gondi, baron de Retz, maréchal de France, gouverneur de Metz, est qualifié marquis des Iles d'Or dans ses lettres de provision de gouverneur de Provence et d'amiral des mers du Levant. Ce fief se trouvait donc entre les mains de l'un des premiers personnages du royaume. A la mort du maréchal de Retz, il passa au fils de celui-ci, Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, lieutenant général des mers du Levant, général des galères de France, le même dont Tallemant des Réaux raille si fort le manque de bravoure, malgré ses charges militaires (1).

Les lettres patentes délivrées en 1617, à cette occasion, par le roi Louis XIII, nous apprennent que les forts n'avaient point été bâtis ; de plus, la cense annuelle de dix mailles d'or n'avait pas été régulièrement payée.

On ne sait si les observations du monarque firent activer les travaux de défense ou s'ils furent exécutés par les soins du domaine royal. Voici ce que nous dit

(1) J. Fournier, *op. cit.*, p. 263.

à ce sujet M. de Séguiran, dans la relation de son voyage en Provence en 1633 : « Et nous estant remis sur mer pour aller à Portecroz, nous y aurions trouvé le sieur de Vian, y commandant en l'absence de M. le général des galères, qui nous auroit fait voir toutes les armes et canons qui sont dans ladicte place. Et, après avoir exactement observé tout ce qui est de ladicte île et forteresse et fait tirer le plan d'icelle, serions parti dudict Portecroz (1) ».

L'année suivante, en 1634, on construisit sur les ordres de Richelieu, la Tour de l'Eminence, le fort de l'Estissac et celui de Port-Man. Le Château fut remis en état de défense. Nous voyons dans un mémoire de M. de Sourdis « qu'en juin 1637 il y avait à Porte-Croz deux tours qui sont dans la même île, avec le soin de l'île du Levant et celui de la tour d'amont ; deux cents hommes en tout, y comprenant les vingt du Rapeau (Gapeau) ; Brignoles pour son entretien (2) ».

Mais ces ouvrages fortifiés furent longtemps abandonnés et, en 1700, faute de garnison, une baleinière armée en flûte de 40 pièces de canons, ayant à son bord 110 matelots, plus 50 soldats, et arrivant d'Alexandrie, fut brûlée par quatre vaisseaux anglais qui, ayant débarqué après cet exploit, pillèrent et mirent à sac le château de Port-Cros et enlevèrent tous les bestiaux de l'île (3).

Le marquisat des Iles d'Or est acheté en août 1656, au duc de Richelieu, par Gaspard de Covet, fils puîné du baron de Bormes. Son neveu, Jean-Baptiste de Co-

(1) *Correspondance de Sourdis*, *op. cit.*, t. 3, p. 284.

(2) *Correspondance de Sourdis*, *op. cit.*, t. 1, p. 413.

(3) A. Noel de Saint-Pol, *op. cit.*, p. 204.

vet, marquis de Marignane, lui succéda. Son fils, Joseph-Gaspard de Covet, capitaine de cavalerie au régiment du roi prêta hommage, en qualité de marquis des Iles d'Or, le 24 mai 1696. Joseph-Marie de Covet, lieutenant général des armées du roi, devint marquis de Marignane et des Iles d'Or à la mort de son père, Joseph-Gaspard.

Au siècle suivant il n'y avait plus un seul soldat en garnison dans les îles et les forts étaient ou abandonnés, ou transformés en bergeries ; aussi nous voyons, « en 1710, Louis de Beaussier, commandant *La Baleine*, poursuivi par les Anglais, brûler son vaisseau sous le château de Port-Cros plutôt que de se rendre (1) ».

Au début de 1742, « les Anglais, bons juges des avantages d'une position maritime, entreprirent en pleine paix de s'emparer de celle-ci ; ils donnèrent pour prétexte l'intention de fonder à Port-Cros un hôpital pour les malades de leur flotte, alors mouillée en rade d'Hyères, mais cet accès d'humanité n'obtint pas le succès qu'ils ambitionnaient (2) ». Au contraire, cette prétention audacieuse des Anglais et l'attaque par leur flotte de l'escadre franco-espagnole, le 15 avril 1742, sous le Cap Sicié, décida enfin en juin 1744 (3), le comte de Maurepas, ministre de la marine, à ordonner la réparation immédiate des forts et à y établir des milices,

(1) A. Bodinier, *Hyères et ses environs*, p. 161.

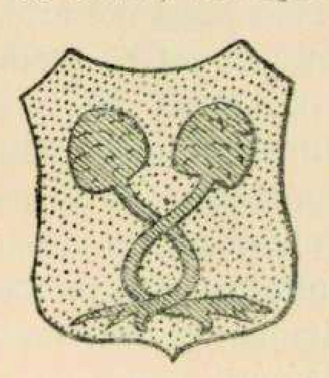
(2) J. Baude, *Les Côtes de Provence*, Revue des Deux-Mondes, mai 1847, p. 606-607.

(3) En 1744, selon le Journal de M. de Lyle-Taulane, « les Anglais sont toujours mouillés aux îles d'Hyères ». H. Belletrud, *Un Marin Provençal au XVIIIe siècle. M. de Lyle-Taulane*. Bull. Soc. d'Et. scient. et arch. de Draguignan, t. 30, 1914-15, p. 140.

qui furent remplacées en 1750 par des troupes régulières. A cette époque un camp fut créé à Port-Cros (1).

Les corsaires barbaresques continuèrent toutefois à fréquenter les parages de l'île. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante de M. de Saisieu au duc de Praslin, datée de Tunis le 20 octobre 1764. « Il a appris la mauvaise conduite du reïs Ibrahim Rhodessely à Portecros. Le bey a reconnu, avec justice, que ce corsaire lui en avait imposé en se plaignant d'avoir été maltraité, et il a promis de le faire châtier sévèrement à son retour de la croisière qu'il a entreprise au commencement du mois dernier (2) ».

Le fils de Joseph-Gaspard, Emmanuel-Anne-Louis de Covet, enseigne des chevau-légers de la garde du roi, gouverneur de Port-Cros, beau-père du comte de Mirabeau, le célèbre tribun de l'Assemblée nationale (4), fut le dernier marquis des Iles d'Or. Il rendit successivement hommage de ce fief en 1760 et dénombrement en 1764.



ARMOIRIES DE COVET
MARQUIS DE MARIGNANE
ET DES ILES D'OR (3)

Après un nouvel hommage à la suite de l'avènement de Louis XVI à la couronne, hommage prêté le 16 février 1778. Louis de Covet ven-

(1) « Il existait dans l'île de Port-Cros, de 1744 à 1750, une cinquantaine de vieux soldats malades soignés par un chirurgien-major ». L. HONORÉ, *Les registres de catholicité de la paroisse de Bormes*. Bull. Soc. d'Et. scient. et arch. de Draguignan, t. 31, 1916-17, p. 42.

(2) *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour*, *op. cit.*, t. 2, p. 615.

(3) Armoiries de Covet, seigneur des Iles d'Or : D'or, à deux pins entrelacés et passés deux fois en sautoir de sinople, fruités d'argent.

(4) « Mirabeau courtisait la fille du marquis, que ses parents s'obstinaient à lui refuser. Ses traits étaient sans charmes, mais

dit les Iles d'Or, moyennant le prix de 80.000 livres, à Jean-Joseph-Barthélemy-Simon de Savornin, major commandant de Port-Cros, en décembre 1783.

En changeant de propriétaire, les Iles d'Or perdirent leur titre de marquisat, et lorsque, le 28 juin 1785, leur nouveau possesseur prêta à son tour l'hommage requis, ce fut à titre de simple détenteur de fief acquis à prix d'argent. Cet hommage est le dernier document se rapportant à l'histoire seigneuriale du marquisat, tombé en complète déchéance quelques années avant la révolution (1).

A l'époque du marquisat, le sol appartenait en entier aux seigneurs de l'île ; le roi n'y possédait que l'emplacement des forts construits à ses frais et encore il fallait en excepter le Château-fort, reconnu propriété du marquis de Marignane, par ordonnance royale de 1757, laquelle portait ordre de payer au dit seigneur une somme de 200 livres pour la location des bâtiments occupés au Château par la garnison que le roi y entretenait (2).

Nous exposerons plus loin, au moyen de quelle ruse les Anglais parvinrent à s'emparer et à détruire le Château de Port-Cros en 1793. Leurs ravages ne s'arrêtèrent pas là ; ils ne quittèrent l'île qu'après avoir ruiné complètement les autres forts, dévasté les cultures, coupé les oliviers, dispersé les colons et pillé leurs demeures.

une flamme intérieure illuminait sa face, et on agréait ses soupirs. Toujours rebuté des parents, l'amoureux n'y tint plus. Un beau matin, les passants l'aperçurent en chemise, un bonnet de coton sur la tête, à la fenêtre de la jeune fille. Il l'avait compromise, elle fut à lui. » PAUL MARIÉTON, *La Terre Provençale*, p. 264.

(1) J. FOURNIER, *op. cit.*, p. 265-266.

(2) M. NOBLET, *Notice sur l'île de Port-Cros*, p. 4.

Après leur départ, d'importants travaux de défense furent commencés à Port-Cros et à Bagaud ; mais l'invasion des frontières obligea de les suspendre dès le mois de juin 1794. Ce fut seulement en 1811 que Napoléon fit restaurer les forts et batteries de l'archipel. Parmi les nouveaux ouvrages édifiés à Port-Cros vers cette époque il faut citer la batterie dite du Sud et le fort de la Vigie, terminé en 1813. La batterie de Port-Man fut réorganisée la même année, quatre batteries s'élevèrent aussi sur l'îlot de Bagaud, ainsi que le fort l'Arbousier sur l'île du Levant ; enfin on entreprit la construction du fort de l'Eminence. Des troupes furent installées dans les ruines du Château, qu'on n'améliora définitivement qu'en 1841, et dans une partie des maisons voisines ; car le hameau se trouvait alors plus éloigné de la mer que de nos jours, il était accroché sur le flanc de la colline, près de la forteresse. Un hôpital avait été établi sur le terrain où se voit aujourd'hui l'église. La carte, dressée par le Génie en 1812-1813, désigne le centre de la vallée de Port-Cros sous le nom de Place d'Armes.

En 1812, la garnison de Port-Cros devait être de deux bataillons, comprenant de 1.600 à 2.000 hommes ; ils furent remplacés, après la chute de l'Empire, par une compagnie d'invalides qui devint la noyau de la population actuelle de l'île.

Bagaud fut acheté par l'Etat en 1815 (1). MM. Gazzino et Rolland, qui avaient acheté, en 1805, Port-Cros et l'île du Levant, et fondé la fabrique de soude de Port-

(1) « En 1818, l'Etat fit l'acquisition de bâtiments et de terrains d'environ 106 hectares de superficie, afin de compléter les établissements militaires et relier entre eux, par une route stratégique, les quatre forts suivants : le Château, l'Estissac, l'Eminence et la Vigie ». M. Noblet, *op. cit.*, p. 4.

Man, vendirent ensuite les deux îles au comte de Retz. Ce dernier s'y était fixé pour tenter des essais de cultures, mais il devait les disjoindre peu après, en cédant Port-Cros à M. Bourgarel et l'île du Levant au marquis de Las-Cases.

Vendue par les héritiers Bourgarel au duc de Vicence, l'île de Port-Cros devint ensuite la propriété du comte de Morel, puis de M. Noblet, qui s'appliqua à en étendre les cultures. De son temps, cinq fermes principales furent exploitées et reliées entre elles par des routes carrossables ; d'importants vignobles furent créés. En 1889, M. Noblet céda Port-Cros au marquis Costa de Beauregard, membre de l'Académie française. A partir de cette époque, les cultures allant déclinant, le principal revenu de l'île consista dans la location de la chasse. Affermée précédemment par M. Noblet à M. Estancelin, ancien député, également locataire en ce temps-là de la chasse de l'île du Levant, elle fut ensuite louée par le marquis Costa de Beauregard à M. Sabran, le généreux fondateur du sanatorium de Giens, qui venait de Lyon plusieurs fois chaque hiver, se livrer ici en nombreuse compagnie à des chasses fructueuses. A cet effet, on avait lâché dans l'île des faisans et des perdrix qui se sont facilement acclimatés et se sont multipliés en grand nombre ; le lapin y abonde également (1).

Le marquis étant décédé à Paris le 18 février 1909, ses héritières, Madame la duchesse de Broglie-Revel, Madame la comtesse de Landemont et Madame la marquise Costa de Beauregard, conservèrent pendant une douzaine d'années Port-Cros, qui fut durant ce temps

---

(1) Actuellement la chasse est interdite par les propriétaires de l'île.

exploité par un spéculateur lyonnais, le Dr Crotte (1). Ce dernier étant mort en avril 1919, l'île put être mise en vente, elle fut acquise le 7 mars 1921 par M. Marcel Henry, notaire honoraire, et Mme Claude Balyne.

Les nouveaux propriétaires ont parfaitement compris que le meilleur parti à tirer de l'île était de l'aménager au point de vue touristique. Ils ont créé un hôtel confortable, dont nous parlerons plus loin, établi un service de transport quotidien avec les Salins d'Hyères, ouvert de nombreux chemins et sentiers dans les régions les plus pittoresques autrefois inabordables, pris d'énergiques mesures contre les risques d'incendie des forêts, etc... (2). Les résultats de ces bien louables efforts ne se sont pas fait attendre, en effet le nombre des voyageurs venant dans l'île, qui était en 1913 d'environ 250, a dépassé 10.000 en 1927.

Actuellement Port-Cros est surtout fréquenté par une société choisie d'hommes de lettres et d'artistes. Cette île de rêve semblait prédestinée à devenir l'asile de repos des littérateurs. Déjà, à l'époque du marquis-académicien Costa de Beauregard, elle avait inspiré à deux de ses hôtes éminents, le vicomte Eugène-Mel-

---

(1) Le jour même de sa mort, le marquis signait un bail de 16 ans, avec promesse de vente, au Dr Crotte. Celui-ci chercha à vendre l'île un prix élevé à un syndicat américain qui l'aurait transformée en station hivernale de luxe. Une brochure publiée en Amérique, dans ce but, et abondamment illustrée, nous montre Port-Cros pourvu d'un hôtel « gratte-ciel » à 36 étages dans le vallon de la Palud, d'un champ de courses établi en rasant les collines qui dominent Port-Man, d'un grand port dans la baie de la Palud, etc., total 100 millions de francs de travaux ! Fort heureusement cet acte de vandalisme ne put être réalisé.

(2) Soucieux de protéger non seulement les beautés naturelles de Port-Cros, mais aussi les monuments d'autrefois, ils ont pris en location toutes les vieilles forteresses, qui sont actuellement en voie de classement comme sites pittoresques, grâce à leur initiative. De plus, M. Henry a également l'intention de faire réparer toutes les fermes abandonnées de l'île, pour les préserver de la destruction et les louer à l'occasion.

chior de Vogüé et Henry Bordeaux, *Jean d'Agrève* et *La Voie sans retour*. Depuis, Claude Balyne, Sociétaire des Poètes français, auteur de beaux recueils de poèmes, entre autres, *La Nuit Méditative* et *L'Ardeur Recluse*, venu il y a plus de dix ans chercher la guérison dans l'île, s'y est définitivement fixé, il achève actuellement un ouvrage d'impressions touristiques, vers et prose, intitulé *L'Ile fée*, où il chante et décrit avec une admirable ferveur le charme de Port-Cros.

Parmi les nombreux écrivains devenus ces dernières années les hôtes fidèles de l'île, il convient de citer : Paul Valéry, de l'Académie Française ; Camille Bellaigue, historien et critique d'art ; René Berton, romancier ; le poète Abel Bonnard ; Gaston Chéreau, de l'Académie Goncourt ; Dekobra, romancier ; André Geiger, publiciste ; André Géraud, « Pertinax » de l'*Echo de Paris ;* André Lhote, auteur des *Chansons de bord ;* Jean Paulhan, rédacteur en chef de la *Nouvelle Revue Française ;* Jules Supervielle, poète et romancier ; Pierre Valdagne, romancier ; Douglas Goldring, auteur de *Façade ;* Richardson, littérateur anglais. Au nombre des artistes figurent : H. H. Newton, Chabaniau, Kammerer, Louis Montagné, Valère Bernard, J. Baër et le dessinateur Paul Iribe.

Des savants et des personnalités politiques comptent aussi parmi les fervents de Port-Cros : le professeur Charles Richet, membre de l'Institut ; M. Aristide Briand, ministre des Affaires Etrangères, et bien d'autres. Le Président de la Société des Nations, M. Bénes, y a séjourné plus d'un mois en 1926 et rédigé une partie de ses Mémoires.

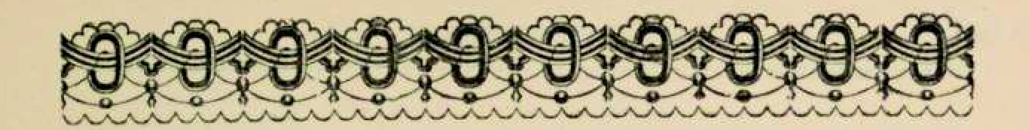
Port-Cros possède actuellement 51 habitants, (54 en y comprenant ceux de Bagaud), se livrant à la pêche

ou employés au service de l'hôtel et de la propriété (1). Ce sont de braves gens paisibles vivant sainement et simplement sous un climat idéal. Les seules fêtes de l'île consistent dans les baptêmes et les mariages, — peu fréquents d'ailleurs, vu le petit nombre d'insulaires, — généralement toute la population y est conviée.

L'île qui dépend de la commune d'Hyères est administrée par un adjoint-spécial, ayant aussi sous sa juridiction l'île du Levant. Depuis une vingtaine d'années l'île ne possède plus d'instituteur ; sa garnison a été réduite à un sergent téléphoniste et un planton, employés au service du télégraphe, ce minuscule détachement réside au fort de l'Eminence. Il existe à Port-Cros une recette auxiliaire des postes avec courrier quotidien, l'hôtel est relié par téléphone au télégraphe militaire ouvert au public.

(1) Population de Port-Cros en 1804, 50 habitants ; en 1833, 60 ; en 1876, 65 ; en 1886, 81 ; en 1901, 95 ; en 1904, 80 et en 1914, 35 habitants.





II

PARTIE OUEST ET BAGAUD

De Porquerolles et des Salins d'Hyères à Port-Cros. — Projets de Napoléon Ier sur la Grande Passe des Iles d'Hyères. — Arrivée à Port-Cros. — Le village. — Le château et la vallée de Port-Cros. — Vieux forts du Château et de l'Estissac. — L'Eminence. — La Vigie et les falaises du Sud. — La Gabinière. — La côte sud-ouest. — L'Herbe-à-chats. — Ancien fort du Sud et grotte. — L'île de Bagaud.

La traversée de Porquerolles à Port-Cros est très agréable (1). On suit cette superbe côte nord de Porquerolles, que nous avons déjà décrite. Après un coup d'œil sur la majestueuse plage de la Courtade, on laisse derrière soi la batterie du Lequin et le vieux fort Alicastre, sur son rocher battu par les vagues. Maintenant la plage de Notre-Dame déploie, en une courbe élégante, son ruban de sable bordé de bois de pins jusqu'à l'extrémité de Porquerolles, à la pointe des Mèdes, dont la croupe puissante découpe les dentelures de ses rochers sur l'azur du ciel.

(1) Le vapeur de Toulon, s'arrêtant à Porquerolles, il n'y a plus actuellement de service reliant cette île à Port-Cros, nous avons néanmoins conservé la description de cet itinéraire pour les raisons exposées ci-dessus, p. 54, note 3.

En revanche, Port-Cros est maintenant relié aux Salins d'Hyères par un service quotidien, en correspondance avec le chemin de fer et, de janvier à mai, avec les auto-cars du P.-L.-M., venant d'Hyères. La vedette à moteur *Rose-Adrien*, pouvant transporter 80 passagers, conduite par un marin expérimenté, le patron Daumas, quitte le Port Pothuau à 9 heures du matin, la traversée de 18 kilomètres se fait en 1 heure 30 environ ; le départ de Port-Cros a lieu le soir à 16 heures en hiver et à 17 heures en été.

Le navire passe tout près des trois rochers des Mèdes et l'on distingue parfaitement la trouée bizarre que présente le plus septentrional.

Nous sommes maintenant dans la Grande Passe des Iles d'Hyères. « En 1812, Napoléon eut l'idée d'élever au milieu des flots une forteresse imposante, entre l'île de Port-Cros et celle de Porquerolles, ainsi que d'établir des jetées parallèles pour fermer aux Anglais le grand passage qu'elles laissent. Le général du génie Lariboisière inspecta les lieux, des essais furent opérés ; mais ce projet colossal était impossible à exécuter, à cause de la profondeur des eaux (1) ». On comprend facilement l'abandon de cette entreprise en consultant la « Carte Marine ». Sur une largeur variant de 9 à 10 kilomètres, la Grande Passe présente des fonds descendant jusqu'à 85 mètres, et, dans sa partie centrale, les moindres profondeurs mesurent encore 45 mètres.

Le vapeur se dirige maintenant sur la pointe nord de Bagaud qui, vu de là, se confond avec Port-Cros et l'île du Levant. A mesure que l'on avance, les silhouettes se précisent, les hautes collines de Port-Cros semblent grandir et l'on aperçoit le fort de l'Estissac ; mais le village se trouve caché par la masse allongée de Bagaud. Nous parlerons plus loin de cet îlot qui réunit, sur la minime superficie de 45 hectares, quatre batteries abandonnées d'ailleurs de nos jours.

Le cap nord de Bagaud franchi, on pénètre dans la rade de Port-Cros ; mais la pointe du Moulin, que dominent les murailles pittoresques du Vieux-Château, nous dissimule encore le village.

(1) Fellon (N.), *Hyères en Provence*, p. 18.

Bientôt, le vapeur double cette dernière pointe, et l'on se trouve en présence d'un hameau lilliputien, dont les quelques maisonnettes sont disséminées sur le bord de la baie. Cette baie, profonde, entourée de collines escarpées qui se dressent sur le rivage, fermée à l'ouest par le long promontoire de Bagaud, présente une certaine analogie avec ces beaux lacs de Suisse environnés de montagnes. Mais le soleil éclatant, le bleu intense de la mer qui est ici d'un calme parfait, l'azur immaculé du ciel, nous rappellent que nous sommes loin de la nuageuse Helvétie.

Port-Cros, port creux, comme l'indique son nom, possède un bon port, bien abrité. Sa rade peut contenir une escadre (1). Malheureusement, on n'y a construit jusqu'à présent qu'une jetée minuscule, et les vapeurs sont obligés de s'arrêter au second coffre du port, qui indique une profondeur de huit mètres, ou au premier, mouillé sur douze mètres (2).

Du temps où la navigation à voile était seule en usage, on voyait souvent de 15 à 20 navires en relâche à Port-Cros, qui possédait alors un poste des douanes, supprimé depuis longtemps.

Le petit village égrène ses maisonnettes sur le bord de la rade, au pied de la montagne fleurie. L'ancienne

(1) Dans un travail adressé en 1794, au Comité de Salut Public, le général Bonaparte indique le port de Port-Cros au nombre des neuf bons mouillages, situés entre le golfe du Lion et celui de Gênes, où les flottes de la République peuvent abriter des vaisseaux de haut bord.

(2) La vedette à moteur accoste à l'extrémité de la jetée. Le port de Port-Cros a une superficie de 5 hectares 15 ares et une profondeur moyenne de 5 mètres. La pêche côtière a produit, en 1901, 29.780 kilos de poissons. Avant la guerre, une moyenne de 45 navires y faisaient relâche chaque année ; en 1927, le mouvement du port, (non compris le service quotidien des Salins), a été de 280 bateaux, en majorité yachts de plaisance.

auberge Pascal, encadrée par quelques eucalyptus et un bélombra vénérable, a été agrandie et transformée en une coquette Hostellerie Provençale. Et ce n'est pas une des moindres surprises de l'arrivée à Port-Cros que de découvrir, en pénétrant dans cette accueillante demeure, une très pure salle à manger provençale parée de ses cuivres étincelants, de ses faïences décorées et de ses meubles anciens, où trône en bonne place une superbe panetière ayant appartenu à Anselme Mathieu, l'un des sept fondateurs du Félibrige. Là, assis face au décor lumineux de la baie, l'on peut déguster de vieux mets savoureux présentés par d'accortes servantes vêtues de l'ancien costume des environs d'Avignon (1). Notons, cependant, que le respect des traditions n'a pas empêché les créateurs de cet établissement de le munir de tout le confort moderne (2).

Un peu plus loin que l'hôtel se trouve la minuscule église de Port-Cros, établie dans un ancien magasin du Génie sur lequel on a édifié un clocheton.

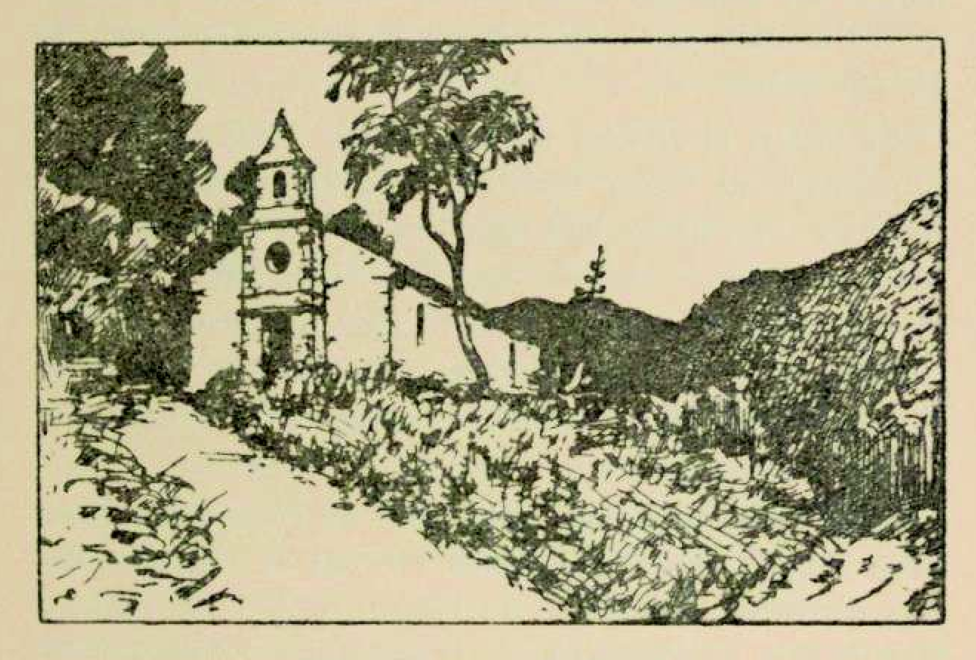
En continuant de suivre le rivage de la baie, où de vieux canons ont été cimentés çà et là pour l'amarrage des bateaux en relâche, souvenirs de la prospérité du port au temps de la navigation à voile, et où se balancent seulement maintenant les petites barques des insulaires, — car chacun ici possède son embarcation, — on passe devant de légères constructions élevées près d'un lavoir, pendant la campagne du Tonkin, pour la

(1) C'est dans l'Hostellerie Provençale même qu'a été célébré, en mai 1926, le cinquantenaire des *Isclo d'Or*, en présence de Mme Frédéric Mistral, du capoulié Marius Jouveau, des majoraux et d'une pléiade de félibres.

(2) Le directeur de l'Hostellerie est M. Robert Buffet, neveu de M. Henry.

désinfection des effets des soldats rapatriés, et en partie détruites aujourd'hui.

On arrive bientôt à l'entrée d'une vallée, près du château construit par le duc de Vicence. La calme demeure seigneuriale est flanquée de quatre tourelles ajoutées par M. Noblet ; elle disparaît dans un nid de verdure formé d'une luxuriante végétation de palmiers et d'eucalyptus. Sous le nom du Manoir elle a été amé-



PORT-CROS. — L'EGLISE

nagée avec goût, ainsi que ses dépendances, en une importante annexe de l'Hostellerie Provençale, permettant ainsi de loger une centaine de voyageurs.

La route passe devant le château et près d'une ferme située à gauche. On se trouve alors dans ce beau vallon de Port-Cros, que le printemps couvre d'un riche manteau de fleurs. Une vaste retenue d'eau avait été établie, par le marquis de Beauregard, au fond de cette vallée et permettait l'arrosage des cultures de primeurs, qui

se déployaient depuis la ferme jusqu'au réservoir ; actuellement tout est en friche et la végétation spontanée reprend ses droits (1).

C'est sur le versant sud de ce vallon que la Société des Ardoisières de l'Ariège avait installé, il y a 25 ans, une scierie destinée à débiter en carrelages les schistes de Port-Cros. Cette exploitation minière n'ayant pas donné les résultats que l'on en attendait, les travaux furent arrêtés, les machines démontées et enlevées, et l'atelier fermé.

Dominant le village, du côté nord, s'érige la masse imposante du Vieux Château, la plus ancienne forteresse de l'île. Construite sous François Ier, — sur l'emplacement d'une tour élevée jadis contre les pirates, — et remise en état de défense en 1634, par ordre de Richelieu, cette forteresse se trouva presque complètement détruite, en 1793, à la suite des circonstances suivantes.

Le 19 décembre, jour de la prise de Toulon, les escadres Anglaises et Espagnoles vinrent se réfugier aux îles d'Hyères. Le chef de l'escadre anglaise sachant que le fort de Port-Cros était sous le commandement d'un ancien royaliste, aborda dans l'île et se présenta comme défenseur du roi. Bien reçu par le naïf commandant, l'amiral l'invita à assister le lendemain à une fête sur son vaisseau. Le commandant s'y rendit sans défiance, et, au milieu de la fête, les Anglais, descendus secrètement à terre, surprirent la garnison et s'em-

(1) « A l'époque de la Révolution, un tiers de l'île (environ 200 hectares), était en cultures, lorsque des bandes de pillards, venant du continent, la saccagèrent et arrachèrent les vignes, orangers, oliviers, etc... En 1836, 86 hectares étaient de nouveau cultivés ». M. Noblet, *op. cit.*, p. 10.

parèrent du fort. Lorsque, la fête terminée, l'officier français voulut retourner chez lui, l'amiral anglais lui déclara qu'il était son prisonnier. A ce moment, une formidable détonation, qui lança des pierres jusque sur les vaisseaux, annonça au commandant la destruction de la forteresse et de son château (1).

Seule, la façade du levant résista à cette explosion. Reconstruit en 1841, le Château est aujourd'hui déclassé ; il a été loué par M. Henry, qui y a fait aménager des chambres confortables et planter un jardin d'agrément. Actuellement, l'écrivain Jules Supervielle, auteur du *Voleur d'Enfants* et d'un recueil de poésies *Gravitations*, qui a terminé à Port-Cros son dernier roman *Le Survivant*, habite l'été le Vieux Château (2).

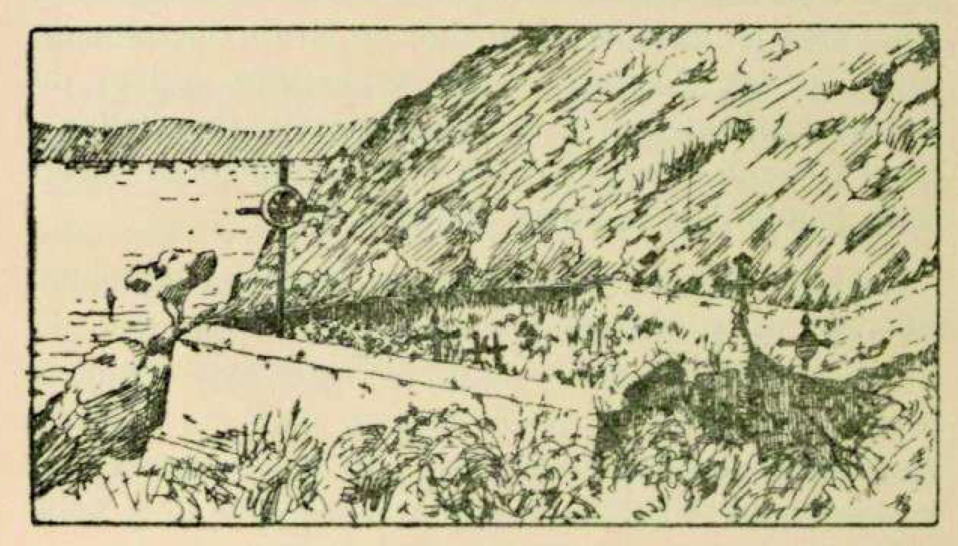
A droite de la forteresse un sentier conduit au cimetière de l'île. Dominant une falaise abrupte, un tout petit lopin de terre entouré de murs renfermant quelques tombes couvertes de géraniums et, dans un coin, la fosse commune où furent ensevelis les soldats morts au lazaret de Port-Cros, à leur retour du Tonkin, voilà toute cette étrange et minuscule nécropole (3). La porte d'entrée ne doit s'ouvrir que rarement, car elle est

(1) D'après A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 131-132.

(2) Autour du Vieux Château, le botaniste peut recueillir deux plantes intéressantes : l'*Artemisia arborescens* L., et le *Nicotiana glauca* Grah. L'Armoise arborescente est souvent mélangée au thé par les Arabes du Maroc, qui l'appellent *Chibah*. Le Tabac glauque, originaire de l'Uruguay et de l'Argentine, est un des rares arbrisseaux qui se soient naturalisés en France ; on le rencontre sur les vieux murs et les rochers dans tout le bassin méditerranéen, aux Canaries et aux îles du Cap-Vert.

(3) La maisonnette ruinée que l'on remarque isolée au-dessus du village, à la hauteur du cimetière, faisait, en 1813, l'office de poudrière. Elle a été habitée jusqu'à sa mort, en 1910, par Jourdan, ce vieil échappé de Sadowa, dont M. de Vogüé a tracé un si vivant portrait. Cf. *Jean d'Agrève*, p. 56, et *passim*.

obstruée par les ronces. Ce détail me remet en mémoire une conversation que j'eus un soir, il y a vingt-cinq ans, avec l'ancien hôtelier adjoint-spécial, M. Valleyé. Comme je lui disais : « Mais vous n'avez ici ni médecin, ni pharmacien, comment faites-vous lorsque vous êtes malades ? — Nous ne sommes jamais malades, ici ; puis, le médecin-major de Porquerolles vient une fois par semaine ; quant aux médicaments, il faut compter trois ou quatre jours pour les recevoir. —



PORT-CROS. — LE CIMETIÈRE

Vous avez alors le temps de mourir en attendant. — Dans les cas urgents, on peut envoyer une barque au Lavandou ; mais on ne meurt pas à Port-Cros. Nous avons été trois ans sans inscrire un décès sur les registres de l'état-civil, et cet état de choses aurait duré plus longtemps s'il ne nous était pas venu des mourants d'ailleurs, un enfant arrivé malade de Toulon et un vieil ouvrier italien. »

Il est certain que le climat de l'île, — sans assurer cependant l'immortalité à ses habitants, — est très sain : l'hiver, la température moyenne est pendant le

jour de 9 à 14°, et l'été de 24 à 28° ; les épidémies y sont inconnues.

La route qui descend du château se croise avec celle de l'Eminence et de la Vigie. Cette bonne route offre une promenade des plus attrayantes ; c'est la première des excursions à faire à Port-Cros ; car, de la Vigie, on domine l'île entière avec ses collines boisées et ses vallons pittoresques ; de plus, on y jouit de l'aspect grandiose des falaises abruptes de la côte sud.

La route s'élève en lacets, dominant tantôt le village et la rade, tantôt la belle vallée de Port-Cros. Les promeneurs pressés peuvent suivre des sentiers escarpés qui coupent ces lacets. La végétation des sous-bois est la même qu'à Porquerolles ; ce qui frappe surtout ici, c'est la vigueur des euphorbes, une des plus belles, l'*Euphorbia Characias* L., atteint et dépasse quelquefois un mètre cinquante de hauteur.

Quelques détours nous amènent au fort de l'Estissac. Construite vers 1634, cette vieille forteresse en étoile est déclassée depuis longtemps, ses murailles, « belles cuirasses de pierres inutiles et vides aujourd'hui » (1), n'abritent plus que les oiseaux de passage, et ses fossés, couverts d'un épais tapis de ficoïdes aux fleurs pourpres, ne sont plus fréquentés que par les couleuvres et les lézards (2). Cependant, on jouit du côté nord-est d'une belle vue sur la vallée de la Palud.

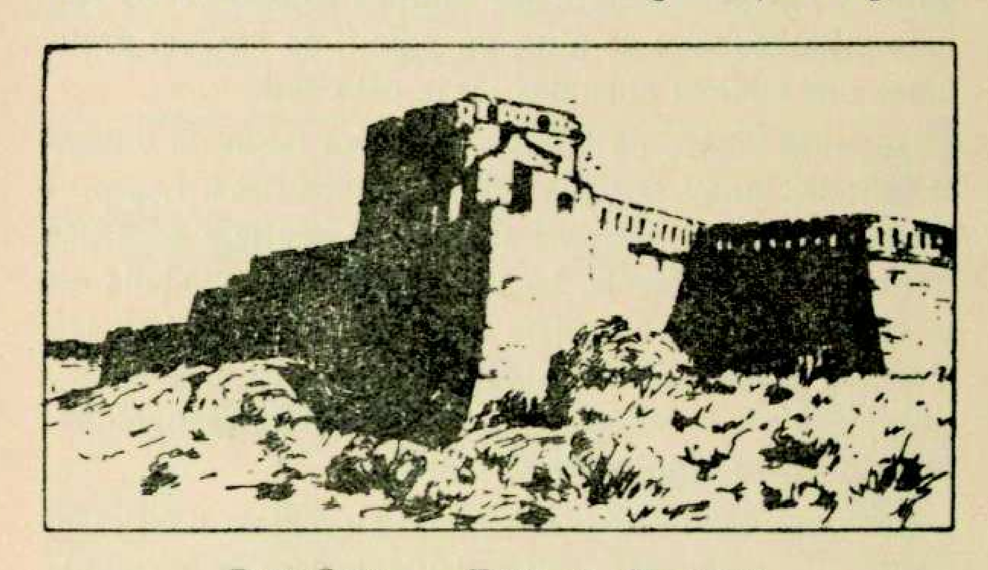
---

(1) M. de Vogüé, *op. cit.*, p. 49.

(2) Après le départ des Anglais, en 1794, le fort de l'Estissac, dont la tour seulement était en mauvais état, fut déblayé et occupé de suite ; sa tour ne fut restaurée qu'en 1811. Cf. A. Noel de Saint-Pol, *op. cit.*, p. 204.

Le fort de l'Estissac a été loué par l'Etat à M. Henry. Un sentier à pente rapide monte presque directement de l'Hostellerie à l'Estissac.

Ensuite le chemin monte doucement et passe devant l'important fort de l'Eminence. Cet ouvrage moderne, édifié sur l'emplacement d'une tour élevée en 1634 par ordre de Richelieu, et améliorée en 1749, avait été armé d'une puissante artillerie. Situé à une altitude de 138 mètres et à cheval sur la chaîne centrale, il commande l'île entière. Au début de la guerre, en septem-



PORT-CROS. — FORT DE L'ESTISSAC

bre 1914, des prisonniers allemands y furent internés (1) ; l'année suivante il fut désarmé ; il est maintenant déclassé mais conservé comme poste télégraphique.

La route continue à se déployer toujours sous bois, on laisse sur la droite la maisonnette d'un poste optique abandonné, d'où un sentier descend dans le Vallon de Port-Cros ; un peu plus loin, sur la gauche, deux chemins conduisent l'un à la Palud, l'autre à la

(1) M. A. Marcelli a donné un comique récit de cette « campagne de Port-Cros » où, pendant un certain temps, un détachement de 25 soldats territoriaux n'eut qu'un seul prisonnier à garder ! — Voir *Le Var et la Corniche d'Or illustrés*, t. 1, novembre 1921, p. 96-98.

ferme de Notre-Dame, bientôt après l'on atteint le col des Quatre-Chemins, carrefour des routes de Port-Man et de la Vigie. C'est dans ce quartier que fut établi, lors de la conquête du Tonkin, un campement appelé camp Courbet. Près de 15.000 soldats rapatriés y séjournèrent dans de grandes tentes montées sous les pins, des deux côtés de la route.

Gravissons le chemin de la Vigie, qui suit une assez forte pente ; on y domine la vallée de Port-Cros, depuis son point le plus resserré jusqu'à la rade que ferme la silhouette allongée de Bagaud, semblable à la coque d'un gigantesque torpilleur.

Voici le fort de la Vigie, (autrefois fort Napoléon), construit en 1812 et remanié ensuite, puis déclassé. Il a été loué par M. Henry et se trouve habité actuellement, en été, par M. Jean Paulhan, rédacteur en chef de la *Nouvelle Revue Française*.

A droite du fortin, sur la crête d'une falaise haute de 184 mètres, se trouve la guérite de la vigie installée par la Marine.

De ce point élevé la vue s'étend sur un panorama magnifique : l'île, la plus accidentée de l'archipel, puis celle du Levant tout entière, et, du côté de la haute mer, à 500 mètres environ du rivage, le dangereux rocher de la Gabinière (1) ; de plus, on a au-dessous de soi toute la ligne des imposantes falaises de la côte sud. « Nulle falaise bretonne ou normande ne peut ri-

(1) Dans la nuit du 2 au 3 août 1903, un vapeur norvégien s'est échoué sur la Gabinière, et quelques mois plus tôt, le navire scaphandrier *Mistral* s'était perdu dans les mêmes parages. L'îlot de la Gabinière dépend du domaine de Port-Cros. Ce rocher très escarpé est entouré de plus de 15 mètres d'eau ; on peut passer entre la Gabinière et l'île par des fonds de 25 mètres.

valiser d'élévation et de pittoresque avec ce pan de montagne coupé à pic sur l'abîme. Une robe de pins tordus par le vent du large tremble perpétuellement sur les flancs de la roche, descend par endroits jusqu'à ses pieds : ailleurs, la paroi lisse et nue reçoit le soleil sur son miroir aveuglant, phare diurne que les navigateurs distinguent de très loin (1) ».

Un petit sentier suit la crête des falaises vers l'ouest ; il permet d'atteindre le piton de la Grande Garde dont la masse rocheuse s'élève presque verticalement à une hauteur de 207 mètres, point culminant de l'archipel (2).

Pour le retour, il faut revenir sur ses pas au moins jusqu'au carrefour de la route de Port-Man. Là, pour varier l'itinéraire, on peut suivre un sentier descendant à travers bois dans la vallée de Port-Cros, dont nous avons parlé précédemment.

Il longe ensuite des vignes abandonnées, en partie disparues sous les cistes et les lentisques. Du temps de M. Noblet, l'île possédait de beaux vignobles et expédiait une certaine quantité de vins à Bordeaux. Depuis, beaucoup de vignes ont été arrachées et remplacées par des plants d'artichauts, culture ayant peu à craindre des ravages occasionnés par le gibier qui foisonne dans l'île ; maintenant, vignes et primeurs sont délaissés. Le petit chemin suit le fond du vallon, passe devant le château et aboutit au village.

---

(1) M. DE VOGUÉ, *op. cit.*, p. 44-45.

(2) Ce sentier, le plus pittoresque de toute l'île, amélioré et pourvu d'écriteaux indicateurs par les soins de M. Henry, a été continué sur la crête des falaises jusqu'à la batterie du Sud, il doit être prolongé vers l'est jusqu'à Port-Man. Quatre sentiers d'accès ont été ouverts, qui permettent d'atteindre celui des falaises du sud : deux remontent le vallon de Port-Cros, un autre celui de la Fausse-Monnaie, et le dernier établi le vallon du Janet.

On peut aussi, en suivant la côte, faire une promenade intéressante au sud-ouest de l'île.

Il faut traverser la vallée de Port-Cros, soit en suivant le rivage marécageux, bordé de tamaris et de roseaux, soit en contournant devant ou derrière la ferme. On trouve sur l'autre versant un sentier passant près d'une statue de Saint Joseph et longeant la côte jusqu'à l'ancienne batterie du Sud.

On jouit d'abord d'un beau coup d'œil sur la rade de Port-Cros, le village, le Château et le fort de l'Estissac ; puis, l'on passe au-dessus d'une carrière de schiste abandonnée.

Toute cette partie de l'île n'est qu'un vaste maquis composé de bruyères arborescentes, d'arbousiers, de cistes, de romarins et de chênes-verts. La Germandrée maritime, *Teucrium Marum* L., n'existant pas sur le littoral et même très rare à l'île voisine de Porquerolles, abonde dans cette région ; on peut dire d'ailleurs qu'elle couvre littéralement Port-Cros et l'île du Levant, où sa puissante odeur d'éther frappe le voyageur débarquant en ces lieux aux mois de juin ou de juillet. Cette plante est désignée couramment, dans le pays, sous le nom d'Herbe-à-chats. De même que certaines Valérianes, Epiaires et *Nepeta*, son odeur exerce une telle attraction sur ces animaux qu'ils la détruisent en se roulant dessus dans une sorte d'ivresse, aussi, dans les jardins botaniques, est-on obligé de la recouvrir d'une grille pour la soustraire à leurs voluptueux ébats. Le *Teucrium Marum* est planté, en Allemagne, par les gardes-chasse pour capturer les chats sauvages qui détruiraient le petit gibier (1).

(1) « Le *Teucrium Marum* a été une des labiées les plus vantées comme cordiale, sudorifique, anti-spasmodique, tonique, excitante.

On traverse ensuite la calanque dite de la Fausse-Monnaie. Ce nom bizarre, qui se rencontre sur d'autres points du littoral, est-il dû à la présence autrefois, en cet endroit, d'un atelier de faux-monnayeurs ? La découverte, faite par des charbonniers, d'une grotte située au fond du vallon qui débouche dans cette calanque, peut le laisser supposer.

Le sentier, toujours montant et descendant, se déroule en bordure des falaises ; on passe sur la belle plage du Janet, où les insulaires se rendent l'été avec leurs barques pour prendre des bains.

En continuant notre chemin, nous atteignons bientôt les ruines de la batterie dite du Sud.

Construite en 1755 et agrandie en 1794, cette batterie est abandonnée depuis 1841. Elle se compose d'un corps de garde avec salles voûtées, et d'une terrasse autrefois armée de canons dirigés vers l'entrée de la Grande Passe et la haute mer. Les cours sont envahies par des genévriers de Phénicie qui ont poussé avec une vigueur remarquable dans ces lieux abrités. La terrasse ne présente plus que des pierres disposées debout, par les pêcheurs, pour la chasse aux culs-blancs (1).

A mi-chemin environ, entre cette terrasse et la pointe du Cognet, s'ouvre en face de la mer une belle grotte naturelle qui, par ses couches verticales de phyllades coupées de veines de quartz, présente une certaine

Sa vertu la plus intéressante est de guérir les polypes muqueux du nez, quand on la prend en poudre comme le tabac ». CARIOT, *Etude des fleurs*, t. 3. p. 589. On prétend que des rameaux secs de Germandrée maritime, suspendus dans les appartements, en font fuir les mouches. Le *Teucrium Marum* est très commun en Corse, et se rencontre depuis le littoral jusqu'à 1.100 mètres d'altitude. Voir aussi E. JAHANDIEZ, *Note sur deux Germandrées aromatiques. (Teucrium Marum* L. et *T. massiliense* L.) in « Parfumerie Moderne », t. 13, juin 1920, p. 119-121.

(1) Les anciens terrains militaires de cette batterie n'appartiennent plus à l'Etat, qui les a vendus autrefois à M. Noblet.

analogie géologique avec l'arcade naturelle de la pointe du Rabat à Giens (1). On peut l'atteindre à pied, mais difficilement, en descendant dans les rochers en-dessous du fort du Sud et en suivant le bas des falaises vers l'est ; elle est bien plus facilement accessible en venant par mer avec une barque.

De la vieille batterie, un sentier conduit au-dessus de la pointe du Cognet (2), d'où l'on jouit d'une très belle vue sur l'ensemble imposant des falaises de la côte sud et sur le rocher de la Gabinière.

Pendant toute cette excursion, nous avons eu en vue la longue table de pierre de Bagaud (3). Cet îlot aride, de 45 hectares de superficie, présente peu d'intérêt ; il est facile de s'y faire conduire de Port-Cros. Avec un vent favorable, on peut franchir en un quart d'heure les 1.500 mètres qui séparent le village d'un petit port situé près de la batterie de l'Est.

Le seul événement historique dont Bagaud ait été le théâtre remonte au mois de juillet 1707, lors de la guerre dite de la Succession d'Espagne.

« Le dimanche 17, je vis, sur les six heures du matin, déborder toute l'armée navale du cap Saint-Tropez ; et, comme elle venait par un vent d'est qu'elle avait en poupe, je la vis bientôt sur le cap Bénat. Je crus qu'elle irait mouiller à Gapeau ; mais elle mouilla en confusion entre Bagueau, qui est la plus petite des îles d'Hyères et mon cap ; ce qui parut aux gens du métier un peu extraordinaire. Je comptai plusieurs

(1) Voir p. 17, note 2.

(2) On peut aussi, de là, continuer à suivre la crête des falaises jusqu'à la Vigie. Voir p. 136, note 2.

(3) Bagaud est aussi appelé, par certains auteurs, — nous ne savons pourquoi, — Ile de la Révolte.

fois cent-deux bâtiments parmi lesquels il y avait trente gros vaisseaux de guerre et vingt-six frégates très belles ; et le reste composé de vaisseaux de charge, de bombardes, de tartanes ou barques et de brigantins très bien armés et deux particulièrement qui étaient très propres, et ressemblaient à des goëlettes...

« Les ennemis descendirent sur Bagueau, où ils tuèrent quantité de bestiaux qui appartenaient au commandant de Port-Cros, malgré les coups de canon qu'il leur tirait de sa petite forteresse, pour les repousser. Ils lui brûlèrent sa barque chargée de bois pour Marseille ; mais ils n'osèrent l'insulter dans ses forts (1) ».

Depuis cette incursion de la flotte anglo-hollandaise l'îlot a été doté, de 1794 à 1813, d'un luxe de fortifications qui peut paraître aujourd'hui exagéré : quatre batteries y furent élevées. Malgré toutes ces défenses les Anglais n'en continuèrent pas moins « à se promener dans la Grande Passe et dans la Passe de l'Est, et à mouiller à leur gré dans la rade (2) ». Ces batteries sont maintenant abandonnées.

Lors de la campagne du Tonkin, l'île de Bagaud fut aménagée pour recevoir les rapatriés en cas de maladies contagieuses. Ces préparatifs furent inutiles, les malades ayant été hospitalisés à Port-Cros dans de meilleures conditions (3).

---

(1) De Bénat, *Histoire du siège de Toulon*, Toulon, 1708.

(2) Mémoire du général Campredon, daté de 1814, cité par Roca d'Huytéza, *Historique des fortifications du front de mer de la place de Toulon et des Iles d'Hyères*, p. 9.

(3) Cet aménagement, — beaucoup trop sommaire pour des malades épuisés par le climat pernicieux du Tonkin et une longue traversée — se composait de grandes tentes pouvant contenir 180 lits ; elles furent plusieurs fois renversées par les vents violents qui, trop souvent, balaient le rocher dénudé de Bagaud. A l'autre

La batterie de l'Est, près de laquelle on débarque habituellement, a été établie en 1813 pour surveiller la plage du Janet ou de Malalongue, facilement abordable. Refaite en 1861, cette batterie, qui porte sur sa terrasse une toiture formant galerie, avait été disposée pour servir d'infirmerie aux rapatriés du Tonkin.

En s'avançant vers la pointe sud de l'îlot, le cap Gueretiou, les broussailles disparaissent laissant à nu les grès micacés (psammites), qui forment presque toute la structure de Bagaud, et sont employés quelquefois dans le pays comme pierres à aiguiser.

De là, en remontant vers le nord, on rencontre bientôt la batterie dite du Sud, établie en 1810 et refaite en 1860. Comme toutes les forteresses des îles, elle est entourée d'un épais tapis de ficoïdes. En continuant de suivre le sentier, on atteint la vieille batterie du Centre, dont la construction fut ordonnée d'urgence, par le général Bonaparte, en mars 1794 ; elle n'a pas dû être sensiblement modifiée depuis. Elle se compose d'une plateforme, autrefois armée de canons, et d'un bâtiment qui servait de corps de garde. C'est dans cette maison que Michel-Pacha, ancien locataire de la chasse à Bagaud, logeait son garde. M. de Beauregard avait pris la location de la chasse pour le compte de M. Sabran, mais en la laissant libre pour les habitants de Port-Cros. Le gibier de l'îlot ne consiste d'ailleurs qu'en lapins et oiseaux de passage.

Environ quatre cents mètres plus loin se trouve la batterie du Nord, construite en 1813 et refaite en 1860,

extrémité de l'îlot on avait établi un campement pouvant recevoir 800 hommes valides ; il fut d'abord occupé par une compagnie, réduite ensuite à un détachement de 25 hommes. Fort heureusement peu de malades furent exilés à Bagaud. Consulter sur le lazaret de Port-Cros et Bagaud, la *Petite Revue du Midi*, année 1886, n°s 140 à 159.

sur le même type que celle du Centre. Nous sommes maintenant à l'autre extrémité de l'îlot, dont les sentinelles avancées sont la pointe de Montremian ou de Brégançonnet et celle du Beau ou pointe Nord (1).

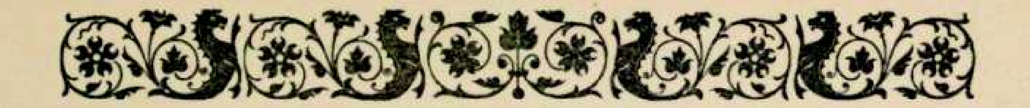
Pour le retour on peut suivre un vallon assez bien boisé qui conduit à la côte, et de là, en longeant le rivage rocheux, atteindre le point d'embarquement.

Bagaud était depuis longtemps inhabité lorsqu'en avril 1904, une famille du Lavandou, venue en partie de pêche dans l'îlot, y est restée prisonnière pendant cinq jours, une violente tempête étant survenue brusquement peu de temps après son arrivée.

Depuis 1926 Bagaud est loué par l'Etat à MM. Valentin Smith et Grandjean, de Paris, qui l'habitent l'été. Ils y on fait aménager en domicile les batteries du Sud et de l'Est, et construire près de celle-ci une petite maison. Actuellement la population permanente de l'îlot est de trois habitants, (un gardien et sa famille).

(1) Citons à ce sujet, un curieux passage consacré à Bagaud dans le *Dictionnaire Universel de la France*, publié en 1804 par L. PRUDHOMME : « Il y a dans cette île *deux montagnes*, dont l'une se nomme Montremian, et l'autre Gueretiou. » T. 1, p. 179. Or, Montremian n'est qu'une falaise rocheuse de faible élévation, et la pointe de Gueretiou, qui lui est opposée, est basse et plate.





III

PARTIE EST

La vallée de la Palud. — Le Val Notre-Dame, l'ancien couvent et la ferme. — La Sardinière et ses eaux minérales. — Port-Man. — L'ancienne fabrique de soude et le fort. — La pointe de la Mitre. — La calanque du Tuf.

Nous avons déjà suivi une partie du chemin de Port-Man, en allant à la Vigie ; pour varier l'itinéraire, nous conduirons le lecteur à Port-Man en suivant le chemin des écoliers, c'est-à-dire les nombreux détours des vallées de la Palud, de Notre-Dame et de la Sardinière.

Le sentier de la Palud se rencontre à gauche de la route de l'Eminence, une vingtaine de mètres après avoir dépassé le vieux fort de l'Estissac (1). Il descend à travers un beau bois de pins où se rencontre assez abondamment la capillaire noire, cette jolie fougère au feuillage vert brillant et à la tige d'un beau brun foncé (2). On laisse, à gauche, un sentier escarpé descendant dans l'étroite calanque d'où part le câble reliant le fort de l'Eminence au continent. Les bois s'éclaircissent et l'on ne tarde pas à dominer la vallée jadis cultivée de la Palud, avec sa ferme désertée et sa petite plage bordée de tamaris.

---

(1) En face d'un bassin généralement à sec et encombré de broussailles.

(2) *Asplenium Adianthum-nigrum* L.

A peu de distance de la côte se voit un îlot aux arêtes bizarrement découpées, dit rocher des Rascas.

Ce nom tire probablement son origine soit de sa ressemblance avec le poisson épineux cher aux Méridionaux, soit de l'abondance en ces lieux de ce poisson, accessoire obligé de toute bouillabaisse vraiment digne de ce nom.

Le sentier descend en pente roide jusqu'à la ferme (1), abandonnée depuis une quinzaine d'années, puis traverse d'anciennes cultures de vignes ; aux abords des fossés s'épanouissent les larges fleurs rouges d'une superbe Mauve arborescente, la Lavatère d'Hyères (2), très abondante ici.

Le chemin de Notre-Dame s'élève à travers bois sur le versant nord-est de la vallée, — on laisse à gauche un chemin conduisant à la calanque de la Marma, où se trouve une source ferrugineuse que l'on ne peut atteindre qu'en barque, sur ce dernier chemin s'embranche à droite un sentier conduisant autrefois à Port-Man et praticable seulement jusqu'au col de la Galère, — après quelques détours sur des pentes broussailleuses on pénètre par un ravin sauvage, très ombragé, dans le Val Notre-Dame.

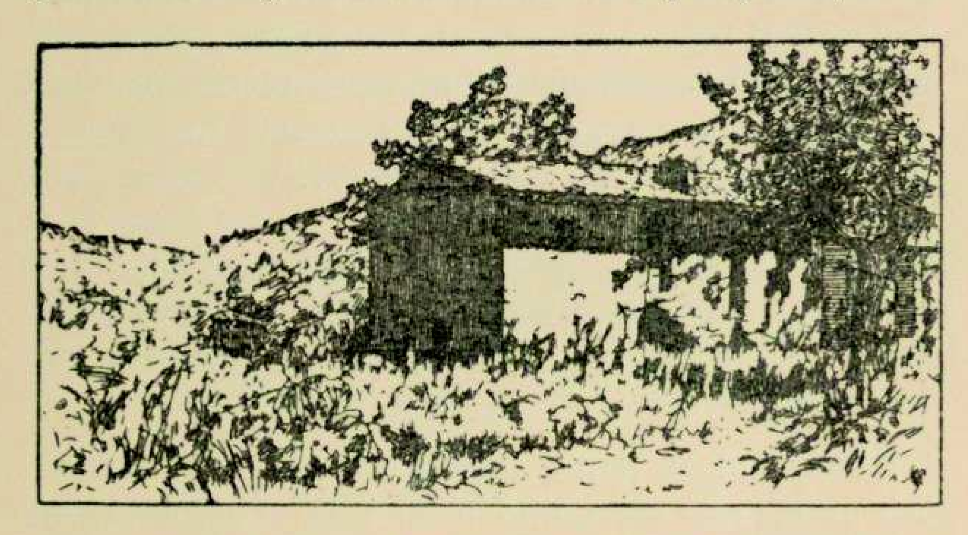
Chose rare dans ces régions arides, un clair ruisseau borde le chemin, et même pendant les fortes chaleurs de l'été, il joint son frais gazouillement aux stridulations des cigales et au chant des oiseaux, seuls habitants de ces lieux déserts.

---

(1) De la ferme de la Palud, un chemin remontant le Vallon Noir sous d'épais ombrages, et particulièrement intéressant à l'automne pour les amateurs de champignons, atteint la route de la Vigie, près de la cabane du poste optique. Voir p. 134.

(2) *Lavatera olbia* L.

C'est dans ce riant vallon, bien abrité et abondamment pourvu d'eau, que les moines de Lérins avaient établi leur succursale de Port-Cros, qu'ils appelaient, paraît-il, la Silentiaire. L'aspect de ces lieux devait être alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; une grande activité devait animer cette fertile vallée, où l'or des blés mûrs s'associait à la verdure des vergers et des vignobles. De toute cette prospérité, il ne



PORT-CROS. — LA FERME DE NOTRE-DAME

subsiste plus que des ruines insignifiantes et presque introuvables aujourd'hui : pans de murs enfouis sous un épais maquis et canalisations disparues sous la terre déplacée par les pluies.

Le chemin aboutit ensuite à un grand puits. Avant de continuer vers la Sardinière, nous remonterons un peu sur la droite pour atteindre la ferme de Notre-Dame, abandonnée depuis longtemps déjà. Des champs, qui étaient cultivés il y a quarante ans, sont complètement tombés en friches ; on aperçoit, çà et là, des ceps de vignes parmi les hautes herbes ; des arbres fruitiers, figuiers et cerisiers, végètent encore malgré

leurs branches mortes et l'envahissement des plantes parasites. La ferme est précédée de beaux mûriers ; les piliers de sa petite treille à l'italienne menacent ruine. Les portes de la maison sont closes et d'impénétrables fourrés de ronces en interdisent l'accès.

En poussant une pointe derrière la ferme, on aboutit au verger. Des arbres fruitiers de toutes espèces y avaient été plantés et continuent de croître et de fructifier malgré l'absence de soins. Pommiers, poiriers, cerisiers, figuiers, amandiers, orangers même, poussent au milieu d'une végétation envahissante de cistes et d'euphorbes. Dans un coin du verger, une source aux eaux limpides contribue à entretenir la fraîcheur et la vie dans ce désert. De la ferme de Notre-Dame deux sentiers rejoignent la grande route à peu près à mi-chemin entre le fort de l'Eminence et le carrefour des routes de Port-Man et de la Vigie (1).

Retournant au puits, nous continuerons notre marche vers l'est. On quitte bientôt le val Notre-Dame pour gravir un sentier raviné par les crues du ruisseau qui le longe ; de grands saules se montrent dans ces lieux humides. Plus haut, on peut voir en bordure du chemin, sur la gauche, des restes de canalisations en terre cuite ; derniers vestiges des importants travaux exécutés par les colons romains ou les moines de Lérins à Port-Cros.

Nous sommes dans le petit vallon de la Sardinière, où se trouve, près de la route de Port-Man, une ferme abandonnée depuis une trentaine d'années ; comme

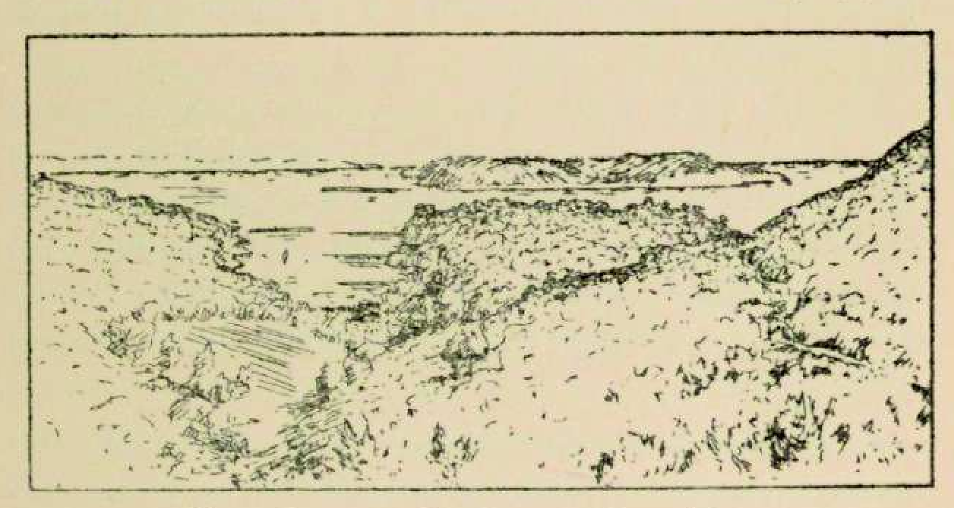
---

(1) Un chemin, en partie disparu aujourd'hui, conduisait directement de la ferme de Notre-Dame à Port-Man, il doit être rétabli prochainement.

celle de Notre-Dame, elle est entourée de vastes terrains laissés en friches.

C'est cependant ici que se trouve la source d'eau minérale ferrugineuse dont on avait tenté l'exploitation. En descendant derrière la ferme on rencontre à peu de distance le lit d'un ravin ; si l'on remonte ce ravin, on aboutit près de la route à une sorte de niche cimentée abritant le robinet de la source en question (1).

La présence d'eau ferrugineuse en cet endroit est due à l'existence d'un filon de minerai de fer qui, par-



Port-Cros. — La Baie de Port-Man

tant de la pointe de la Marma, traverse l'île du nord au sud en passant par cette vallée. Des sources ferrugineuses ont été aussi reconnues en deux autres points de Port-Cros.

A partir de la ferme de la Sardinière, on suit la véritable route de Port-Man (2). S'élevant au milieu d'un

(1) Ce robinet a été enlevé depuis très longtemps et la source est devenue inaccessible.

(2) Du carrefour de la Vigie à la Sardinière, la route de Port-Man n'offre rien de particulier à signaler ; elle descend à travers un épais maquis jusqu'à la ferme abandonnée.

maquis touffu, le chemin franchit le dernier chaînon de collines de l'île, la montagne de la Galère. De ce point élevé, on domine dans son ensemble la profonde calanque de Port-Man, fréquentée par les pêcheurs ; car le poisson abonde dans ces parages (1).

Le chemin rocailleux descend maintenant vers la mer, on aperçoit au fond de la baie la ferme de Port-Man, qui était abandonnée depuis une quinzaine d'années. M. Henry vient d'y installer à demeure un garde et sa famille, les touristes excursionnant dans cette partie reculée de l'île pourront, à l'occasion, y trouver des provisions de bouche.

Séparée de la ferme par une haute et épaisse rangée de cannes de Provence (2), la plage de Port-Man a été pourvue en 1910, par les soins du Touring Club de France, d'un débarcadère d'autant plus précieux que ce port naturel, — très sûr et fort fréquenté des pêcheurs et des plaisanciers, — manquait de moyens de débarquement.

Cette large vallée de Port-Man fut autrefois bien cultivée. Un aqueduc, édifié probablement au siècle dernier, mais dont on ne s'explique plus bien le but actuellement, se voit encore assez bien conservé dans la partie sud.

Par contre, la région montagneuse s'étendant vers

---

(1) Port-Man dérive de Port-Magne, ou Grand Port. Une dénomination analogue se rencontre à Ibiza (îles Baléares), où le Grand Port se nomme Pormany, mais plus souvent, maintenant, San Antonio.

(2) C'est le nom vulgaire de l'*Arundo donax* L., la plus grande graminée d'Europe, ses chaumes atteignent jusqu'à 5 et 6 mètres de hauteur. On peut dire que ce roseau, par ses applications multiples : constructions légères, haies, nattes, claies, échalas, cannes à pêche, pinces à oursins, paniers à fleurs, cerfs-volants, instruments de musique, etc., est le véritable bambou du midi de l'Europe.

la pointe de la Galère ressemblait jadis à une véritable forêt vierge.

Malheureusement, à l'époque du marquis de Beauregard, vers 1895, des coupes de bois inconsidérées y furent entreprises et poursuivies pendant une dizaine d'années ; on devait reboiser avec d'autres essences mais il n'en fut rien fait, l'incendie d'août 1913 acheva l'œuvre de destruction. Cependant la puissance de la végétation est telle, sous ce climat privilégié, qu'arbres et arbustes recouvrent maintenant d'un vert manteau tout ce quartier.

En arrivant au-dessus de la ferme le chemin se prolonge jusqu'à l'extrémité de la longue pointe du Port-Man. Il passe devant un important groupe de constructions complètement ruinées et envahies par la végétation. Ce sont les derniers vestiges de la fabrique de soude et de potasse établie vers 1825, sur l'emplacement d'un ancien four à chaux, par MM. Gazzino et Rolland de Marseille. Cette fabrique, qui a contribué pour une large part à la destruction des bois de pins de l'île du Levant, est abandonnée depuis très longtemps.

Le chemin continue de longer la baie jusqu'au fort de Port-Man. Ce fort, édifié en 1634, par ordre de Richelieu, et agrandi en 1750, fut complètement ruiné par les Anglais en 1793. Après la prise de Toulon, la commission formée pour la réorganisation des ouvrages de défense des îles d'Hyères forma le projet de construire trois batteries dans la baie de Port-Man : une à droite, l'autre à gauche et la dernière au fond du port. Seule, la batterie de la pointe fut menée à bonne fin. Refaite en 1861, elle est depuis longtemps déclassée et tombe actuellement en ruines ; elle se compose d'une tour fortifiée et d'un corps de garde.

Cette pointe de Port-Man ou de la Tour domine la passe des Grottes et l'île du Levant ; on aperçoit aussi, près de la côte, la tourelle noire signalant l'écueil de la Dame. Le bras de mer qui sépare les deux îles ne mesure pas plus d'un kilomètre en cet endroit. Des détenus échappés du pénitencier de l'île du Levant tentèrent de le traverser sur des paillasses recouvertes de planches, plusieurs se noyèrent et les autres furent arrêtés en débarquant (1).

Nous aurons l'occasion de parler de la côte nord en décrivant le trajet de Port-Cros à l'île du Levant, d'ailleurs nous conseillons plutôt au touriste désirant faire une promenade en mer, sur les rivages de l'île, de suivre la côte sud dont le formidable rempart de falaises escarpées offre un aspect beaucoup plus imposant. Signalons cependant, avant de quitter Port-Man, le rocher appelé la Mitre, situé sur le côté nord de la baie et dont la silhouette présente assez bien l'apparence d'un gigantesque bonnet d'évêque (2).

---

(1) « On raconte qu'une vieille femme faisait, chaque dimanche ou jour de fête, à la nage, le trajet de l'île du Levant à celle de Port-Cros pour aller entendre la messe, puis ses oraisons terminées, elle regagnait son île par le même humide chemin. » A. NOEL DE SAINT-POL, *op. cit.*, p. 254.

(2) On peut aussi, en revenant de Port-Man, visiter la curieuse station géologique de la calanque dite du Tuf. Le sentier qui y conduit se trouve à gauche de la route et à quelques mètres au-delà d'un grand pin isolé, à peu près à mi-chemin du col de Port-Man. Il grimpe au milieu des broussailles et descend vers la mer sur une pente plus escarpée encore, brusquement cessent pins et maquis et l'on se trouve en présence d'un banc très incliné de grès calcaire, dont l'épaisseur dépasse 25 mètres sur plus de 100 mètres d'étendue. Ces grès poreux, se taillant facilement, furent employés autrefois pour les constructions et, près de la mer, les traces d'anciennes exploitations présentent de nombreux découpages en hautes marches d'escalier. Voir plus loin la partie Géologie.

En terminant cette description de Port-Cros, nous engageons vivement les promeneurs amis de la nature et des beaux sites à visiter cette île, que M. de Vogüé a si justement qualifiée du nom de Corse en miniature ; nous sommes certain qu'ils conserveront de ses collines boisées et de ses charmants vallons solitaires un souvenir ensoleillé et durable (1).

Principales promenades dans l'Ile de Port-Cros

(DURÉE MOYENNE, ALLER ET RETOUR, AU DÉPART DU VILLAGE)

Le barrage du Vallon, par le tour de la plaine de Port-Cros, 30 minutes.

Tour de la baie de Port-Cros jusqu'à la pointe de la Pomme d'Or, (vue sur l'ensemble du village), 30 minutes.

La plage du Janet, 45 minutes ; jusqu'à la pointe du Sud, 1 heure ; jusqu'aux grottes du Cognet, 1 heure 30.

Col des Quatre-Chemins, (vue sur le Vallon de Port-Cros et la vallée de Notre-Dame), 1 heure 30.

Plage de la Palud par l'Estissac, retour par le Vallon Noir et le Vallon de Port-Cros, 2 heures.

Notre-Dame par le poste optique, retour par le col des Quatre-Chemins, 1 heure 45.

Notre-Dame par la Palud, retour par le val du Silentiaire et la Sardinière, 3 heures.

Fort de la Vigie, 1 heure 30.

Col de Port-Man, 2 heures 30.

Calanque du Tuf, 3 heures 30.

Piton de la Grande Garde (point culminant de l'île), par le Vallon de Port-Cros, 2 heures.

---

(1) « A Port-Cros, tout est admirable : ses vallons profonds et silencieux, ses collines au profil élégant, ses bois touffus, obscurs ou lumineux, ses pinèdes sonores et frémissantes. Quel charme offre la moindre promenade dans l'île ! » Dr SIRAUD, *L'Ile en Fleurs : Port-Cros*, p. 2.

Le même par la Vigie, retour par le Vallon de la Fausse-Monnaie, 3 heures.

Le même par la Vigie, retour par les crêtes des falaises et la pointe du Sud, 5 heures.

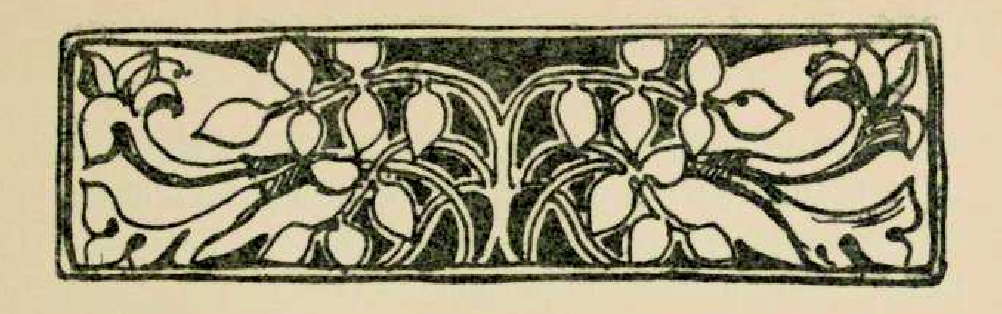
Fort de la Vigie, retour par la Sardinière, 3 heures.

Calanque de la Marma par la Palud, retour par Notre-Dame, 4 heures.

Col de la Galère par la Palud, retour par Notre-Dame, 5 heures.

Le Vallon, la pointe et la Tour de Port-Man, par l'Estissac et l'Eminence, retour par le Vallon de Port-Cros, 5 heures.





ILE DU LEVANT

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Absence de renseignements sur l'île du Levant jusqu'au Ve siècle. — Etablissement d'une importante succursale de Lérins. — Le « Monge des Iles d'Or ». L'île du Levant fait partie du marquisat des Iles d'Or. — Les Bénédictins à l'île du Levant. — Les Frères de la Croix. — Ravages des Anglais en 1793. — L'île du Levant pendant le XIXe siècle. — Sa population et sa misérable situation actuelle. — Sa location en 1928.

Si l'on connaît très peu de chose sur l'histoire de Port-Cros, dans l'antiquité, on est encore plus mal renseigné sur celle de l'île du Levant, tout ce que nous savons c'est que Pline l'Ancien la désigne sous le nom de *Phila* (1). Nous n'avons pas connaissance qu'aucun vestige d'antiquité ait été découvert à l'île du Levant. Certains auteurs font bien remonter à l'occupation romaine les ruines encore visibles d'un poste fortifié appelé Tour du Titan, mais ce que l'on en peut voir actuellement ne doit pas, —

(1) *Hist. Natur.*, l. III, c. 11, 3. — Voir aussi ci-dessus, p. 107.

selon nous, — être antérieur aux invasions barbaresques. D'autre part, il peut se faire que ce poste d'observation contre les pirates ait été édifié sur l'emplacement d'une ancienne tour romaine (1).

Dès les premiers siècles du christianisme, l'île du Levant dut être choisie comme retraite par un certain nombre d'anachorètes ; mais ce fut au commencement du Ve siècle qu'elle acquit une grande renommée et une prospérité remarquable.

A cette époque, les moines de Lérins y établirent une importante succursale de leur couvent, sous la direction d'un saint homme nommé Théodore, qui devint en 426 troisième évêque de Fréjus.

« L'île du Levant était alors bien cultivée, couverte de vignes, d'arbres verts, de végétaux précieux qu'Hyères recevait d'elle, et d'une multitude de petites maisons d'exploitation, dont l'éparpillement sur les plateaux et dans les vallons la faisait ressembler à une Thébaïde peuplée... La classe des frères servants s'occupait de l'agriculture et dirigeait, d'après les vues des administrateurs, l'intelligence et les bras des colons auxquels on avait accordé des concessions de terrain. Cette île était le principal grenier de sa métropole, le grand couvent de Lérins. Un monastère semblable, mais moins considérable et moins célèbre, avait encore été fondé par les moines de Saint-Honorat, dans l'île de Port-Cros. Sur ces îles une pensée unique donnait l'impulsion à la culture, aux constructions, à la pêche du thon et du corail, à la fabrication des cordages, aussi bien qu'à l'étude de la théologie, à la copie

(1) « L'île du Levant, ou du Titan, fut aussi appelée, autrefois Cabaros, ou cap Roux » (pièce de 1348). A. Noël de Saint-Pol, *op. cit.*, p. 158.

des manuscrits ornés de précieuses miniatures, à la musique et à la poésie (1).

Un acte, en date de 1227, nous a conservé le nom d'un autre abbé des couvents des îles d'Hyères, celui de Rolland, cité comme témoin dans une affaire concernant l'église d'Arles.

Les Maures ont aussi laissé des traces de leur domination à l'île du Levant, on y peut voir encore les ruines de leur château du Castelas, véritable nid d'aigle, édifié probablement vers le xe siècle sur le sommet d'un rocher escarpé, peut-être sur des restes plus anciens.

Tous les auteurs qui ont traité de l'histoire des îles d'Hyères s'étendent longuement, à la suite de Jean Nostradamus, sur un personnage énigmatique connu sous le nom de « Monge » des Iles d'Or. On considérait cet anachorète comme appartenant à la noble famille des Cibo de Gênes. Une vive passion qu'il aurait éprouvée pour Eliz des Baux, comtesse d'Avelin, dût fortifier en lui le goût de la poésie et de la solitude. Ses hautes connaissances lui avaient fait obtenir la direction de la riche « librairie » (bibliothèque) des îles de Lérins. Il était, dit un de ses biographes (2), « singulier et parfait en toute science et langage, il écrivait divinement bien de toutes façons de lettres, et enfin, quant à la peinture et enluminure, il était souverain et exquis...

« Chaque année, au printemps et à l'automne, accompagné d'un sien ami, religieux, amateur de la vertu, il se retirait à son petit ermitage, aux îles d'Hyères,

(1) A. DENIS et R. CHASSINAT, *op. cit.*, pp. 182-183.

(2) NOSTRADAMUS (Jean). — *Vies des plus célèbres poètes Provençaux.*

où le dit monastère de Lérins avait depuis longtemps une petite église dépendant d'icelui, qu'est la cause qu'il fut surnommé des Iles d'Or (1)... ».

« Là, (à l'île du Levant), il se plaisait au murmure des ruisseaux et fontaines, au chant des oiseaux dont il contemplait la diversité des plumages, et en fit un beau recueil qu'on trouva après sa mort parmi ses livres, auquel il avait dépeint en beaux paysages tout le quartier de la plage de la mer et des villages qui y sont assis, toutes sortes des herbes et plantes les plus exquises, les fleurs et les fruits d'icelles et des arbres qui croissent naturellement, les bêtes et les autres animaux de toutes espèces ; la perspective des montagnes, des prairies et de tous ces champs délicieux arrosés de belles et claires fontaines, des poissons de la mer, des vaisseaux qui la traversent à la voile ; le tout bien rapporté et contrefait au vif, qu'on eût jugé que c'était la même chose. »

Grâce aux savantes recherches de M. C. Chabaneau (2), il est maintenant prouvé que cette appellation mystérieuse de *Moine des Iles d'Or* est, lettre pour lettre, l'anagramme de *Reimond de Soliès*, variante insignifiante du nom de Raimond de Soliers, auteur d'une *Chronographia Provinciæ*, qui était à la fois juriscon-

(1) A. Denis, *op. cit.*, p. 185, fait remarquer qu'on ne trouve pas avant le « Monge » ce nom d'Iles d'Or, qui fut plus particulièrement affecté aux îles de Port-Cros et du Levant ; Jean Nostradamus serait donc l'auteur de cette dénomination. L'éclat brillant et doré que projettent les roches de micaschistes, surtout dans ces deux îles, explique vraisemblablement cette appellation poétique. Ajoutons qu'en 1897, l'Académie du Var émit un vœu tendant à ce que le département du Var, actuellement le plus mal nommé de France, puisqu'il emprunte le nom d'une rivière qui ne le traverse plus, soit dénommé à l'avenir département des Iles d'Or. — Voir aussi p. 32, note 1.

(2) C. Chabaneau, *Le Moine des Isles d'Or*. (*Annales du Midi*, t. 19, juillet 1907, p. 364-372).

sulte, historien, antiquaire, naturaliste, astronome, enlumineur, poète et grand ami de Nostradamus ; nous sommes donc en présence d'une belle mystification de plus à l'actif du fantaisiste historien provençal. Seulement, Jules-Raimond de Soliers, fervent calviniste, ne fut jamais moine, ni des Iles d'Or, ni d'ailleurs, pas plus que Rabelais qui, vers la même époque, se donnait le titre de *calloier* des mêmes îles (1).

Au xve siècle, des Bénédictins occupèrent l'île du Levant, dont ils défrichèrent une partie ; des vestiges de leur couvent subsistent encore dans le vallon du Jas Vieux, et ils avaient établi une aire pour battre le blé, près de la Tour du Titan.

Malgré les incursions des pirates barbaresques, l'île était encore habitée, en 1536, lorsque le redoutable Kaïr-ed-din Barberousse, alors allié du roi de France, vint séjourner aux îles d'Hyères.

« Parmi les îles où la flotte musulmane était mouillée, il y en avait une, (sans doute l'île du Levant), plus éloignée que les autres ; elle était cultivée et soixante-dix chrétiens l'habitaient. Ils se mirent dans leurs bateaux et vinrent trouver Kaïr-ed-din, auquel ils offrirent en présent soixante-dix gobelets d'argent, quelque jarres de miel, du beurre, des poules, des cailles et différents fruits. Le bey d'Alger leur rendit les gobelets d'argent, mais il accepta d'un air gracieux les autres objets ; puis il leur demanda s'il n'y aurait point possibilité de prendre Toulon. Ces paysans lui répondirent avec un accent de sincérité qui le frappa : « Sei-

(1) « Il va sans dire, qu'avec le Moine des Isles d'Or, doivent aussi disparaître de l'histoire littéraire et dom Hermentaire, dont il est censé avoir transcrit le recueil, et dom Hilaire des Martins, son prétendu biographe ». C. CHABANEAU, *op. cit.*, p. 372, note 2.

gneur, l'entreprise n'est point aisée, attendu les fortifications qui défendent cette ville ; d'ailleurs, comme on se défie sans doute de tes projets, on n'aura pas manqué d'y rassembler beaucoup de monde. » Ces raisons parurent plausibles à Kaïr-ed-din, il renonça à son idée (1). »

A cette époque, l'île du Levant faisait déjà depuis cinq ans partie du marquisat des Iles d'Or ; elle devait, pendant trois siècles, partager la fortune de Port-Cros. Comme nous avons relaté précédemment les principaux événements survenus dans le marquisat, nous y renvoyons le lecteur (2).

Au XVII[e] siècle, un ambassadeur de Louis XIV, le marquis de Bermont, se retira à l'île du Levant et y introduisit plusieurs plants de vignes étrangères, mais mourut peu de temps après (3).

Dans le courant du siècle suivant des religieux, les frères de la Croix, s'étaient installés à l'île du Levant. Suivant les traditions de leurs prédécesseurs, les moines de Lérins et les Bénédictins, ils se livraient à l'agriculture. Malheureusement, leur établissement qui était assez prospère, se trouva ruiné presque complètement par les Anglais, en 1793 (4).

L'île ne présentait encore guère de sécurité en 1804,

(1) *Histoire de la fondation de la Régence d'Alger, d'après un manuscrit arabe*, traduction par SANDER-RANG et F. DENIS, t. I, p. 248

(2) Voir p. 110 et suivantes.

(3) *Notice sur la Société des copropriétaires de l'île du Levant*, p. 19.

(4) Voici qu'elle était la situation de l'île en 1796 : « Dans l'île du Levant, les colons avaient été réduits à quatre familles et les frères de la Croix à onze ; leur maison avait été à moitié détruite. Il ne restait plus que peu de vignes, qui n'avaient pas été cultivées ni taillées depuis trois ans ; les essarts ou terres arables étaient en friche ; il ne restait plus que les bois de ramage. Le revenu était réduit au droit de « neuvain » sur le blé récolté par

s'il faut en croire le passage suivant de Millin (1), qui dût renoncer à la visiter à la suite des circonstances suivantes : « Comme nous approchions de notre bâtiment, nos gens vinrent nous prévenir qu'un « marchand de boulets », (c'est ainsi qu'ils nommaient les corsaires), croisait vers l'île du Levant ; qu'il avait pris plusieurs barques de pêcheurs et des bâtiments de transport, et qu'il avait renvoyé ceux-ci après s'être emparé des grains dont ils étaient chargés : ils nous conseillèrent d'attendre pour nous embarquer qu'il eut quitté ces parages. »

En 1811 et 1812 il en était encore de même, aussi la présence continuelle des ennemis et des corsaires décidèrent les autorités militaires à établir sur le plateau de l'Avis un bataillon entier pour garnison. Ce plateau devait être occupé par une tour et une batterie, destinées à assurer les communications dans l'intérieur de l'île et en défendre les mouillages, mais on se contenta, en 1813, de construire à l'Avis les baraques nécessaires à la troupe qui y séjourna peu de temps. Dès 1801, une batterie avait été établie à la Tour du Titan, et le fort de l'Arbousier construit en 1813.

Nous avons exposé, précédemment, les divers changements de propriétaires que subirent les Iles d'Or jusqu'à l'époque où le comte de Retz vendit Port-Cros à M. Bourgarel et l'île du Levant au marquis de Las-Cases (2), qui la céda peu après à M. de Noiron. Ce der-

---

les quatre colons qui étaient restés ». A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 207.

Trente ans plus tard, la situation ne s'était pas encore améliorée, car en 1827, l'île du Levant n'était habitée que par quelques paysans, cultivant de petits défrichements, et par une dizaine de douaniers.

(1) Millin (A.-L.), *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. 2, p. 453.

(2) Voir p. 120.

nier y établit des chemins, répara les maisons ruinées et fit défricher trois ou quatre cents hectares de terrains. Vers 1850, il eut l'idée de créer une société de copropriétaires, pour la mettre en valeur ; mais cette entreprise n'eut pas de suite.

Quelques années plus tard, l'île du Levant était achetée par le comte de Pourtalès, qui obtint l'autorisation d'y établir une colonie pénitentiaire de jeunes détenus. L'île eut alors jusqu'à 500 habitants ; 400 hectares de terrains étaient cultivés ; on en comptait 65 en vignes (1). Malheureusement, en 1866, les détenus se révoltaient et se livraient à un véritable pillage. Un certain nombre d'entre eux envahirent les caves, s'enivrèrent et mirent le feu à un fût de pétrole. On retrouva quatorze cadavres complètement carbonisés, encore accrochés aux barreaux des fenêtres du caveau. D'autres détenus, échappés dans la campagne, s'étaient retranchés dans le vieux fort l'Arbousier ; on dût leur faire un siège en règle.

Peu de temps après ces événements, l'établissement fut supprimé ; cependant la colonie ne fut définitivement abandonnée qu'en 1879 (2).

A la mort du comte de Pourtalès, survenue en 1878, l'île devint la propriété d'un spéculateur belge, M. Simon Philippart, qui commença en France la construction d'une partie des lignes de chemins de fer devenues, après liquidation, le réseau de l'Etat. Son intention était de faire dans l'île des cultures de primeurs

(1) En 1862, le nombre des jeunes détenus, envoyés de toutes les parties de la France à l'île du Levant, s'élevait à 148.

(2) M. Estancelin, ancien député et commandant supérieur des gardes-mobiles, en 1870-71, grand chasseur dans les îles de la Méditerranée, jusqu'en Sardaigne, fut, vers cette époque, locataire de la chasse à Port-Cros et à l'île du Levant, où il séjournait dans l'habitation actuelle du gardien de l'île.

et de vignes ; ce fut lui, aussi, qui créa un jardin d'acclimatation pour les plantes exotiques, dans le vallon du Jas Vieux. Deux années après, l'entreprise échouait lamentablement, et l'île était de nouveau mise en vente.

Elle fut alors acquise par M. Edouard Otlet (1), qui établit son centre de culture au Grand-Avis, dont il reconstitua les vignobles, créés autrefois par M. de Pourtalès et détruits par le phylloxéra.

L'île est maintenant la propriété de l'Etat qui l'a achetée, en 1892, pour le compte de la Marine, au prix de 162.000 francs ; M. Otlet se réservant encore une soixantaine d'hectares dans le sud-ouest, entre la Galère et la pointe Rousse.

Dans les premiers temps, l'Etat envoyait ici les troupes d'infanterie de marine de la garnison de Toulon faire leurs tirs ; mais l'éloignement et le peu de ressources de l'île lui fit bientôt préférer le camp de Chibron, près de Signes, dans le canton du Beausset. Seuls les navires de la flotte viennent quelquefois, chaque année, exécuter des tirs sur ses rivages.

En 1928, l'Etat se décida à mettre l'île en location, le 1er mars elle fut adjugée à la Société Immobilière du Rhône, au prix de 42.000 francs par an, avec un bail de 3, 6 ou 9 années (2).

L'île du Levant, qui était autrefois la plus riche des îles d'Hyères, en est devenue la plus misérable. Complètement abandonnée par l'Etat, qui s'est contenté d'y installer un gardien, — entretenu maintenant par les

(1) M. Otlet, également Belge, est l'inventeur d'un ingénieux système de classification bibliographique, adopté par l'important Office International de bibliographie de Bruxelles.

(2) En 1926, cette Société avait acheté, au héritiers de M. Otlet, les terrains n'appartenant pas à l'Etat, soit 65 hectares comprenant, outre l'enclave signalée ci-dessus, tous les chemins de l'île.

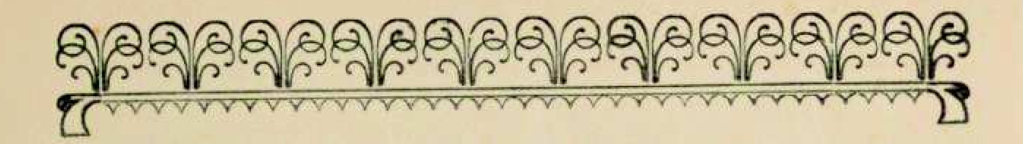
locataires, — on peut dire qu'elle est absolument inculte. La population qui s'élevait encore, en 1876, à 81 habitants, n'en comptait plus que 20 en 1913, et se trouve réduite à 14 en 1928. En outre, cette faible population est bien dispersée ; elle comprend une famille de pêcheur à l'Avis, celle du gardien de l'île à l'ancienne colonie pénitentiaire, et deux autres au phare, à l'extrémité nord-est.

Nous aurons l'occasion, au cours de notre récit, de signaler tout l'intérêt que présente l'île du Levant pour les géologues et les botanistes ; mais nous tenons à dire ici qu'au point de vue pittoresque ses sites ne sont pas non plus à dédaigner.

Parmi les quelques voyageurs qui en ont donné des descriptions, bien peu ont essayé de la parcourir dans son ensemble (1). S'ils avaient pris le soin de visiter ses étranges rochers des Pierres de fer et de Calerousse, ses falaises grandioses du phare, son repaire barbaresque du Castelas et ses beaux vallons solitaires du Titan, du Jas Vieux et des Grottes, pour n'en pas citer d'autres, ils auraient vite reconnu que, si l'île du Levant reste inférieure comme variété et comme beaux bois, à ses deux voisines Port-Cros et Porquerolles, elle n'en présente pas moins un puissant attrait de terre vierge et ignorée (2).

(1) Dans son *Voyage en France*, t. 13, « La Provence maritime », p. 246, M. Ardouin-Dumazet n'hésite pas à dire : « J'ai une heure pour parcourir l'île. C'est peu en apparence, c'est largement suffisant en réalité, l'île n'étant qu'une fort longue colline dont un chemin assez large suit continuellement l'arête. »

(2) Les voyageurs qui désirent séjourner à l'île du Levant peuvent s'adresser, au moins un courrier à l'avance, soit au Grand-Avis, au gardien de l'île, M. Adolphe Cozic, qui dispose de deux chambres ; soit au gardien-chef du phare, qui est libre de recevoir les voyageurs dans ses appartements particuliers et peut aussi, mais alors avec l'autorisation du chef des ponts et chaussées, leur offrir les chambres réservées aux inspecteurs de l'administration. Il est prudent d'emporter du pain et des provisions de bouche.



II

LE GRAND AVIS ET LA PARTIE SUD-OUEST

De Port-Cros à l'Ile du Levant. — Mouillage du Grand-Avis. — L'ancien pénitencier. — Le château et son jardin abandonné. — Le vallon des Grottes et les maquis du Sud. — L'Herbe-à-pomme. — Le vieux fort l'Arbousier. — Les Pierres de fer. — Intéressante station géologique et botanique.

A Port-Cros, nous nous sommes trouvé en pays civilisé, l'île étant de plus en plus visitée par les touristes y faisant souvent de longs séjours. Il nous reste maintenant à parcourir l'île du Levant, la plus sauvage et la moins connue du groupe.

Actuellement, l'île du Levant n'est plus reliée au continent que par un service hebdomadaire. La barque à moteur chargée du courrier part du Lavandou le samedi et revient le même jour (1). Jusqu'en 1914, une barque à voile allait à Port-Cros, trois fois par semaine, prendre les lettres, c'est ce trajet que nous décrivons ci-dessous, car il est fait très fréquemment dans la belle saison, sur des bateaux de plaisance, par des voyageurs séjournant à Port-Cros.

Quittant la petite jetée, le bateau sort de la rade en contournant la pointe du Moulin, dominée par la masse imposante du Vieux Château aux talus tapissés de

(1) A la fin du dernier chapitre, concernant l'île du Levant, nous parlons de la traversée du Grand-Avis au Lavandou, p. 189.

ficoïdes. Longeant la côte nord de l'île on aperçoit bientôt le rocher des Rascas et le vallon de la Palud, puis une suite de rivages déserts où font saillie les pointes de la Marma et de la Galère. Dans la calanque de la Marma, un rocher paraît ensanglanté par une source ferrugineuse qui suinte sur sa paroi. L'embarcation arrive ensuite en face de la passe des Grottes, à proximité de la profonde baie de Port-Man.

Maintenant nous suivons les côtes sauvages de l'île du Levant. Peu découpées, dans cette partie sud, elles sont couvertes d'un maquis inextricable, que domine la silhouette du vieux fort l'Arbousier. On aperçoit ensuite, au sommet d'une falaise, la masse carrée du château construit par M. de Pourtalès, puis une dernière pointe doublée, on aborde dans l'anse du Grand-Avis.

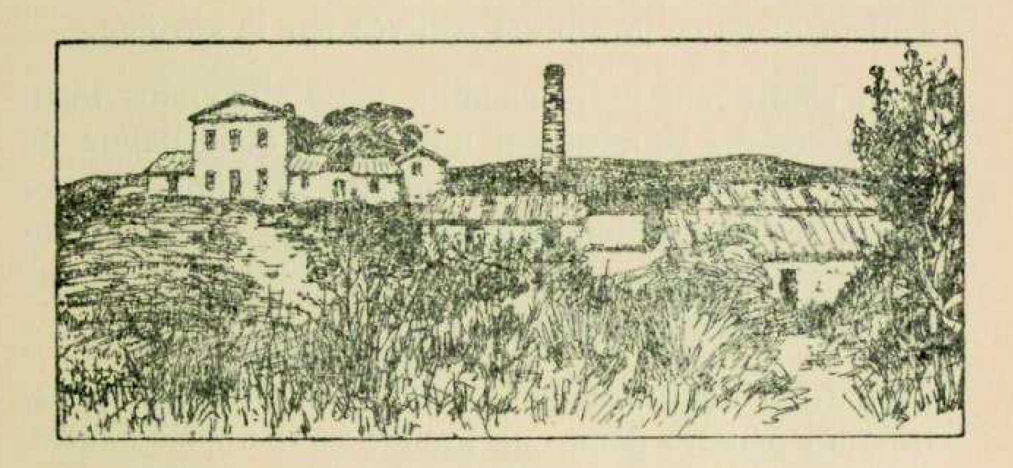
On débarque sur une estacade en planches, en face de la maison du pêcheur ; c'est la seule demeure habitée du petit port. A gauche de celle-ci, se voit la maisonnette, élevée par les soins de la prud'hommie du Lavandou, pour servir de refuge à ses pêcheurs, — hôtes assidus de l'île du Levant, — lorsqu'ils sont retenus ici par le mauvais temps (1). Elle renferme une grande cheminée, des tables et des bancs. C'est près de l'habitation du pêcheur que part le câble reliant le sémaphore de l'île à celui de Bénat.

De même qu'à Port-Cros, on se trouve dès le débarcadère au pied d'une colline élevée. Un large chemin bordé de grands pins y déploie ses lacets en pente dou-

(1) Le produit de la pêche côtière du Lavandou a été, en 1901, de 134.845 kilos de poissons, c'est de beaucoup le chiffre le plus élevé du Var, (Saint-Raphaël venant en seconde ligne avec 94.551 kilos). On peut dire que dans ce chiffre du Lavandou, la pêche sur les rivages poissonneux de l'île du Levant, participe dans une large part à sa supériorité.

ce, mais les habitants suivent généralement le raccourci, mauvais sentier escarpé et rocailleux qui leur abrège un peu le trajet.

Arrivé au sommet, le voyageur qui vient pour la première fois dans l'île, est frappé de surprise en se trouvant en présence d'un village tout entier et inhabité. Ce sont les ruines de l'importante colonie pénitentiaire établie par le comte de Pourtalès et qui pouvait contenir jusqu'à 300 jeunes détenus.



ILE DU LEVANT. — LA FABRIQUE DE PIPES ET L'HOTELLERIE

Le premier bâtiment que l'on rencontre, à gauche du chemin, servait autrefois d'hôtellerie et de cantine. Un peu plus loin, sur la droite, on passe devant une grande construction surmontée d'une cheminée carrée : là se trouvait la fabrique d'ébauchons de pipes, utilisant les souches de bruyères du défrichement. Une machine à vapeur, installée dans une cave actionnait, en même temps que la fabrique de pipes, un moulin, et servait également à la distillerie d'arbouses. On avait aussi projeté de l'employer pour le chemin de fer funiculaire qui devait relier le mouillage de l'Avis à la colonie ; mais les évènements ne permirent pas

d'exécuter ce projet. Les bâtiments faisant suite à l'usine renfermaient les ateliers de menuiserie et la forge ; ce qui restait de ce matériel a été enlevé par l'Etat.

On arrive bientôt à la demeure du gardien de l'île derrière laquelle se déploie, entouré de murs, un vaste jardin potager d'un hectare environ de superficie. Une importante retenue d'eau, véritable étang, permettait d'en entretenir l'arrosage même pendant les longues sécheresses de l'été ; actuellement, une petite partie seulement de ce jardin est cultivée par le gardien.

En continuant notre chemin, nous atteignons bientôt la colonie proprement dite, vaste quadrilatère de bâtiments précédé de ce qui dût être autrefois un beau jardin, à en juger par ce qui subsiste : palmiers, bambous, yuccas et agaves aux longues hampes florales inclinées tristement vers le sol.

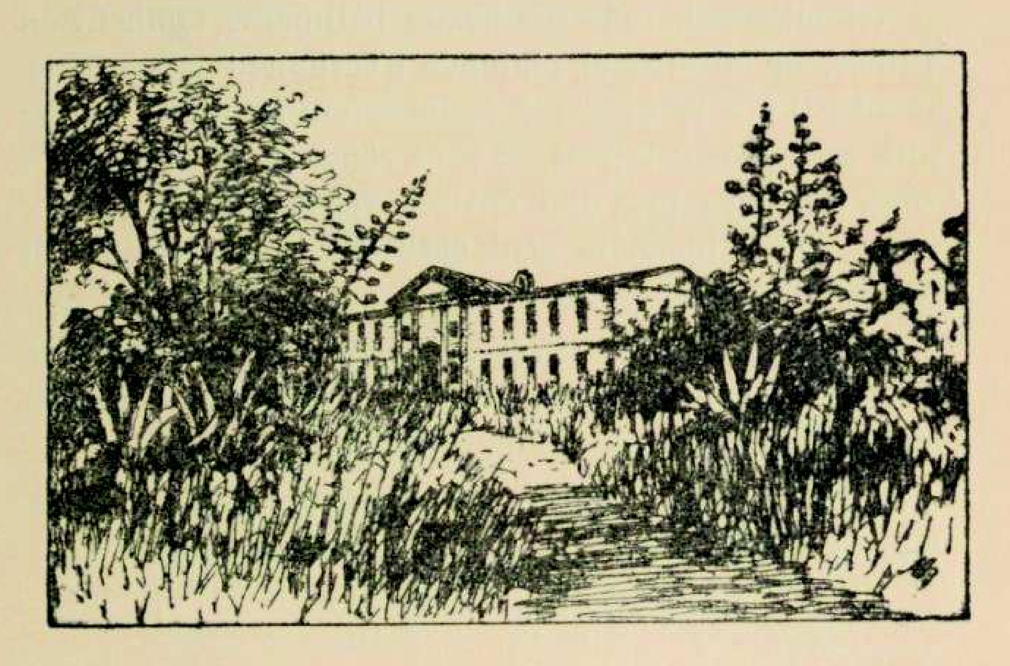
En franchissant la porte principale, ornée de pilastres, on pénètre dans une grande cour appelée autrefois Place d'Armes. C'est là, que tous les premiers dimanches du mois, le directeur passait la revue des détenus. Les gardiens étaient en grande tenue, sabre au côté.

Tout autour de la cour se déploient les locaux renfermant jadis trois grands dortoirs, un réfectoire, une école, — où l'on donnait aux détenus les premières notions d'orthographe et de calcul ; — dans un angle se voit aussi la vaste chapelle, qui possédait quatre autels ; complètement nue et vide aujourd'hui, elle est ouverte à tous les vents.

« Le personnel comprenait : un directeur, un aumônier, un instituteur greffier, un économe, un médecin — celui de Porquerolles assurait le service sanitaire,

— un gardien-chef ayant sous ses ordres neuf autres gardiens, et un agent résidant à Toulon, charge au transfèrement. Il représentait aussi la colonie.

« Lorsque les jeunes colons avaient terminé leur peine ou étaient appelés sous les drapeaux, on les libérait définitivement ; ils pouvaient toutefois l'être à titre provisoire, soit pour bonne conduite, soit pour transfèrement dans un autre lieu.



ILE DU LEVANT. — VUE DU PÉNITENCIER

« Il existait une caisse d'épargne où se versaient les salaires accordés ; chaque jeune détenu, à sa libération, recevait le montant de son épargne, indépendamment des frais de route et d'habillement, qui lui étaient dûs réglementairement. Les bâtiments pouvaient contenir 300 détenus, mais leur chiffre a varié de 100 à 150 (1). »

(1) A. NOEL DE SAINT-POL, *op. cit.*, p. 254.

La colonie renfermait une cinquantaine de cachots et de cellules, des ateliers de tailleurs, de cordonniers, de tonneliers, une lingerie, un vestiaire, un magasin, une boucherie, une boulangerie, etc... (1). Dans le prolongement de l'aile gauche se trouvait une ferme modèle, où l'on élevait : chevaux, mulets, vaches, bœufs, moutons, porcs, poulets, canards, oies, paons, pintades et dindons (2).

Actuellement, tous ces beaux bâtiments tombent en ruines, et toitures et plafonds s'écroulent lamentablement ; il y a vingt ans la restauration en aurait été facile, maintenant le mal est sans remèdes (3). Les cours sont envahies par une épaisse végétation de graminées, dont l'incendie peut occasionner la destruction de tout ce qui subsiste encore.

De beaux arbres, d'essences diverses, avaient été plantés autour des bâtiments, mais presque seuls les eucalyptus ont continué de croître avec vigueur.

On éprouve une sensation encore plus grande, d'isolement et d'abandon, en se rendant au château.

---

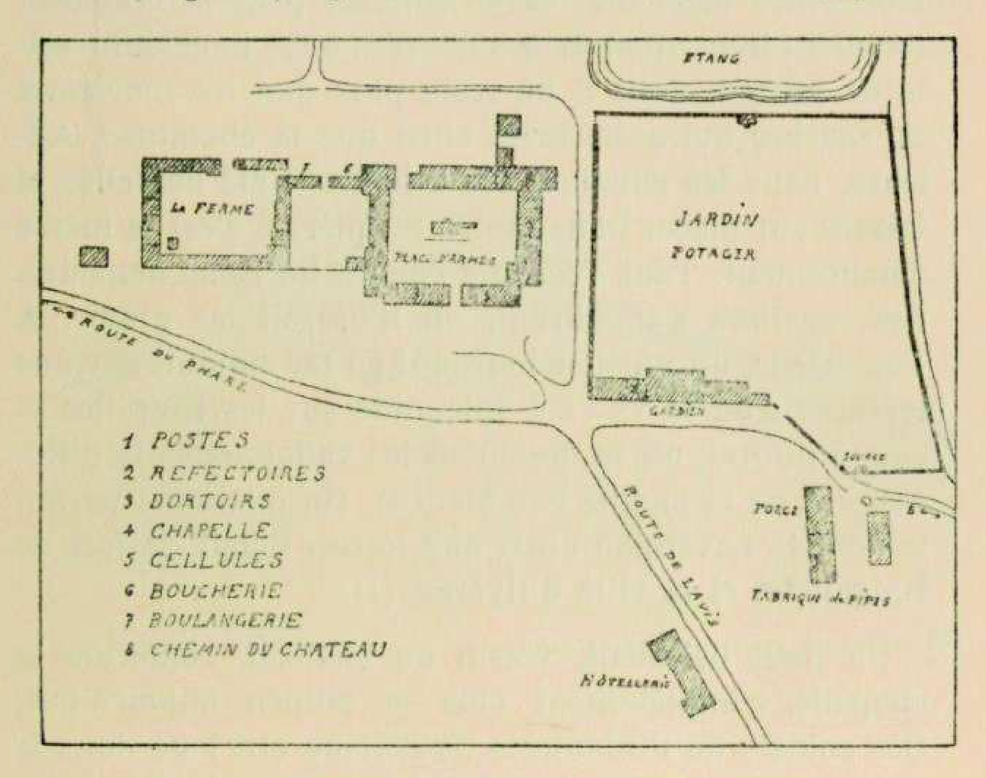
(1) En dessous du pénitencier, de grandes caves renfermaient d'énormes foudres, pouvant contenir ensemble jusqu'à 250.000 litres.

(2) Nous avons emprunté une partie des renseignements, concernant le pénitencier, à la brochure de M. Paul Otlet, *L'Ile du Levant*, voir p. 7, et suiv.

(3) Nous écrivions ceci, en 1913 ; inutile de dire qu'actuellement (1928), les ravages sont encore beaucoup plus considérables, les toitures s'étant toutes effondrées, dans la colonie, ainsi qu'au château.

Il est pénible de constater que la Marine, propriétaire de l'île, a contribué à cette lamentable destruction. En effet, quelques années avant la guerre, elle vendait, pour un prix infime, toute la ferraille de l'île à un commerçant qui, cherchant à en tirer le maximum de bénéfices, fit découper jusqu'aux godets de zinc de la noria du Jas Vieux !

La route qui y conduit part de la colonie. Bordée de pins, elle traverse ce qui fut autrefois un parc superbe, s'étageant en face de la mer. Le château lui-même est entouré d'un fouillis étrange de plantes exotiques : palmiers, agaves, figuiers de Barbarie, mimosas, grena-



ILE DU LEVANT. — PLAN DU PÉNITENCIER

diers, lauriers-roses, tous pêle-mêle, vigoureux, redevenus sauvages sous le climat quasi africain de l'île (1). Tout cela est navrant d'abandon ; bien plus lamentable cependant est l'intérieur de cette habitation, qui

(1) Citons, parmi les plantes acclimatées dans ce jardin, par l'éminent horticulteur-botaniste belge, J. Linden, beau-père de M. Otlet, et subsistant encore actuellement : des palmiers des genres *Chamœrops* et *Phœnix*, plusieurs espèces de *Pittosporum*, d'*Agave* et de *Yucca*, puis *Polygala myrtifolia* L., var. *grandiflora* Hook., *Melianthus major* L., *Oxalis floribunda* Link et Otto, *Evonymus japonicus* Thunb., *Acacia dealbata* Link, *A. retinoides* Schlecht., *A. cyanophylla* Benth., *Eucalyptus rostrata* Schl., *E. Lehmannii*

montre encore les traces de la magnificence d'autrefois.

Les grandes portes à volets, tombées, arrachées par la violence du vent, pourrissent dans les herbes folles. L'on entre dans une vaste salle au plafond craquelé, jonchant le parquet de ses débris : c'est l'ancienne salle de billard, dont il ne reste plus que les morceaux du marbre qui a été brisé ainsi que la cheminée. Ailleurs, dans les cuisines, les éviers ont été descellés et laissés sur place. Dans toutes les pièces, c'est le même délabrement. Tout s'écroule dans cette riche demeure. Les escaliers s'effondrent, on n'oserait les gravir. A l'extérieur, un escalier tournant en fer conduit sur une terrasse d'où la vue est splendide sur les trois îles et sur le littoral, où se dessinent les vallonnements pittoresques de la chaîne des Maures. On distingue parfaitement le Lavandou ainsi que le cap Bénat, le fort de Brégançon et la ville d'Hyères (1).

Un petit bâtiment, voisin du château, renferme la chapelle, complètement vide et ruinée aujourd'hui. Des soldats de l'infanterie de marine ont logé dans le château ainsi que dans la colonie ; ils n'ont laissé, en souvenir de leur passage, que des *graffiti* de corps de garde charbonnés un peu partout sur les murs.

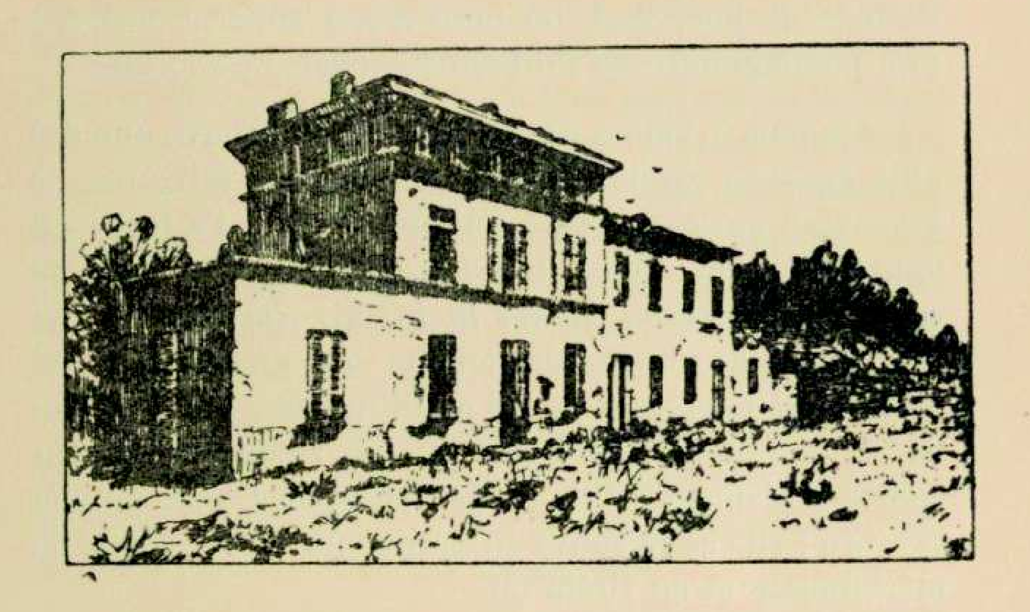
L'excursion la plus intéressante du sud de l'île est celle du vallon des Grottes. Impossible il y a seulement quelques années, elle est actuellement relativement fa-

Benth., *Melaleuca ericifolia* Sm., *Opuntia cylindrica* D. C., *Delairea scandens* Lem., *Phlomis fruticosa* L., *Tecoma jasminoides* Lindl., *Quercus Mirbeckii* D. R., *Dasylirion glaucum* Carr., *D. gracile* Zucc., *Doryanthes excelsa* R. Br., *Cupressus sempervirens* L., et *Casuarina equisetifolia* Forst.

(1) Actuellement, il est peu prudent de monter sur cette terrasse.

cile, des charbonniers ayant débroussaillé le chemin pour exploiter ce quartier (1).

Au départ de la colonie on suit un chemin assez large, qui était autrefois carrossable ; on laisse, sur la droite, le sentier du fort l'Arbousier, puis l'on domine bientôt la calanque de Rioufrède. On atteint ensuite



ILE DU LEVANT. — LE CHATEAU

une crête que parcourt le chemin jusqu'à son carrefour avec le sentier conduisant dans la calanque de l'Aiguade. Prenant à gauche, on commence à descendre dans le vallon des Grottes, en longeant le lit d'un ruisseau desséché en été : de là, en moins de vingt minutes, on gagne l'anse des Grottes, bordée de curieuses couches de grès calcaires, analogues à ceux de la

(1) Ce chemin est redevenu impraticable, l'on ne peut atteindre l'anse des Grottes qu'en bateau, mais il est encore possible de se rendre au fort l'Arbousier.

calanque du Tuf dont nous avons parlé précédemment (1). Ces falaises friables, désagrégées par le vent et l'air salin, présentent plusieurs cavités qui ont fait donner le nom de Passe des Grottes au bras de mer séparant l'île du Levant de Port-Cros. Ces abris naturels sont utilisés par les pêcheurs qui viennent y faire la bouillabaisse. De ce point, en face duquel s'ouvre la profonde baie de Port-Man, on jouit d'une superbe vue sur l'île montagneuse de Port-Cros couverte de forêts.

C'est dans le vallon des Grottes que se trouve une des plus grandes raretés de la flore des îles d'Hyères, le *Teucrium massiliense* L., que Gérard, qui l'a fort bien figuré dans sa *Flora Gallo-provincialis* (2), indique comme : *rarissima planta in Insulis Stœchadum*. La forte odeur de pomme de reinette, que dégage cette remarquable Germandrée, lui a fait donner, par les insulaires, le nom d'Herbe-à-pomme. En France on la rencontre seulement à l'île du Levant et en Corse, où elle est rare ; elle se retrouve en Sardaigne, dans l'Espagne méridionale et en Crète (3).

On peut aussi, en quittant le chemin du vallon des Grottes au sentier indiqué ci-dessus, atteindre le vieux fort l'Arbousier. Mais ce chemin, çà et là envahi par la puissante végétation du maquis, rend l'excursion as-

---

(1) Voir p. 150, note 2.

(2) Pages 277-278. Malgré son nom spécifique, cette Germandrée n'a jamais été rencontrée aux environs de Marseille.

(3) Le *Teucrium massiliense* a été introduit et cultivé au Tonkin comme plante à condiment. Cf. J. POUCHAT, *Les légumes indigènes en Indo-Chine*, Hanoï, 1905. Il en est de même pour une Ruc de nos régions méditerranéennes, la *Ruta angustifolia* Pers., cultivée en Indo-Chine dans les jardins, le plus souvent dans des pots, pour être employée en médecine comme emménagogue et abortif. Voir F. GARNIER, *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, t. 2, p. 489.

sez pénible. C'est à grand peine que l'on peut avancer au milieu de ces inextricables fourrés ; heureusement, ces obstacles sont la plupart du temps peu étendus ; une fois qu'on les a franchis, on retrouve le sentier continuant à se dérouler à travers le maquis, coupé çà et là par les broussailles.

Les couleuvres abondent encore plus ici qu'à Port-Cros (1) ; on en a tué qui mesuraient plus de deux mètres. En fait de gibier, il n'y a plus guère dans l'île que des lapins, mais ils s'y multiplient à foison. M. Otlet avait, de son temps, repeuplé la chasse en y mettant des perdreaux et des faisans qui s'acclimataient très bien. On y rencontre encore, comme gibier de passage, des sarcelles, vanneaux, cailles, bécasses et bécassines.

A mesure que l'on avance, le chemin se rétrécit et devient plus mauvais, les interruptions sont plus fréquentes ; enfin, s'élevant sur le flanc d'une large vallée, il atteint le vieux fort l'Arbousier.

Ce fut Napoléon Ier qui fit construire ici, en 1813, une batterie et un corps de garde retranché muni d'une citerne. Cet ouvrage complétait la défense de la Passe des Grottes, protégée à l'ouest par la batterie de Port-Man. Déclassé depuis très longtemps, ce fort est aujourd'hui complètement ruiné ; ses fossés, jonchés de moellons et de tuiles, servent de repaire aux reptiles.

De ce point élevé, (122 mètres), on jouit d'une vue assez étendue sur la Passe des Grottes et les vallons sauvages descendant vers la mer.

---

(1) L'espèce la plus répandue dans les îles est la couleuvre de Montpellier, *Cœlopeltis insignitus* Wagl. ; comme toutes les couleuvres elle est, malgré sa grande taille, absolument inoffensive.

La promenade des Pierres de fer est une des plus courtes et des plus aisées de l'île. Doublement intéressante au point de vue géologique et botanique, elle ne manque pas non plus d'agrément au point de vue pittoresque, lorsqu'on se rapproche de la côte.

Le sentier des Pierres de fer se rencontre à droite du chemin du phare, une cinquantaine de mètres environ après avoir dépassé les derniers bâtiments de la colonie. Ce sentier traverse d'abord un plateau, cultivé autrefois, où des ceps de vigne apparaissent encore çà et là parmi les cistes ; ensuite, descendant dans un petit vallon, il suit le bord d'un ravin broussailleux, ordinairement desséché pendant l'été (1) ; puis, franchissant la porte du mur d'enceinte des anciennes cultures, il se rapproche de la mer.

Le ravin s'élargit et se divise, présentant sur ses bords certaines plantes remarquables (2) ; ensuite, le sol devient complètement aride. On a, sur la droite, la masse foncée du Grand Cap, et sur la gauche, des milliers d'aiguilles rocheuses d'un aspect fantastique.

C'est un des sites les plus étranges de l'île. Sur une vaste étendue se déploient des couches de micaschistes, chatoyants au soleil, dans lesquels sont empâtés des quantités de grenats et de tourmalines noires. Ces

(1) Le botaniste rencontre là en abondance une des raretés de l'île du Levant, le Chamépeuce de Casabona, *Chamœpeuce Casabonœ* D. C., (*Cirsium trispinosum* Mœnch). Ce beau chardon, aux feuilles d'un vert brillant en dessus et argentées en dessous, avec les épines disposées par trois sur leur bord, atteint, parfois jusqu'à près de deux mètres. Originaire des parties méridionales de l'Europe et du nord de l'Afrique, l'île du Levant est son unique station en France et la plus septentrionale. Loin d'être confiné à la route des Pierres de fer, il se rencontre dispersé, çà et là, dans toutes les parties de l'île.

(2) Citons entre autres : *Frankenia lœvis* L., *Genista candicans* L., *Ammi Visnaga* Lam., *Passerina Tartonraira* Schrad.

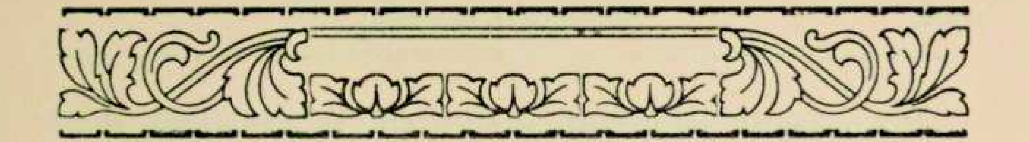
micaschistes sont coupés de veines de quartz laiteux, qui ont résisté aux influences dissolvantes de l'air salin et présentent des saillies plus ou moins épaisses, alors que la masse des roches se trouve profondément excavée et couronnée d'une multitude de découpures et d'arêtes brillantes figurant les silhouettes les plus bizarres (1).

De la partie nord de ces rochers on découvre toute la côte est de l'île du Levant, jusqu'à son extrémité que domine le sémaphore.

On peut aussi, du pénitencier, aller facilement à l'étroite calanque du Petit-Avis, et, par un chemin partant près de la retenue d'eau, gagner la calanque de Rioufrède, mais en atteignant le bord des falaises le chemin se transforme en un sentier de chèvres, où les mains rendent plus de services que les pieds pour descendre au rivage de la mer.

(1) Nous parlerons, dans la partie scientifique, de l'intéressante station géologique des Pierres de fer. Disons seulement que l'on y rencontre du côté nord, outre des grenats et des tourmalines, de remarquables amalgames de disthènes. De plus, il existe vers le Grand Cap un filon de diabase à grain très fin. Lorsqu'on frappe avec un marteau des blocs détachés de cette roche on entend un bruit analogue au résonnement d'une enclume ; c'est cette particularité qui a fait désigner, par les habitants, cette région de l'île sous le nom des Pierres de fer.





III

PARTIE NORD-EST

Du Grand-Avis au Phare, le vallon du Titan et le Castelas

Départ de l'Avis. — Cimetière de l'île. — La statue de Sainte Anne. — Vallon du Jas Vieux, ancien jardin d'acclimatation. — Ruines du couvent de Lérins et du Cagnet. — Le phare du Titan. -- Gisement d'amiante. — Le sémaphore. — Station géologique de la pointe de Calerousse. — La calanque de Gardanne. — Le vallon et la tour du Titan. — Batteries factices. — Ruines du Castelas. — Retour au Grand-Avis. — De l'île du Levant au Lavandou.

La route qui conduit au phare est la plus longue, mais aussi la plus praticable de l'île, pour un piéton s'entend ; car en plusieurs endroits, de grands arbres sont tombés en travers du chemin.

En quittant la colonie, on suit une avenue de pins pignons qui traverse de vastes terrains jadis cultivés. Ce plateau, d'une centaine d'hectares, avait été complètement entouré de murs, pour le mettre à l'abri des ravages nocturnes des lapins. Actuellement, les murs de clôture émergent çà et là de la brousse, ainsi que quelques rares ceps de vigne étouffés par une végétation de maquis. Du temps du pénitencier, chaque hectare rapportait une quantité notable d'hectolitres, qui étaient livrés au commerce sous le nom séduisant de « Vin du Titan ».

En passant, jetons un regard sur le cimetière, dont la porte n'existe plus : une grande croix en fonte s'élève au milieu, il renferme les tombes de quelques détenus, envahies par les herbes sauvages ; une seule est moins ancienne, c'est celle d'un parent du gardien du sémaphore, décédé en 1893. Une petite fille y fut enterrée plus récemment ; mais son corps a été exhumé et transporté sur le continent.

La route, étincelante d'éclats pailletés, s'élève sur l'arête centrale de l'île jusqu'à 120 mètres environ (1). De là, en escaladant un rocher, le regard plonge au sud sur le désert des Pierres de fer et la ligne des constructions ruinées du pénitencier ; au nord, sur tous les vallonnements boisés qui se succèdent jusqu'au phare du Titan.

Près de la route, du côté gauche, une statue en bronze, de Sainte-Anne, patronne des îles, a été érigée sur une pyramide. Don des habitants de l'île au comte de Pourtalès, cette statue est tournée vers la colonie. Des abeilles y ont élu domicile et l'ont transformée en une ruche originale (2).

Dans toute cette région les grenats abondent, et l'on n'a qu'à se baisser pour les ramasser, à pleines mains, dans les ornières de la route. Quelques-uns atteignent la grosseur d'une noisette ; mais, généralement mal formés et cassants, ils sont inutilisables.

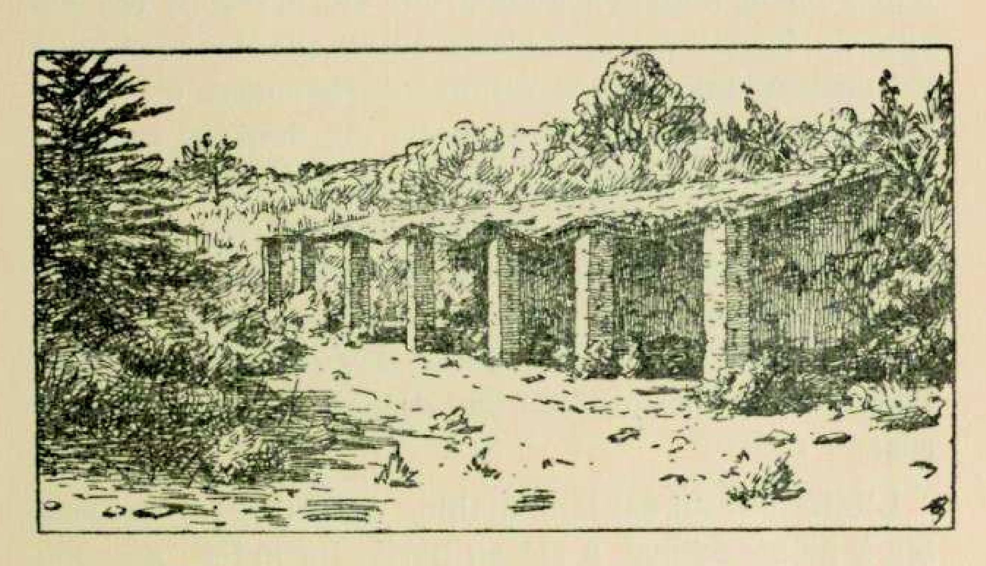
Le chemin, tantôt rocailleux, tantôt sablé comme l'allée d'un parc, descend à travers un maquis touffu

---

(1) Le point culminant de l'île est une colline, haute de 139 mètres, voisine du fort l'Arbousier.

(2) Le miel de l'île du Levant jouissait autrefois, à juste titre, d'une grande réputation. En 1827, les quelques colons de l'île en recueillaient encore de 30 à 40 kilos par an.

où dominent les arbousiers et les bruyères arborescentes (1). On parvient bientôt au ravin des Serpents, désigné aussi sous le nom de vallée des Suisses. Souvent le chemin se trouve couvert d'eau à ce passage ; quant aux serpents il ne faut pas s'en inquiéter, ce ne pourraient être que d'inoffensives couleuvres, et d'ailleurs nous n'en avons jamais rencontré en cet endroit (2).



ILE DU LEVANT. — BERGERIE DU JAS VIEUX

On atteint ensuite une sorte de bergerie, dont les poutres, minées par les insectes et la pourriture, se sont courbées sous le poids des tuiles, donnant ainsi à la couverture l'aspect ondulé d'un toit chinois (3). Pres-

(1) Quelques espèces intéressantes d'orchidées poussent dans ces maquis, nous y avons recueilli les suivantes : *Serapias cordigera* L., *Epipactis latifolia* All., et *Limodorum abortivum* Swartz.

(2) « L'île du Levant peut se diviser en 12 parties : les Grottes, l'Arbousier, le Grand Champ, le Château, la Colonie (l'Avis), la Vierge, les Pierres de fer, la vallée des Suisses ou du Serpent, le Jas Vieux, le Cagnet, le Titan et la Charbonnière ; au-delà se trouvent le phare et le Sémaphore ». PAUL OTLET, *op. cit.*, p. 9.

(3) Il y a quelques années, la chute d'un obus a occasionné l'effondrement d'une partie du toit, complètement écroulé aujourd'hui.

que en face se trouve un autre bâtiment en partie écroulé ; il est flanqué de superbes cyprès *Lambertiana*.

Nous sommes au Jas Vieux (1). C'est dans ce vallon, un des mieux abrités de l'île, que M. Philippart avait établi son jardin d'acclimatation. On peut voir encore, sur le bord de la route, à côté d'un grand réservoir et d'une noria dont les godets ont été arrachés (2), des agaves, des yuccas et diverses autres plantes exotiques. En descendant dans le vallon, on rencontre un véritable champ de gynérions argentés (3), dont les gracieux plumets se balancent au vent ; çà et là, des palmiers nains (4), continuent à végéter dans ces fourrés impénétrables. Des canalisations avaient été aménagées pour distribuer l'eau dans toutes ces cultures. En continuant vers la mer, on passe devant la ferme, dont l'accès se trouve obstrué par d'épais buissons de ronces.

L'intérieur en est lamentable : ce bâtiment, qui semble à peine achevé, a été en partie incendié ; des poutres carbonisées s'y croisent ou pendent de la toiture,

---

(1) *Jas* est le nom que l'on donne aux bergeries en Provence, et dans l'Aunis et la Vendée.

(2) La noria est ûn appareil destiné à élever l'eau. Elle est formée de godets,fixés sur une chaîne sans fin, qui plongent renversés et remontent pleins. Cette machine élévatoire est d'un usage très répandu dans l'Europe méridionale et le nord de l'Afrique, mais sa forme et son mode de traction varie beaucoup suivant les pays.

(3) *Gynerium argenteum* Nees. Cette superbe graminée dioïque, — dont la plante femelle, plus ornementale, est surtout répandue dans les cultures, — est originaire de l'Amérique du Sud, elle se propage naturellement dans le vallon du Jas Vieux.

(4) *Chamœrops humilis* L. C'est le seul palmier indigène en Europe ; il croissait encore, il y a quatre-vingts ans, aux environs de Nice. Actuellement, sa station la plus septentrionale se trouve au Nord de Piombino, sur la côte toscane ; il est répandu depuis la Sardaigne et les Baléares, jusque dans le sud du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie, en Sicile et dans le nord de l'Afrique, du Maroc à la Tripolitaine.

tandis que des escaliers ont l'air d'être posés d'hier, cette ferme ayant été très peu de temps habitée.

On peut de là atteindre le vallon du Titan. Nous suivrons cet itinéraire à notre retour.

L'heureuse situation de ce vallon du Jas Vieux n'avait pas échappé aux Bénédictins, qui s'y étaient établis dès le XV[e] siècle. Il subsiste encore, sur le versant nord, quelques vestiges de leur couvent, pans de murs enfouis sous les broussailles et d'un accès difficile (1).

Regagnant la route, nous continuerons notre chemin vers le phare, laissant sur la gauche, en face de la noria, le sentier du Castelas dont nous parlerons ultérieurement (2).

Après quelques détours, on passe près d'une maison ruinée, située à une cinquantaine de mètres à droite de la route. C'est le « Cagnet », dont le nom, de même que celui de « cagnard », signifie un coin bien abrité. Cette campagne, édifiée il y a longtemps, par un Hyérois, venant de temps en temps y séjourner, est aujourd'hui envahie par un redoutable réseau de ronces qui en rendent l'abord des plus difficultueux. Il n'en subsiste d'ailleurs que des murailles chancelantes, sans intérêt.

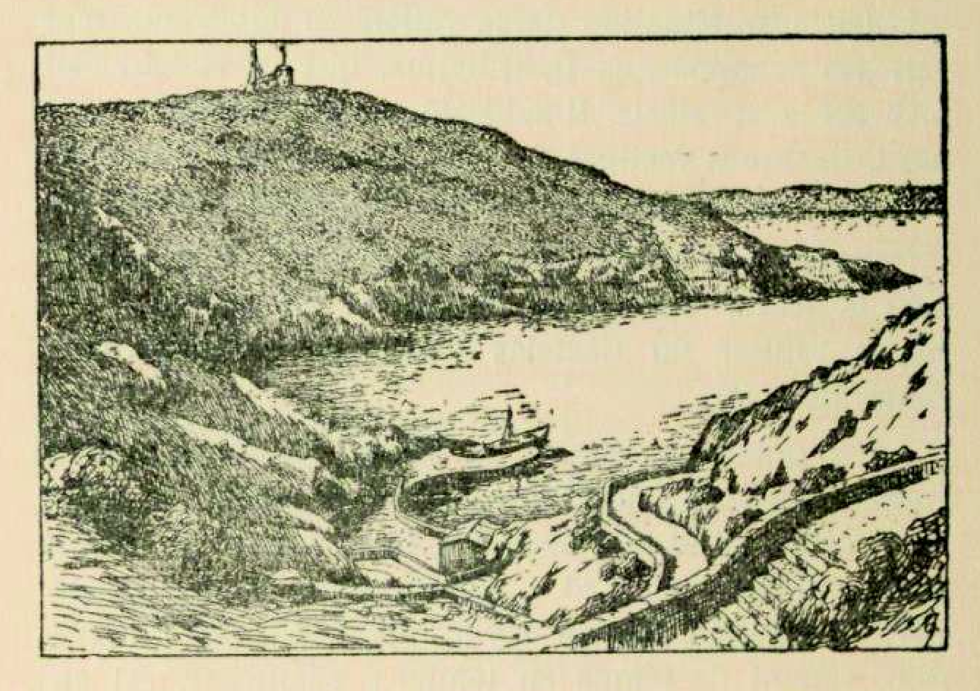
Le chemin montant et descendant, traverse une région où les grands pins sont plus nombreux. Malheureusement, les tirs de la marine en abattent un certain nombre, et l'on rencontre même fréquemment des pro-

---

(1) Une carte du département du Var, de 1790, désigne ce couvent sous le nom de Monastère des Moines noirs.

(2) Toute la partie de l'île s'étendant du Jas Vieux au vallon du Titan a été ravagée, en août 1926, par un formidable incendie ; sur deux kilomètres environ le chemin est maintenant encombré de branches calcinées, rendant la marche très fatigante.

jectiles non explosés. Çà et là, des arbres tombés en travers du chemin vous obligent à un détour ; ailleurs, les pins ont été complètement retournés et reposent sur leurs branches, les racines en l'air (1).



ILE DU LEVANT. — LE SÉMAPHORE ET LA POINTE DE CALEROUSSE

L'incendie a joint ses ravages à ceux des tirs ; de grandes étendues présentent des pins aux troncs carbonisés, alors que le maquis a repoussé vigoureusement à l'entour.

Une dernière descente, suivie d'une montée escarpée, nous amènent en vue du sémaphore. Laissant à gauche cet établissement, aujourd'hui fermé, nous prendrons un chemin traversant des vignes jadis cultivées par les gardiens. On aperçoit bientôt le phare du Titan, la maison du personnel et la large terrasse cimentée qui les

(1) Ces tirs sont heureusement devenus moins fréquents qu'autrefois.

entoure. Après quelques minutes de descente, dans un chemin raboteux, raviné par les pluies pourtant peu fréquentes dans l'île (1), nous atteignons le point extrême de notre tournée.

Construit en 1837, en même temps que celui de Porquerolles, le phare du Titan a été amélioré à différentes reprises ; en 1904, le brûleur à mèche a été remplacé par un brûleur à incandescence par la vapeur du pétrole sous pression. Son feu est à éclats réguliers toutes les cinq secondes. Sa puissance lumineuse actuelle est de 8.000 becs Carcel, et sa portée de 32 milles. Un chemin, maçonné dans la falaise, descend par de nombreux lacets au port minuscule où vient atterrir la chaloupe des ponts et chaussées.

La terrasse du phare s'élève à 77 mètres au-dessus des flots, sur le bord d'une falaise appelée Cap du pau-

(1) Moyenne des jours de pluie à l'île du Levant, relevés par M. Dupont, chef guetteur du sémaphore. (Ces chiffres n'indiquent que le nombre de fois qu'il a plu :

1880		1881	
Janvier	7	Janvier	9
Février	3	Février	3
Mars	2	Mars	2
Avril	4	Avril	1
Mai	5	Mai	0
Juin	2	Juin	0
Juillet	0	Juillet	0
Août	0	Août	1
Septembre	1	Septembre	4
Octobre	3	Octobre	4
Novembre	8	Novembre	6
Décembre	1	Décembre	12
Total.	36	Total.	42

Paul Otlet, *op. cit.*, p. 14. Voir au point de vue météorologique, p. 64.

vre Louis (1). De là, on distingue parfaitement, signalé par une tourelle noire et rouge, le dangereux écueil de l'Esquillade, cause de nombreux naufrages. Au mois de mars 1902, par une sombre nuit de tempête, les gardiens y opérèrent ,avec beaucoup de peine, le sauvetage de deux pêcheurs du Lavandou. Malgré leur abord redoutable, les environs de ce rocher sont très fréquentés, car ils sont très poissonneux.

Dans les falaises, au sud du phare, il existe un gisement d'amiante. Malheureusement le filon semble de peu d'étendue et l'accès en devient chaque jour plus difficile ; car il faut descendre dans des roches s'éboulant facilement, et remonter ensuite par une pente presque verticale, terreuse et friable, à mi-côte des falaises où se trouve le gisement. La descente directe par en haut est impossible, vu la nature des terrains, et le trajet que nous indiquons et que nous avons suivi, n'est même pas sans danger.

Du phare, on peut aller visiter l'intéressante station géologique de la pointe de Calerousse. On passe devant le sémaphore, construit en 1865, sur un plateau haut de 110 mètres (2) et supprimé en octobre 1925. De cet établissement un sentier conduit directement à la poin-

---

(1) C'est à tort que nous avions indiqué, dans notre première édition, et d'après le récit du gardien-chef du phare, que ce nom avait été donné au cap en souvenir d'un gardien du pénitencier qui se tua en tombant du haut de ce rocher abrupt, or le nom de Cap du pauvre Louis figure sur une carte du département du Var, publiée à Paris, en 1790.

(2) La diffusion de la télégraphie sans fil à bord des navires a permis la suppression d'un grand nombre de postes sémaphoriques. En 1897, la cuisine du chef du sémaphore fut transformée en chapelle, et le père Dorgère, le négociateur de Behanzin, qui était venu se reposer à Porquerolles de 18 ans de séjour au Dahomey, dont trois mois de captivité à Abomey, célébra les fêtes de Noël dans l'île du Levant, qui n'avait pas vu de prêtres depuis plus de 20 ans.

te ; on jouit sur son parcours d'un des plus beaux aspects du phare, dominant son rocher ensoleillé sur lequel se détachent en blanc les méandres du petit chemin descendant à la mer. A mesure que l'on s'avance, les roches deviennent plus riches en minéraux variés. On rencontre surtout ici des grenats, des tourmalines et des disthènes ; on y peut trouver aussi, mais assez rarement, des cristaux d'andalousite rosâtre et des prismes de titane rutile.

Parvenu à l'extrémité de la pointe, on aperçoit l'îlot du Turc, tout hérissé d'aiguilles schisteuses, semblables aux clochetons d'une cathédrale gothique. Dans la nuit du 16 au 17 février 1895, la *Lucie*, brick-goélette d'Ajaccio, monté par sept hommes d'équipage, vint se perdre sur ce rocher, seul le capitaine put échapper au naufrage (1).

Pour varier l'itinéraire nous retournerons au Grand-Avis en passant par le vallon du Titan.

En quittant le sémaphore, on laisse sur la droite un chemin descendant dans la calanque de Gardanne, où l'on a édifié un embryon de jetée, qui permet à la chaloupe des ponts et chaussées d'atterrir dans cet endroit abrité lorsque les vents d'est l'empêchent d'aller au petit port du phare.

Après avoir descendu la pente rocailleuse qui précède le sémaphore on rencontre, sur la gauche, le sentier du Titan. On suit alors ce large vallon du Titan, qui possède une des meilleures terres de l'île, et l'on atteint bientôt une ferme abandonnée, encore exploitée du temps de M. Otlet. Actuellement, c'est la même

(1) Nous ajouterons que M. Ferraudin, alors gardien-chef du phare du Titan, et dont les actes de courage ne se comptent plus, faillit trouver là mort en portant secours à ces malheureux.

désolation qu'à celle du Jas Vieux, de semblables fourrés de ronces en gardent l'entrée. Dans le jardin, situé derrière, de nombreux arbres fruitiers : figuiers, poiriers, cerisiers, amandiers, etc., continuent de fructifier ; une belle source aux eaux claires, y gazouille dans un nid de verdure. Un peu plus loin, près de la mer, se voit aussi une maisonnette, adoptée par les pêcheurs, qui viennent fréquemment, pendant la belle saison, faire la bouillabaisse dans ce lieu abrité et pourvu d'eau.

Pendant les guerres du premier Empire, les corsaires et les Anglais débarquèrent fort souvent dans l'anse du Titan, pour y renouveler leurs provisions d'eau et de bois, intercepter les bâtiments de commerce et piller les habitants. Aussi, dès 1801, une batterie fut établie non loin des ruines d'un ancien fort, dont la vieille tour (1), alors encore en assez bon état, fut transformée en magasin. Plus tard, cette batterie étant insuffisante et le commerce toujours fort exposé, on se décida à augmenter la garnison, de manière à rendre tout débarquement impossible, et son effectif fut porté à un bataillon pendant les dernières années de l'Empire (2).

Une petite plage, bordée de tamaris, se déploie à l'estuaire du vallon (3) ; c'est de là que part le sentier conduisant à la vieille tour du Titan. En le suivant, on

(1) Nous avons exposé précédemment nos idées au sujet de l'ancienneté de la tour du Titan, voir p. 153-154 ; mais il est bon d'ajouter que nous n'avons pu consulter aucun document permettant de lever le mystère qui plane sur son origine.

(2) Ct A. Gras, *op. cit.*, p. 7 et 8.

(3) On peut récolter, en cet endroit, quelques plantes intéressantes, entre autres : *Alkanna lutea* D. C., *Euphorbia dendroides* L., *Pancratium maritimum* L., etc.

atteint bientôt un assez large espace de bois brûlés : de grands pins, tombés en travers du chemin, et les tiges rigides des arbousiers incendiés, rendent ce passage assez difficile. Immédiatement derrière se trouve la terrasse d'une sorte de camp retranché, sur lequel se voit encore une masure ruinée qui devait servir de corps de garde. Des murailles en pierre sèche et la base d'une tour, faisant face à la mer, bordent le plateau qui était un excellent poste d'observation sur le large. Au bord de la terrasse, couverte de nombreuses touffes de cinéraires, d'euphorbes et d'immortelles, la marine a élevé un signal.

De retour au vallon, on prend, près de la maison des pêcheurs, un petit chemin qui suit la côte.

On passe au-dessus de la pointe Liserot, reliée à la terre par une ligne d'écueils et fermant la baie du Titan. Ce rocher allongé était utilisé pour les tirs de la marine qui, à cet effet, le maquillait au moyen de mâts et de voiles pour lui donner l'aspect d'un navire ; aussi, dans toute cette partie du trajet, le sol labouré par les projectiles se trouve jonché d'obus. Le chemin, assez pittoresque et accidenté, domine tour à tour la calanque du Cagnet et la plage de l'Ane, où se rencontrent des grenats et des disthènes ; puis il atteint le vallon du Jas Vieux, dont nous avons parlé précédemment. En remontant ce vallon on trouve, près de la bergerie, la route suivie en allant au phare.

On peut, de cet endroit, faire l'excursion du Castelas. Le chemin qui y monte part en face de la noria du Jardin d'Acclimatation ; il s'élève à travers les bois jusqu'à deux batteries factices, établies autrefois pour les tirs de la marine sur un des points les plus élevés de la principale chaîne de l'île. La plus éloignée de ces

batteries était armée de canons de fer ; la première, au contraire, ne possédait que des canons en bois grossièrement construits, la plupart brisés par les projectiles et renversés sur les talus (1).

On aperçoit de là, dominant la mer, le rocher escarpé du Castelas, mais le sentier qui y conduit est assez difficile à trouver. Il part de l'angle droit de la première batterie, (celle des canons de bois), et descend à travers un maquis très touffu. On rencontre çà et là des interruptions ; mais le principal, comme dans tous les sentiers peu fréquentés des îles, est de le rejoindre un peu plus loin ; d'ailleurs, en écartant avec sa canne les branches des arbousiers et des bruyères, on peut généralement en retrouver la trace.

Après une descente de vingt minutes environ, on aboutit en face du rocher, que couronne les ruines de la vieille forteresse arabe.

Vu d'ici, ce repaire de Barbaresques, perché sur son rocher aride, mangé de lumière, rappelle les Ksour du sud-tunisien. Il est protégé, d'un côté, par une falaise à pic sur la mer, de l'autre par une large faille qui le sépare des collines de l'île. Quelques auteurs placent une ancienne Chartreuse dans ce nid d'aigle ; mais nous n'avons pas de preuves qu'il se soit trouvé occupé depuis son abandon par les Maures. Ces ruines, qui sont d'un accès difficile, renfermeraient des oubliettes (2).

(1) Ces batteries factices ayant été désarmées et supprimées, il y a une quinzaine d'années, l'accès du Castelas par le Jas Vieux doit être maintenant impraticable, mais il est facile d'atteindre le pied des ruines en venant débarquer dans la calanque située à l'ouest du grand rocher, d'où un sentier s'élevant sur la gauche y conduit directement.

(2) Selon M. le Dr A. GUÉBHARD, *op. cit.*, p. 46, ces ruines seraient probablement romaines, mais pourraient fort bien avoir été

Au pied du rocher, de larges veines de quartz blanc, entre lesquelles poussent des Genévriers de Phénicie et le rare Daphné Tairtonraira, renferment certains minéraux intéressants : andalousite rose, staurotide, titane rutile et tourmaline noire.

De retour au Jas Vieux, nous continuerons le chemin déjà décrit jusqu'au Grand-Avis.

Notre tournée de l'île du Levant touche à sa fin, certaines régions ont pu être omises dans cette description ; leur accès, non seulement difficile, mais presque impossible, en est la principale cause.

Maintenant, il faut songer à quitter cette belle île qui, selon l'heureuse expression de M. Bordeaux, « offre au soleil sa beauté abandonnée, dont les hommes n'ont pas voulu (1) ». Les voyageurs désireux de varier leur itinéraire de retour, peuvent se faire passer du Grand-Avis au Lavandou (2). La traversée est de 16 kilomètres, avec la barque à moteur du courrier postal elle se fait en moins d'une heure et demie.

A mesure que les rivages de l'Ile d'Or s'éloignent, ceux du continent semblent venir au-devant de vous ; on passe entre la masse boisée du cap Bénat et le dangereux rocher de la Fournigue (Fourmi) (3) ; peu après

---

élevées sur d'autres plus anciennes, faisant pendant au castelar voisin, bien authentique des Mèdes. Le nom provençal de *Castelas* ou *Castelar*, désigne presque toujours des constructions préromaines, situées généralement sur des points élevés.

(1) Henry Bordeaux, *La voie sans retour*, p. 148.

(2) Voir p. 163.

(3) L'écueil de la Fournigue, haut de 4 mètres, a été le théâtre de deux naufrages. En 1881, le *Général Abbatucci* s'y perdit corps et biens, et, six ans plus tard, pendant une nuit de tempête, le

on atteint le charmant village du Lavandou, station de la voie ferrée de Toulon à Saint-Raphaël.

En terminant cette description des îles d'Hyères, nous ne formulerons qu'un souhait : puisse ce travail modeste et désintéressé, faire connaître et apprécier ces merveilleuses contrées comme elles le méritent, c'est la seule récompense que nous ambitionnons.

---

steamer *Spahi* vint s'y échouer : soixante personnes furent arrachées à la mort grâce aux efforts des courageux habitants du Lavandou.

Ajoutons que la commission de la carte des Gaules, et Walckenaer, placent la colonie phénicienne d'*Alonis* sur ce récif, qui n'a que trente mètres de diamètre, et se trouve sans cesse recouvert par les vagues ! — Cf. DE BONSTETTEN, *op. cit.*, p. 15, et BARGÈS, *Les colonies phéniciennes sur le littoral de la Celtoligurie*, p. 45. Le premier de ces auteurs place *Alonis* à Cavalière, le second au quartier de l'Argentière, près de Cavalaire.



HISTOIRE NATURELLE

I

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE [1]

Les îles d'Hyères représentent les restes, morcelés et dissociés, d'une ligne de hauteurs, en grande partie immergée, qui autrefois faisait corps avec l'ensemble du massif cristallophyllien des Maures et qui en a été séparée par une invasion marine récente (à l'époque quaternaire).

Pour comprendre la stratigraphie et la composition lithologique des îles d'Hyères il est donc nécessaire de dire quelques mots de la constitution géologique des Maures : Les gneiss, les micaschistes et les phyllades de ce massif schisto-cristallin sont disposés dans leur ensemble en bancs redressés presque verticalement par les plissements *hercy-*

(1) Notre distingué collègue M. H. Parent, géologue, qui a eu l'amabilité de nous accompagner aux îles d'Hyères, a bien voulu remanier et compléter la rédaction de ce chapitre ; nous lui en adressons nos plus vifs remerciements.

niens de la fin de l'ère primaire, plongeant régulièrement vers l'Ouest, suivant un alignement Nord-Sud (exactement NNE — SSO). A la faveur des grands mouvements orogéniques qui ont déterminé, à l'ère tertiaire, la formation des Pyrénées et des Alpes, la partie occidentale du massif cristallin, sous une poussée tangentielle venue du Sud, a été plissée de nouveau, suivant une direction toute différente, notamment de Porquerolles jusqu'au delà de la presqu'île de Sicié ; ces accidents tectoniques *pyrénéens* ont affecté les terrains cristallophylliens des Maures en les repliant du Sud au Nord, en bancs alignés de l'Est à l'Ouest. Le massif des Maures, et avec lui le groupe des îles d'Hyères directement et entièrement engagé dans cette tectonique, fait donc partie, depuis les temps tertiaires, de la chaîne pyrénéenne.

On retrouve dans les gneiss et les micaschistes de l'île du Levant et de l'île de Port-Cros les mêmes éléments de composition, les mêmes minéraux de métamorphisme, le même alignement Nord-Sud *hercynien*, que dans les roches cristallines du continent, de la côte de Cavalaire au Cap Nègre, auxquelles ils se rattachent directement et dont ils ne sont que le prolongement. Les grès micacés de l'île de Bagaud sont identiques à ceux des vallées du Pansard et de Maravenne des Maures.

Par contre, les phyllades et les quartzites de Porquerolles et de Giens appartiennent, par leur alignement Est-Ouest, à l'ensemble des plis du Cap Sicié (1) dont ils constituent la terminaison orientale, la pointe des Mèdes restée en direction Nord--Sud marquant la limite en ce sens des mouvements *pyrénéens*.

(1) H. Parent. — *La région frontale de la nappe de Sicié et la terminaison orientale du recouvrement*. Bull. soc. géol. de France, Novembre 1928, 4e Série, tome 28 (sous presse).

L'exploration géologique de la presqu'île de Giens a été faite successivement par H. de Saussure, Elie de Beaumont et Falsan ; les îles d'Hyères ont été étudiées par A. Denis, Falsan et Marcel Bertrand.

Les terrains les plus anciens se trouvent à l'Est des îles d'Hyères : ce sont les gneiss et les micaschistes à grands cristaux de micas biotite et muscovite de l'île du Levant, qui appartiennent à la période archéenne ; dans l'île de Port-Cros les micaschistes passent peu à peu à un état plus fin et deviennent vers l'Ouest des schistes cristallins, satinés, à mica séricite ; le passage entre les deux formations est insensible et la limite que l'on trace sur le continent suivant une ligne passant par la Sauvette, le Cap Bénat, sur Port-Cros par le milieu de l'île, est assez arbitraire.

On rencontre les mêmes schistes sériciteux, accompagnés de bancs de quartzites durs, dans toute l'étendue de l'île de Porquerolles et de la presqu'île de Giens ; une intercalation de grès micacé à grain fin, ou psammite, forme vers la base de l'étage l'île de Bagaud ; des bancs calcaires existent à Porquerolles et à Giens à un niveau plus élevé dans des schistes noirs, à peine touchés par le métamorphisme.

L'absence de fossiles dans tout l'ensemble de cette formation oblige à la classer sous le terme de phyllades antéhouillers, sans qu'il soit possible de préciser l'âge des terrains de l'ère primaire qui y sont représentés.

La succession de ces terrains est dans l'ordre chronologique :

1° Micaschistes à biotite, de couleur noire (type : Pointe de Calerousse), formation entrecoupée de véritables bandes gneissiques peu épaisses, intercalées dans la masse :

A. Gneiss de l'extrémité Est de l'île du Levant, au-dessous du phare du Titan.

B. Gneiss blancs, presqu'entièrement quartzeux, de la pointe du Liserot, etc.

C. Gneiss du Castelas, tordus vers l'Est, bien séparés des micaschistes restés en direction Nord-Sud.

2° Micaschistes à muscovite, nacrés (type : Pierres de fer).

3° Gneiss rubanés du Sud-Ouest de l'île du Levant.

4° Micaschistes à grain fin de l'Est de Port-Cros.

5° Schistes sériciteux de l'Ouest de Port-Cros.

6° Psammites à mica blanc, avec quelques lits de quartzites durs, de Bagaud.

7° Schistes sériciteux, avec bancs épais de quartzites (pointe des Mèdes), schistes noirs et lits calcaires, de Porquerolles et de Giens.

D'après cet exposé, les îles d'Hyères présentent un champ d'études attrayantes pour le géologue ; l'île du Levant attire plus particulièrement le minéralogiste par ses beaux gisements, renfermant une grande variété de minéraux bien cristallisés, que l'on trouve rarement réunis dans une région d'aussi faible étendue.

Les affleurements les plus remarquables sont les suivants :

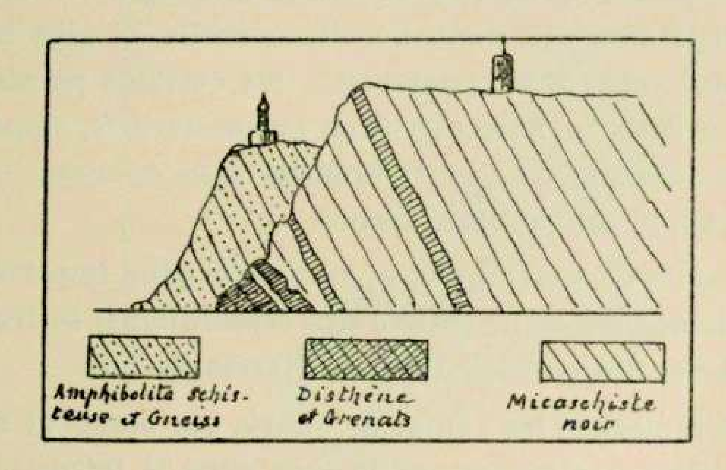
A l'extrémité Est de l'île du Levant, on remarque entre les gneiss et les micaschistes, une roche amphibolique dans laquelle on a reconnu, au lieu appelé la Mine, un petit filon d'asbeste.

« L'asbeste de l'île du Levant — nous dit A. Denis (1) — affecte plusieurs formes, plusieurs couleurs ; ses fibres sont le plus souvent d'un blanc d'argent, assez soyeuses,

(1) A. Denis et R. Chassinat, *op. cit.*, p. 565-566.

mais dures et compactes ; une variété presque semblable à du bois pourri est assez cotonneuse, mais à filaments très courts. La plus curieuse est une asbeste granulaire, variété assez rare même sur les lieux : elle semble tantôt concrétionnée en choux-fleurs, tantôt en crêtes de coq, et d'autres fois en petits grains globuleux entremêlés de quartz ou de feldspath.

« Un peu au-dessous de ce gisement d'asbeste se trouve une actinote de couleur vert tendre, légèrement nacrée et



— ILE DU LEVANT —
COUPE DE LA POINTE DE CALEROUSSE ET DES FALAISES DU PHARE DU TITAN (2)

chatoyante. Cette amphibole calcaréo-ferrugineuse est bacillaire, mais n'est pas à fibres droites ; elle s'offre, en outre, sous la forme de petites lames assez étroites et irrégulièrement superposées (1). »

Avant de quitter l'extrémité orientale de l'île nous signalerons le filon de fer silicaté, répandu dans une couche de

(1) Nous avons exposé, précédemment, les difficultés d'accès de cet intéressant gisement d'amiante, voir p. 184.

(2) D'après A. FALSAN, *Notice sur la géologie et la minéralogie du canton d'Hyères.*

micaschiste, contenant des grenats plus ou moins décomposés, accompagnés de disthènes souvent contournés, etc., dont la bande brunâtre se déploie sur le versant des falaises depuis le phare jusqu'à la pointe de Calerousse, une des stations minéralogiques les plus intéressantes de l'île.

Les micaschistes et les gneiss de l'île du Levant sont surtout remarquables par les veines quartzeuses, quelquefois très épaisses comme au Castelas, qui les sillonnent. Ces veines servent de gangue à de beaux minéraux : tourmaline noire, staurotide, disthène, titane rutile, et plus rarement à des cristaux d'andalousite. Sur certains points de l'île, les grenats se rencontrent en grand nombre, empâtés dans les micaschistes ; leurs cristaux sont opaques, d'un rouge brun, et souvent mal formés.

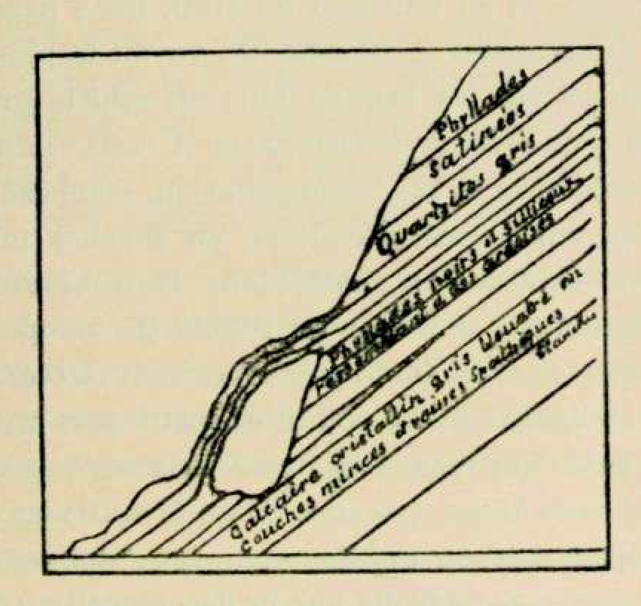
Après celle de Calerousse, la station la plus importante pour l'abondance et la variété des échantillons, se trouve au Nord-Est des rochers dits des Pierres de fer.

Là, en explorant les veines de quartz qui plongent dans des crevasses pratiquées par la mer dans le micaschiste, on peut recueillir presque tous les minéraux énumérés cidessus. Au Sud de ce point, près du Grand Cap, un filon de diabase (mélaphyre) traverse des micaschistes nacrés dans la direction du Sud-Est au Nord-Ouest.

Les gisements les plus riches en staurotides sont la pointe du Russe et la calanque de l'Huile. Les habitants de l'île attribuaient autrefois, l'origine du nom de cette calanque à la présence de pétrole dans le ruisseau qui s'y jette ; les recherches faites à ce sujet, par M. Falsan, n'amenèrent aucun résultat (1).

(1) Un phénomène curieux s'est produit dans ces régions en 1887. A cette époque les rivages des îles d'Hyères se couvrirent d'une grande quantité de pierres ponces, et celà, plus d'un mois avant les tremblements de terre qui effrayèrent le littoral provençal, la Corse, l'Italie et une grande partie de l'Europe méridionale.

A Porquerolles, signalons la large bande de sable qui a formé, sur la côte Nord, le blanc et fin tapis si bien nommé la Plage d'argent. Cette couche se prolonge sous les bois de pins, èlle est composée de grains de quartz pur provenant vraisemblablement, de la décomposition des quartzites et des veines de quartz qui traversent les schistes. Ce gisement pourrait être exploité avantageusement pour la fabrication du verre.



Coupe de l'affleurement du calcaire métamorphique a l'Est de la pointe du Rabat, presqu'ile de Giens (2)

Une particularité remarquable de Giens est la présence de couches calcaires qui se trouvent intercalées dans les schistes.

Nous avons parlé précédemment de l'intéressante station géologique de la calanque du Rabat (1), nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici le récit de l'exploration de la partie Ouest de la presqu'île, par H. de Saussure :

(1) Voir page 17.

(2) D'après A. Falsan, ouvrage cité.

« Embarqué à la Madrague, je fis voguer à l'Ouest pour faire le tour de la presqu'île. Les premières côtes que je vis en suivant cette direction présentent des rocs peu élevés, dont les couches sont diversement inclinées, tortueuses, composées de schistes qui paraissent argileux, les uns dans un état de décomposition, les autres solides.

« A vingt-quatre minutes de la Madrague, nous doublâmes un cap, et en tournant au Midi, nous passâmes sous un roc élevé appelé la Bouche. On voyait là plusieurs grottes creusées par les vagues dans un schiste gris dont les couches sont presque horizontales. A douze minutes de là, nous doublâmes le cap Scampobariou, composé de pierres calcaires, compactes, bleuâtres, en couches minces, coupées par des veines de spath blanc. Huit minutes plus loin nous doublâmes la pointe du Pignet (1), composée de rocs de la même nature, dont les couches sont relevées à l'Ouest. Il y a au levant de la pointe un petit port creusé par la nature entre des roches, qui sont séparées par un vide, de deux ou trois toises. Les rochers au levant sont d'un schiste argileux noir ou ardoise compacte, non effervescente, gercée en divers endroits par la décomposition des pyrites qu'elle renferme. Les couches de ce schiste sont tourmentées et mêlées de quartz.

« Les rochers à l'Ouest sont de pierre calcaire, grenue, d'un gris bleuâtre, d'un grain médiocrement grossier, assez brillant, avec des veines de spath calcaire blanc et de quartz. Ces veines sont inégalement épaisses, mais toutes parallèles aux couches de la pierre. Celles-ci sont tourmentées comme celles du schiste argileux (2) ».

---

(1) C'est la pointe du Rabat que l'éminent géologue désigne, par erreur, sous le nom de pointe du Pignet ; cette dernière se rencontre plus à l'Est.

(2) H. de Saussure, *Voyages dans les Alpes*, § 1471.

On a aussi relevé à Giens des traces de cuivre carbonaté dans les falaises d'Escampobariou et sur l'îlot du Petit-Ribaud.

Il nous reste maintenant à traiter d'une formation poreuse calcaréo-siliceuse, d'âge quaternaire, observée à la pointe du Tuf et dans le vallon de Port-Cros par Falsan (1), signalée dans l'île du Levant (vallon des grottes), par M. E. Jahandiez (2), étudiée de nouveau par MM. Léger et Blanchet (3), elle serait d'après mes récentes observations (4) d'origine *éolienne* et formée d'un agrégat de coquilles marines brisées, réunies à des grains de sable quartzeux par de la calcite d'exsudation, cristallisée, formant ciment ; c'est une *dune calcaire* consolidée en grès.

A la pointe du Tuf, les strates gréseuses, très inclinées, contiennent à la base des Gastéropodes terrestres du genre Helix ; elles reposent sur un éboulis de gros blocs schisteux, disposés sur une pente de 25 à 30°, éboulis qui se relie vers la base à un conglomérat marin ; l'ensemble a une épaisseur de 25 à 30 mètres.

A mentionner aussi les cordons littoraux qui unissent la presqu'île de Giens au continent. Dûs aux alluvions marines, ces terrains de formation moderne se modifient assez fréquemment, sous l'influence de la mer chassée par le vent d'Est ou le mistral ; il nous semble même que depuis quelques années le *lido* Ouest, appelé plage de Giens, s'est sensiblement élargi.

---

(1) A. Falsan, ouvrage cité, p. 10 et 59.

(2) *Les Iles d'Hyères*, 2e édit. (1914), p. 172, 1 pl.

(3) Léger et Blanchet. *Sur l'existence de plages fossiles aux îles d'Hyères*. Grenoble, 1927.

(4) H. Parent, *Une formation éolienne fossilifère à Port-Cros*, Comptes rendus sommaires des séances de la Soc. géol. de France, 1928 (sous presse).

TABLEAU

DES PRINCIPALES ROCHES DES ILES D'HYÈRES ET DE LA PRESQU'ILE DE GIENS

AMPHIBOLITE

SCHISTEUSE. Ile du Levant, pointe du phare du Titan.

CALCAIRE

MÉTAMORPHIQUE, dans le phyllade. Giens, falaises du Sud-Ouest, pointe du Rabat. Porquerolles, versant Sud-Est de la plaine Notre-Dame.

DIABASE

(MÉLAPHYRE). Ile du Levant, pointe des Pierres de fer, près du Grand Cap.

GNEISS

TEINTES INDÉFINIES. Ile du Levant ; partie Ouest, de la pointe de l'Avis à la calanque de Rioufrède ; partie Est, pointe du phare et rocher de l'Esquillade ; un banc intercalé dans les micaschistes entre le Grand Cap et la calanque du Clocher ; le rocher du Castelas ; la Pointe Liserot.

GRÈS MICACÉ

PSAMMITE. Ile de Bagaud.

GRÈS POREUX

CALCARÉO-SILICEUX. Ile du Levant, anse des Grottes ; Port-Cros, pointe du Tuf et vallon de Port-Cros.

MICASCHISTE

A MICA NOIR. Ile du Levant, pointe de Calerousse et çà et là.

A MICA BLANC, NACRÉ. Ile du Levant, rochers des Pierres de fer.

PHYLLADE

Noir. Giens, calanque du Rabat. Port-Cros, grotte entre la batterie du Sud et la pointe du Cognet. Porquerolles, les Mèdes.

Plissé. Giens, calanque du Rabat.

Satiné, à Séricite. Port-Cros, Porquerolles, Giens.

QUARTZITE

Dur. Giens, partie Ouest ; Porquerolles, massif des Mèdes ; quelques bancs à l'île de Bagaud.

SABLE

Quartzeux blanc. Porquerolles, la Plage d'Argent.
— et *Cardium edule*. Plage de Giens.
— titanifère. Les Pesquiers, l'Accapte.



TABLEAU

DES PRINCIPAUX MINÉRAUX DES ILES D'HYÈRES ET DE GIENS

AMIANTE

ASBESTE fibreuse. Ile du Levant, falaise au Sud du phare.
— granulaire. — —

AMPHIBOLE

ACTINOTE vert clair, fibro-lamelleuse. Ile du Levant, même station.

ANDALOUSITE

CRISTALLISÉE. Cristaux rosâtres dans du quartz blanc. Ile du Levant, pointe de Calerousse, rochers près des ruines du Castelas.

BARYTINE

CRISTALLINE blanche. Giens, chemin de la Madrague, à 200 mètres du Château.

CUIVRE

CARBONATÉ. Giens, pointe d'Escampobariou. Ilot du Petit-Ribaud.

MALACHITE. Ile de Bagaud.

DISTHÈNE

CRISTALLISÉ. Ile du Levant, pointe de Calerousse, partie Nord des Pierres de fer, plage de l'Ane, etc.

FER

Hydroxydé. Entre les feuillets du phyllade. Giens ; Porquerolles ; Port-Cros, entre la Sardinière et la Marma.

— Hématite brune. Giens, en mamelons sur le quartzite au Sud-Ouest du Sémaphore.

Titané (Nigrine). Giens, à l'Accapte. Ile du Levant, pointe de Calerousse.

GRENATS

Communs. Dans le micaschiste. Ile du Levant, rochers des Pierres de fer, chemin du phare entre le cimetière et la statue de Sainte Anne, pointe de Calerousse, plage de l'Ane, etc.

QUARTZ

Blanc. Giens, rocher de Saussure, chemin de la Madrague. Dans les îles, entre les feuillets des phyllades.

Pyramidal. Ile de Bagaud.

STAUROTIDE

Cristallisée. Ile du Levant, du phare à la pointe de Calerousse, plage de l'Ane, calanque de l'Huile, pointe du Russe, sentier du Castelas, etc.

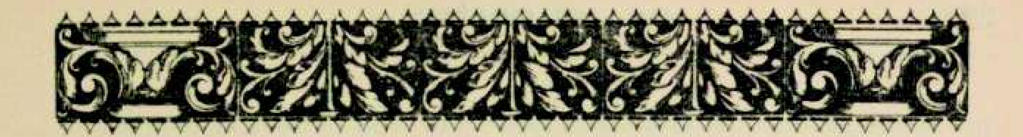
TITANE

Rutile. Ile du Levant, pointe de Calerousse, le Castelas, partie Nord des Pierres de fer, plage de l'Ane, etc.

TOURMALINE

Noire. Ile du Levant, partie Nord des Pierres de fer, pointe de Calerousse, le Castelas, plage de l'Ane, etc.





II

BOTANIQUE

Le meilleur moyen de faire apprécier les richesses naturelles d'une région est d'en publier le catalogue. L'intérêt d'un travail de ce genre se trouve accru lorsque la région étudiée se présente nettement délimitée et particulièrement riche en espèces rares, comme c'est le cas pour les îles d'Hyères. Aussi, ces contrées ont-elles attiré, de tout temps, l'attention des naturalistes. Sans remonter à l'antiquité, il est prouvé que, dès le moyen-âge, les plantes médicinales des îles d'Hyères jouissaient d'une grande réputation. Les apothicaires de Montpellier venaient s'y approvisionner, et nous avons admis, précédemment, la possibilité d'un voyage fait par Rabelais, en leur compagnie, à Porquerolles ou à l'île du Levant (1).

« Ce sont les îles d'Hyères qui, de préférence à la terre ferme, excitèrent d'abord la curiosité des anciens naturalistes, dont aucun n'avait ses pénates dans le Var : Prosper Alpin, Burser, Lobel, Pena, Plumier, Ray, Tournefort, etc. (2).

Depuis, ces régions ont été visitées, au XVII[e] siècle, par Gérard, Darluc et Garidel, qui les citent de temps en temps dans leurs ouvrages. Parmi les botanistes ayant, depuis

---

(1) Voir p. 39.

(2) A. Albert et A. Reynier, *Coup d'œil sur la flore de Toulon et d'Hyères*, p. 14.

un siècle, étudié la flore des îles d'Hyères il faut citer : Robert, de Suffren, Chernaïeff, Montagne, Requien, Agardh, Lauvergne, Loiseleur, Auzende, Rohde, Leukens, Jordan, Bourgeau, Hanry, Hue+, Ollivier, Shuttleworth, Roux, A. Albert, A. Reynier, Flahault, Burnat, etc... En mai 1899, les membres de la Société botanique de France, réunis au nombre de soixante en session extraordinaire à Hyères, vinrent pendant leur séjour herboriser à Port-Cros et aux Pesquiers. Douze ans plus tard, en avril 1911, au cours d'une session tenue également à Hyères, 35 membres de l'Académie internationale de Géographie botanique vinrent visiter Porquerolles et l'Almanarre.

Le catalogue que nous présentons ci-après est le résumé des recherches de nos prédécesseurs, principalement du vénérable abbé Ollivier, — qui herborisa pendant cinquante ans à Porquerolles (1) ; — nous y avons ajouté, pour le rendre aussi complet que possible, les résultats de nos herborisations, de celles de nos regrettés amis Albert et Raine et de nos collègues : MM. Reynier, H. S. Thompson, Coufourier et Coraze, que nous sommes heureux de remercier ici pour leur précieux concours.

Dans notre première édition nous avions réimprimé intégralement le *Catalogue de la Flore de Porquerolles*, publié en 1885, par l'abbé Ollivier, et comprenant 538 espèces de plantes vasculaires. A cette liste déjà longue nous avions ajouté 110 espèces de l'île du Levant, de Port-Cros et de

(1) L'abbé Ollivier débuta comme vicaire à Carcès, il quitta ce poste pour venir à Porquerolles en 1844, où il remplit les fonctions d'aumônier militaire jusqu'à sa mort, survenue le 27 juillet 1896, à l'âge de 82 ans. Outre les importantes recherches qu'il fit sur les plantes et les mollusques de Porquerolles, il avait aussi réuni, dans son petit musée local, des collections d'oiseaux, de poissons, de crustacés, d'insectes, de minéraux et de monnaies anciennes ; toutes choses recueillies exclusivement dans l'île ou sur ses rivages, mais malheureusement dispersées après son décès.

Giens, non indiquées à Porquerolles par l'actif aumônier, portant ainsi à 648 espèces le nombre des plantes vasculaires de ces régions. Or, les renseignements fournis par nos collègues, et des recherches poursuivies depuis vingt-cinq ans, nous permettent de donner actuellement une florule des îles d'Hyères et de la presqu'île de Giens, où le nombre des plantes énumérées se trouve augmenté de plus d'un tiers, soit 882 espèces pour l'ensemble de notre dition, plus 6 hybrides et 54 plantes adventices signalées en notes.

Ce chiffre élevé, pour un territoire aussi restreint, ne doit pas cependant être considéré comme définitif (1), car en dehors des découvertes que réservent encore certaines régions d'un abord difficile, et même les quartiers les mieux explorés, nous pensons que l'on pourra rencontrer, à Giens ou aux îles d'Hyères, les espèces suivantes, ubiquistes ou assez répandues sur le littoral voisin, telles que : *Alyssum calycinum* L., *Biscutella lævigata* L., *Reseda lutea* L., *Dianthus Balbisii* Ser., *Stellaria apetala* Ucria, *Mœnchia octandra* J. Gay, *Cerastium glutinosum* Curt., *Medicago falcata* L., *M. præcox* D. C., *Melilotus alba* Desr., *Lathyrus pratensis* L., *Berula angustifolia* Koch, *Galium elatum* Thuill., *Asperula cynanchica* L., *Valerianella discoida* Lois., *Eupatorium cannabinum* L., *Pulicaria dysenterica* Gaertn., *Rhagadiolus stellatus* Gaertn., *Crepis pulchra* L., *C. virens* L., *Linaria spuria* Mill., *L. Elatine* Mill., *L. minor* Desf., *Veronica Anagallis* L., *Orobanche speciosa* D. C., *Betonica officinalis* L., *Amarantus silvestris* Desf., *Ægilops triuncialis* L., *Asplenium Trichomanes* L., etc.

---

(1) Depuis la publication de la seconde édition, en 1914, nous avons pu encore ajouter 32 espèces à cette florule.

D'autre part, nous avons omis volontairement 28 espèces du catalogue de l'abbé Ollivier, dont la présence à Porquerolles nous semble fort douteuse, à moins qu'elle ne soit due à la culture ou à des cas d'adventicité, ce sont : *Raphanus sativus* L., *Barbarea intermedia* Bor., *Malva rotundifolia* L., *Pelargonium capitatum* Ait., Trifolium purpureum Lois. (1), Glycyrrhiza glabra L., Lathyrus odoratus L., *Ornithopus perpusillus* L., Opuntia Ficus-indica Mill., Mesembrianthemum acinaciforme L., — *Orobanche Trifolii*, *O. Plantaginii*, *O. Ornithopii* (*O. minor* Sutt.) —, Phytolacca dioica L., *Rumex maritimus* L., *Polygonum Roberti* Lois., *Mercurialis biennis* L., *Parietaria erecta* M. K., *Cupressus sempervirens* L., *C. horizontalis* Mill., *Pinus Laricio* Poir., *Allium fistulosum* L., *Phalaris canariensis* L., *Aira caryophyllea* L., *Holcus mollis* L., *Kœleria cristata* Pers., *Triticum vulgare* Vill., *Agropyrum caninum* R. et S.

Les limites géographiques de notre Florule, qui embrasse tout le groupe des îles d'Hyères et la presqu'île de Giens dans son entier, avec ses deux cordons littoraux, sont : au Nord, la route partant de la gare de l'Almanarre et se dirigeant vers la Plage d'Hyères (2), jusqu'à l'extrémité des bois de la Plage que borde, entre la route et la mer, le large fossé de la propriété Godillot ; à l'Est, à l'Ouest et au Sud, la mer est notre unique limite.

Les indications d'habitat, d'époque de floraison, et de degré de fréquence, ne concernent que notre dition.

---

(1) Les espèces imprimées en caractères romains sont mentionnées en notes, comme plantes probablement adventices, subspontanées ou naturalisées.

(2) Exceptionnellement, nous avons signalé quelques espèces rares, poussant dans les prairies humides, immédiatement au Nord de cette route, elles sont toutes indiquées sous la rubrique : Entre l'Almanarre et la Plage.

FLORULE DES ILES D'HYÈRES

ET DE

LA PRESQU'ILE DE GIENS [1]

PLANTES VASCULAIRES

DICOTYLÉDONES

Première Classe. — Thalamiflores

Renonculacées

CLEMATIS, *C. Flammula* L. Haies et buissons. Eté. C., ainsi que la var. *maritima* L. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

C. Vitalba L. Bois et haies. Eté. Plus rare que le précédent sur le littoral. Porquerolles (Ollivier).

THALICTRUM, *T. mediterraneum* Jord. Fossés et marais maritimes. 5-7. Bois de la Plage ; les Pesquiers ; plage de Giens (Albert, Jahandiez) ; entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

ANEMONE, *A. stellata* Lam. Lieux herbeux. 1-5. Commun seulement dans les pelouses maritimes de Giens (Jahandiez).

(1) Abréviations. — C., Commun ; A. C., Assez commun ; A.R., Assez rare ; R., Rare ; T. R., Très rare ; Var., Variété ; ×, Signe d'hybridité. Les époques de floraison sont marquées par les chiffres qui représentent les mois. Les noms de plantes entre parenthèses sont des synonymes.

ADONIS, *A. autumnalis* L. Lieux cultivés. 4-6. A. R. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Coufourier).

RANUNCULUS, *R. Baudotii* Godr. Eaux saumâtres, fossés. 4-5. A. R. Entre les Pesquiers et l'Almanarre (Reynier, Albert) ; entre les Pesquiers et Giens (Jahandiez).

R. saxatilis Balbis. Coteaux boisés, talus. 4-6. Porquerolles (Ollivier).

R. flabellatus Desf. (*R. chœrophyllos* D. C.). Lieux herbeux sablonneux. 4-5. A. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *rufulus* Brot. Porquerolles, bords des champs (Jahandiez).

R. repens L. Mares et fossés humides. 4-7. Prairies maritimes de Giens.

R. bulbosus L. Prairies et bois ombragés. 4-5. Çà et là.

R. Aleœ Willk. (*R. neapolitanus* G. G.). Lieux herbeux et humides. 4-6. A. C. Iles d'Hyères (Puiseux, Albert, Jahandiez, etc.) ; Giens (Jahandiez).

R. sardous Crantz (*R. Philonotis* Ehrh.). Prairies et champs humides. 4-7. Porquerolles (Ollivier).

R. rhœadifolius D. C. Lieux sablonneux inondés l'hiver. 5-6. R. Près de l'Almanarre (F. Raine).

R. parviflorus L. Lieux frais, ombragés. 4-6. A. R. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

R. muricatus L. Champs, bords des fossés. 4-6. A. C. Iles d'Hyères (Jahandiez).

R. arvensis L. Champs et vignes. 5-6. A. C., çà et là, à Porquerolles et Giens (Jahandiez).

FICARIA, *F. grandiflora* Robert. Lieux humides, fossés. 2-4. C. Iles d'Hyères ; Giens.

NIGELLA, *N. damascena* L. Champs et lieux incultes. 5-6. Giens (Coraze).

DELPHINIUM, *D. Ajacis* L. Champs. 6-7. Porquerolles (Ollivier).

D. Requienii D. C. Rochers, broussailles et bois. 6-7. T. R. Porquerolles, sur le rocher des Mèdes, (Requien, *bot. plur.*), près du sémaphore (Shuttleworth) ; se trouve aussi au Langoustier et çà et là, mais rarement, dans les bois de l'île. Nous l'avons cherché en vain à Port-Cros et à l'île du Levant (Jahandiez).

Papavéracées

PAPAVER, *P. setigerum* D. C. Champs et lieux incultes. 4-6. Aux trois îles d'Hyères, C., à Porquerolles ; Giens et l'Almanarre (Jahandiez).

P. Rhœas L. Champs et lieux incultes. 4-6. C., sous diverses variétés, à Porquerolles et à Giens ; Port-Cros, A. R.

P. hispidum Lam. (*P. hybridum* L.). Lieux cultivés et çà et là. 4-6. Iles d'Hyères et Giens (Jahandiez).

GLAUCIUM, *G. flavum* Crantz. Sables maritimes et décombres. 5-8. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

Fumariacées

FUMARIA, *F. capreolata* L. Champs et haies. 4-6. T. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *atrosanguinea* Broch. et Neyr. Port-Cros ; Porquerolles et Giens (Jahandiez).

F. muralis Sonder. Champs. 4-6. Giens, vers la Tour-Fondue (Jahandiez).

F. major Bad. Champs. 4-6. Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

F. parviflora Lam. Cultures 4-6. C., à Giens ; l'Almanarre.

F. officinalis L. Champs et jardins. 3-6. C., à Giens.

F. spicata L. Cultures. 4-6. A. C., à Giens.

Crucifères

RAPHANUS, *R. Raphanistrum* L. Bords des chemins et décombres. 4-6. A. C. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

R. Landra Moretti. Champs sablonneux, rivages maritimes. 4-7. Ile du Levant, baie du Titan ; Port-Cros, à la Palud, dans le Vallon et plage du Sud (Jahandiez).

SINAPIS, *S. arvensis* L. Champs. 4-7. A. C., à Giens (1).

S. incana L., (*Hirschfeldia adpressa* Mœnch). Bords des chemins, lieux incultes. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

S. nigra L. (*Brassica nigra* Koch). Lieux incultes, décombres. 5-7. A. R. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Robert, Hanry) ; l'Almanarre (Jahandiez).

BRASSICA, *B. Robertiana* J. Gay. Fentes des rochers. 3-6. Giens, assez abondant dans les rochers d'Escampobariou (Jahandiez).

ERUCA, *E. sativa* Lam. Champs, lieux incultes. 4-6. A. R. Giens, à la Madrague (Jahandiez).

DIPLOTAXIS, *D. erucoides* D. C. Champs et vignes. 10-6. C. Porquerolles ; Giens.

D. Erucastrum G. G. (*Erucastrum obtusangulum* Reich.). Champs. 5-7. Iles d'Hyères (Huet et W. Herter, n° 214).

D. tenuifolia D. C. Lieux incultes. 6-9. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

D. muralis D. C. Lieux incultes. 5-10. Port-Cros, au Vieux Château (Jahandiez).

D. viminea D. C. Champs, lieux incultes. 4-7. Porquerolles. (Ollivier).

MALCOLMIA, *M. parviflora* D. C. Sables maritimes. 4-5. Porquerolles (Robert, Ollivier), plaine de Bon Renaud ; Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

MATTHIOLA, *M. incana* R. Br. Rochers maritimes, vieux murs. 5-6. Port-Cros (Robert) ; Porquerolles, vers le pha-

(1) *S. dissecta* Lag., de l'Europe méridionale, a été trouvé adventice à Porquerolles (Ollivier).

re (Albert) ; Giens, à la Tour-Fondue (Coraze). Var. *glabrata* Coss. et Kral. Porquerolles (Bourgeau) (1).

M. sinuata R. Br. Sables maritimes. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; aux Pesquiers et à la plage de Giens.

M. tricuspidata R. Br. Sables maritimes. 2-7. Plage de Giens et talus des salins des Pesquiers (Tournefort, *bot. plur.*).

SISYMBRIUM, *S. Thalianum* J. Gay. Lieux sablonneux. 3-5. A. C. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (L. Verguin) ; Giens (Jahandiez).

S. polyceratium L. Lieux incultes, décombres. 5-7. A. R. Ile du Levant (Coufourier) ; Port-Cros, dans le village et à la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

S. officinale Scop. Bords des champs et décombres. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

S. Columnæ Jacq. Champs et lieux incultes. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

NASTURTIUM, *N. officinale* R. Br. Lieux humides, fossés. 5-7. Porquerolles (Ollivier), peut-être cultivé ?

ARABIS, *A. sagittata* D. C. Coteaux boisés. 4-6. A. R. Giens (Jahandiez).

CARDAMINE, *C. hirsuta* L. Cultures et lieux frais. 2-5. C. Iles d'Hyères ; Giens.

ALYSSUM, *A. maritimum* Lam. Sables et rochers maritimes, lieux arides. Fleurit presque toute l'année. T. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

DRABA, *D. verna* L. Bois, lieux sablonneux. 1-4. A. C. Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

BUNIAS, *B. Erucago* L., var. *macroptera* Reich. Champs sablonneux. 4-7. C. Aux trois îles d'Hyères et à Giens.

---

(1) *M. annua* Sweet, de l'Europe méridionale, a été rencontré, naturalisé, aux îles d'Hyères (Huet), à Port-Cros (Robert).

CAPSELLA, *C. Bursa-pastoris* Mœnch. Champs et lieux incultes. 3-12. C.

HUTCHINSIA, *H. procumbens* Desv., var. *diffusa* R. et F. Sables maritimes. 3-5. A. R. Plage de Giens, partie sud (Jahandiez). Var. *crassifolia* Corbière. Rochers schisteux. 3-5. R. Ile du Levant, pointe de Calerousse (Jahandiez).

LEPIDIUM, *L. Draba* L. Champs et bords des chemins. 4-6. C.

L. graminifolium L. Bords des chemins et décombres. 7-11. C.

CAKILE, *C. maritima* Scop., var. *littoralis* Jord. Sables et graviers maritimes. 3-10. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens, les Pesquiers ; plage de Giens.

RAPISTRUM, *R. rugosum* Berg. Champs et lieux incultes. 4-6. C.

R. Linnœanum Boiss. et Reut. Lieux incultes. 4-6. Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez).

Capparidées

CAPPARIS, *C. spinosa* L. Vieux murs et rochers, subspontané. 5-6. Giens, sur les ruines du château (Jahandiez).

Cistinées

CISTUS, *C. albidus* L. Coteaux et bois. 4-6. A. R. Giens, près du Sémaphore ; bois de la Plage (Jahandiez).

C. crispus L. Bois, très localisé. 5-6. Iles d'Hyères (Gérard) ; Porquerolles, vers la Galère (Ollivier, Jahandiez).

C. monspeliensis L. Bois et maquis. 5-6. Giens ; les îles d'Hyères. Var. *affinis* Bert. Porquerolles (Shuttleworth).

C. salvifolius L. Bois et maquis. 4-6. T. C. Giens ; les îles d'Hyères. Var *velutinus* Timb. Porquerolles ; île du Levant (Albert). Var. *elegans* Timb. Porquerolles (Albert).

× *C. florentinus* Lam. (*C. salvifol.-monsp.* Timb.). Maquis, avec les parents. 5-6. A. C. Port-Cros (Jahandiez et L. Verguin).

× *C. porquerollensis* Hanry et Huet (*C. monsp.-salvifol.* Loret et Barr.). Coteaux et bois, parmi les parents. 4-6. A. C. Porquerolles, Giens, les Pesquiers (Hanry et Huet). — × *C. olbiensis* Hanry et Huet. A. R. Porquerolles, (Ollivier, Albert).

HELIANTHEMUM, *H. Tuberaria* Mill. Bois et maquis. 5-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères et à Giens (Tournefort, Grenier et Godron, Jahandiez, etc.)

H. guttatum Mill. Bois sablonneux. 4-6. Polymorphe. C. La race *H. Milleri* Rouy et Fouc. est la plus répandue aux îles d'Hyères (1).

Violariées

VIOLA, *V. tricolor* L. Champs et lieux sablonneux 4-6 Çà et là, à Porquerolles et à Giens. Var. *arvensis* D. C. Porquerolles, plaine Notre-Dame (Jahandiez). Var. *mediterranea* G. G. (*V. Kitaibeliana* Rœm. et Sch.). Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez).

Résédacées

RESEDA, *R. alba* L. Sables maritimes. 4-7. L'Almanarre ; plage de Giens et les Pesquiers. (Albert, Jahandiez).

R. Phyteuma L. Champs, lieux incultes. 3-10. A. C.

R. Luteola L. Champs incultes, bords des chemins. 5-7 A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

(1) *H. cœnum* Dunal, a été indiqué aux îles d'Hyères par Jordan *in* Willkomm, *Ic. et descr. pl. Europ. austro-occid.*, 2, p. 154, mais la présence de cette plante montagnarde et calcicole nous y semble fort douteuse.

Polygalées

POLYGALA, *P. provincialis* Le Grand. Bord des mares. 5-6. R. Entre la gare de la Plage et les Pesquiers (Albert).

P. monspeliaca L. Lieux herbeux, sablonneux. 5-6. A. R. Bois de la Plage (Flahault) ; entre l'Almanarre et la Plage (Huet, Jahandiez).

Frankéniacées

FRANKENIA, *F. hirsuta* L., var. *intermedia* Boiss. Rivages maritimes. 5-7 A. C. Ile du Levant, aux Pierres de fer (Jahandiez) ; Port-Cros (Flahault, Jahandiez) ; Giens et l'Almanarre (Jahandiez). Var. *lœvis* Boiss. Porquerolles (Ollivier, Jahandiez) ; îlots du Petit-Langoustier et du Grand-Ribaud ; Giens, côte sud (Jahandiez) ; les Pesquiers et la plage de Giens (Albert).

F. pulverulenta L. Rivages maritimes. 5-8. Giens, rochers au pied de la Tour-Fondue (Coufourier et Jahandiez).

Caryophyllées

SILENE, *S. inflata* Sm. (*S. Cucubalus* Wib.). Champs, coteaux secs. 4-6. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

S. conica L. Sables maritimes. 4-6. A. R. Entre les Pesquiers et la Plage (Flahault, Jahandiez).

S. nocturna L. Lieux sablonneux arides. 4-6. A .R. Porquerolles, au fort Sainte-Agathe (Jahandiez).

S. gallica L. Champs et lieux sablonneux. 4-6. C. Var. *quinquevulnera* L., aussi commune que le type ; var. *myloptera* Jord. et Fourr. Porquerolles (Albert).

S. nicœensis All. Sables maritimes. 4-6. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers et la plage de Giens (Jahandiez).

S. italica Pers. Bois et coteaux herbeux. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Var *tomentosa* R. et F. Sables maritimes de la presqu'île et de l'isthme de Giens (Albert). Var. *arenicola* Deb. Giens (Albert).

AGROSTEMMA, *A. Githago* L. (*Lychnis Githago* Scop.). Champs et moissons. 4-6. A. R. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Jahandiez).

LYCHNIS, *L. Flos-Cuculi* L., Prairies, lieux herbeux frais. 4-5. R. Giens, vers la Badine (Jahandiez).

L. vespertina Sibth. (*Melandryum pratense* Rœhl.). Lieux ombragés. 4-6. R. Ile du Levant, cours du pénitencier (Jahandiez).

SAPONARIA, *S. Vaccaria* L. (*Gypsophila Vaccaria* Sibth.). Champs. 5-6. A. R. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Ollivier).

DIANTHUS, *D. prolifer* L. (*Tunica prolifera* Scop.). Lieux arides. 5-10. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

D. velutinus Guss. (*Tunica velutina* Fisch. et Mey.). Lieux sablonneux ou pierreux. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

SAGINA, *S. apetala* L. Lieux sablonneux humides. 4-10. C.

S. maritima Don. Sables et pelouses maritimes. 3-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Var. *densa* Jord. Les Pesquiers (Hanry).

ARENARIA, *A. serpyllifolia* L., var. *leptoclados* Reich. Lieux sablonneux. 4-6. Bois de la Plage (Flahault).

STELLARIA, *S. media* Cyr. Lieux cultivés. 3-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

CERASTIUM, *C. glomeratum* Thuill. Lieux herbeux sablonneux. 3-6. C. Var. *corollinum* Fenzl. Port-Cros, bords de la rade ; plage de Giens (Jahandiez).

C. brachypetalum Desp. Champs et lieux sablonneux. 3-6. Porquerolles (Ollivier).

C. semidecandrum L. Lieux herbeux sablonneux. 3-5. Porquerolles (Ollivier).

C. siculum Guss. Pelouses sablonneuses. 4-5. R. Les Pesquiers (Huet) ; plage de Giens (F. Raine).

SPERGULA, *S. arvensis* L. Champs sablonneux. 3-6. Iles d'Hyères (Shuttleworth, Jahandiez) ; Giens (Roux et Reynier).

S. Chieusseana Pomel. Champs sablonneux. 3-6. Iles d'Hyères (Murbeck) ; Porquerolles, plaine de Bon-Renaud ; Giens (Jahandiez).

SPERGULARIA, *S. marginata* Kitt. Sables maritimes. 4-7. Port-Cros ; sur les deux isthmes de Giens (Jahandiez).

S. Dillenii Lebel (*S. media* var. *heterosperma* Fenzl). Sables maritimes. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

S. Heldreichii Foucaud. Lieux humides sablonneux. 5-6. Porquerolles (Shuttleworth) ; l'Almanarre (F. Raine).

S. rubra Pers. Lieux sablonneux arides. 4-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens. Ssp. *arenosa* Foucaud. Port-Cros (Jahandiez).

S. salsuginea Fenzl. Lieux pierreux humides. 5-7. Ile du Levant, vallon des Pierres de fer (L. Verguin).

POLYCARPON, *P. tetraphyllum* L. Champs et lieux sablonneux. 4-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *alsinoides* G. G. Presqu'île de Giens (Reynier) ; sables humides de l'Accapte (Jahandiez).

Linées

LINUM, *L. maritimum* L. Sables et prairies maritimes. 6-8. Les Pesquiers ; bois de la Plage et plage de Giens (Jahandiez).

L. strictum L. Lieux arides. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *cymosum* G. G. Port-Cros ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. gallicum L. Bois sablonneux. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

L. angustifolium Huds. Lieux herbeux. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Var. *ambiguum* Jord. Port-Cros (Shuttleworth) (1).

RADIOLA, *R. linoides* Roth. Lieux sablonneux humides. 5-7. A. R. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

Malvacées

MALVA, *M. silvestris* L. Lieux incultes, décombres. 5-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

M. ambigua Guss. Lieux incultes. 5-7. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez).

M. nicæensis All. Bords des chemins. 4-7. A. R. Porquerolles (Ollivier, Albert) ; isthme de Giens (Roux et Reynier).

M. parviflora L. Lieux incultes, décombres. 4-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; les Pesquiers (Jahandiez).

LAVATERA, *L. arborea* L. Rochers maritimes, vieux murs. 4-8. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; îlot du Petit-Langoustier ; Giens ; îlots de la Ratonnière et la Longue (Jahandiez).

---

(1) *L. usitatissimum* L., souvent cultivé, mais dont l'origine est inconnue, a été rencontré, adventice, à Porquerolles (Jahandiez).

L. cretica L. Lieux incultes, bords des marais. 4-6. A. R. Porquerolles (Legré) ; les Pesquiers (Robert) ; bois de la Plage (Albert).

L. olbia L. Bords des champs et des fossés. 4-7. C. Port-Cros ; Porquerolles, aux Mèdes ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *hispida* G. G. Iles d'Hyères (Huet, Shuttleworth).

ALTHÆA, *A. officinalis.* L. Lieux herbeux humides. 6-9. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; les Pesquiers ; bois de la Plage (Jahandiez).

A. hirsuta L. Lieux sablonneux. 5-7. Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez).

Géraniacées

GERANIUM, *G. purpureum* Vill. Bois. 4-7. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

G. columbinum L. Haies, bois herbeux. 3-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

G. rotundifolium L. Lieux herbeux. 3-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

G. molle L. Bords des chemins. 4-10. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

ERODIUM, *E. malacoides* Willd. Bords des champs. 3-7. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

E. chium Willd. Lieux herbeux secs. 3-6. Porquerolles, sur les talus de la citadelle et au phare (Albert), au Langoustier (Jahandiez).

E. littoreum Lém. Pelouses sablonneuses. 3-6. R. Giens, près de la tour de l'Accapte (Albert).

E. laciniatum Cav. Lieux sablonneux, maritimes. 4-6. R. Sables de Giens (Huet et Jacquin).

E. Botrys Bert. Champs sablonneux. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

E. ciconium Willd. Talus et lieux herbeux. 4-6. Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

E. moschatum L'Hérit. Bords des chemins. 4-9. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Jahandiez).

E. romanum L'Hérit. Champs et talus. 2-9. A. C. Ile du Levant ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

E. cicutarium L'Hérit. Bords des chemins. 3-11. C.

Hypéricinées

HYPERICUM, *H. perfoliatum* L. (*H. ciliatum* Lam.). Coteaux boisés, lieux herbeux. 5-6. Ile du Levant ; Port-Cros ; Giens, vers la Badine (Jahandiez).

H. perforatum L. Champs, lieux incultes. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

H. australe Ten. Talus et bois secs. 4-6. Ile du Levant ; Port-Cros, à la Palud ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez) (1).

Oxalidées

OXALIS, *O. corniculata.* L. Champs, talus. 3-10. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

O. cernua Thunb. (*O. lybica* Viv.). Cultures, bords des chemins. 11-5. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez). — Cette plante, originaire du Cap de Bonne-Espérance, est bien naturalisée sur notre littoral, où elle se propage de plus en plus grâce aux bulbilles qui se développent le long de sa racine (2).

---

(1) L'*Androsæmum hircinum* Spach, de Corse, d'Italie et d'Orient, a été signalé à Port-Cros, par Shuttleworth, probablement importé ; n'a pas été revu depuis.

(2) L'*O. Martiana* Zucc. (*O. floribunda* Link et Otto ; non Lindl.), du Brésil, assez souvent cultivé, a été trouvé subspontané dans un fossé, à l'Almanarre (Jahandiez). — Au sujet de l'introduction en Provence de l'*O. cernua*, voir E. JAHANDIEZ, *Additions à la flore du Var, 2e part. Plantes adventices*. (Annales de la Soc. d'Hist. nat. de Toulon, t. 13, (1928), p. 47).

Zygophyllées

TRIBULUS, *T. terrestris* L. Lieux sablonneux. 4-9. Porquerolles ; les Pesquiers (Jahandiez).

Rutacées

RUTA, *R. angustifolia* Pers. Coteaux pierreux, maquis. 4-6. C. Iles d'Hyères ; le Grand Ribaud ; Giens.

Rhamnées

RHAMNUS, *R. Alaternus* L. Bois et maquis. 2-4. C. Iles d'Hyères ; le Grand Ribaud ; Giens ; bois de la Plage. Var. *integrifolia* Orph. (var. *porquerollensis* Shuttl.). Porquerolles (Shuttleworth).

Térébinthacées

PISTACIA, *P. Lentiscus* L. Maquis, lieux arides. 4-5. T. C. Iles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; bois de la Plage.

Tamariscinées

TAMARIX, *T. gallica* L. Bords des fossés, rivages. 5-8. A. C. Porquerolles ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

T. africana Poir. Rivages maritimes. 4-6. A. C. Ile du Levant, baie du Titan ; Port-Cros ; Porquerolles ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

Monotropées

HYPOPITYS, *H. hypophegea* Don. Parasite sur les racines des pins. 6-8. T. R. Bois de la Plage (F. Raine).

Deuxième Classe. — Caliciflores

Papilionacées

ULEX, *U. europœus* Sm. Lisières des bois. 3-4. R., et probablement introduit. Porquerolles (Ollivier), chemin du phare et à la Courtade (Jahandiez) ; a été cultivé selon Huet.

CALYCOTOME, *C. spinosa* Link. Maquis et bois. 4-5. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

SPARTIUM, *S. junceum* L. Bois. 5-7. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

SAROTHAMNUS, *S. scoparius* Koch. Bois, lieux incultes. 4-5. T. R. Porquerolles (Ollivier), au Langoustier (Roux, et Reynier).

GENISTA, *G. linifolia* L., Bois et maquis. 3-5. Les îles d'Hyères (Tournefort) ; Port-Cros. A. R. ; Porquerolles C. (Shuttleworth, Jahandiez, etc.).

G. candicans L. Bois et coteaux. 3-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens et l'Accapte (Jahandiez).

G. argentea Noul. (*Argyrolobium Linnœanum* Walp.). Bois pierreux, secs. 4-6. Porquerolles (Hanry) (1).

LUPINUS, *L. hirsutus* L. Lieux sablonneux. 4-5. Ile du Levant, au Petit-Avis ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

L. reticulatus Desv. Champs sablonneux. 4-5. Les îles d'Hyères (Grenier et Godron) (2).

---

(1) *G. numidica* Spach, de l'Afrique du Nord, se rencontre naturalisé à Porquerolles, bois vers le phare (Albert), et dans la batterie du Lion (Jahandiez).

(2) *L. Termis* Forsk., originaire d'Orient, a été trouvé subspontané à Porquerolles (Ollivier, Reynier), où il avait été cultivé pour la fumure des champs.

ONONIS, *O. campestris* Koch. Lieux incultes. 5-8. Giens (Jahandiez).

O. mitissima L. Lieux herbeux, humides. 5-6. Iles d'Hyères (Hanry) ; pelouses inondées l'hiver entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

O. reclinata L. Rochers et lieux sablonneux. 5-6. Les îles d'Hyères ; bois de la Plage (Jahandiez). Var. *Linnœi* W. et B. Ile du Levant, vallon et tour du Titan, vallon des Grottes (Jahandiez). Var. *inclusa* Bert. Porquerolles (Bourgeau). Var. *minor* Moris. Les Pesquiers (Huet).

O. breviflora D. C. Coteaux arides. 5-6. Ile du Levant (Herbier de Luynes).

O. ramosissima Desf. Sables maritimes. 6-8. Les Pesquiers (Auzende, Hanry).

ANTHYLLIS, *A. Barba-Jovis* L. Rochers maritimes. 4-6. Les îles d'Hyères (Tournefort) ; île du Levant, pointe Liserot ; Port-Cros, à la Palud ; îlot des Rascasses ; Porquerolles, à l'Alicastre et ravin des Mèdes ; îlot du Petit-Langoustier, très abondant ; Giens, côte Sud (Jahandiez).

MEDICAGO, *M. lupulina* L. Champs, bords des chemins. 4-7. Giens (Jahandiez).

M. sativa L. Cultivé et souvent subspontané aux bords des champs. 6-9. Iles d'Hyères ; Giens.

M. orbicularis All. Champs, lieux arides. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens.

M. scutellata All. Pelouses sèches. 4-6. L'Almanarre (Jahandiez).

M. marina L. Sables maritimes. 4-7. Sables des deux isthmes de Giens, A. C. (Jahandiez).

M. arabica All. (*M. maculata* Sibth.). Lieux herbeux. 4-6. L'Almanarre (Jahandiez).

M. hispida Gærtn. Champs, lieux herbeux. 4-6. C. Polymorphe. Var. *denticulata* Burnat. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez). Var. *lappacea* Burn. Porquerolles (Ollivier) ; bois de la Plage (Flahault). Var. *nigra* Burn. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Roux et Reynier).

M. tribuloides Desr. (*M. truncatula* Gærtn.). Champs et lieux pierreux. 3-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *rectiuscula* Rouy. Ile du Levant ; Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

M. littoralis Rohde. Rivages maritimes. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Var. *breviseta* D. C. Ile du Levant (Jahandiez).

M. Murex Willd. Bord des champs, pelouses. 4-6. A. C. Var *macrocarpa* Moris. Ile du Levant, au Grand-Avis ; Port-Cros (Jahandiez). Var. *sphærocarpa* Burn. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Roux) ; Giens (Roux, Jahandiez).

M. turbinata Willd. Talus herbeux, bords des champs. 3-5. L'Almanarre (Jahandiez).

MELILOTUS, *M. indica* All. (*M. parviflora* Desf.). Pelouses humides, sables maritimes. 5-6. A. C. Ile du Levant, vallon du Titan ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

M. neapolitana Ten. Lieux arides. 4-6. R. Porquerolles (Ollivier).

M. segetalis Ser. (*M. leiosperma* Pomel). Prairies maritimes. 5-6. L'Almanarre (Jahandiez).

M. messanensis All. Pelouses sablonneuses, inondées l'hiver. 4-6. R. Entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

M. elegans Salzm. Lieux pierreux, sablonneux. 4-6. A. R. Iles d'Hyères (Grenier et Godron, Shuttleworth) ; Port-Cros, bords de la rade (Jahandiez) ; Porquerolles (Jordan) ; Giens, à l'Aiguade (Jahandiez).

M. infesta Guss. Prairies maritimes. 5-6. Entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

M. arvensis Wallr. (*M. officinalis* G. G.). Champs, lieux incultes. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Albert).

TRIFOLIUM, *T. patens* Schreb. Prairies, lieux humides. 4-7. R. Bois de la Plage (F. Raine).

T. campestre Schreb. Champs, bords des chemins. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *brachypodium* Albert. Giens, vers la Badine (Albert).

T. fragiferum L. Pelouses, bords des champs. 5-7. Çà et là. Porquerolles (Ollivier).

T. tomentosum L. Lieux herbeux sablonneux. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

T. resupinatum L. Pelouses, bords des chemins. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (1).

T. repens L. Bords des champs, fossés. 4-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

T. nigrescens Viv. Bois, lieux herbeux. 4-6. Les Pesquiers (Jahandiez).

T. suffocatum L. Pelouses sèches, sablonneuses. 4-5. Ile du Levant, au Grand-Avis et vallon des Grottes ; Port-Cros, à l'Estissac et près de la chapelle (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

T. glomeratum L. Lieux pierreux arides. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

T. subterraneum L. Bois et champs sablonneux, 4-6. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (J. Arènes).

---

(1) *T. elegans* Savi (*T. hybridum* L. p. p.), de la France centrale et des Alpes, a été trouvé, probablement importé, aux Pesquiers (F. Raine).

T. isthmocarpum Brot., d'Espagne, du Portugal et du Maroc, a été trouvé, adventice, à Porquerolles, chemin du Langoustier (F. Raine, H.-S. Thompson et Jahandiez).

T. pratense. L. Prés, lieux herbeux. 5-8. C. Iles d'Hyères ; Giens.

T. scabrum. L. Lieux secs. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens.

T. Bocconei Savi. Lieux sablonneux ou arides. 5-7. R. Iles d'Hyères (Robert, Hanry).

T. ligusticum Balb. Champs sablonneux, lieux frais. 4-6. A. R. Iles d'Hyères (Requien, Robert, Hanry) ; île du Levant, aux Pierres de fer et jardin du Château (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

T. arvense L. Lieux herbeux secs. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *longisetum* Boiss. Ile du Levant, lieux arides (Jahandiez) (1).

T. angustifolium L. Pelouses sèches, bords des chemins. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *laxiflorum* Albert. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez) ; Porquerolles, bois sablonneux (Albert).

T. Cherleri L. Lieux herbeux, sablonneux. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

T. stellatum L. Champs secs, bords des chemins. 4-6. T. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

T. lappaceum L. Prairies maritimes, champs. 5-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens, à l'Accapte ; l'Almanarre (Jahandiez).

T. maritimum Huds. Pelouses maritimes. 4-6. Bois de la Plage (Flahault) ; l'Almanarre (Jahandiez).

DORYCNIUM, *D. Jordani* Lor. et Barr. (Espèce dans laquelle rentre le *D. gracile* Jord.). Prairies maritimes. 5-7. Giens, à l'Accapte ; les Pesquiers ; bois de la Plage ; l'Almanarre et plage de Giens (Jahandiez).

---

(1) *T. incarnatum* L., souvent cultivé comme fourrage, a été rencontré à Porquerolles par Shuttleworth, sans doute échappé des cultures ; il doit en être de même pour le *T. purpureum* Lois., espèce orientale, indiquée dans la même île par l'abbé Ollivier.

D. suffruticosum Vill. Bois et coteaux pierreux. 4-6. C. à Porquerolles ; Giens.

BONJEANIA, *B. hirsuta* Reich., var. *incana* Koch. Rivages maritimes et maquis. 4-6. Bagaud ; Porquerolles, C. ; Giens (Jahandiez).

B. recta Reich. (*Lotus rectus* L.). Lieux humides, fossés. 5-7. Ile du Levant, ravin des Serpents ; Port-Cros ; bois de la Plage (Jahandiez).

LOTUS, *L. parviflorus* Desf. Lieux sablonneux secs. 4-5. Ile du Levant, vers le fort l'Arbousier ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Albert) ; Giens (Huet).

L. hispidus Desf. Bois, maquis sablonneux. 5-6. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

L. angustissimus L. Prairies, lieux sablonneux. 4-6. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

L. ornithopodioides L. Champs, lieux herbeux. 4-6. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez) ; Giens (Coraze).

L. edulis L. Coteaux sablonneux, bords des chemins. 4-5. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

L. Allionii Desv. Rochers maritimes. 4-6. C. Iles d'Hyères ; îlot du Grand-Ribaud ; Giens.

L. pedunculatus Cav. Pelouses humides. 6-7. Port-Cros ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. tenuis Kit. Prairies humides. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; les Pesquiers (Jahandiez).

L. decumbens Poir. Lieux saumâtres, prairies maritimes. 6-7. A. R. Iles d'Hyères (Robert, Shuttleworth) ; Giens, à l'Aiguade ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. corniculatus L. Lieux herbeux. 5-9. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

L. uliginosus Schk. Prés humides. 5-7. T. R. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Giens, piste de M. de Beauregard (F. Raine).

TETRAGONOLOBUS, *T. siliquosus* Roth. Prairies humides. 5-6. Bois de la Plage (J. Arènes) ; l'Almanarre (Coraze) (1).

ASTRAGALUS, *A. hamosus* L. Lieux herbeux, sablonneux. 4-6. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez).

BISERRULA, *B. Pelecinus* L. Champs, lieux sablonneux. 4-5. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (F. Raine) (2).

PSORALEA, *P. bituminosa* L. Champs et maquis. 5-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

VICIA, *V. hybrida* L. Bois et lieux herbeux. 4-6. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez) ; Bois de la Plage (Flahault).

V. lutea L., var. *hirta* Lois. (*V. hirta* Balb.). Coteaux pierreux, incultes. 4-6. Porquerolles, au fort Sainte-Agathe ; Giens (Jahandiez).

V. lathyroides L., var. *olbiensis* Fior. et Paol. (*V. olbiensis* Reut.). Bois de pins. 4-6. Iles d'Hyères (Shuttleworth).

V. sativa L. Champs et lieux herbeux. 4-6. A. C., polymorphe. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Var. *macrocarpa* Moris. Porquerolles (Ollivier).

V. angustifolia Reich. Champs et lieux incultes. 4-6. A. C., polymorphe. Var. *segetalis* Koch. Ile du Levant ; Port-Cros ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *Bobartii* Burn. (Var. *typica, uncinata, parviflora* Rouy et *V. pinetorum* Shuttl.). Porquerolles (Shuttleworth), au Langoustier (Jahandiez) (3).

---

(1) *T. purpureus* Mœnch, de l'Europe méridionale et de l'Afrique du Nord, a été trouvé adventice, à Porquerolles, au Grand Langoustier (F. Raine), et à l'Almanarre (F. Raine, Jahandiez).

(2) *Glycyrrhiza glabra* L., de l'Europe méridionale, a été indiqué, par Huet et Hanry, à Porquerolles, dans la plaine Notre-Dame, où il a été planté dans le jardin de la ferme.

(3) M. H.-S. Thompson a décrit, dans le *Journal of Botany* de décembre 1906, p. 409-410, un nouveau *Vicia*, *V. monosperma* Thomps., récolté à Porquerolles, le 9 juin 1906, en deux pieds seu-

V. bithynica L. Bords des champs, fossés. 4-6. Porquerolles (Léveillé) ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez) (1).

V. atropurpurea Desf. Bois, bords des chemins. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Tournefort, Robert, Jahandiez, etc.).

V. dasycarpa Ten. (*V. varia* Host). Champs. 4-6. Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles (Albert) ; bois de la Plage (Flahault).

V. pseudocracca Bert. Bois et maquis. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez). Var. *brevipes* Willk. (*V. elegantissima* Shuttl.). Maquis. R. Ile du Levant, vers le fort l'Arbousier, entre le vallon du Jas-Vieux et celui du Titan, et près la tour du Titan (Albert et Jahandiez) ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles, çà et là (Shuttleworth, Albert, Jahandiez) (2).

V. tetrasperma Mœnch (*Ervum tetraspermum* L.). Champs, broussailles. 4-6. R. Bois de la Plage (Flahault).

V. gracilis Lois. (*Erv. gracile* D. C.). Prairies et bois. 4-6. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, à l'Accapte ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *longepedunculata* Willk. et Lge. L'Almanarre (Jahandiez).

V. pubescens Link (*Erv. pubescens* D. C.). Bois, lieux incultes. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

---

lement. Il résulte d'une notice publiée par M. A. Reynier, dans le « Bulletin de la Société Botanique de France », t. 55 (1908), p. 590-594, que la dite plante pourrait tout au plus prendre la désignation suivante : *V. angustifolia* proles *Thompsoni* Reyn. En mai 1913, au cours d'une excursion botanique à Porquerolles, avec notre aimable collègue M. H.-S. Thompson, nous n'avons pu rencontrer cette forme appauvrie du *V. angustifolia* polymorphe.

(1) *V. purpurascens* D. C., a été rencontré, probablement adventice, aux Pesquiers, par M. F. Raine.

(2) *V. calcarata* Desf., d'Italie et de l'Afrique du Nord, a été trouvé, abondant et adventice, aux Pesquiers et près de l'Almanarre (F. Raine, Jahandiez).

V. disperma D. C. Lieux sablonneux. 4-6. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

V. hirsuta S. F. Gray (*Erv. hirsutum* L.). Champs, lieux incultes. 4-6. Bois de la Plage (Jahandiez).

PISUM, *P. elatius* Marsch. Bieb. Bois et broussailles. 4-6. Ile du Levant, au Grand-Avis, vallon et tour du Titan ; Port-Cros, bois vers l'Estissac, la Palud, etc.... (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, sub. *P. arvense* L.).

LATHYRUS, *L. Aphaca* L. Champs et bois. 4-6. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

L. Ochrus D. C. Champs, lieux incultes. 4-5. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

L. Clymenum L., var. *latifolius* G. G. Lieux incultes, sablonneux. 4-6. Ile du Levant, au Château ; Port-Cros (Jahandiez).

L. articulatus L. Broussailles, bords des chemins. 4-6. Ile du Levant, vallon du Titan (Jahandiez) ; îles d'Hyères Shuttleworth, Huet). Var. *latifolius* Rouy. Iles d'Hyères (Requien).

L. annuus L. Lieux incultes, champs. 4-6. Ile du Levant, vallons des Grottes et du Titan (Jahandiez).

L. hirsutus L. Prairies maritimes. 5-7. Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

L. Cicera L. Cultivé comme fourrage, souvent subspontané. 4-6. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Robert, Albert).

L. sphœricus Retz. Champs, lieux herbeux secs. 4-6. Ile du Levant, au Pénitencier (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

L. angulatus L. Lieux sablonneux. 4-6. Bois de la Plage (Jahandiez).

L. latifolius L., var. *ensifolius* Posp. (*L. ensifolius* Bad.). Haies et bois. 5-7. Giens ; bois de la Plage (Jahandiez) (1).

L. tingitanus L. Lieux incultes, haies. Plante de l'Espagne méridionale et de l'Afrique du Nord, naturalisée. 5-6. T. R. Porquerolles (Ollivier, Hanry), route du Langoustier (Albert, Jahandiez) (2).

SCORPIURUS, *S. subvillosa* L. Bords des champs, lieux arides. 4-6. A. C. Iles d'Hyères (Jahandiez).

ORNITHOPUS, *O. exstipulatus* Thore (*O. ebracteatus* Brot.) Bois, lieux sablonneux. 4-5. Ile du Levant, au Grand-Avis ; Port-Cros, à la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles (Roux, Albert).

O. compressus L. Champs et lieux sablonneux. 4-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez) ; Giens (Legré) ; bois de la Plage (Jahandiez).

CORONILLA, *C. juncea* L. Lieux secs. 3-6. L'Almanarre (Jahandiez).

HIPPOCREPIS, *H. comosa* L. Lieux herbeux secs. 4-7. Porquerolles (Ollivier) (3).

ONOBRYCHIS, *O. Caput-galli* Lam. Lieux secs. 5-6. Bois de la Plage (Flahault).

Rosacées

POTENTILLA, *P. reptens* L. Lieux humides. 4-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

---

(1) *L. odoratus* L., originaire de l'Italie méridionale et souvent cultivé, a été trouvé, probablement adventice, à Porquerolles (Ollivier).

(2) Voir p. 71, note 1.

(3) Roux et Albert ont indiqué l'*H. glauca* Ten., à Porquerolles, mais M. E. Burnat met en doute cette affirmation. Cf. *Flore des Alpes-Maritimes*, t. 2., p. 217.

RUBUS, *R. ulmifolius* Schott (*R. discolor* W. et N., *p. p.*). Haies, lisières des bois. 6-8. C. Iles d'Hyères ; îlot du Grand-Ribaud ; Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre.

R. cœstus L. Bords des champs. 5-6. Porquerolles (Ollivier).

ROSA, *R. sempervirens* L. Haies, fossés. 4-5. Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

R. stylosa Desv., var. *systyla* Baker. Haies, lieux frais. 4-5. Giens (Albert).

R. agrestis Savi. Broussailles, lieux incultes. 4-6. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez).

AGRIMONIA, *A. Eupatoria* L. Champs et bois. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

POTERIUM, *P. Magnolii* Spach. Maquis, bords des chemins. 5-6. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez). Race *Spachianum* (Coss.) Rouy. Porquerolles (Hanry).

PYRUS, *P. amygdaliformis* Vill. Coteaux et bois. 4-5. Port-Cros (Flahault) ; Giens (Jahandiez).

SORBUS, *S. domestica* L. Bois. 5-6. R. et subspontané. Port-Cros (Jahandiez).

Myrtacées

MYRTUS, *M. communis* L. Bois et maquis. 5-7. T. C. Iles d'Hyères ; îlot du Grand-Ribaud ; Giens. Var. *romana* L. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez).

Onagrariées

EPILOBIUM, *E. tetragonum* L., var. *Lamyi* Rapin (*E. Lamyi* F. Schultz). Lieux sablonneux humides. 5-7. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez) (1).

(1) L'*Œnothera biennis* L., originaire de l'Amérique du Nord, se rencontre, naturalisé, sur les sables de la plage de Giens (Jahandiez).

Callitrichacées

CALLITRICHE, *C. stagnalis* Scop. Mares, fossés, ruisseaux. 4-6. R. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Port-Cros, ravin de la Vigie (Jahandiez).

Lythracées

LYTHRUM, *L. Salicaria* L. Bords des ruisseaux, fossés. 6-9. Porquerolles (Ollivier).

L. Hyssopifolia L. Lieux sablonneux, inondés l'hiver. 5-8. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Port-Cros, à la Palud ; Porquerolles, au Langoustier ; Giens, baie du Niel ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. nummularifolium Lois., var. *erectum* Kœhne (*Peplis erecta* Requien). Mares, fossés et lieux humides. 5-9. T. R. Les Pesquiers (Robert, sub *P. Portula* L.).

Cucurbitacées

ECBALLIUM, *E. Elaterium* Rich. Lieux incultes, décombres. 5-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

Portulacacées

PORTULACA, *P. oleracea* L. Champs, jardins, bords des chemins. 5-10. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

Paronychiacées

PARONYCHIA, *P. cymosa* Lam. Lieux sablonneux. 5-6. T. R. ou nul. Iles d'Hyères (Grenier et Godron).

P. echinata Lam. Maquis sablonneux. 4-6. R. Porquerolles, pointe Malbousquet (Jahandiez).

P. argentea Lam. Lieux herbeux, sablonneux. 4-6. R. Porquerolles, au pied du fort Sainte-Agathe (Reynier, Jahandiez).

HERNIARIA, *H. cinerea* D. C Lieux sablonneux. 5-7. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

CORRIGIOLA, *C. littoralis* L. Sables humides. 4-10. Porquerolles (Ollivier), à la Courtade (Jahandiez).

Crassulacées

TILLÆA, *T. muscosa* L. Lieux sablonneux frais. 3-5. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Jahandiez).

SEDUM, *S. stellatum* L. Rochers et vieux murs. 4-6. R. Port-Cros (Auzende, Huet).

S. rubens L. Rochers, lieux arides. 4-6. Les îles d'Hyères (Auzende) ; île du Levant, pointe de Calerousse et tour du Titan ; Port-Cros, rochers de la rade et près de la chapelle (Jahandiez) ; Porquerolles, rochers au-dessous de la batterie du Lion (Reynier, Jahandiez).

S. cœspitosum D. C. Lieux secs, arides. 4-6. Iles d'Hyères (Robert, Auzende) ; les Pesquiers (Robert, Hanry).

S. altissimum Poiret (*S. nicœense* All.). Rochers et vieux murs. 6-7. Giens (Jahandiez).

COTYLEDON, *C. Umbilicus-Veneris* L. (*Umbilicus pendulinus* D. C.). Rochers et murs. 4-7. C. Iles d'Hyères ; Giens (1).

Ficoïdées

MESEMBRIANTHEMUM, *M. nodiflorum* L. Sables et rochers maritimes. 4-6. T. R., ou nul. Porquerolles (Ollivier) (2).

---

(1) CACTÉES. — L'*Opuntia Ficus-indica* Mill. (*Cactus Ficus-indica* L.), originaire du Mexique, est depuis longtemps, planté et naturalisé sur les rochers et les vieux murs aux îles d'Hyères et à Giens.

(2) *M. edule* L., et *M. acinaciforme* L., originaires du Cap de Bonne-Espérance, sont naturalisés abondamment, surtout autour

Ombellifères

ERYNGIUM, *E. maritimum* L. Sables maritimes. 7-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

E. campestre L. Champs et lieux arides. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

DAUCUS, *D. gummifer* Lam. Rochers maritimes. 6-9. Port-Cros (Shuttleworth).

D. Gingidium L. Rochers et sables maritimes. 5-7. Giens, à la Tour-Fondue (Coraze) ; Port-Cros (Jahandiez).

D. mauritanicus L. Bois et rivages maritimes. 5-7. Porquerolles (Albert) ; Giens, sables de l'Accapte (Jahandiez).

D. maximus Desf. Bois, bords des chemins. 4-7. Port-Cros ; les Pesquiers ; bois de la Plage (Flahault, Jahandiez).

D. Bocconei Guss. Rocailles et coteaux maritimes. 6-8. Port-Cros (Huet, Shuttleworth, Jahandiez).

D. maritimus Lam. Sables maritimes. 5-8. Plage de Giens (Jahandiez).

D. Carota L. Champs, lieux incultes. 5-10. C. Iles d'Hyères ; bois de la Plage ; l'Almanarre (1).

ORLAYA, *O. maritima* Koch (*Daucus pumilus* J. Ball). Sables maritimes. 4-6. Giens, vers la Badine ; les Pesquiers (Jahandiez).

---

des vieilles batteries, aux îles d'Hyères, au Grand-Ribaud, à Giens et aux Pesquiers. Voir p. 91, note 1.

Tetragonia expansa Murr., d'Australie, Nouvelle-Zélande et Japon, quelquefois cultivé, a été trouvé subspontané à Porquerolles, bord de la rade et route du phare (Jahandiez).

(1) *D. muricatus* L., et *D. aureus* Desf., d'Italie, d'Espagne et de l'Afrique du Nord, ont été trouvés, adventices, près de l'Almanarre (F. Raine).

Artedia squamata L., originaire de Grèce, a été rencontré, adventice, entre l'Almanarre et la Plage (F. Raine).

CAUCALIS, *C. leptophylla* L. (*Torilis leptophylla* Reich.). Champs, lieux incultes. 5-6. Ile du Levant (Albert).

TORILIS, *T. nodosa* Gærtn. Lieux incultes, haies. 4-7. Iles d'Hyères ; l'Almanarre (Jahandiez).

T. heterophylla Guss. Lieux secs. 4-7. Ile du Levant (Jahandiez).

T. helvetica Gmel. Champs, fossés, buissons. 5-8. Iles d'Hyères (1).

CRITHMUM, *C. maritimum* L. Rochers et sables maritimes. 6-10. C. Iles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; la Ratonnière et la Longue ; les Pesquiers ; l'Almanarre

FŒNICULUM, *F. vulgare* Mill. (*F. officinale* All.). Bords des champs, lieux secs. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

ŒNANTHE, *Œ. pimpinelloides* L. Prairies humides, marais. 5-7. Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

Œ. Lachenalii Gmel. Marais. 7-9. R. Port-Cros, bord de la rade (Jahandiez).

Œ. globulosa L. Lieux humides, marais. 4-6. Porquerolles (Albert) ; presqu'île de Giens (Albert, Jahandiez). Var. *olbiensis* Burnat (*Œ. olbiensis* R. et C.). Porquerolles (Requien), au Langoustier (Jahandiez) (2).

BUPLEURUM, *B. protractum* Hoffm. et Link (*B. intermedium* Steud.). Champs, lieux cultivés. 5-6. R., peut-être adventice. Porquerolles, près du village (Jahandiez).

---

(1) *Ferula communis* L., a été indiqué aux îles d'Hyères par Garidel et Hanry, par ce dernier probablement sur la foi de Gérard, (*Flora Galloprovincialis*, p. 245), aucun botaniste ne l'a signalé depuis, et nous avons cherché en vain, dans les trois îles et à Giens, cette plante assez répandue autour d'Hyères, existant aussi entre l'Almanarre et San-Salvadour.

(2) *Capnophyllum peregrinum* Brot., d'Italie, d'Espagne, d'Algérie et d'Orient, a été trouvé adventice, entre l'Almanarre et la Plage (F. Raine).

B. tenuissimum L. Lieux herbeux sablonneux. 7-10. Les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

B. semicompositum L. (*B. glaucum* Rob. et Cast.). Sables maritimes. 4-5. Les Pesquiers (Huet et Jacquin) ; l'Almanarre (Jahandiez) (1).

BUNIUM, *B. Bulbocastanum* L. Champs et maquis sablonneux. 5-7. Ile du Levant, vers le fort l'Arbousier ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

AMMI, *A. majus* L. Champs incultes. 6-8. Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

A. Visnaga Lam. Lieux sablonneux. 7-9. R. Ile du Levant, abondant dans le vallon des Pierres de fer en 1907, nous ne l'avons pas retrouvé depuis (Jahandiez).

HELOSCIADIUM, *H. nodiflorum* Koch. Marais et fossés. 5-7. Port-Cros (Jahandiez).

APIUM, *A. graveolens* L. Lieux marécageux. 6-9. Port-Cros ; Giens, rivages sud de l'étang des Pesquiers (Jahandiez).

RIDOLFIA, *R. segetum* Moris. Champs, lieux incultes. 6-8. R. Entre l'Almanarre et la Plage (F. Raine, Jahandiez).

SCANDIX, *S. Pecten-Veneris* L. Lieux cultivés. 2-5. Iles d'Hyères ; Giens.

ECHINOPHORA, *E. spinosa* L. Sables maritimes. 7-10. Porquerolles (Ollivier), bords de la rade ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

SMYRNIUM, *S. Olusatrum* L. Haies, fossés, lieux frais. 3-5. Iles d'Hyères ; Giens.

(1) *B. Fontanesii* Guss., d'Orient, a été rencontré, adventice, dans un champ sablonneux, entre l'Almanarre et la Plage (F. Raine, Jahandiez).

Araliacées

HEDERA, *H. Helix* L. Murs, rochers et arbres. 9-10. Iles d'Hyères ; Giens.

Troisième Classe. — Monopétales

Caprifoliacées

SAMBUCUS, *S. nigra* L. Haies et buissons. 5-6. Porquerolles (Ollivier).

LONICERA, *L. implexa* Ait. Bois et maquis. 4-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; bois de la Plage.

Rubiacées

RUBIA, *R. peregrina* L. Haies, bois, lieux pierreux. 5-7. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

GALIUM, *G. elongatum* Presl. Lieux humides. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

G. debile Desv., var. *congestum* G. G. Prairies humides, marais. 5-7. Giens, à l'Accapte ; l'Almanarre (Jahandiez); plage de Giens (H.-S. Thompson).

G. Aparine L. Haies, buissons. 5-9. Port-Cros, dans le Vallon ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

G. tricorne With. Champs. 4-6. Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

G. saccharatum All. Champs et lieux incultes. 3-5. Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

G. divaricatum Lam. Coteaux secs. 5-6. Iles d'Hyères (Robert) ; Porquerolles (Ollivier). Var. *leiocarpon* Batt. (Var. *gracile* Rouy). Porquerolles (Burnat, Reynier).

G. litigiosum D. C. Lieux sablonneux. 5-7. L'Almanarre (Jahandiez).

G. decipiens Jord. Lieux arides. 5-6. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez).

G. murale All. Rochers et sables maritimes. 4-6. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

G. minutulum Jord Rochers et broussailles. 5-6. Ile du Levant, sous les buissons à la tour du Titan, maquis vers le fort l'Arbousier et vallon des Grottes ; Port-Cros, rochers des bords de la rade et calanque de la Fausse-Monnaie (Jahandiez) ; Porquerolles, à la pointe des Mèdes (Jordan, Ollivier), sous les pins dans la partie orientale de l'île (Albert), et dans la partie occidentale (Reynier).

G. verum L. Lieux herbeux, talus. 4-9. Iles d'Hyères ; Giens.

VAILLANTIA, *V. muralis* D. C. Rochers, murs, sables maritimes. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; îlot du Petit-Langoustier ; Giens ; bois de la Plage ; plage de Giens (Jahandiez).

CRUCIANELLA, *C. maritima* L. Sables maritimes. 5-8. Porquerolles, plage de la Courtade ; Giens, vers la Badine ; les Pesquiers ; Sud de la plage de Giens (Jahandiez).

C. angustifolia L. Lieux secs, pierreux. 5-7. Port-Cros (Flahault).

SHERARDIA, *S. arvensis* L. Champs, lieux herbeux. 4-7 C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

Valérianées

CENTRANTHUS, *C. ruber* D. C. Murs, rochers. 4-7. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

C. Calcitrapa D. C. Lieux pierreux, sablonneux. 4 6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

VALERIANELLA, *V. Auricula* D. C. Champs, lieux incultes. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

V. puberula D. C. Champs, lieux sablonneux. 3-6. Porquerolles (Ollivier), autour du fort Alicastre et plaine Notre-Dame (Jahandiez).

V. eriocarpa Desv. Champs. 4-6. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Legré).

V. truncata Betcke. Lieux incultes, chemins. 4-6. Porquerolles (H.-S. Thompson).

Dipsacées

DIPSACUS, *D. silvestris* Mill. Fossés, lieux incultes. 5-7. Port-Cros, à Port-Man ; Porquerolles à l'Aiguade et au Langoustier ; l'Almanarre (Jahandiez).

KNAUTIA, *K. integrifolia* Bert. (*K. hybrida* Coult.). Lieux sablonneux. 5-7. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez) ; Giens (Roux).

SCABIOSA, *S. maritima* L. Lieux incultes. 6-9. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre. Var. *atropurpurea* G. G. Porquerolles (Ollivier), lieux herbeux vers le phare (Albert).

Composées

Sous-Famille I. — CORYMBIFÈRES (*Radiées*)

PHAGNALON, *P. saxatile* Cass. Rochers, vieux murs. 4-7. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

ERIGERON, *E. canadensis* L. Originaire de l'Amérique du Nord, depuis longtemps naturalisé dans les champs. 5-10. A. C. Porquerolles ; Giens ; les Pesquiers.

CONYZA, *C. ambigua* D. C. Champs, lieux incultes. 5-10. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

ASTER, *A. Tripolium* L. Sables et marais maritimes. 7-10. Port-Cros ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

A. acris L. Bords des chemins, coteaux. 9-11. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

BELLIS, *B. perennis* L. Lieux herbeux. 3-11. C. Les îles d'Hyères ; Giens.

B. silvestris Cyr. Talus, bords des chemins. 9-11. Port-Cros (Flahault) ; Giens (Jahandiez).

B. annua L. Lieux sablonneux, maritimes. 1-5. Porquerolles (Ollivier), plaine de Bon-Renaud ; Giens ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

SENECIO, *S. vulgaris* L. Cultures. 1-12. T. C. Iles d'Hyères ; Giens.

S. lividus L. Bois, lieux incultes. 4-6. Port-Cros (Flahault), côte Sud (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, F. Raine) ; Giens, vers Escampobariou (Jahandiez).

S. crassifolius Willd. Rochers et sables maritimes. 3-5. Ile du Levant, vers le fort l'Arbousier ; Porquerolles, à la batterie des Mèdes ; îlot du Petit-Langoustier ; Giens, vers Escampobariou ; plage de Giens (Jahandiez).

S. Cineraria D. C. (*Cineraria maritima* L.). Rochers et sables maritimes. 5-7. T. C. Aux trois îles d'Hyères ; Bagaud ; le Grand-Ribaud ; Giens ; l'Almanarre ; plage de Giens ; les Pesquiers.

INULA, *I. crithmoides* L. Marais, sables maritimes. 8-10. Giens ; les Pesquiers ; bois de la Plage ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

I. Conyza D. C. (*Conyza squarrosa* L.). Lisière des bois. 6-9. R. Porquerolles, route des Mèdes, près de Notre-Dame (Jahandiez).

I. graveolens Desf. (*Cupularia graveolens* G. G.). Lieux arides, sablonneux. 8-11. Ile du Levant (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier), plaine de Bon-Renaud ; le Grand-Ribaud ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

I. viscosa Ait. (*Cup. viscosa* G. G.). Champs, lieux incultes. 9-11. T. C. Iles d'Hyères ; Giens ; plage de Giens.

PULICARIA, *P. odora* Reich. Bois, coteaux secs. 6-8. C. Iles d'Hyères ; Giens.

P. sicula Moris. Pelouses humides, fossés. 8-10. T. R. Les Pesquiers (Robert, Hanry).

HELICHRYSUM, *H. Stœchas* D. C. Coteaux pierreux, rochers et sables maritimes. 5-7. C. Iles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers. Var *maritimum* Jord. et Fourr. Ile du Levant ; Port-Cros, à Port-Man ; Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage (Albert). Var. *brachycladum* Jord. et Fourr. Porquerolles, sables maritimes (Albert).

GNAPHALIUM, *G. luteo-album* L. Lieux humides, sablonneux. 5-9. Port-Cros ; Porquerolles ; les Pesquiers (Jahandiez).

FILAGO, *F. eriocephala* Guss. Lieux sablonneux. 5-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Requien, Jordan, Jahandiez, etc.).

F. gallica L. (*Logfia subulata* Cass. ; *L. gallica* Coss. et G.). Lieux incultes, sablonneux. 5-7. Port-Cros (Flahault, Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

F. tenuifolia Presl. Lieux sablonneux arides. 5-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

EVAX, *E. pygmœa* Brot. Sables maritimes. 4-6. Porquerolles (Hanry, Ollivier) ; bois de la Plage (Flahault) ; l'Almanarre et plage de Giens (Jahandiez).

ARTEMISIA, *A. glutinosa* J. Gay. Sables maritimes. 8-10. Les Pesquiers ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. gallica Willd. Marais et sables maritimes. 9-10. Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez) (1).

CALENDULA, *C. arvensis* L. Champs et lieux incultes. Presque toute l'année. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *bicolor* D. C. Entre la Plage et l'Almanarre (Jahandiez). Ssp. *macroptera* Rouy. Ile du Levant, au Grand-Avis (Jahandiez).

CHRYSANTHEMUM, *C. segetum* L. Champs. 4-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens.

C. Myconis L. Champs et lieux incultes. 3-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez) (2).

ANTHEMIS, *A. mixta* L. (*Chamomilla mixta* G. G.). Champs, lieux sablonneux. 4-9. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

A. fuscata Brot. Lieux sablonneux humides. 2-5. Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. arvensis L. Champs, lieux herbeux. 5-7. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (F. Raine).

---

(1) *A. arborescens* L., de l'Europe méridionale et de l'Afrique du Nord, est naturalisé, depuis longtemps, et abondant autour du Vieux Château de Port-Cros (Jahandiez). Voir la note 2, p. 131.

(2) *C. coronarium* L. et sa var. *discolor* Batt., de l'Europe méridionale et de l'Afrique du Nord, se rencontrent subspontanés à Port-Cros et Porquerolles (Jahandiez).

Il y a lieu de signaler, au point de vue horticole, que le premier Anthémis à fleurs jaunes aurait été obtenu de semis, à Porquerolles, en 1842, par M. Goutant, horticulteur. Cette plante est considérée, par quelques auteurs, comme hybride entre *C. coronarium* L., et *C. frutescens* L., des Canaries, depuis longtemps cultivé en Provence, ce que semble confirmer la rareté des graines. Cf. *Journal d'Horticulture pratique de Bruxelles*, t. 2, (1844), p. 149.

A. maritima L. Sables maritimes. 5-8. R. Porquerolles (Ollivier, Roux) (1).

ANACYCLUS, *A. clavatus* Pers. Champs, bords des chemins. 5-7. R. Giens (Roux) ; l'Almanarre (F. Raine).

A. radiatus Lois. Lieux incultes, sables maritimes. 5-7. Port-Cros (Flahault) ; Giens, près du village ; les Pesquiers ; bois de la Plage (Jahandiez).

DIOTIS, *D. candidissima* Desf. (*D. maritima* Sm.). Sables maritimes. 6-9. Les Pesquiers ; plage de Giens. C. (Jahandiez)

ASTERISCUS, *A. spinosus* G. G. Lieux secs, bords des chemins. 5-7. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre. Var. *Chevalieri* Coste. Presqu'île de Giens (J. Chevalier).

A. aquaticus Less. Lieux sablonneux, inondés l'hiver. 6-7. Porquerolles (Ollivier, Huet) ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. maritimus Less. Falaises, rochers maritimes. 4-6. Giens (Flahault), entre la pointe de Portangaier et la Tour-Fondue (Jahandiez).

SOUS-FAMILLE II. — Cinarocéphales (*Flosculeuses*)

GALACTITES, *G. tomentosa* Mœnch. Lieux incultes, bords des champs. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

TYRIMNUS, *T. leucographus* Cass. Lieux incultes secs. 4-5. A. C. Aux îles d'Hyères ; l'Almanarre (Jahandiez).

SILYBUM, *S. Marianum* Gærtn. Lieux incultes, bords des chemins. 5-7. Port-Cros (Flahault), talus dans le village (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Jahandiez).

(1) *Matricaria glabra* Nym., d'Espagne et de l'Afrique du Nord, a été trouvé, adventice, dans un champ sablonneux près de l'Almanarre (F. Raine).

CARLINA, *C. lanata* L. Lieux incultes secs. 7-8. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, fossés près du village (L. Verguin et Jahandiez).

C. corymbosa L. Bords des chemins. 7-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre ; plage de Giens.

CIRSIUM, *C. trispinosum* Mœnch (*Chamœpeuce Casabonæ* D. C.). Maquis, lieux pierreux. 6-8. Ile du Levant, chemin des Pierres de fer et çà et là dans tous l'île (Casabona, Bertier, Robert, Huet, Chambeiron, Jahandiez, etc.). Seule station française en dehors de la Corse ; voir p. 174, note 1 (1).

C. lanceolatum Scop. Lieux incultes 6-10. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *hypoleucum* D. C. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Shuttleworth).

C. crinitum Boiss. Décombres, lieux incultes. 6-10. R. Port-Cros, à l'ancienne fabrique de soude de Port-Man (Shuttleworth).

C. arvense Scop. Champs, lieux incultes. 6-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

CARDUUS, *C. tenuiflorus* Curt. Lieux incultes. 5-7. Ile du Levant, vallons du Titan et des Pierres de fer ; Port-Cros, à la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

C. pycnocephalus L. Bords des chemins, lieux incultes. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens.

LEUZEA, *L. conifera* D. C. (*Centaurea conifera* L.). Bois, coteaux pierreux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

CENTAUREA, *C. Jacea* L. Prés, lieux herbeux frais. 5-9. Porquerolles (Ollivier).

C. collina L. Bords des champs. 6-8. Porquerolles (Ollivier).

---

(1) *C. syriacum* Gærtn. (*Notobasis syriaca* Cass.), de Corse, d'Orient et de l'Afrique du Nord, a été trouvé, adventice, entre l'Almanarre et la Plage, dans un champ de blé (F. Raine).

C. solsticialis L. Champs, lieux incultes. 7-9. C. Iles d'Hyères ; Giens (1).

C. melitensis L. Lieux incultes. 5-7. Ile du Levant (Legré), au Titan, au Grand-Avis et chemin du vallon des Grottes (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Albert).

C. Calcitrapa L. Décombres, lieux incultes. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (2).

C. aspera L. Bords des champs. 6-9. Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

MICROLONCHUS, *M. salmanticus* D. C. (*M. Clusii* Spach). Champs, lieux secs. 5-8. R. L'Almanarre, peut-être adventice ? (F. Raine).

CENTROPHYLLUM, *C. lanatum* D. C. (*Carthamus lanatus* L.). Lieux incultes, chemins. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

STÆHELINA, *S. dubia* L. Bois, coteaux secs. 5-7. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

SOUS-FAMILLE III. — *Liguliflores*

SCOLYMUS, *S. hispanicus* L. Bords des chemins, lieux incultes. 6-8. C. Iles d'Hyères ; les Pesquiers ; plage de Giens.

CICHORIUM, *C. Intybus* L. Bords des champs. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

HEDYPNOIS, *H. polymorpha* D. C. Champs, lieux incultes. 4-6. C., polymorphe. Var. *rhagadioloides* Rouy, Port-Cros (Jahandiez) ; var. *monspeliensis* Rouy, îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez) ; var. *mauritanica* Rouy, îles d'Hyères (Shuttleworth).

(1) *C. nicæensis* All., d'Italie et d'Espagne, a été rencontré, adventice, entre l'Almanarre et la Plage (F. Raine).

(2) *C. napifolia* L., de Corse, Italie, Espagne et Afrique du Nord, a été rencontré, adventice, dans un champ inculte entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

HYOSERIS, *H. radiata* L. Bords des chemins, rochers maritimes. 3-5. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

SERIOLA, *S. œtnensis* L. Champs, lieux sablonneux. 4-6. Ile du Levant (Hanry) ; Port-Cros ; Giens (Flahault).

HYPOCHŒRIS, *H. radicata* L. Lieux herbeux, sablonneux. 5-9. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

H. glabra L. Champs sablonneux. 5-7. Iles d'Hyères (Shuttleworth, Jahandiez) ; Giens (Jahandiez).

THRINCIA, *T. tuberosa* D. C. Lieux herbeux frais. 5-11. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

T. hirta Roth. Pelouses, champs sablonneux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

HELMINTHIA, *H. echioides* Gærtn. Lieux incultes, talus. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

UROSPERMUM, *U. Dalechampii* Desf. Champs, lieux incultes. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

U. picroides Desf. Bords des chemins. 5-6. A. C. Iles d'Hyères (Jahandiez). Var. *asperum* Duby. Iles d'Hyères (Shuttleworth).

PODOSPERMUM, *P. laciniatum* D. C. Lieux herbeux. 4-6. L'Almanarre (Jahandiez).

TRAGOPOGON, *T. orientalis* L. Pelouses fraîches. 5-6. L'Almanarre (Jahandiez).

T. crocifolius L. Lieux herbeux. 4-6. Port-Cros (Jahandiez).

T. australis Jord. Talus herbeux, bords des champs. 4-6. Port-Cros, à l'Eminence ; Giens (Jahandiez).

GEROPOGON, *G. glaber* L. Champs, lieux herbeux. 4-5. Bords du chemin de l'Almanarre à la Plage (Jahandiez).

CHONDRILLA, *C. juncea* L. Champs, bords des chemins. 6-9 C. Iles d'Hyères ; Giens.

TARAXACUM, *T. officinale* Wigg. Lieux herbeux frais. 3-9. Porquerolles (Ollivier).

T. gymnanthum D. C. Pelouses sèches. 8-11. Giens sur les ruines du château (F. Raine, Jahandiez).

LACTUCA, *L. saligna* L. Lieux pierreux. 6-8. Porquerolles (Ollivier).

L. Scariola L. Lieux incultes. 6-10. Port-Cros ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. virosa L. Bois, maquis pierreux. 6-9. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

SONCHUS, *S. oleraceus* L. Lieux cultivés. 4-11. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *lacerus* Wallr. Porquerolles (Bertrand) ; Giens (H. Sietti).

S. asper Vill. Lieux cultivés, chemins. 5-10. Porquerolles (Ollivier, Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

S. glaucescens Jord. Rochers maritimes. 5-6. Aux trois îles d'Hyères ; îlot du Petit-Langoustier ; Giens, toute la côte Sud (Jahandiez).

S. maritimus L. Marais maritimes. 5-9. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens, à l'Accapte ; bois de la Plage ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

PICRIDIUM, *P. vulgare* Desf. Bords des champs, rivages maritimes. 10-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers. Var. *maritimum* Boiss. Porquerolles, vers les Mèdes (Albert).

ZACINTHA, *Z. verrucosa* Gærtn. Lieux incultes, herbeux. 5-6. Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Flahault).

PTEROTHECA, *P. nemausensis* Cass. Champs, lieux herbeux. 3-5. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *gracilis* Rouy. Giens, bois de l'Accapte (F. Raine).

TOLPIS, *T. barbata* Willd. Lieux sablonneux. 5-7. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

T. virgata Bert. Lieux incultes. 6-7. Iles d'Hyères (Requien, Shuttleworth) ; île du Levant, au Grand-Avis ; Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

CREPIS, *C. fœtida* L. (*Barkhausia fœtida* D. C.). Lieux incultes secs. 5-8. C. Iles d'Hyères ; Giens.

C. taraxacifolia Thuill. (*B. taraxacifolia* D. C.). Lieux herbeux. 4-7. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

C. recognita Hall. (*B. recognita* D. C.). Coteaux secs. 4-7. Porquerolles (Shuttleworth, Ollivier) ; Giens ; les Pesquiers (Roux).

C. bursifolia L. (*B. bursifolia* Spreng.). Lieux incultes, chemins. 4-6. Porquerolles (Roux), sur la place du village (Jahandiez) (1).

C. leontodontoides All. (*B. Leontodon* D. C., *Prenanthes Negrelii* Req.). Coteaux, lisières des bois. 5-6. Iles d'Hyères (Requien, Shuttleworth) ; île du Levant (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Roux), bois, le long du chemin des Mèdes (Albert).

C. bulbosa Tausch. Sables maritimes. 4-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens.

ANDRYALA, *A. integrifolia* L. Bois, champs incultes. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

HIERACIUM, *H. Pilosella* L. Lieux sablonneux secs. 5-7. Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

H. pseudopilosella Ten. ssp. *tenuicaule* Naeg. et Peter. Coteaux boisés. 5-7. Porquerolles (St-Yves).

H. praecox Schultz-Bip. ssp. *ovalifolium* (Jord.) Sudre. Bois. 4-6. Port-Cros, bois de l'Estissac (Jahandiez).

---

(1) L'indigénat de cette plante, assez répandue en Provence, — mis en doute par un certain nombre de floristes, — a été établi par MM. A. Reynier et Marnac, dans leur *Flore des Bouches-du-Rhône*, p. 66-67. Cependant, dans le Var, nous ne pouvons la considérer que comme complètement naturalisée.

Ambrosiacées

XANTHIUM, *X. spinosum* L. Lieux vagues, décombres. 7-10. R. Iles d'Hyères (Shuttleworth).

X. strumarium L. Lieux sablonneux frais. 6-9. Ile du Levant, baie du Titan ; Porquerolles, bords de la rade ; les Pesquiers (Jahandiez).

X. italicum Moretti (*X. echinatum* Murr.). Lieux sablonneux maritimes. 7-9. R. Porquerolles, bords de la rade ; sables à la lisière des bois de la Plage (Jahandiez) (1).

Lobéliacées

LAURENTIA, *L. Michelii* D. C. Lieux humides, sablonneux. 5-7. Iles d'Hyères (Hanry, Shuttleworth) ; Port-Cros, à la Palud (Jahandiez) ; Giens, au Sud de l'étang des Pesquiers (Robert, Reynier).

Campanulacées

JASIONE, *J. montana* L. Bois sablonneux, maritimes. 5-8. Les Pesquiers ; bois de la Plage (Jahandiez).

SPECULARIA, *S. falcata* A. D. C. Lieux pierreux. 4-6. R. Ile du Levant (Robert, Hanry).

CAMPANULA, *C. Erinus* L. Rocailles, vieux murs. 4-6. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

C. Rapunculus L. Haies, buissons et bois. 5-7. Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

Ericinées

ARBUTUS, *A. Unedo* L. Bois, maquis. 9-11. T. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens.

---

(1) L'*Ambrosia tenuifolia* Spreng., de l'Amérique du Sud, se rencontre, naturalisé depuis 20 ans, à Porquerolles, fossés vers le Préventorium (Jahandiez). Voir p. 61, note 2.

CALLUNA, *C. vulgaris* Salisb., var. *longipetala* Rouy. Bois sablonneux. 7-10. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

ERICA, *E. scoparia* L. Bois et maquis. 5-6. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

E. arborea L. Bois et maquis. 2-5. T. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers.

Primulacées

ASTEROLINUM, *A. stellatum* Link et Hoffm. Bois, lieux secs. 3-5. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

CORIS, *C. monspeliensis* L. Lieux secs. 4-6. R. Bois de la Plage (Flahault).

ANAGALLIS, *A. arvensis* L. Champs, lieux sablonneux. 4-11. Var. *phœnicea* G. G. Les îles d'Hyères ; Giens ; C. Var. *cœrulea* G. G. Iles d'Hyères ; Giens (1).

A. parviflora Link et Hoffm. Sables humides. 4-6. Plage de Giens (Jahandiez).

SAMOLUS, *S. Valerandi* L. Lieux humides, sources. 5-8. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

Oléacées

OLEA, *O. europœa* L. Cultivé, se rencontre souvent subspontané. 5-6. Iles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens.

PHILLYREA, *P. angustifolia* L. Haies, bois, coteaux. 3-5. A. C. Les îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre.

---

(1) L'*A. Monelli* L., d'Espagne, a été signalé, probablement adventice, à Giens et à l'Almanarre (Huet).

P. media L. Bois et maquis. 3-5. A. C. Var. *serrata* Albert. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens, bois du Sémaphore (Jahandiez). Var. *integrifolia* Albert. Port-Cros ; Porquerolles ; le Grand-Ribaud (Jahandiez). Var. *ligustifolia* Ait. Port-Cros, crêtes des falaises du Sud (Jahandiez).

Apocynées

VINCA, *V. major* L. Ravins, talus et lieux frais. 2-4. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

Asclépiadées

VINCETOXICUM, *V. officinale* Mœnch. Coteaux pierreux, bois. 5-7. A. C., polymorphe. Var. *contiguum* G. G. Porquerolles (Ollivier). Var. *micranthum* Shuttl. Ile du Levant, rochers du port du phare (Shuttleworth), pointe de Calerousse, le Grand-Avis et vallon des Grottes (Jahandiez) (1).

Gentianées

ERYTHRÆA, *E. maritima* Pers. Coteaux, bois sablonneux. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage ; plage de Giens (Jahandiez).

E. nana Shuttl. (*E. Shuttlewortiana* Rouy). Lieux sablonneux, arides. 4-6. R. Ile du Levant (Shuttleworth, Auzende, Jahandiez).

E. spicata Pers. Lieux herbeux humides. 5-9. Ile du Levant, vallon des Pierres de fer ; Port-Cros, à la Palud ; Porquerolles, à Brégançonnet (Jahandiez).

---

(1) Le *Gomphocarpus fruticosus* R. Br., de Corse, d'Italie et de l'Afrique du Nord, a été recueilli, adventice ou subspontané, à Porquerolles (Ollivier, Shuttleworth).

E. pulchella Horn. (*E. ramosissima* Pers.). Lieux sablonneux inondés l'hiver. 5-9. Port-Cros, à la Palud ; Porquerolles, calanque du Cap d'Armes ; plage de Giens (Jahandiez).

E. tenuiflora Hoffm. et Link (*E. latifolia* G. G.). Bois, lieux frais. 6-8. Ile du Levant, entre la pointe Liserot et la baie du Titan (Albert et Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

E. Centaurium Pers. Bois, lieux ombragés. 5-8. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens (Jahandiez).

CICENDIA, *C. filiformis* Delarb. (*Exacum filiforme* Willd.). Lieux sablonneux humides. 5-7. Porquerolles (Albert).

CHLORA, *C. perfoliata* L. Bois, lieux herbeux. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

C. serotina Koch. Lieux sablonneux humides. 5-7. A. R. Plage de Giens (Jahandiez).

Convolvulacées

CONVOLVULUS, *C. siculus* L. Coteaux rocailleux. 4-5. R. Presqu'île de Giens (Hanry).

C. althœoides L. Coteaux secs, champs incultes. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

C. arvensis L. Champs. 5-7. Iles d'Hyères ; Giens (1).

C. sepium L. (*Calystegia sepium* R. Br.). Haies et buissons. 6-9. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

C. Soldanella L. (*Cal. Soldanella* R. Br.). Sables maritimes. 5-8. Porquerolles, plage Notre-Dame et au Langoustier ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

(1) *C. tricolor* L., d'Espagne, d'Italie et de l'Afrique du Nord, a été rencontré, adventice et abondant, dans un champ entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

CRESSA, *C. cretica* L. Pelouses sablonneuses humides. 7-9. T. R. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, à l'Accapte, bords de la route (Albert, Coufourier, Jahandiez, etc.) ; les Pesquiers (Robert, Huet) ; champs entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

CUSCUTA, *C. Epithymum* Murr. Coteaux secs, parasite sur de nombreuses plantes. 6-8. Ile du Levant, pointe de Calerousse, sur le *Teucrium Marum* (Jahandiez).

Boraginées

BORAGO, *B. officinalis* L. Champs, lieux incultes. 4-7. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

ANCHUSA, *A. italica* Retz. Champs, lieux incultes. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

A. officinalis L., var. *arvalis* Rouy (*A. angustifolia* auct. plur., non L.). Lieux incultes. 6-8. T. R., ou nul. Iles d'Hyères (Auzende) ; Port-Cros (Robert).

A. arvensis Bieb. (*Lycopsis arvensis* L.). Champs, lieux sablonneux. 5-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

ALKANNA, *A. lutea* Moris (*Nonnea lutea* D. C.). Lieux incultes sablonneux. 4-6. R., et sporadique. Ile du Levant, baie du Titan et calanque de Rioufrède (Jahandiez) ; Porquerolles (Robert, Ollivier), près de la citadelle (Hanry, Raine), plaine de Notre-Dame (Reynier), au Langoustier (Requien, Jahandiez) (1).

LITHOSPERMUM, *L. arvense* L. Champs, bords des chemins. 4-6. Giens (Jahandiez).

ECHIUM, *E. maritimum* Willd. (*E. confusum* De Coincy). Sables maritimes. 4-7. T. R., ou nul. Iles d'Hyères (Grenier et Godron, Hanry).

(1) Cf. E. Jahandiez, *Notice sur les plantes rares des Iles d'Hyères*, (Annales de la Soc. d'Hist. nat. de Toulon, t. 4 (1913), p. 89.

E. plantagineum L. Lieux herbeux sablonneux. 5-7. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

E. italicum L. Champs secs. 5-7. Giens (Jahandiez).

E. pustullatum G. G. Lieux incultes, bords des champs. 5-7. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

MYOSOTIS, *M. cœspitosa* Schultz. Fossés, marais. 5-7. Les Pesquiers (Flahault).

M. pusilla Lois. Bois et sables humides. 3-5. R. Giens, près de l'Accapte ; plage de Giens (Shuttleworth, F. Raine).

M. hispida Schlecht. Lieux incultes. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens.

M. versicolor Sm. Lieux herbeux, sablonneux. 4-6. Bois de la Plage ; l'Almanarre (Albert, Jahandiez). Var. *urceolaris* Shuttl. Lieux herbeux, à la presqu'île de Giens (Reynier) (1).

M. intermedia Link. Lieux sablonneux secs. 4-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens.

CYNOGLOSSUM, *C. pictum* Ait. (*C. creticum* Vill.). Champs, lieux secs. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

HELIOTROPIUM, *H. europœum* L. Champs, lieux secs. 7-10. Iles d'Hyères ; Giens (2).

Solanées

SOLANUM, *S. villosum* Lam. (*S. luteum* Mill.). Champs, bords des chemins. 4-9. Giens (Jahandiez).

---

(1) H. Roux, *Catalogue des Plantes de Provence, Supplément*, p. 688, indique le *M. stricta* Link, commun sur l'isthme de Giens et à Porquerolles, nous pensons qu'il y a eu confusion avec *M. versicolor* var. *urceolaris*. Le *M. stricta*, rare en Provence, n'y a été signalé que dans la région montagneuse.

(2) L'*Omphalodes linifolia* Mœnch, du Portugal et d'Espagne, a été rencontré, adventice ou subspontané, à Port-Cros (Shuttleworth).

S. nigrum L. Cultures et décombres. 6-11. C. Iles d'Hyères ; Giens (3).

HYOSCYAMUS, *H. albus* L. Vieux murs, décombres. 4-10. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez) ; l'Almanarre (F. Raine). Var. *pseudo-aureus* Lor. et Barr. (*H. major* Mill.). Port-Cros, à Port-Man ; Porquerolles, dans le village et au Langoustier ; Giens, ruines du château (Jahandiez).

Verbascées

VERBASCUM, *V. Thapsus* L. Lieux incultes. 5-9. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

V. maiale D. C. (*V. Boerhavii* G. G.; non L.). Lieux incultes. 4-7. Port-Cros ; Porquerolles ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *bicolor* Bad. Les îles d'Hyères (Shuttleworth).

V. Blattaria L. Fossés, lieux incultes. 6-9. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

V. sinuatum L. Bords des chemins, lieux arides. 6-10. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

Scrofulariacées

SCROFULARIA, *S. provincialis* Rouy (*S. lucida* G. G. ; non L.). Lieux pierreux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

S. peregrina L. Rochers, lieux ombragés. 4-6. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

ANTIRRHINUM, *A. Orontium* L. Champs, lieux incultes. 5-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens.

---

(3) *S. reclinatum* Dun. (*S. pinnatifidum* Lam.), du Pérou, a été récolté, adventice, à Porquerolles, dans les ruines de la fabrique de soude du Grand-Langoustier (J. Chevalier).

Le *Nicotiana glauca* Graham, de l'Amérique du Sud, se trouve bien naturalisé à Port-Cros, murs du Vieux Château, à Porquerolles, dans le village, et aux Pesquiers (Jahandiez). Voir p. 131, note 2.

LINARIA, *L. cirrosa* Willd. Lieux sablonneux maritimes. 5-7. R. Iles d'Hyères (Hanry) ; île du Levant (Requien) ; Porquerolles (Ollivier) ; pelouses maritimes entre la Plage et les Pesquiers (Albert).

L. commutata Bernh. (*L. græca* G. G.). Lieux sablonneux humides. 5-9. Ile du Levant, à la colonie ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Roux), à Notre-Dame et route du phare ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. Sieberi Reich. Champs sablonneux. 6-10. L'Almanarre (Jahandiez).

L. Pelliceriana Mill. Lieux herbeux, sablonneux. 4-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez) (1).

L. simplex D. C. Champs secs. 3-7. Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

VERONICA, *V. hederifolia* L. Champs. 2-5. Giens (Jahandiez).

V. Cymbalaria Bodard. Champs, vieux murs. 2-4. Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

V. persica Poiret (*V. Buxbaumii* Ten.). Champs secs. 3-7. Giens (Jahandiez).

V. polita Fries (*V. didyma* G. G.). Champs, lieux incultes. 3-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

V. acinifolia L. Champs sablonneux humides. 3-5. Giens (Jahandiez).

V. arvensis L. Lieux secs. 3-7. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

ODONTITES, *O. lutea* Reich. Bois, coteaux arides. 8-10. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

---

(1) *L. triphylla* Mill., de Corse, d'Espagne, d'Italie et de l'Afri que du Nord, a été recueilli, adventice, à Giens, sur la piste de M. de Beauregard (F. Raine).

O. serotina Reich. Bois sablonneux. 7-10. Bois de la Plage (Jahandiez).

BARTSIA, *B. latifolia* Sibth. et Sm. (*Eufragia latifolia* Gris.). Lieux herbeux, sablonneux. 3-5. Bois de la Plage (Flahault).

B. viscosa L. (*Eufragia viscosa* Benth.). Pelouses sablonneuses humides. 5-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

B. Trixago L. (*Trixago apula* Stev.). Lieux herbeux frais, avec le précédent. 5-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

Orobanchacées

PHELYPÆA, *P. ramosa* C.-A. Mey. Parasite sur diverses plantes. 5-9. Ile du Levant (Robert).

P. Muteli Reut. Sur de nombreuses plantes. 4-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; l'Almanarre (Jahandiez). Var *olbiensis* Rouy (*P. olbiensis* Coss.). Sur l'*Helichrysum Stœchas*. Iles d'Hyères (Bourgeau) ; Porquerolles (Shuttleworth).

P lavandulacea F. Schultz. Sur diverses plantes. 4-6. Iles d'Hyères (Auzende).

P. cœsia Gris. Sur les racines d'*Artemisia gallica*. 5-7. Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

P. arenaria Walp. Surtout sur les *Artemisia*. 5-7. Bois de la Plage, sur *Artemisia glutinosa* (F. Raine).

OROBANCHE, *O. variegata* Wallr. Sur les papillonacées ligneuses. 4-6. Les îles d'Hyères (Auzende) ; Giens, à l'Accapte (Colonel Godfery).

O. crinita Viv. Sur le *Lotus Allionii*. 4-6. Iles d'Hyères (Auzende) ; Port-Cros (Flahault, Jahandiez) ; presqu'île de Giens (Jordan).

O. Picridis Holandre. Sur les *Picris* et diverses chicoracées. 5-7. Près de l'Almanarre (F. Raine). Var. *Carotæ* Beck (*O. Carotæ* Desm.). Sur *Daucus* et *Orlaya*. Porquerolles (Ollivier).

O. pubescens D'Ur. (*O. versicolor* F. Schultz.). Sur le *Crepis bulbosa*. 3-5. R. Porquerolles (Ollivier).

O. fuliginosa Reut. Sur le *Senecio Cineraria*. 4-5. Ile du Levant, tour du Titan (Albert) ; Port-Cros, pointe Malalongue (Jahandiez) ; Porquerolles (Jordan, Ollivier), route des Mèdes et ruines du fort du Grand-Langoustier (Jahandiez) ; presqu'île de Giens (Jordan).

O. minor Sutt. Sur les *Trifolium* et sur de nombreuses plantes. 5-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

Labiées

LAVANDULA, *L. Stœchas* L. Coteaux secs, sablonneux. 3-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

MENTHA, *M. aquatica* L. Lieux humides. 7-9. A. C. Iles d'Hyères (Jahandiez).

M. Pulegium L. Fossés, pelouses humides. 6-10. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *villosa* Benth. (*M. tomentosa* Sm.). Ile du Levant (Shuttleworth).

M. rotundifolia L. Lieux herbeux humides. 7-9. Ile du Levant, anse du Grand-Avis (Jahandiez).

LYCOPUS, *L. europaeus* L. Marais. 6-8. Port-Cros, marais du bord de la rade (Jahandiez).

THYMUS, *T. vulgaris* L. Coteaux secs. 3-6. Porquerolles (Ollivier).

CALAMINTHA, *C. Nepeta* Savi. Lieux secs, bords des chemins. 7-10. A. C. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

ROSMARINUS, *R. officinalis* L. Coteaux secs, maquis. Fleurit presque toute l'année. C., à l'île du Levant, à Bagaud et à Port-Cros ; R., à Porquerolles ; A. C., à Giens (Jahandiez).

SALVIA, *S. officinalis* L. Lieux secs, bords des champs ; souvent échappé des cultures. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, subspontané (Jahandiez).

S. pratensis L. Lieux herbeux. 5-7. L'Almanarre (Jahandiez).

S. oblongata Vahl. Coteaux et pelouses. 5-9. Port-Cros (Jahandiez).

S. clandestina L. Bords des chemins. 4-5, 9-10. Port-Cros (Flahault).

S. Verbenaca L. Talus, coteaux secs, 4-5, 9-10. Ile du Levant ; Giens (Jahandiez).

S. horminoides Pourr. Lieux herbeux secs. 4-7. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

LAMIUM, *L. amplexicaule* L. Champs, bords des chemins. 3-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

STACHYS, *S. maritima* L. Sables maritimes. 5-7. Porquerolles (Ollivier, Roux).

S. hirta L. Lieux incultes sablonneux. 3-6. T. R., ou nul. Iles d'Hyères (Grenier et Godron).

S. arvensis L. Champs sablonneux. 3-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

S. salviæfolia Ten. (*S. italica* Boiss. ; non Mill.). Lieux pierreux secs. 5-7. R. Porquerolles (Huet, Ollivier), peut-être adventice, nous l'avons cherché en vain depuis plus de 20 ans.

BALLOTA, *B. nigra* L. (*B. fœtida* Lam.). Lieux incultes, décombres. 5-7. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez) (1).

SIDERITIS, *S. romana* L. Pelouses sèches, champs. 5-7. Porquerolles, autour des forts Sainte-Agathe et Alicastre ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

---

(1) Le *Phlomis fruticosa* L., a été indiqué à l'île du Levant, parmi les cistes (Muller, Cartier), peut-être naturalisé ; nous ne l'avons rencontré, dans cette île, que dans les jardins abandonnés du château.

MARRUBIUM, *M. vulgare* L. Bords des chemins, décombres. 5-9. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens.

AJUGA, *A. Pseudo-Iva* Rob. et Cast. Pelouses sablonneuses sèches. 6-7. Ile du Levant (Robert, Huet), autour du pénitencier et du Château ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles, à la Vigie (Shuttleworth, Ollivier), à Sainte-Agathe (Jahandiez).

TEUCRIUM, *T. Marum* L. Maquis, lieux pierreux. 6-7. C., à l'île du Levant et à Port-Cros ; T. R., à Porquerolles (Hanry, Ollivier), vallon au Nord de la Vieille Vigie (Jahandiez). Voir p. 80 et 137-138.

T. massiliense L. Maquis, broussailles. 5-6. T. R. Ile du Levant (Tournefort, Robert, Huet, Chambeiron) ; sur le plateau du fort l'Arbousier (herb. de Luynes) ; calanque de Rioufrède, un seul pied ; vallon des Grottes, A. C. (Jahandiez). Voir p. 172.

T. Polium L., var. *maritimum* Albert. Sables maritimes. 5-8. A. C. Giens, vers la Badine ; les Pesquiers (Albert, Jahandiez (1).

Verbénacées

VERBENA, *V. officinalis* L. Lieux herbeux, bords des chemins. 6-10. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

Plantaginées

PLANTAGO, *P. Psyllium* L. Champs sablonneux maigres. 4-9. Les îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

P. arenaria Waldst. et Kit. Lieux sablonneux. 5-9. Bois de la Plage (Flahault).

---

(1) C'est la plante signalée par Robert sous le nom de *T. capitatum* L.

P. Coronopus L. Chemins, lieux sablonneux. 4-10. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens. Var. *maritima* G. G. Terrains salés. Les îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

P. subulata L. Rochers et coteaux maritimes. 5-7. Port-Cros (Flahault, Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens, côte Sud (Albert, Jahandiez).

P. crassifolia Forsk. Pelouses, sables maritimes. 6-9. Les Pesquiers ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

P. Bellardi All. Lieux herbeux, sablonneux. 4-6. Ile du Levant, au pénitencier ; Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault) ; l'Almanarre (Jahandiez).

P. Lagopus L. Lieux incultes sablonneux. 4-6. A. C. Porquerolles ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault (1).

P. lanceolata L. Bords des chemins. 3-11. C. Iles d'Hyères ; Giens.

P. major L. Chemins, lieux cultivés. 6-8. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez).

P. media L. Pelouses, lieux frais. 5-7. Porquerolles (Ollivier). — Douteux pour les îles d'Hyères.

Plombaginées

STATICE, *S. echioides* L. Lieux sablonneux. 5-7. R. Les Pesquiers (Robert) ; près de l'Accapte (L. Verguin et Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault) (2).

(1) *P. lusitanica* L., d'Espagne et de l'Afrique du Nord, a été trouvé, adventice, à l'Almanarre, dans un champ inculte (F. Raine).

(2) *S. sinuata* L., de l'Europe méridionale, d'Orient et de l'Afrique du Nord, a été indiqué à l'île du Levant (Robert, Hanry, Auzende), à Porquerolles (Arias) ; nous ne l'avons rencontré aux îles d'Hyères, — où sa spontanéité est très douteuse, — que dans un jardinet inculte de Bagaud, certainement introduit.

S. minuta L. Rochers maritimes. 6-8. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; îlot du Petit-Langoustier ; Grand-Ribaud ; Giens, côte Sud (Jahandiez).

S. virgata Willd. Sables maritimes. 6-9. Les Pesquiers ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

S. serotina Reich. Prairies maritimes. 7-10. A. C. Porquerolles (Ollivier), au Langoustier ; Giens, à l'Accapte ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

PLUMBAGO, *P. europœa* L. Bords des chemins. 7-10. L'Almanarre (Jahandiez).

Globulariées

GLOBULARIA, *G. Alypum* L. Bois, coteaux arides. 1-5. Les îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

Quatrième Classe. — Monochlamydées

Salsolacées (1)

AMARANTUS, *A. deflexus* L. Bords des chemins. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

A. retroflexus L. Champs, lieux incultes. 7-10. Giens (Jahandiez).

A. albus L. Originaire de l'Amérique tropicale, complètement naturalisé et abondant. 7-10. C. Iles d'Hyères ; Giens (2).

---

(1) PHYTOLACCÉES. — Le *Phytolacca dioica* L. (*Picurnia dioica* Moq.), de l'Amérique du Sud, existe presque naturalisé, aux trois îles d'Hyères, où l'on en rencontre de superbes spécimens (Jahandiez). Voir p. 66, note 1 et p. 84, note 1.

(2) L'*A. paniculatus* L., var. *sanguineus* Moq., de l'Amérique intertropicale, souvent cultivé, a été trouvé aux Pesquiers (Robert), adventice ou subspontané ?

POLYCNEMUM, *P. majus* A. Br. Champs sablonneux secs. 6-9. Giens (Jahandiez).

ATRIPLEX, *A. Halimus* L. Rivages maritimes. 8-10. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

A. portulacoides L. (*Obione portulacoides* Moq.). Sables maritimes. 7-9. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; îlot de la Longue ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. Tornabeni Tineo (*A. crassifolia* G. G.). Rivages maritimes. 7-10. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez) (1).

A. hastata L. Fossés, bords des champs. 7-10. C. Les îles d'Hyères ; Giens. Var. *salina* G. G. Sables maritimes, entre la Plage et les Pesquiers (Jahandiez).

A. patula L. Champs, lieux incultes. 7-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

A. littoralis L. Prairies maritimes. 7-10. Iles d'Hyères (Hanry, d'après Boccone).

BETA, *B. maritima* L. Rivages maritimes. 6-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez) (2).

CHENOPODIUM, *C. multifidum* L. (*Roubieva multifida* Moq.). Plante de l'Amérique du Sud, depuis longtemps naturalisée en Provence, se répandant aux bords des chemins. 7-9. Porquerolles, sur le port (Roux, Jahandiez).

C. ambrosioides L. Lieux sablonneux, décombres. 7-10. Porquerolles (Ollivier).

---

(1) *A. hortensis* L., de l'Asie centrale, souvent cultivé, a été recueilli, adventice, aux Pesquiers (Jahandiez).

(2) Une forme remarquable de *B. maritima* L., trouvée sur l'îlot de la Gabinière, au sud de Port-Cros, en 1912, par M. Meunissier, est cultivée au champ d'expérience des Etablissements Vilmorin, à Verrières. Cf. J.-L. de Vilmorin, *L'Hérédité chez la Betterave cultivée*, p. 12, 85, 92 et figures 2 et 3.

C. vulvaria L. Lieux cultivés. 7-11. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

C. album L. Cultures et décombres. 7-10. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Jahandiez).

C. opulifolium Schrad. Champs, chemins et décombres. 7-10. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez) (1).

CAMPHOROSMA, *C. monspeliaca* L. Pelouses, rochers maritimes. 7-10. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

KOCHIA, *K. hirsuta* Nolte (*Echinopsilon hirsuta* Moq.). Terrains salés. 8-10. T. R. Les Pesquiers (Robert).

SALICORNIA, *S. herbacea* L. Sables humides, maritimes. 8-10. Les Pesquiers ; la Plage ; l'Almanarre ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

S. radicans Sm. Terrains salés. 7-9. Entre la Plage et l'Almanarre (Albert, Jahandiez).

S. fruticosa L. Bords des étangs salés. 8-10. Port-Cros ; C. les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens.

S. macrostachya Moric. (*Arthrocnemum glaucum* Ung. Sternb.). Sables maritimes. 7-9. Porquerolles (Ollivier) ; la Plage ; plage de Giens (Albert) ; l'Almanarre (Jahandiez).

SUÆDA, *S. maritima* Dum. Terrains salés. 7-9. C. Porquerolles ; les Pesquiers ; plage de Giens. Var. *macrocarpa* Moq. La Plage (Jahandiez).

S. splendens G. G. (*S. setigera* Moq.). Marais maritimes. 7-10. Les Pesquiers ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

(1) Le *Boussingaultia baselloides* H. B. et K., de l'Equateur, se rencontre échappé des cultures et subspontané près des habitations à Port-Cros, à Porquerolles et à Giens (Jahandiez).

SALSOLA, *S. Soda* L. Sables maritimes. 7-9. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; la Plage ; plage de Giens (Jahandiez).

S. Kali L. Sables maritimes. 7-10. C. Iles d'Hyères ; sables des deux isthmes de Giens. Var. *tenuifolia* G. F. W. Mey. (*S. Tragus* G. G. ; non L.). Lieux sablonneux. Porquerolles (Ollivier).

Polygonacées

RUMEX, *R. Acetosa* L. Lieux herbeux frais. 5-8. Porquerolles (Ollivier) (1).

R. Acetosella L. Lieux herbeux, sablonneux. 4-7. Ile du Levant (Jahandiez) ; Giens (Legré).

R. bucephalophorus L. Lieux secs, sablonneux. 4-7. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

R. pulcher L. Lieux incultes, chemins. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

R. conglomeratus Murr. Terrains herbeux. 6-9. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez).

R. crispus L. Lieux herbeux, bords des champs. 5-8. Les îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

POLYGONUM, *P. aviculare* L. Chemins, champs et lieux incultes. 5-11. C., polymorphe. Les îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre. Var. *erectum* Roth ; les îles d'Hyères (Shuttleworth).

P. maritimum L. Sables maritimes. 5-11. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; la Plage et plage de Giens (Jahandiez).

P romanum Jacq. (*P. flagellare* Bert.). Lieux sablonneux. 7-9. Giens (Albert).

---

(1) *R. longifolius* D. C., de l'Europe septentrionale, souvent cultivé, a été trouvé, naturalisé, à Porquerolles (Shuttleworth).

P. Convolvulus L. Champs, lieux cultivés. 7-9. Port-Cros, dans le Vallon (Jahandiez).

Thyméléacées

PASSERINA, *P. annua* Wikstr. (*Thymelœa arvensis* Lam.). Champs, lieux arides. 6-9. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez). Var. *algeriensis* Chabert. L'Almanarre (Jahandiez).

P. Tartonraira Schrad. (*Daphne Tartonraira* L.). Rivages maritimes. 3-5. Ile du Levant (Darluc, Robert, Hanry), côte Nord au Castelas, côte Sud-Est, de la baie du Titan aux Pierres de fer (Jahandiez).

P. hirsuta L. (*Thymelœa hirsuta* Endl.). Sables, rochers et coteaux maritimes. 9-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; îlot du Petit-Langoustier ; le Grand-Ribaud ; Giens, côte Sud et à l'Accapte ; les Pesquiers (Jahandiez).

DAPHNE, *D. Gnidium* L. Coteaux secs, bois et maquis. 5-10. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

Lauracées

LAURUS, *L. nobilis* L. Coteaux et bois ; souvent subspontané ou naturalisé. 3-4. Porquerolles (Ollivier). Subspontané à Port-Cros et à Giens (Jahandiez (1).

Santalacées

OSYRIS, *O. alba* L. Bois, lieux incultes ; hémiparasite sur les racines d'arbrisseaux et d'arbustes les plus divers. 4-6. Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

(1) A Porquerolles, au bord de la route des Mèdes, dans la plaine de la Courtade, on peut voir plusieurs beaux spécimens, plantés jadis, d'*Oreodaphne fœtens* Nees., (*Laurus fœtens* Ait.), arbre superbe originaire des îles Canaries et de Madère.

Rafflésiacées

CYTINUS, *C. Hypocistis* L. Parasite sur les racines des cistes. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

Aristolochiacées

ARISTOLACHIA, *A. Clematitis* L. Lieux sablonneux frais. 5-7. Ile du Levant, baie du Titan (Jahandiez) ; Giens, rivage Sud de l'étang des Pesquiers (Robert, Albert, Jahandiez).

A. rotunda L. Bords des champs, lieux herbeux. 3-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez) ; isthme de Giens (Roux et Reynier).

Euphorbiacées

EUPHORBIA, *E. Peplis* L. Sables maritimes. 7-9. Porquerolles (Ollivier), bords de la rade et à Brégançonnet ; Giens ; les Pesquiers ; la Plage et la plage de Giens (Jahandiez).

E. helioscopia L. Lieux cultivés, bords des chemins. 3-11. C. Iles d'Hyères ; Giens.

E. pubescens Vahl. Marais, lieux humides. 5-7. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens, rivage Sud de l'étang des Pesquiers (Jahandiez).

E. Peplus L. Champs, lieux incultes. 2-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

E. peploides Gouan. Lieux sablonneux ou pierreux, maritimes. 2-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; îlot du Petit Langoustier ; Giens (Jahandiez).

E. exigua L. Lieux incultes, champs. 3-10. A. C. Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

E. segetalis L. Champs, lieux sablonneux. 4-10. C. Les îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; l'Almanarre. Var.

pinea Willk. (*E. Artaudiana* D. C.). Rochers, lieux secs. Presque aussi commune que le type.

E. Pithyusa L. Sables et rochers maritimes. 5-8. C. Iles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

E. Characias L. Bois et maquis. 3-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

E. dendroides L. Coteaux et rochers maritimes. 4-6. Ile du Levant, calanque du Clocher et baie du Titan ; Port-Cros, calanque au-dessous de l'Estissac ; Giens, à Escampobariou (Jahandiez).

E. Paralias L. Sables maritimes. 5-9. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

E. serrata L. Champs, lieux incultes. 3-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

E. Cyparissias L. Bords des champs. 4-9. L'Almanarre (Jahandiez).

E. terracina L. Sables maritimes. 3-9. Les Pesquiers (Albert).

MERCURIALIS, *M. annua* L. Champs, lieux incultes. 3-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

Urticacées

THELIGONUM, *T. Cynocrambe* L. Champs pierreux, talus, vieux murs. 3-5. Iles d'Hyères (Gérard, Hanry, Albert) ; Port-Cros (Flahault).

PARIETARIA, *P. lusitanica* L. Rochers, vieux murs. 4-6. Port-Cros (Flahault).

P. ramiflora Mœnch. Rochers, murs, décombres. 5-10. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

URTICA, *U. pilulifera* L. Décombres, bords des chemins. 4-10. Porquerolles (Ollivier, Albert, Jahandiez) ; Giens (Jahandiez).

U. urens L. Cultures, décombres. 4-10. Port-Cros ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

U. dioica L. Lieux incultes, murs. 4-10. Porquerolles (Ollivier).

U. membranacea Poiret. Décombres, lieux incultes. 4-6. Plage de Giens (Jahandiez) (1).

Cupulifères

QUERCUS, *Q. coccifera* L. Bois, coteaux pierreux. 4-5. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

Q. Ilex L. Bois, coteaux. 4-5. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; bois de la Plage.

× *Q. Auzendi* G. G. (*Q. coccifera* × *Ilex*). Bois, avec les parents. 4-5. Les Pesquiers (Auzende, Huet et Jacquin) ; bois de la Plage (Jahandiez).

Q. Suber L. Bois, coteaux. 3-5. Ile du Levant, à l'Avis ; Port-Cros ; Porquerolles, bois de Notre-Dame ; Giens (Jahandiez).

Q. pubescens Willd. (*Q. lanuginosa* Thuill.). Bois. 4-5. R. Port-Cros, à la Palud ; Porquerolles, bois de Bon-Renaud (Jahandiez).

Cinquième Classe. — Gymnospermes

Conifères

JUNIPERUS, *J. Oxycedrus* L. Coteaux et bois. 4-5. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

(1) SALICACÉES. — Le *Salix alba* L., se rencontre anciennement planté à l'île du Levant et à Port-Cros.

J. phœnicea L. var. *lycia* Car. et Saint-Lag. (*J. lycia* L.). Rochers et rivages maritimes. 3-5. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers. Var. *turbinata* Guss. (*p. sp.*). Giens, bois de l'Accapte (F. Mader, Jahandiez).

PINUS, *P. Pinea* L. Bois, souvent cultivé. 4-5. Ile du Levant, Porquerolles, le Grand-Ribaud et Giens, planté ; les Pesquiers ; bois de la Plage, remarquable peuplement (Jahandiez).

P. halepensis Mill. Coteaux et bois. 4-5. T. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; bois de la Plage.

P. Pinaster Soland. (*P. maritima* Lam.). Bois sablonneux. 4-5. A. R. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

MONOCOTYLÉDONES

Alismacées

ALISMA, *A. Plantago* L. Lieux humides, fossés. 5-8. Porquerolles (Ollivier), au Langoustier (Jahandiez).

Liliacées

TULIPA, *T. gallica* Lois. (*T. silvestris* L. var. *australis* Lor. et Barr.). Bois, lieux herbeux. 4-5. R. Port-Cros, vallon au Nord du fort de l'Estissac (Jahandiez) (1).

ORNITHOGALUM, *O. divergens* Bor. Champs, talus. 4-5. C. Iles d'Hyères ; Giens.

O. arabicum L. Lieux incultes, sablonneux. 4-5. R., et peut-être simplement naturalisé. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles (Huet).

(1) Le *Lilium candidum* L. d'Orient, fréquemment cultivé, a été indiqué à Porquerolles (Shuttleworth), subspontané ?

O. narbonense L. Champs, bords des fossés. 5-6. Ile du Levant (Jahandiez) ; Porquerolles ; Giens (Roux, Jahandiez).

SCILLA, *S. autumnalis* L. Bois, pelouses sèches. 9-10. A. C. Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

MUSCARI, *M. comosum* Mill. Champs, lieux incultes. 3-5. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

M. neglectum Guss. Champs, talus. 3-5. Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

ALLIUM, *A. vineale* L. var. *compactum* Bor. Prairies maritimes. 6-7. Giens, à l'Accapte ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. paniculatum L. Lieux herbeux sablonneux. 7-9. Bois de la Plage (Jahandiez).

A. Chamæmoly L. Sables maritimes. 1-3. Près de l'isthme de Giens (Hanry, F. Raine) ; plage de Giens (H.-S. Thompson).

A. rotundum L. Champs et vignes. 5-7. Giens (Jahandiez). Var. *erectum* Reg. (*A. polyanthum* G. G. ; non R. et S.). Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles (Ollivier).

A. acutiflorum Lois. Lieux pierreux ou sablonneux maritimes. 5-6. Porquerolles (Ollivier), ravin des Mèdes ; Giens, sables maritimes, entre l'Accapte et la Badine (Jahandiez) ; bois de la Plage (J. Arènes).

A. Ampeloprasum L. Lieux secs. 4-6. R., peut-être subspontané ? Ile du Levant, ruines de la Tour du Titan (Albert et Jahandiez) (1).

A. triquetrum L. Bords des ruisseaux, lieux humides. 3-5. Ile du Levant (Robert), au Grand et au Petit-Avis, ravin des Grottes ; Port-Cros ; l'Almanarre (Jahandiez).

(1) *A. neapolitanum* Cyr. (*A. album* D. C. ; non Santi), de l'Europe méridionale et d'Orient, souvent cultivé, se rencontre subspontané çà et là : Port-Cros ; Giens (Jahandiez).

A. roseum L. Champs et lieux incultes. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

ASPHODELUS, *A. microcarpus* Viv. Lieux incultes, rivages maritimes. 4-5. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

A. cerasifer J. Gay. Maquis, coteaux secs. 5-6. Port-Cros, çà et là dans toute l'île (Jahandiez).

× *A. Chambeironi* Jord. (*A. cerascifer* × *microcarpus*). Maquis et lieux secs, avec les parents. 5-6. R., ou peu observé. Port-Cros (Chambeiron), autour du fort de l'Estissac (Jahandiez).

ASPARAGUS, *A. maritimus* Mill. (*A. scaber* Brig.). Sables maritimes. 5-6. Bois de la Plage (Flahault) (1).

A. acutifolius L. Bois et maquis. 8-9. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre.

RUSCUS, *R. aculeatus* L. Coteaux et bois. 3-5. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; bois de la Plage.

SMILAX, *S. aspera* L. Haies, maquis et bois. 8-10. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens ; les Pesquiers ; bois de la Plage. Var. *altissima* Moris et de Not. (*S. mauritanica* Desf.). Çà et là aux trois îles d'Hyères et à Giens.

Dioscoréacées

TAMUS, *T. communis* L. Maquis et bois. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

Iridacées

ROMULEA, *R. ramiflora* Ten. Lieux pierreux ou sablonneux. 3-4. Port-Cros, pointe Malalongue (Jahandiez) ; isthme de Giens (Roux).

(1) *A. officinalis* L., souvent cultivé, se rencontre parfois subspontané : Giens, à l'Accapte ; les Pesquiers (Jahandiez).

R. Columnæ Seb. et M. Lieux sablonneux. 2-4. Ile du Levant (Jahandiez) ; Port-Cros (Flahault) ; les Pesquiers (Huet) ; plage de Giens (Hanry, Jahandiez).

IRIS, *I. spuria* L. Prairies maritimes. 5-6. Giens, au Sud de l'étang des Pesquiers et pelouses de l'Accapte ; entre l'Almanarre et la Plage (Huet, Reynier, Jahandiez, etc.).

I. Pseudacorus L. Fossés, marais. 4-6. Porquerolles (Ollivier), au Grand-Langoustier (Jahandiez) (1).

GLADIOLUS, *G. segetum* Ker-Gawl. Champs, lieux herbeux. 4-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens.

G. imbricatus L. Bois pierreux. 4-6. Porquerolles (Shuttleworth), ravin des Mèdes (Jahandiez).

G. communis L. Bois, prairies maritimes. 4-6. Port-Cros ; bois de la Plage (Flahault) (2).

Amaryllidacées

LEUCOIUM, *L. pulchellum* Salisb. (*L. Hernandezii* Camb.). Prairies, lieux humides. 2-4. R. Porquerolles (Ollivier, sub *L. æstivum* L.).

NARCISSUS, *N. Tazetta* L. Pelouses, bois et broussailles. 2-4. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, prairies de l'Accapte (Jahandiez). Var. *patulus* Fiori et Paol. (*N. patulus* Lois.). Ile du Levant, au Castelas, à Calerousse et vallon des Grottes ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier), vers les Mèdes (Reynier) ; le Grand-Ribaud, T. C. ; Giens, pointe du Rabat (Jahandiez).

(1) *I. germanica* L., de l'Europe centrale et méridionale, cultivé dans les jardins, a été indiqué à Porquerolles (Ollivier), peut-être échappé des cultures ?

(2) Le *Freesia odorata* Ecklon, du Cap de Bonne-Espérance, cultivé en grand, se rencontre subspontané ou naturalisé aux bords des champs et des bois. Giens, vers la Tour-Fondue (Jahandiez).

PANCRATIUM, *P. maritimum* L. Sables maritimes. 8-9. Ile du Levant, baie du Titan, plage de l'Ane et anse des Grottes ; Port-Cros, calanque de la Marma ; Bagaud, au puits ; Porquerolles, abonde au Grand-Langoustier ; Giens, à l'Accapte ; les Pesquiers ; bois de la Plage ; plage de Giens (Jahandiez) (1).

Orchidacées

SERAPIAS, *S. cordigera* L. Lieux sablonneux. 4-5. Ile du Levant, au Château ; Port-Cros ; Porquerolles, au Langoustier ; Giens (Jahandiez).

S. neglecta de Not. Pelouses, bois sablonneux. 4-5. Porquerolles (Ollivier), bois de Sainte-Agathe (Jahandiez).

S. longipetala Poll. (*S. hirsuta* Lap. ; *S. vomeracea* Briq.). Coteaux, lieux herbeux frais. 4-6. Ile du Levant, près du pénitencier (Jahandiez) ; Porquerolles (Léveillé) ; bois de la Plage (Flahault).

S. Lingua L. Pelouses sablonneuses, maritimes. 4-5. Ile du Levant (Darluc), au Grand-Avis (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

S. olbia L. Verguin. Prairies maritimes. 4-6. Sud de la plage de Giens (L. Verguin).

S. parviflora Parl. (*S. occultata* J. Gay). Lieux sablonneux frais. 4-6. Ile du Levant, sentier des Pierres de fer ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Albert, Jahandiez). Var. *Columnæ* Asch. et Gr. (var. *anomala* Albert). Bois de la Plage (F. Raine).

(1) L'*Agave americana* L., originaire du Mexique, se reproduit spontanément, par drageons, à Giens et aux îles d'Hyères. Cette espèce est depuis longtemps naturalisée sur nos côtes, on lit dans le *Voyage littéraire de Provence*, publié par Papon en 1780, qu'on la trouvait aux îles d'Hyères depuis plus de deux cents ans (p. 344).

OPHRYS, *O. aranifera* Huds. (*O. sphegodes* Mill.). Lieux herbeux. 4-5. Giens, à l'Accapte (F. Raine) ; l'Almanarre (Jahandiez).

O. litigiosa G. Camus. Lieux herbeux, maritimes. 3-5. Port-Cros, à l'Eminence (L. Verguin et Jahandiez) ; Giens, près de la piste de M. de Beauregard (F. Raine).

O. atrata Lindl. Bois herbeux. 4-6. Bois de la Plage (Reynier, Coufourier) ; l'Almanarre (F. Raine).

O. fusca Link. Bois, lieux secs. 3-5. Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

O. lutea Cav. Lieux herbeux 4-5. R. L'Almanarre (Jahandiez).

O. bombiliflora Link. Pelouses sablonneuses. 3-5. T. R. L'Almanarre, près de la gare, — station abondante en partie détruite par les cultures en 1913, — et çà et là, dans les lieux herbeux, humides, vers la Plage (Raine, Jahandiez).

O. apifera Huds. Lieux herbeux, bords des champs. 4-6. Ile du Levant ; Port-Cros ; Porquerolles, au Langoustier ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

O. Arachnites Lam. (*O. fuciflora* Reich.). Lieux herbeux. 4-6. L'Almanarre (Albert, Jahandiez).

O. Scolopax Cav. (*O. picta* Link). Pelouses et bois. 4-6. Bois de la Plage (J. Arènes) ; l'Almanarre (Jahandiez).

× *O. Rainei* Albert et Jahandiez (*O. atrata* × *bombyliflora*). 5. T. R. L'Almanarre, au milieu d'un grand nombre d'*O. bombyliflora*. (F. Raine).

ACERAS, *A. anthropophora* R. Br. Lieux herbeux frais. 4-5. Ile du Levant (Darluc) ; Port-Cros, à Port-Man et à l'Eminence ; l'Almanarre (Jahandiez).

ORCHIS, *O. longibracteata* Biv. (*Barlia longibracteata* Parl.). Bois, lieux herbeux. 2-4. Port-Cros, à l'Eminence ; Porquerolles, à l'Alicastre ; Giens ; bois de la Plage et berges des salines vers l'Almanarre (Jahandiez).

O. intacta Link (*Neotinea intacta* Reich. f.). Coteaux boisés, maquis. 4-5. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Jahandiez).

O. fragrans Poll. Bois, lieux herbeux. 5-6. Bois de la Plage (Albert).

O. picta Lois. Bois et maquis. 3-5. Ile du Levant (Jahandiez) ; Port-Cros (Shuttleworth, Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Albert) ; Giens (Jahandiez).

O. provincialis Balb. Bois, lieux ombragés. 4-5. R. Port-Cros (Ph. de Vilmorin).

O. laxiflora Lam. Lieux herbeux humides. 4-6. Porquerolles (Ollivier) ; Giens, prairies de l'Accapte (Jahandiez).

O. palustris Jacq. Marais, prés humides. 5-6. Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

SPIRANTHES, *S. autumnalis* Rich. (*S. spiralis* C. Koch). Lieux herbeux, sablonneux. 9-10. Port-Cros ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

LIMODORUM, *L. abortivum* Sw. Bois et maquis. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

CEPHALANTHERA, *C. rubra* Rich. Bois. 5-6. Porquerolles (Ollivier), vers les Mèdes (Jahandiez).

C. ensifolia Rich. (*C. longifolia* Fritsch). Bois, maquis et lieux ombragés. 4-5. Port-Cros, vallon de la Sardinière (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Jahandiez).

EPIPACTIS, *E. latifolia* All. (*Helleborine latifolia* Druce). Bois, maquis ombragés. 5-7. Ile du Levant, aux Pierres-Blanches (Jahandiez).

Potamogétonacées

POTAMOGETON, *P. fluitans* Roth. Eaux stagnantes. 6-9. Ile du Levant, barrage du Pénitencier (Jahandiez).

RUPPIA, *R. spiralis* Dumort. (*R. maritima* L., *sensu stricto*). Marais, eaux saumâtres. 6-9. Les Pesquiers ; la Plage (Coufourier et Jahandiez).

R. rostellata Koch. Eaux saumâtres. 6-10. Fossés autour des salins, vers les Pesquiers (Albert) ; l'Almanarre (F Raine).

CYMODOCEA, *C. æquora* Kœnig (*C. nodosa* Asch.). Dans la mer, rejeté sur les plages. 4-6. Plage des Pesquiers (Jahandiez).

ZOSTERA, *Z. nana* Roth. Dans la mer, rejeté sur les plages. 6-8. Plage des Pesquiers (Jahandiez).

Z. marina L. Dans la mer et les étangs maritimes. 6-8. Rade de Port-Cros ; Porquerolles, bords de la rade ; plage des Pesquiers (Jahandiez).

POSIDONIA, *P. Caulini* Kœnig (*P. oceanica* Del.). Dans la mer. 10-4, floraison peu fréquente sur nos côtes, abondante après le chaud été de 1911. T. C., sur tous les rivages des îles d'Hyères et de la presqu'île de Giens.

Lemnacées

LEMNA, *L. minor* L. Mares et fossés. 4-5. Porquerolles (Ollivier).

Aracées

ARUM, *A. italicum* Mill. Haies, fossés. 4-5. Giens ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

ARISARUM, *A. vulgare* Targ.-Tozz. (*Arum Arisarum* L.). Lieux pierreux, talus et vieux murs. 11-4. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; le Grand-Ribaud ; Giens (Jahandiez).

Typhacées

TYPHA, *T. angustifolia* L. Fossés et mares. 6-8. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

Juncaginacées

TRIGLOCHIN, *T. maritimum* L. Prairies humides maritimes. 5-8. R. Giens, prairies au Sud de la plage de Giens (Jahandiez).

T. bulbosum L. (*T. Barrelieri* Lois.). Pelouses et sables maritimes. 2-5. A. C. Porquerolles, au Grand-Langoustier ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

Joncacées

JUNCUS, *J. capitatus* Weig. Lieux sablonneux humides. 5-7. Porquerolles (Léveillé).

J. bufonius L. Lieux humides. 4-7. C. Les îles d'Hyères ; Giens. Var. *congestus* Wahlenb. (var. *fasciculatus* G. G.). R. Les Pesquiers (F. Raine).

J. Tenageia Ehrh. Lieux sablonneux humides. 5-8. R. Porquerolles (Ollivier).

J. maritimus Lam. Marais, sables maritimes. 6-9. A. C. Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

J. acutus L. Marais, sables maritimes. 5-8. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens.

J. conglomeratus L. Lieux humides. 6-8. Porquerolles, au Langoustier (Jahandiez) ; l'Almanarre (F. Raine).

J. subulatus Forsk. (*J. multiflorus* Desf.). Marais saumâtres. 5-8. Entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

J. Gerardi Lois. Marais, prairies humides, maritimes. 5-8. Porquerolles (Albert) ; Giens, Sud de l'étang des Pesquiers (Jahandiez) ; les Pesquiers, (Roux, Albert) ; l'Almanarre (Reynier) ; plage de Giens (Jahandiez).

J. lampocarpus Ehrh. (*J. articulatus* L. *p. p.*). Lieux humides, bords des ruisseaux. 5-7. Port-Cros (Jahandiez). Var. *macrocephalus* Parl. (*J. macrocephalus* Viv.). Les îles d'Hyères (Shuttleworth) ; île du Levant (Jahandiez).

J. Fontanesii J. Gay (*J. repens* Req. ; *J. lagenarius* G. G.). Lieux humides. 5-7. R. Porquerolles (Ollivier).

LUZULA, *L. Forsteri* D. C. Bois herbeux, ombragés. 3-5. Porquerolles (Ollivier).

Cypéracées

CYPERUS, *C. schœnoides* Gris. (*C. mucronatus* Mabille). Sables maritimes. 5-7. Les Pesquiers et sables vers la Plage (Jahandiez) (1).

C. longus L. Lieux humides. 5-9. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

C badius Desf. Marais, bords des eaux. 5-9. Ile du Levant (Legré) ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens ; plage de Giens (Jahandiez).

SCHŒNUS, *S. nigricans* L. Lieux sablonneux humides. 4-7. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; plage de Giens.

SCIRPUS, *S. maritimus* L. Marais, lieux humides maritimes. 4-6. A. C. Iles d'Hyères (Shuttleworth, Jahandiez) ; Giens (Jahandiez).

S. Holoschœnus L. Lieux sablonneux frais. 5-8. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage. Var. *romanus* Koch. Ile du Levant, au Château (Jahandiez) ; plage de Giens (Coufourier).

S. littoralis Schrad. Marais maritimes. 5-7. Les Pesquiers (Barnéoud).

S. Savii Seb. et M. (*S. cernuus* Vahl). Bords des ravins, lieux humides. 4-7. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

S. palustris L. (*Eleocharis palustris* R. Br.). Lieux herbeux humides, marécages. 4-7. Giens (Jahandiez).

---

(1) *C. pungens* Bœckel, originaire d'Egypte, se trouve depuis longtemps, quasi naturalisé, à la lisière des bois de la Plage, dans le fossé longeant la propriété Godillot (Jahandiez).

CAREX, *C. divisa* Huds. Prairies et sables maritimes. 4-6. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens, Sud de l'étang (Jahandiez) ; les Pesquiers (Roux).

C. chætophylla Steud. (*C. setifolia* Godr. ; non Kunze). Lieux herbeux secs. 4-5. Ile du Levant (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier, Jahandiez).

C. disticha Huds. (*C. intermedia* Good.). Pelouses humides. 4-5. R. Porquerolles (Legré).

C. vulpina L. Marais, fossés. 4-5. Port-Cros ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

C. muricata L. Lieux herbeux frais. 4-6. Ile du Levant, au Château (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; bois de la Plage (Flahault).

C. divulsa Good. Bois ombragés, pelouses humides. 4-6. Ile du Levant ; Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (F. Raine) ; Giens ; les Pesquiers (Albert) ; bois de la Plage (Flahault).

C. remota L. Lieux ombragés humides. 5-6. Porquerolles (Ollivier).

C. longiseta Brot. (*C. Linkii* Schkuhr). Coteaux, bois herbeux. 4-6. Porquerolles (Ollivier, Jahandiez).

C. œdipostyla Duval-Jouve. Bois, coteaux secs. 3-5. R. Porquerolles (Ollivier, Huet).

C. Halleriana Asso (*C. gynobasis* Vill.). Bois. 2-5. Port-Cros (F. Raine, Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

C. serrulata Biv. (*C. cuspidata* Host). Bois, coteaux, bords des fossés. 4-6. Porquerolles (H.-S. Thompson) ; Giens (Jahandiez).

C. hispida Willd. Marais et fossés. 4-5. Porquerolles (Ollivier).

C. distans L. Prairies humides, marais maritimes. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Albert), à l'Accapte (Jahandiez) ; bois de la Plage (Flahault).

C. punctata Gaud. Lieux humides, marécages. 4-6. Port-Cros (Malinvaud), bords de la rade (Jahandiez) ; Porquerolles (Roux, Ollivier) ; Giens, Sud de l'étang (Jahandiez) ; les Pesquiers (Huet, Albert).

C. extensa Good. Prairies, marais maritimes. 4-7. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Roux, Ollivier) ; Giens ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

C. Œderi Ehrh. Bords des ruisseaux, lieux humides. 4-7. R. Ile du Levant, rochers au bord de la mer (Shuttleworth).

Graminées

ANTHOXANTHUM, *A. odoratum* L. Bois, lieux herbeux. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

PHALARIS, *P. nodosa* L. (*P. bulbosa* L.). Champs, bords des chemins. 4-6. Porquerolles (Husnot).

P. paradoxa L. var. *intacta* Coss. et D. R. Lieux herbeux. 4-6. L'Almanarre (F. Raine).

P. brachystachys Link. Champs, lieux incultes. 5-6. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Jahandiez) (1).

CRYPSIS, *C. aculeata* Ait. Lieux humides maritimes. 7-9. R. Les Pesquiers (Coufourier).

PHLEUM, *P. arenarium* L. Sables maritimes. 5-6. A. R. Les Pesquiers (Huet et Jacquin, Roux, F. Raine).

P. tenue Schrad. Champs, lieux herbeux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

P. Boehmeri Wibel. Lieux herbeux. 6-7. R. Bois de la Plage (F. Raine).

---

(1) *P. canariensis* L., originaire des îles Canaries et d'Espagne, cultivé çà et là, a été trouvé à Porquerolles (Ollivier), peut-être subspontané.

ALOPECURUS, *A. bulbosus* Gouan. Prairies et marais maritimes. 4-6. Giens, Sud de l'étang ; entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

SETARIA, *S. glauca* P. B. Champs, lieux herbeux. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

S. viridis P. B. Bords des chemins, cultures. 6-10. C. Les îles d'Hyères ; Giens.

S. verticillata P. B. Champs, lieux sablonneux. 6-10. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

PANICUM, *P. repens* L. Sables maritimes, marais. 7-10. R. Les Pesquiers (Robert, Huet, Albert).

P. Crus-galli L. (*Echinochloa Crus-galli* R. et Sch.). Champs sablonneux frais. 6-9. Les Pesquiers (Jahandiez).

P. sanguinale L. Champs, lieux sablonneux. 6-9. C. Iles d'Hyères ; Giens.

CYNODON, *C. Dactylon* Pers. Bords des chemins, lieux herbeux. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

SPARTINA, *S. Duriœi* Parl. (*S. versicolor* Fabre). Sables et marais maritimes. 10-3, fleurit rarement. Bois de la Plage (Flahault), abondant ; plage de Giens (Jahandiez).

ANDROPOGON, *A. hirtum* L. Bois, coteaux secs. 5-9. Porquerolles (Ollivier).

ERIANTHUS, *E. Ravennœ* P. B. (*Saccharum Ravennœ* L.). Sables maritimes. 8-10. Les Pesquiers (Robert, Roux, Jahandiez).

IMPERATA, *I. cylindrica* P. B. (*Saccharum cylindricum* Lam.). Plages sablonneuses humides. 5-7. Giens, à l'Accapte ; entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez) ; plage de Giens (Albert, Jahandiez).

ARUNDO, *A. Donax* L. Lieux humides, bords des eaux. 9-11. C., souvent planté. Iles d'Hyères, Giens ; les Pesquiers.

PHRAGMITES, *P. communis* Trin. (*Arundo Phragmites* L.). Marais, lieux humides. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre. Var. *isiacus* Coss. et Dur. (*P. gigantea* J. Gay). Porquerolles (Ollivier) ; les Pesquiers (Jahandiez). Var. *subuniflorus* D. C. (var. *nigricans* G. G.). Bois de la Plage (F. Raine).

AMMOPHILA, *A. arenaria* Link, var. *arundinacea* Husnot (*Psamma australis* Mab.). Sables maritimes. 5-7. Porquerolles (Ollivier), plage de la Courtade ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

AGROSTIS, *A. castellana* Boiss. et Reut., var. *mutica* Hack. (*A. olivetorum* G. G.). Coteaux sablonneux secs. 5-7. Ile du Levant (Legré).

A. verticillata Vill. Fossés, lieux humides. 5-8. Porquerolles (Ollivier, Roux).

A. alba L. Pelouses, lieux incultes. 7-9. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez). Var. *maritima* Husnot (*A. maritima* Lam.). Sables maritimes. Les îles d'Hyères (Shuttleworth).

SPOROBOLUS, *S. pungens* Kunth. Sables et rochers maritimes. 6-10. Porquerolles (Ollivier) ; Giens ; îlots de la Longue et de la Ratonnière ; les Pesquiers (Jahandiez).

GASTRIDIUM, *G. lendigerum* Gaud. Champs secs. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

POLYPOGON, *P. subspathaceum* Requien. Bois de pins, lieux herbeux. 4-6. Les îles d'Hyères (Shuttleworth) ; île du Levant ; Port-Cros ; Bagaud (Jahandiez) ; Porquerolles (Hanry, Huet, Ollivier, Roux, Albert, etc.).

P. maritimum Willd. Sables humides maritimes. 5-6. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; isthme de Giens (Roux) ; bois de la Plage (Flahault).

P. monspeliense Desf. Lieux sablonneux humides. 5-7. Porquerolles (Albert) ; Giens ; bois de la Plage (Roux, Albert) ; l'Almanarre (Jahandiez).

LAGURUS, *L. ovatus* L. Sables et pelouses maritimes. 5-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre ; plage de Giens.

STIPA, *S. Aristella* L. Coteaux pierreux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

PIPTATHERUM, *P. multiflorum* P. B. Lieux secs, bords des chemins. 5-9. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; l'Almanarre.

AIRA, *A. Tenorei* Guss. Bois, lieux sablonneux. 4-6. Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles (Ollivier). Var. *semiaristata* G. G. (*A. intermedia* Guss.). Port-Cros, à la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

A. capillaris Host (*A. elegans* Gaud.). Bois sablonneux. 4-6. C. Les îles d'Hyères ; Giens. Var. *ambigua* Asch. Porquerolles (Ollivier) ; les Pesquiers (Jordan).

A. multiculmis Dumort. Champs sablonneux. 4-7. Les îles d'Hyères (Shuttleworth).

A. Cupaniana Guss. Bois, lieux sablonneux. 4-5. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

CORYNEPHORUS, *C. articulatus* P. B. Lieux sablonneux maritimes. 4-6. Porquerolles (Ollivier) ; les Pesquiers (Huet, F. Raine) ; bois de la Plage (Albert).

C. fasciculatus Boiss. et Reut. Lieux sablonneux. 5-6. Porquerolles (Roux, Ollivier) ; les Pesquiers (Huet, Albert) ; bois de la Plage (Flahault, F. Raine).

AVENA, *A. barbata* Brot. Lieux incultes, bords des chemins. 6-7. Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles (Hanry, Roux, Ollivier) ; Giens (Jahandiez) ; les Pesquiers (Roux).

A. fatua L. Moissons, lieux incultes. 5-7. Giens (Albert) (1).

A. sterilis L. Bords des chemins, lieux incultes. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

(1) *A. sativa* L., cultivé, se rencontre souvent subspontané. Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

HOLCUS, *H. lanatus* L. Pelouses, bois sablonneux. 5-7. C. Iles d'Hyères ; Giens.

GAUDINIA, *G. fragilis* P. B. Lieux herbeux sablonneux. 5-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez). Var *linearis* Albert. Porquerolles (Albert) ; l'Almanarre (Jahandiez). Var. *nardoides* Albert. Bois de la Plage (Jahandiez).

KŒLERIA, *K. Michelii* Coss. Bois sablonneux secs. 4-5. Les îles d'Hyères (Shuttleworth).

K. phleoides Pers. Lieux sablonneux. 4-6. Ile du Levant (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier).

K. villosa Pers. Sables maritimes. 5-6. Porquerolles (Hanry, Ollivier), au Langoustier (Jahandiez) ; Giens (Huet, Roux).

GLYCERIA, *G. convoluta* Fries. Marais maritimes. 6-7. L'Almanarre (F. Raine, Jahandiez).

G. tenuifolia Boiss. et Reut. Marais saumâtres. 6-7. Les Pesquiers (F. Raine).

G. distans Wahl. Vases et marais salés. 5-8. A. R. Porquerolles (Huet, Roux) ; l'Almanarre (Jahandiez).

POA, *P. trivialis* L. Lieux frais, bords des champs. 4-6. C. Iles d'Hyères.

P. bulbosa L. Lieux herbeux. 4-6. A. C., souvent vivipare. Iles d'Hyères ; Giens.

P. annua L. Lieux cultivés, bords des chemins. Toute l'année. C. Les îles d'Hyères ; Giens. Var. *remotiflora* Hack. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles, rochers de la pointe des Mèdes (Saint-Yves).

MELICA, *M. Magnolii* G. G. Lieux secs, bois pierreux. 4-6. Porquerolles (Ollivier).

M. minuta L. Bois, coteaux secs. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

M. major Parl. Maquis, lieux pierreux. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

BRIZA, *B. maxima* L. Lieux herbeux sablonneux. 4-6. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

B. minor L. Lieux sablonneux frais. 4-6. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; les Pesquiers ; bois de la Plage ; plage de Giens (Jahandiez).

SPHÆNOPUS, *S. Gouani* Trin. Sables et marais maritimes, 4-6. A. R. Entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

SCLEROPOA, *S. maritima* Parl. Sables maritimes. 5-6. Porquerolles (Roux) ; l'Almanarre (Jahandiez).

S. hemipoa Parl. Sables maritimes. 5-6. Plage de Giens (J. Arènes).

S. rigida Gris. Champs, lieux sablonneux. 4-7. A. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

CATAPODIUM, *C. loliaceum* Link (*Scleropoa loliacea* G. G.). Sables et rochers maritimes. 5-7. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; îlots de la Longue et de la Ratonnière ; plage de Giens (Jahandiez).

ÆLUROPUS, *Æ. littoralis* Parl. (*Dactylis littoralis* Willd.). Lieux herbeux maritimes. 5-8. A. R. Les Pesquiers (Huet, Roux) ; l'Almanarre (Jahandiez).

DACTYLIS, *D. glomerata* L. Lieux herbeux, bords des champs. 4-7. C. Iles d'Hyères ; Giens. Var. *hispanica* Koch (*D. hispanica* Roth). Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Roux, Ollivier).

CYNOSURUS, *C. echinatus* L. Lieux pierreux secs. 5-7. C. Iles d'Hyères.

VULPIA, *V. uniglumis* Dum. Lieux sablonneux. 4-6. Porquerolles (Ollivier).

V. ciliata Link (*V. Myuros* Reich.). Champs, lieux sablonneux. 4-6. Ile du Levant (Hanry) ; entre l'Almanarre et la Plage (Jahandiez).

V. Myuros Gmel. (*V. pseudomyuros* Reich.). Lieux sablonneux. 5-6. Les îles d'Hyères (Huet, Shuttleworth) ; bois de la Plage (Albert, Jahandiez).

V. sciuroides Gmel. (*V. bromoides* Reich.). Champs et coteaux sablonneux. 4-6. Porquerolles (Roux, Ollivier).

V. ligustica Link. Talus, lieux sablonneux. 4-5. Ile du Levant (Robert) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Roux) ; bois de la Plage ; l'Almanarre (Jahandiez).

FESTUCA, *F. arundinacea* Schreb., var. *mediterranea* Hack. Prairies humides. 5-7. Les îles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Ollivier).

F. Fenas Lag. (*F. interrupta* G. G.). Lieux herbeux. 5-6. Porquerolles ; les Pesquiers (Huet, Roux).

F. rubra L., var. *trichophylla* Hack. Pelouses rocailleuses. 5-7. Porquerolles (Burnat).

BROMUS, *B. sterilis* L. Lieux incultes. 4-7. L'Almanarre (Jahandiez).

B. maximus Desf., var. *Gussonei* Parl. Bords des chemins, lieux sablonneux. 4-6. Porquerolles (Roux, Ollivier) ; les Pesquiers (Roux).

B. madritensis L. Champs et vignes. 4-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

B. rubens L. Lieux sablonneux. 4-6. Bois de la Plage (Flahault).

B. commutatus Schrad. Champs, bords des chemins. 5-6. Plage de Giens (F. Raine).

B. mollis L. Champs, lieux herbeux. 4-7. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers.

B. molliformis Lloyd. Lieux sablonneux. 5-6. R. L'Almanarre, bords des chemins (F. Raine).

B. intermedius Guss. Coteaux secs et pierreux. 4-6. Iles d'Hyères (Requien, Robert, Hanry) ; Porquerolles (Ollivier).

B. macrostachys Desf. Champs secs, lieux incultes. 5-6. Iles d'Hyères (Robert, Hanry).

B. squarrosus L. Lieux pierreux secs. 5-6. Iles d'Hyères (Auzende).

HORDEUM, *H. murinum* L. Bords des chemins, décombres. 5-7. C. Les îles d'Hyères ; Giens.

H. leporinum Link. Lieux incultes. 5-7. R. Les Pesquiers (Shuttleworth).

H. maritimum With. Prairies maritimes. 5-6. Les Pesquiers (Roux, Albert) ; l'Almanarre (Jahandiez).

ÆGILOPS, *Æ. ovata* L. Lieux incultes secs. 5-6. C. Iles d'Hyères ; Giens.

AGROPYRUM, *A. Rouxii* G. Camus (*Triticum Rouxii* Gren. et Duv.-J.). Prairies maritimes. 5-7. R. Giens, à l'Accapte, piste de M. de Beauregard (F. Raine).

A. repens P. B. Lieux sablonneux, bords des champs. 5-7. A. C. Porquerolles ; Giens ; l'Almanarre (Jahandiez).

A. pungens R. et Sch. Lieux herbeux sablonneux. 5-7. Porquerolles (Ollivier).

A. pycnanthum G. G. (*A. littorale* Dumort.). Chemins, lieux sablonneux. 5-7. Iles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Albert).

A. acutum R. et Sch. Sables maritimes. 6-8. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Albert).

A. campestre G. G. Champs, lieux sablonneux. 5-7. Porquerolles (Ollivier, *sec.* Roux).

A. junceum P. B. Sables maritimes. 6-7. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; sables de Giens (Albert).

A. elongatum P. B. Prairies, marais maritimes. 6-7. R. Giens, à l'Accapte, piste de M. de Beauregard (F. Raine).

BRACHYPODIUM, *B. distachyon* R. et Sch. Lieux pierreux ou sablonneux. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; les Pesquiers (Huet, Roux).

B. silvaticum R. et Sch. Bois, lieux ombragés. 6-8. Les îles d'Hyères (Shuttleworth) ; île du Levant, vallon du Titan ; Port-Cros (Jahandiez).

B. ramosum R. et Sch. Bois, lieux secs et pierreux. 5-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens.

LOLIUM, *L. temulentum* L. Champs, lieux herbeux. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. strictum Presl. Sables maritimes. 5-7. Port-Cros (Jahandiez).

L. perenne L. Lieux herbeux. 5-10. C. Les îles d'Hyères ; Giens.

L. italicum A. Br. Prairies. 5-8. Porquerolles (Ollivier).

L. multiflorum Lam. Champs, lieux herbeux. 5-7. Les îles d'Hyères (Shuttleworth) ; Porquerolles (Roux).

LEPTURUS, *L. cylindricus* Trin. Sables maritimes. 5-6. L'Almanarre (F. Raine).

L. incurvatus Trin. (*Rottbœllia incurvata* L. f.). Pelouses et sables maritimes. 4-7. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers ; l'Almanarre (Jahandiez).

L. filiformis Trin. Sables humides maritimes. 5-7. Porquerolles (Ollivier) ; bois de la Plage (Flahault) ; plage de Giens (Jahandiez).



CRYPTOGAMES VASCULAIRES

Fougères

OPHIOGLOSSUM, *O. lusitanicum* L. Coteaux et pelouses sablonneuses. 12-3. T. R. Presqu'île de Giens (Vasseur).

CETERACH, *C. officinarum* Willd. Rochers, vieux murs. 4-10. C. Iles d'Hyères ; Giens.

GRAMMITIS, *G. leptophylla* Sw. (*Gymnogramme leptophylla* Desv.). Talus ombragés, rochers, vieux murs. 2-6. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens.

POLYPODIUM, *P. vulgare* L., var. *serratum* G. G. Rochers ombragés, vieux murs. 5-11. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez)

ASPLENIUM, *A. Adiantum-nigrum* L., ssp. *Onopteris* Heufl., var. *acutum* Heufl. Bois et rochers ombragés. 4-10. Iles d'Hyères ; Giens (Jahandiez).

A. lanceolatum Huds., var. *obovatum* Moore. Rochers littoraux. 3-7. Ile du Levant, pointe de Calerousse et rochers de la côte Nord (Jahandiez) ; Port-Cros (Chambeiron, Flahault, Jahandiez) ; Porquerolles (Hanry, Ollivier), pointe des Mèdes et fort Sainte-Agathe (Jahandiez).

A. marinum L. Fentes humides des falaises. 5-10. T. R. Iles d'Hyères (Auzende) ; île du Levant (Burser), au Titan (Robert, Hanry) ; Porquerolles, rochers tout-à-fait à la pointe des Mèdes (L. Verguin).

A. glandulosum Lois. (*A. Petrarchœ* D. C.). Fentes des rochers. 2-6. T. R. Porquerolles, rocher des Mèdes, vers le sommet (Ollivier, 8 juin 1867).

PTERIS, *P. aquilina* L. (*Pteridium aquilinum* Kuhn). Bois, lieux sablonneux frais. 7-10. A. C. Iles d'Hyères , Giens ; les Pesquiers.

ADIANTUM, *A. Capillus-Veneris* L. Grottes, sources, rochers et murs humides. 5-9. Port-Cros ; Porquerolles, Giens (Jahandiez).

CHEILANTHES, *C. odora* Sw. (*C. fragrans* Webb et Berth.). Rochers et vieux murs. 2-6. Les îles d'Hyères (de Suffren, Hanry) ; Porquerolles (Ollivier).

Sélaginellacées

SELAGINELLA, *S. denticulata* Link. Bois ombragés, talus, vieux murs. 1-6. C. Iles d'Hyères ; Giens ; les Pesquiers (Jahandiez).

Isoétacées

ISOETES, *I. Duriaei* Bory. Lieux herbeux frais. 2-5. Port-Cros, ravin de la Vigie (de Crozals et Jahandiez) ; Giens, pelouses au Nord du château (L. Verguin).

Equisétacées

EQUISETUM, *E. ramosissimum* Desf. (*E. ramosum* Schl.). Lieux sablonneux frais. 4-7. Giens (Jahandiez).

PLANTES CELLULAIRES

MUSCINÉES

Dans notre édition de 1914 nous avions donné une liste de 42 Mousses et 8 Hépatiques des îles d'Hyères et de Giens, liste due aux recherches de l'abbé Ollivier et de MM. C. Michaud et D. Oppermann, ainsi qu'à nos récoltes personnelles déterminées par M. L. Corbière, l'éminent bryologue de Cherbourg. Depuis 1924, notre distingué collègue M. A. de Crozals, bien connu par ses études sur les Hépatiques et les Lichens, ayant accepté de nous accompagner lors de plusieurs courses aux îles d'Hyères, nous sommes heureux de le remercier ici de sa précieuse collaboration qui nous permet de signaler un nombre presque double d'espèces, soit 59 Mousses et 28 Hépatiques (1). Malgré ces importantes additions, notre catalogue pourra encore être certainement augmenté à l'avenir, chaque voyage réservant de nouvelles découvertes bryologiques.

Première Classe. — Mousses

ACROCARPES

CERATODON *corsicus* Br. eur. Porquerolles (Ollivier).

DICRANELLA *varia* Schp. Port-Cros, sur la terre (Jahandiez) ; Giens (Mouret).

(1) Sur ce nombre, 5 Mousses et 1 Hépatique ont été récoltées par le regretté lieutenant M. Mouret. Cf. L. Corbière et E. Jahandiez, *Muscinées du département du Var*, Supplément au t. 6, (1920), des Annales de la Soc. d'Hist. nat. de Toulon.

FISSIDENS *taxifolius* Hedw. Port-Cros, talus, berges des ruisseaux (Oppermann).

F. incurvus Starke. Port-Cros ; Porquerolles (de Crozals).

HYMENOSTOMUM *tortile* Br. eur. Porquerolles (Ollivier).

WEISSIA *viridula* Brid. Iles d'Hyères, commun.

TRICHOSTOMUM *crispulum* Bruch. Port-Cros, rochers (Oppermann).

T. brachydontium Bruch. Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez) ; Porquerolles (Ollivier) ; Giens (Michaud).

T. littorale Mitt. Giens (Michaud).

TORTELLA *flavovirens* Broth. Iles d'Hyères et Giens, abondant.

T. tortuosa Limpr. Abondant, mais toujours stérile.

PLEUROCHAETE *squarrosa* Lindb. Les Pesquiers (Jahandiez).

BARBULA *unguiculata* Hedw. Iles d'Hyères, Giens, abondant.

B. convoluta Hedw. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez).

ACAULON *muticum* C. Müll. Port-Cros (de Crozals) ; Giens (Mouret).

PHASCUM *piliferum* Schreb. Giens (Mouret) ; l'Almanarre (Jahandiez).

P. Floerkeanum W. et M. Giens, coteaux (Mouret).

P. Acaulon Lindb. Porquerolles (Mouret).

POTTIA *truncatula* Lindb. Port-Cros (de Crozals) ; Giens (Michaud).

P. intermedia Fürn. Port-Cros (de Crozals) ; bois de la Plage (Jahandiez). Var. *littoralis* Corb. L'Almanarre (Jahandiez).

P. Starkeana C. M. Iles d'Hyères et Giens, commun. Var. *brachypoda* Corb. Porquerolles ; Giens (Mouret). Var. *leucodonta* Vent. Bois de la Plage (Jahandiez).

P. mutica Vent. Bois de la Plage (Jahandiez).

P. minutula Br. eur. L'Almanarre (Jahandiez).

ALOINA *aloides* Kindb. Port-Cros (de Crozals).

TORTULA *atrovirens* Lindb. Port-Cros, bois, rochers ; bois de la Plage (Jahandiez).

T. muralis Hedw. L'Almanarre (Jahandiez).

T. ruralis Ehrh. Giens (Michaud) ; bois de la Plage (Jahandiez).

T. princeps De Not. L'Almanarre (Jahandiez).

GRIMMIA *leucophœa* Grev. Giens, rochers (Michaud).

G. apocarpa Hedw. Port-Cros, rochers (de Crozals).

G. crinita Brid. Porquerolles, murs et rochers (de Crozals).

ORTHOTRICHUM *diaphanum* Schrad. Abondant partout.

EPHEMERUM *serratum* Hpe. Porquerolles (de Crozals).

FUNARIA *fascicularis* Schp. Giens (Michaud).

F. attenuata Lindb. Port-Cros (Oppermann).

F. mediterranea Lindb. Giens (Mouret).

F. dentata Crome. Porquerolles, landes (Mouret).

F. hygrometrica Hedw. Iles d'Hyères et Giens, commun.

BRYUM *argenteum* L. Porquerolles (de Crozals).

B. atropurpureum Br. eur. Abondant aux îles et à Giens.

B. alpinum L. L'Almanarre (Michaud) (1).

B. erythrocarpum Schwaegr. Giens (Mouret).

---

(1) Le *B. cæspititium* L., a été indiqué à Porquerolles par Hanry (*Catalogue des Mousses et des Hépatiques de Provence*, p. 13), probablement par erreur, car nous n'avons rencontré cette espèce, rare dans la région méditerranéenne, que dans la partie la plus élevée du Nord du Var, au mont de la Chens.

B. torquescens Br. eur. Abondant.

B. capillare L. Commun aux îles d'Hyères et à Giens. Var *meridionale* Schp. Porquerolles, bois (Jahandiez).

B. Donianum Grev. Port-Cros, talus (Jahandiez).

B. canariense Brid. Port-Cros (Jahandiez).

BARTRAMIA *stricta* Brid. Giens, près du sémaphore, sur la terre (Jahandiez).

PLEUROCARPES

HEDWIGIA *albicans* Lindb. Port-Cros (de Crozals).

FONTINALIS *antipyretica* L. Port-Cros (de Crozals).

ORTHOTHECIUM *intricatum* Br. eur. Port-Cros (Oppermann).

STEREODON *cupressiformis* Brid. Iles d'Hyères et Giens, abondant.

HOMALOTHECIUM *sericeum* Br. eur. Port-Cros (Jahandiez).

BRACHYTHECIUM *rutabulum* Br. eur. Giens, versant nord du Sémaphore (de Crozals).

SCLEROPODIUM *Illecebrum* Br. eur. Iles d'Hyères et Giens, A. C.

SCORPIURIUM *circinatum* Fleisch. et Loesk. (*Eurhynchium circinatum* Br. eur.). Porquerolles (Hanry, Ollivier), vers l'Oustaou de Diou (Jahandiez) ; l'Almanarre (Michaud).

OXYRHYNCHIUM *Swartzii* Warnst (*Eurhynchium prœlongum* var. *atrovirens* Schp.). L'Almanarre ? (Michaud).

EURHYNCHIUM *meridionale* De Not. L'Almanarre (Michaud).

RHYNCHOSTEGIELLA *algiriana* Broth. Giens (Mouret).

RHYNCHOSTEGIUM *megapolitanum* Br. eur. var. *meridionale* Schp. Giens (Mouret) ; bois de la Plage (Jahandiez).

Deuxième Classe. — Hépatiques

I. — MARCHANTIALES

RICCIA *Michelii* Raddi var. *typica* Lev. Port-Cros, calanque de la Fausse-Monnaie (Jahandiez).

R. sorocarpa Bisch. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens, prairies de la Madrague (de Crozals). Forma *Raddiana* (Levier). Port-Cros (de Crozals).

R. bifurca Hoffm. Port-Cros (de Crozals) ; Porquerolles (Mouret).

R. Crozalsii Levier. Port-Cros ; Porquerolles (de Crozals).

R. ciliata Hoffm. Port-Cros (de Crozals).

R. nigrella D. C. Port-Cros (de Crozals).

TESSELLINA *pyramidata* Dum. Port-Cros (de Crozals)

SPHAEROCARPUS *terrestris* Sm. Port-Cros (de Crozals).

CORSINIA *marchantioides* Raddi. Port-Cros (de Crozals).

TARGIONIA *hypophylla* L. Port-Cros ; Giens, près du Sémaphore (de Crozals).

REBOULIA *hemisphaerica* Raddi. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (de Crozals).

GRIMALDIA *dichotoma* Raddi. Port-Cros (de Crozals).

FEGATELLA *conica* Corda. Porquerolles (de Crozals) ; Giens (Michaud).

LUNULARIA *cruciata* Dum. Port-Cros (de Crozals) ; Porquerolles (Jahandiez).

II. — JUNGERMANNIALES

METZEGERIA *furcata* Lindb. Port-Cros (de Crozals).

PELLIA *Fabroniana* Raddi. Port-Cros (de Crozals) ; Porquerolles (Mouret).

FOSSOMBRONIA *caespitiformis* De Not. Port-Cros et Porquerolles, très abondant (de Crozals) ; Giens (Jahandiez).
F. angulosa Raddi. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

GONGYLANTHUS *ericetorum* Nees. Port-Cros ; Porquerolles. — Toujours stérile (de Crozals).

CALYPOGEIA *trichomanis* Raddi. Port-Cros (de Crozals).

CEPHALOZIELLA *Starkei* Schiffn. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (de Crozals).
C. Turneri Lindb. Port-Cros (de Crozals).

RADULA *complanata* Dum. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (de Crozals).

LEJEUNEA *serpyllifolia* Lib. Port-Cros ; Porquerolles (de Crozals).

FRULLANIA *dilatata* Dum. Iles d'Hyères, abondant (de Crozals) ; Giens (Michaud).
F. Tamarisci Dum. Port-Cros ; Giens, près du Sémaphore (Jahandiez) ; l'Almanarre (Michaud).

III. — ANTHOCÉROTALES

ANTHOCEROS *lœvis* L. Ile du Levant, vallon des Grottes (Jahandiez) ; Port-Cros (de Crozals).
A. dichotomus Raddi. Port-Cros, calanque de la Fausse-Monnaie (Jahandiez) ; Porquerolles (de Crozals).

THALLOPHYTES

Première Classe. — Algues

Grâce à l'importante *Liste des Algues marines du Var*, publiée en 1911, par notre regretté collègue et ami le lieutenant Mouret, dans les Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon (1), liste à laquelle nous avons ajouté nos récoltes personnelles — peu importantes d'ailleurs — déterminées par M. Paul Hariot, assistant au Muséum, nous pouvons publier un inventaire des Algues des îles d'Hyères et des rades d'Hyères et de Giens, comprenant 145 espèces, mais nous sommes convaincus que l'on y pourra faire encore de nombreuses additions, surtout en explorant les côtes des îles d'Hyères et les grands fonds, ce qui exige un outillage spécial.

CYANOPHYCÉES

LYNGBIA *luteo-fusca* J. Ag. — Rade de Giens (Mouret).

RIVULARIA *polyotis* Born. et Flah. — Presqu'île de Giens (Mouret).

R. atra Roth. — Presqu'île de Giens (Mouret).

R. mesenterica Thuret. — Rade de Giens (Jahandiez).

CHARACÉES (2)

TOLYPELLA *glomerata* Leonh. — Les Pesquiers (J. Groves).

(1) Quelques mois avant sa mort, survenue en mars 1915, sur le front de l'Argonne, le lieutenant Mouret consacrait les loisirs d'une courte convalescence pour blessure de guerre, à une revision de cette liste, revision dont nous tenons compte dans la présente édition.

(2) Cette liste des Characées, certainement incomplète, est due presque exclusivement à une seule herborisation faite dans les ma-

T. hispanica Nordst. — Les Pesquiers, nouveau pour la France (J. Groves).

LAMPROTHAMNUS *alopecuroides* Br. — Les Pesquiers (Montagne, J. Groves).

CHARA *aculeolata* Kütz. (*C. polyacantha* Braun) forma. — Port-Cros, barrage du Vallon (Jahandiez, dét. J. Groves).

C. galioides D. C. — Les Pesquiers (J. Groves) ; bois de la Plage, fossés (F. Raine).

C. canescens Lois. — Les Pesquiers (J. Groves) (1).

CHLOROPHYCÉES

ULVA *latissima* L. — Rochers, quais, fonds vaseux. T. C.

U. lactuca L. — Rade de Giens (Jahandiez).

ENTEROMORPHA *intestinalis* Link. — Ile du Levant (Mouret) ; étang des Pesquiers (Jahandiez).

E. Linza J. Ag., var. *crispa* Le Jol. — Mer, eaux saumâtres. T. C.

E. ramulosa Hook. — Ile du Levant ; presqu'île de Giens (Mouret).

E. Linkiana Grev. — Presqu'île de Giens (Mouret).

CHÆTOMORPHA *œrea* Ktz. — Porquerolles (Mouret) ; étang des Pesquiers ; rade de Giens (Jahandiez).

C. tortuosa Ktz. — Rade et rivages de Giens (Mouret).

C. linum Ktz. — Salins des Pesquiers (Mouret).

CLADOPHORA *sericea* Ktz. — Rade de Giens (Mouret).

C. fracta Ktz. — Les Pesquiers (Mouret).

C. utriculosa Ktz. — Rochers et parasite. T. C.

---

rais de Giens, le 15 mai 1922, par l'éminent spécialiste anglais M. James Groves. Cf. *Journal of Botany*, nov. 1922, p. 337, et *Bull. Soc. Bot. de France*, t. 70, (1923), p. 77-79.

(1) Une Siphonée, le *Phyllosiphon Arisari* Kühn, parasite sur les feuilles et les pétioles de l'*Arisarum vulgare*, est assez commune aux îles d'Hyères et à Giens.

C. catenata Ag. — Ile du Levant ; presqu'île et rade de Giens (Mouret).

C. repens Harv. — Rochers, endroits sombres. C.

C. prolifera Ktz. — Rivages de Giens (Mouret).

C. pellucida Ktz. — Rivages de Giens (Mouret).

BRYOPSIS *adriatica* Ktz. — Rade de Giens, sur *Sphacelaria* et *Posidonia* (Mouret).

B. cupressoides Lamour. — Ile du Levant (Mouret).

DERBESIA *Lamourouxii* Sol. — Ile du Levant ; rade de Giens (Mouret).

D. marina Sol. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

UDOTEA *Desfontainii* Dcne. — Giens, à la Tour-Fondue (Mouret) ; rade de Giens (Jahandiez).

HALIMEDA *Tuna* Lamour. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

CODIUM *difforme* Ktz. — Rivages de Giens, côte S. O. (Mouret).

C. Bursa Ag. — Ile du Levant ; rivages de Giens, sur les racines de *Posidonia* (Mouret).

VALONIA *utricularis* Ag. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

ACETABULARIA *mediterranea* Lam. — Aux trois îles d'Hyères et à Giens (Ollivier, Mouret, Jahandiez).

DASYCLADUS *clavœformis* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

PHÉOPHYCÉES

ECTOCARPUS *cœspitulus* J. Ag. — Rivages de Giens, sur *Cystosira amentacea* (Mouret).

E. granulosus Ag. — Rade de Giens (Mouret).

CLADOSTEPHUS *verticillatus* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

C. spongiosus Ag. — Rade de Giens (Jahandiez).

HALOPTERIS *filicina* Ktz., var. *hiemalis* J. Ag. — Rade de Giens (Mouret). Var. *œstivalis* J. Ag. — Rade et rivages de Giens (Mouret).

STYPOCAULON *scoparium* Kutz. — Ile du Grand-Ribaud (Jahandiez).

COLPOMENIA *sinuosa* Derb. et Sol. — Rivages de Giens, sur souches de *Posidonia* (Mouret).

SCYTOSIPHON *lomentarius* J. Ag. — Rochers. T. C.

ASPEROCOCCUS *bullosus* Lamour. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

A. compressus Griff. — Presqu'île de Giens (Mouret).

CLADOSIPHON *mediterraneus* Kutz. — Rivages de Giens (Mouret).

MESOGLOIA *Griffithsiana* Grev. — Rivages de Giens (Montagne).

NEREIA *filiformis* Zanard. — Rivages de Giens (Mouret).

RALFSIA *verrucosa* Aresch. — Rivages de Giens (Mouret).

ZANARDINIA *collaris* Crouan. — Ile du Levant (Mouret).

CYSTOSIRA *amentacea* Bory. — Rade et rivages de Giens (Mouret) ; le Grand-Ribaud (Jahandiez).

C. crinita Duby. — Porquerolles (Ollivier).

C. barbata Ag. — Ile du Levant (Mouret) ; Porquerolles (Ollivier).

C. discors Ag. — Porquerolles (Ollivier).

C. selaginoides Val. — Ile du Grand-Ribaud (Jahandiez).

C. ericoides Ag. — Rade de Giens (Mouret).

C. spinosa Sauvageau. — Porquerolles (Ollivier) ; rade de Giens (Jahandiez).

SARGASSUM *linifolium* Ag. — Ile du Levant (Mouret) ; Porquerolles (Ollivier) ; rivages de Giens (Mouret).

DICTYOTALES

TAONIA *atomaria* J. Ag. — Presqu'île de Giens (Mouret).

PADINA *pavonia* Gaill. — Aux trois îles d'Hyères ; rade et rivages de Giens (Mouret, Jahandiez).

DICTYOPTERIS *polypodioides* Lamour. — Rivages de Giens (Mouret) ; rade de Giens (Jahandiez).

DICTYOTA *linearis* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

D. dichotoma Lamour. — Rivages de Giens (Mouret) ; île du Grand-Ribaud (Jahandiez).

RHODOPHYCÉES

BANGIA *fusco-purpurea* Lyngb. — Rivages de Giens (Mouret).

PORPHYRA *laciniata* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

ERYTHROTRICHIA *ceramicola* Aresch. — Rivages de Giens (Mouret).

CHANTRANSIA *corymbifera* Thur. — Presqu'île de Giens, sur feuilles de zostères (Mouret).

NEMALION *multifidum* J. Ag. — Rochers battus par les vagues. T. C.

LIAGORA *viscida* Ag. — Ile du Levant ; rade de Giens (Mouret).

L. distenta Ag. — Porquerolles, plage de la Courtade (Jahandiez).

GELIDIUM *corneum* Grev. — Rochers submergés. T. C.

G. spathulatum Kutz. — Rade de Giens (Mouret).

GIGARTINA *acicularis* Lamour. — Rochers battus par les vagues. T. C.

PHYLLOPHORA *nervosa* Grev. — Rivages de Giens (Mouret) ; île du Grand-Ribaud (Jahandiez).

P. palmettoides Harv. — Rochers, endroits obscurs assez profonds. T. C.

GYMNOGONGRUS *Griffithsiæ* Mart. — Ile du Levant (Mouret).

CALLYMENIA *Requienii* J. Ag. — Rade de Giens, sur feuilles de *Posidonia* (Mouret).

C. microphylla Zanard. — Rivages de Giens (Mouret).

RISSOELLA *verruculosa* J. Ag. — Rochers battus par les vagues. T. C.

SPHÆROCOCCUS *coronopifolius* Ag. — Rivages de Giens (Mouret) ; île du Grand-Ribaud ; rade de Giens (Jahandiez).

GRACILARIA *confervoides* Grev. — Etang des Pesquiers (Jahandiez).

HYPNEA *musciformis* J. Ag.— Rivages de Giens (Mouret).

CHRYSYMENIA *uvaria* J. Ag. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

LOMENTARIA *articulata* Lyngb.— Ile du Levant (Mouret).

CHYLOCLADIA *Kaliformis* Hook. — Rivages de Giens (Mouret).

C. mediterranea J. Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

PLOCAMIUM *coccineum* Lyng., var. *uncinatum* Le Jolis. — La Plage d'Hyères, sur racines de *Posidonia* (Mouret).

NITOPHYLLUM *uncinatum* J. Ag. — Parmi les Corallinées. T. C.

N. venulosum Zanard. — Rivages de Giens, sur *Zostera* (Mouret).

NEUROCAULON *reniforme* Zanard. — Rade de Giens, à la Fournigue (Jahandiez).

DELESSERIA *hypoglossum* Lamour. — Rivages de Giens, sur *Corallina*, *Sphœrococcus* (Mouret).

D. ruscifolia Lamour. — Ile du Levant ; rivages de Giens, sur Bryozoaires et Corallinées (Mouret).

LAURENCIA *obtusa* Lamour. — Ile du Levant ; rivages de Giens, sur *Cystosira* (Mouret) ; le Grand-Ribaud (Jahandiez).

L. caespitosa J. Ag. ; non Lamx. — Rade de Giens (Jahandiez).

L. pinnatifida Lamour. — Ile du Levant ; rade de Giens (Mouret).

CHONDRIA *dasyphylla* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

C. Boryana Bornet. — Rivages de Giens (Mouret).

CHRYSYMENIA *uvaria* J. Ag.— Rade de Giens (Jahandiez).

POLYSIPHONIA *spinella* Ag. — Parasite, souvent rejeté. T. C.

P. secunda Ag. — Ile du Levant ; presqu'île de Giens, sur *Cladostephus* et *Cladophora* (Mouret).

P. obscura Ag. — Ile du Levant (Mouret).

P. sertularioides Ag. — Rade d'Hyères (Mouret).

P. subtilis de Not. — Rivages de Giens, sur *Cladostephus* (Mouret).

P. sanguinea Ag. — Etang des Pesquiers (Jahandiez).

P. opaca Ag. — Creux des rochers. T. C.

P. fruticulosa Spreng. — Creux des rochers et racines de *Posidonia.* T. C.

HALOPITHYS *pinastroides* Ktz. — Presqu'île (Mouret), et rade de Giens (Jahandiez).

RYTIPHLÆA *tinctoria* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

VIDALIA *volubilis* Ag. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret) ; île du Grand-Ribaud ; rade de Giens (Jahandiez).

DASYA *simpliciuscula* Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

D. arbuscula Ag. — Ile du Levant ; rivages de Giens (Mouret).

SPHONDYLOTHAMNION *multifidum* Næg. — Rivages de Giens, côte S.-O. (Mouret).

GRIFFITHSIA *sphœrica* Schousb. — Ile du Levant (Mouret).

BORNETIA *secundiflora* Thur. — Rivages de Giens (Mouret)

CALLITHAMNION *irregulare* J. Ag. — Rivages de Giens, sur racines de *Posidonia* (Mouret).

C. caudatum J. Ag. — Ile du Levant (Mouret).

C. granulatum Ag. — Creux des rochers. T. C.

C. grande J. Ag. — Les îles d'Hyères (J. Agardh).

ANTITHAMNION *cruciatum* Næg. — Rivages de Giens (Mouret).

A. crispum Thur. — Rivages de Giens (Mouret).

CROUANIA *attenuata* J. Ag. — Rivages de Giens (Mouret).

CERAMIUM *echionotum* J. Ag. — Ile du Levant, sur *Corallina* (Mouret).

C. rubrum Ag., var. *decurrens* Le Jolis. — Ile du Levant ; rade et rivages de Giens (Mouret).

GRATELOUPIA *filicina* Ag. — Ile du Levant : rade de Giens (Mouret).

G. dichotoma J. Ag. — Rochers battus par les vagues. C.

PEYSSONNELIA *squamaria* Decne. — Rivages de Giens (Mouret).

P. atro-purpurea Crouan. — Rade et rivages de Giens, sur *Posidonia* (Mouret).

P. rubra Grev. — Rade de Giens (Jahandiez).

HILDENBRANDTIA *rosea* Ktz. — Porquerolles (Mouret).

MELOBESIA *farinosa* Lamour. — Rivages de Giens (Mouret) ; rade de Giens (Jahandiez).

DERMATOLITHON *pustulatum* Fosl. — Sur *Gelidium* et autres algues. T. C.

LITOPHYLLUM *tortuosum* Fosl. — Port-Cros, grotte marine de la Marma (Jahandiez) ; Giens (Mouret).

L. expansum Philippi. — Iles d'Hyères, par 45 mètres (J.-B. Charcot) ; rade de Giens (Jahandiez).

L. incrustans Philippi. — Rochers. T. C.

LITHOTHAMNIUM *calcareum* Aresch. — Rivages de Giens (Mouret).

L. lichenoides Heyd. — Rivages de Giens (Mouret).

L. membranaceum Fosl. — Rivages de Giens (Mouret) ; le Grand-Ribaud (Jahandiez).

L. Hauckii Fosl. — Rivages de Giens (Mouret).

AMPHIROA *rigida* Lamour. — Ile du Levant (Mouret) ; rade de Giens (Jahandiez).

CORALLINA *mediterranea* Aresch. — Rade et rivages de Giens (Mouret).

JANIA *rubens* Lamour. — Porquerolles (Ollivier) ; rivages de Giens (Mouret) ; île du Grand-Ribaud ; rade de Giens (Jahandiez).

J. corniculata Lamour. — Rade et presqu'île de Giens (Mouret).



Deuxième Classe. — Lichens

Grâce à la précieuse collaboration de notre dévoué collègue M. A. de Crozals, qui a bien voulu nous rédiger cette classe, nous pouvons donner ci-dessous une liste de 240 espèces de Lichens, alors que celle publiée dans notre édition de 1914 n'en comportait que 114. Au cours de ses patientes recherches dans notre dition, M. de Crozals a eu la

bonne fortune de découvrir plusieurs espèces nouvelles pour la science, dont trois ne sont encore actuellement connues que de Giens, ce sont : *Cyphelium mediterraneum* B. de Lesd., *Pyxine saxicola* B. de Lesd., et *Bilimbia subcoprodes* B. de Lesd. (1).

COLLÉMACÉS

PLACYNTHIUM *nigrum* Gray. — Porquerolles, vieux murs (de Crozals).

EPHEBE *pubescens* Fr. — L'Almanarre, sur grès (Michaud).

SPILONEMA *paradoxum* Born. — Port-Cros, la Vigie (de Crozals).

COLLEMA *pulposum* Ach. — Porquerolles, sur terre (de Crozals).

C. tenax Ach. — Giens et la Plage, sur la terre ; l'Almanarre, sur un vieux mur (Michaud). Var. *palmatum* Ach. — L'Almanarre, sur la terre (Michaud).

C. cheileum Ach. — Porquerolles, sur la terre (de Crozals).

C. glaucescens Hoffm. — Porquerolles, bois du Sémaphore, sur terre (de Crozals).

C. meridionale Hue. — C. Porquerolles, sur micaschistes ; Port-Cros, sur micaschistes (de Crozals). Le *C. thysaneum* Ach., signalé par Flahault à Port-Cros doit être rapporté au *C. meridionale*.

LEPTOGIUM *scotinum* Fr. — Porquerolles ; Port-Cros ; Giens (de Crozals).

---

(1) Les descriptions de ces espèces ont été publiées dans l'étude suivante : A. DE CROZALS, *Les Lichens du Massif des Maures*, (Annales de la Soc. d'Hist. Nat. de Toulon, t. 10, 1924, p. 90, 95, et 107). — Un grand nombre des Lichens énumérés ont été soumis à l'examen de l'éminent spécialiste le Dr M. Bouly de Lesdain, de Dunkerque.

L. Crozalsianum Harmand. — Porquerolles ; Port-Cros à la Palud (de Crozals).

L. subtile Nyl. — Porquerolles, sur terre (de Crozals).

LICHÉNACÉS

CYPHELIUM *mediterraneum* Bouly de Lesdain. — Giens, sur les rochers ; bords du chemin de la Madrague au Sémaphore, non loin de ce dernier (de Crozals).

USNEA *hirta* L. — Port-Cros à la Vigie, sur Chênes (de Crozals).

U. florida Hoffm. — Port-Cros à Port-Man, sur Chênes (de Crozals).

CLADONIA *silvatica* Hoffm. — Port-Cros (Flahault) ; la Plage ; l'Almanarre (Michaud). Var. *portentosa* Del. — L'Almanarre (Michaud).

C. impexa Harm. — Porquerolles ; Port-Cros (de Crozals).

C. furcata Schrad. — C. C. Porquerolles ; Port-Cros ; Giens ; la Plage. Var. *palamea* Nyl. — Port-Cros (Flahault).

C. rangiformis Hoffm. — C. C. Porquerolles ; Port-Cros ; Giens ; la Plage. Var. *pungens* Wain. — Aussi commun que le type.

C. verticillata Hoffm. — Giens, sur terre, non loin du Sémaphore (de Crozals).

C. pyxidata Fr. — Abondant partout. Var *neglecta* Mass. — Ile du Levant, aux Pierres de fer, sur la terre (Jahandiez). Var. *pocillum* Ach. — L'Almanarre, fossés et grès humides (Michaud). Var. *chlorophæa* Floerke. — Port-Cros (Flahault).

C. fimbriata Fr. — Port-Cros, sur la terre (Jahandiez) ; A. C. la Plage et Giens (de Crozals).

C. pityrea Fr. — L'Almanarre (Michaud).

C. foliacea Schær., var. *alcicornis* Schær. — Port-Cros (Flahault) ; Giens ; l'Almanarre (Michaud) ; plage de Giens, sur le sable (Jahandiez).

C. endiviæfolia Fr. — C. C. C. Les trois îles d'Hyères ; Giens ; la Plage.

ROCCELLA *phycopsis* Ach. — Port-Cros (Flahault, Jahandiez) ; Porquerolles, rochers autour du fort Sainte-Agathe (Jahandiez) ; Giens (Michaud). Bien fructifié sur les rochers d'Escampobariou (de Crozals).

R. fuciformis Ach. — Porquerolles, aux Mèdes (Ollivier).

STEREOCAULON *nanum* Ach. — Giens à Escampobariou, sous les rochers surplombants ; Port-Cros à la Palud (de Crozals).

RAMALINA *evernioides* Nyl. — Port-Cros, sous les roches surplombantes (Flahault).

R. calicaris Fr. — C. C. Sur les arbres et arbustes.

R. farinacea Ach., f. *gracilenta* Ach. — Port-Cros, troncs et rochers (Jahandiez) ; Giens, non loin du Sémaphore (de Crozals).

R. polymorpha Ach. — Giens, à Escampobariou, rochers (de Crozals).

R. capitata Ach. — Giens à Escampobariou, rochers (de Crozals). Var. *emplecta* Nyl. — Port-Cros, à la Vigie, sur schistes (de Crozals).

R. pollinaria Ach. — Giens, rochers (Michaud).

R. scopulorum Ach. — Port-Cros, rochers maritimes (Flahault) ; Porquerolles (Ollivier, Hanry).

R. cuspidata Nyl. — Port-Cros (Flahault).

R. breviuscula Nyl. — Port-Cros, rochers de la baie, côté Sud (de Crozals).

R. subfarinacea Nyl. — Port-Cros, à la Vigie et au Sud de la baie, rochers (de Crozals).

R. intermedia Nyl. — Giens, sur un rocher (Michaud).

R. inæqualis Nyl. Porquerolles, rochers surplombants au Nord du Sémaphore (de Crozals).

R. pusilla Le Prévost. — Très abondant et bien fructifié sur les arbres et arbustes dans les îles d'Hyères. Se rencontre sur le continent, mais en petites quantités, à Giens, vers Escampobariou, à Carqueiranne, sur la Colle-Noire, et au Brusq (de Crozals).

TELOSCHYSTES *chrysophtalmus* Th. Fr. — Giens, sur Chênes (de Crozals).

ANAPTYCHIA *ciliaris* Mass. — A. C. Sur les arbres et arbustes (de Crozals).

PLEUDOPHYSCIA *hypoleuca* Hue. — Port-Cros à la Palud, sur rochers (de Crozals).

P. Aquila Hue. — Port-Cros, sur les rochers (Flahault). Var. *meridionalis* Metzl. — Les îles d'Hyères (Metzler).

EVERNIA *Prunastri* Ach. — Abondant un peu partout, sur arbres et arbustes, mais toujours stérile (de Crozals).

PARMELIA *physodes* Ach. — Port-Cros à la Vigie, sur Pins (de Crozals).

P. conspersa Ach. — Abondant sur les rochers. Var. *stenophylla* Ach. — Giens ; l'Almanarre (Michaud). Var *hypoclysta* Nyl. — Port-Cros, sur les rochers (Flahault).

P. sorediens Nyl. — Porquerolles, sur Chênes ; Port-Cros, sur rochers ; toujours stérile (de Crozals).

P. Mougeotii Schær. — Giens, à Escampobariou, sur rochers (de Crozals).

P. prolixa Nyl. — Assez abondant sur les rochers (de Crozals).

P. Delisei Nyl. — Giens à Escampobariou (de Crozals).

P. fuliginosa Nyl. — Porquerolles, rochers du Sémaphore ; Port-Cros à la Vigie (de Crozals).

P. dubia Schær. — Port-Cros, à la Palud, sur Chênes.

P. scortea Ach. — Abondant sur arbres et rochers.

P. tiliacea Ach. — Port-Cros, sur arbres (Flahault).

P. carporhizans Nyl. — Port-Cros, sur Chênes ; Giens (de Crozals).

P. saxatilis Ach. — Port-Cros, sur la terre et les souches (Jahandiez).

P. sulcata Tayl. — Port-Cros à la Vigie ; Giens à Escampobariou, sur rochers (de Crozals).

P. caperata Ach. — Port-Cros, à la base des troncs de Pins (de Crozals).

P. cetrata Ach. — Port-Cros, sur rochers (de Crozals).

P. trichotera Hue ; (*P. cetrata* f. *ciliosa* Hue). — Giens, sur rochers (Michaud) ; Port-Cros, sur Chênes et sur rochers, à la Vigie (de Crozals).

P. perlata Ach. — Giens, rochers près d'Escampobariou (Dr Bravais).

P. crinita Ach. — Porquerolles, abords du Sémaphore, à la base des Pins ; stérile, mais avec spermogonies nombreuses (de Crozals).

PYXINE *saxicola* Bouly de Lesdain. — Giens, sur rochers entre le Sémaphore et Escampobariou (de Crozals).

PHYSCIA *parietina* D. C. — Abondant partout.

P. stellaris Nyl. — Giens, sur Pins (Michaud).

P. aipolia Nyl. — Porquerolles ; Port-Cros, sur Pins et Lentisques (de Crozals).

P. leptalea D. C. — Abondant sur arbres et rochers. Var *tenella* Oliv. — Abondant.

P. tribacia Nyl. — Giens, sur rochers (Michaud).

P tribacoides Nyl. — Giens, rochers (Michaud) ; Port-Cros à la Vigie (de Crozals).

P. cœsia Nyl. — Port-Cros, rochers, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

P. astroidea Fr. Var. *Caricae* Schær. — Porquerolles, sur Chênes, au Sémaphore (de Crozals).

P. pulverulenta Nyl. — Assez abondant sur les arbres et sur les rochers.

P. subvenusta Nyl. — Port-Cros, sur la terre (Flahault).

P. obscura Schær. — A. C. Sur écorces. Var. *virella* Ach. — Ile du Grand-Ribaud (Jahandiez).

PELTIGERA *polydactyla* Hoffm. — Giens, sur terre, bois au Nord du Sémaphore (de Crozals).

P. canina Hoffm. — Port-Cros, sur terre à la Vigie (de Crozals).

NEPHROMIUM *lusitanicum* Nyl. — Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles, rochers du Sémaphore (de Crozals).

UMBILICARIA *pustulata* Hoffm. — Port-Cros, rochers au piton de la Grande Garde (de Crozals).

PANNARIA *dolichotera* Nyl. — Giens, à la Madrague, sur la terre recouvrant les rochers (Michaud).

P. holophæa Hue. — Giens, sur la terre (Michaud).

P. rubiginosa Schær. — Port-Cros, sur Chênes à la Vigie (de Crozals).

P. nebulosa Nyl. — Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

HEPPIA *Guepini* Nyl. — Port-Cros, sur schistes près du fort de l'Eminence (de Crozals).

AMPHILOMA *elegans* Bagl. ; (*Placodium elegans* D. C.). — Giens, sur rochers (Michaud) ; Port-Cros (de Crozals).

A. murorum Krb. — Port-Cros, sur murs, fort de l'Eminence (de Crozals).

A. lobulata (Somm.). — Rochers maritimes à l'Almanarre (Michaud).

A. carphinea (Sch.). — Giens, sur rochers quartzeux, non loin du Sémaphore (de Crozals).

A. Heppianum Mull.— Porquerolles, sur murs (de Crozals).

A. aurantium Mull. — Porquerolles, sur murs (de Crozals).

CALOPLACA *pyracea* Th. Fr. — Giens, sur murs (de Crozals) ; Port-Cros, corticole (Flahault) ; f. *orbicularis* Mass. — Bois de la Plage, sur Tamaris (Michaud).

C. fuscoatra (Nyl.). — Porquerolles, rochers schisteux (Weddel).

CANDELARIA *vitellina* Krb.— A. C. sur rochers ; f. *arcuata* Hoffm. — Giens, sur rochers (Michaud) ; Port-Cros, sur micaschiste, à la Vigie (de Crozals).

C. xanthostigma (Pers.). — Giens, sur Chênes et Lentisques, à la Madrague (de Crozals).

C. epixantha (Ach.). — Giens, sur rochers, à Escampobariou (de Crozals).

RHINODINA *Roboris* Nyl. — Giens ; Port-Cros, sur Chênes-verts (de Crozals).

R. atrocinerea Krb. — Port-Cros, sur rochers ombragés, à la Vigie (de Crozals).

R. confragosa Krb. — Giens, sur rochers, au Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

R. coniopta (Nyl.). — Porquerolles, rochers du Sémaphore (de Crozals).

R. sophodes Hellb. — Giens, sur Chênes-verts (de Crozals).

R. Michaudiana Harm. — Giens (Michaud) ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

R. exigua Th. Fr. — Giens, sur une poutre et sur les schistes (Michaud).

R. demissa Arn. — Giens, sur rochers à Escampobariou (de Crozals).

SQUAMARIA *crassa* D. C. Var. *Dufourii* Nyl. — Port-Cros, sur rochers, à la Vigie (de Crozals).

PLACODIUM *circinatum* D. C. — Port-Cros, sur rochers, à la Vigie et au piton de la Grande Garde (de Crozals).

P. saxicolum Krb. — Porquerolles ; Port-Cros ; Giens (de

Crozals). Var. *diffractum* (Nyl.). — Port-Cros, sur rochers, à la Palud (de Crozals).

P. Garovaglii Krb. — Giens, sur les schistes (Michaud).

P. teicholytum D. C. — Giens, rochers (Michaud).

LECANORA *subfusca* Hue. — Très abondant partout sur les arbres et ies arbrisseaux. Var. *glabrata* Ach. — Giens, piquets (Michaud).

L. chlarona Nyl. — Port-Cros, corticole (Flahault) ; bois de la Plage, sur un arbre (Michaud) ; Giens, à la Madrague, sur Lentisques (de Crozals).

L. campestris Nyl. — Assez abondant, un peu partout sur les rochers.

L. albella Ach. — Port-Cros, corticole (Flahault) ; Giens, sur Lentisques (de Crozals).

L. gangaleoides Nyl. — Port-Cros, sur le micaschiste (Flahault).

L. angulosa Ach. — Port-Cros, sur Chêne ; Giens, sur Lentisques (de Crozals).

L. glaucoma Ach. — Porquerolles, sur rochers au Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

L. subradiosa Nyl. — Port-Cros, sur rochers, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

L. sulfurata Nyl. — Port-Cros, sur le micaschiste (Flahault) ; Porquerolles, au Sémaphore (de Crozals).

L. præpostera Nyl. — Giens, sur rochers, côté Nord du Sémaphore (de Crozals).

L. galactina Ach. — Giens, murs du vieux château (de Crozals).

L. dispersa Ach. — Port-Cros, sur rochers, environs de la Vigie (de Crozals).

L. conferta Ach. — Porquerolles, sur terre (Michaud).

L. umbrina Ach. — Porquerolles, sur la terre nue (Michaud).

L. subcarnea Ach. — L'Almanarre, sur rochers (Michaud).

L. conizœa Nyl. — Giens, sur les écailles de Pins, bois du Sémaphore ; Port-Cros, maquis de la Vigie (de Crozals).

L. sulfurea Ach. — Port-Cros, sur le micaschiste (Flahault); Porquerolles, au Sémaphore (de Crozals) ; Giens, rochers ombragés au bord de la mer (Michaud).

L. atra Ach. — A. C. Sur les rochers.

L. badia Ach. — Giens, sur rochers à Escampobariou ; Porquerolles au Sémaphore ; Port-Cros à Port-Man (de Crozals).

L. olivascens Nyl. — Giens, sur schistes à la Madrague (Michaud) ; Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

L. Montagnei Schær. — Porquerolles, sur les rochers des Mèdes (Montagne).

OCROLECHIA *parella* Arn. — Très abondant partout sur les rochers.

O. pallescens (Nyl.). — Port-Cros, corticole (Flahault) ; Giens, sur Chênes-verts, bois du Sémaphore (de Crozals).

LECANIA *syringea* Th. Fr. — Giens (Michaud) ; Port-Cros, sur Chênes-verts, à Port-Man (de Crozals).

L. dimera Th. Fr. — Giens, sur Lentisques, à la Madrague (Michaud).

DIPHRATORA *candicans* Jatta. — L'Almanarre, sur schistes (Michaud).

DIRINA *repanda* Nyl. — Giens, rochers, sous le Sémaphore, côté Nord (de Crozals).

D. Ceratoniœ Fr. — Giens, sur Lentisques, à la Madrague (de Crozals).

PERTUSARIA *lactea* Nyl. — Port-Cros, sur rochers, non loin de la Vigie (de Crozals).

P. speciosa Ove Hoeg. — Port-Cros, sur Pins, à la Palud (de Crozals).

P. monogona Nyl. — Giens, sur schistes, entre le Sémaphore et Escampobariou (de Crozals).

P. dealbata Nyl. — Giens ; l'Almanarre, sur rochers (Michaud).

P. communis D. C. — Port-Cros, sur écorce de Chêne-liège (Flahault) ; Giens, sur Chênes-verts (de Crozals).

P. pustulata Nyl. — Porquerolles, sur Chênes-verts, bois du Sémaphore ; Port-Cros, sur Bruyères à la Palud (de Crozals).

P. leioplaca Schær. — A. C. Sur Chênes et Oliviers (de Crozals).

P. Wulfenii D. C. — L'Almanarre, sur Lentisques (Michaud) ; Port-Cros, sur Chênes, à la Vigie (de Crozals). Var. *rupicola* Nyl. — Giens, sur rochers, à Escampobariou (de Crozals). F. *coralloidea* Harm. — L'Almanarre, sur rochers (Michaud) ; Port-Cros, à la Vigie et au piton de la Grande Garde (de Crozals).

P. scutellata Hue. — A. C. sur les écorces, un peu partout (de Crozals).

P. gallica Bouly de Lesdain. — Giens, sur les rochers, non loin du Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

URCEOLARIA *scruposa* Ach. — Port-Cros (Jahandiez) ; l'Almanarre, sur la terre ; Giens, A. C., sur rochers. F. *lichenicola* (Mont.). — Port-Cros, sur *Cladonia* (de Crozals).

U. actinostoma Pers. — Port-Cros, sur rochers, piton de la Grande Garde (de Crozals). Var. *cæsioplumbea* Nyl. — Giens, à la Madrague, sur schistes (Michaud).

ASPICILIA *cinerea* Krb. — Port-Cros à la Vigie, sur rochers (de Crozals). Var *alba* Schær. — Giens ; l'Almanarre (Michaud).

A. intermutans (Nyl.). — Port-Cros, sur rochers, sous la Vigie (de Crozals).

A. gibbosa Krb. — L'Almanarre (Michaud) ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

ACAROSPORA *fuscata* Th. Fr. — L'Almanarre (Michaud).

A. umbilicata Bagl. — Port-Cros, sur rochers, à la Vigie (de Crozals).

SARCOGYNE *pruinosa* Krb. — Giens, sur les murs du vieux château (de Crozals).

S. simplex Nyl. — Giens ; l'Almanarre (Michaud) ; Port-Cros, près du fort de l'Eminence (de Crozals). F. *strepsodina* Ach. — Giens (Michaud).

BIATORA *Russula* Ach. — Iles d'Hyères (Boistel).

LECIDEA *coarctata* Nyl. — Giens (Michaud) ; Port-Cros, sur rochers, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

L. elœochroma Ach. — C. C. C. Sur les écorces, partout.

L. latypea Nyl. — Port-Cros (Flahault) ; Porquerolles, rochers, au Nord du Sémaphore (de Crozals).

L. contigua Ach. — Très abondant sur les rochers.

L. platycarpa Ach. — Port-Cros, sur rochers (Flahault) ; Giens (Michaud).

L. confluens Ach., var., *leucitica* Schær. — L'Almanarre (Michaud).

L. fuscoatra Ach. — Giens (Michaud) ; Porquerolles ; Port-Cros (de Crozals).

L. auriculata Th. Fr. — Giens, à Escampobariou, sur rochers (de Crozals).

L. fuscorubens Ach. — L'Almanarre ; Giens (Michaud) ; Porquerolles, vieux murs (de Crozals).

L. scopulicola Nyl. — Port-Cros, sur le micaschiste (Flahault).

L. quernea Ach. — Porquerolles, bois du Sémaphore, sur Pins, Bruyères ; Port-Cros, à la Palud, sur Chênes-verts (de Crozals).

L. opaca Fr. — Iles d'Hyères (Montagne).

L. *sanguineo-atra* Th. Fr. — Giens, sur terre, à la Madrague ; Port-Cros, environs du fort de l'Eminence (de Crozals).

L. *fusca* Th. Fr. — Porquerolles, sur terre, environs du village, côté Est (de Crozals).

L. *Walrothii* Flot. — Port-Cros, sur les bords du sentier de Port-Cros à la pointe du Sud, avant le ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

GYALECTA *Pineti* Schær. — Porquerolles, sur Pins, non loin du Sémaphore (de Crozals).

CATILLARIA *chalybeia* Arn. Giens ; Porquerolles ; Port-Cros ; sur rochers ombragés (de Crozals).

C. *nigroclavata* Nyl. — Porquerolles, sur Chênes-verts, au Sémaphore ; Port-Cros à la Palud (de Crozals).

C. *globulosa* Th. Fr., var. *synothea* Th. Fr. — Giens, à l'Accapte, sur troncs de Tamaris (Jahandiez).

C. *olivacea* Zahlbr. — Iles d'Hyères, sur rochers (Montagne). Var. *olbiensis* (Nyl.). — Iles d'Hyères, sur rochers (Montagne).

PSORA *lurida* Krb. — Port-Cros, sur mousses, à la Vigie (de Crozals).

BILIMBIA *sabuletorum* (Flk.). — Giens, sur mousses (de Crozals).

B. *melæna* Arn. F. *catillarioides* Wain. — Porquerolles, sur terre, environs du Sémaphore (de Crozals).

B. *subcoprodes* Bouly de Lesdain. — Giens, sur schistes, à la Madrague (de Crozals).

BACIDIA *umbrina* Br. et Rostr. — Giens, sur poutre (Michaud) ; Port-Cros, sur rochers ombragés, à la Palud (de Crozals).

TONINIA *cinereovirens* Mass. — Giens, sur les schistes (Michaud) ; Port-Cros, sur rochers moussus, à la Vigie (de Crozals).

T. vesicularis Ach. — Giens, murs du vieux château (de Crozals).

SCHISMATOMMA *diplotommoides* (Bagl.). Samp. (*Lecanactis Saltelii* B. de Lesdain). — Giens, sur Lentisques, à la Madrague (Michaud) ; Port-Cros, sur cônes de Pins, à la Vigie (de Crozals).

LECANACTIS *patellarioides* (Nyl.) Zahlbr. — Giens, sur Lentisques, à la Madrague (Michaud) ; Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

BLASTENIA *ferruginea* Mass. (*Caloplaca ferruginea* Th. Fr.). — A. C. Sur écorces et sur rochers.

B. teicholyta B. de Lesdain (*Placodium teicholytum* D. C.). — Giens, rochers (Michaud).

B. citrina B. de Lesdain. — Porquerolles, à la base des vieux murs (de Crozals).

B. aurantiaca (Ach.). (*Caloplaca aurantiaca* Th. Fr.). — Ile du Grand-Ribaud, sur *Juniperus phœnicea* (Jahandiez) ; Giens, sur un Chêne (Michaud), sur *Phillyrea* (Dr Bravais). Var. *erythrella* Nyl. — Port-Cros, sur Lentisque ; Porquerolles, au fort Sainte-Agathe (Jahandiez).

B. cerina B. de Lesdain. — Giens, sur Chênes-verts ; Port-Cros, sur Lentisques (de Crozals).

B. hæmatites B. de Lesdain. — Port-Cros, à la Palud, sur Chênes-verts (de Crozals).

ARTHROSPORUM *accline* Krb. — Giens, sur Lentisque, à la Madrague (de Crozals).

BIATORELLA *fossarum* Th. Fr. — Port-Cros, sur la terre humide, à Port-Man (de Crozals).

BUELLIA *punctiformis* Mass. — Giens, sur Chênes-verts, bois du Sémaphore ; Port-Cros, à la Palud (de Crozals). Var. *stigmatea* Krb. — Giens, sur schistes à Escampobariou (de Crozals).

B. *disciformis* Oliv. — Giens, sur un Chêne (Michaud) ; Porquerolles ; Port-Cros (de Crozals).

B. *saxorum* Mass. — L'Almanarre, sur les grès (Michaud) ; Giens, sur schistes, au Sémaphore ; Port-Cros, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

B. *spuria* Krb. — Giens, sur schistes (Michaud).

B. *stellulata* Mudd. — Giens, sur les grès (Michaud).

B. *atroalbella* (Nyl.). — Giens, sur rochers schisteux, à Escampobariou ; Port-Cros, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

B. *canescens* Dicks. — Giens, à Escampobariou, rochers (de Crozals). On a signalé, à tort comme lichen, *Buellia parellaria* (Nyl.) ; ce dernier, parasite sur le thalle ou les apothécies de *Lecanora parella* est un champignon ; il sera placé dans cette classe.

DIPLOTOMMA *alboatrum* Krb. — Giens, sur Chênes-verts, bois du Sémaphore (de Crozals).

D. *porphyricum* Arn. — Giens, sur schistes, à Escampobariou ; Port-Cros, sur micaschiste, au piton de la Grande Garde (de Crozals).

RHIZOCARPON *obscuratum* Th. Fr. — L'Almanarre, sur les schistes (Michaud) ; Porquerolles ; Port-Cros, sur micaschiste (de Crozals).

R. *atroalbum* Th. Fr. — Porquerolles, rochers ombragés, près du Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

R. *geographicum* D. C. — C. C. C. Sur les rochers siliceux, un peu partout.

R. *viridiatrum* (Nyl.). — Giens, sur schistes, au Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

OPEGRAPHA *varia* Pers. — Port-Cros, sur Chênes-verts (de Crozals). Var. *notha* Ach. — Ile du Grand-Ribaud, corticole (Jahandiez).

O. *betulina* Sm. — Giens, sur *Rhamnus Alaternus* (Michaud).

O. *atra* Pers. — Abondant un peu partout sur toutes sortes d'écorces.

O. *cinerea* Chev. — Giens, sur un Chêne (Michaud).

O. *subsiderella* Nyl. — Port-Cros, sur Chênes-verts, abords du Manoir ; Giens, bois du Sémaphore (de Crozals).

O. *lutulenta* Nyl. — Giens, sur les rochers des bords de la route de la Madrague au Sémaphore, avant d'arriver à ce dernier (de Crozals).

O. *grumulosa* Duf. Var. *cryptarum* Harmand. — Giens, rochers surplombants, à Escampobariou (de Crozals).

ARTHONIA *astroidea* Ach. — Abondant sur les écorces, un peu partout.

A. *cinnabarina* Nyl. — La Plage, sur Lentisques ; Giens, bois du Sémaphore, sur Chênes-verts (de Crozals). Var. *anerythrea* Nyl. — Giens, sur un Chêne (Michaud).

A. *dispersa* Nyl. — Giens, sur Poirier et Olivier (Michaud).

A. *punctiformis* Ach. — Giens, sur un Pin (Michaud) ; Port-Cros, sur Chêne-vert (de Crozals).

A. *lobata* Flk. — Giens, sur rochers schisteux, environs du Sémaphore (de Crozals).

ARTHOTHELIUM *Sardoum* Bagl. — Giens, sur Bruyères et sur *Phillyrea*, bois du Sémaphore (de Crozals).

A. *Crozalsianum* Bouly de Lesdain. — Giens, sur de jeunes Pins, non loin du Sémaphore (de Crozals).

NORMANDINA *jungermanniæ* Del. — Port-Cros, sur les mousses des rochers, bois de la Palud (de Crozals).

ENDOCARPON *hepaticum* Ach. — L'Almanarre, sur la terre nue (Michaud) ; Port-Cros, sentiers humides, à Port-Man (de Crozals).

E. *Garovaglii* Mont. — Porquerolles, sur mortier des vieux murs, près du village (de Crozals).

PLACIDIOPSIS *Custani* Mass. — Port-Cros, sur la terre des sentiers humides, à la Palud (de Crozals).

CHIODECTON *myrticola* Fée. — Porquerolles, ravin des Mèdes, sur Myrtes et *Erica arborea* mourants, très rare (Chernaieff 1824, Montagne, L. Dufour, Delise, Ollivier).

VERRUCARIA *nigrescens* Pers. — Porquerolles, au fort Sainte-Agathe (Jahandiez) ; l'Almanarre (Michaud).

V. æthiobola Walh. — Giens, sur les schistes (Michaud).

ACROCORDIA *conoidea* Krb. — L'Almanarre, sur rochers (Michaud).

ARTHOPYRENIA *punctiformis* Arn. — Giens, sur Chênes-liège, bois du Sémaphore (de Crozals).

A. fallax Arn. — Giens, sur Chênes-verts (de Crozals).

PORINA *carpinea* Zahlbr. — Port-Cros, sur Chênes-verts, environs du Manoir (de Crozals).

P. leptospora (Nyl.) Sm. — Port-Cros, sur Lentisques, bords du chemin de l'Hôtellerie au Manoir (de Crozals).

POLYBLASTIA *myrticola* Bouly de Lesdain. — Port-Cros, sur Myrtes, bois de la Palud (de Crozals).

P. sublactea Bouly de Lesdain. ; (*Verrucaria sublactea* Nyl.). — L'Almanarre, sur Pin, Arbousier, Olivier (Michaud) ; Port-Cros, sur Olivier (de Crozals).

LEPTORAPHIS *Michaudii* Bouly de Lesdain. — Giens, sur Olivier (Michaud).

L. parameca Krb. — Porquerolles, sur branches de *Phillyrea*, sous le Sémaphore ; Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

THELOPSIS *subporinella* Nyl., var. *grisella* B. de Lesdain. — Giens, sur Lentisque (Michaud).

THELENELLA *modesta* Nyl. — Port-Cros, à la Palud, sur Chênes-verts (de Crozals).

LEPRARIÉES

LEPRARIA *flava* Ach. — C. C. Porquerolles et Port-Cros, sur Pins (de Crozals).

L. chlorina Ach. — Giens, sur Pins, bois du Sémaphore (de Crozals).

Troisième Classe — Champignons

La nouvelle rédaction de cette liste est due entièrement à M. André de Crozals, que nous ne saurions trop remercier. On comprendra l'importance de sa collaboration en comparant le chiffre de 217 espèces de Champignons publiés en 1914, — d'après nos récoltes personnelles et celles de M. Guillemot (1), — avec le chiffre actuel de 535 espèces, ajoutant ainsi 318 Champignons à ceux déjà observés dans notre dition. Cette augmentation est surtout considérable pour les petites espèces, dont l'étude difficile avait été fort négligée dans nos regions avant les savantes recherches de M. de Crozals, dont la plupart des récoltes ont été soumises à d'éminents spécialistes : M. l'abbé Grelet, pour les Discomycètes ; M. l'abbé Bourdot, pour les Porés et les Hétérobasidiés ; M. Pouchet, pour les Myxomycètes. A tous nous adressons l'hommage de notre reconnaissance.

HYMÉNOMYCÈTES

1re Famille. — Agaricinés

LEUCOSPORI

AMANITA *vaginata* Bull. — Comestible. Bois et coteaux. 10-11. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (S. H. N. T.) (2).

(1) J. GUILLEMOT, *Champignons observés à Toulon et dans les environs en 1890-1891*. (Bull. Soc. Mycol. de France, t. 9, 1893, p. 19-47). — Renferme l'indication d'un certain nombre d'espèces des bois de la Plage, mais aucune de Giens ni des îles d'Hyères.

(2) Ces initiales se rapportent aux sorties mycologiques de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon.

A. *cœsarea* Scop. — Comestible. Bois de pins et de chênes-liège. 10-11. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues, Jahandiez).

A. *phalloides* Fr. — Espèce mortelle. Bois ombragés. 10-11. Port-Cros, çà et là (de Crozals, Jahandiez).

A. *verna* Lam. — Espèce mortelle. Bois ombragés, lieux herbeux. 4-5, 10-11. Porquerolles, bois de la Repentance ; Giens, pelouses de l'Accapte (Jahandiez) ; bois de la Plage (Dumée).

A. *ovoidea* Bull. — Comestible. Bois de pins. 10-11, 4-5. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez).

A. *muscaria* L. — Espèce vénéneuse. Bois sablonneux. 10-11. Port-Cros, A. C. (de Crozals) ; Porquerolles, bois de Sainte-Agathe (Jahandiez).

A. *citrana* Schæff. — Comestible. Bois sablonneux. 10-11. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals) ; bois de la Plage (Jahandiez).

A. *pantherina* D. C. — Espèce vénéneuse. Bois ombragés. 10-11. A. C. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez).

A. *echinocephala* Vitt. — Espèce vénéneuse. Bois de pins, sablonneux. 10-12, 4-5. R. Port-Cros ; bois des Pesquiers et de la Plage (Jahandiez).

LEPIOTA *rhacodes* Vitt. — Comestible. Bois sablonneux. 10-12. R. Bois de la Plage (Kœnig).

L. *procera* Scop. — Comestible. Bois et maquis. 10-11, 4-5. C. C., à Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez).

L. *excoriata* Schaeff. — Comestible. Bois, pelouses. 10-12. Port-Cros, à la Sardinière (de Crozals) ; bois des Pesquiers et de la Plage (Jahandiez).

L. *cristata* Alb. et Schw. — Espèce suspecte. Bois herbeux. 10-11. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage (S. H. N. T.).

L. *Lucandii* Quélet. — Comestible. Bois de pins. 10-12. R. Bois de la Plage (Kœnig).

L. helveola Bres. — Espèce vénéneuse. Bois, lieux herbeux. 10-11. Port-Cros ; Porquerolles, bois de Sainte-Agathe ; bois de la Plage (Jahandiez).

L. clypeolaria Bull. — Comestible. Lieux herbeux des bois. 10-12. Giens, lisière des bois de l'Accapte (Jahandiez).

L. pudica Bull. — Comestible. Lieux herbeux et découverts des bois. 10-12. Porquerolles, lisière des bois de Notre-Dame (Pierrhugues, Jahandiez) ; Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

L. holosericea Fr. — Comestible. Bois ombragés humides. 10-11. Bois de la Plage (Jahandiez).

LIMACELLA *megalopoda* R. Maire. — Comestibilité non expérimentée. Sous les Lentisques et les Pins. 11-12. Bois de la Plage (Dupont, de Crozals).

ARMILLARIA *mellea* Fr. — Comestible médiocre. Bois, sur les troncs d'arbres. 10-12. Bois de la Plage (S. H. N. T.).

A. caligata Viv. — Comestible médiocre. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, A. C. ; Porquerolles (Jahandiez).

A. causseta Barla. — Comestible médiocre. Bois. 10-12. Porquerolles (Ollivier).

MELALEUCA *vulgaris* Pat. — Comestible. Bois herbeux. 9-11. Bois de la Plage (de Crozals).

CLITOCYBE *clavipes* Pers. — Espèce suspecte. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

C. cyathiformis Bull. — Comestible. Pelouses et bois. 10-12. Port-Cros, A. C. (de Crozals) ; Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage où il est abondant.

C. pruinosa Lasch. — Comestible ? Bois. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

C. brumalis Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12. La Plage (Guillemot).

C. expallens Pers. — Comestible. Bois moussus, prés secs. 10-11. Porquerolles (Jahandiez).

C. gyrans Paul. — Non comestible. Bois ombragés. 10-12. La Plage (Guillemot).

C. geotropa Bull. — Comestible. Bois herbeux. 10-12. Port-Cros et Porquerolles, A. C. (de Crozals) ; bois de la Plage (Guillemot).

C. obbata Fr. — Comestible. Bois moussus. 11-12. Port-Cros ; bois de la Plage, A. C. (de Crozals).

C. Alexandri (Gill.). — Comestible. Bois moussus. 10-11. Bois de la Plage, A. C. — Le *C. gilva* Fries n'existe pas dans la région, c'est une espèce nordique. La synonymie de *Agaricus gilvus* Pers., est douteuse.

C. infundibuliformis Schaeff. — Comestible. Bois de pins. 10-12. T. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

C. inversa Scop. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez) ; la Plage (Guillemot).

C. rivulosa Pers. — Espèce vénéneuse. Bois. 10-12. La Plage (Guillemot).

C. laccata Scop. ; *Laccaria laccata* Berk. et Broome. — Comestible. Bois et maquis, sous les cistes. 10-12, 3-5. T. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

C. odora Bull. — Comestible. Bois ombragés. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois des Pesquiers et de la Plage.

C. suaveolens Schum. — Comestible. Bois ombragés. 9-11. Port-Cros, ravin de Notre-Dame (de Crozals).

LACTARIUS *scrobiculatus* Scop. — Suspect. Bois herbeux. 9-10. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

L. vinosus Barla. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (Jahandiez).

L. deliciosus Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12. C., mais très recherché. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

L. theiogalus Bull. — Espèce vénéneuse. Bois de pins. 10-12. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

L. vietus Fr. — Espèce suspecte. Bois ombragés. 10-11. Port-Cros ; bois de l'Accapte et de la Plage (Jahandiez).

L. torminosus Schæff. — Espèce vénéneuse. Bois de pins. 10-12. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

L. sanguifluus Paul. — Comestible. Bois herbeux. 8-12. Abondant aux îles d'Hyères, Giens et bois de la Plage.

L. rufus Scop. — Suspect. Bois herbeux. 8-11. A. C. Les îles d'Hyères ; bois de la Plage.

L. piperatus Scop. — Comestible médiocre. Bois de pins. 9-11. Port-Cros (Henry).

L. volemus Fr. — Comestible. Bois herbeux. 10-12. A. C. Les îles d'Hyères ; bois de la Plage.

L. subdulcis Pers. — Comestible. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

RUSSULA *delica* Fr. — Comestible après forte cuisson. Bois de pins. 10-11, 4-5. Porquerolles (Jahandiez) ; bois de Port-Cros et de la Plage, abondant.

R. nigricans Bull. — Comestible. Bois sablonneux. 10-12. 4-6. Aux trois îles d'Hyères ; bois de la Plage (Jahandiez).

R. adusta Pers. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros ; Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez) ; bois de la Plage, C.

R. integra L. — Comestible. Bois de pins. 10-11, 4-5. Port-Cros (Henry) ; Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage, A. C.

R. alutacea Pers. — Comestible médiocre. Bois de pins. 10-11, 4-5. Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage, C.

R. sanguinea Bull. — Espèce vénéneuse. Bois. 10-11. La Plage (Guillemot).

R. Queletii Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Jahandiez) ; Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues et Jahandiez) ; bois de la Plage, A. C.

R. purpurea Gillet. — Espèce douteuse. Bois sablonneux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

R. fœtens Pers. — Espèce vénéneuse. Bois de pins. 10-12. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage (Jahandiez).

R. ocracea A. et S. — Espèce suspecte. Bois sablonneux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

R. Barlœ Quélet. — Comestible. Bois ombragés. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud (Jahandiez) ; Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues et Jahandiez).

R. heterophylla Fr. — Comestible. Bois peu couverts. 10-11. Port-Cros (du Crozals) ; Porquerolles, bois de la Repentance (Pierrhugues et Jahandiez).

R. lutea Huds. — Comestible. Bois ombragés. 10-11. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals) ; bois de la Plage (Nentien).

R. aurata With. — Comestible médiocre. Bois de pins. 9-10. Port-Cros (de Crozals).

R. emetica Schæff. — Vénéneux. Bois de pins. 9-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage, abondant.

TRICHOLOMA *nudum* Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12, 4-5. T. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage.

T. personatum Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage.

T. sordidum Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Bois de la Plage (Guillemot, Jahandiez).

T. ionides Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-11. Bois de la Plage (Guillemot).

T. rutilans Schæff. — Comestible médiocre. Bois de pins, sur les vieux troncs. 10-12. Porquerolles, bois de la Repentance (Pierrhugues et Jahandiez) ; bois de la Plage (Guillemot).

T. arcuatum Fr. — Comestible. Bois, lieux herbeux. 10-11. Bois de la Plage (Guillemot).

T. sulfureum Fr. — Espèce vénéneuse. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Henry) ; Giens, à l'Aiguade ; bois de la Plage (Jahandiez).

T. equestre Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

T. cerinum Pers. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-11. Bois de la Plage (Jahandiez).

T. acerbum Bull. — Comestible. Bois, lieux herbeux. 10-11. Porquerolles (Jahandiez).

T. albo-brunneum Pers. — Comestible médiocre. Bois. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

T. pessundatum Fr. — Comestible après forte cuisson. Bois, lieux herbeux. 10-11. La Plage (Guillemot).

T. amarum Alb. et Schw. — Espèce vénéneuse. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (de Crozals) ; bois de la Plage (Kœnig).

T. terreum Fr. — Comestible. Bois. 10-12, 3-4. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage (Guillemot).

T. argyraceum Fr. — Espèce douteuse. Bois, lieux herbeux. 10-12. Les Pesquiers (Jahandiez).

T. persicolor Fr. — Espèce suspecte. Bois de pins. 11. Bois de la Plage (Nentien).

T. grammopodium Bull. — Comestible. Bois herbeux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte ; bois de la Plage (Jahandiez).

T. Russula Fr. — Comestible. Coteaux boisés. 10-11. Port-Cros, bois (Jahandiez).

T. conglobatum Vitt. — Comestible. Bords des sentiers, dans les bois. 10-11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

T. saponaceum Fr. — Espèce suspecte. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage, C.

HYGROPHORUS *gliocyclus* Fr. — Comestible. Bois herbeux. 10-11. Bois de la Plage (Kœnig).

H. ceraceus Wulf. — Espèce suspecte. Bois herbeux. 10-12. C. Bois de la Plage.

H. virgineus Wulf. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage (S. H. N. T.).

H. eburneus Bull. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

H. cossus Sow. — Espèce suspecte. Bois ombragés. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage.

H. olivaceo-albus Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-11. Bois de la Plage, C.

H. conicus Scop. — Espèce suspecte. Bois herbeux. 10-12. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

SCHIZOPHYLLUM *commune* Fr. — Non comestible. Sur les vieilles souches de pin. Toute l'année. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

PANUS *stipticus* Bull. — Non comestible. Sur vieux bois et brindilles. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

P. violaceo-fulvus Batsch. — Non comestible. Sur vieilles brindilles. 10-11. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

CALATHINUS *striatulus* (Pers.). Pat. — Non comestible. Sur brindilles pourrissantes. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

PLEUROTUS *olearius* D. C.; *P. phosphoreus* Batt. — Vénéneux et phosphorescent. Sur les troncs de nombreuses espèces d'arbres. 9-10. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

P. ostreatus Jacq. — Comestible. Sur troncs d'arbres. 10-11. Bois de la Plage (S. H. N. T.).

MARASMIUS *caulicinalis* Bull. — Espèce indifférente. Bois de pins. 10-2. Bois des Pesquiers (Jahandiez).

M. epiphyllus Pers. — Espèce indifférente. Bois de pins. 10-12. La Plage (Guillemot).

M. oreades Schæff. — Comestible. Lieux herbeux. 10-12, 4-5. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage, C.

M. rotula Scop. — Comestible. Bois et talus. 9-11. Port-Cros, à la Palud (de Crozals) ; bois de la Plage (Nentien).

M. Oleae Quélet. — Sur feuilles mortes d'Oliviers. 10-12. Port-Cros, dans le Vallon (de Crozals).

M. candidus Bolt. — Espèce indifférente. Talus des ruisseaux. 10. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

M. androsaceus L. — Espèce indifférente. Bois des pins. 9-12. Sur feuilles mortes. T. C.

COLLYBIA *fumosa* Pers. — Espèce suspecte. Bois herbeux. 10-11. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

C. xilophila Fr. — Espèce suspecte. Sur les vieux arbres. 10-11. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

C. distorta Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

C. clavus Schæff. — Comestible. Sur les cônes de pins. 10-11. Porquerolles, bois de la Repentance (Jahandiez).

C. butyracea Bull. — Espèce suspecte. Bois. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage, T. C.

C. dryophila Bull. — Espèce suspecte. En troupes dans les bois. 10-12, 3-5. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage.

C. stridula Fr. — Espèce suspecte. Bois de pins. 10-12. Bois de la Plage (S. H. N. T.).

C. coracina Fr. — Non comestible. Bois herbeux, ombragés. 10-12. Port-Cros (Jahandiez).

MYCENA *epipterigia* Scop. — Indifférent. Sur brindilles. 9-12. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

M. haematopus Pers. — Indifférent. Vieux troncs pourris. 9-12. C. Bois de la Plage.

M. pura Pers. — Comestible. Bois. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois des Pesquiers et de la Plage.

M. corticola Pers. — Indifférent. Bois. 10-11. La Plage, T.C.

M. lactea Pers. Indifférent. Bois. 9-12. T. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

M. galericulata Scop. — Indifférent. Sur brindilles 10-12. T. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

M. Seynii Quélet. — Indifférent. Sur cônes de pin. 10-12. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

OMPHALIA *rustica* Fr. — Indifférent. Bois herbeux. 10-11. Bois de la Plage (Nentien).

O. integrella Pers. — Indifférent. Talus herbeux. 10-11. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

RHODOSPORI

VOLVARIA *gloiocephala* D. C. — Comestible. Lieux sablonneux herbeux, champs et jardins. 10-12. A. C. Port-Cros ; Porquerolles, bois de la Repentance ; Giens ; les Pesquiers ; plage de Giens (Jahandiez).

PLUTEUS *cervinus* Schæff. — Suspect. Sur bois de pins pourrissant. 11. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

ENTOLOMA *sericillum* Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros (de Crozals) ; bois de la Plage (Nentien).

E. lividum Bull. — Vénéneux. Bois de pins. 10-11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

E. sericeum Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-11. A. C. Bois de la Plage (de Crozals).

E. nidorosum Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage, C. (de Crozals).

E. rhodopolium Fr. — Vénéneux. Bois ombragés. 10-11. Bois de la Plage (S. H. N. T.).

LEPTONIA *lampropus* Fr. — Indifférent. Bois herbeux. 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

L. chalybaea Pers. — Indifférent. Bois de pins. 10-12. Port-Cros (de Crozals).

L. serrulata Fr. — Indifférent. Maquis et bois. 10-11. Port-Cros (de Crozals).

NOLANEA *mammosa* Fr. — Indifférent. Bois herbeux. 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

ECCILIA *nigella* Quélet. — Espèce indifférente. Bois sablonneux, maritimes. 10-2. Les Pesquiers (Jahandiez).

E. undata Fr. — Indifférent. Bois de pins. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

DOCHMIOPUS *variabilis* Pat. ; *Claudopus variabilis* Pers. — Indifférent. Sur les souches et les branches mortes. 10-12. A. C. Port-Cros (de Crozals) ; les Pesquiers (Jahandiez) ; bois de la Plage (de Crozals).

CLITOPILUS *orcella* Bull. — Comestible. Lieux herbeux, sentiers des bois. 10-12. Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues et Jahandiez).

DERMINI

BOLBITIUS *titubans* Bull. — Indifférent. Pelouses, parmi le fumier. 11. Port-Cros, environs de l'hôtel (de Crozals).

PHOLIOTA *præcox* Pers. — Comestible. Bois herbeux, lieux en friche. 3-5. La Plage (Guillemot).

P. pumila Fr. — Espèce indifférente. Bois, parmi les mousses. 10-12. La Plage (Guillemot).

P. unicolor Fr. — Espèce suspecte. Bois humides, sur les souches. 10-12. Port-Cros (de Crozals).

P. aurea Pers. — Espèce suspecte. En touffes au pied des pins. 10-11. Port-Cros, à la Vigie (de Crozals) ; Porquerolles, bois de la Repentance (Pierrhugues et Jahandiez).

P. spectabilis Fr. — Suspect. En touffes au pied des Eucalyptus. 10-12. A. C. La Plage.

CORTINARIUS *collinitus* Sow. — Comestible. Bois. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

C. cœrulescens Schæff. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

C. elatior Pers. — Comestible. Bois. 10-12. A. C. Port-Cros; bois de la Plage.

C. fulgens Schw. — Comestible. Bords des sentiers. 10-11. Port-Cros, environs du Manoir (de Crozals).

C. multiformis Fr. — Comestible. Bois herbeux. 10. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

C. alboviolaceus Pers. — Comestible. Bois. 10-12. A. C. Bois de la Plage.

C. hinnuleus Sow. — Comestible. Bois. 10-12. A. C. Bois de la Plage.

C. castaneus Bull. — Comestible. Bois herbeux. 11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

C. fulmineus Fr. — Espèce suspecte. Bois. 10-11. Porquerolles, bois de Sainte-Agathe (Jahandiez).

C. sebaceus Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

C. opimus Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

HEBELOMA *fastibile* Fr. — Espèce indifférente. Bois sablonneux. 10-11. Bois de la Plage (Jahandiez).

H. sinuosum Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-12. La Plage (Guillemot).

H. crustuliniforme Bull. — Espèce suspecte. Bois herbeux. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

H. diffractum Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-11. Porquerolles, bois de la Repentance (Jahandiez).

H. lugens Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-11. Porquerolles (Jahandiez).

INOCYBE *carpta* Scop. — Espèce douteuse. Bois, sur l'humus. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

I. deglubens Fr. — Espèce suspecte. Bois de pins. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

I. rimosa Bull. — Espèce suspecte. Bois. 10-12. Bois de l'Accapte et de la Plage (Jahandiez).

I. fastigiata Schæff. — Espèce indifférente. Bois sablonneux. 10-12. Port-Cros ; Porquerolles (Jahandiez) ; A. C., la Plage.

I. descissa Fr. — Espèce douteuse. Bois de pins. 10-12 Port-Cros (de Crozals) ; la Plage (Guillemot).

I. lucifuga Fr. — Espèce douteuse. Bois ombragés. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

I. asterospora Quélet. — Suspect. Bois herbeux. 10-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage (Nentien).

I. dulcamara Schw. — Suspect. Bois sablonneux. 10-12. T. C. Bois de la Plage.

I. geophila Bull. — Indifférent. Bois de pins. 10-12. T. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de l'Accapte et de la Plage. Var. *lilacina* Fr. — Avec le type et aussi commune.

FLAMMULA *spumosa* Fr. — Espèce suspecte. Bois et lieux herbeux. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

F. carbonaria Fr. — Espèce suspecte. Sur les charbonnières. 10-12. Port-Cros (Jahandiez) ; bois de la Plage, C.

F. picrea Pers. — Espèce douteuse. En touffes sur les souches de pins. 10-12. Porquerolles (Jahandiez).

F. gummosa Fr. — Espèce douteuse. Bois herbeux. 10-12. A. C. Bois de la Plage.

NAUCORIA *pediades* Fr. — Indifférent. Bois. 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

GALERA *tenera* Schæff. — Indifférent. Bois moussus. 10-11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

G. Hypnorum Schr. — Indifférent. Bois moussus. 10-12. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

TUBARIA *furfuracea* Pers. — Indifférent. Bois de pins. 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

CREPIDOTUS *mollis* Schæff. — Suspect. Bois de pins, sur brindilles, 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

C. calolepis Fr. — Suspect. 10-12. Assez abondant à la base des troncs d'Eucalyptus au Manoir de Port-Cros (de Crozals).

Pratellae

AGARICUS *arvensis* Schæff., forma *xanthoderma* Genevier. — Comestible très médiocre. Bords des bois, pelouses. 9-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; bois des Pesquiers et de la Plage.

A. campestris L. — Comestible. Lieux herbeux, bois. 10-12, 3-5. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens, à l'Aiguade et à l'Accapte ; bois de la Plage (Jahandiez).

A. Bernardii Quélet. — Comestible. Prairies maritimes. 10-11. Porquerolles, prairies de la Courtade (Jahandiez).

A. angustus Fr. — Comestible. Bords des bois. 10-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage, A. C.

A. silvaticus Secr. — Comestible. Bois et lieux herbeux. 10-12. Giens, à l'Accapte (Jahandiez).

STROPHARIA *coronilla* Bull. — Espèce douteuse. Lieux herbeux, bois. 10-11. Port-Cros (Jahandiez) ; C. Bois de la Plage.

S. squamosa Pers. — Espèce suspecte. Bois ombragés. 10-12. Port-Cros, bois de la Palud (Jahandiez).

S. semiglobata Batsch. — Suspect. Bois herbeux. 10. La Plage, sur crottin (Nentien).

HYPHOLOMA *fasciculare* Huds. — Espèce vénéneuse. En touffes sur les souches d'arbres. 9-12, 4-5. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

H. hydrophilum Bull. — Suspect. Bois. 10-11. Bois de la Plage, sur vieilles souches, A. C.

H. sublateritium Fr. — Suspect. Bois, sur vieilles souches. 10-11. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

PSYLOCYBE *coprophila* Bull. — Non comestible. Sur crottin de cheval. 10-11. Bois de la Plage (Nentien).

MELANOSPORI

GOMPHIDIUS *rutilus* Schæff. — Espèce indifférente. Bois de pins. 10-12. Les Pesquiers, bois (Jahandiez).

G. roseus Fr. — Espèce indifférente. Bois sablonneux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (S. H. N. T.).

G. glutinosus Schæff. — Comestible médiocre. Bois ombragés. 10-12. Port-Cros (de Crozals).

G. viscidus L. — Comestible médiocre. Bois de pins. 10-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage (S. H. N. T.).

COPRINUS *comatus* Fl. Dan. — Comestible. Lieux herbeux. 9-11. Giens, bois herbeux de l'Accapte (Jahandiez).

C. picaceus Bull. — Espèce indifférente. Prairies et roseaux. 10-12, 4-5. Port-Cros (Henry) ; Porquerolles (Jahandiez).

C. plicatilis Curt. — Non comestible. Lieux herbeux, bords des chemins. 10-12. Giens, vers la Madrague (Jahandiez).

C. hemerobius Fr. — Indifférent. Bois herbeux. 9-11. Port-Cros (de Crozals).

C. papillatus Fr. — Non comestible. Sur crottes de mouton et de lapin. 3-4. Bois de la Plage (de Crozals).

PANÆOLUS *sphinctrinus* Fr. — Indifférent. Bois herbeux. 9-11, 4-5. A. C. Bois de la Plage.

PSATHYRELLA *subatrata* Fr. — Espèce indifférente. Bois herbeux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

TRIBU DES CANTHARELLÉS

GEOPETALUM *geogenium* Pat. ; *Pleurotus geogenius* D. C. — Comestible. Bois. 10-11. A. C. Bois de la Plage.

NYCTALIS *asterophora* Fr. — Indifférent. Parasite sur de vieux *Russula nigricans*. 10-11. Port-Cros (Henry et Jahandiez).

CANTHARELLUS *cibarius* Fr. — Comestible. Bois. 10-12. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage.

C. aurantiacus Wulf. — Espèce suspecte. Bois. 10-12. Port-Cros (Jahandiez).

C. helvelloides Bull. — Non comestible. Bords des chemins. 10-11. Port-Cros, au-dessus de l'hôtel (de Crozals).

CRATERELLUS *cornucopioides* L. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, à Notre-Dame (Henry et Jahandiez) ; la Plage (Kœnig).

DYCTIOLUS *glaucus* Quélet. — Non comestible. Sur les mousses. 11. A. C. Bois de la Plage.

TRIBU DES PAXILLÉS

PAXILLUS *involutus* Batsch. — Comestible. Bois, lieux herbeux. 10-12. La Plage (Kœnig).

P. lamellirugus D. C. — Comestible médiocre. Sur les souches de pins. 10-12. T. C., un peu partout.

Tribu des Boletés

BOLETUS *castaneus* Bull. — Comestible. Bois sablonneux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte ; bois de la Plage (Jahandiez).

B. æreus Bull. — Comestible. Bois ombragés. 10. Port-Cros (de Crozals) ; Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues et Jahandiez).

B. luridus Schæff. — Comestible. Bois. 9-11. Port-Cros ; Porquerolles, au Langoustier (Jahandiez).

B. granulatus L. — Comestible. Bois de pins. 9-12. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

B. bovinus L. — Comestible. Bois de pins. 9-12. Porquerolles (Jahandiez) ; Giens, bois de l'Accapte (S. H. N. T.).

B. Bellini Inz. ; *B. Boudieri* Quélet. — Comestible. Bois de pins. 9-12. A. C. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

B. corsicus Rolland. — Comestible. Bois du rivage maritime. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

B. subtomentosus L. — Comestible. Bois de pins. 10-12, 4-6. Port-Cros (Henry) ; Porquerolles, bois de Notre-Dame (Pierrhugues et Jahandiez).

B. chrysenteron Bull. — Comestible médiocre. Bois. 10-12. Port-Cros (de Crozals) ; Porquerolles ; bois des Pesquiers et de la Plage (Jahandiez).

B. Satanas Lenz. ; *B. tuberosus* Bull. — Vénéneux. Bois. 9-11. Port-Cros (de Crozals).

B. pachypus Fr. — Vénéneux. Bois de pins. 10-11. Port-Cros (de Crozals).

B. edulis Bull. — Comestible. Bois de pins. 10-11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

2me Famille. — Polyporés

POLYPORUS *leucomelas* (Pers.) Fr. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, à la Palud (de Crozals) ; Giens, bois de l'Accapte ; bois de la Plage (Jahandiez).

P. perennis L. — Non comestible (1). Sur la terre des charbonnières. 9-12. Port-Cros ; Porquerolles ; bois de la Plage (Jahandiez).

LEUCOPORUS *arcularius* (Batsch.) Quélet. — Sur des rameaux. 10-12, 4-5. Port-Cros, bois (Jahandiez).

LEPTOPORUS *caesius* (Schrad.) Quélet. — Sur troncs de pins pourrissants. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

L. floriformis (Quél.) Bourdot 2e éd. n° 840. — Sur troncs de pins. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

L. amorphus (Fr.) Quél. — Sur souches de pins. 11. Bois de la Plage (de Crozals).

L. dichrous (Fr.) Quél. — Sur troncs de pins pourrissants. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

L. tubarius (Quél.). — Sur bois. 10-12. Port-Cros ; la Plage (de Crozals).

L. adustus (Willd.) Quél. — Sur troncs de pins. 9-11. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

L. fragilis (Fr.) Quél. — Sur souches de pins. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

CORIOLUS *versicolor* (L.) Quél. — Sur divers troncs. Abondant un peu partout et en toute saison (de Crozals).

C. unicolor (Bull.) Pat. — Sur souches de pins et de chênes. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals) ; Porquerolles (Dumée et Jahandiez).

C. pergamenus (Fr.) Pat. ; *P. simulans* Blonski. — Sur troncs de chênes brûlés, rarement sur pins. A. C. Port-Cros ; Porquerolles (de Crozals) ; C., bois de la Plage.

(1) Aucun des Polyporés suivants n'est comestible.

IRPEX *violaceus* (Pers.) Quél. — Sur troncs de pins. 9-12. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

DÆDALEA *biennis* (Bull.) Quél. — Sur troncs de pins. 9-12. A. C. Bois de la Plage.

TRAMETES *squalens* Karst. — Sur troncs de pins. 10-12. Bois de la Plage (Dumée, de Crozals).

T. subsinuosa Bres. — Sur troncs de pins. 10-2. Bois de la Plage (de Crozals).

T. campestris Quél. — Sur branches tombées à terre et pourrissantes. 10-12, 3-5. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

UNGULINA *marginata* (Fr.) Pat. ; *Fomes pinicola* Fr. — Sur troncs de pins et de chênes. 5-11. A. C. Les îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage.

GANODERMA *lucidum* (Leys.) Karst. — Sur les souches. 10-12. Port-Cros (de Crozals) ; Giens (Jahandiez) ; bois de la Plage (Nentien).

G. applanatum (Pers.) Pat. — Sur troncs de pins. 10-12. Porquerolles (Jahandiez).

PHELLINUS *robustus* (Karst.) ; *Fomes robustus* Bres. — Sur les mûriers. 10-12. Port-Cros (Jahandiez) ; bois de la Plage, sur pins (de Crozals).

P. ignarius (L.) Pat. — Sur pins. Toute l'année. A. C., un peu partout.

P. isabellinus Bourdot ; *Trametes isabellina* Fr. — Vieux bois humides. 10-12. La Plage (Guillemot).

XANTHOCROUS *circinatus* (Fr.). — Sur troncs de pins coupés. 10-2. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

X. Pini (Brot.) Pat. — Sur troncs de pins. Presque toute l'année. A. C. Bois de la Plage (Guillemot, Jahandiez) ; Port-Cros, sous la Vigie (de Crozals).

X. vulpinus (Fr.). — Sur troncs de pins. 10-12. Porquerolles (Pierrhugues et Jahandiez).

X. *Tamaricis* Pat. — Sur troncs de Tamaris. 10-11, 2-4. Port-Cros, près du Manoir et plage de la Palud (de Crozals).

X. *hispidus* (Bull.) Pat. ; *Polyporus hispidus* Fr. — Sur mûriers, etc. Presque toute l'année. Port-Cros ; Porquerolles ; l'Almanarre (Jahandiez).

PORIA *taxicola* (Pers.) Bres. — Sur branches de pin tombées à terre. Bois de l'Accapte (de Crozals).

P. *biguttulata* Romell. — Sur chêne vert, *Erica arborea,* ciste, arbousier. 9-11, 3-4. C. Port-Cros (de Crozals).

P. *mucida* Pers. — Sur branches à terre. Toute l'année. A. C., un peu partout.

P. *medulla panis* Pers. — Sur branches à terre. 9-11. Bois de la Plage (de Crozals).

P. *Friesiana* Karst. — Sur cistes. 10-11. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

3me Famille. — Hydnés

HYDNUM *rufescens* Pers. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, bois de l'Eminence (Jahandiez).

H. *repandum* L. — Comestible. Bois de pins. 10-12. A. C., un peu partout.

H. *imbricatum* L. — Comestible médiocre. Bois de pins. 10-11. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

H. *amicum* Quél. — Non comestible. Bois sablonneux. 10-12. Bois de la Plage (Nentien).

H. *ferrugineum* Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-12. T. C., un peu partout.

H. *subsquamosum* Fr. — Non comestible. Bois de pins. 10-12. Les Pesquiers (Jahandiez).

H. *amarescens* Quélet. — Non comestible. Bois sablonneux. 10-12. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

H. velutinum Fr. — Non comestible. Cespiteux dans les bois de pins. 10-12. Port-Cros (Jahandiez).

H. zonatum Batsch. — Non comestible. Bois. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (Jahandiez).

H. nigrum Fr. — Non comestible. Cespiteux dans les bois de pins. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

ODONTIA *sudans* (Alb. et Schw.) Bourdot. — Non comestible. Sur brindilles. 3-4. Port-Cros, au Nord du Piton de la Grande Garde (de Crozals).

O. arguta Fr. — Non comestible. Sur branches à terre. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

O. junquillea Quél. — Non comestible. Sur vieux bois de pin. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

O. conspersa Bres. — Non comestible. Sur vieilles branches à terre. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals). Var. *Phœnicis* Bourdot in litt. ad Crozals. — Sur vieilles feuilles de palmier. 10. La Plage (de Crozals).

MYCOLEPTODON *fimbriatum* (Pers.). — Non comestible. Sur vieilles branches à terre. 10-12, 2-4. Port-Cros, à Port-Man ; bois de la Plage (de Crozals).

RADULUM *membranaceum* (Bull.) Bres. — Non comestible. Sur branches à terre. 10-12. Port-Cros, à la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

4me Famille. — Théléphorés

SPARASSIS *crispa* Fr. — Comestible. Bois, sur les souches d'arbres. 10-12. Porquerolles, bois de la Repentance (Pierrhugues et Jahandiez).

S. laminosa Fr. — Comestible. Bois. 10. Port-Cros (Henry).

THELEPHORA *pallida* Pers. — Non comestible. Sur terre. 10-11. Port-Cros (Henry) ; la Plage (de Crozals).

T. caryophyllea Schæff. — Sur terre. 11-12. A. C., Bois de la Plage.

T. laciniata Pers. — Sur terre. 10-11. Bois de la Plage (Nentien).

STEREUM *hirsutum* Willd. — Non comestible. Sur les troncs d'arbres. Toute l'année.

S. spadiceum Pers. — Non comestible. Sur les souches recouvertes d'humus. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

S. ochroleucum Fr. — Sur les cistes. 2-4. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

HYMENOCHÆTE *tabacina* (Sow.) Lév. — Sur branches. 10. Port-Cros (de Crozals).

H. corrugata (Fr.). — Sur branches, à terre. 10. Port-Cros (de Crozals).

H. cinnamomea (Pers.). Bres. — Sur vieux bois. 10. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

CORTICIUM *cæruleum* (Schrad.) Fr. — Sur vieux bois pourris. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie ; bois de la Plage (de Crozals).

C. lacteum Fr. — Sur vieilles branches, à terre. 10. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

C. auratum Bourdot. — Sur brindilles. 3-4. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

C. olivaceo-album Bourdot. — Sur branches, à terre. 10-4. Port-Cros, à Port-Man (de Crozals).

C. centrifugum (Lév.) Bres. — Sur bois pourris. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

C. byssinum (Karst.) Massee. — Sur débris de bois. 3-4 Port-Cros (de Crozals).

C. serum (Pers.) Bres. — Sur branches pourrissantes. 10. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

C. subcostatum Karst. — Sur pin pourri. 2-3. Bois de la Plage (de Crozals).

C. rhizophorum Bourdot. — Sur pin pourrissant. 2-3. Bois de la Plage (de Crozals).

C. roseum Pers. — Sur branches, à terre. 3-4. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

C. sulphureum Pers. — Sur branches, à terre. 10-4. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

PENIOPHORA *byssoidea* (Pers.). — Sur vieilles souches. 2-4. Port-Cros, bois de la Vigie ; bois de la Plage (de Crozals).

P. cremea Bres. — Sur branches tombées. 2-4. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals). Var. *Tamaricis* Bourdot. — Sur racines dénudées de tamaris. La Plage (de Crozals).

P. pubera (Fr.) Sacc. — Sur souches de pins. 10-11. Bois de la Plage (de Crozals).

P. gigantea (Fr.) Massee. — Sur souches et branches de pin. 3-4. La Plage (de Crozals).

P. incarnata (Pers.) Cooke. — Sur branches, à terre. 10-12. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

P. caesia Bres. — Sur branches, à terre. 3-4. T. C., à Port-Cros et bois de la Plage (de Crozals).

P. cinerea (Fr.) Cooke. — Sur vieux bois. 10-11. Bois de la Plage (de Crozals).

P. obscura (Pers.) Bres. — Sur vieilles branches. 3-4. Port-Cros ; Giens ; bois de la Plage (de Crozals).

P. carbonicola (Pat.) Massee. — Sur vieux bois brûlés. 3-4. Bois de la Plage. Probablement variété du précédent (de Crozals).

P. corticalis (Bull.) Bres. — Sur vieux bois. 3-4. Port-Cros; la plage (de Crozals).

ALEURODISCUS *cerussatus* (Bres.). — Sur vieux bois. 3-4. Port-Cros, à Port-Man ; bois de la Plage (de Crozals).

A. macrosporus Bres. — Sur branches de cistes, à terre. 3-4. Port-Cros, sous la Vigie ; bois de la Plage (de Crozals).

MERULIUS *papyrinus* (Bull.) Quél. — Abondant sur branches, à terre. 10-12. Un peu partout.

M. molluscus Fr. — Sur vieilles branches pourrissantes. 10-11. Port-Cros, bois de l'Eminence ; bois de la Plage (de Crozals).

CYPHELLA *villosa* Cooke. — Sur brindilles. 10-12. Port-Cros, au piton de la Grande Garde ; bois de la Plage (de Crozals).

SOLENIA *candida* Pers. — Sur débris de pins. 3-4. Port-Cros, bois de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

S. anomala Pers. — Sur branche pourrie de *Calycotome spinosa*. 3-4. Bois de la Plage (de Crozals).

CONIOPHORA *arida* Fr. — Sur vieux bois. 10-11, 3-4. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

CONIOPHORELLA *olivacea* Fr. — Sur éclats de bois de pins. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

TOMENTELLINA *ferruginosa* V. H. et L. — Sur débris de pins. 10. La Plage (de Crozals).

TOMENTELLA *fusca* (Pers.) Schr. — Sur débris. 10-11. Port-Cros, à Port-Man ; bois de la Plage (de Crozals).

T. zygodesmoides Bourdot. — Sur écorces de pins. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

T. phyllacteris (Bull.). — Sur terre sablonneuse nue. 9-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

5me Famille — Clavariés

CLAVARIA *botrytis* Pers. — Comestible. Sur terre. 10. Port-Cros, bois de la Sardinière (de Crozals).

C. aurea Schæff. — Comestible. Sur terre. 10. Port-Cros, bois de la Palud (Henry et Jahandiez).

C. formosa Pers. — Comestible. Bois de pins. 10-12. Port-Cros, bois de l'Eminence (Henry et Jahandiez) ; Porquerolles (Jahandiez).

C. abietina Pers. — Comestible. Sur terre. 10-12. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

C. grossa Sm. ; *C. Krombholzii* Gillet. — Suspect. Sur terre. 10. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

C. cristata Holmsk. — Comestible. Bois ombragés. 10-12. Port-Cros, bois de l'Eminence (Jahandiez).

C. cinerea Bull. — Comestible. Bois ombragés. 10-12. Abondant un peu partout.

C. corniculata Schæff.— Douteux. Bois herbeux. 10-12. Port-Cros, bois de la Sardinière (Henry et Jahandiez) ; bois de la Plage (de Crozals).

C. vermicularis Scop. — Comestible. Talus herbeux. 10-12. Port-Cros (Henry) ; bois de la Plage (de Crozals).

C. pistillaris L. — Comestible. Bois herbeux. 10-12. Port-Cros (Jahandiez) ; bois de la Plage, A. C. (de Crozals).

C. truncata Quélet. — Talus herbeux humides. 10-12. Port-Cros, bois de la Sardinière et vallon de Port-Cros (de Crozals, Henry, Jahandiez).

Sous classe II. — Hétérobasidiés

CALOCERA *cornea* Batsch. — Sur bois de pins. 10-12. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

DACRYOMYCES *deliquescens* Dub. — Sur vieux bois, à terre, en toute saison. Abondant un peu partout.

D. chrysocomus Bull. — Sur le bois de pin. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

AURICULARIA *auricula Judæ* L. — Sur branches et troncs pourrissants. 10-4. Abondant un peu partout.

A. tremelloides Bull. — Sur troncs de pins. 10. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

TREMELLA *frondosa* Fr. — Sur bois pourris. 3, 10-11. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

OMBROPHILA *clavus* Quélet. — Sur les graminées sèches et les mousses. 10-3. Les Pesquiers, lisière des bois (Jahandiez).

EXIDIA *Friesiana* Karst. — Sur vieux bois de pin et de lentisque. 10. Port-Cros, au nord du piton de la Grande Garde (de Crozals).

SEPTOBASIDIUM *Mariani* Bres. — Sur troncs et grosses branches de *Phillyrea media*. 10-4. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

GASTÉROMYCÈTES

1re Famille — Phalloïdés

PHALLUS *impudicus* L. — Non comestible. Lieux herbeux. 11-1. Giens ; entre l'Almanarre et la Plage, bords de la route (Jahandiez).

CLATHRUS *ruber* Mich. ; *C. cancellatus* Tourn. — Non comestible. Lieux pierreux, bois. 10-12, 3-5. A. C. Aux trois îles d'Hyères ; Giens ; bois de la Plage (Jahandiez).

COLUS *hirudinosus* Cav. et Séch. — Non comestible. Bois sablonneux maritimes. 10-12. T. R. Bois de la Plage, décembre 1910 (Jahandiez), novembre 1924 (de Crozals).

2me Famille. — Nidulariés

CRUCIBULUM *vulgare* Tul. — Sur vieux bois. 10-12. C., un peu partout.

CYATHUS *sericeus* Sch. — Sur branches, à terre. 10-12. A. C.

3me Famille. — Lycoperdinés

TULOSTOMA *mammosum* Fr. — Lieux herbeux, sablonneux. 10-12, 2-5. Bois des Pesquiers et de la Plage (Jahandiez).

ASTRÆUS *hygrometricus* Morg. — Lieux boisés. 10-12, 2-4. Abondant un peu partout.

GEASTER *fimbriatus* Fr. — Bois sablonneux. 10-12. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

G. vulgatus Vitt. — Bois sablonneux. 10-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

G. Schmidelii Vitt. — Bois sablonneux. 10-12. Porquerolles, bois de Sainte-Agathe (Jahandiez) ; bois de la Plage (Nentien). Var. *Bryantii* Berck. — Bois de la Plage (Jahandiez).

G. lageniformis Vitt. — Bois sablonneux. 10-12. Bois de la Plage (Nentien).

G. rufescens Pers. — Bois de pins. 11-12. — Port-Cros (Jahandiez).

G. minimus Chev. — Bois sablonneux. 11. Bois de la Plage (de Crozals).

BOVISTA *plumbea* Pers. — Comestible. Lieux herbeux. 10-12, 4-6. Assez abondant, un peu partout.

LYCOPERDON *cœlatum* Bull. — Comestible. Bois herbeux. 10-12, 4-6. Porquerolles (Jahandiez) ; bois de la Plage (Guillemot, Jahandiez).

L. gemmatum Batsch. — Comestible. Très abondant dans les bois, partout. 6-11. Var. *excipuliforme* Scop. — Bois de la Plage, 10-11 (Nentien).

L. echinatum Pers. — Comestible. Bois herbeux. 9-12. Bois de la Plage (Jahandiez).

L. piriforme Schæff. — Comestible. Bois herbeux. 10-12. A. C. Port-Cros ; les Pesquiers ; bois de la Plage.

L. pusillum Batsch. — Comestible. Bois herbeux. 10-11. Port-Cros (de Crozals).

L. hiemale Bull. — Comestible. Bois ombragés. 10-12. La Plage (Guillemot).

SCLERODERMA *vulgare* Fr. — Non comestible. Coteaux et bois herbeux. 10-12. A. C., un peu partout.

S. verrucosum Pers. — Non comestible. Bois herbeux. 10-12. Port-Cros (Henry).

PISOLITHUS *arenarius* Schw. — Non comestible. Sables maritimes. 10. L'Accapte (de Crozals).

4me Famille — Podaxinés

GYROPHRAGMIUM *Delilei* Mont. — Lieux herbeux maritimes. 4-6. R. Giens, à l'Accapte (B. Pierrhugues).

5me Famille — Hyménogastrés

MELANOGASTER *variegatus* Vitt. — Comestible jeune. Lieux sablonneux, clairières des bois. 3-5, 9-11. Aux trois îles d'Hyères (Jahandiez).

RHIZOPOGON *luteolus* Tul. — Espèce indifférente. Lieux incultes, bois. 10-12, 3-4. Bois de la Plage, C.

R. provincialis Tul. — Espèce indifférente. Bois sablonneux. 10-12. La Plage (Guillemot).

R. rubescens Tul. — Non comestible. Bois sablonneux. 10-11. Bois de la Plage (Nentien).

SCLEROGASTER *lanatus* Hesse ; *Octaviana compacta* Tul. — Espèce indifférente. Bois de pins. R. Les Pesquiers (G. Poirault).

URÉDINÉES

1re Famille. — Pucciniacées

UROMYCES *scutellatus* Schr. — Très abondant sur *Euphorbia Cyparissias*. 4-7.

U. Pisi de Bary. — Abondant. Spermogonies et spermaties sur diverses Euphorbes. 4-8.

U. caryophyllinus Schr. — Sur *Dianthus*. 5-7. La Plage (de Crozals).

U. Limonii (D. C.) Lév. — Abondant sur *Statice serotina*. 4-6.

U. Polygoni Fuck. — Sur *Polygonum*. 10. Port-Cros, près du Manoir (de Crozals).

U. striatus Schr. — Sur *Medicago sativa*. 8-10. La Plage (de Crozals).

U. Trifolii (Hedw.) Lév. — Sur *Trifolium arvense*. 8-10. La Plage (de Crozals).

PUCCINIA *Calcitrapæ* D. C. — Sur *Centaurea Calcitrapa*. 8-10. La Plage (de Crozals).

P. obtegens (Link) Tul. — Sur *Cirsium arvense*. 10. Port-Cros ; La Plage (de Crozals).

P. Cirsii-lanceolati Schr. — Sur *C. lanceolatum*. 8. La Plage (de Crozals).

P. Cynodontis Desm. — Sur *Cynodon dactylon*. 7. La Plage (de Crozals).

P. holcina Errik. — Sur *Holcus*. 8. La Plage (de Crozals).

P. Phragmitis (Schum.) Korn. — Sur *P. communis*. 7. La Plage (de Crozals).

P. Diotidis Sacc. et Roum. — Sur *D. candidissima*. 8. Plage de Giens (de Crozals).

P. Graminis Pers. — Sur diverses Graminées. 7-8. Abondant.

P. Asparagi D. C. — Sur *A. officinalis*. 7. La Plage (de Crozals).

P. Allii (D. C.) Rud. — Sur divers *Allium*. 6-8. Abondant.

P. Smyrnii-Olusatri (D. C.) Lind. — Sur *S. Olusatrum*. 6. Abondant.

P. Malvacearum Mont. — Sur de nombreuses Mauves. 5-10. Abondant.

P. Mentharum Pers. — Sur *Calamintha*. 9-10. La Plage (de Crozals).

P. Convolvuli Cast. — Sur *C. sepium*. 8. Port-Cros (de Crozals).

P. Epilobii-tetragoni Wint. — Sur *Epilobium*. 8. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

ZAGHOUANIA *Phillyreæ* Pat. — Sur *P. media*. 6-8. A. C.

GYMNOSPORANGIUM *Sabinæ* Dicks. — Sur diverses espèces de Genévriers. 6-8. T. C.

PHRAGMIDIUM *Rubi* Wint. — Sur *Rubus ulmifolius*. 8-10. C.

P. subcorticium Wint. — Sur *Rosa*. 6-8. C.

2me Famille. — Melampsoracées

MELAMPSORA *Helioscopiæ* Pers. — Sur *Euphorbia helioscopia*. 6-10. T. C.

M. Lini Desm. — Sur *Linum strictum*. 6-7. La Plage (de Crozals).

3me Famille. — Coléosporiacées

COLEOSPORIUM *Inulæ* (Kunze) Ed. Fish. — Sur *Inula viscosa*. 10-11. La Plage. Les écidies dans notre région sont sur Pin d'Alep (de Crozals).

C. Senecionis (Pers.) Fr. — Sur *Senecio vulgaris*. 7-10. T. C.

4me Famille. — Cronartiacées

ENDOPHYLLUM *Centranthi-rubri* Poirault. — Sur *C. ruber*. 6-7. La Plage (de Crozals).

ASCOMYCÈTES

DISCOMYCÈTES

1re Famille. — Morchellacées

MORCHELLA *rotunda* Pers. ; *M. esculenta* L. — Comestible. Lieux herbeux, sablonneux. 3-5. L'Almanarre ; plage de Giens (Jahandiez).

M. conica Pers. — Comestible. Bois herbeux, sablonneux. 3-5. Port-Cros, à l'Estissac ; Porquerolles, bois de la Repentance ; bois des Pesquiers (Jahandiez).

M. vulgaris Pers. — Comestible. Bois de pins. 3-5. Port-Cros, vallon du Janet (Jahandiez).

2me Famille. — Helvellacées

HELVELLA *pithyophila* Boudier. — Comestible. Bois sablonneux, maritimes. 11-12. A. C. Giens, bois de l'Accapte ; bois de la Plage (Jahandiez).

H. fusca Gillet. — Espèce indifférente. Bois de pins, sablonneux. 10-12, 2-5. Giens, bois de l'Accapte (Jahandiez).

H. sulcata Afz. — Comestible. Bois de pins. 11-2. Port-Cros (Henry).

H. crispa Scop. — Comestible. Bois. 10-11. Port-Cros (Henry) ; A. C., à la Plage.

H. atra Fr. — Comestible. Bois de pins. 11-12. A. C., à la Plage.

H. elastica Bull. — Comestible. Bois ombragés. 11-12. Port-Cros, à la Palud (Henry et Jahandiez).

H. albella Boudier. — Indifférent. Bois ombragés. 11-12. Port-Cros, bois de la Palud (Henry et Jahandiez).

3me Famille. — Pezizacées

ACETABULA *leucomelas* Boudier. — Comestible. Bois herbeux. 12-3. Bois de la Plage (Guillemot, Jahandiez).

A. clypeata Pers. — Indifférent. Sur terre nue. 3-4. Port-Cros (de Crozals).

A. sulcata Pers. var. *Pinetorum* Maire. — Bois de pins. 10-12. C. Bois de la Plage.

ALEURIA *vesiculosa* Bull. — Comestible. Fumiers et terrains gras. 10-4. Port-Cros (Jahandiez).

A. olivacea Boudier. — Comestible. Bois ombragés. 10. La Plage (de Crozals).

GALACTINIA *badia* Pers. — Indifférent. Bois. 9-10. La Plage (de Crozals).

G. succosa Berck. — Indifférent. Bois herbeux. 11. La Plage (de Crozals).

SARCOSPHÆRA *coronaria* Jacq. — Comestible lourd. Bois de pins et de chênes-verts. 2-4. Très abondant dans les bois de la Plage.

PLICARIA *Planchonis* Boudier. — Bois sablonneux. 10-12. A. C. La Plage. Var. *ovalispora* Grelet. — Sur les bords de la piste de l'hippodrome de la Plage. 10. (de Crozals).

OTIDEA *onotica* Pers. — Bois herbeux. 12. La Plage (de Crozals).

O. leporina Batsch. — Bois ombragés. 10. La Plage (de Crozals).

O. grandis Pers. — Bois, sur les feuilles mortes. 11-12. Port-Cros (Henry).

O. umbrina Pers. — Bois herbeux. 11-12. A. C. L'Accapte et la Plage.

GEOPYXIS *maialis* Fr. — Bords des sentiers. 10. La Plage (de Crozals).

PEZIZA *bufonia* Auct. ; non Pers. — Sur terre nue. 4. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals). Espèce litigieuse.

SARCOSCYPHA *coccinea* Jacq. — Sur brindilles enfouies. 4. Port-Cros, à la Sardinière (de Crozals).

LACHNEA *hemispherica* Wigg. — Bois, sur la terre. 10-11. Port-Cros (Jahandiez).

SEPULTARIA *Sumneri* Berk. — Sur la terre, sous les arbres. 10-2. Bois de la Plage (Poirault).

S. arenosa Fuck. — Sables des bords de la mer. 12-2. Bois de l'Accapte (de Crozals).

S. sepulta Fr. — Sur terre nue. 10. Port-Cros, ferme de Port-Man (de Crozals).

4me Famille. — Humariacées

ANTHRACOBIA *melaloma* (Alb. et Schw.). — Sur Graminées brûlées, près de l'hippodrome de la Plage. 10. (de Crozals).

A. nitida Boudier. — Sur anciennes charbonnières. 10. La Plage (de Crozals).

HUMARIA *coccinea* Crouan, var. *maritima* Grelet. — Sur *Zostera marina* et *Posidonia Caulini* entassées. 1. Plage de l'Accapte (de Crozals).

PITHYA *Cupressi* Batsch. — Sur brindilles tombées à terre de *Juniperus phœnicea*. 10-12. La Plage (de Crozals).

5me Famille. — Ascobolacées

ASCOBOLUS *crenulatus* Pers. — Sur crottes de mouton. 10-11. Bois de la Plage (de Crozals).

SPHÆRIDIOBOLUS *albofuscus* Crouan, var. *marinus* Fuck. — Sur crottes de lapin, autour de l'hippodrome de la Plage. 1. (de Crozals).

ASCOPHANUS *collemoides* Rehm. — Sur terre nue souillée. 6. Bois de la Plage (de Crozals).

A. carneus Pers. — Sur un morceau de carton pourrissant. 11. Bois de la Plage (de Crozals).

A. vilis Karst. et Starb. — Sur crottes de mouton. 3. La Plage, non loin des tribunes de l'hippodrome (de Crozals).

LASIOBOLUS *pilosus* Fr. — Sur crottes de mouton et de cheval. 10-12. Hippodrome de la Plage (de Crozals).

L. papillatus Boudier. — Sur crottes de mouton. 12. Bois de la Plage (de Crozals).

10me Famille. — Ombrophilacées

CALYCELLA *sulfurina* Quél. — Sur vieux morceaux de bois pourrissants. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

12me Famille. — Calloriacées

GLŒOPEZIZA *Crozalsi* Grelet. — Sur *Calypogeia ericetorum*. 10. Port-Cros, bois de la Vigie (de Crozals).

ORBILIA *vinosa* Alb. et Schw. — Sur vieux morceaux de bois. 10. Port-Cros, bois de la Vigie (de Crozals).

14me Famille. — Lachnellacées

DASYSCIPHA *cerina* (Pers.) Fuck. — Sur éclats de pins. 10. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

D. virginea Batsch. — Sur brindilles. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

D. nivea Hedw. — Sur pin pourri. 4. Bois de la Plage (de Crozals).

ARACHNOPEZIZA *aurelia* (Pers.) Fuck. — Sur bois mort. 4-5. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

15me Famille. — Mollisiacées

PYRENOPEZIZA *foliicola* Karst. — Sur feuilles de chênes-verts tombées à terre. 8-12. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

P. nervicola Desm. — Sur feuilles de chênes, à terre. 8-12. Port-Cros (de Crozals).

P. Medicaginis Fuck. — A la face inférieure des feuilles de *Medicago*. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

MOLLISIA *ligni* Desm. — Sur bois pourri de pin. 9-11. La Plage (de Crozals).

16me Famille. — Patellariacées

NESOLECHIA *Verrucariæ* Metzler. — Récolté par l'auteur sur thalle de *Verrucaria calsiseda*, aux îles d'Hyères.

LECIOGRAPHA *centrifuga* Mass. — Sur thalle de *Verrucaria*, à l'Almanarre (Michaud).

L. physciaria Vouaux. — Sur *Physcia parietina* venant sur cônes de pins. 10-11. La Plage (de Crozals).

L. parellaria Nyl. — Sur thalle et apothécies de *Lecanora parella*. A. C.

LECIDEOPSIS *galactites* Rehm. — Abondant sur écorces de jeunes pins.

LECANIDION *atratum* Hedw. — Commun sur bois pourris.

SCUTULARIA *multiguttata* Rostr. — Sur *Phillyrea media*. 2-4. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

17me Famille. — Dermatéacées

TROCHILA *craterium* D. C. — A. C. Sur feuilles sèches de lierre.

18me Famille. — Stictidacées

PROPOLIS *faginea* Schrad. — Commun sur vieux bois.

P. viridis Duf. — Sur vieux bois, à terre. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

XYLOGRAMMA *Castagnei* Mont. — Sur vieux bois pourrissants. 10. La Plage (de Crozals).

STICTIS *radiata* L. — Sur brindilles, à terre. 9-11. La Plage (de Crozals).

S. maritima Rolland. — Sur éclats de pins et quelquefois sur les cônes. 10. Porquerolles, bois du Sémaphore (de Crozals).

S. stellata Wallr., var. *pallidula* Sacc. — Sur tiges sèches de *Ruscus aculeatus*. 8. Bois de l'Accapte (de Crozals).

NEMACYCLUS *niveus* Pers. — Très abondant sur les aiguilles de pins tombées à terre. 6-10.

19me Famille. — Phacidiacées

COCCOMYCES *dentatus* Kunze et Sch. — Sur les feuilles languissantes et mortes des chênes-kermès. 7-10. C. Giens ; bois de la Plage.

PYRENOMYCETES

Famille des Hystériacées

HYSTERIUM *pulicare* Pers. — Abondant sur vieux bois et vieilles branches. 7-11.

H. angustatum A. et S. — Sur bois pourrissants. Un peu moins fréquent que le précédent. 7-11. Port-Cros ; Porquerolles ; Giens.

HYSTEROGRAPHIUM *Cisti* Rehm. — Sur tiges de *Cistus*. 10. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

LOPHODERMIUM *Pinastri* (Schrad.) Chev. — Sur aiguilles de pins. 7-10. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

L. Lauri Fr. — Sur feuilles de Laurier pourrissantes, à terre. 10. Port-Cros (de Crozals).

L. juniperinum Fr. — Sur feuilles sèches de *Juniperus*. 10-12. Port-Cros, à Port-Man ; bois de la Plage (de Crozals).

L. arundinaceum Schrad. — Sur feuilles sèches de *Dactylis glomerata*. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

L. *hysteroides* Pers. — Sur feuilles de chênes, tombées à terre. 7-9. Bois de la Plage (de Crozals).

OSTROPA *cinerea* (Pers.) Fr. — Sur branches de pins, tombées à terre. 5-8, 11. Bois de la Plage (de Crozals).

Famille des Sphériacées

SORDARIA *fimicola* Rob. — Sur crottes de cheval, lapin, mouton. Abondant presque toute l'année.

PODOSPORA *coprophila* Fr. — Sur crottes de mouton. 6-10. La Plage (de Crozals).

SPORORMIA *intermedia* Auersw. — Sur diverses crottes. A. C. Presque toute l'année.

S. minima Auersw. — Sur crottes de lapin. 6-10. La Plage (de Crozals).

ANTHOSTOMELLA *Smilacis* Fabre. — Sur tiges sèches de *Smilax aspera*. 10-12. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

SPHÆRELLA *quercina* Jacz. — Sur feuilles de chênes. 10-12. Bois de la Plage (de Crozals).

S. spec. — Sur feuilles de *Pancratium maritimum*. 10-12. La Plage, sables maritimes (de Crozals).

PHARCIDIA *epicymatia* Winter. — Parasite sur thalle et apothécies de *Lecanora subfusca*. Commun partout.

DISCOTHECIUM *Stigma* Zopf. — Parasite sur thalle de *Rhizocarpon geographicum*. 10. Port-Cros, à la Vigie (de Crozals).

STIGMATEA *Juniperini* Desm. — Sur feuilles vivantes de *Juniperus*. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

S. Robertiani Fr. — Sur feuilles languissantes de *Geranium purpureum*. 10. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

AMPHISPHÆRIA *Posidoniæ* (Dur. et Mont.) Ces. et de Not. — Sur tiges de *Posidonia Caulini* rejetées par la mer. 4-10. Port-Cros, à la Palud ; Giens ; la Plage (de Crozals).

DIDYMOSPHÆRIA *Spartii* (Cast.) Fab. — Sur *Calycotome*. 7-10. Bois de la Plage (de Crozals).

D. conoidea Niessl. — Sur myrte. 10. Port-Cros, bois de Port-Man (de Crozals).

LEPTOSPHÆRIA *arundinacea* Sow. — Sur tiges de *Phragmites communis*. 8-10. La Plage (de Crozals).

L. Rusci Sacc. — Sur feuilles et tiges de *Ruscus aculeatus*. 10. Bois de l'Accapte (de Crozals).

L. Crozalsiana R. Maire. — Sur branches sèches, mais tenant à l'arbre, des *Tamarix*. 7-10. Plage de Giens (de Crozals).

PLEOSPORA *herbarum* (Pers.) Rab. — Abondant sur un grand nombre de plantes herbacées. Toute l'année.

P. Asphodeli Rab. — Sur feuilles et tiges sèches des asphodèles. 10. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

CUCURBITARIA *Rhamni* Nees. — Sur branches sèches de *Rhamnus Alaternus*. 10-12. La Plage (de Crozals).

DIATRYPE *Stigma* Fr. — Sur bois pourrissants. Abondant. Toute l'année.

Famille des Dothidéacées

DIACHORA *Onobrychidis* (D. C.) J. Müll. — Sur feuilles languissantes de *Lathyrus latifolius*. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

Famille des Hypocréacées

HYPOCREA *rufa* (Pers.) Fr. — Sur bois pourri. 10. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

Famille des Périsporiacées

TEICHOSPORA *meridionale* G. Arnaud. — Sur branches de *Cistus monspeliensis*. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

MICROSPHÆRA *alphitoides* Griffon et Maublanc. — Sur feuilles de chêne. Abondant à l'état d'oïdium. Récolté avec des périthèces à Port-Cros, en novembre, bois de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

MICROTHYRIUM *Quercus* Fuck. — Sur feuilles de chêne-vert tombées à terre. 10-12. Port-Cros ; bois de la Plage (de Crozals).

Famille des Tubéracées

TERFEZIA *olbiensis* Tul. — Comestible ? Lieux sablonneux. 12-3. R. Porquerolles, où l'espèce a été découverte par les frères Tulasne, en 1845-1848.

DELASTRIA *rosea* Tul. — Non comestible ? Bois sablonneux, souvent profondément enterré. R. Les Pesquiers (G. Poirault).

Famille des Hyménangiées

HYDNOBOLITES *cerebriformis* Tul. — Sous les feuilles et les mousses. R. Les Pesquiers, bois sablonneux, sous les cistes (G. Poirault).

HYDNOCYSTIS *piligera* Tul. — Bois, sous les feuilles. 11-3. R. Bois de la Plage (G. Poirault), entre la Plage et les Pesquiers, sous des mousses, 12 février 1913 (Jahandiez).

H. arenaria Tul. — Bois sablonneux, maritimes. 11-2. R. Sables des Pesquiers, où l'espèce a été découverte, en 1847, par les frères Tulasne ; bois de la Plage, sur le champ de courses (G. Poirault).

IMPERFECTI

HYPHOMYCÈTES

CLADOSPORIUM *herbarum* Link. — Commun en toutes saisons sur un grand nombre de plantes.

CLATEROSPORIUM *Tamaricis* R. Maire. — Sur tamaris 7-8. Plage de Giens (de Crozals).

DENDRODOCHIUM *citrinum* Boudier. — Sur cônes de pins. 4. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

FUSARIUM *roseum* Link. — Parasite sur thalle de *Ramalina*. 10. Port-Cros, rochers de la baie (de Crozals).

CERCOSPORA *Smilacis* Sacc. — A. C. Sur feuilles vivantes de *Smilax aspera*. 7-10.

MACROSPORIUM *commune* Fr. — Abondant sur feuilles de *Phragmites*, à la Plage. 10-12 (de Crozals).

HELICOSPORIUM *aureum* Nees. — Sur bois pourris. 10. Port-Cros, à la Palud (de Crozals).

GONIOSPORIUM *puccinioides* Link. — Sur feuilles pourrissantes de *Phragmites*. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

SPHEROPSIDÉES

PHYLLOSTICTA *Hederæ* Sacc. — Commun sur les feuilles de lierre. Toute l'année.

P. Quercus Thüm. — Sur feuilles de chênes-verts. 7-10. La Plage (de Crozals).

VERMICULARIA *trichella* Fr. — Sur feuilles de lierre. 7-10. La Plage (de Crozals).

CONIOTHYRIUM *concentricum* Sacc., var. *Agaves* Cel. — Sur *Agave americana*. 10. Port-Cros (de Crozals).

DIPLODIA *Mori* West. — Sur branches sèches de mûrier. 10. Port-Cros, allée du Manoir (de Crozals).

D. Rosmarini Celotti. — Sur branches sèches de romarin. 10. Port-Cros, sous le piton de la Grande Garde, côté Nord (de Crozals).

HENDERSONIA *Junci* B. et Jacz. — Sur *Juncus acutus*. 10. La Plage (de Crozals).

CAMAROSPORIUM *Coronillæ* Sacc. — Sur branches de *C. juncea*. 7. L'Almanarre (de Crozals).

C. Camphorosmæ (Cast.) Sacc. — Sur tiges de *Camphorosma monspeliaca*. 7-10. Plage de Giens, sables (de Crozals).

MYXOMYCÈTES

CERATOMYXA *mucida* (Pers.) Schro. — Sur vieux bois de pin pourrissant. 3-4. Port-Cros, ravin de la Palud ; bois de la Plage (de Crozals).

CRIBRARIA *aurantiaca* Schrad. — Sur bois de pin pourri. 10. Bois de la Plage (de Crozals).

LYCOGALA *epidendron* (Buxb.) Fr. — Sur troncs coupés de pins. 6-10. A. C. Port-Cros ; bois de la Plage.

ARCYRIA *ferruginea* Sauter. — Sur vieilles souches. 4. Port-Cros, non loin du barrage (de Crozals).

A. punicea Pers. — Sur bois pourrissants. 10. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

A cinerea (Bull.) Pers. — Sur débris pourris de plantes. 10-11. Port-Cros, non loin du barrage (de Crozals).

TRICHIA *fallax* Pers. — Sur vieux bois. 10. Port-Cros, bois de la Palud (de Crozals).

RETICULARIA *lycoperdon* Bull. — Sur troncs pourris de pins. 10-12. A. C. Bois de la Plage.

LAMPRODERMA *irideum* (Cooke) Massee. — Sur feuilles pourrissantes. 10. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).

STEMONITIS *fusca* (Roth) Rost. — Sur vieilles souches de pins. 7-8. Bois de la Plage (de Crozals).

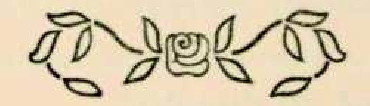
DIDYMIUM *squamulosum* Fr. — Sur feuilles agglomérées. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

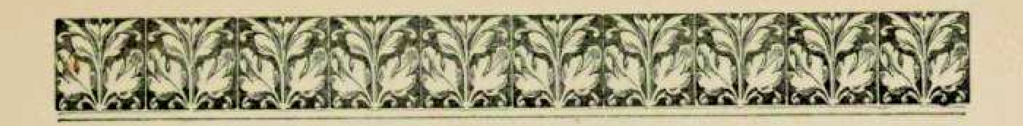
D. trachysporum Lister. — Sur crottes de lapin. 10. Piste de l'hippodrome de la Plage (de Crozals).

PHYSARUM *sinuosum* (Bull.) Wein. — Sur feuilles pourrissantes. 10. Port-Cros, ravin de la Fausse-Monnaie (de Crozals).

SPUMARIA *alba* (Bull.) D. C. — Sur feuilles vivantes ou mortes, sur tiges, sur rameaux des arbrisseaux. A. C. 10-2.

FULIGO *septica* (L.) Gmel. — Sur vieilles souches de pins. 8-11. Port-Cros, ravin de la Palud (de Crozals).





III

ZOOLOGIE

Ce chapitre de l'histoire naturelle des îles d'Hyères se trouve, en quelques parties, moins complet que celui traitant de la botanique. Cependant, grâce à la précieuse collaboration de divers spécialistes, certaines classes, entre autres celles des oiseaux, poissons, mollusques, insectes et cœlentérés, sont représentées par des listes beaucoup plus importantes que dans notre première édition. Tel qu'il est, malgré ses lacunes, ce chapitre permettra au naturaliste de se rendre compte de l'intérêt que présentent ces régions au point de vue zoologique.

MAMMIFÈRES

Les mammifères des îles d'Hyères sont peu nombreux et n'offrent rien de particulier. Le lapin y pullule ; on rencontre aussi des rats et des chauves-souris. Au dire des insulaires il existerait encore, dans les bois, des chats sauvages, mais n'ayant pas eu l'occasion d'examiner ces animaux, nous ne pouvons affirmer si l'on se trouve en présence de véritables chats sauvages, *Felis catus* Lin., ou de chats domestiques, que le voisinage de grands bois giboyeux, a fait quitter les lieux habités pour rentrer à l'état sauvage.

Nous avons signalé, précédemment (1), la présence d'un phoque à la presqu'île de Giens ; selon l'affirmation des pêcheurs, quelques-uns de ces amphibies habiteraient sur

(1) Voir p. 17.

les rivages de Porquerolles deux grottes marines, l'une située à la pointe des Mèdes et l'autre au Grand Langoustier. L'espèce capturée de temps en temps, sur nos rivages, est le phoque moine, *Pelagius monachus* Herm.

En terminant cette courte nomenclature des mammifères nous signalerons les passages de marsouins et de dauphins, passages assez fréquents dans les rades d'Hyères et de Giens. Ces cétacés appartiennent surtout aux trois espèces suivantes : Marsouin commun, *Phocœna communis* Cuv. ; Dauphin vulgaire, *Delphinus delphis* Lin., et Grand Dauphin, *D. tursio* Bonnaterre. Une femelle de *Delphinus delphis* var. *mediterraneus* Loche, a été capturée, en 1909, dans la rade de Giens, et se trouve au Musée d'Histoire naturelle de Toulon (1).

OISEAUX

La faune ornithologique des marais des Pesquiers est très riche en oiseaux de passage ; on peut s'en rendre compte en visitant la belle collection réunie au musée d'Hyères par les soins de MM. Jaubert, Abeille de Perrin et Caval.

Une grande partie des espèces qu'elle renferme, surtout parmi les plus rares, proviennent des marais des Pesquiers ou de ceux des Vieux-Salins. D'ailleurs, malgré la funeste passion des Provençaux pour la chasse aux petits oiseaux, — passion qui tend à faire disparaître les espèces sédentaires, — ce pays est privilégié sous le rapport des migrations, qui amènent au printemps et à l'automne une affluence considérable d'espèces voyageuses ; ainsi sur 145 oiseaux que nous énumérons, 108 sont simplement de passage plus ou moins régulier dans notre dition.

(1) Le Cachalot, *Physeter macrocephalus* Lacép., a été rencontré mais très rarement, dans les parages des îles d'Hyères.

Nous devons l'importante liste ci-dessous à l'obligeance d'un ornithologiste distingué, M. Paul Madon, président honoraire de la Société d'Histoire naturelle de Toulon, qui a chassé aux Pesquiers et aux îles d'Hyères, notamment à l'île du Levant, nous lui en adressons nos plus sincères remercîments. La classification adoptée est celle du *Catalogue des Oiseaux d'Europe*, par Trouessart, (Paris, 1912). Les noms scientifiques sont accompagnés des noms français et des noms provençaux locaux, ceux-ci désignant souvent plusieurs espèces.

Ordre I. — Accipitres

PANDION *haliœtus* Lin. — Balbuzard fluviatile. Les Pesquiers ; pass. (1) *Aïglo de mar.*

BUTEO *vulgaris* Leach. — Buse commune. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Tardarasso.*

PERNIS *apivorus* Lin. — Bondrée apivore. Porquerolles ; pass. *Tardarasso.*

TINNUNCULUS *tinnunculus* Lin. — Faucon cresserelle. Porquerolles (Ollivier). *Esparvié.*

ACCIPITER *nisus* Lin. — Epervier commun. Porquerolles (Ollivier). *Ratié.*

CIRCUS *œruginosus* Lin. — Busard harpaye. Les Pesquiers ; pass. *Tardarasso.*

C. cineraceus Mont. — Busard cendré. Ile du Levant ; pass. *Ratié.*

ASIO *accipitrinus* Pall. — Hibou brachyote. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Machouetto banarudo.*

A. otus Lin. — Hibou moyen-duc. Porquerolles (Ollivier). *Duganeou.*

(1) Cette abréviation indique les oiseaux de passage.

Ordre II. — Passereaux

MEROPS *apiaster* Lin. — Guépier vulgaire. Ile du Levant (Jahandiez), Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Séréno.*

ALCEDO *hispida* Lin. — Martin-pêcheur. Les Pesquiers. *Bluré.*

UPUPA *epops* Lin. — Huppe vulgaire. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Petugo.*

CORVUS *frugilegus* Lin. — Corbeau freux. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Chavo-craio.*

PICA *pica* Lin. — Pie ordinaire. Giens. *Agasso.*

LANIUS *senator* Lin. — Pie-grièche rousse. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Darnagas.*

L. collurio Lin. — Pie-grièche écorcheur. Iles d'Hyères ; Giens. *Darnagas.*

STURNUS *vulgaris* Lin. — Etourneau vulgaire. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Estourneou.*

PASSER *domesticus* Lin. — Moineau domestique. Commun. *Passeroun.*

CHLORIS *chloris* Lin. — Verdier ordinaire. Iles d'Hyères; Giens. *Verdoun.*

FRINGILLA *cœlebs* Lin. — Pinson ordinaire. Iles d'Hyères ; Giens. *Quinsoun.*

CARDUELIS *carduelis* Lin. — Chardonneret élégant. Porquerolles (Ollivier). *Cardounio.*

SERINUS *serinus* Lin. — Serin cini. Giens. *Sérin.*

EMBERIZA *schœniclus* Lin. — Cynchrame schénicole. Les Pesquiers. *Chi-deis-palus.*

E. pyrrhuloides Pall. — Cynchrame pyrrhuloïde. Les Pesquiers. *Chi-deis-palus.*

ANTHUS *trivialis* Lin. — Pipit des arbres. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Pivo ortolano.*

A. pratensis Lin. — Pipit des prés. Giens ; pass. *Pivetto.*

A. spinoletta Lin. — Pipit spioncelle. Les Pesquiers ; pass. *Pivouetou gavoua.*

MOTTACILLA *flava* Lin. — Bergeronnette printanière. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Mousquioun.*

M. alba Lin. — Hochequeue grise. Giens ; pass. *Bouyéretto.*

ORIOLUS *galbula* Lin. — Loriot jaune. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Oouruou.*

TURDUS *merula* Lin. — Merle noir. Iles d'Hyères. *Merlé.*

T. torquatus Lin. — Merle à plastron. Iles d'Hyères ; pass. *Chastré.*

ERITHACUS *rubecula* Lin. — Rouge-gorge familier. Port-Cros (Jahandiez), Giens ; pass. *Rigaou.*

PHŒNICURUS *phœnicurus* Lin. — Rouge-queue de muraille. Iles d'Hyères ; pass. *Cuou-roussé.*

P. ochruros Gmel., var. *gibraltariensis* Gmel. — Rouge-queue tithys. Iles d'Hyères ; pass. *Cuou-roussé.*

MONTICOLA *saxatilis* Lin. — Pétrocincle de roche. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Gros cuou-roussé.*

M. solitarius Lin. — Pétrocincle bleu. Iles d'Hyères. *Passo-soulitari.*

SAXICOLA *œnanthe* Lin. — Traquet motteux. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Cuou-blanc.*

S. hispanica Lin. — Traquet stapazin. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Cuou-blanc.*

PRATINCOLA *rubetra* Lin. — Tarier ordinaire. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Grassé.*

SYLVIA *atricapilla* Lin. — Fauvette à tête noire. Giens ; pass. *Testo-negro.*

S. borin Bodd. — Fauvette des jardins. Giens ; pass. *Becofigo.*

S. melanocephala Gm. — Babillarde des fragons. Ile du Levant, Giens. *Carbounié.*

ACROCEPHALUS *arundinaceus* Lin. — Rousserolle turdoïde. Les Pesquiers. *Rousseirolo, Grosso Bouscarlo.*

A. streperus Vieill. — Rousserolle effarvate. Les Pesquiers. *Daouradoun, Caillouse.*

A. schœnobœnus Lin. — Phragmite des joncs. Les Pesquiers. *Daouradoun, Caillouse.*

A. aquaticus Gm. — Phragmite aquatique. Les Pesquiers. *Daouradoun, Caillouse.*

CISTICOLA *cisticola* Temm. — Cisticole ordinaire. Les Pesquiers.

PHYLLOSCOPUS *trochilus* Lin. — Pouillot fitis. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Tifi-Bui.*

ANTHOSCOPUS *pendulinus* Lin. — Remiz penduline. Les Pesquiers.

HIRUNDO *urbica* Lin. — Hirondelle de fenêtre. Commun; pass. *Andouretto.*

RIPARIA *riparia* Lin. — Cotyle des rivages. Commun ; pass. *Andouretto.*

R. rupestris Scop. — Biblis des rochers. Commun ; pass. *Andouretto.*

APUS *apus* Lin. — Martinet noir. Commun ; pass. *Coupoven, Boudeiroou.*

Ordre III. — Pigeons

COLUMBA *palumbus* Lin. — Colombe ramier. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Favar.*

C. œnas Lin. — Colombe colombin. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Bisé.*

C. livia Bonn. — Colombe biset. Iles d'Hyères, Giens ; pass. *Bisé.*

Ordre IV. — Gallinacés

CACCABIS *petrosa* Gm. — Perdrix de roche. Iles d'Hyères ; introduit et rare actuellement (1).

COTURNIX *coturnix* Lin. — Caille commune. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Caillo.*

PHASIANUS *colchicus* Lin. — Faisan de Colchide. Port-Cros, où il a presque disparu, Porquerolles ; introduit depuis longtemps aux îles d'Hyères, n'est abondant qu'à Porquerolles à cause de repeuplements récents.

Ordre V. — Echassiers

ÆGIALITES *hiaticula* Lin. — Gravelot hiaticule. Les Pesquiers. *Charlo.*

Æ. *dubius* Scop. — Gravelot des Philippines. Le Gapeau, d'où il s'écarte quelquefois sur les plages. *Courentillo.*

Æ. *alexandrinus* Lin. — Gravelot de Kent. Les Pesquiers. *Charlo.*

VANELLUS *vanellus* Lin. — Vanneau huppé. Les Pesquiers ; pass. *Vanéou.*

HÆMATOPUS *ostralegus* Lin. — Huîtrier pie. Les Pesquiers ; pass. *Praïrié, Agasso de mar.*

NUMENIUS *arquatus* Lin. — Courlis cendré. Les Pesquiers ; pass. *Courouli.*

N. *tenuirostris* Vieill. — Courlis à bec grêle. Les Pesquiers ; pass. *Courouli.*

LIMOSA *limosa* Lin. — Barge égocéphale. Les Pesquiers ; pass. *Veto-veto.*

---

(1) A. PELLICOT, *Des oiseaux voyageurs*, p. 107, dit que cette perdrix a été introduite à Port-Cros par M. E. Bourgarel, elle en a disparu actuellement. Dans l'île du Levant, où elle était commune, en 1875, personne n'a pu me renseigner au sujet de son introduction.

SCOLOPAX *rusticula* Lin. — Bécasse ordinaire. Ile du Levant, presqu'île de Giens ; pass. *Becasso.*

GALLINAGO *major* Gm. — Bécassine double. Presqu'île de Giens ; pass. *Bechurlo, Beccassino sourdo.*

G. gallinago Lin. — Bécassine ordinaire. Presqu'île de de Giens ; pass. *Becassino.*

G. gallinula Lin. — Bécassine sourde. Presqu'île de Giens ; pass. *Ninoï.*

TRINGA *canutus* Lin. — Maubèche canut. Les Pesquiers ; pass.

T. subarquata Güld. — Bécasseau cocorli. Les Pesquiers ; pass. *Charlo, Pié roussé.*

T. alpina Lin. — Bécasseau cincle. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

T. minuta Leisl.— Bécasseau minute. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

PAVONCELLA *pugnax* Lin. — Combattant. Les Pesquiers; pass. *Charlo pluvié, Charlo gonfaru.*

TOTANUS *glottis* Lin. — Chevalier gris. Les Pesquiers ; pass. *Gran charlo, Charlo vaneou.*

T. fuscus Lin. — Chevalier brun. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

T. calidris Lin. — Chevalier Gambette. Les Pesquiers. *Pé rougé.*

T. totanus Lin. — Chevalier stagnatile. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

T. glareola Gm. — Chevalier sylvain. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

ACTITIS *hypoleucus* Lin. — Guignette commune. Les Pesquiers ; pass. *Charlo.*

PHALAROPUS *hyperboreus* Lin. — Lobipède hyperborée. Les Pesquiers ; pass.

RECURVIROSTRA *avocetta* Lin. — Avocette d'Europe. Les Pesquiers ; pass. *Bé d'aleno.*

HIMANTOPUS *himantopus* Lin. — Echasse à manteau noir. Les Pesquiers ; pass *Cambé.*

RALLUS *aquaticus* Lin.— Râle d'eau. Presqu'île de Giens; pass. *Bé rougé.*

PORZANA *porzana* Lin. — Poule d'eau marouette. Presqu'île de Giens ; pass. *Pié redoun.*

P. Bailloni Vieill. — Poule d'eau de Baillon. Giens ; pass. *Rasclo.*

P. parva Scop.— Poule d'eau poussin. Giens ; pass. *Rasclo.*

GALLINULA *chloropus* Lin. — Poule d'eau ordinaire. Giens ; pass. *Grosso.*

FULICA *atra* Lin. — Foulque noir. Les Pesquiers ; pass. *Fouvco.*

ARDEA *cinerea* Lin.— Héron cendré. Giens; pass. *Héroun.*

A. purpurea Lin. — Héron pourpré. Giens ; pass. *Héroun.*

HERODIAS *garzetta* Lin. — Aigrette garzette. Giens ; pass.

ARDEOLA *ralloides* Scop. — Crabier chevelu. Giens ; pass. *Grenouillé.*

ARDETTA *minuta* Lin. — Blongios nain. Giens ; pass. *Grenouillé.*

BOTAURUS *stellaris* Lin. — Butor étoilé. Giens ; pass.

NYCTICORAX *nycticorax* Lin. — Bihoreau d'Europe. Giens ; pass.

CICONIA *ciconia* Lin. — Cigogne blanche. Giens ; pass. *Aganto.*

C. nigra Lin. — Cigogne noire. Giens ; pass. *Aganto.*

FALCINELLUS *falcinellus* Lin. — Falcinelle éclatant. Les Pesquiers ; pass. *Charlo vert.*

PHŒNICOPTERUS *roseus* Pall. — Flamant rose. Les Pesquiers ; pass. *Flaman, Bécarru.*

Ordre VI. — Palmipèdes

PELECANUS *onocrotalus* Lin. — Pélican blanc. Rare, tué une fois à Hyères.

PHALACROCORAX *carbo* Lin. — Cormoran ordinaire. Littoral. *Escorpi, Cormarin.*

P. cristatus Lin., sous-espèce *Desmarestii* (Payr.). — Cormoran huppé, variété. Signalé par Degland, en 1854, comme nichant à Port-Cros ; existe à l'île de Riou, près de Marseille.

PUFFINUS *Kuhli* Boie. — Puffin cendré. Iles d'Hyères, rare. *Marteou.*

P. obscurus Gmel. — Puffin obscur. Littoral ; accidentel. *Marteou.*

THALASSIDROMA *pelagica* Lin. — Thalassidrome tempête. Porquerolles (Ollivier). *Diablé de mar.*

STERCORARIUS *pomathorinus* Temm. — Labbe pomarin. Ile du Levant.

LARUS *fuscus* Lin. — Goéland brun. Iles d'Hyères, Giens, les Pesquiers ; pass. *Gabian.*

L. argentatus Gm. — Goéland argenté. Porquerolles (Ollivier) ; pass. *Gabian.*

L. gelastes Licht. — Goéland railleur. Iles d'Hyères, les Pesquiers ; pass. *Gabian.*

L. minutus Pall. — Mouette pygmée. Iles d'Hyères, les Pesquiers ; pass. *Gabino.*

L. ridibundus Lin. — Mouette rieuse. Porquerolles (Ollivier ; pass. *Gabino.*

RISSA *tridactyla* L. — Mouette tridactyle. Iles dHyères, les Pesquiers ; pass. *Gabino.*

STERNA *caspia* Pall. — Sterne Tschegrava. Les Pesquiers; pass.

S. cantiaca Gm. — Sterne Caugek. Les Pesquiers ; pass.

S. fluviatilis Naum. — Sterne Pierre-Garin. Les Pesquiers; pass.

HYDROCHELIDON *nigra* Lin. — Hirondelle de mer fissipède. Les Pesquiers ; pass. *Fumé tabacan.*

H. leucoptera Schinz. — Hirondelle de mer leucoptère. Les Pesquiers ; pass. *Fumé tabacan.*

SPATULA *clypeata* Lin. — Canard souchet. Les Pesquiers; *Cuilleras.*

ANAS *boschas* Lin. — Canard sauvage. Les Pesquiers ; pass. *Coualé ver.*

CHAULELASMUS *streperas* Lin. — Chipeau bruyant. Les Pesquiers ; pass.

MARECA *Penelope* Lin. — Marèque Pénélope. Les Pesquiers ; pass. *Testo-rousso.*

DAFILA *acuta* Lin. — Canard pilet. Les Pesquiers ; pass. *Canar-couguou.*

QUERQUEDULA *querquedula* Lin. — Sarcelle d'été. Les Pesquiers ; pass. *Sarcello.*

NETTION *crecca* Lin. — Sarcelle d'hiver. Les Pesquiers ; pass. *Sarcelloun, Renello.*

AYTHYA *rufina* Pall. — Brante siffleur huppé. Les Pesquiers ; pass. *Bé rougé.*

A. fuligula Lin. — Fuligule morillon. Les Pesquiers ; pass. *Negroun.*

A. ferina Lin. — Fuligule milouin. Les Pesquiers ; pass. *Basseou.*

HARELDA *glacialis* Lin. — Harelde glaciale. Hyères, accidentel.

ŒDEMIA *nigra* Lin. — Macreuse ordinaire. Les Pesquiers ; pass. *Macruso.*

ERISMATURA *leucocephala* Scop. — Erismature couronné. Les Pesquiers ; pass.

MERGUS *merganser* Lin. — Harle bièvre. Les Pesquiers ; pass. *Cabrello.*

M. serrator Lin. — Harle huppé. Les Pesquiers ; pass. *Cabrello.*

M. albellus Lin. — Harle piette. Les Pesquiers ; pass. *Cabrello.*

PODICEPS *cristatus* Lin. — Grèbe huppé. Les Pesquiers ; pass. *Cabussaïré.*

P. griseigena Bodd. — Grèbe jougris. Les Pesquiers ; pass. *Cabussaïré.*

P. auritus Lin. — Grèbe oreillard. Les Pesquiers ; pass. *Cabussaïré.*

P. fluviatilis Tunst. — Grèbe castagneux. Fossés des Pesquiers.

COLYMBUS *arcticus* Lin. — Plongeon lumme. Les Pesquiers ; pass. *Soutairé, Mangeo-ploumb.*

C. septentrionalis Lin. — Plongeon cat-marin. Les Pesquiers ; pass. *Soutairé, Mangeo-ploumb.*

FRATERCULA *arctica* Lin. — Macareux arctique. Au large.

ALCA *torda* Lin. — Pingouin macroptère. Au large.

REPTILES ET BATRACIENS

La Tortue de mer Couane ou Caouanne, *Chelonia caouanna* Schweig., bien que relativement rare est presque sédentaire dans les parages des îles d'Hyères ; on en rencontre parfois, près des rivages de l'île du Levant, qui mesurent plus d'un mètre de longueur. Les Tortues grec-

ques, *Testudo græca* Lin., étaient autrefois assez abondantes à Port-Cros et à Porquerolles ; elles furent en partie exterminées par les soldats des camps installés, vers 1811, par Napoléon Ier. On en trouvait encore, paraît-il, il y a une soixantaine d'années ; actuellement les insulaires que nous avons interrogés à ce sujet semblent ignorer complètement leur existence, de même que nous n'avons pu en rencontrer au cours de nos nombreux séjours dans les îles, alors que cette espèce est assez répandue dans le massif montagneux des Maures.

Parmi les Sauriens, on remarque le Gecko proprement dit, *Platydactylus mauritanicus* Dum. et Bibr. ; le Gecko verruqueux, *Hemidactylus verruculatus* Cuv. ; le superbe Lézard ocellé, *Lacerta ocellata* Daud., qui peut atteindre 70 centimètres de longueur, et le grand Lézard vert, *Lacerta viridis* Daud. ; ces deux derniers très abondants à Porquerolles. On peut citer encore dans les petites espèces, le Lézard gris ordinaire, *Lacerta muralis* Dum. et Bibr., et le Psammodrome d'Edwards, *Psammodromus hispanicus* Fitz., commun dans les sables de Giens et à l'île du Levant (1).

En fait d'Ophidiens, on ne rencontre guère dans les îles que la Couleuvre de Montpellier, *Cœlopeltis insignatus* Wagl., particulièrement abondante à l'île du Levant, où elle atteint parfois une très grande taille. A Giens et à Porquerolles on trouve aussi la Couleuvre à échelons, *Rhinechis scalaris* Bonap., et la Couleuvre vipérine, *Tropidonotus viperinus* Dum. et Bibr. L'Orvet fragile, *Anguis fragilis* Dum et Bibr., existe à Giens, sous les pierres, au-

(1) Le rare *Phyllodactylus europaeus* Gené, connu en France seulement de quelques îlots de la rade de Marseille et de l'île de Bandol, aurait été capturé à l'île du Levant, au pied du rocher du Castellas, par M. L. Léger. (Communication de M. Mourgue).

tour du village ; mais la Vipère est heureusement inconnue dans toutes ces régions.

Comme Batraciens nous avons rencontré, aux îles et à Giens, la Rainette verte, la Grenouille commune et le Crapaud. Nous devons signaler aussi la présence, dans le vallon de Port-Cros et çà et là dans les lieux humides de l'île, où il est assez abondant, du Pelodyte ponctué, *Pelodytes punctatus* Dugès ; cet Anoure est peu commun sur notre littoral.

POISSONS

Nous avons eu, précédemment, l'occasion de signaler l'intérêt que présente la pêche sur les rivages des îles d'Hyères, grâce à l'abondance et à la variété des poissons que l'on y rencontre (1). De tout temps la pêche fut une des principales ressources des insulaires et de leurs voisins du littoral ; dans ces régions un certain nombre de noms de lieux tirent leur origine de cette industrie, citons entre autres, à la presqu'île de Giens : les Pesquiers ; à Porquerolles, le Grand et le Petit-Langoustier, les Saraniés ; à Port-Cros, le rocher des Rascasses, le cap du Merlan, la calanque du Palangrier, etc...

La liste que nous donnons, ci-après, comprend 121 poissons ; nous la devons à notre aimable collègue et ami, M. L. Pourcel, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Toulon. On y a mentionné seulement, — à part quelques espèces rares ou curieuses — que les poissons les plus dignes d'intérêt au point de vue de la pêche et de l'alimentation. Pour être complète, cette nomenclature devrait être beaucoup plus étendue, car si l'on voulait énumérer

(1) Voir p. 14, la Madrague de Giens, et p. 58 et 164, en notes, les statistiques des pêches. Les amateurs de pêche pourront aussi consulter l'ouvrage de M. CLERC-RAMPAL, *Les Iles d'Hyères*, — Hydrographie. — Pêche. — Ressources. — Paris, 1896.

tous les poissons qui fréquentent la rade et les rivages des îles d'Hyères, il faudrait citer une grande partie des espèces méditerranéennes, plus celles qui sont répandues indifféremment dans toutes les mers d'Europe.

La classification adoptée est celle de l'*Histoire naturelle des Poissons de la France*, par le Dr E. Moreau. De même que pour les oiseaux, les noms scientifiques sont accompagnés des noms français et des noms provençaux locaux.

SÉLACIENS

SCYLLIUM *canicula* Cuv. — Grande Roussette. *Can de mar.*

S. catulus Cuv. — Petite Roussette. *Gat de mar.*

ALOPIAS *vulpes* C. Bp. — Le Renard. *Rinard de mar.*

LAMNA *cornubica* Cuv. — Lamie long-nez. *Pichoun lami.*

CARCHARODON *lamia* C. Bp. — Carcharodonte lamie. *Lami.*

MUSTELUS *vulgaris* Müll. et Henl. — Emissolle commune. *Meissolo.*

GALEUS *canis* Rond. — Milandre. *Paroun.*

THALASSINUS *Rondeletti* Riss. — Thalassine. *Pei-can.*

ZIGÆNA *malleus* Valenc. — Le Marteau. *Pei-judiou.*

CARCHARIAS *glaucus* Agass. — Requin bleu. *Cagnoou.*

ACANTHIAS *vulgaris* Riss. — Aiguillat. *Aguïa.*

CENTRINA *vulpecula* Riss. — Centrine humantin. *Pouar marin.*

ECHINORHINUS *spinosus* Blainv. — Le Bouclé. *Clavela.*

SQUATINA *angelus* Riss. — L'Ange. *Pei-angé.*

PRISTIS *pectinatus* Latham. — Scie pectinée. *Sérro.*

TORPEDO *marmorata* Riss. — Torpille marbrée. *Trémoulino.*

T. oculata Bel. — Torpille à taches. *Dourmioua.*

RAIA *clavata* Rond. — Raie bouclée. *Clavelado.*

R. chagrinea Pennant. — Raie chagrinée. *Roumeto.*
R. oxyrhynchus Lin. — Raie cendrée. *Pissoua.*
R. miraletus Rond. — Raie miraillet. *Mirayé.*
R. mosaica Lacép. — Raie mosaïque. *Rasat.*
CEPHALOPTERA *Giorna* Riss. — Céphaloptère. *Clavelado fèro.*
MYLIOBATIS *aquila* C. Dumér. — Myliobate. *Mourino.*
TRYGON *vulgaris* Riss. — Pastenague. *Pasténargo.*

STURIONIENS

ACIPENSER *sturio* Lin. Esturgeon. *Estourjon.*

LOPHOBRANCHES

HIPPOCAMPUS *guttulatus* Cuv. — Hippocampe. *Chivaou marin.*
SYNGNATHUS *rubescens* Riss. — Aiguille. *Aguïo.*
SIPHONOSTOMA *Rondeletii* A. Dumér. — Siphonostome.
ENTELURUS *æquoreus* A. Dumér. — Entelure. *Chivaou marin.*

PLECTOGNATHES

ORTHAGORISCUS *Mola* Schneid. — Poisson lune. *Moualo.*
OSTRACION *trigonus* Lin. — Le Coffre. *Cofré.*

CHORIGNATHES

URANOSCOPUS *scaber* Lin. — Rascasse. Rascasso blanco.
TRACHINUS *radiatus* Cuv. — Vive. *Aragno.*
BLENNIUS *pavo* Riss. — Blennie paon. *Babouato.*
B. gattorugine Brunn. — Blennie cabot. *Bavarello.*
B. tentacularis Brunn. — Blennie cornu. — *Moustélo.*
B. ocellaris Lin. — Blennie papillon. *Diablé.*
LOPHIUS *piscatorius* Lin. — Baudroie. *Baoudroï.*
GOBIUS *jozo* Lin. — Gobie bleu. *Gobi.*

G. minutus Cuv. et Val. — Gobie Buhotte. *Gobi.*

G. auratus Riss. — Gobie jaune. *Gobi.*

G. paganellus Lin. — Gobie Paganel. *Gobi.*

G. bicolor Gmel. — Gobie à deux teintes. *Gobi.*

G. niger Lin. — Gobie noir. *Gobi.*

MULLUS *surmuletus* Lin. — Surmulet. *Roujé de roco.*

M. barbatus Lin. — Rouget. *Roujé.*

DACTYLOPTERUS *volitans* Cuv. et Val. — Dactyloptère volant. *Peï-voulant.*

PERISTEDION *cataphractum* Riss. — Malarmat. *Pougnard.*

TRIGLA *pini* Bloch. — Grondin rouge. *Garamaoudo.*

T. lineata Walb. — Trigle camard. *Brégolo.*

T. cuculus Riss. — Trigle rouget. *Bélugan.*

T. gurnardus Lin. — Grondin gris. *Gournaou.*

T. lyra Lin. — Trigle lyre. *Galineto.*

T. corax C. Bp. — Perlon. *Galline.*

T. cavillone Lacép. — Cavillone. *Rascassoun.*

SCORPÆNA *scrofa* Lin. — Scorpène truie rouge. *Capoun.*

S. porcus Lin. — Rascasse brune. *Rascasso.*

SEBASTES *dactyloptera* Günth. — Rascasse blanche. *Rascasso blanco.*

LABRAX *lupus* Cuv. — Bar. *Loup.*

POLYPRION *cernium* Valenc. — Cernier. *Escourpéno.*

SERRANUS *scriba* Cuv. et Val. — Serran écriture. *Perco de mar.*

S. cabrilla Riss. — Serran cabrille. *Sarran.*

S. hepatus C. Bp. — Petit serran. *Serran.*

EPINEPHELUS *gigas* Brunn. — Mérou brun. *Grand Serran.*

SCOMBER *scomber* Lin. — Maquereau. *Oouruou.*

S. colias Lin. — Maquereau d'Espagne. *Oouruou.*

THYNNUS *thynnus* Günth. — Thon. *Toun.*

PELAMYS *sarda* Willugh. — Pélamide. *Palamido.*

TRACHURUS *trachurus* Günth. — Saurel. *Suvéréou.*

NAUCRATES *ductor* Cuv. et Val. — Le Pilote. *Fanfré.*

ZEUS *faber* Lin. — Le Saint-Pierre. *San Peiré.*

CAPROS *aper* Lacép. — Capros sanglier. *Verrat.*

LAMPRIS *luna* Riss. — Lampris lune. *Peï d'Africa.*

CORYPHÆNA *hippurus* Lin. — Coryphène. *Peï fouran.*

XIPHIAS *gladius* Lin. — L'Espadon. *Espadoun.*

ECHENEIS *remora* Lin. — Echéneis. *Remora.*

LEPIDOPUS *argenteus* Bonnat.— La Jarretière. *Jarretiero.*

SARGUS *vulgaris* G. St-Hil. — Sargue. *Sparaillon.*

S. *annularis* G. St-Hil. — Sargue annulaire. *Mourre pounchu.*

CHARAX *puntazzo* Cuv. et Val. — Charax. *Pataclé.*

BOX *boops* C. Bp. — Bogue. *Bogo.*

B. *salpa.* Cuv. et Val. — Saupe. *Saoupo.*

OBLADA *melanura* Cuv. et Val. — Oblade. *Blado.*

PAGELLUS *erythrinus* Cuv. et Val. — Pagel. *Pagèou.*

P. *mormyrus* Cuv. et Val. — Pagel Morme. *Mourmé.*

P. *centrodontus* C. Bp. — Le Rousseau. *Besugo.*

PAGRUS *vulgaris.* Cuv. et Val. — Pagre. *Pagré.*

CHRYSOPHRYS *aurata* Cuv. et Val. — Daurade. *Dorado.*

DENTEX *vulgaris* Cuv. — Denté. *Denti.*

D. *macrophthalmus* Cuv. et Val. — Denté aux gros yeux. *Gros-uï.*

MÆNA *vulgaris* Cuv. et Val. — Mendole. *Mendoulo.*

M. *Osbeckii* Cuv. et Val. — Mendole d'Osbeck. *Peï blan.*

SMARIS *vulgaris* Cuv. et Val. — Picarel. *Jarré.*

S. *alcedo* Cuv. et Val. — Picarel martin-pêcheur. *Blavié, Varlet-de-villo.*

S. *Maurii* C. Bp. — Picarel de Mauri. *Gerlé.*

LABRUS *turdus* Lin. — Labre tourd. *Tourdouréou.*

L. *lineolatus* Cuv. et Val. — Labre linéolé. *Roucaou.*

L. *viridis* Lin. — Labre vert. *Roouquié.*

CRENILABRUS *cœruleus* Riss. — Crénilabre bleu. ***Roouquié bleu.***

C. pavo Cuv. et Val. — Crénilabre paon. ***Lucresso.***

CORICUS *rostratus* Cuv. et Val. — Sublet. ***Sublaïré.***

JULIS *vulgaris* Cuv. et Val. — Girelle commune. ***Girello.***

J. pavo Cuv. et Val. — Girelle paon. ***Lasami.***

MUGIL *cephalus* Cuv. et Val. — Le Mulet. ***Mujou.***

M. capito Cuv. et Val. — Mulet gris. ***Roumado.***

M. saliens Riss. — Mulet sauteur. ***Flavetoun.***

ATHERINA *hepsetus* Lin. — Sauclet. ***Cabassoun ; Siouclet.***

GADUS *minutus* Lin. — Capelan. ***Capelan.***

MERLUCIUS *vulgaris* Cuv. — Merlus. ***Merlan.***

SOLEA *vulgaris* Riss. — Sole. ***Sola.***

MELETTA *phalerica* Rond. — Melette. ***Meletto.***

ALOSA *sardina* Bell. — Sardine. ***Sardino.***

ENGRAULIS *encrasicholus* Cuv. — Anchois. ***Anchoio.***

BELONE *acus* Riss. — Orphie. ***Aguio.***

EXOCŒTUS *volitans* Lin. — Exocet volant. ***Pei-voulant.***

SCOPELUS *Humboldti* Riss. — Scopèle. ***Mairé d'amplovo.***

APODES

ANGUILLA *vulgaris* Lin. — Anguille. ***Anguïo.***

CONGER *vulgaris* Cuv. — Congre. ***Fiélat.***

MURÆNA *helena* Lin. — Murène. ***Moureno.***

OPHISURUS *serpens* Lacép. — Ophisure serpent. ***Ser de mar.***

MOLLUSQUES

Les rivages des îles d'Hyères et de la presqu'île de Giens sont remarquables par l'abondance et par la variété des mollusques marins que l'on y rencontre. La collection de coquilles réunie par l'abbé Ollivier, — que nous avons eu le bonheur de retrouver à peu près intacte — ne renferme

pas moins de 166 genres comportant 340 espèces, dont quelques-unes n'avaient pas encore été signalées sur les côtes de France. Une vitrine de son petit musée contenait quarante de ces splendides coquilles d'*Argonauta Argo* Lin., s'échelonnant depuis 2 c/m 1/2 jusqu'à 12 c/m de longueur. Parmi les raretés recueillies par l'aumônier nous citerons, entre autres, les espèces suivantes : *Murex brandaris* var. *triforiospinosa* Frauenfeld ; *Murex diadema* Aradas et Benoît ; *Donovania lineolata* Tiberi ; *Pleurotoma incrassata* Dujardin ; *Eulimella unifasciata* Forbes ; *Solarium fallaciosum* Tiberi ; *Danilia Tinei* Calcara ; *Solenomya togata* Poli ; *Scacchia elliptica* Scacchi ; *Venus effossa* Bivona ; *Tellina serrata* Renieri ; *Clavagella aperta* Sowerby (1).

Nous avons complété ce catalogue en ajoutant les espèces indiquées aux îles d'Hyères ou à la presqu'île de Giens et manquant dans la collection de l'abbé Ollivier. Cette petite liste comprend 37 genres — dont 6 ne figurent pas dans la première — et 48 espèces. En réunissant ces deux listes on atteint le chiffre de 172 genres et 388 espèces de mollusques marins pour la région des îles d'Hyères ; chiffre relativement élevé, si l'on pense que le *Catalogue des Mollusques du Var,* publié en 1853 par Doublier, ne renferme que 106 genres et 317 espèces de coquilles marines (2).

---

(1) L'éminent conchyliologiste, M. Philippe Dautzenberg, ancien président de la Société zoologique de France, a bien voulu revoir la classification de toutes les coquilles recueillies par l'abbé Ollivier, nous sommes heureux de lui adresser ici tous nos remerciements, ainsi qu'au professeur Raphaël Dubois, le distingué ex-directeur de la Station maritime de Biologie de Tamaris, qui s'est intéressé à nos recherches.

(2) Les coquilles terrestres, que nous énumérons à leur place dans notre nomenclature, comprennent 11 genres et 28 espèces, ce qui porte le total des mollusques recueillis dans ces régions à 183 genres et 416 espèces, plus 15 variétés.

I

MOLLUSQUES DE PORQUEROLLES

(Collection de l'abbé Ollivier)

CÉPHALOPODES

OCTOPUS *vulgaris* Lam.
ARGONAUTA *Argo* Lin.
OMMATOSTREPHES *sagittatus* Lam.
LOLIGO *vulgaris* Lam.
SEPIA *officinalis* Lin.

PTÉROPODES

CAVOLINIA *inflexa* Lesueur.
CLEODORA *pyramidata* Péron et Lesueur.
CRESEIS *subulata* Quoy et Gaym.

GASTÉROPODES

APLYSIA *fasciata* Poiret.
TYLODINA *citrina* Rafinesque.
UMBRELLA *mediterranea* Lam.
VOLVULA *acuminata* Bruguière.
SCAPHANDER *lignarius* Lin.
CYLICHNA *mamillata* Philippi.
BULLA *hydatis* Lin.
— *utriculus* Brocchi.
— *diaphana* Aradas et Maggiore.
PHILINE *aperta* Lin.
ATLANTA *Peroni* Lesueur.
PEDICULARIA *sicula* Swainson.
OVULA *carnea* Poiret.
— *spelta* Lin.
TRIVIA *europœa* Montagu.

TRIVIA *pulex* Solander.
CYPRÆA *lurida* Lin.
ERATO *lœvis* Donovan.
MARGINELLA *clandestina* Brocchi.
— *miliara* Lin.
— *Philippii* Monterosato.
— *occulta* Monterosato.
CONUS *mediterraneus* Brug.
COLUMBULLA *rustica* Lin.
— *Gervillei* Payr.
— *scripta* Lin.
— *minor* Scacchi.
MITRA *ebenus* Lam.
— *cornicula* Lin.
— — var. *lutescens* Lam.
— *tricolor* Gmelin.
MITROLUMNA *olivoidea* Cantraine.
PLEUROTOMA *emarginata* Donovan.
— *incrassata* Dujardin.
— *hystrix* Cristofori et Jan.
CLATHURELLA *purpurea* Mont., var. *Philiberti* Michaud.
— *rudis* Scacchi.
— *Cordieri* Payraudeau.
— — var. *pungens* Monterosato.
— *Leufroyi* Michaud.
— *linearis* Montagu.
RAPHITOMA *Ginnaniana* Risso.
MANGILIA *Vauquelini* Payraudeau.
— *tœniata* Deshayes.
— *Paciniana* Calcara.
— *albida* Deshayes.
— *rugulosa* Philippi.
— *multilineolata* Deshayes.
— *unifasciata* Deshayes.

HÆDROPLEURA *septangularis* Montagu.
DONOVANIA *mamillata* Risso.
— *lineolata* Tiberi.
NERITULA *Donovani* Risso.
NASSA *reticulata* Lin.
— *Cuvieri* Payraudeau.
— *Ferrussaci* Payraudeau.
— — var. *encaustica* Brusina
— *mutabilis* Lin.
AMYCLA *cornicula* Olivi.
PURPURA *hœmastoma* Lin.
CASSIS *saburon* Bruguière.
— *undulata* Gmelin.
CASSIDARIA *echinophora* Lin.
DOLIUM *galea* Lam.
RANELLA *reticularis* Born.
BUFONARIA *scrobiculator* Lin.
TRITON *nodiferus* Lam.
— *corrugatus* Lam.
— *cutaceus* Lin.
TYPHIS *Sowerbyi* Broderip.
MUREX *brandaris* Lin.
— — var. *triforiospinosa* Frauenfeld.
— *trunculus* Lin.
— *Blainvillei* Payraudeau.
— *diadema* Aradas et Benoît.
— *Edwardsi* Payraudeau.
— *scalaroides* Blainville.
CORALLIOPHILA *Meyendorffi* Calcara.
PISANIA *maculosa* Lam.
— *Orbignyi* Payraudeau.
EUTHRIA *cornea* Lin.
FUSUS *pulchellus* Philippi.
FASCIOLARIA *tarentina* Lam.

CERITHIUM *vulgatum* Bruguière.
— — var. *gracilis* Philippi.
— *alucastrum* Brocchi.
— *rupestre* Risso.
— — var. *lividula* Risso.
CERITHIOPSIS *tubercularis* Montagu.
— *Metaxœ* Delle Chiaje.
TRIFORIS *perversa* Lin.
BITTIUM *reticulatum* da Costa.
— — var. *Latreillii* Payraudeau.
APORRHAIS *pes pelecani* Lin.
TURRITELLA *triplicata* Brocchi.
MESALIA *subdecussata* Cantraine.
SCALARIA *communis* Lam.
— *tenuicosta* Michaud.
— *commutata* Monterosato.
BITHYNIA *tentaculata* Müller.
CÆCUM *trachea* Montagu.
VERMETUS *arenarius* Lin.
— *cristatus* Biondi.
— *triqueter* Bivona.
TENAGODES *obtusus* Schumacher.
EULIMA *polita* Lin.
— *brevis* Requien.
— *intermedia* Cantraine.
— *incurva* Renieri.
— *curva* Jeffreys.
— *subulata* Donovan.
EULIMELLA *acicula* Philippi.
— *affinis* Philippi.
— *ventricosa* Forbes.
— *unifasciata* Forbes.
TURBONILLA *lactea* Lin.
— *striatula* Lin.

PARTHENINA *Jeffreysi* Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus.
— *excavata* Philippi.
— *emaciata* Brusina.
PTYCHOSTOMON *conoideum* Brocchi.
— *doliolum* Philippi.
MENESTHO *Humboldti* Risso.
ALVANIA *Cimex* Lin.
— *cancellata* da Costa.
— *subcrenulata* Schwartz.
— *Montagui* Payraudeau.
— *lineata* Risso.
— *Lanciœ* Calcara.
— *reticulata* Montagu.
— *Gergonius* Brusina.
— *cimicoides* Forbes.
— *punctura* Montagu.
— *lactea* Michaud.
— *carinata* da Costa, var. *ruscinoniaca* Locard.
— *pagodula* Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus.
RISSOINA *Bruguieri* Payraudeau.
ZIPPORA *auriscalpium* Lin.
RISSOA *ventricosa* Desmarest.
— *variabilis* von Mühlfeldt.
— *violacea* Desmarest.
— *radiata* Philippi.
— *Guerini* Recluz.
— *similis* Scacchi.
— *pusilla* Philippi.
— *hispidula* Monterosato.
CINGULA *semistriata* Montagu.
— *pulcherrima* Jeffreys.
— *glabrata* von Mühlfeldt.
— *contorta* Jeffreys.
BARLEEIA *rubra* Adams.

TRUNCATELLA *subcylindrica* Lin.
— — var. *lævigata* Risso.
NATICA *millepunctata* Lam.
— *hebræa* Martyn.
— *Alderi* Forbes, var. *intermedia* Philippi.
— *Guillemini* Payraudeau.
— *Dillwyni* Payraudeau.
— *intricata* Donovan.
— *Josephina* Risso.
LAMELLARIA *perspicua* Lin.
LITTORINA *neritoides* Lin.
FOSSARUS *ambiguus* Lin.
PHASIANELLA *pullus* Lin.
— — var. *lineata* Monterosato.
— — var. *zigzag* Monterosato.
— *speciosa* von Mühlfeldt
— — var. *lactea* Monterosato.
— — var. *rubra* Risso.
— *tenuis* Michaud.
JANTHINA *nitens* Menke.
HOMALOGYRA *Fischeriana* Monterosato.
SOLARIUM *hybridum* Lin.
— *fallaciosum* Tiberi.
TURBO *rugosus* Lin.
— *sanguinea* Lin.
DANILIA *Tinei* Calcara.
ZIZYPHINUS *Linnæi* Monterosato.
— *conulus* Lin.
— *Laugieri* Payraudeau.
— *exasperatus* Pennant.
— — var. *Matoni* Payraudeau.
— *Montagni* Wood.
— *striatus* Lin.
GIBBULA *fanulum* Gmelin.

GIBBULA *maga* Lin.
— *umbilicaris* Lin.
— *ardens* von Salis
— *varia* Lin.
— *Richardi* Payraudeau.
— *Adansoni* Payraudeau.
— *Racketti* Payraudeau.
— *turbinoides* Deshayes.
— — var. *rubra.*
— *drepanensis* Brugnone.
— *rarilineata* Michaud.
— *divaricata* Lin.
— *Guttadauri* Philippi.
CARAGOLUS *turbinatus* Born.
— *articulatus* Lam.
— *mutabilis* Philippi.
CLANCULLUS *corallinus* Gmelin
— *cruciatus* Lin.
— *Jussieui* Payraudeau.
CALYPTRÆA *sinensis* Lin.
CREPIDULA *unguiformis* Lam.
— *Moulinsii* Michaud.
CAPULUS *ungaricus* Lin.
HALIOTIS *lamellosa* Lam.
SCISSURELLA *costata* d'Orb.
FISSURELLA *reticulata* da Costa.
— *gibberula* Lam.
— *italica* Defrance.
EMARGINULA *cancellata* Philippi.
— *Huzardi* Payraudeau.
— *rosea* Bell.
GADINIA *Garnoti* Payraudeau.
PATELLA *ferruginea* Gmelin.
— *lusitanica* Gmelin.

PATELLA *cœrulea* Lin.
— — var. *subplana* Potiez et Michaud.
— *aspera* Philippi.
TECTURA *Gussonnii* O. G. Costa.
CHITON *olivaceus* Spengler.
— *algesirensis* Capellini.
— *cajetanus* Poli.
— *lœvis* Pennant.
ACANTHOCHITES *discrepans* Brown.
ZONITES *algirus* Lin.
HYALINIA *cellaria* Müller.
HELIX *obvoluta* Müller.
— *carthusiana* Müller.
— *hispida* Lin.
— *pisana* Müller.
— *variabilis* Draparnaud.
— *cespitum* Draparnaud.
— *acuta* Müller.
— *apicina* Lam.
— *trochoides* Poiret.
— *splendida* Draparnaud.
— *vermiculata* Müller.
— *aperta* Born.
— *aspersa* Müller.
— *ventrosa* Férussac (1).
RUMINA *decollata* Bruguière.
CHONDRUS *tridens* Draparnaud.
PUPA *cinerea* Draparnaud.
— *variabilis* Draparnaud.
CLAUSILIA *laminata* Turton.
— *papillaris* Müller.

(1) *H. Terveri* Michaud, a été trouvé aux îles d'Hyères. (Collection Michaud).

LIMNÆA *peregra* Müller.
— *palustris* Müller.
CYCLOSTOMA *elegans* Müller.

SCAPHOPODES

DENTALIUM *dentale* Lin.
— *vulgare* da Costa.
— *rubescens* Deshayes.

LAMELLIBRANCHES

CLAVAGELLA *aperta* Sowerby.
TEREDO *norvegica* Spengler.
GASTROCHÆNA *dubia* Pennant.
SOLEN *siliqua* Lin.
SOLENOCURTUS *strigilatus* Lin.
— *candidus* Renieri.
SAXICAVA *rugosa* Lin.
VENERUPIS *Irus* Lam.
LAJONKAIREA *Lajonkairei* Payraudeau.
PETRICOLA *lithophaga* Retzius.
CORBULA *gibba* Olivi.
CUSPIDARIA *cuspidata* Olivi.
— *costellata* Deshayes.
LYONSIA *norvegica* Chemnitz, var. *coruscans* Scacchi.
THRACIA *distorta* Montagu.
MACTRA *corallina* Lin.
MESODESMA *cornea* Poli.
ERVILIA *castanea* Montagu.
SYNDESMYA *Renieri* Philippi.
— *prismatica* Montagu.
GASTRANA *fragilis* Lin.
DONAX *trunculus* Lin.
PSAMMOBIA *depressa* Pennant.

PSAMMOBIA *farœnsis* Chemnitz.
— *tellinella* Lam.
— *costula* Turton.
— *donacina* Lam.
TELLINA *pulchella* Lam.
— *donacina* Lin.
— *pusilla* Philippi.
— *fabula* Gronovius.
— *incarnata* Lin.
— *nitida* Poli.
— *planata* Lin.
— *serrata* Renieri.
— *balaustina* Lin.
DOSINIA *lupinus* Lin.
MERETRIX *Chione* Lin.
VENUS *verrucosa* Lin.
— *casina* Lin.
— *multilamella* Lam.
— *gallina* Lin.
— *effossa* Bivona.
— *Brongniarti* Payraudeau.
— *ovata* Pennant.
TAPES *decussatus* Lin.
— *aureus* Gmelin.
— — var. *bicolor* Lam.
— — var. *Beudanti* Payraudeau.
— *edulis* Chemnitz.
— *geographicus* Gmelin.
ASTARTE *fusca* Poli.
— *sulcata* da Costa.
GOULDIA *minima* Montagu.
CARDIUM *erinaceum* Lam.
— *tuberculatum* Lin.
— *edule* Lin., var. *Lamarcki* Reeve.

CARDIUM *papillosum* Poli.
— *parvum* Philippi.
— *siculum* Sowerby.
— *norvegicum* Spengler, var. *mediterranea* Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus.
— *oblongum* Chemnitz.
VENERICARDIA *antiquata* Lin.
CARDITA *trapezia* Lin.
— *calyculata* Lin.
CYPRICARDIA *lithophagella* Lam.
CHAMA *gryphoides* Lin.
— *gryphina* Lam.
SCACCHIA *elliptica* Scacchi.
LUCINA *spinifera* Montagu.
LORIPES *lacteus* Lin.
— *fragilis* Philippi.
JAGONIA *reticulata* Poli.
DIVARICELLA *divaricata* Lin.
KELLIA *suborbicularis* Montagu.
LESÆA *rubra* Montagu.
MONTACUTA *bidentata* Montagu.
LEPTON *squamosum* Montagu.
GALEOMMA *Turtoni* Sowerby.
SOLENOMYA *togata* Poli.
PECTUNCULUS *pilosus* Lin.
— *violacescens* Lam.
ARCA *Noe* Lin.
— *tetragona* Poli.
— *lactea* Lin.
— *barbata* Lin.
NUCULA *nucleus* Lin.
LEMBULUS *pella* Lin.
CRENELLA *rhombea* Berkeley.
— *arenaria* H. Martin.

MODIOLA *barbata* Lin.
MODIOLARIA *marmorata* Forbes.
— *costulata* Risso.
MYTILUS *galloprovincialis* Lam.
— *minimus* Poli.
LITHODOMUS *lithophagus* Lin.
AVICULA *hirundo* Lin.
PINNA *nobilis* Lin.
LIMA *squamosa* Lam.
— *inflata* Chemnitz.
— *hians* Gmelin.
— *nivea* Brocchi.
PECTEN *Jacobœus* Lin.
— *opercularis* Lin.
— *Audouini* Payraudeau.
ÆQUIPECTEN *commutatus* Monterosato.
CHLAMYS *varia* Lin.
— *Bruei* Payraudeau.
— *pes felis* Lin.
— *flexuosa* Poli.
— *hyalina* Poli.
— — var. *succinea* Risso
— *incomparabilis* Risso.
SPONDYLUS *gœderopus* Lin.
OSTREA *edulis* Lin.
— *cochlear* Poli.
ANOMIA *ephippium* Lin.

BRACHIOPODES

TEREBRATULA *vitrea* Born.
TEREBRATULINA *caput-serpentis* d'Orbigny.
MUHLFELDTIA *truncata* Lin.
MEGATHYRIS *decollata* Chemnitz.
CISTELLA *cordata* Risso.

II

MOLLUSQUES

signalés aux îles d'Hyères ou à la presqu'île de Giens

(Ne figurant pas dans la collection de l'abbé Ollivier)

Nassa madeirensis Reeve. Giens (Locard).
Murex tarentinus Lam. Porquerolles ; Giens (Locard).
Cerithium sardoum Cantraine. Giens (Petit).
Mathilda retusa Brugnone. Porquerolles (de Boury).
Alvania costata Adams. Iles d'Hyères (Doublier).
Rissoa variabilis Mühlfeldt, var. brevis Bucquoy, Dautzenberg et Dollfus. Iles d'Hyères; rade de Giens (Locard).
Janthina prolongata de Blainville. Iles d'Hyères (Doublier).
Zizyphinus unidentatus Philippi. Porquerolles (Locard).
Gibbula Philiberti Recluz. Porquerolles (Locard).
Haliotis tuberculata Lin. Porquerolles (Locard).
Fissurella græca Lin. Iles d'Hyères (Locard).
Patella vulgata Lin. Porquerolles (Locard).
— tarentina Lam. Porquerolles (Locard).
Chiton Rissoi Payraudeau. Porquerolles (Locard).
Pholas dactylus Lin. Iles d'Hyères; rade de Giens (Locard).
— candida Lin. Iles d'Hyères ; rade de Giens (Locard).
Solen marginatus Pennant. Les Pesquiers (Rimbaud).
Ceratisolen legumen Forbes. Iles d'Hyères (Locard).
Saxicava arctica Lin. Iles d'Hyères; Porquerolles (Locard).
Sphenia Binghami Turton. Porquerolles (Dubreuil).
Pandora inæquivalvis Lin. Iles d'Hyères (Locard).
Thracia convexa Wood. Iles d'Hyères (Dr Fagès).
Syndesmia tenuis Montagu. Iles d'Hyères (Dubreuil).
Tellina fabuloides Monterosato. Porquerolles (Locard).
— lucida Deshayes. Iles d'Hyères (Dr Fagès).
Tapes pullaster Montagu. Porquerolles (Locard).

Tapes texturatus Lam. Porquerolles (Locard).
— floridellus Lam. Porquerolles (Locard).
— floridus Lam. Porquerolles (Locard).
— petalinus Lam. Porquerolles (Locard).
Cardium paucicostatum Sowerby. Iles d'Hyères (Gay) ; Porquerolles (Locard).
— exiguum Gmelin. Porquerolles ; Giens (Locard).
— laxa Locard. Giens (Locard).
Diplodonta apicalis Philippi. Iles d'Hyères ; Porquerolles (Locard).
Lucina commutata Philippi. Porquerolles (Locard).
Kellia complanata Philippi. Porquerolles (Locard).
Lepton sulcatum Jeffreys. Porquerolles (Locard).
Pectunculus glycymeris Lin. Porquerolles (Locard).
Nucula radiata Forbes et Hanley. Porquerolles (Locard).
Leda commutata Philippi. Porquerolles (Locard).
Modiola adriatica Lam. Porquerolles (Locard).
Modiolaria subpicta Cantraine. Porquerolles (Locard).
Pecten glaber Lin. Iles d'Hyères ; Porquerolles (Locard).
— pusio Lin. Iles d'Hyères ; Porquerolles (Locard).
— inflexus Poli. Porquerolles (Locard).
— vitreus Chemnitz. Giens (Locard).
Ostrea stentina Payraudeau. Porquerolles (Locard).
Anomia cepa Lin. Porquerolles (Locard).

TUNICIERS

ASCIDIA *microcosmus* Lam. — Violet, viché.

CRUSTACÉS

STENORHYNCHUS *longirostris* Fabr. — Sténorhynque à long rostre.

INACHUS *thoracicus* Roux. — Inachus thoracique.

PISA *armata* Latr. — Pise armée.

MAIA *squinado* Rond. — Maïa squinade.
— *verrucosa* M. Edw. — Maïa verruqueux.
CARCINUS *mœnas* Baster. — Crabe commun.
PORTUNUS *puber* Lenn. — Portune étrille.
PINNOTHERES *pisum* Lin. — Pinnothère pois.
— *veterum* Bosc. — Pinnothère des anciens.
GRAPSUS *varius* Latr. — Grapse varié.
CALAPPA *granulata* Lin. — Calappe granuleux.
ILIA *nucleus* Herbst. — Ilia noyau.
DORIPPE *lanata* Lin. — Dorippe laineux.
DROMIA *vulgaris* Edw. — Dromie vulgaire.
PAGURUS *striatus* Bosc. — Pagure strié.
PORCELLANA *platycheles* Penn. — Porcellane à pinces plates.
GALATHEA *strigosa* Lin. — Galathée striée.
SCYLLARUS *arctus* Kœrn. — Scyllare Cigale de mer.
PALINURUS *vulgaris* Latr. — Langouste commune.
HOMARUS *vulgaris* Edw. — Homard commun.
NIKA *edulis* Riss. — Nika comestible.
PALEMON *serratus* Penn. — Palémon scie.
SQUILLA *mantis* Rond. — Squille Mante.
GAMMARUS *locusta* Lin. — Gammarre Puce de mer.
LEPAS *anatifera* Lin. — Anatife lisse.
BALANUS *tulipiformis* Ellis. — Balane tulipiforme.
— *perforatus* Brug. — Balane perforé.

CRUSTACÉS ISOPODES TERRESTRES. — *Cloportides*

Les indications suivantes sont empruntées à la *Liste des Cloportides du département du Var*, publiée en 1901, par M. Joseph Azam, dans le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

ARMADILLIDIUM *vulgare* Latr. T. C.
PORCELLIO *lœvis* Latr. T. C.

METOPONORTHUS *sexfasciatus* Koch. Presqu'île de Giens (J. Azam).

M. melanurus Budde-Lund. Presqu'île de Giens (J. Azam).

BATHYTROPA *Meinertii* Budde-Lund. Porquerolles (J. Azam).

PLATYARTHRUS *Schœblii* Budde-Lund. Porquerolles (J. Azam).

PHILOSCIA *elongata* Dollfus. Presqu'île de Giens (J. Azam).

TRICHONISCUS *pusillus* Brandt. T. C.

BRYOZOAIRES [1]

RETEPORA *cellulosa* Lam.
— *reticulata* Lam.
CELLEPORA *spongites* Lin.
MYRIOZOUM *truncatum*.
ESCHARA *foliacea* Lam.
— *fascialis* de Moll.
— *cervicornis* Lam.

ÉCHINODERMES

Astéroïdes

ASTERACANTHION *glacialis* Müll.
ASTROPECTEN *aurantiacus* Müll.

(1) Pour présenter dans son ensemble la faune marine si remarquable des îles d'Hyères, rompant l'ordre naturel des classes, nous avons placé à la suite des Crustacés : les Bryozoaires, les Echinodermes, les Cœlentérés et les Spongiaires. — Les renseignements nous ont malheureusement fait défaut pour les Annélides marins, dont la recherche fournirait certainement des trouvailles intéressantes.

OPHIODERMA *longicauda* Müll. et Tr.
OPHIOTRIX *fragilis* Müll. (1).

Echinoïdes

CIDARIS *papillata* Flem.
ECHINUS *melo* Lam.
— *acutus* Lam.
— *microtuberculatus* Blainv.
SPHÆRECHINUS *granularis* Agassiz.
TOXOPNEUSTES *lividus* Sars.
SPATANGUS *purpureus* Müll.
HOLOTHURIA *tubulosa* Gmel.

Cœlentérés

ALCYONIUM *palmatum* Pall.
PENNATULA *rubra* Ellis.
GORGONIA *verrucosa* Lin.
CORALLIUM *rubrum* Lin. (2).
ACTINIA *equina* Lin.
ANEMONIA *sulcata* Penn.
BUNODES *Balli* Coks.
ADAMSIA *palliata* Boh.
PALYTHOA *axinella* O. Schmidt.
CARYOPHYLLIA *cyathus* Lam.
VELELLA *limbosa* Lam.

---

(1) Un beau spécimen d'Euryale, probablement *Euryale muricatum* Lam., a été pêché dans la rade de Giens, près du rocher de la Fourmi, le 6 septembre 1905 ; nous l'avons offert au Musée de la Station maritime de Biologie de Tamaris.

(2) Dans l'antiquité le corail des îles d'Hyères jouissait d'une grande réputation ; les Gaulois venaient l'acheter pour en orner leurs armes et en faire des colliers ou des bracelets : « *Corallium laudatissimum in Gallico sinu circa Stœchades insulas... Galli gladias adornabant eo.* ». PLINE, livre 32, 2. De nos jours , seuls les pêcheurs génois ou napolitains viennent encore, de temps en temps, pratiquer cette pêche sur les bancs de coraux voisins des îles.

SPONGIAIRES

Les Spongiaires de Porquerolles ont fait l'objet d'une étude de M. E. Topsent, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon, publiée en 1889, dans la Feuille des Jeunes Naturalistes. M. A. Dollfus a bien voulu nous autoriser à reproduire ce travail, dont l'auteur a eu l'obligeance de nous adresser un texte remanié. Tous les matériaux de cette liste, qui comprend 31 espèces et 2 variétés, proviennent soit des collections de l'abbé Ollivier, soit d'une petite récolte faite par M. E. Topsent, en 1887, sur les rivages de Porquerolles.

Eponges calcaires

GRANTIA *solida* O. Schmidt.
SYCON *raphanus* O. Schmidt.
— *capillosum* (O. Schmidt) Poléj.

Eponges cornées

EUSPONGIA *irregularis* var. *mollior* Lend.
— *officinalis* var. *mollissima* Schulze.

HIPPOSPONGIA *equina* var. *elastica* Schulze.

SPONGELIA *elegans* Nardo.
— *fragilis* var. *incrustans* Schulze.

STELOSPONGIA *scalaris* (O. Schmidt) Lend.
— *cavernosa* (O. Schmidt) Lend.

HIRCINIA *spinulosa* (O. Schmidt).
— *muscarum* (O. Schmidt).
— *variabilis* var. *typica* (O. Schmidt) Lend.
— — var. *flavescens* (O. Schmidt) Lend.
— — var. *mammillaris* (O. Schmidt) Lend.

APLYSINA *œrophoba* Nardo.

Eponges siliceuses

GEODIA *gigas* O. Schmidt.

STELLETTA *Grubei* O. Schmidt.

CLIONA *celata* Grant.

— *vastifica* Hancock

— *lobata* Hancock.

— *viridis* (O. Schmidt)

SUBERITES *domuncula* Nardo.

CLATHRIA *coralloides* O. Schmidt.

LEPTOLABIS *luciensis* Topsent.

AXINELLA *polypoides* O. Schmidt.

— *damicornis* O. Schmidt.

PETROSIA *dura* O. Schmidt

CALYX *Lieberkühni* Vosmar

RENIERA *aquœductus* O. Schmidt.

— *simulans* (Johnston).

— *plana* Topsent.

CHALINA *zostericola* Topsent.

INSECTES

ORTHOPTÈRES

La liste de 32 Orthoptères, que nous donnons ci-dessous, a été rédigée par notre regretté collègue de Draguignan, M. Joseph Azam, à la suite de chasses, faites à Porquerolles, en compagnie de M. Napoléon Kheil, de Prague. C'est donc une liste des Orthoptères de Porquerolles ; nous y avons ajouté en notes l'indication de quelques espèces remarquées à Giens, mais presque tous les insectes énumérés, et probablement beaucoup d'autres, doivent exister dans tout l'archipel.

I. — Forficules

LABIDURA *riparia* Pall. — Sur les plages, sous les pierres et les pièces de bois qui reposent sur le sable (1).

FORFICULA *auricularia* Lin. — Sous les pierres et sous les écorces, on y trouve ensemble les variétés *cyclolabia* et *macrolabia* de Fischer.

II. — Blattes

ECTOBIA *livida* Fabr. — Sous les feuilles sèches et sur les arbustes.

LOBOPTERA *decipiens* Germ. — Sous les feuilles mortes.

III. — Mantes

GEOMANTIS *larvoides* Pantel. — Dans les parties découvertes des bois et sur les chemins qui les sillonnent.

AMELES *decolor* Charp. — Sur les herbes, dans les champs incultes.

A. abjecta Cyr. ; *A. Spallanziana* auct. — Mêmes lieux que les précédentes, mais plus rare.

MANTIS *religiosa* Lin. — Avec les précédentes.

EMPUSA *egena* Charp. — Rare, avec les précédentes (2).

IV. — Phasmides

BACILLUS *gallicus* Charp. — En battant les cistes, les bruyères et les ronces (2).

V. — Acridiens

STENOBOTHRUS (*Chortippus*) *pulvinatus* Fischer de W. — Très communs, sur les herbes sèches des champs in-

(1) Se rencontre aussi aux Pesquiers et sur la plage de Giens.
(2) Se rencontre aussi à Giens.

cultes et dans les clairières des bois. Leur coloration est très claire, presque blanche ; les élytres des femelles atteignent presque l'extrémité de l'abdomen.

STAURONOTUS *Genei* Ocsk. — Très communs dans les champs incultes, les chemins et les clairières des bois.

EPACROMIA *thalissina* Fabr. — Sur le sable et les herbes, au bord de la mer.

E. strepens Latr. — Avec le précédent.

PACHYTYLUS *danicus* Lin. ; *P. cinerascens* auct — Sur les arbousiers et les myrtes, dans les clairières des bois.

ŒDALUS *nigrofasciatus* De Geer. — Dans les champs incultes et sur les plages.

ŒDIPODA *cœrulescens* Lin. — Très commun sur toute l'île avec de nombreuses variétés de coloration. Sa taille est plus petite que sur le continent (1).

SPHINGONOTUS *cœrulans* Lin. — Sur les chemins et dans les clairières des bois (2).

PLATYPHYMA *Giornœ* Rossi. — Dans les champs incultes.

ACRIDIUM *œgyptium* Lin. — Assez rare, dans les bas fonds herbeux.

CALOPTENUS *italicus* Lin. — Très commun sur toute l'île. Tous les exemplaires ont les élytres qui dépassent l'extrémité de l'abdomen, dans les deux sexes. Leur coloration est très variable, on y trouve de superbes exemplaires de la var. *marginellus* Serv.

VI. — Grillons

LIOGRYLLUS *campestris* Lin. — Aux environs du village de Porquerolles (3).

(1) *Œ miniata* Pall., se trouve à Giens, en compagnie de cette espèce.

(2) Le *Pyrgomorpha grylloides* Latr., se rencontre dans les bois des Pesquiers.

(3) Le *Gryllotalpa vulgaris* Latr., est assez commun sur la plage de Giens.

ARACHNOCEPHALUS *Yersini* Saussure. — Dans les herbes sèches et les champs incultes.

ŒCANTHUS *pellucens* Scop. — Avec le précédent.

VII. — Locustides

BARBITISTES *Berenguieri* Valéry-Mayet. — Sur les arbousiers et les myrtes, dans la partie Ouest de l'île.

LEPTOPHYES *punctatissima* Bosc. — Sur les herbes vertes.

PHANEROPTERA *quadripunctata* Brünn. — Avec le précédent.

TYLOPSIS *liliifolia* Fabr. -- Plus commun que les deux précédents, sur les herbes sèches, dans les champs incultes.

LOCUSTA *viridissima* Lin. — Dans les jardins, autour des habitations.

ANTERASTES *Raymondi* Yersin.— Dans les touffes vertes des bois de la partie Ouest de l'île, très rare.

PLATYCLEIS *grisea* Fabr. — Commun dans les champs incultes.

DECTICUS *albifrons* Fabr. — Très commun dans les champs incultes.

Tous ces insectes se retrouvent dans le massif des Maures, mais nous sommes loin d'avoir rencontré, à Porquerolles, tous les Orthoptères que l'on a observé dans les Maures. Les Orthoptères de l'île sont moins avancés que ceux du continent. Beaucoup d'entre eux ne sont pas adultes ou viennent à peine de le devenir : celà s'expliquerait par la température plus fraîche qui y règne pendant l'été.

Les Orthoptères les plus communs sont ceux qui sont le mieux armés pour le vol ; celà s'explique, car ils ont tou-

jours à lutter contre le vent. Il y a aussi lieu de noter la rareté du *Barbitistes*, si commun dans les Maures ; l'absence des *Stenobothrus* qui ne sont représentés que par le *S. pulvinatus*, et le manque à Porquerolles de l'*Œdipoda miniata*.

NÉVROPTÈRES

Parmi les Libellules si variées de ces régions nous citerons les espèces suivantes : *Libellula depressa* Lin. ; *L. quadrimaculata* Lin. ; *L. conspurcata* Fabr. ; *L. cancellata* Lin. ; *L. cœrulescens* Fabr. ; *L. vulgata* Lin. ; *Æschna mixta* Latr. ; *Calopteryx virgo* Lin. ; *Agrion puella* Rœs. ; *A. sanguinea* Vand. ; *Ascalaphus longicornis* Latr., etc...

Le plus remarquable Névroptère des îles est peut-être le Fourmillion Libellule, *Palpares libelluloides* Lin. ; superbe insecte mesurant 12 centimètres et quelquefois plus d'envergure, il se rencontre assez fréquemment, en été, à Giens ainsi qu'à l'île du Levant, où nous avons aussi trouvé, dans le vallon des Pierres de fer, des larves de *Myrmeleo* (?), qu'il nous a été impossible d'identifier.

HÉMIPTÈRES

Les Hémiptères sont largement représentés aux îles d'Hyères par un grand nombre de punaises, aussi variées de couleurs que de formes. La plupart des genres signalés en France doivent s'y rencontrer, depuis l'*Odontoscelis fuliginosa* Lin., que nous avons ramassé sur les chemins rocailleux de l'île du Levant, jusqu'à la *Notonecta glauca* Lin., qui se livre à ses instincts carnassiers dans tous les réservoirs d'eau destinés à l'arrosage des cultures. Nous devons dire, cependant, à la louange des hôteliers de ces régions, que nous n'avons jamais constaté dans leurs chambres l'importune présence de la Punaise des lits. *Cimex*

lectularius Lin. Précédemment, nous avons eu l'occasion de signaler l'extrême abondance des Cigales dans les bois de pins des îles (1) ; l'espèce de beaucoup la plus répandue est la Cigale plébéienne, *Cicada plebeja* Scop.

DIPTÈRES (2)

La faune Diptérologique des Iles d'Hyères est très variée et compte certainement plusieurs centaines d'espèces. Nous avons pu, lors d'un rapide voyage en avril 1927, à l'île du Levant et à Port-Cros, capturer quelques espèces intéressantes ; des recherches poursuivies pendant la belle saison amèneraient de fructueux résultats.

Nous avons constaté la présence de nombreuses Tachinaires, dont les larves parasitent les chenilles de Lépidoptères ; les familles des Asilides et des Tabanides sont également bien représentées. Quant aux Culicides, ils abondent dans les trois îles et aux Pesquiers.

Il nous faut mentionner la découverte intéressante à l'île du Levant, aux rochers des Pierres de fer, de *Stegomyia vittata* Bigot, moustique signalé jusqu'à présent seulement en Corse et en Ethiopie. Sa présence aux îles d'Hyères est un fait à rapprocher de l'existence de plantes de Corse : *Chamœpeuce Casabonœ* D. C., *Teucrium Marum* L., *T. massiliense* L., qui ne se trouvent pas sur le continent. Voici, du reste, une courte liste de nos captures.

---

(1) Voir p. 85.

(2) Nous devons cette notice sur les Diptères à l'obligeance de MM. le Dr Van Gaver, chef de Travaux, et Jean Timon-David, assistant de zoologie, à la Faculté des Sciences de Marseille, qui ont entrepris une série d'études sur les Diptères de Provence ; nous leurs en adressons nos plus vifs remerciements.

ILE DU LEVANT

SYRPHUS *maculicornis* Zett. — Chemin du Grand Avis au Phare.

STOMATORRHINA *lunata* Fabr. — Sur fleurs d'*Euphorbia Characias*, au Sémaphore.

HELOMYZA *notata* Meig. — Sur fleurs d'*Erica arborea*, près du Grand Avis.

SCATOPHAGA *stercoraria* L. — Phare du Titan.

ANTHOMYIA *pluvialis* L. — Jas Vieux.

HYDROPHORUS *præcox* Lehm. — Sur les flaques d'eau, aux Pierres de fer.

TACHYTRECHUS *notatus* Stann. — Pierres de fer.

STEGOMYIA *vittata* Bigot. — Pierres de fer.

BIBIO *hortulanus* L. — Sur fleurs d'*Euphorbia Characias*, au Phare du Titan.

PORT-CROS

SYRPHUS *vitripennis* Meig. — Dans le Vallon.

S. maculicornis Zett. — Dans le Vallon.

OCHLEROTATUS *detritus* Halid. — Barrage du Vallon.

BOMBYLIUS *torquatus* Lœw. — Dans le Vallon.

FUCELLIA *maritima* Halid. — Sur débris de *Posidonia*, bord de la rade.

Nous avons aussi trouvé, à la plage de Giens, *Tephritis stictica* Lœw., parasitant abondamment les capitules de *Diotis candidissima* Desf.

LÉPIDOPTÈRES

Nous devons à un spécialiste bien connu, notre ami M. Harold Powell, la liste suivante des Lépidoptères qu'il a observés sur l'île de Porquerolles, pendant trois courts séjours en avril 1896, en juillet 1902 et en avril 1927, et sur

l'île de Port-Cros, les 26 et 27 juillet 1928. Nous y avons ajouté 19 espèces capturées par M. Marcel Henry, en été 1928, à Port-Cros et à l'île du Levant, plus quelques papillons remarqués par nous à Giens, en juin 1913. Cette énumération de 66 espèces est trop incomplète pour donner une idée de la richesse de la faune lépidoptérologique des îles d'Hyères, des chasses de nuit, en particulier, pourraient augmenter de beaucoup cette liste.

ILES D'HYÈRES

PAPILIO *podalirius* Lin.
PIERIS *brassicæ* Lin.
— *rapæ* Lin.
EUCHLOË *ausonia esperi* Kirby.
LEUCOPHASIA *sinapis* Lin.
COLIAS *croceus* Fourcroy (*C. edusa* Fabr.) et ab. *helice* Hübn.
GONEPTERYX *cleopatra* Lin.
CALLOPHRYS *rubi* Lin.
HEODES *phlæas* Lin.
LAMPIDES *boeticus* Lin. (M. Henry).
SYNTARUCUS *telicanus* Hübn. (M. Henry).
CYANIRIS *argiolus* Lin.
POLYOMMATUS *icarus* Rott.
CHARAXES *jasius* Lin.
LIMENITIS *rivularis* Scopoli (*L. camilla* Schiff.).
VANESSA *polychloros* Lin.
PYRAMEIS *atalanta* Lin.
— *cardui* Lin.
SATYRUS *statilinus allionia* Fabr.
— *fidia* Lin. (M. Henry).
PARARGE *megera* Lin.
— *ægeria* Lin.

EPINEPHELE *jurtina hispulla* Hübn
— *ida* Esper.
CŒNONYMPHA *Pamphilus* Lin. (M. Henry).
CARCHARODUS *alceae* Esper.
ILEMA *grisolea* Hübn. (M. Henry).
MACROGLOSSA *stellatarum* Lin. (M. Henry).
CYMBALOPHORA *pudica* Esper.
UTETHEISA *pulchella* Lin. (M. Henry).
LYMANTRIA *dispar* Lin.
EUPROCTIS *chrysorrhœa* (sec. Hübn.).
THAUMATOPŒA *pityocampa* Schiff.
LASIOCAMPA *quercus* Lin. (M. Henry).
DENDROLIMUS *pini* Lin.
CHLORIDEA (HELIOTHIS) *peltigera* Schiff. et Denis.
EUXOA *segetum* Schiff. (M. Henry).
AGROTIS *ypsilon* Rott. (M. Henry).
CIRPHIS *congrua* Hübn. (M. Henry).
EUBLEMMA (THALPOCHARES) *ostrina* Hübn.
EUTELIA *adulatrix* Hübn. (M. Henry).
PHYTOMETRA (PLUSIA) *gamma* Lin.
— *chrysitis* Lin. (M. Henry).
ACONTIA *luctuosa* Hübn. (M. Henry).
— *lucida* Hufn. var. *albicollis* F. (M. Henry).
CATOCALA *dilecta* Hübn.
— *nymphagoga* Esper.
— *conversa* Esper. (M. Henry).
PARALLELIA *algira* Lin. (M. Henry).
APOPESTES *dilucida* Hübn.
ACIDALIA *imitaria* Hübn. (M. Henry).
ZONOSOMA *pupillaria* Hübn.
RHODOMETRA *sacraria* Lin.
ANAITIS *plagiata* Lin.
TEPHROCLYSTIA (EUPITHECIA) *ultimaria* Boisd.

GYMNOSCELIS *pumilata* Hübn.
ENDOTRICHA *flammealis* Schiff. (M. Henry).
MECYNA *polygonalis* Hübn.
MARGARODES (GLYPHODES Gn.) *unionalis* Hübn.
NOMOPHILA *noctuella* Schiff.
AGDISTIS *tamaricis* Zell.
— *lerinsis* Mill.

Presqu'ile de Giens

COLIAS *croceus* Fourcroy.
VANESSA *polychloros* Lin.
SATYRUS *circe* Fabr.
CHARAXES *jasius* Lin.
GONEPTERYX *cleopatra* Lin.
DEILEPHILA *euphorbiæ* Lin.
THECLA *quercus* Lin.
ARCTIA *villica* Lin.

COLÉOPTÈRES

La faune entomologique des îles d'Hyères est semblable à celle de la côte Sud des Maures. Bien que le nombre des espèces y soit sensiblement moins important elle présente, néanmoins, en tant que faune insulaire, un ensemble intéressant. Nous en donnons, ci-après, deux listes : l'une de 160 espèces capturées dans les îles d'Hyères, l'autre de 171 espèces trouvées dans la presqu'île et sur les deux isthmes sablonneux de Giens.

Tous ces Coléoptères ont été déterminés par notre distingué collègue et ami, M. R. Mollandin de Boissy ; ils ont été recueillis, soit par lui, soit par nous, au cours de recherches aux îles d'Hyères et à Giens.

Coléoptères récoltés dans les Iles d'Hyères

Cicindela campestris Lin.
— lunulata F.
— flexuosa F.
Bradycellus distinctus Dej.
Bembidion Genei Küst, var. speculare Küst.
Ditomus capito Serv.
Pterostichus melas Creutz.
Acinopus picipes Ol.
Harpalus sulphuripes Germ.
Stenolophus Skrimshiranus Steph.
Cymindis axillaris F.
Brachynus sclopeta F.
Dytiscus pisanus Lap.
Staphylinus ophthalmicus Scop.
— pedator Grav.
Silpha granulata Thunb.
Cylistosoma elongatum Ol.
Hister 4-maculatus Lin.
— — v. gagates Ill.
Rhayonicha fulva Scop.
Divales 4-pustulatus F.
Psilothrix cyaneus Ol.
Necrobia violacea Lin.
Temnochila cærulea Ol.
Meligethes fuscus Ol.
Læmophlœus ater Ol.
Triplax melanocephala Latr.
— russica Lin.
Olibrus affinis Sturm.
Cis alni Gyll.
Coccinella 7-punctata Lin.
Propylœa 14-punctata L. var.

Exochomus 4-pustulatus Lin., var. floralis Motsch.
Pullus pallidivestis Muls.
Rhizobius litura F.
Dermestes Frischi Kugel.
Attagenus trifasciatus F.
Anthrenus verbasci Lin., var. nebulosus Reitt.
Orphilus niger Rossi.
Adelocera punctata Herbst.
Cardiophorus incanus Er.
— biguttatus Ol.
Melanotus tenebrosus Er.
— dichrous Er.
Chalcophora mariana Lap.
Buprestis 9-maculata Lin.
— 8-guttata Lin.
Anthaxia inculta Germ.
— viminalis Lap. et Gory.
— nigritula Ratzb.
Chrysobothrys affinis F.
— Solieri Lap.
Coræbus rubi Lin.
— æneicollis Vill.
Agrilus elegans Muls.
Bostrychus capucinus Lin., et var. nigriventris Luc.
Micrapate xyloperthoides Duv.
Ptinus irroratus Kiesw.
Metheleus cylindricus Germ
Stagetus byrrhoides Muls.
Anoncodes melanura Lin.
Chysanthia viridissima Lin.
Œdemera flavipes F.
Mycterus curculionoides F.
Cerocoma Schreberi F.
Zonabris 4-punctata Lin.

— variabilis Pall.
— Billbergi Gyll.
Zonitis immaculata Ol.
Hymenorus Doublieri Muls.
Omophlus lepturoides F.
Megischia curvipes Brull.
Stenosis angustata Herbst.
Asida Dejeani Sol.
Phylax tristis Rossi.
Bioplanes meridionalis Muls.
Platydema europæa Lap.
Hypophlœus pini Panz.
Helops ebeninus Villa.
— assimilis Küst.
— angustatus Luc.
Ergates faber Lin.
Leptura cordigera Fussl.
— bifasciata Müll.
— nigra Lin.
Stenopterus ater Lin.
Dilus fugax Ol.
Cartallum ebulinum Lin.
Criocephalus polonicus Motsch.
Clytanthus sartor F. Müll.
Parmena pubescens Dalm.
Agapanthia cardui Lin.
Saperda punctata Lin.
Oberea erythrocephala Schrank.
Labidostomis lucida Germ.
Lachnæa pubescens Duft.
Clythra læviuscula Ratzb.
Coptocephala scopolina Lin.
Cryptocephalus 6-maculatus Ol.
— rugicollis Ol.

Cryptocephalus bipunctatus Lin.
— 6-pustulatus Vill.
— signatus Suffr.
Colaspidea oblonga Blanch.
Chrysomela hyperici Forst.
— americana Lin.
— menthastri Suffr.
Galerucella luteola Müll.
Chætocnema procerula Rosenh.
Aphtona Illigeri Bed.
Speroderma testaceum F.
Hispa testacea Lin.
Spermophagus sericeus Geoffr.
Bruchidius murinus Boh.
— seminarius Lin.
— foveolatus Gyll.
Otiorrhynchus meridionalis Gyll.
Phyllobius Pomonæ Ol.
Polydrosus marginatus Steph.
Sitona lineatus L.
— hispidulus F.
Thylacites fritillum Panz.
Coniocleonus tabidus Ol.
Lixus algirus L.
— elongatus Gœze.
Larinus vittatus F.
— flavescens Germ.
Hypera philanthus Ol.
Phytonomus meles F.
Coniatus tamarisci F.
Pissodes notatus F.
Procas armillatus F.
Ceuthorrhynchus geographicus Goeze.
Tychius junceus Reich.

— pusillus Germ.
Sibinia attalica Gyll.
Apion rufirostre F.
— sanguineum Deg.
— malvæ F.
— dichroum Bed.
— nigritarse Kirby.
— angusticolle Gyll.
— tenue Kirby.

Bolboceras gallicus Muls.
Geotrupes spiniger Marsh.
Thorectes intermedius Costa.
— lævigatus F.

Onthophagus taurus Schreb.
— emarginatus Muls.

Bubas bison Lin.
Aphodius fimetarius L.
Hoplia phibanthus Füssl.
Anomala ausonia Erichs.
Anisoplia villosa Goeze (1).
Oryctes nasicornis L. var. grypus Ill.
Pentodon punctatum Villers.
Tropinota hirta Poda.
Oxythyrea funesta Poda.
Cetonia aurata Lin.
Potosia oblonga Gory.
— morio F.

---

(1) C'est l'*A. agricola* Poda, du *Catalogue Reitter* 1906 ; la véritable *A. Agricola* Poda est une espèce toute différente et synonyme de *A. cyathigera* Scop., de Styrie. (Cf. BEDEL : *Faune des Coléoptères du Bassin de la Seine*, t. 4. — *Scarabæidæ*, p. 140, note 2).

Coléoptères des Isthmes et de la Presqu'île de Giens

Cicindela campestris Lin.
— circumdata Dej.
— lunulata F.
— flexuosa F.
Carabus coriaceus Lin.
— vagans Ol.
Eurynebria complanata Lin.
Scarites buparius Forst.
— terricola Bon.
— lævigatus F.
Dyschirius numidicus Putz.
— cylindricus Dej.
— Fleischeri Deville.
— macroderus Chd.
Bembidion varium Ol.
— 8-maculatum Goeze.
Pogonus luridipennis Germ.
— gilvipes Dej.
— chalceus Marsh.
— riparius Dej.
— gracilis Dej.
— testaceus Dej.
Licinus silphoides Rossi.
Hydroporus Cerisyi Aubé.
Cafius xantholoma Grav.
Choleva angustata Er.
Ablattaria lævigata Fabr.
Saprinus chalcites Illig.
— rugifrons Payk.
— dimidiatus Illig.
— metallicus Herbst.
Plegaderus Otti Mars.

Neatelestus brevipennis Lap.
Colotes punctatus Er.
Meligethes fuscus Ol.
Olibrus particeps Muls.
Berginus tamarisci Woll.
Dapsa trimaculata Motsch.
Lycoperdina bovistæ F.
Adonia variegata Goeze.
Anisosticta 19-punctata Lin.
Coccinella 14-pustulata Lin.
Cœlopterus salinus Muls.
Heterocerus aragonicus Kiesw.
Ochthebius viridis Peyron.
Adelocera punctata Herbst.
Cardiophorus exaratus Er.
Melanotus sulcicollis Muls.
— crassicollis Er.
Isidus Moreli Rey.
Chalcophora mariana Lap.
Buprestis 9-maculata Lin.
Melanophila acuminata Dej.
Anthaxia confusa Lap. et Gory.
Aphanistichus emarginatus Ol.
— elongatus Villa.
Melanotus sulcicollis Muls.
Bostrychus capucinus L., et var. luctuosus Oliv.
Micrapate xyloperthoïdes Duv.
Scobicia pustulata F.
Sinoxylon 6-dentatum Ol.
Ptinus dubius Sturm.
Anoncodes melanura Lin.
Stenostoma cæruleum Petagna.
Anthicus Genei Laf.
— humilis Germ.

Melœ rugosus Marsh.
Zonitus flava F.
Hapalus analis Schaum.
Sitaris Solieri Pecchioli.
Pentaria Desfarguesi Ab.
Mordellistena pumila Gyll.
— stenidea Muls.
Anaspis ruficollis F.
Tentyria mucronata Stev.
Stenosis angustata Herbst.
Pimelia sulcata Geof.
Phylax tristis Rossi.
Gonocephalum rusticum Ol.
Opatrum sabulosum Lin.
Ammobius rufus Luc.
Trachyscelis aphodioides Latr.
Phaleria bimaculata Lin.
Diaperis boleti Lin.
Platydema europæa Lap.
Hypophlœus pini Panz.
Tenebrio obscurus F.
Helops angustatus Luc.
— consentaneus Küst.
Ergates faber Lin.
Leptura trisignata Fairm.
— fulva Deg.
— cordigera Füssl.
Cartallum ebulinum Lin.
Criocephalus polonicus Motsch.
Phymatodes lividus Rossi.
Clytus rhamni Germ.
Clytanthus varius F. Müll.
— sartor F. Müll.
Calamobius filum Rossi.

Agapanthia asphodeli Latr.
Phytœcia virgula Charp.
Labidostomis taxicornis F.
Titubæa biguttata Oliv.
Lachnæa tristigma Lac.
Clythra atraphaxidis Pall.
Cryptocephalus 6-maculatus Ol.
— blandulus Harold
Pachybrachis fimbriolatus Suffr.
Colaspidea oblonga Blanch.
Timarcha Bruleriei Bellier.
Chrysomela americana Lin.
— lucida Ol.
— staphylæa L.
Diorhabda elongata Brullé.
Galeruca (1) tanaceti Lin.
Chætocnema chlorophana Duft.
— procerula Rosh.
— aridula Gyll.
Psylliodes pallidipennis Rosh.
— puncticollis Rosh.
— marcida Ill.
Aphtona abdominalis Duft.
Argopus brevis All.
Hispa testacea Lin.
Spermophagus sericeus Geoffr.
Bruchidius holosericeus Schonh.
— 5-guttatus Oliv.
Otiorrhynchus juvencus Gyll.
Sitona griseus F.
— regensteinensis Herbst.
— humeralis Steph.

(1) C'est le genre *Adimonia* Laich.

Leucosomus pedestris Poda.
Chromoderus fasciatus Müll.
Lixus flavescens Boh.
Larinus scolymi Oliv.
— flavescens Germ.
Phytonomus arator Lin.
Coniatus tamarisci F.
Acentrus histrio Boh.
Baris laticollis Marsh.
— scolopacea Germ.
Nanophyes nitidulus Gyll.
— marmoratus Goeze.
— tamarisci Gyll.
— pallidulus Grav
Apion tamarisci Gyll.
— tubiferum Gyll.
— æneum F.
— limonii Kirby.
— cyanescens Gyll.
Auletes pubescens Kiesw.
Trox perlatus Goeze.
Psammobius porcicollis Illig.
Minotaurus Typhœus Lin.
Thorectes intermedius Costa.
Scarabæus semipunctatus F.
— laticollis Lin.
Copris hispanus Lin.
Rhizotrogus vicinus Muls.
Amphimallus pini Oliv.
Polyphylla fullo Lin.
Anoxia australis Schonh.
Anomala vitis F.
Anisoplia graminivora Dufour.
— remota Reitter.

Tropinota squalida Scop.
— hirta Poda.
Oxythyrea funesta Poda.
Cetonia aurata L.
Potosia morio F.

HYMÉNOPTÈRES

L'ordre si riche des Hyménoptères est largement représenté dans les régions qui nous occupent, malheureusement, nous n'avons pu faire des recherches spéciales sur ces intéressants insectes. Nous nous contenterons donc de signaler, entre autres, les espèces suivantes dont nous avons constaté la présence sur les îles d'Hyères : le Xylocope violacé, *Xylocopa violacea* ; l'Abeille à culottes, *Dasypoda hirtipes ;* le Chalicodome des murs, *Chalicodoma muraria ;* celui des hangars, *C. rufitarsis ;* et celui des arbustes, *C. rufescens ;* le Pélopée distillateur, *Pelopœus distillatorius ;* la Scolie des jardins, *Scolia hortorum ;* le Chrysis éclatant, *Chrysis fulgida ;* etc...

MYRIAPODES ET ARACHNIDES

Parmi les Myriapodes des îles on peut citer les espèces suivantes : *Glomeris marginata* Leach ; *Iulus sabulosus* Lin., et *I. terrestris* Lin. ; *Scutigera araneoides* Pallas ; *Scolopendra morsitans* Lin., atteignant jusqu'à 10 centimètres de longueur ; *Geophilus longicornis* Leach ; etc...

Les Arachnides pourraient aussi donner lieu à d'intéressantes recherches. Nous avons recueilli à Giens, sur l'îlot de la Ratonnière, la *Nemesia congener* Cambr., et son curieux terrier à branchement muni de deux opercules. Une Araignée espagnole, rare en France, l'*Harpactes parvulus* L. Dufour, a été signalée à Porquerolles par M. Si-

mon. De superbes Epeires tendent leurs larges toiles en travers des sentiers peu fréquentés des îles, nous y avons observé en particulier les *Argiope fasciata* et *A. lobata,* mais il s'en trouve bien d'autres espèces. Pour rassurer le lecteur, nous dirons qu'en fait de Scorpions, on ne rencontre dans ces régions que le petit Scorpion noir, *Euscorpius flavicaudis* De Geer, également commun sur le littoral, et dont la piqûre ne peut amener aucune suite fâcheuse.



BIBLIOGRAPHIE

DES ILES D'HYÈRES ET DE LA PRESQU'ILE DE GIENS

I

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — VOYAGES

1834. — Fellon (P. N.). *Hyères en Provence.* Marseille, Feissat et Demonchy, in-8°.

1839. — *Rapport sur l'état des îles de Port-Cros et du Levant, faisant partie des Iles d'Or, et sur les moyens à prendre pour en obtenir le produit le plus avantageux.* (Signé par le comte de Villiers, 20 septembre 1839). Paris, in-4°.

1841. — Denis (Alphonse). *Promenades pittoresques à Hyères.* Toulon, Bellue, in-8°.

1847. — Baude. *Les côtes de Provence.* (Revue des Deux-Mondes, numéro du 15 mai).

1852. — *Notice sur la Société des copropriétaires de l'île du Levant.* Paris, Bureau, in-8°.

1858. — *Notice sur l'île de Port-Cros.* Paris, C. de Mourgues, in-4°.

1863. — Aufauvre (Amédée). *Hyères et sa vallée.* Paris, Hachette, in-12.

1864. — Reclus (Elisée). *Les villes d'hiver de la Méditerranée.* Paris, Hachette, in-18.

1873. — Bonstetten (A. de). *Carte archéologique du département du Var.* (Epoques Gauloises et Romaines). Toulon, Robert, in-4°.

1877. — Bernard (Dr A.). *Quelques mots sur le climat de l'île de Porquerolles.* Toulon, Germain-Massone, in-16.

1878. — Jaubert (Dr J. B.). *Hyères avant l'histoire.* Hyères, Souchon, in-12.

1881. — L... *Le cachot de l'Homme au Masque de Fer à l'île de Porquerolles.* — (La Provence artistique et pittoresque, t. I, 17 juillet 1881).

1882. — Denis (A.). et Chassinat (R.). *Hyères ancien et moderne.* Hyères, Souchon, in-8°.

Otlet (Paul). *L'Ile du Levant.* Bruxelles, Guyot, in-16.

A. Noël de Saint-Pol. *Les îles d'Hyères : Porquerolles,* (La Provence à travers champs, 2e série, p. 107 et 116). *Port-Cros,* id., p. 158 et 204. *Ile du Levant,* id., p. 253.

1886. — Annequin. *Le sanatorium de Port-Cros, en* 1886. (Archives de médecine et de pharmacie militaires, octobre 1886).

Des Chesnes (G.). *Une excursion à Porquerolles.* Paris, Marescq jeune, in-8°.

1887. — *Notice sur l'île de Port-Cros,* par M. Noblet. Hyères, Souchon, in-4°.

1889. — Vattier d'Ambroyse (V.). *Le littoral de la France,* t. 6, *Côtes provençales.* Paris, Palmé, in-8°.

1891. — Claparède (A. de). *L'île de Porquerolles.* (Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. 6).

1892. — Bodinier (Amédée). *Hyères et ses environs.* Hyères, Bloch, in-f°.

1896. — Clerc-Rampal (G.). *Les Iles d'Hyères,* Hydrographie, Pêche, Ressources. Paris, Schlæber, in-4°.

1897. — Lenthéric (Charles). *La Provence maritime,* (3e édition). Paris, Plon, in-8°.

1899. — Ardouin-Dumazet. *La Provence maritime,* (2e édition). Paris, Berger-Levrault, in-12.

1901. — Richet (Dr Charles). *Sur la constance remarquable de la température aux îles d'Hyères.* (Revue scientifique du 6 juillet 1901).

Chapeau (abbé Célestin). *A travers la presqu'île de Giens.* Marseille, Blévy, in-8° (1).

1902. — *Une excursion à Porquerolles*, par A. P. (La Croix du Var, numéros de février à mai).

Castellan (Dr Astius). *L'Ile de Porquerolles au point de vue climatologique et démographique.* (Revue maritime, t. 153, avril 1902).

1905. — Jahandiez (Emile). *Les Iles d'Hyères.* Carqueiranne (Var), l'Auteur, in-4°, (première édition).

Fournier (Joseph). *Le Marquisat des Iles d'Or.* (Bulletin de Géographie historique et descriptive, n° 2, p. 252-266).

Boland (Henri). *Une excursion aux Iles d'Hyères.* (L'Echo des Touristes, t. 25, février 1905).

Compagnie Foncière de l'Ile de Porquerolles. — Projet de Société. — Rapports. — Documents. Paris, Imprimerie Rapide-Moderne, in-8°.

1906. — Périssé (Lucien). *Porquerolles.* (Revue du Touring-Club de France, t. 26, mars 1906).

Nardy (Père). *La Clairette de Porquerolles.* (La Petite Revue Agricole et Horticole, 14 octobre 1906).

Ruat (Paul). *Porquerolles* (Revue de Provence, t. 8, décembre 1906). Réédité en 1912, chez A. Miège, à Tournus (Saône-et-Loire).

1907. — Chabaneau (C.). *Le Moine des Isles d'Or.* (Annales du Midi, t. 19, juillet 1907).

1909. — Roca d'Huyteza (Lt de Vaisseau). *Historique des fortifications et épisodes de guerre du front de mer de la place de Toulon et des Iles d'Hyères.* Paris, R. Chapelot, in-16.

---

(1) Troisième édition, illustrée de phototypies, Lyon, Baise et Gouttagny, s. d.

1909. — Bozon (Julien). *Guide du Touriste aux Iles d'Hyères : Porquerolles.* Draguignan, Riccobono, in-12 (1).

1910. — Bozon (Julien). *Histoire abrégée des Iles d'Hyères.* Saint-Raphaël, Chailan, in-16.

Lucien (H.). *Ce qu'est Porquerolles.* Antibes, E. Roux, in-12.

1912. — Gazel (Louis). *L'Ile de Porquerolles.* (La Revue Française, t. 7, 3 mars 1912).

Vilmorin (Philippe de). *Port-Cros.* (Revue Horticole, t. 84, 1er juillet 1912).

La Bruyère (René). *Aux Iles d'Or.* (Supplément du Tour du Monde, 7 décembre 1912).

1914. — Jahandiez (Emile). *Les Iles d'Hyères.* Carqueiranne (Var), l'Auteur, in-8°, (deuxième édition).

Verilhac (Louis). *Une visite à Porquerolles.* (La Petite Revue Agricole et Horticole, 8 mars 1914).

1919. — Jahandiez (Emile). *Les Iles d'Hyères.* Paris, Edition du Livre Mensuel, in-16 ; (édition non illustrée, réduite à la partie historique et descriptive).

1921. — Correvon (Henry). *Aux Iles d'Or.* (Lyon-Horticole, t. 43, p. 109).

Roux (Dr B.). *Les Iles d'Hyères.* (Revue du Touring Club de France, t. 31, p. 355).

Marcelli (A.). *Port-Cros.* (Le Var et la Corniche d'Or illustrés, t. 1., novembre 1921, p. 96-98).

1924. — Bordeaux (Henry). *Les Iles d'Or. — Port-Cros.* (L'Illustration du 6 septembre 1924, p. 191-193).

Henseling (L.). *L'Accapte.* (Je dis tout du 27 septembre 1924, p. 2-4).

(1) Deuxième édition, 1913, Tournus, A. Miège, in-12, et troisième, 1922, Toulon, Mouton-Combes.

1925. — Mouquet (J.). *Les Stœchades sont-elles nos Iles d'Hyères ?* (Revue Archéologique, p. 95-104).

1926. — *Hyères et les Iles d'Or.* (Le Feu, Organe du régionalisme méditerranéen, mai 1926, numéro spécial à l'occasion des fêtes du Félibrige à Hyères et à Port-Cros).

1927. — Siraud (Dr). *L'Ile en Fleurs : Port-Cros.* (L'Illustré, mai 1927).

1928. — Henseling (L.). *L'Ile du Levant.* (Je dis tout du 14 juillet 1928, p. 3-7).

II

SCIENCES NATURELLES

1779-96. — De Saussure (Horace). *Voyages dans les Alpes*, 4 vol., in-4°.

1782. — Darluc (Michel). *Histoire naturelle de la Provence, contenant tout ce qu'il y a de plus remarble dans les règnes végétal, minéral, animal et la partie géoponique.* Avignon, 3 volumes, in-12.

1828. — Fée (A.). *Monographie du genre Chiodecton.* Lille, Danel, in-16. (Découverte à Porquerolles du *Chiodecton myrticola*).

1829. — Lauvergne (H.). *Géographie botanique du port de Toulon et des îles d'Hyères.* Montpellier, Martel, in-4°.

1838. — Robert. *Plantes phanérogames qui croissent naturellement aux environs de Toulon.* Brignoles, Perreymond-Dufort, in-8°.

1841. — Dufrénoy et Elie de Beaumont. *Explication de la carte géologique de la France*, 3 vol. in-4°.

1853. — *Prodrôme d'histoire naturelle du Var*, par MM. Doublier, Panescorse, Hanry, Jaubert, Second et Maurin. Draguignan, in-8°.

1857. — *Catalogue des Mollusques du département du Var* par L. Gay. (Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var).

1859. — Jaubert (J.-B.) et Barthélemy-Lapommeraye. *Richesses ornithologiques du Midi de la France.* Marseille, in-4°.

1860. — Grenier. *Note sur les Cistus olbiensis et porquerollensis Huet et Hanry.* (Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs).

Hanry, Huet et Jacquin. *Note sur diverses plantes découvertes dans le Var.* (Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. 3, p. 144).

1863. — Falsan (A.). *Notice sur la géologie et la minéralogie du canton d'Hyères.* Lyon, in-8°.

1879. — Verlot (B.). *Le guide du botaniste herborisant.* Paris, Baillère. (Renferme une liste des plantes intéressantes des îles d'Hyères, rédigée par Hanry ; elle a été reproduite, en 1886, dans la 3e édition).

1880. — Dubreuil (E.). *Catalogue des mollusques testacés recueillis sur le littoral français de la Méditerranée.* (Revue des Sciences naturelles, 2e série, t. 2, p. 304).

Reynier (Alfred). *Herborisation aux îles du littoral de la Provence.* (Bulletin de la Société botanique et horticole de Provence, t. 2, p. 197).

1885. — Ollivier (abbé). *Catalogue de la Flore de l'île de Porquerolles.* Marseille, Cayer, in-8° (1).

(1) Ce travail fut d'abord publié dans le Bulletin de la Société d'Horticulture et de Botanique de Marseille, 1884, p. 223 et 252, 1885, p. 37 et 208. (Il manque la fin des monocotylédones. La Société ayant fait un tiré à part, en 1885, n'a pas continué l'impression du catalogue dans son bulletin).

1888. — Locard (Arnould). *Catalogue général des Mollusques vivants de France.* Mollusques marins Lyon, in-8°.

1889. — Topsent (E.). *Spongiaires de Porquerolles.* (Feuille des Jeunes Naturalistes, n° 229).

1891. — Albert (A.) et Reynier (A.). *Coup d'œil sur la flore de Toulon et d'Hyères.* (Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan).

1893. — Guillemot (J.). *Champignons observés à Toulon et dans les environs en* 1890-1891. (Bulletin de la Société Mycologique de France, t. 9, p. 19-47).

1899. — *Session extraordinaire tenue à Hyères en mai* 1899. (Bulletin de la Société Botanique de France, t. 46). Renferme les comptes rendus des herborisations faites à Port-Cros, à Giens et dans les bois des Pesquiers.

1906. — Thompson (H.-S.). *Notes on the flora of Porquerolles.* (*The Journal of botany*, p. 407-410).

Opperman (D.). *Mousses de Port-Cros.* (Annales de la Société botanique de Lyon, t. 31).

1907. — Bouly de Lesdain (Dr). *Lichens des environs d'Hyères (Giens), recueillis par M. C. Michaud.* (Feuille des Jeunes Naturalistes, n° 436).

Verguin (L.). *Orchidées nouvelles de la Provence.* (Bulletin de la Société Botanique de France, t. 54, p. 597-604 : description du *Serapias olbia* Verguin, de la plage de Giens).

1908. — Cavillier (F.). *Note sur les caractères et les affinités du « Vicia elegantissima » Shuttleworth.* (Annuaire du Conservatoire et du Jardin botaniques de Genève).

1908. — Albert (A.) et Jahandiez (E.). *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent naturellement dans le département du Var.* Paris. Klincksieck, et Carqueiranne (Var), E. Jahandiez, in-8°, avec planches et carte en couleurs.

Decrock (E.). *Compte rendu d'herborisations aux Pesquiers et à l'Almanarre.* (Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, p. 53).

Reynier (Alfred). *A propos du « Vicia monosperma » Thomps., de l'île de Porquerolles.* (Bulletin de la Société Botanique de France, t. 55, p. 590).

1910. — Jahandiez (E.). *Note sur la végétation littorale de la presqu'île de Giens.* (Annales de la Société d'Histoire naturelle de Toulon, t. 1, p. 70).

1911. — *Session extraordinaire de l'Académie internationale de Géographie botanique, tenue à Hyères, du* 18 *au* 26 *avril* 1911. (Bulletin de Géographie botanique, t. 20, n° 264). Renferme les comptes rendus d'herborisations à Porquerolles et sur la plage de Giens.

Mouret (M.). *Liste des Algues marines du Var.* (Annales de la Société d'Histoire naturelle de Toulon, t. 2, p. 78).

Blanchard (R.). *Les côtes de Provence. — Notes de morphologie cotière.* (La Géographie, t. 24, n° 4, 15 octobre 1911).

1912. — Desbans (A.). *Observations pluviométriques de l'observatoire de Toulon et des sept sémaphores du 5e arrondissement maritime.* (Annales de la Société d'Histoire naturelle de Toulon, t. 3, p. 66). Renferme les relevés de 21 années d'observations au sémaphore de l'île du Levant.

1913. — Jahandiez (E.). *Notice sur les plantes rares des îles d'Hyères.* (Annales de la Société d'Histoire naturelle de Toulon, t. 4, p. 85).

1924. — Lutaud (L.). *Etude tectonique et morphologique de la Provence cristalline.* (Revue de Géographie, t. 12, fasc. 1, in-8°).

Arènes (J.). *Etvde sur la zone halophile en Provence. — Végétation des côtes basses.* (Bulletin de la Société Botanique de France, t. 71, p. 93-117 ; isthmes de Giens).

Crozals (A. de). *Les Lichens du Massif des Maures.* (Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon, t. 10, p. 88-116).

Nentien (E.). *Contribution à la flore mycologique des Maures.* (Annales de la Soc. d'Hist. Nat. de Toulon, t. 10, p. 15-87).

1925. — Crozals (A. de). *Champignons récoltés dans les environs de Toulon en* 1925-1926. (Annales de la Soc. d'Hist. Nat. de Toulon, t. 11. p. 10-31).

1926. — Léger (L.) et Blanchet (F.). *Sur les formations gréseuses des îles de Port-Cros et du Levant.* (Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, t. 183 (1), p. 306, 26 juillet 1926).

1928. — Léger (L.) et Blanchet (F.). *Sur l'existence de plages fossiles aux îles d'Hyères.* (Travaux du Laboratoire d'Hydrobiologie et de Pisciculture de l'Université de Grenoble, t. 12 (1927), 12 p., 8 pl., 1 carte).

Arènes (J.). *Les associations végétales de la Basse-Provence.* (Thèse). Mirecourt, G. Chassel, in-16, fig. et cartes.

1928. — Parent (H.). *La région frontale de la nappe de Sicié et la terminaison orientale du recouvrement.* (Bulletin de la Société Géologique de France, novembre 1928).

1929. — Parent (H.). *Une formation éolienne fossilifère à l'île de Port-Cros.* (Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon, t. 14 ; à paraître en 1929).

III

ROMANS, NOUVELLES ET POÉSIES

1890. — Pradelle (Joseph). *En Provence.* Paris, Lemerre, in-18.

1897. — Bourget (Paul). *Voyageuses* (chap. 4, Charité de femme). Paris, Lemerre, in-18.

1898. — De Vogüé (Vte E. M.). *Jean d'Agrève.* Paris, Collin, in-18.

1902. — Bordeaux (Henry). *La voie sans retour.* Paris Fontemoing, in-16 (1).

Costa de Beauregard (Mis). *Courtes pages,* (chap. 8, Yachting). Paris, Plon, in-8°.

1903. — Bourget (Paul). *L'Eau profonde. Les Pas dans les Pas,* (Le Cob Rouan). Paris, Plon, in-18.

1908. — Bordeaux (Henry). *La Princesse des Iles d'Or.* (Le Figaro du 7 juillet 1908).

1910. — Varlet (Théo). *A l'Ile du Levant. — Notes de voyage.* (L'Art Libre, Lyon, n° décembre 1910 — janvier 1911).

1923. — Varlet (Théo). *Le Démon dans l'âme,* (chap. 1, Un paradis terrestre). Amiens, Malfère, in-16.

(1) Réédité sous le titre : *La Fée de Port-Cros.*

1923. — Conrad (Joseph). *The Rover.* Londres, T. Fischer Unwin, et New-York, Doubleday Page and Co. Traduction française, *Le Frère-de-la-Côte*, par G. Jean-Aubry, Editions de la Nouvelle Revue Française, 1928, in-16.

1925. — Varlet (Théo). *Aux Iles Bienheureuses.* Poèmes. (Editions de l'Artisan, cahier 7-8).

1927. — Mouquet (Jules). *Les poètes des Iles d'Hyères.* (Le Figaro, Supplément littéraire du 26 novembre 1927).

1928. — Goldring (Douglas). *Façade.* New-York, Mcbride and Co, in-8°, (chap. 18, Port-Cros).

Chérau (Gaston). *L'Egarée sur la route*, (p. 219-236, Port-Cros). Paris, Ferenczi et fils, in-16.

Bordeaux (Henry). *Le calvaire de Cimiez*, chap. 7, Port-Cros). Paris, Plon, in-16.

1929. — Balyne (Claude). *L'Ile Fée.* Paris, Librairie Gallimard ; chez l'auteur, Port-Cros, in-16.



ADDITIONS et RECTIFICATIONS

P. 24, ligne 21, ajouter : Depuis octobre 1928, un hôtel-restaurant est ouvert à l'embarcadère de la Tour-Fondue.

P. 121, ligne 8, ajouter : En 1863, des essais de culture du Cotonnier furent entrepris avec succès à Port-Cros, selon la note suivante de F. Hérincq : « Mr et Madame de Morel, les heureux propriétaires, ont parfaitement réussi dans leur premier essai. Semé seulement au mois de mai, le Cotonnier avait des capsules parfaitement mûres vers la fin de novembre, et la récolte a eu lieu pendant tout le mois de décembre ; je ne sais si les froids de janvier ont arrêté la maturation des autres fruits ; c'est néanmoins un fait intéressant et qui prouve que la culture de cette plante est possible dans cette région du Midi de la France » — *L'Horticulteur français de 1851*, n° de février 1864.

P. 122, note 2, ajouter : Le 9 novembre 1928, la Commission des Monuments historiques et des Sites pittoresques, aux Beaux-Arts, a prononcé le classement définitif du Vieux Château et des Forts de l'Estissac et de Port-Man. La dite Commission poursuit actuellement le classement total de l'île de Port-Cros comme site pittoresque.

P. 142, lignes 16 et 17, supprimer : et construire près de celle-ci une petite maison.

P. 210, ligne 19, *R. sardous* Cr., après (Ollivier) ajouter : Var. *mediterraneus* Griseb. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez).

P. 217, dernière ligne, *S. media* Cyr., ajouter : Var. *Boreana* (Jord.) Petit. Port-Cros, à la Palud (Jahandiez).

P. 273, ligne 8, avant Giens ajouter : Port-Cros, au Manoir (Jahandiez).

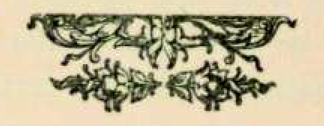


TABLE DES MATIÈRES

II

DE TOULON A PORQUEROLLES

LE VILLAGE

III

PARTIE OUEST

II

PARTIE OUEST ET BAGAUD

III

PARTIE EST

IV

ILE DU LEVANT

I

RÉSUMÉ HISTORIQUE

II

LE GRAND AVIS ET LA PARTIE SUD-OUEST

III

PARTIE NORD-EST

V

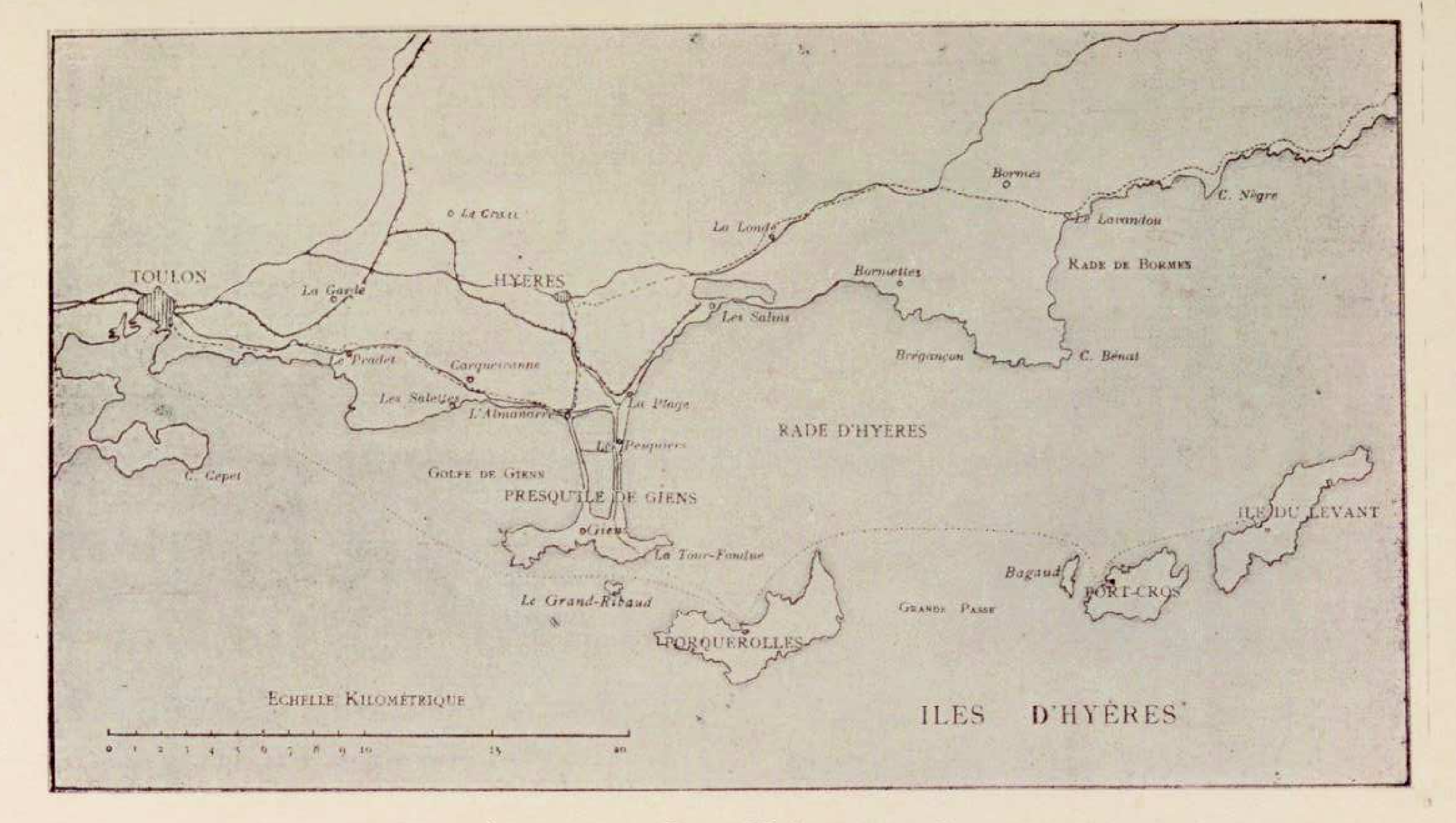
HISTOIRE NATURELLE

I

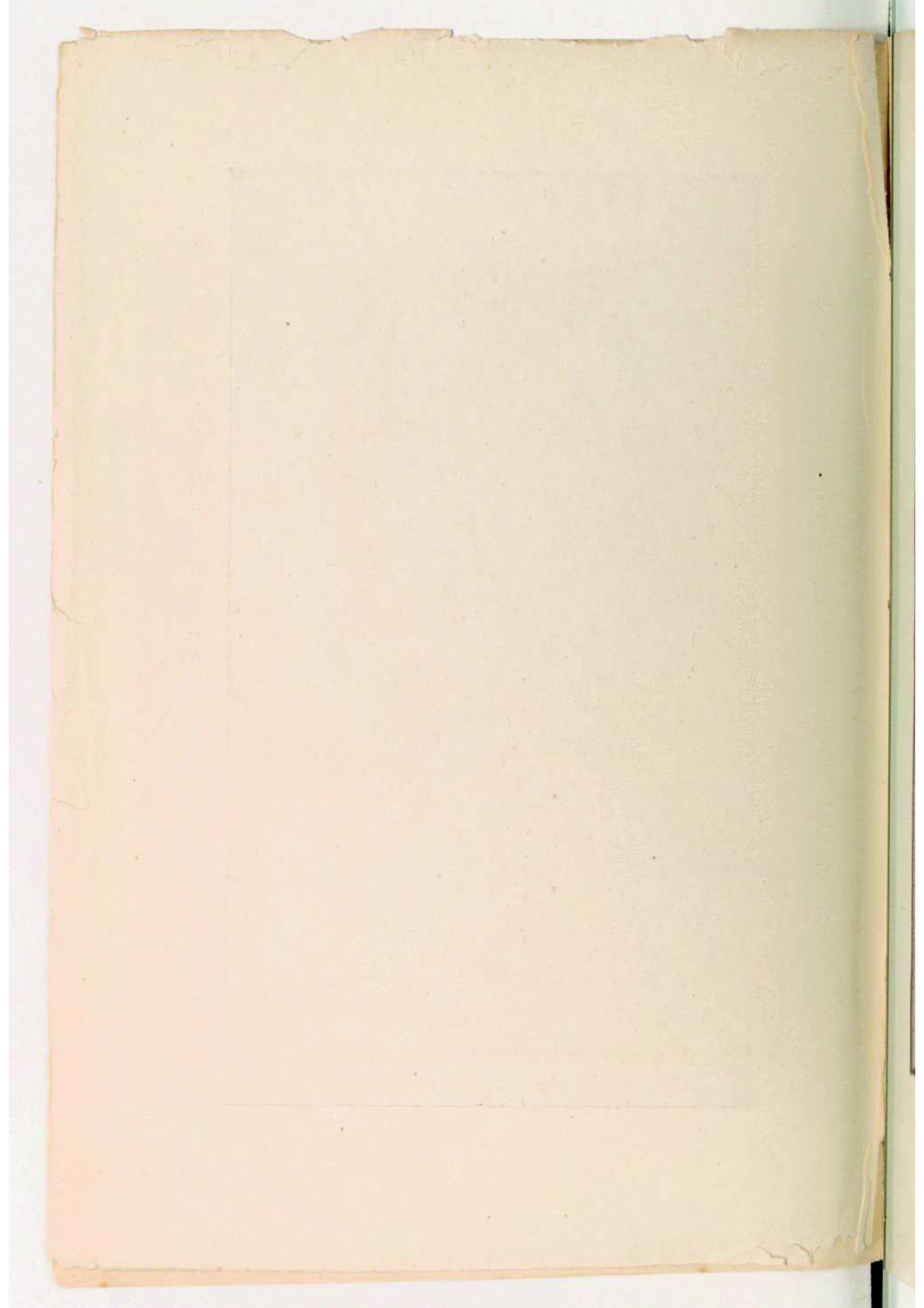
II

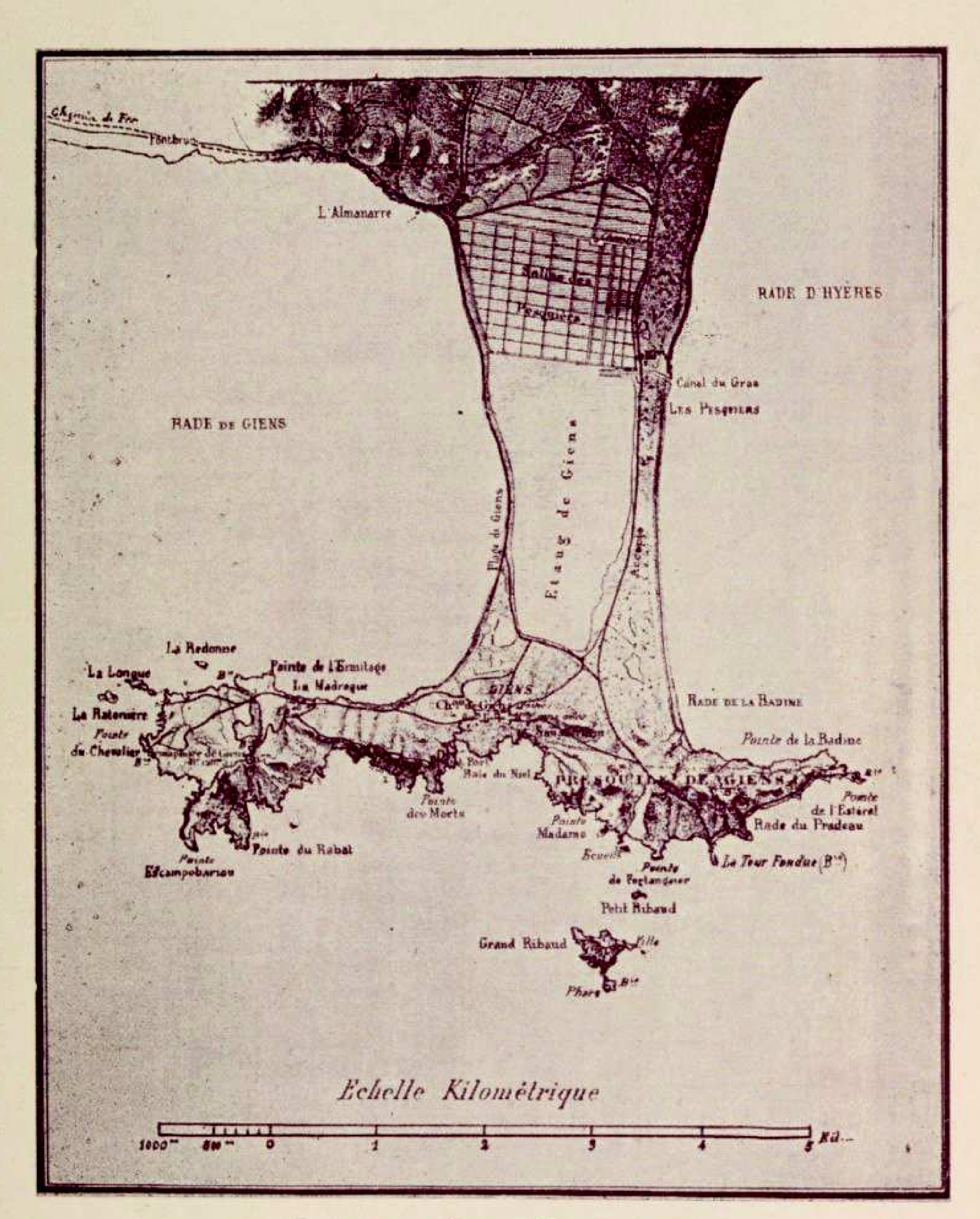
III



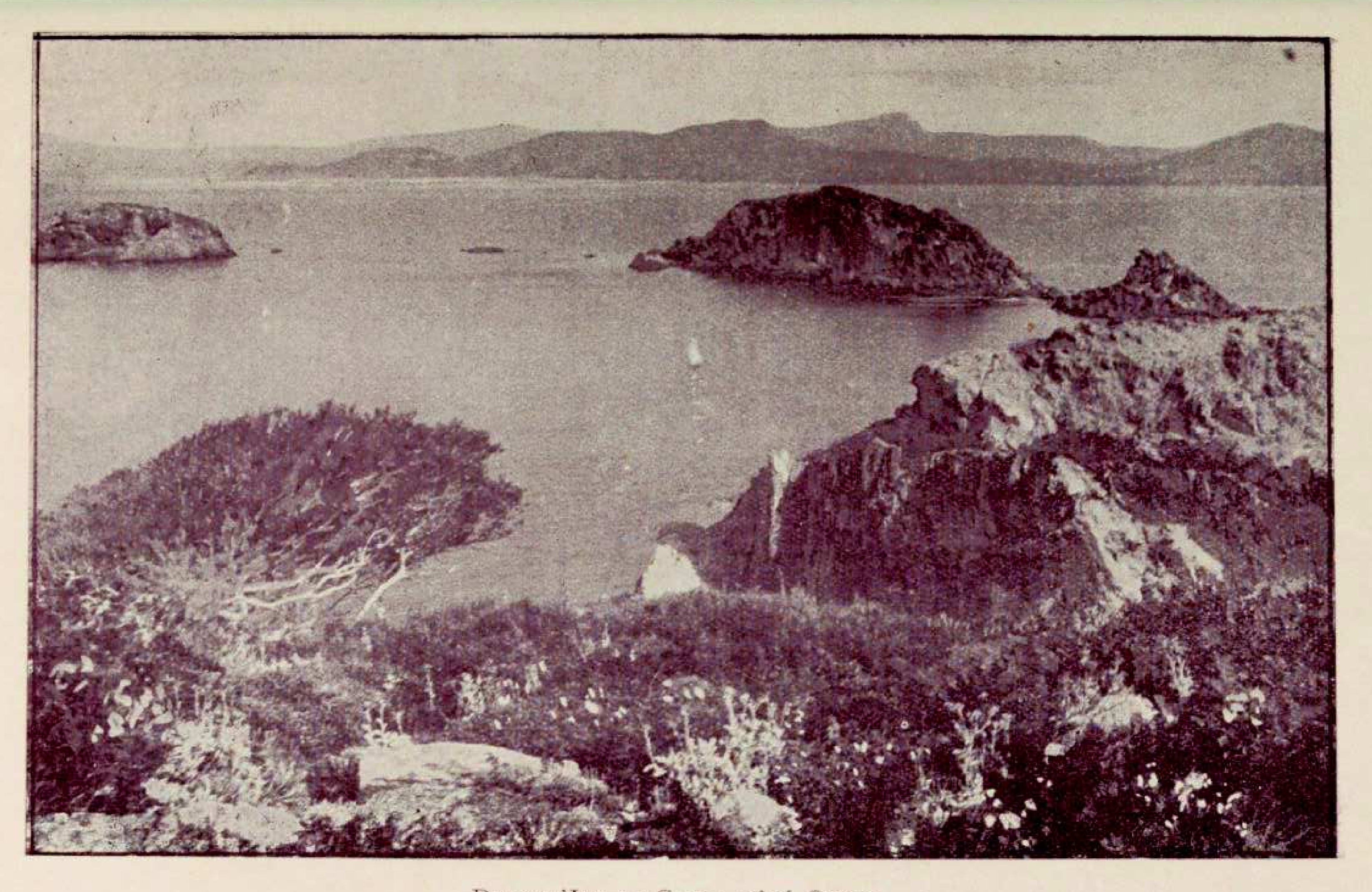


CARTE D'ENSEMBLE DES ILES D'HYÈRES ET DU LITTORAL



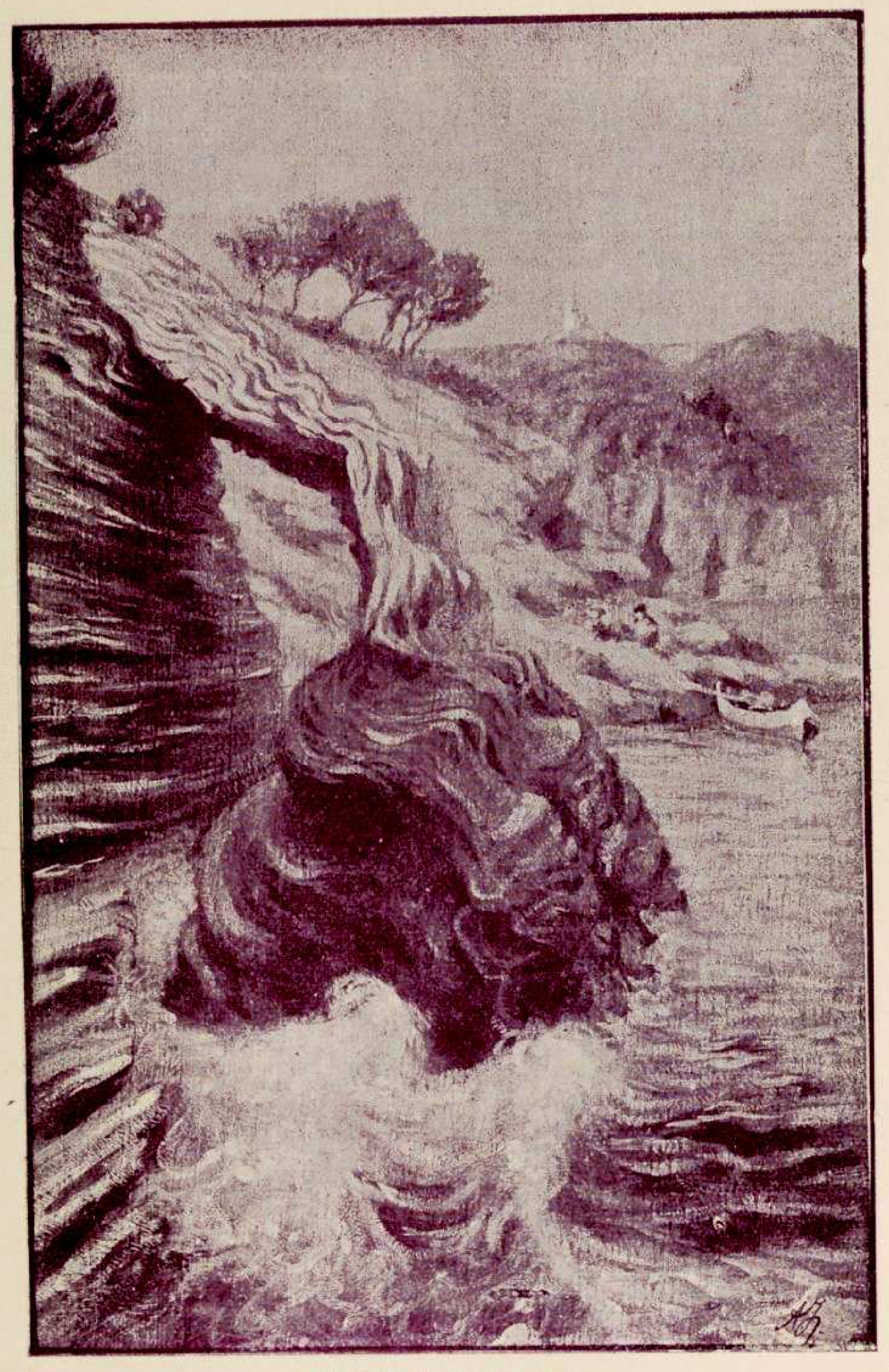


CARTE DE LA PRESQU'ILE DE GIENS

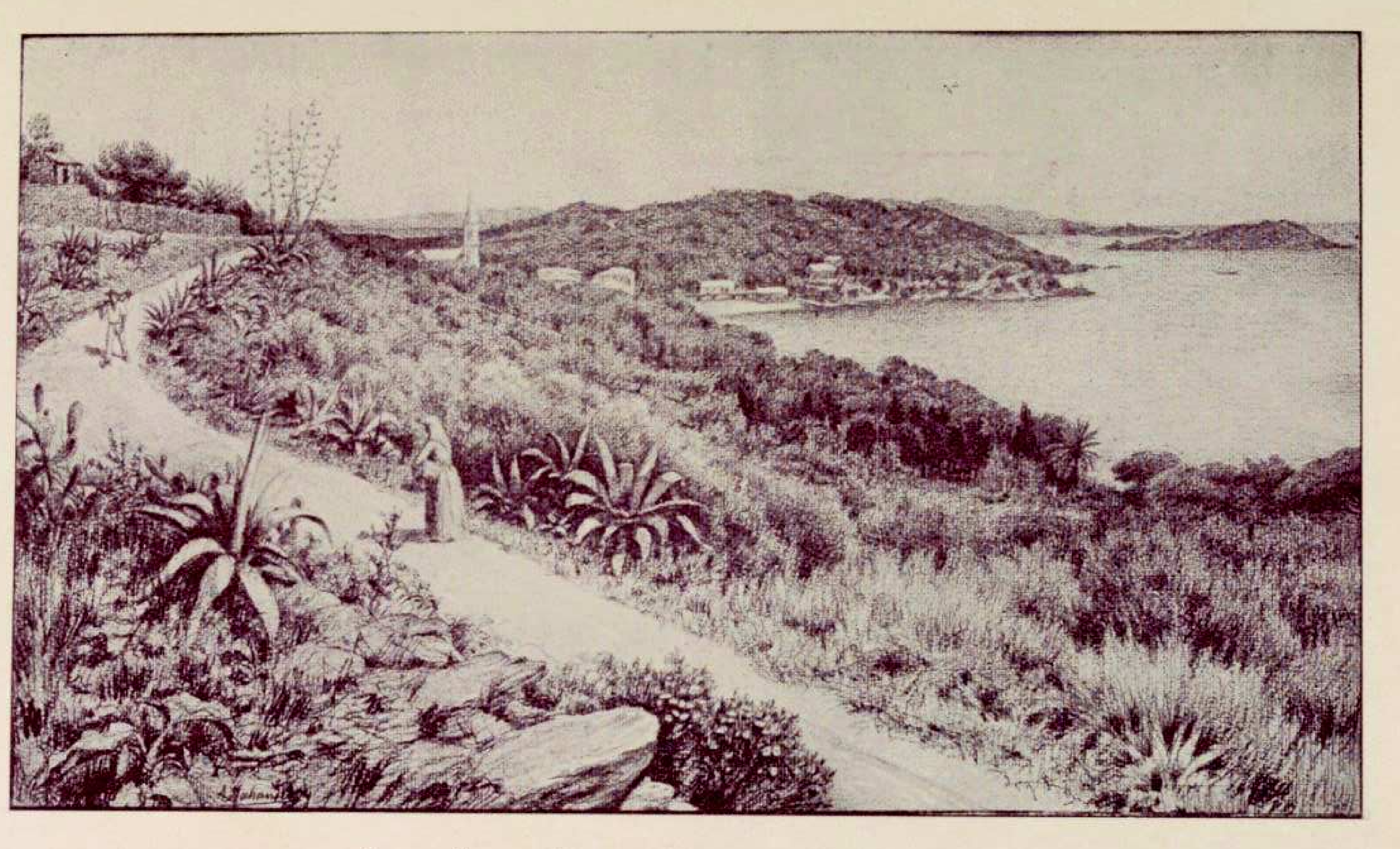


— Presqu'Ile de Giens, côté Ouest —
Ilot de la Longue et de la Ratonnière

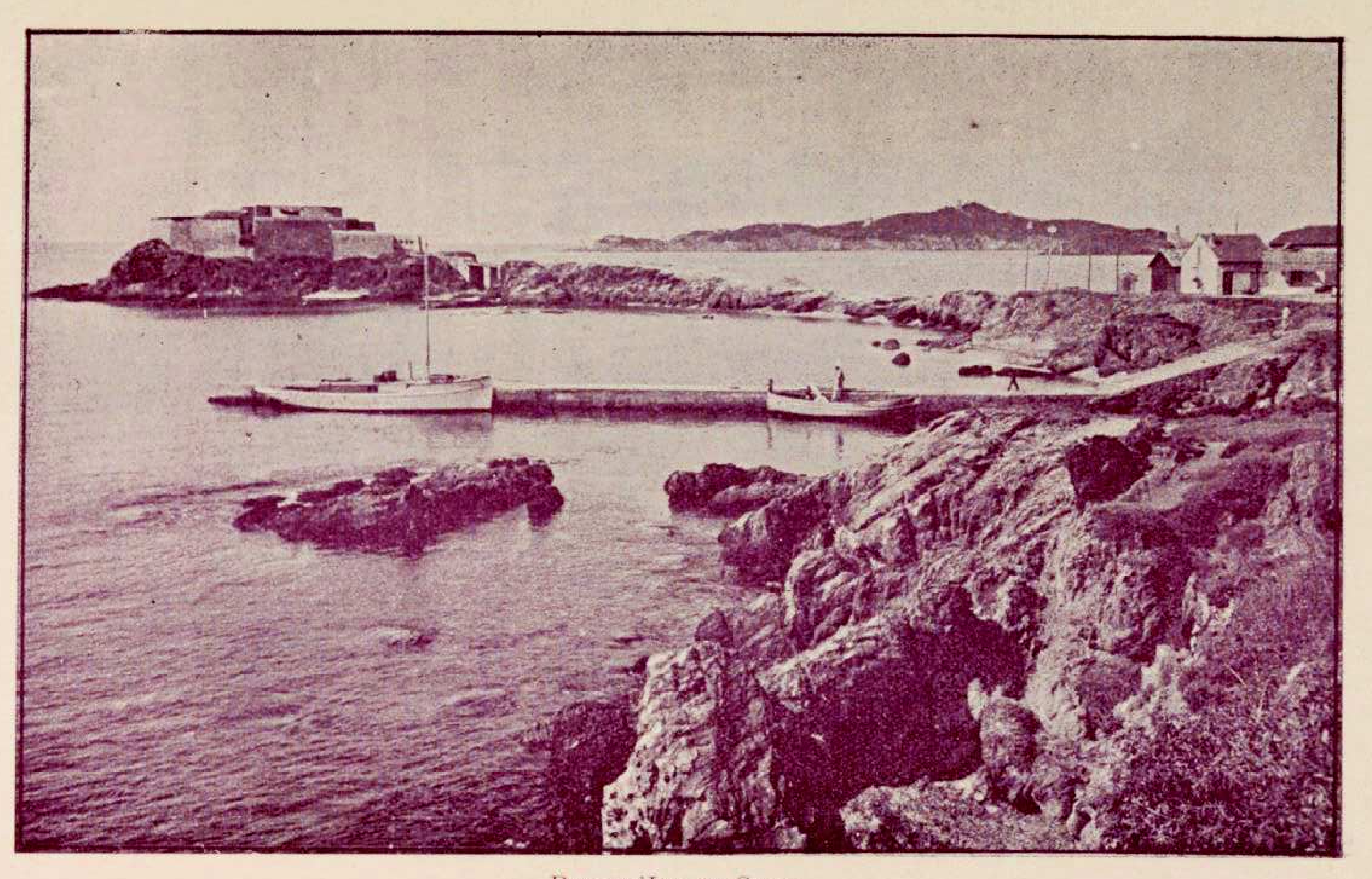




PRESQU'ILE DE GIENS
ARCADE NATURELLE, CALANQUE DU RABAT

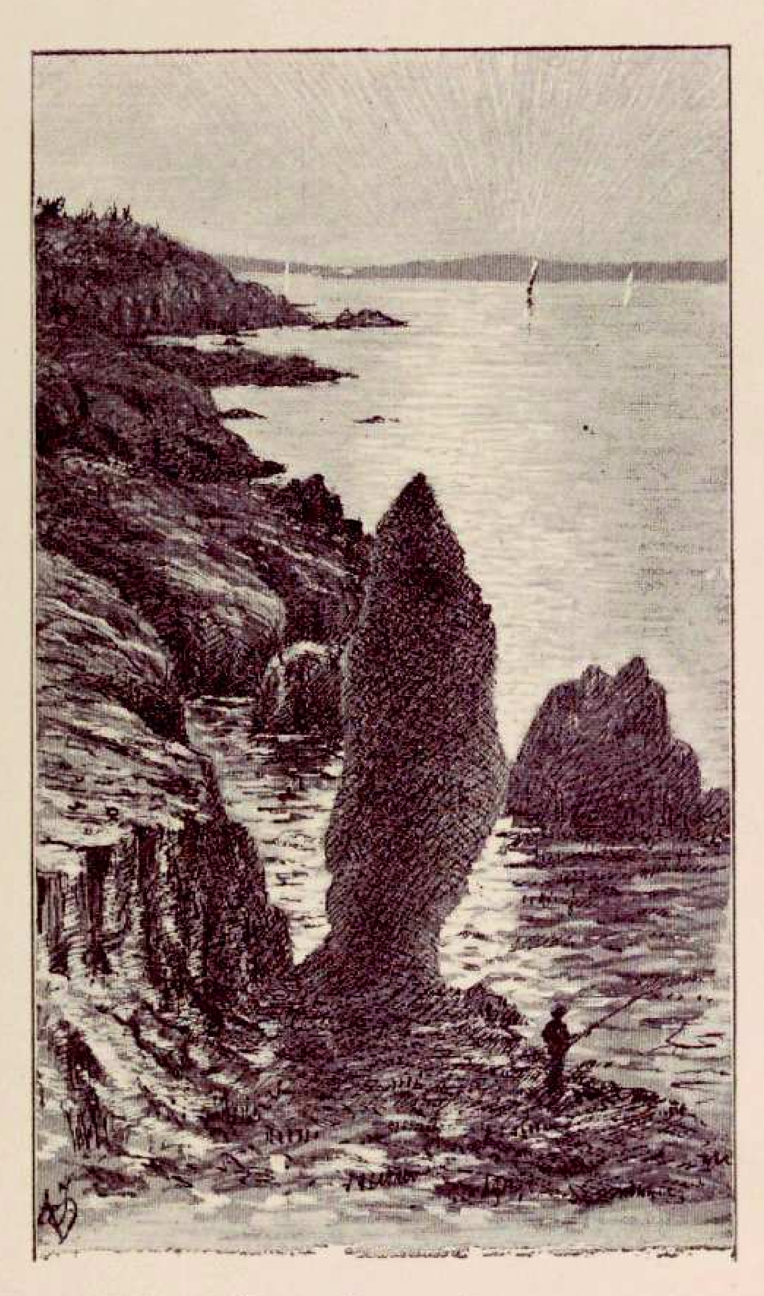


PRESQU'ILE DE GIENS — SANATORIUM RENÉE SABRAN

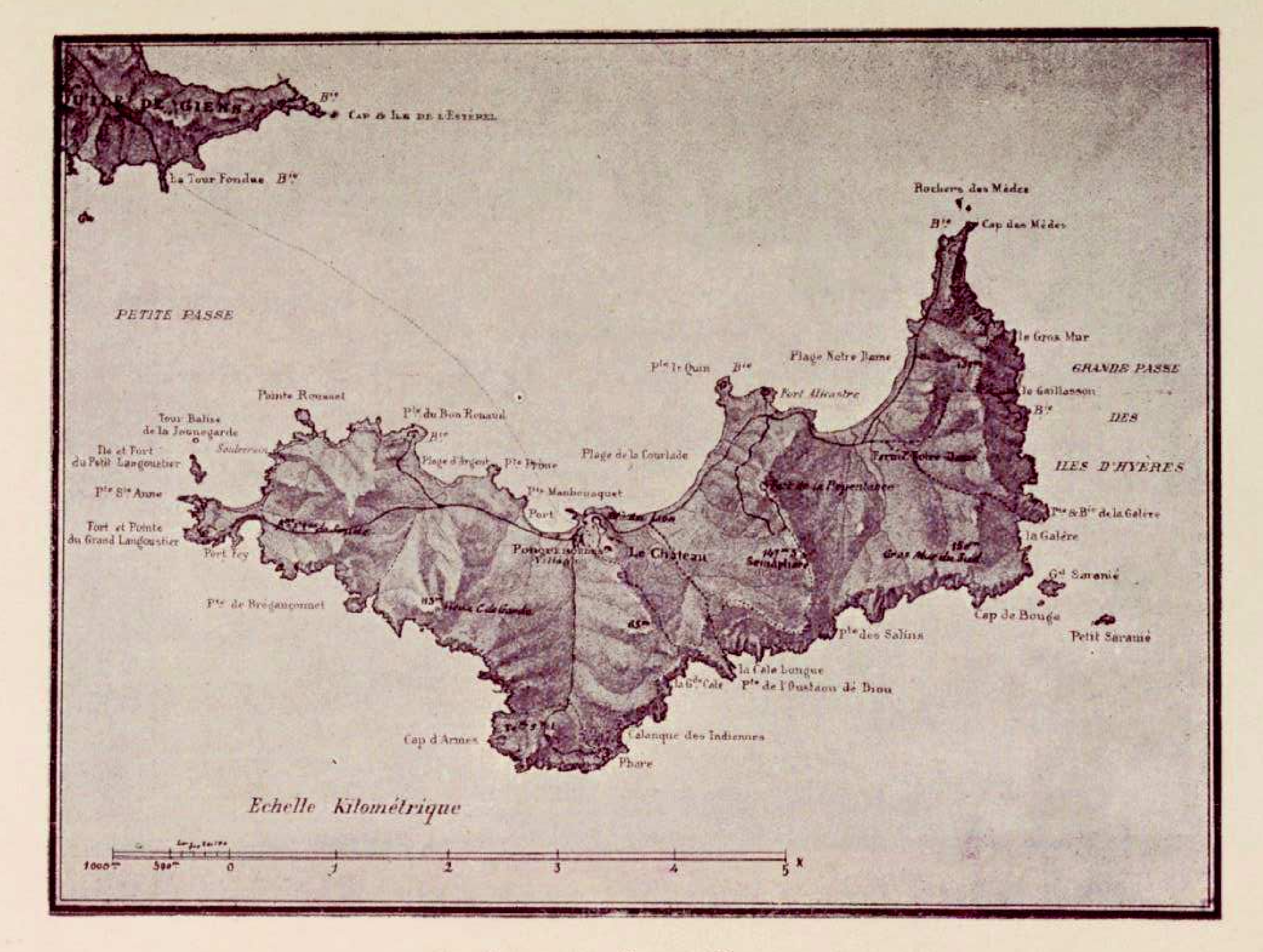


— Presqu'Ile de Giens —

La Tour-Fondue et l'Ile du Grand Ribaud



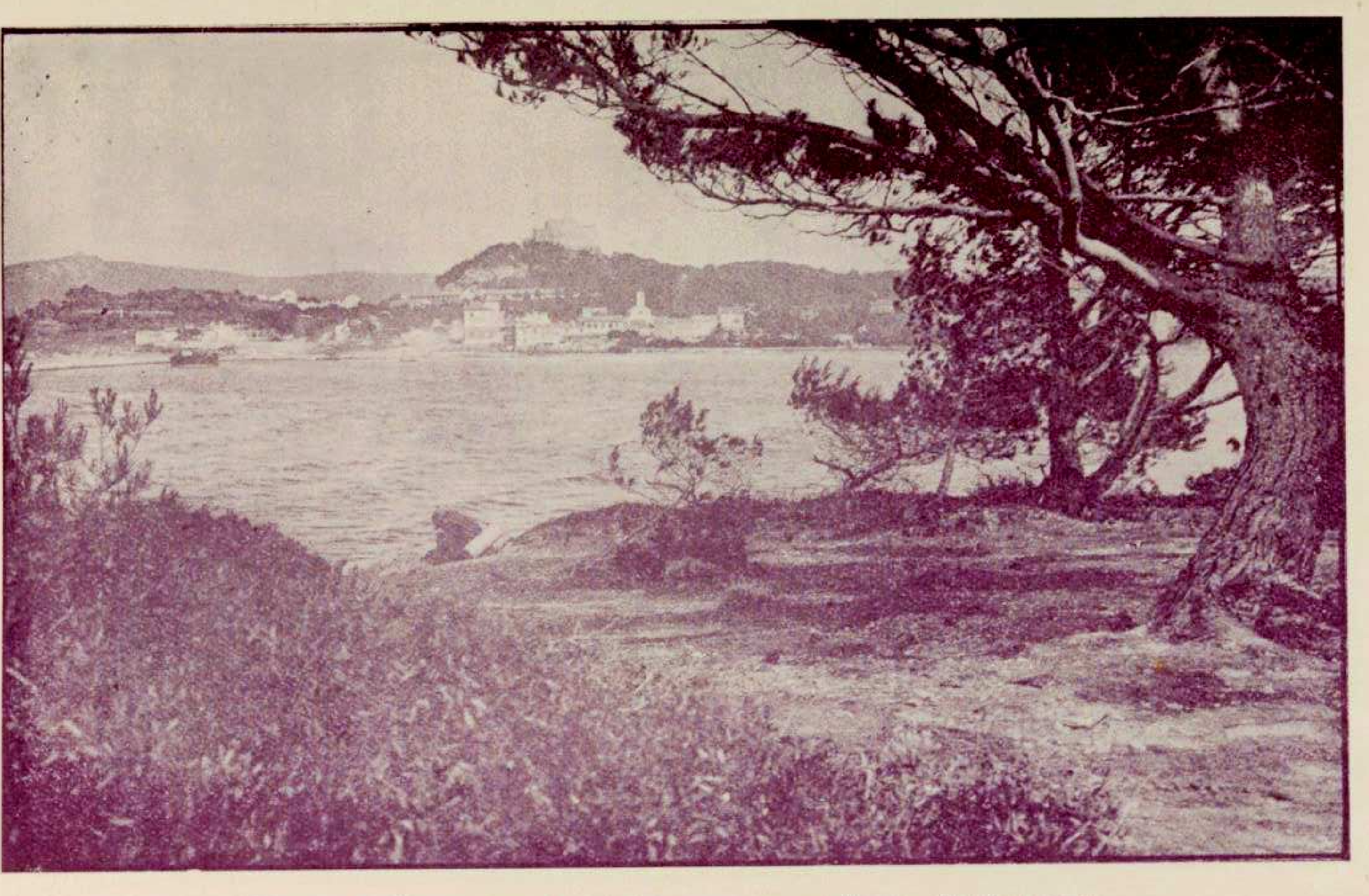
— Presqu'Ile de Giens —
Côté Est, vue prise de la Tour-Fondue



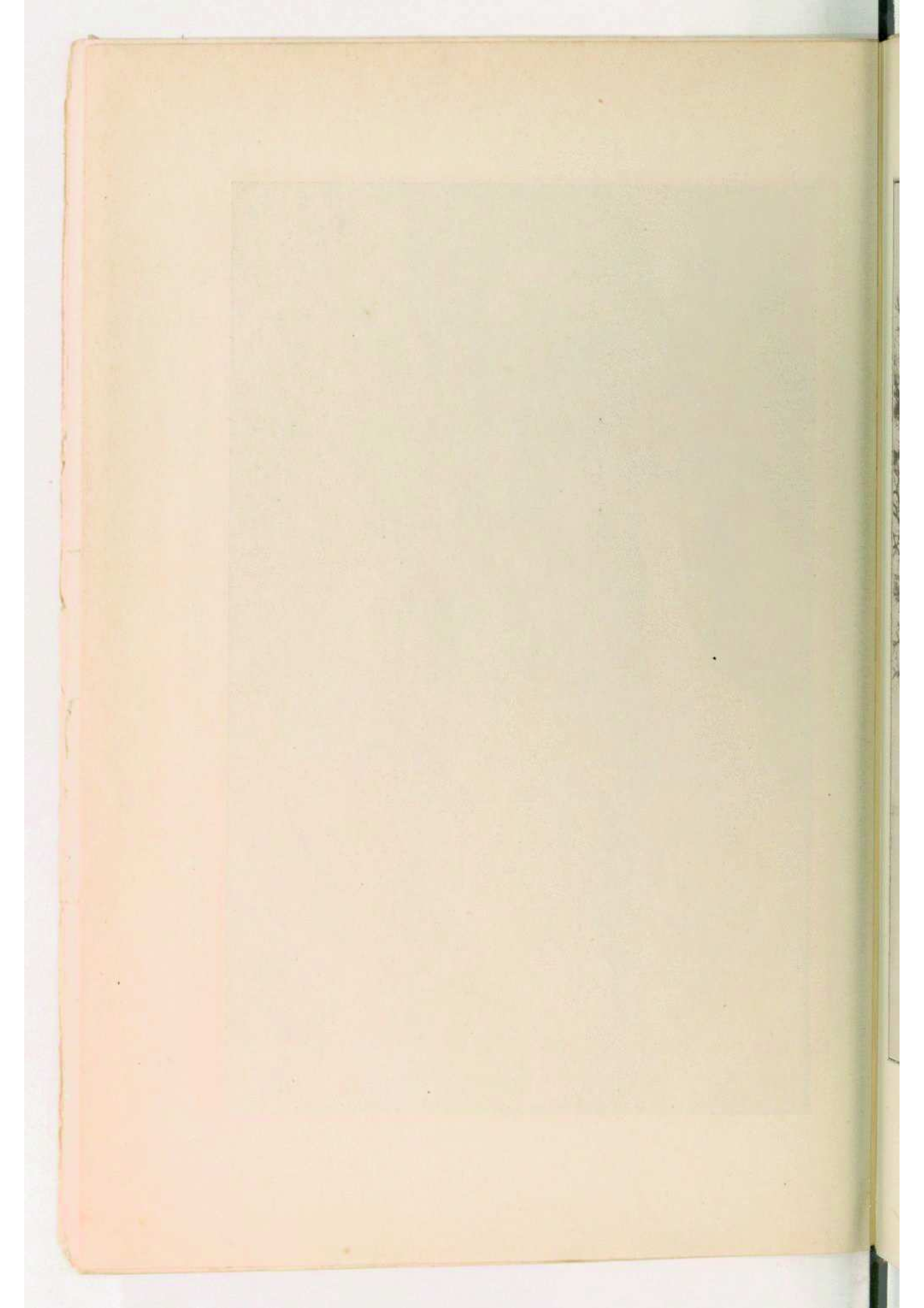
CARTE DE L'ILE DE PORQUEROLLES

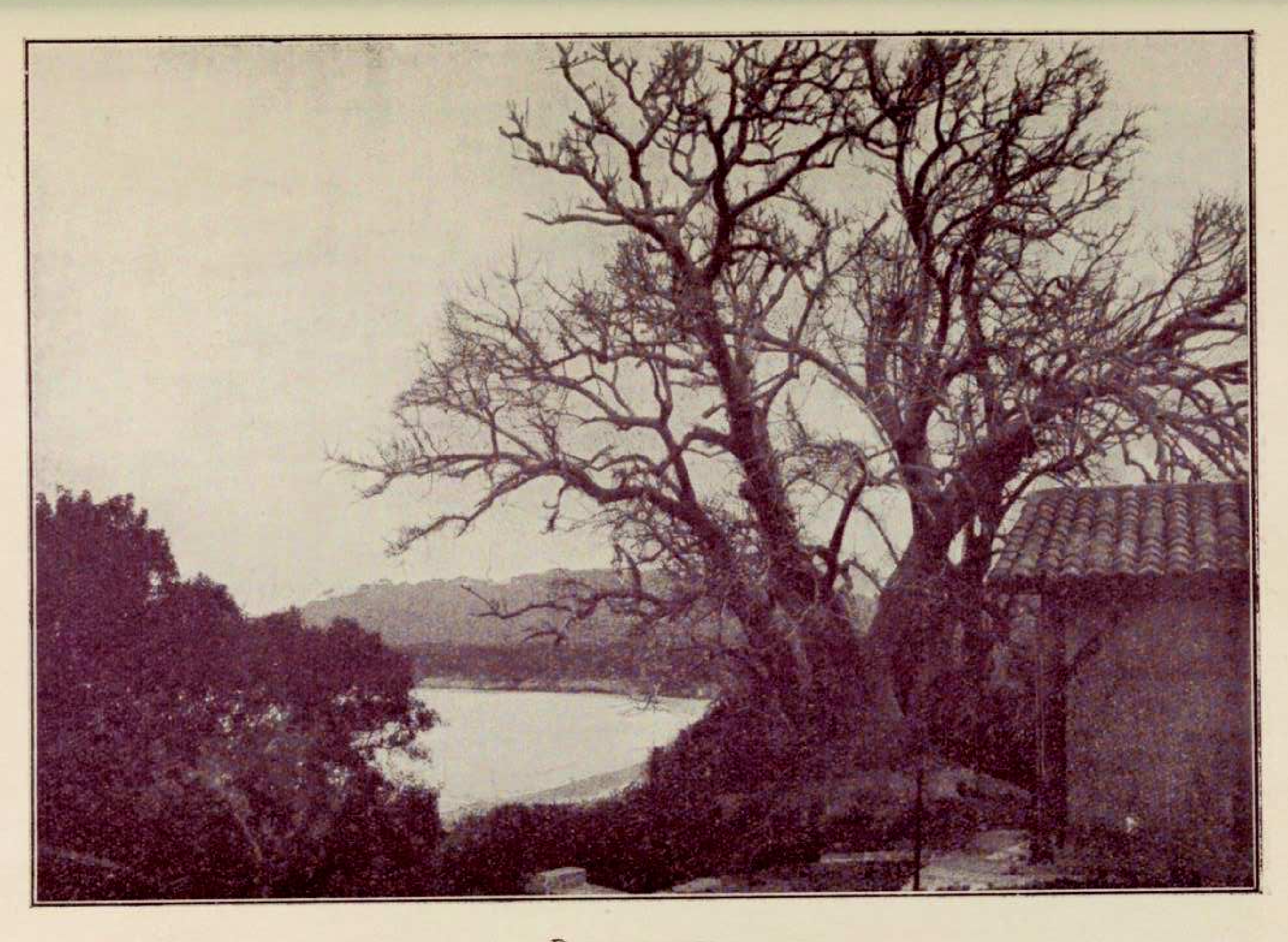


PORQUEROLLES — VUE GÉNÉRALE DU VILLAGE



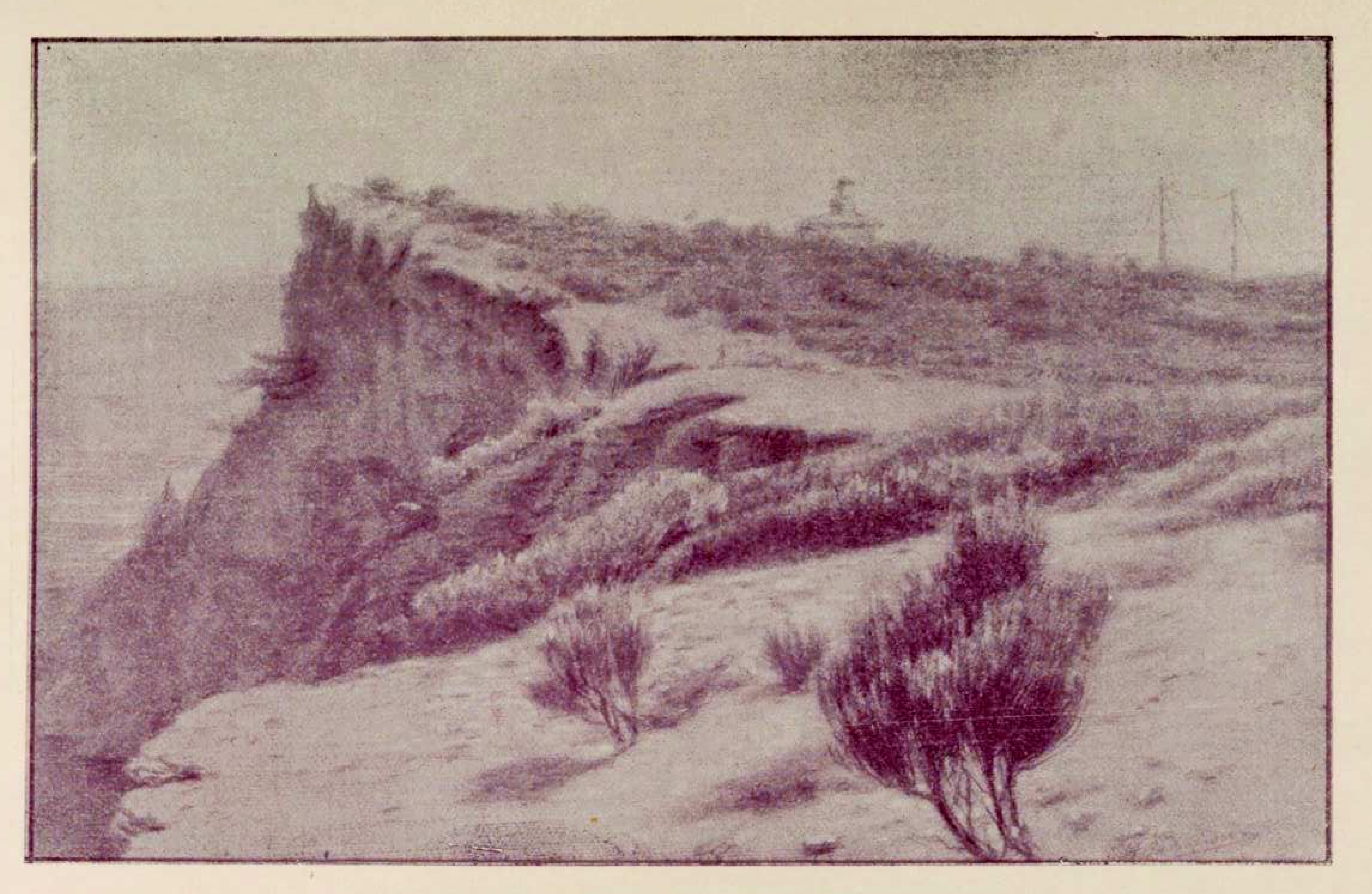
Village de Porquerolles — Vue prise de la Pointe Maubousquet



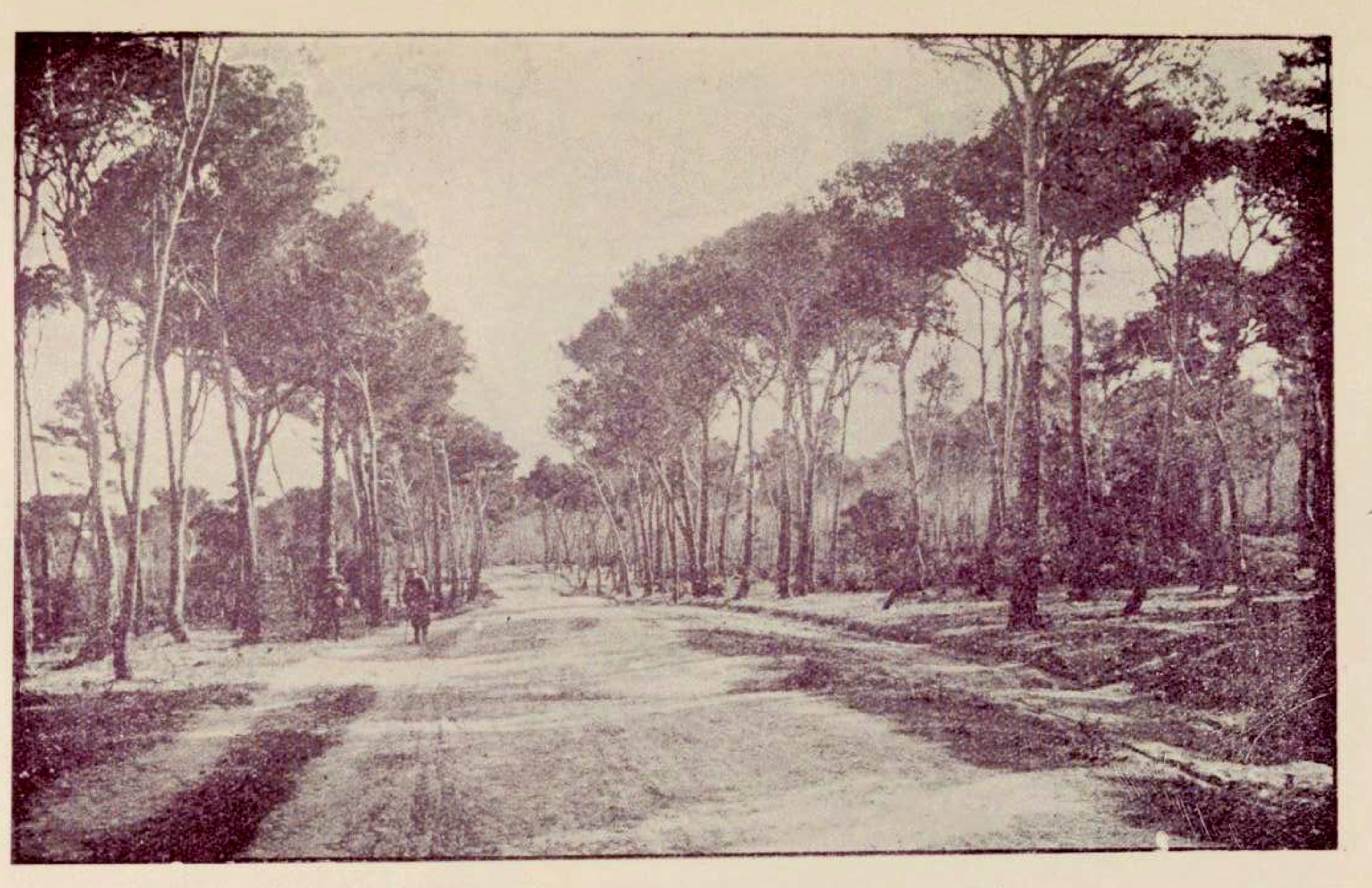


— Porquerolles —

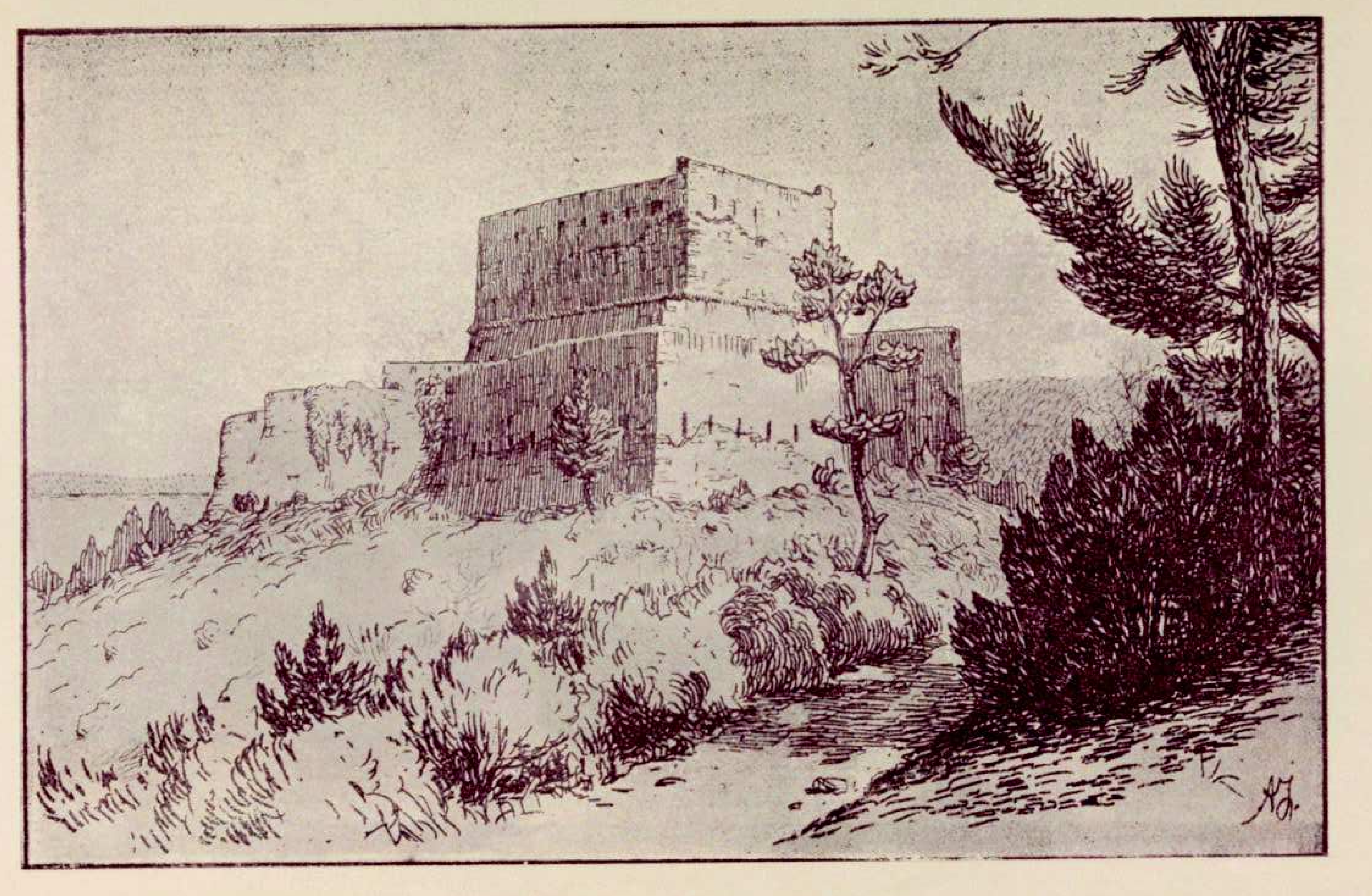
Belombra gigantesque de la Plage de la Courtade



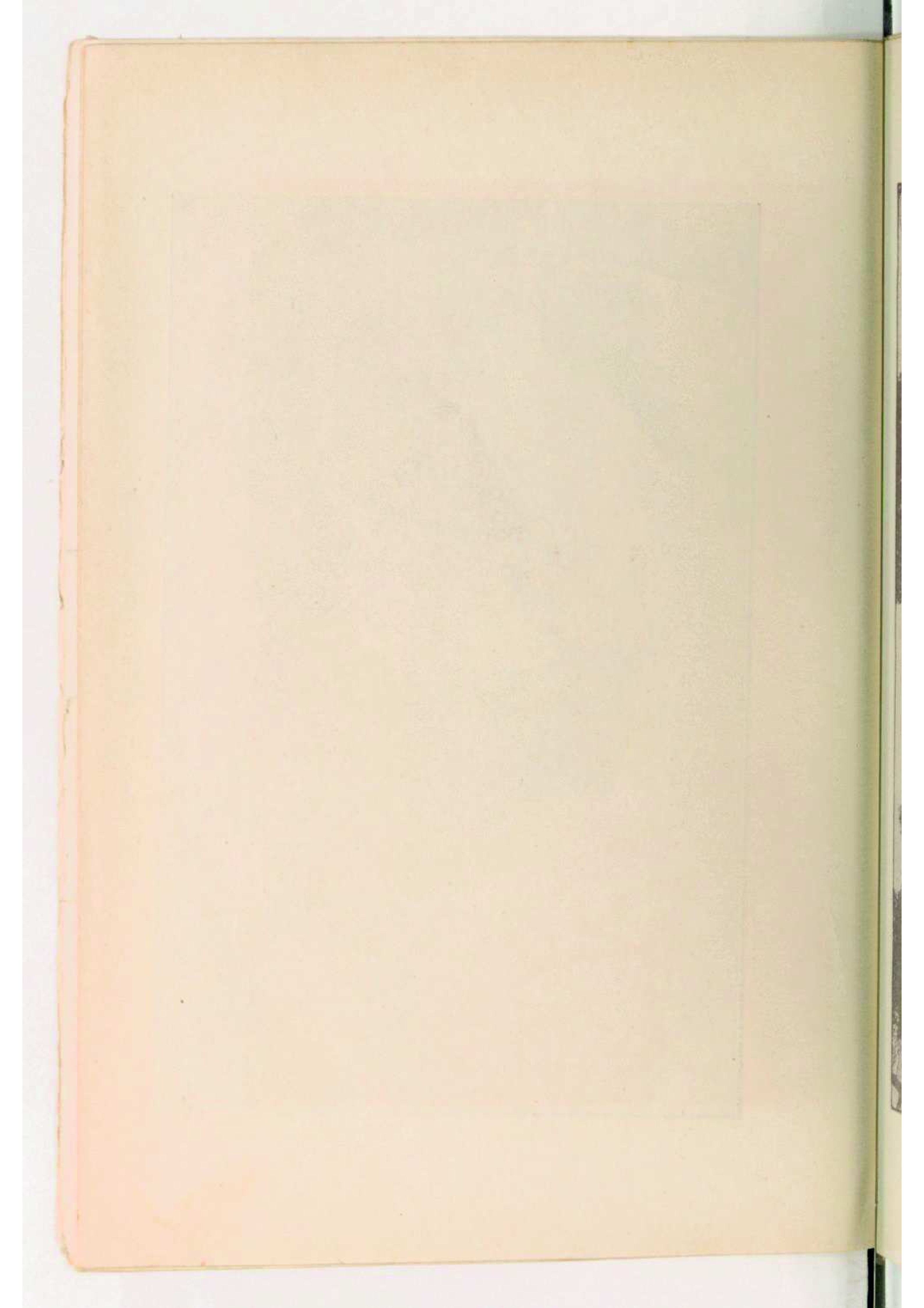
Porquerolles — Le Rocher des Indiennes et le Phare



PORQUEROLLES — ROUTE DES MÈDES, PARTIE DÉBOISÉE



PORQUEROLLES — LE FORT ALICASTRE

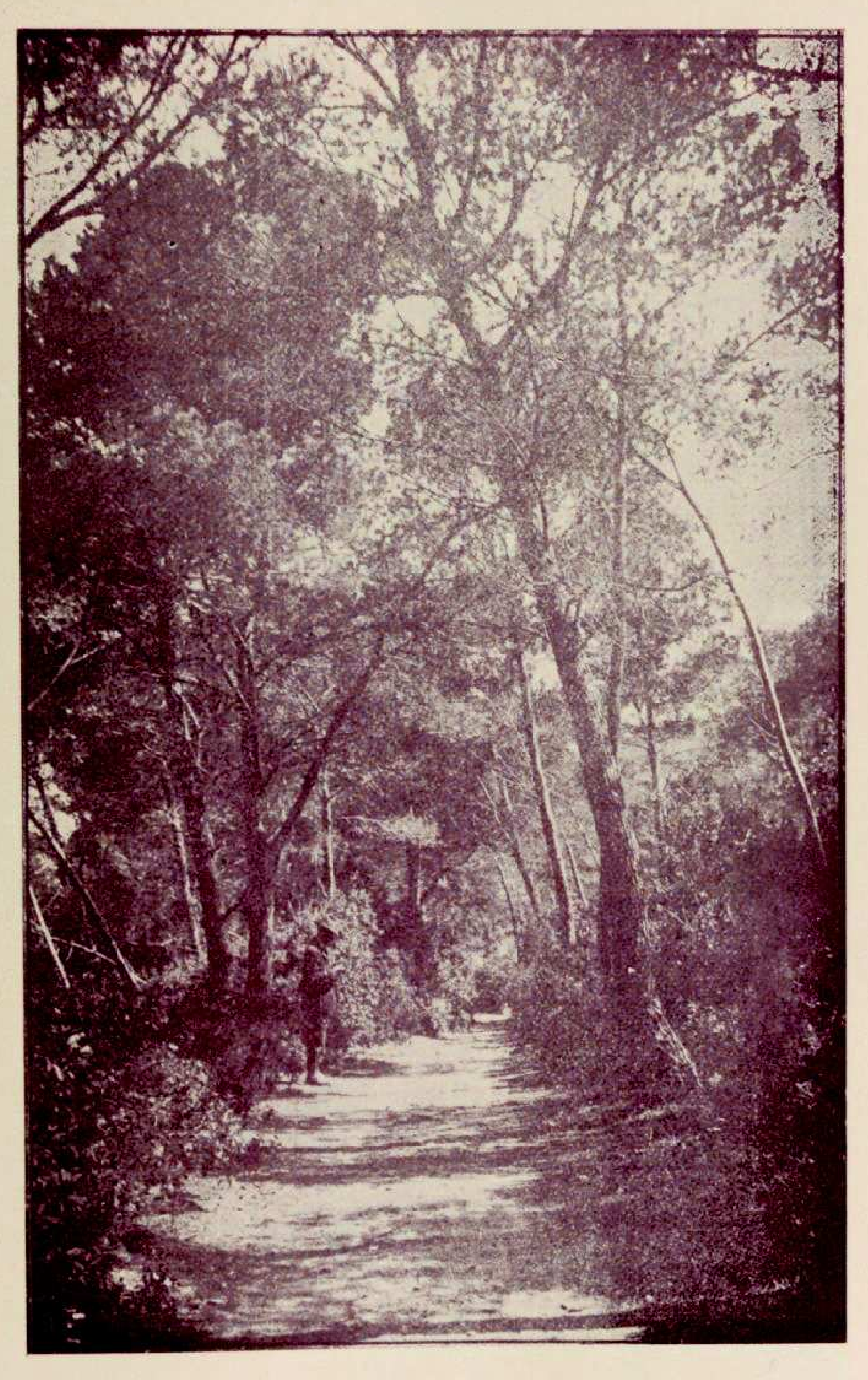




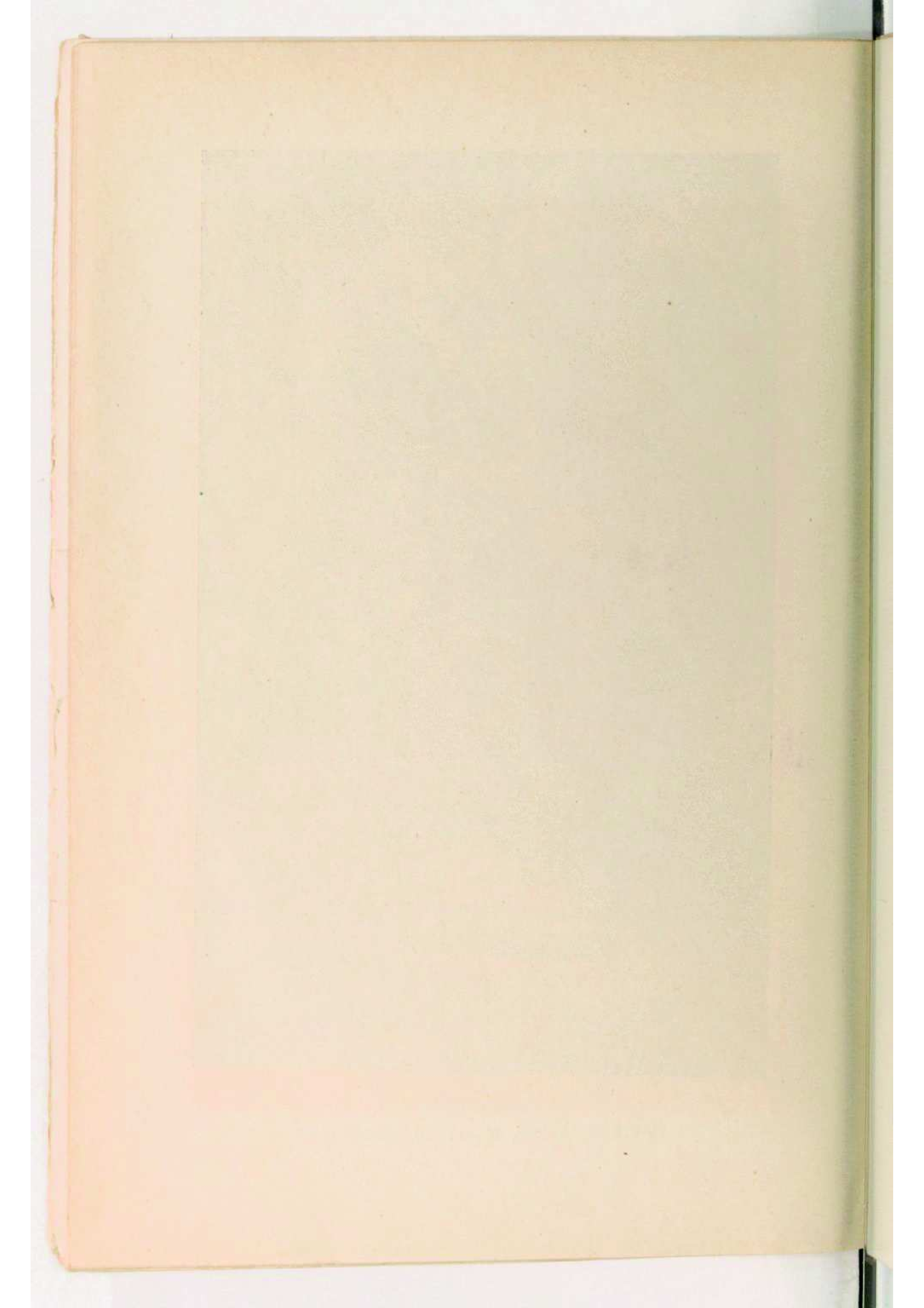
— Ile de Porquerolles —

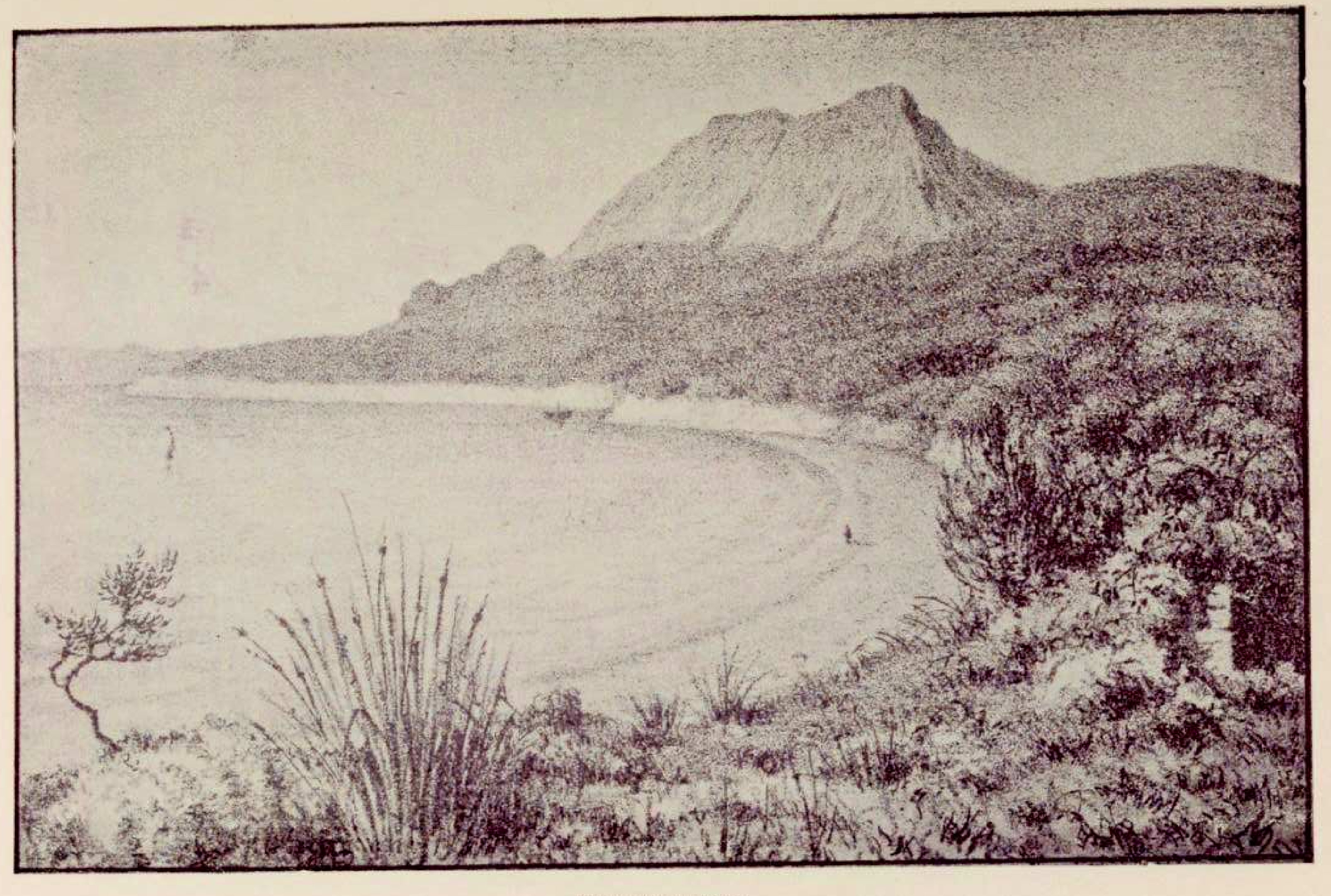
Route des Mèdes, près de la Plage Notre-Dame





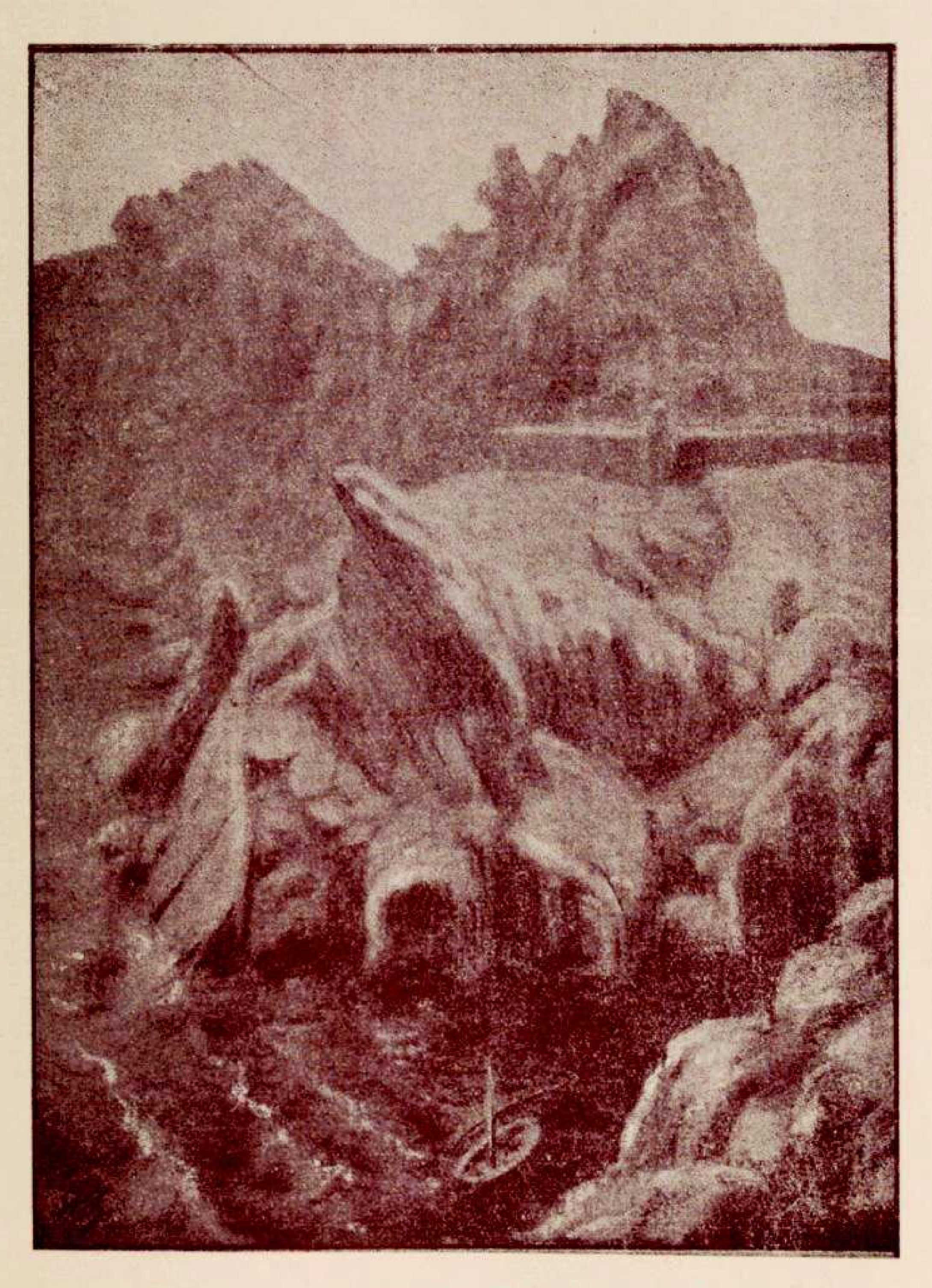
— PORQUEROLLES —
ROUTE DES MÈDES, PARTIE NON TRANSFORMÉE



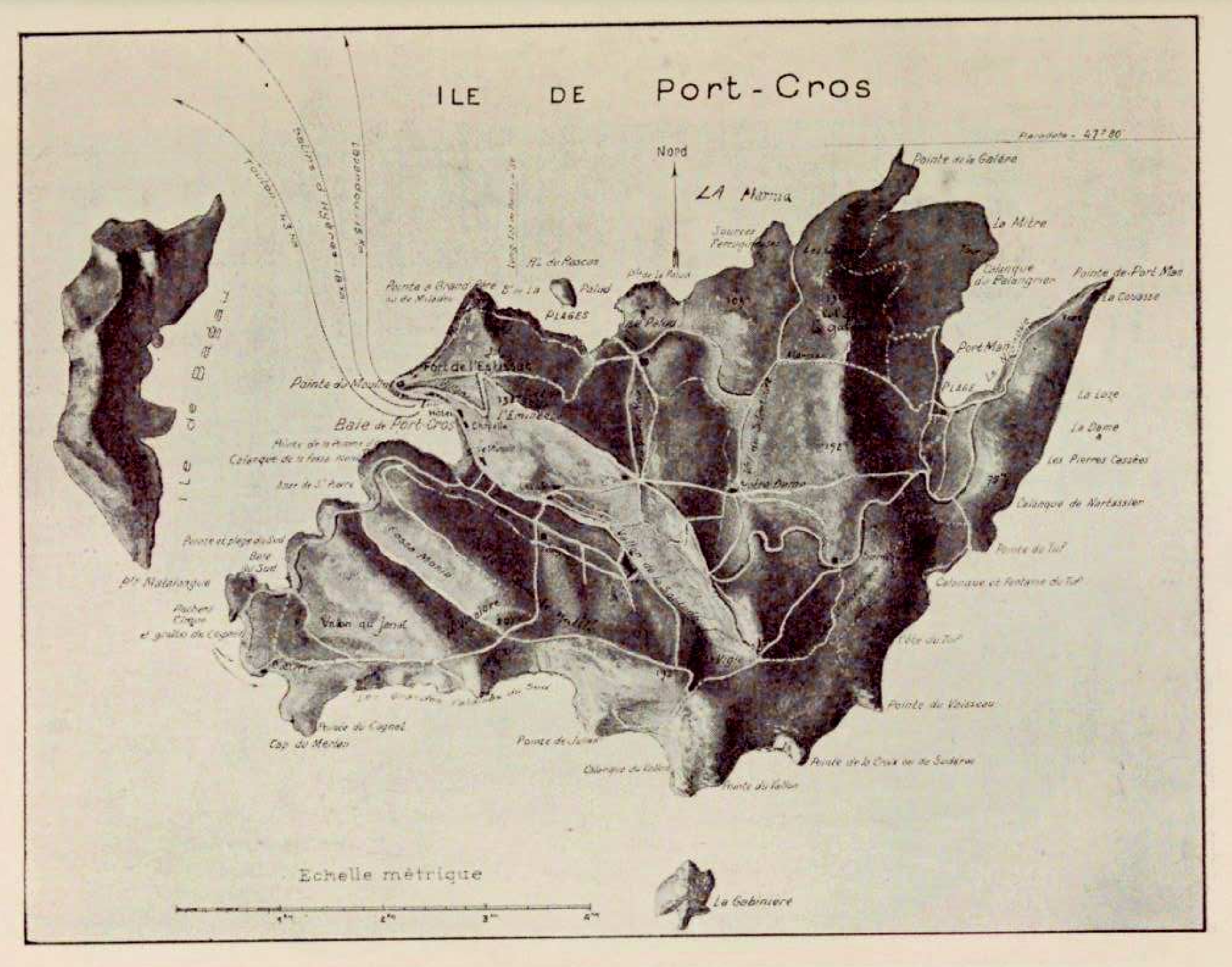


— Porquerolles —

Le Rocher des Mèdes, vue de la Plage Notre-Dame

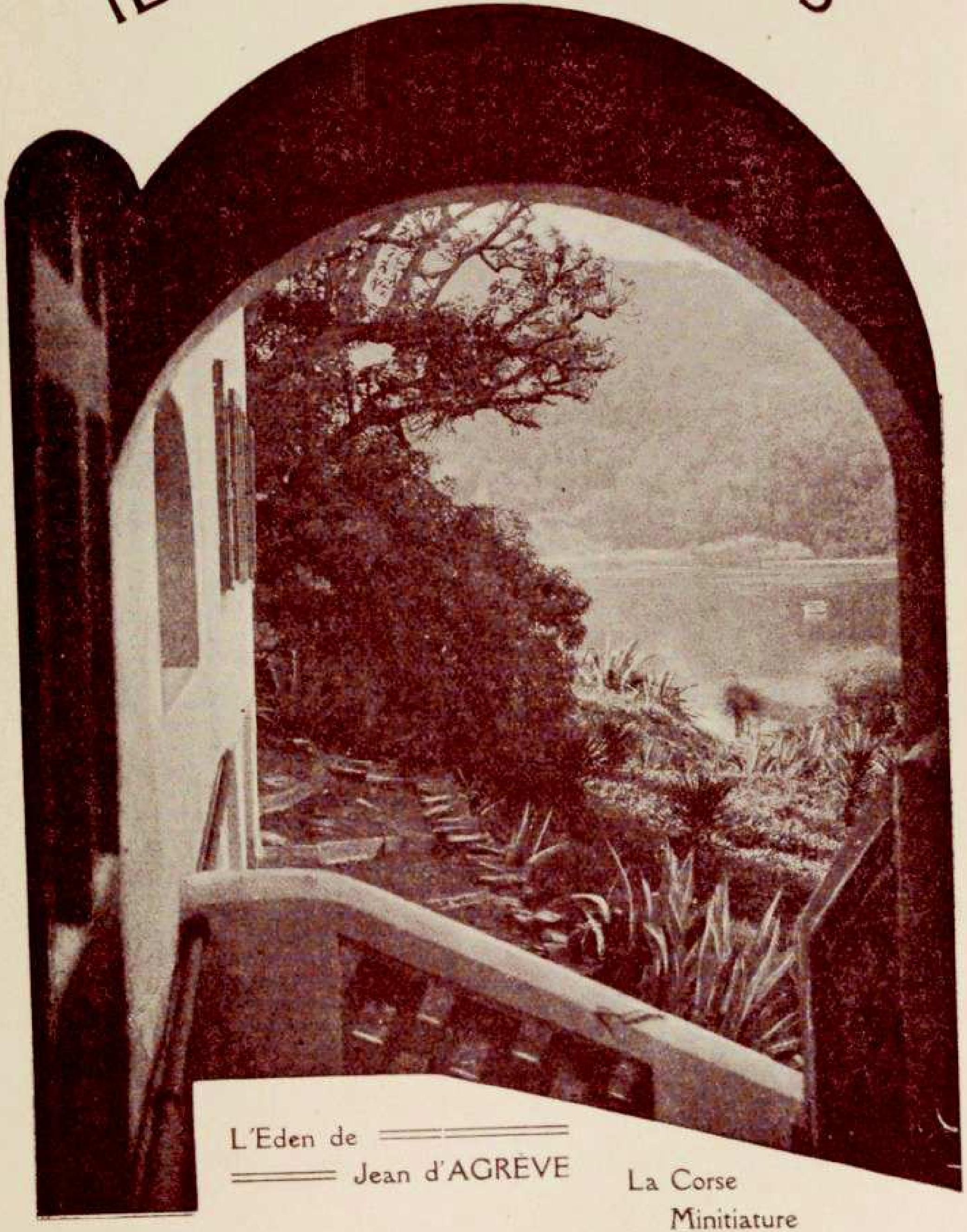


PORQUEROLLES — ROCHER ET BATTERIE DES MÈDES



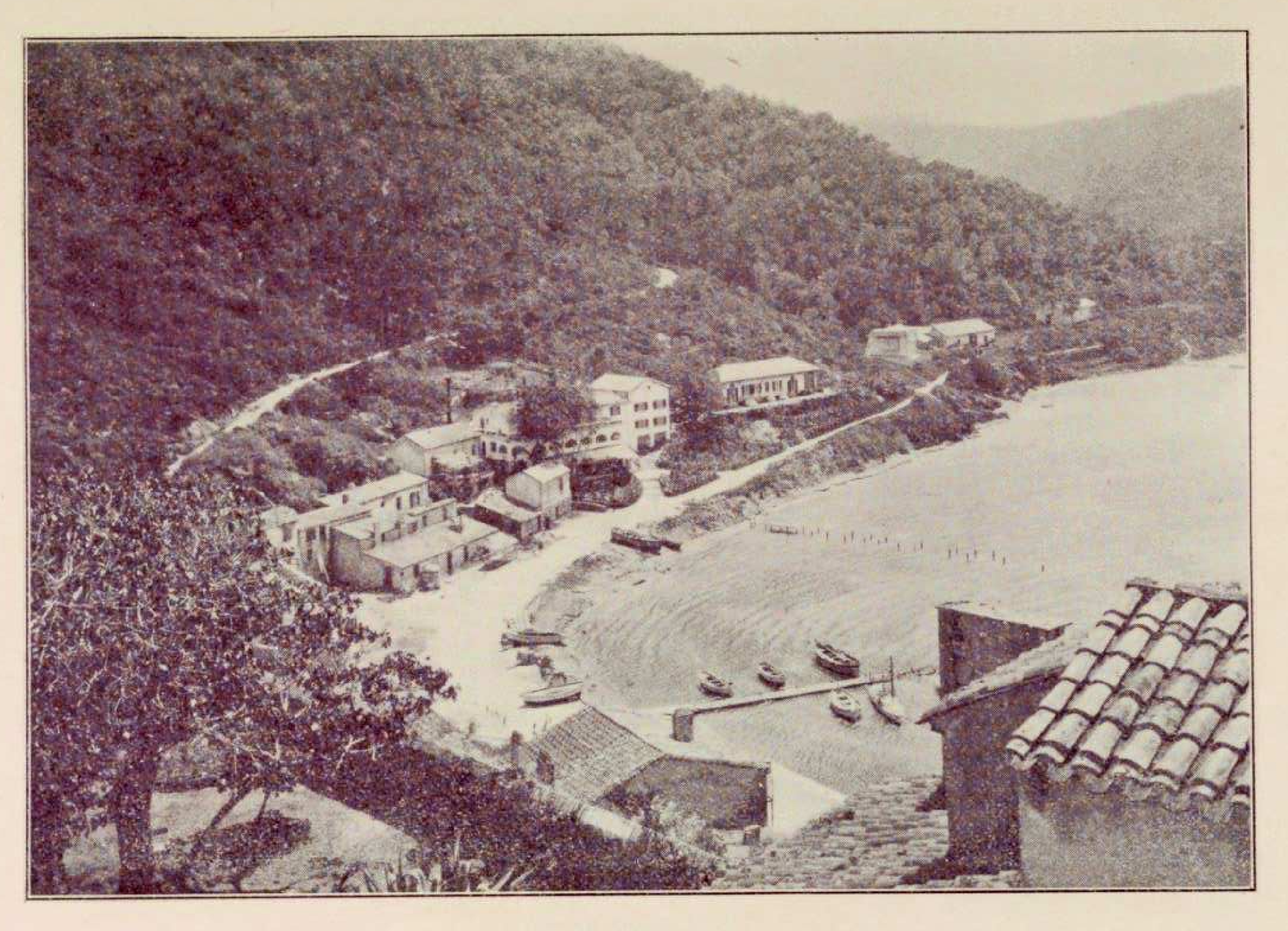
CARTE DE L'ILE DE PORT-CROS

ILE DE PORT-CROS



L'Eden de Jean d'AGRÈVE

La Corse Minitiature



Port-Cros — Le Village, vue du Vieux Chateau



— Ile de Port-Cros —

La Plage de La Palud et les Rochers du Rascas



Ile de Port-Cros — La Route de Port-Man

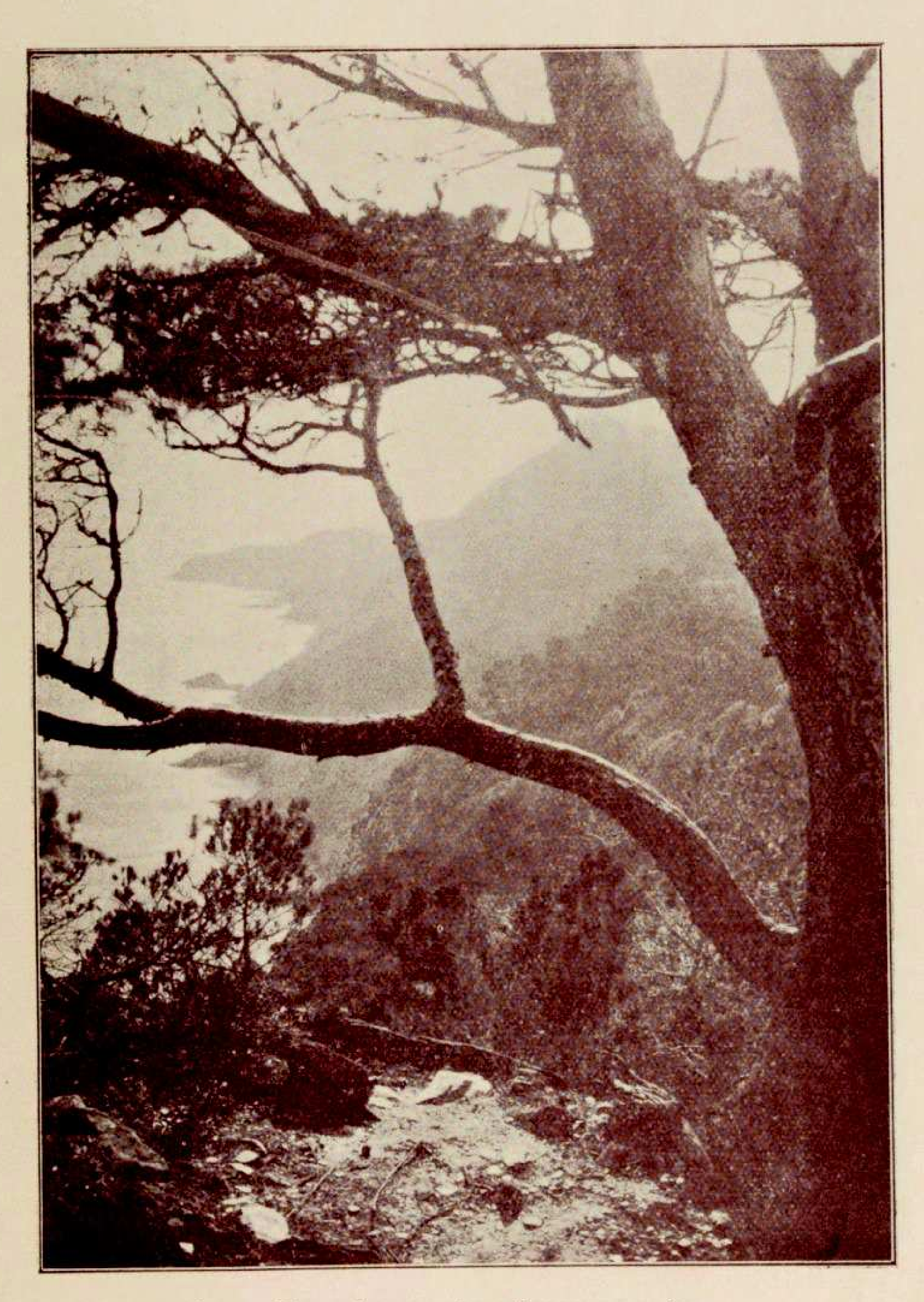


Port-Cros — La Rade (Coucher de Soleil)

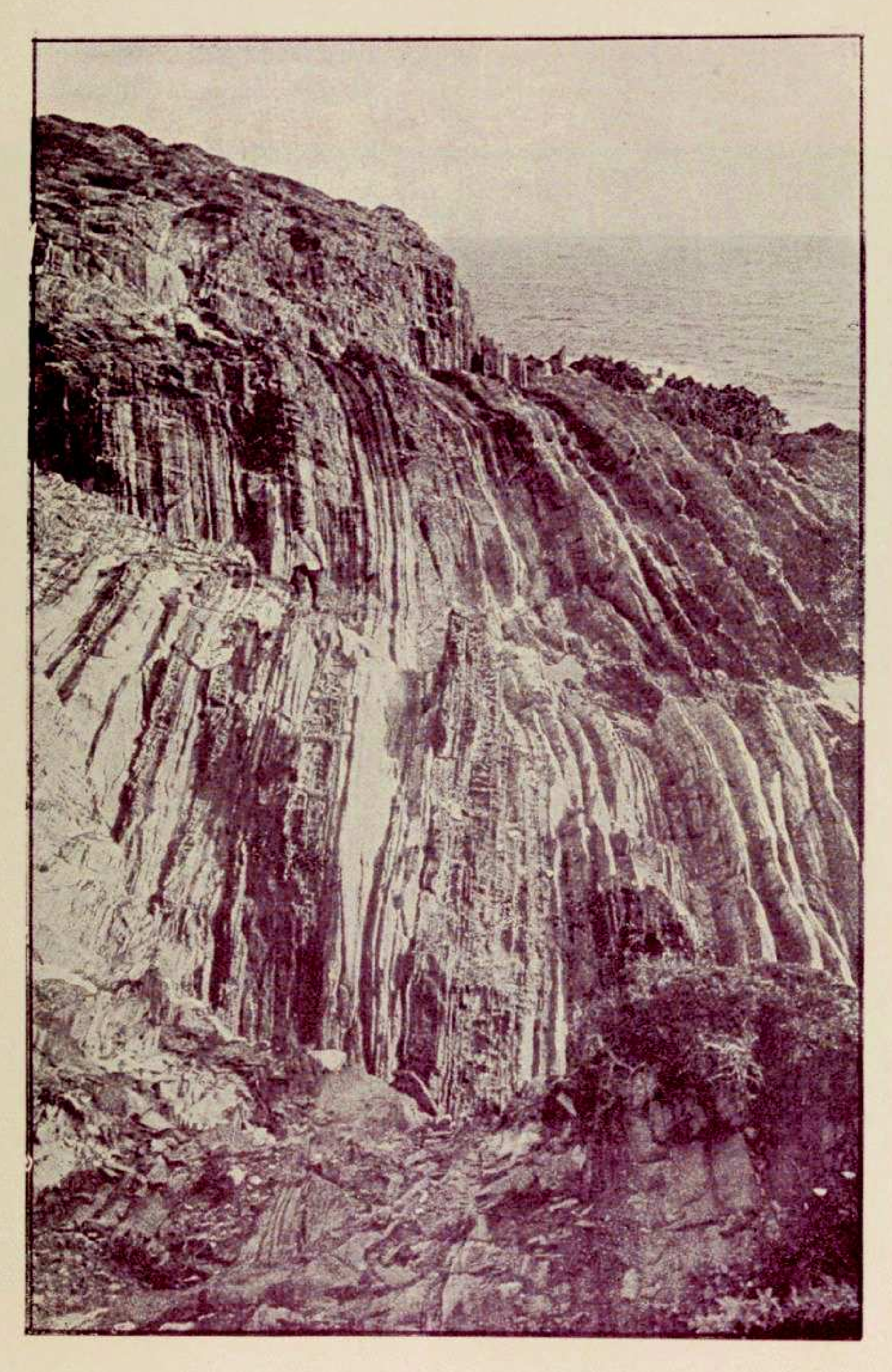


— Ile de Port-Cros —

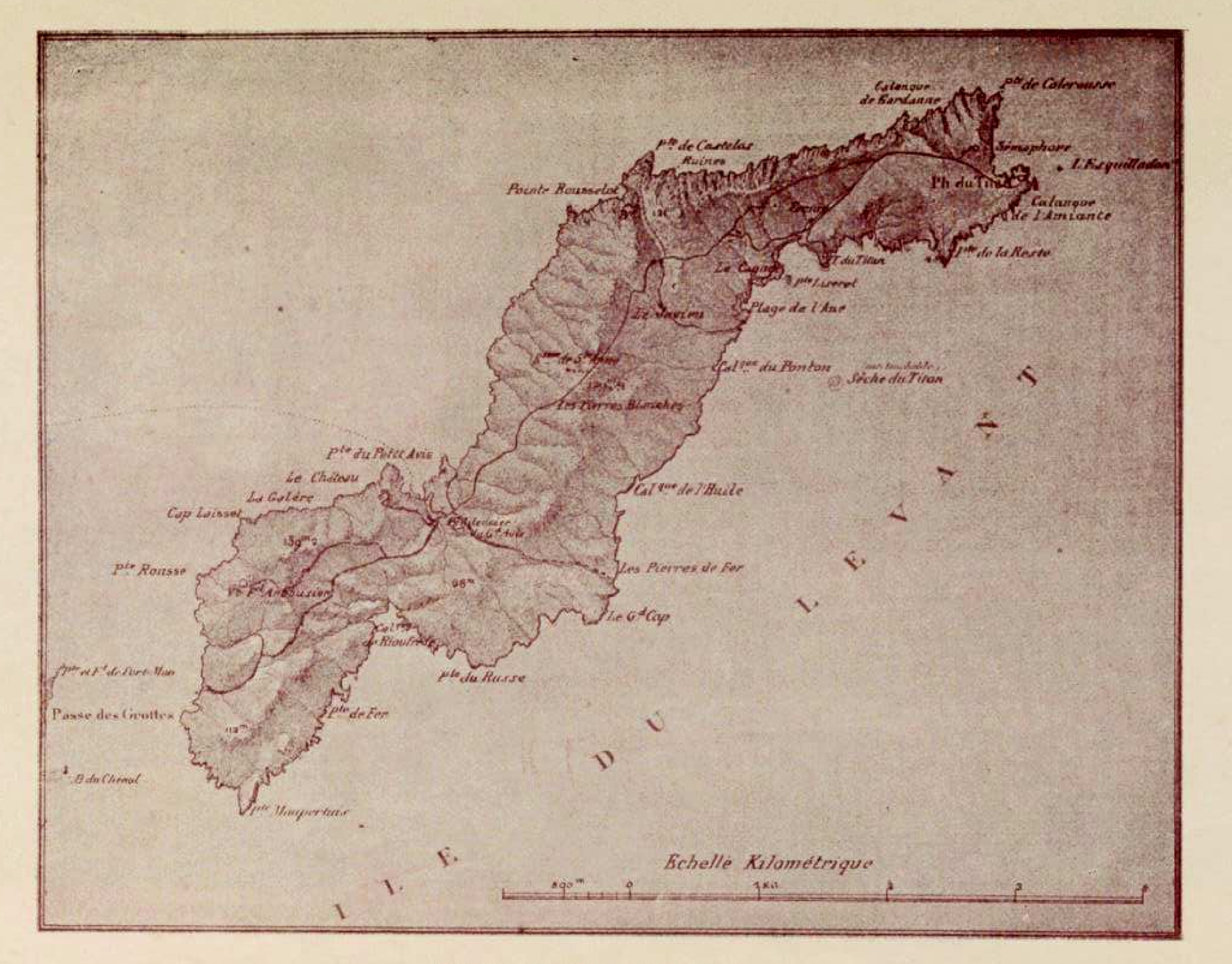
La Chapelle et le Vallon de la Solitude



Ile de Port-Cros — Les Falaises du Sud



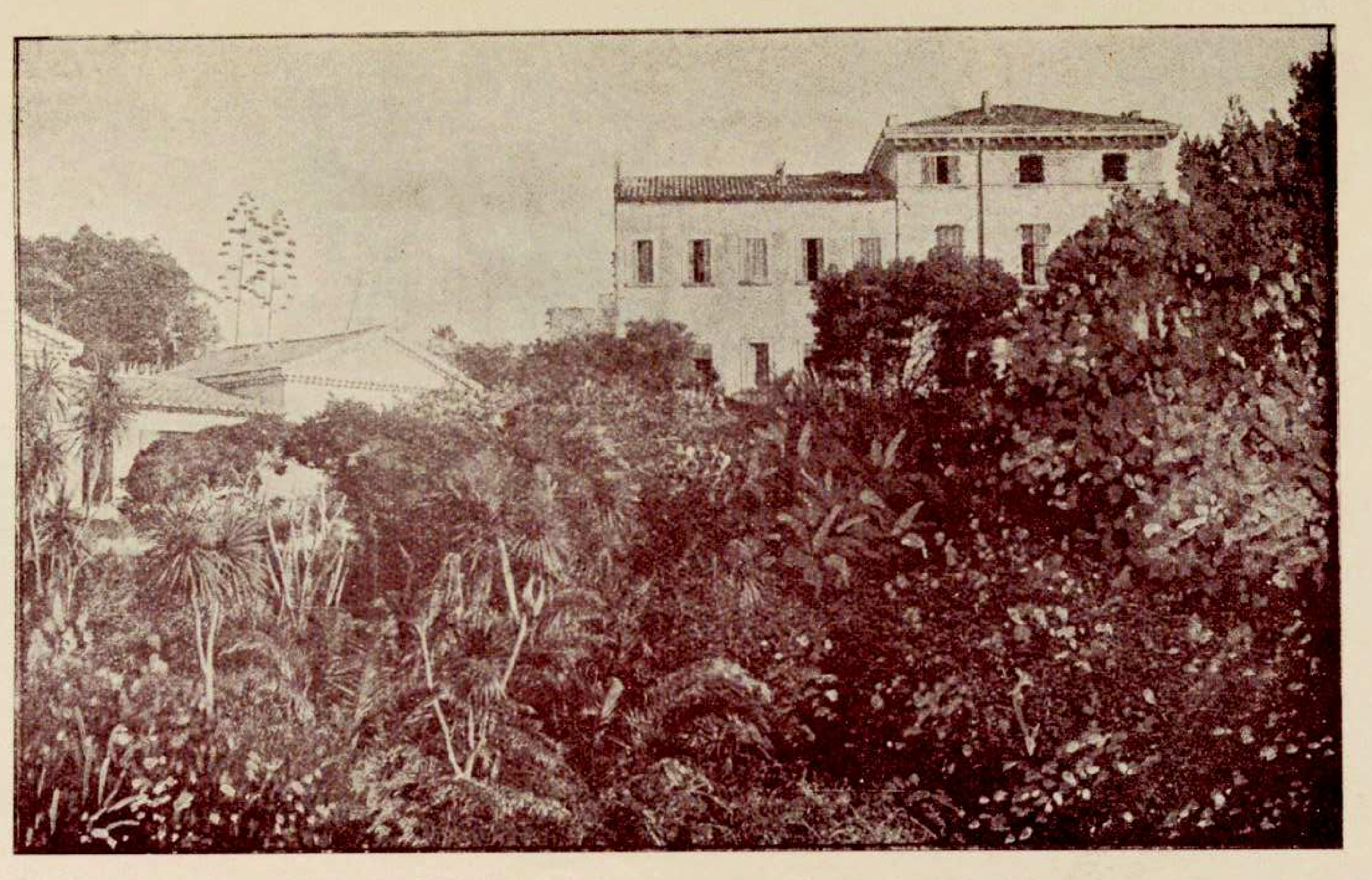
Ile de Port-Cros — Falaises de la Côte Sud



Carte de l'Ile du Levant



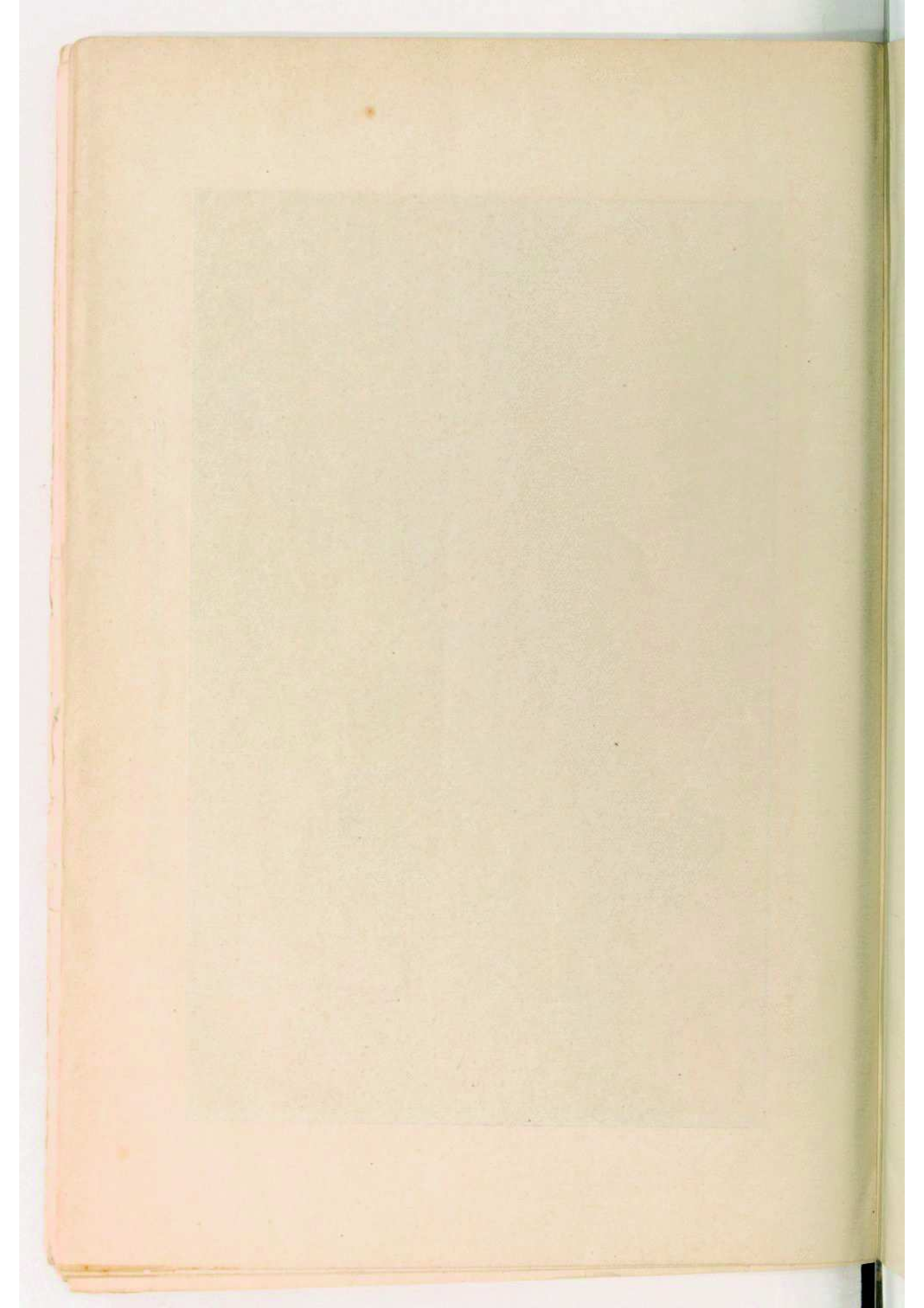
Ile du Levant — Anse des Grottes et Fort L'Arbousier

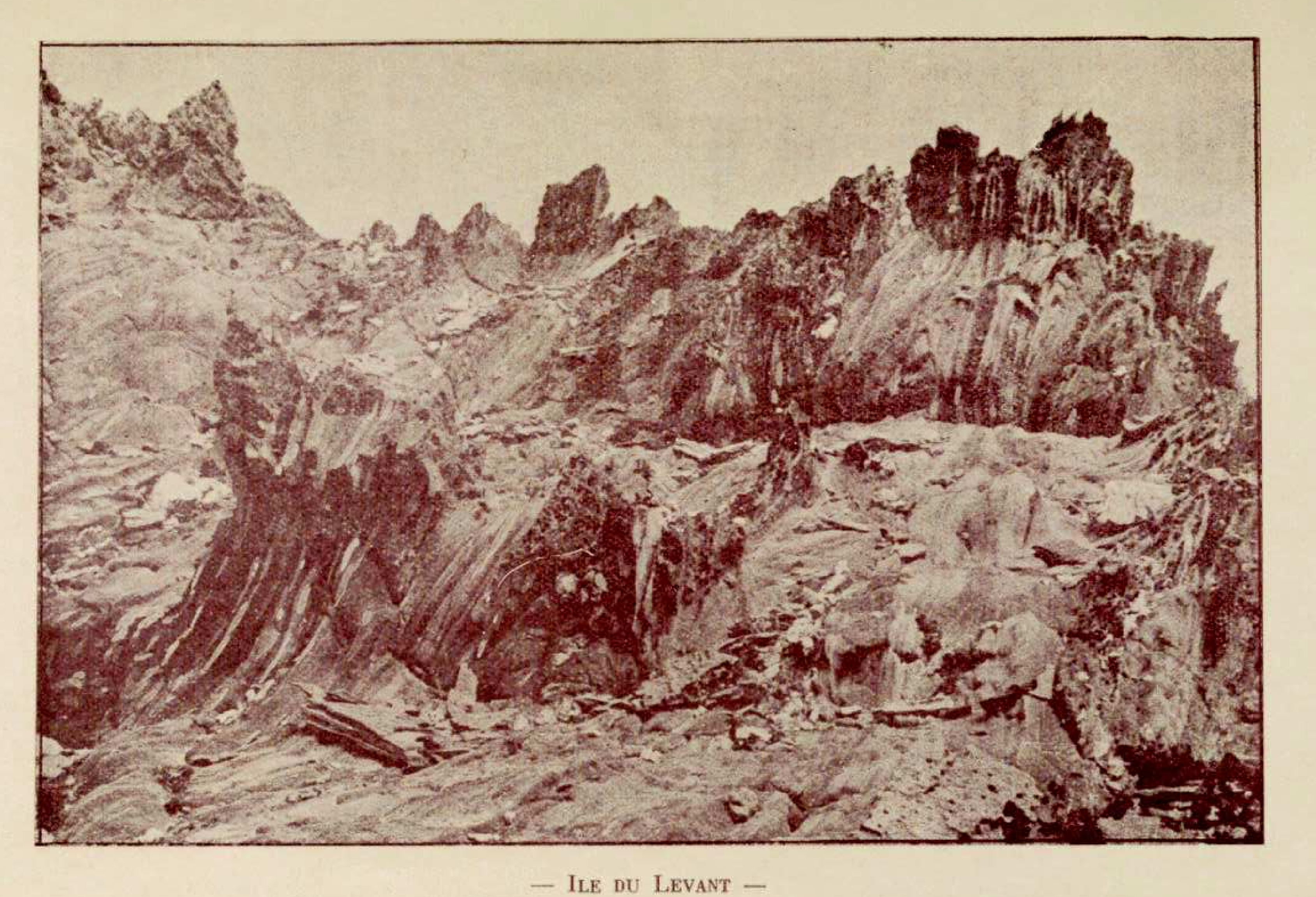


Ile du Levant — Le Chateau et ses Jardins abandonnés



Ile du Levant — Route du Phare — Dans le Maquis





— Ile du Levant —

Pointe de Calerousse — Rochers a Disthènes et a Grenats

